

LES LETTRES DE S. AUGUSTIN,

TRADUITES EN FRANCOIS SUR L'EDITION NOUVELLE des Peres Benedictins de la Congregation de S. Maur, OU ELLES SONT RANGÉES SELON L'ORDRE DES TEMPS, REVÛES ET CORRIGÉES SUR LES ANCIENS MANUSCRITS,

Et augmentées de quelques Lettres qui n'avoient pas encore paru ;

AVEC DES NOTES SUR LES POINTS D'HISTOIRE, de Chronologie, & autres qui peuvent avoir besoin d'éclaircissement.

Par M. DU BOIS, *de l'Académie Françoise, Gouverneur de M. le Duc de Guise.*

TOME VI.



A PARIS,
Chez ANDRE' PRALARD, ruë Saint Jacques, à l'Occasion.

MDCLXXXXVII.

AVEC APPROBATIONS ET PRIVILEGE DE SA MAJEST

TABLE

DES LETTRES

contenuës en ce Volume.

TABLE
DES MÊMES LETTRES
selon l'ordre de l'Alphabet.

A

D

E

F

H

L

M

N

O

P

Q

R

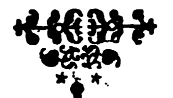
S

V

TABLE

DES PASSAGES

de l'Ecriture, qui sont expliquez dans les Lettres de saint Augustin, contenuës dans ce Volume.



LES LETTRES



III. CLASSE.
AN. 423.

LES LETTRES DE S. AUGUSTIN.

LETTRE CCVIII. *

La Vierge Felicie étoit revenuë du schisme des Donatistes à l'unité Catholique ; & comme elle portoit impatiemment les dereglemens de quelques Evêques, saint Augustin l'exhorte à se tenir toûjours dans le sein de l'Eglise Catholique, malgré les scandales dont elle est affligée, ce qui luy donne lieu de parler admirablement des bons & des mauvais Pasteurs.

* Ecrite environ l'an 423. C'étoit auparavant la 209. & celle qui étoit la 208. est presentement la 218.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST sa tres-chere fille, la tres-honorée Dame FELICIE.

1. JE ne doute point qu'ayant autant de foy que vous en avez, & étant touchée comme vous étes de ce que vous voyez dans

III. CLASSE. AN. 423. les autres de foiblesses ou d'iniquité, vous ne sentiez quelque trouble; & je ne m'en étonne point, puisque l'Apôtre même avouë que personne ne pouvoit étre affoibli sans qu'il le fût avec luy, ny scandalisé sans qu'il brûlât, & d'autant plus vivement que son cœur étoit plus rempli de charité. Or comme je partage avec vous vôtre peine & vôtre douleur, & que vôtre salut m'est tres-cher, j'ay crû devoir écrire quelque chose à vôtre Sainteté pour vous consoler & vous encourager. Et c'est à quoy je me trouve engagé par l'affection si étroite dont nous sommes unis presentement dans l'unité du corps de Jesus-Christ qui est l'Eglise, où je vous cheris comme un excellent membre de ce divin Corps, & comme vivant avec nous de l'esprit qui l'anime & le vivifie.

2. Cor. 11. 29.

Col. 1. 24.

2. Je vous exhorte donc à ne vous pas laisser troubler outre mesure par ces scandales, qui n'ont été prédits qu'afin que quand ils arriveroient nous nous souvinssions qu'ils l'ont été, & que nous en fussions d'autant moins troublez. Car Jesus-Christ n'a-t'il pas dit de sa propre bouche, *Malheur au monde à cause des scandales: il faut qu'il en arrive; mais*

Pourquoy les scandales ont été predits.

Math. 18. 7.

malheur à ceux qui les causent? Et qui sont ceux qui causent des scandales, sinon ceux dont l'Apôtre dit qu'ils cherchent leurs propres interêts; & non pas ceux de Jesus-Christ?

III. CLASSE. AN. 420.

Quels sont les autheurs des scandales.

Phil. 2. 21.

Comme il y a donc des Pasteurs qui ne tiennent les sieges des Eglises que pour le bien du troupeau de Jesus-Christ, il y en a aussi qui ne les tiennent que pour joüir des honneurs & des avantages temporels qui sont attachez à leurs dignitez. IL FAUT que dans la succession de tous les âges, jusques à la fin du monde, & au jour que Jesus-Christ viendra pour le juger, il y ait de ces deux sortes de Pasteurs dans l'Eglise Catholique même. Car si dés le temps des Apôtres il y a eu parmy eux des faux freres, qui ont fait gemir saint Paul, & qu'il supportoit neanmoins avec patience, plûtôt que de les chasser avec hauteur; combien plus y en doit-il avoir dans ce siecle-cy, puisque nous approchons de la fin; & que Jesus-Christ a prédit qu'en ces derniers temps l'abondance de l'iniquité refroidira la charité de plusieurs? à quoy il ajoûte pour nous consoler & nous encourager, que *celuy qui perseverera jusques à la fin sera sauvé.*

Caractere des bons Pasteurs.

Caractere des mauvais Pasteurs.

Gal. 2. 4.

Math. 24. 12.

Ibid. v. 13.

III. CLASSE. AN. 420.

3. Or comme il y a de bons & de mauvais pasteurs, les troupeaux sont aussi composez de bons & de méchans. L'Evangile donne aux bons le nom de *bre-* *Mat. 25. 32.* *bis*, & aux méchans celuy de *boucs*. Mais il faut que tout cela paisse ensemble, jusques au jour que viendra celuy que *1. Pier. 5. 4.* saint Pierre appelle *le Prince des Pasteurs*, *Mat. 25. 32.* & l'Evangile *le seul Pasteur*; & où selon *Jean. 10. 16.* sa promesse il separera les *boucs* d'avec les *brebis*. Car il nous a recommandé l'union, & il s'est reservé la separation, qui n'appartient qu'à celuy qui ne sçauroit prendre l'un pour l'autre. Aussi voyons-nous que ces serviteurs orgüeilleux * qui ont osé entreprendre de faire separation avant le temps que le maître s'est reservé, n'ont fait que se separer eux-mêmes de l'unité Catholique. Comment donc auroient-ils pû avoir un troupeau pur, eux qui se sont rendus impurs eux-mêmes par le schisme?

Separation des bons d'avec les méchans, reservée à Jesus-Christ seul.

* Donatistes.

4. Tenons-nous donc dans l'unité, sans que le trouble des scandales causez *Math. 3. 12.* par ceux qui ne sont que la paille de *Mat. 13. 27.* l'aire du Seigneur nous en fasse jamais sortir. Car si nous voulons continuer d'étre de ceux qui sont figurez par le bon grain, il faut que le poids de la charité nous affermisse, & nous fasse tolerer

Amour de l'unité, caractere du bon grain.

jusques au jour de la separation cette paille foible & legere si facile à briser, & que le vent emporte à la premiere occasion ; c'est à quoy nôtre souverain Pasteur nous exhorte dans l'Evangile, lorsqu'il nous apprend que les bonnes œuvres même des bons pasteurs ne nous doivent point faire mettre nôtre esperance en eux ; & que c'est à celuy qui les a faits ce qu'ils sont, que nous en devons donner la gloire, aussi bien que de ce que nous apprennent de bon les méchans mêmes, qui sont designez dans l'Evangile par les Scribes & les Phariziens, & qui encore qu'ils fassent le mal, ne laissent pas d'enseigner le bien.

III. CLASSE. AN. 420. *Math.* 3. 12.

Math. 5. 16.

Math. 23. 2.

5. Car voicy ce qu'il dit aux bons Pasteurs, *Vous étes la lumiere du monde. On ne sçauroit cacher une ville située sur une montagne, & quand on allume une lampe, ce n'est pas pour la mettre sous un boisseau, mais sur le chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. Que vôtre lumiere luise donc ainsi devant les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres ils en glorifient vôtre Pere qui est dans le Ciel.* Et voicy ce qu'il dit des mauvais, *les Scribes & les Pharisiens sont assis sur la chaise de Moïse. Faites donc ce qu'ils disent, mais ne faites pas ce qu'ils font ; car*

Math 5. 14. 15. & 16.

Math. 23. 2. & 3.

III. CLASSE. AN. 420.

ils disent, & ne font pas. Avec cet avertissement LES BREBIS de Jesus-Christ reconnoissent sa voix dans la bouche même des mauvais pasteurs, & n'abandonnent jamais son unité, parce qu'elles sçavent que les bonnes choses qu'ils disent viennent de luy, & non pas d'eux. Ainsi elles paissent en assurance, parce que sous la houlette même des mauvais pasteurs, elles sont dans les pâturages du Seigneur, & ne se nourrissent que de ce ce qui vient de luy. Ainsi elles se gardent bien de suivre l'exemple des mauvais pasteurs, sçachant que le mal qu'ils font ne vient que d'eux, & que ce n'est pas là ce que Jesus-Christ enseigne. Quand elles en voyent de bons, non seulement elles suivent ce qu'ils disent, mais elles pratiquent ce qu'ils font; & c'est parce que l'Apôtre étoit de ceux-là qu'il disoit, *soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jesus-Christ.*

Jean 10. 27.

Brebis de Jesus Christ, vont à luy sous la conduite des mauvais Pasteurs comme sous celle des bons.

Bons Pasteurs, portent au bien par leur exemple, aussi bien que par leurs paroles.

Ce grand Apôtre étoit une lampe luisante & ardente du feu de la lumiere éternelle pour éclairer toute la maison, puisqu'il ne mettoit sa gloire que dans la Croix du Sauveur, & qu'il ne cherchoit point ses propres interêts, mais ceux de Jesus-Christ. C'est pour cela qu'il exhortoit à imiter sa vie & sa con-

Jean 5. 35. *Gal.* 6. 14.

Phil. 2. 21.

1 *Cor.* 4. 15. & 16.

duite ceux qu'il avoit engendrez par l'Evangile ; mais en même temps il reprend aussi tres-fortement ceux qui par l'attachement qu'ils avoient pour quelques-uns des Apôtres même plûtôt que pour les autres, alloient jusqu'à faire schisme, & disoient, l'un, je suis à Paul ; l'autre, je suis à Apollo. *Quoy donc*, leur dit-il, *est-ce Paul qui a été crucifié pour vous ? Est-ce au nom de Paul que vous avez été baptisez ?*

III. CLASSE. AN. 420.

1. Cor. 1. 11. & 12.

Ibid. v. 13.

6. Cette parole de saint Paul nous fait voir qu'encore que les brebis imitent les bons pasteurs, c'est à dire, ceux qui cherchent les interêts de Jesus-Christ, & non pas les leur, & qu'elles n'ayent été aggregées au troupeau que par leur ministere, ce n'est point en eux qu'elles mettent leur esperance, comme ils n'y mettent point eux-mêmes la leur, mais en celuy par le sang duquel elles ont été rachetées. Ainsi lorsqu'elles rencontrent de mauvais pasteurs, qui en même temps qu'ils prêchent sa doctrine, font le mal à quoy leur corruption les porte, qu'elles fassent ce qu'ils disent, mais qu'elles ne fassent pas ce qu'ils font ; & que ces enfans d'iniquité ne leur fassent pas abandonner les pâturages de l'unité. Car il y a

Phil. 2. 21.

Math. 23. 2.

Ps. 88. 23.

III. CLASSE. AN. 420. & des bons & des mêchans dans l'Eglise Catholique même, qui n'est pas renfermée dans la seule Affrique, comme le party de Donat, mais qui est répanduë dans toutes les nations selon les promesses de Dieu, & qui va croissant & fructifiant par tout le monde, comme dit le grand Apôtre. Mais parmy ceux qui en sont separez il ne sçauroit y avoir que des méchans. Car encore qu'il y en ait de ceux-là qui paroissent bons par le reglement de leur vie, dés-là qu'ils sont separez ils sont méchans, puisque Jesus-Christ même nous assûre que qui n'est point pour luy, est contre luy, & que qui n'amasse point avec luy ne fait que dissiper.

Col. 1. 6.

Point de bons hors de l'Eglise.

Mat. 12. 30.

7. Je vous exhorte donc, ma tres-honorée Dame & tres-chere fille en Jesus-Christ, de conserver fidelement ce que vous tenez de luy, de l'aimer de tout vôtre cœur, & non seulement luy, mais son Eglise, qui n'a pu vous laisser perir avec les méchans, ny vous laisser perdre parmy eux le fruit de vôtre virginité. Car que vous auroit-elle servi si la mort vous avoit surprise hors de l'unité du Corps de Jesus-Christ? Mais Dieu qui est riche en misericorde a fait à vôtre égard ce que fit le Pere de famille de la

Rien ne sert hors de l'Eglise.

Eph. 2. 4.

parabole, lorſqu'ayant ſçû que ceux qu'il avoit priez à ſon feſtin refuſoient d'y venir, il dit à ſes gens, ***allez au long des hayes & des grands chemins, & forcez d'entrer tous ceux que vous rencontrerez.*** Or quoique vous deviez aimer d'une affection tres-ſincere les bons ſerviteurs de ce grand pere de famille qui vous ont forcées d'entrer au feſtin, vous ne devez mettre vôtre eſperance que dans celuy qui l'a preparé, comme ce n'eſt qu'à luy que vous cherchez de plaire, & que ce n'eſt que de luy que vous attendez avec une ſainte ſollicitude, ce qui peut vous conduire à la vie éternelle & bienheureuſe que nous eſperons. Car pourvû que vous ſoyez fidele à luy recommander vôtre cœur, vos bons deſſeins, la ſainteté de vôtre état, vôtre foy, vôtre eſperance, & vôtre charité, vous ne ſerez point ébranlée par les ſcandales qui arriveront en abondance juſques à la fin du monde; mais il vous ſoûtiendra dans une pieté ferme & ſolide, & vous faiſant perſeverer juſques à la fin dans ſon unité, il vous fera arriver au ſalut & à la gloire que nous attendons de luy.

III. CLASSE. AN. 420.

Luc 14. 21. Ibid. v. 23.

Par où on ſe maintient dans le bien.

Faites-moy ſçavoir par une réponſe comment vous aurez reçû cet effet de la ſollicitude où je ſuis pour ce qui vous re-

III. CLASSE. AN. 423. garde, & que j'ay cru vous devoir marquer par cette lettre. Que Dieu vous conserve & vous protege toûjours par sa grace & sa misericorde.

LETTRE CCIX. *

* Ecrite au commencement de l'année 423. C'étoit auparavant la 261. & celle qui étoit la 209. est presentement la 208.

Saint Augustin témoigne au Pape Celestin la joye qu'il avoit eüe de son élection, & de ce qu'elle s'étoit faite sans qu'il fût arrivé de division parmy le peuple de Rome. Ensuite il luy expose l'affaire d'Antoine Evêque de Fussale qui avoit appellé au Siege Apostolique de la sentence par laquelle il avoit été privé pour ses crimes de l'administration de son Eglise, & conjure ce Pape de n'y point toucher.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST le trés-saint & tres-venerable Pape & Seigneur CELESTIN.

1. JE commence par me réjoüir avec vous de ce que nôtre Seigneur & nôtre Dieu a établi dans un si grand Siege un homme de vôtre merite ; & de ce que cela s'est fait sans qu'il soit arrivé aucune division parmy le peuple. Aprés cela j'exposeray à vôtre sainteté les affaires qui nous regardent, afin

qu'elle employe non seulement ses prieres, mais son secours pour nous tirer de la peine où nous sommes. Car je vous écris cecy le cœur pressé de douleur de ce qu'en voulant faire du bien à quelques membres de Jesus-Christ qui sont dans nôtre voisinage, mon imprudence leur a fait beaucoup de mal.

2. Il y a une bourgade appellée Fussale [a] sur les confins du territoire d'Hippone : il n'y avoit point eu d'Evêque jusqu'à present dans ce lieu-là, & il étoit du Diocese d'Hippone, avec tous ses environs, où il y avoit autrefois tres-peu de Catholiques, jusques-là que dans le lieu même de Fussale il n'y en avoit pas un seul. Tout le reste, qui est fort nombreux, étoit miserablement engagé dans l'erreur des Donatistes. Cependant nous avons si bien fait, avec le secours de la misericorde de Dieu, que tout ce canton-là est presentement rentré dans l'unité de l'Eglise. De vous dire au prix de combien de perils & de peines, ce seroit

a. Il est parlé de quelques miracles arrivez au territoire de Fussale au 22. Livre de la Cité de Dieu ch. 8. où il paroît que dés ce temps-là ce territoire étoit du Diocese d'Hippone, c'est à dire, aprés l'an 405. auquel ce Maximien dont il est parlé au même endroit, & qui d'Evéque Donatiste de Sinit devint Evéque Catholique du même lieu, fut reçû à la Communion de l'Eglise.

III. CLASSE. AN. 423.

un long discours : les Prêtres que nous y envoyâmes d'abord pour faire revenir ce troupeau égaré ayant été dépoüillez, battus, estropiez, jusques-là qu'il y en a eu à qui il en a coûté les yeux, & même la vie.* Mais au moins leurs souffrances n'ont pas été sans fruit, puisqu'elles y ont enfin établi l'unité & la paix. Or comme ce lieu-là est à quarante mille d'Hippone, & que je ne pouvois de si loin apporter tout le soin necessaire pour gouverner ces peuples regagnez, & achever de gagner ce qui restoit encore de l'un & de l'autre sexe, & qui en étoient à n'oser plus se montrer, au lieu qu'auparavant leurs menaces & leurs violences tenoient les Catholiques dans ce même état, je me mis en devoir d'y établir & d'y faire ordonner un Evêque.

* Voyez la lettre 133. nombre 1. & 134. nombre 2.

3. Je cherchay pour cela un sujet propre, & qui sçût bien la langue punique, & j'avois un Prêtre tout prêt, pour l'ordination duquel le saint vieillard qui étoit alors Primat de Numidie se rendit icy de fort loin sur la priere que je luy en avois faite. Comme il y étoit donc, & que tout le monde étoit occupé d'une aussi grande chose que celle que nous allions faire, le Prêtre que je croyois

tout diſpoſé à ſe laiſſer ordonner ne le voulut jamais, & nous manqua tout d'un coup. J'aurois dû remettre à une autre fois, comme l'evenement l'a fait voir, & ne rien precipiter dans une affaire ſi delicate ; mais comme il me fâchoit que ce venerable vieillard qui étoit venu de ſi loin, & avec tant de peine & de fatigue s'en retournât ſans avoir rien fait, je preſentay à ceux de Fuſſale, ſans qu'ils me le demandaſſent, un jeune homme nommé Antoine, que j'avois élevé dans nôtre Monaſtere dés ſon enfance, mais qui n'étoit encore que Lecteur, & dont on ne connoiſſoit point aſſez le fonds, comme on auroit pû faire, en le voyant agir dans les autres fonctions de la Clericature, s'il avoit été plus avancé. Cependant ces pauvres malheureux, qui ne ſçavoient pas ce qu'il leur en devoit coûter, l'accepterent ſur ma parole. On l'ordonna donc, & on le leur donna pour Evêque. III. CLASSE. AN. 420.

4. Pourray-je paſſer plus avant ? Et comment me reſoudre à charger & à perdre auprés de vôtre Sainteté un homme que j'ay nourri ? Mais faut-il auſſi que j'abandonne ceux que j'ay engendrez en Jeſus-Chriſt au prix de tant de craintes & de douleurs ? Comment 1. Cor. 4. 15.

III. CLASSE. AN. 423.

accorder l'un avec l'autre ? Car les choſes ſont venuës à un tel point, & le ſcandale a été ſi grand, que ceux même qui l'avoient reçû pour Evêque ſur ma parole, & qui croyoient en cela avoir ſuivi un bon conſeil, ont été réduits à venir plaider icy devant nous-mêmes * contre luy. Entre les choſes qu'on luy objectoit il a été accuſé, non par ceux dont il eſt Evêque, mais par quelques autres, d'un crime d'impureté : mais comme il ne s'en eſt pas trouvé de preuves, & qu'il a paru innocent de ce crime qu'on mettoit en avant contre luy avec beaucoup de chaleur & d'animoſité, ſon état nous a fait tant de compaſſion à tous, que nous n'avons pas crû que ny dans aucun chef particulier de ce que ceux de Fuſſale & des environs luy objectoient de la domination intolerable qu'il exerçoit ſur eux, & des rapines & autres ſortes de vexations dont ils l'accuſent, ny dans toutes ces plaintes miſes enſemble, il y eût de quoy le dépoſer, & nous nous ſommes contentez d'ordonner qu'il reſtituëroit ce qu'il ſe trouveroit convaincu d'avoir pris.

* C'eſt à dire devant S. Auguſtin & d'autres de ses Collegues autant que les Conciles en demandent pour juger un Evéque.

5. Ne jugeant donc pas qu'il y eût lieu de le dépoüiller de la dignité, mais ne voulant pas auſſi laiſſer ſans

punition des actions où il auroit pû retomber, ou qui auroit pû servir d'exemple à d'autres, voicy le temperamment que nous avons gardé dans nôtre sentence. Nous luy avons laissé le rang d'Evêque, parce qu'étant encore jeune nous esperons qu'il se corrigera. Mais comme il faut aussi qu'il soit châtié, nous l'avons interdit de ses fonctions, n'étant pas juste qu'il ait desormais aucune autorité sur un peuple qu'il a réduit par ses mauvais traitemens à ne le pouvoir plus souffrir; & dont il a tellement mis la patience à bout, que si on les avoit laissez davantage entre ses mains, on auroit peut-être vû éclater leur douleur par quelque crime funeste aux uns & aux autres. Ils en sont à ce point-là, & ils nous l'ont assez fait entendre, lorsque les Evêques ont voulu entrer avec eux sur ce qu'il y auroit à faire, quoique Celer, * dont Antoine se plaint d'avoir été traité fort durement, n'étant plus en charge en Affrique ny ailleurs, ils ne se sentent plus appuyez de son autorité.

III. CLASSE. AN. 420.

* C'est celuy à qui sont adressées les lettres 56. & 57.

6. Mais je n'ay pas besoin de m'étendre davantage, & je n'ay qu'à vous prier, tres-saint, tres-aimable & tres-venerable Pape & Seigneur, de vous

III. CLASSE. AN. 423.

faire lire tout ce qu'on vous a envoyé sur ce sujet, & de nous secourir dans cette occasion. Voyez de quelle maniere il s'est conduit dans l'Episcopat, & prenez-garde qu'il a acquiescé à nôtre sentence, & qu'il l'a même si bien executée, que comme elle le privoit de la communion Ecclesiastique, jusqu'à ce qu'il eût rendu à ceux de Fussale tout ce qu'il leur avoit pris, il en a consigné la valeur suivant l'estimation qui en a été faite, afin d'être rétabli dans la communion. Voyez avec quel artifice il a gagné le saint Vieillard que nous avons pour Primat, & par où il a sçû l'induire à le croire tellement de toutes choses sur sa parole, que ce saint Evêque écrivit en sa faveur au venerable Pape Boniface*, comme s'il avoit été innocent de tout ce qu'on luy impute. Il seroit inutile de vous détailler le reste, puisque ce venerable vieillard vous a informé de tout.

* Predecesseur de Celestin.

7. J'aurois sujet de craindre que lorsque vous aurez vû tous les actes du procez, vous ne trouviez que nous l'avons traité trop doucement, si je ne sçavois qu'étant aussi indulgent que vous l'étes, vous trouverez sans doute qu'il y a lieu de nous pardonner de l'avoir épargné, & de luy pardonner à luy-même. Mais enfin,

III. CLASSE. AN. 413.

enfin, que ce que nous avons fait à son égard se puisse appeller douceur ou lâcheté, il veut s'en prévaloir & s'en faire un droit. *Il falloit*, dit-il, *ou m'ôter le rang & la dignité d'Evêque, ou me laisser dans mon Siege.* Mais n'y est-il pas dans ce Siege? Car on luy a laissé le rang d'Evêque dans le lieu ou il l'étoit auparavant, de peur qu'il ne semblât avoir été transferé de ce Siege dans un autre contre la deffense de nos peres *; Et peut-on pousser ny l'indulgence ny la severité jusqu'au point de pretendre que dés qu'il n'y a pas lieu de dégrader un Evêque, on ne puisse luy faire souffrir aucune autre sorte de punition, ou que dés qu'il en merite quelqu'une il faille le dégrader?

Translations deffenduës par les anciens.

*Les Conciles de Nicée, Canon 16. de Sardique, Canon 1. & d'Antioche Canon 21. & les suivans.

8. On voit par des Jugemens rendus par le Siege Apostolique même, & en premiere instance, & en confirmation d'autres jugemens rendus ailleurs, qu'il y a eu des Evêques punis sans qu'on leur ait ôté le rang de leur dignité; & pour ne pas remonter bien haut, & n'en citer que les exemples les plus recents, il faudroit, si le raisonnement d'Antoine étoit bon, que Priscus Evêque de la Province Cesarienne s'écriât aussi, *ou je n'ay pas dû demeurer Evêque, ou il faut*

C'étoit par antiquité que l'on devenoit Primat.

III. CLASSE. AN. 423.

que je puisse devenir Primat à mon tour aussi bien que les autres. Il faut que Victor, autre Evêque de la même Province, exclus de la Primatie aussi bien que Priscus, & avec lequel nul autre Evêque ne communique que dans son Diocese, s'écrie tout de même, *ou il faut que mes Confreres s'abstiennent de communiquer avec moy dans mon Diocese même, ou il faut que je sois reçû à communiquer par tout avec eux.* Enfin il faut que l'Evêque Laurent, qui est de la même Province, & qui a été puni précisément de la même peine qu'Antoine, emprunte ses propres paroles, & s'écrie comme luy, *ou il faut que je demeure Evêque dans le Siege où j'ay été ordonné, ou que je ne le sois plus du tout.* Mais qui peut trouver à redire à ce qui a été ordonné contre ces Evêques, que ceux qui ne prennent pas garde qu'il n'est pas vray qu'il faille ou laisser toutes les fautes des Evêques impunies, ou les punir toutes de la même maniere?

C'étoit une des peines qu'on ordondonnoit contre les Evêques que de les reduire à la seule communion de leurs Eglises.

9. Or comme le saint Pape Boniface, dans la lettre qu'il nous a écrite sur le sujet d'Antoine, a demandé, par une précaution digne de sa vigilance Pastorale, s'il luy avoit exposé fidellement les choses comme elles s'étoient pas-

ſées, je vous en ay dit toute la ſuite, qu'il a diſſimulée dans ſon memoire, & j'y ajoûteray même ce qui s'eſt paſſé en Affrique depuis que les lettres de ce ſaint Pape d'heureuſe memoire y ont été apportées. Aprés quoy je n'ay plus qu'à vous demander vôtre ſecours pour des gens qui vous conjurent par la miſericorde de J. C. de ne le leur pas refuſer, & qui ont recours à vous de beaucoup meilleure foy que cet homme inquiet & mal-faiſant, dont ils ont tant d'envie d'être délivrez. Car & les bruits [a] qui ſe répandent coup ſur coup, & les menaces qu'il leur fait luy-même, des procez qu'il leur va faire, de l'authorité deceux qui commandent dans les Provinces & des troupes mêmes, qu'il ne doute pas qu'on n'employe pour faire executer les decrets [b] qu'il ſe flatte d'obtenir du Sie-

III. CLASSE. AN. 425.

Rom. 12. 1.

a

b

a. On faiſoit courir ces bruits-là, parce que les Evêques d'Affrique avoient fait diverſes deliberations contre les appellations de leurs ſieges à celuy de Rome, dont ils écrivirent depuis à Celeſtin, le priant de ne pas écouter ſi facilement ceux qui ſe pourvoiroient devant luy, de ne pas recevoir à ſa Communion, ceux que d'autres Evêques auroient excommuniez, & de ne pas envoyer des Clercs, pour faire executer ſes Sentences, *de peur*, diſent-ils, *de donner lieu de croire qu'il ne voulût introduire, dans le gouvernement de l'Egliſe, l'orgueil qui accompagne d'ordinaire la domination ſeculiere.*

b. On étoit alors dans le temps de *l'interim*, & voici ce que c'étoit en 418. Urbain, Evêque de Sic, ayant condamné un méchant Prêtre nommé Apiarius, comme on

III. CLASSE. A.N. 423. a vû sur la Lettre 149. ce Prêtre en appella à Rome. Zosime qui tenoit alors le Siege reçût cet appel ; & comme les Evêques d'Affrique n'y vouloient pas defferer, Zosime allegua en sa faveur deux Canons, qu'il soutenoit être du Concile de Nicée. Les voici en Latin & en François.

Placuit autem ut si Episcopus accusatus fuerit, & judicaverint congregati Episcopi regionis ipsius, & de gradu suo dejecerint eum, & appellasse videatur, & confugerit ad beatissimum Ecclesiæ Romanæ Episcopum, & voluerit audiri, & justum putaverit ut renovetur examen, scribere his Episcopis dignetur, qui in finitimâ & propinquâ provinciâ sunt, ut ipsi diligenter omnia requirant, & juxta fidem veritatis definiant. Quod si quis rogat causam suam iterum audiri, & deprecatione sua moverit Episcopum Romanum, ut de latere suo Presbyterum mittat; erit in potestate Episcopi quid velit, & quid existimet. Et si decreverit mittendos esse qui præsentes cum Episcopis judicent, habentes authoritatem ejus à quo destinati sunt, erit in ejus arbitrio. Si vero crediderit sufficere Episcopos, ut negotio terminum imponant, faciet quod sapientissimo consilio suo judicaverit.

Osius Episcopus dixit, Quod me adhuc movet, reticere non debeo. Si Episcopus quis fortè iracundus (quod esse non debet) cito, aut aspere commoveatur adversus Presbyterum, sive Diaconum suum, & exterminare eum de Ecclesia voluerit, providendum est ne innocens damnetur, aut perdat communionem : habeat potestatem ejectus ut finitimos interpellet ; causa ejus audiatur, & diligentius tractetur : quia non oportet negare ei audientiam rogantit. Et ille Episcopus, qui aut justè aut injustè eum rejecit, patienter accipiat ut negotium discutiatur, ut aut probetur ejus, aut emendetur sententia.

PREMIER CANON.

Nous avons jugé à propos, que s'il arrive qu'un Evêque soit accusé, & que les Evêques voisins assemblez pour le juger, l'ayant deposé, il puisse avoir recours au saint Evêque de l'Eglise de Rome, & y porter son appel pour y être entendu.

Et que si l'Evêque de Rome croit qu'il est juste de re-

voir le procez, il veüille bien écrire aux Evéques de la Province voisine de l'Evéque condamné, afinqu'ils examinent toutes choses avec soin, & qu'ils prononcent selon la verité. Que s'il arrive que quelqu'un demande que son procez soit revû, & que l'Evéque de Rome touché de sa priere, se sente porté à envoyer pour cette affaire quelqu'un des Prêtres qui sont auprés de luy, il dependra de luy de faire ce qu'il jugera à propos, & il sera à son choix d'envoyer des personnes à qui il donnera son authorité pour juger l'affaire avec les Evéques de la Province, ou s'il croit que ces Evéques suffisent pour terminer l'affaire, il suivra le conseil que sa sagesse luy inspirera. III. CLASSE. AN. 423.

DEUXIE'ME CANON.

Osius Evéque a dit, il y a encore une chose qui me fait de la peine, & que je ne doy pas passer sous silence. Quoique les Evéques ne doivent pas étre sujets à la colere, il peut arriver qu'un Evéque, par quelque mouvement de colere, ou par la dureté de son humeur, s'emporte contre son Prêtre ou son Diacre, jusqu'à le vouloir chasser de l'Eglise. Or on doit empêcher que les innocens ne soient condamnez & privez de la communion, & pour cela il faut que celuy qui aura été chassé puisse se pourvoir devant les Evéques voisins, qu'il y soit entendu, & que son affaire y soit examinée avec soin. S'il demande donc audiance, on ne la luy refusera pas; & il faut que l'Evéque qui l'aura chassé justement ou injustement souffre qu'on examine l'affaire afin de confirmer ou d'infirmer sa sentence.

Comme ces Canons ne se trouvoient point dans ce qu'il y avoit en Affrique d'exemplaires du Concile de Nicée, le Concile de Carthage tenu sur cette affaire en 419. resolut qu'on envoyeroit consulter sur cela les Eglises d'Orient, & que jusques à ce qu'on en eût eu réponse on observeroit les deux Canons par provision; avec declaration expresse que s'ils se trouvoient étre du Concile de Nicée on les observeroit pour toûjours; mais que s'ils n'en étoient pas, on tiendroit un Concile pour voir ce qu'il y auroit à faire.

On eut réponse d'Orient dés l'année suivante; & on sçut que les deux Canons n'étoient point du Con-

III. CLASSE. AN. 423.

cile de Nicée Aurele, Evêque de Carthage & Primat de toute l'Affrique, l'écrivit tout aussi-tôt à Boniface, qui avoit succedé à Zosime. En effet ces deux Canons ne sont que du Concile de Sardique, l'un est le cinquiéme de ce Concile, & l'autre le quatorze, ils y sont conçûs d'une maniere un peu differente quant aux termes, mais dans le même sens.

On ne sçait pas bien ce qui se passa sur cela durant le Pontificat de Boniface : ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne trouve point depuis ce temps-là de Concile d'Affrique jusques à celuy dont nous avons la lettre à Celestin successeur de Boniface. Par cette lettre les Evêques d'Affrique prient Celestin de ne plus recevoir les appellations des Prêtres ny des Evêques même, parce que les Canons de Nicée renvoyent les uns & les autres à leur Metropolitain & non pas plus loin ; & que ceux que Zosime avoit citez en faveur de son Siege ne s'étoient point trouvez dans les exemplaires qu'on leur avoit envoyez d'Orient, comme ils l'avoient, disent-ils, fait sçavoir dés lors à Boniface son predecesseur. Cette lettre fit donc finir l'*interim* qui avoit duré depuis 419. que le Concile de Carthage avoit arrêté qu'on observeroit ces Canons par provision, jusques à ce qu'on fût éclairci s'ils étoient veritablement du Concile de Nicée. Or quoique l'on ne voye point précisément en quelle année fut tenu le Concile qui écrivit cette lettre à Celestin, il est clair qu'elle est posterieure à celle-cy. Car celle-cy ne se peut mettre que bien-tôt aprés la promotion de Celestin, arrivée vers les derniers jours de l'année 422. puisque saint Augustin commence par luy en faire compliment comme d'une chose toute fraîche, ce que le Concile qui écrivit cette autre lettre au même Pape n'auroit pas manqué de faire, si elle avoit été écrite dans les premiers temps de son Pontificat.

D'ailleurs l'Empereur Honorius étant mort dés le mois d'Aoust 423. & Jean qui usurpa l'Empire en Italie n'ayant pû se faire reconnoître par l'Affrique qui se declara contre luy, les Affriquains n'eurent de commerce avec Rome qu'aprés le mois de Juillet 425. que Jean fut tué. Ainsi on ne peut gueres placer le Concile dont la lettre fit finir l'*interim* qu'en 426. On ne sçauroit aussi le mettre plus bas, puisque la guerre

de Boniface en Affrique, qui fut suivie incontinent de la descente des Vvandales, comme on verra sur le nombre 8. de la lettre 220. commença dés l'an 427. III. CLASSE. AN. 423

Les termes de cette lettre à Celestin sont remarquables, Nous vous prions & nous vous conjurons, disent les Evêques qui l'ont écrite, de n'être plus si facile à écouter ceux de ces Provinces qui ont recours à vous, & de ne plus recevoir dans vôtre Communion ceux que nous aurons excommuniez, puisque c'est un point reglé par le Concile de Nicée, comme il est aisé à vôtre Sainteté de le voir. Or si cela est deffendu par ce Concile à l'égard des moindres d'entre les Clercs, & à l'égard même des Laïques, combien plus le Concile a-t'il entendu qu'on l'observât à l'égard des Evêques. Qu'il n'arrive donc pas que lorsque quelques-uns auront été exclus de la communion Ecclesiastique dans leurs Provinces, on les voye incontinent rétablis par vôtre Sainteté, & qu'elle se garde d'une conduite aussi peu mesurée & aussi irreguliere que celle-là. *Et plus bas*; Qui que ce soit qui vous prie d'envoyer de vos Clercs pour executer les ordres que vous pourriez avoir donnez, nous vous prions de n'en rien faire, & de ne point écouter de telles prieres, puisque ce seroit vouloir introduire la hauteur & l'enflûre si odieuse de la domination seculiere dans l'Eglise de Jesus-Christ, qui fait profession d'humilité & de simplicité, & qui doit en montrer l'exemple à tous ceux qui cherchent Dieu.

Au reste, Celestin ne toucha point à l'affaire d'Antoine, & cet Evêque demeura interdit de ses fonctions. Saint Augustin reprit le Gouvernement de l'Eglise de Fussalle, au moins trouve-t'on qu'il l'avoit dans les dernieres années de sa vie, comme il paroît par la lettre 224 où il recommande à Quodvultdeus le Prêtre de Fussalle, comme un homme qui étoit sous sa charge. Cela pourroit même faire douter de la verité de cette lettre, que plusieurs habiles gens croyent supposée, & qui ne se trouve que dans un seul manuscrit du Vatican, qui n'a pas plus de 200. ans, comme les RR. PP. Benedictins l'ont remarqué. Mais ils remarquent aussi, sur cet endroit, que dans la Notice de l'Affrique on trouve parmy les Evêques de Numidie un *Melior* Evêque de Fussale. Ainsi, supposé que la lettre soit veritable, il

[illegible] qu'après la mort d'Antoine on établit un autre Evêque à Fussale & que ce lieu-là demeura [illegible] de l'Evêché d'Hippone.

ge Apostolique, les tiennent dans les allarmes continuelles, de sorte que ce que ces pauvres gens ont à craindre d'un Evêque Catholique, tout Catholiques qu'ils sont presentement, est pire que ce qu'ils avoient à craindre des Empereurs Catholiques pendant qu'ils étoient dans le schisme & dans l'heresie. Ne souffrez pas qu'on leur fasse les maux dont on les menace. Je vous en conjure par le sang de Jesus-Christ, & par la memoire de l'Apôtre saint Pierre, qui avertit les Pasteurs de ne point exercer sur leurs freres une domination violente & tyrannique.

Equité de S. Augustin, dans les choses mêmes qui le regardoient.

Je recommande donc à vôtre bonté & à vôtre charité & les Catholiques de Fussale, qui sont mes enfans en Jesus-Christ, & Antoine leur Evêque, qui est aussi mon fils dans le même Jesus-Christ; & c'est parce que je les aime les uns & les autres que je vous les recommande tous. Je suis tres-éloigné de vouloir du mal à ceux de Fussale des justes plaintes qu'ils vous ont portées contre moy de ce que je les ay livrez à un homme que je n'avois point assez éprouvé, qui n'é-

toit point dans un âge à me pouvoir asſûrer de luy ; & qui leur a tant fait de mal. Mais je ne le ſuis pas moins de vouloir qu'on en faſſe à un homme que j'aime toûjours, & d'une charité d'autant plus ſincere que je m'oppoſe plus fortement à ſes déreglemens & à ſa cupidité. Faites ſentir aux uns & aux autres des effets de vôtre miſericorde : à ceux-là en empéchant qu'on ne leur faſſe du mal, & à celuy-cy en l'empéchant d'en faire ; aux uns en ne les laiſſant pas en danger de prendre l'Egliſe Catholique en haine, s'ils voyoient que des Evêques Catholiques, & ſur tout celuy qui eſt aſſis ſur la Chaire de ſaint Pierre, refuſaſſent de les proteger contre cet Evêque qui, tout Catholique qu'il eſt, abuſe de ſon pouvoir, & à celuy-là en ne luy permettant pas qu'il tombe dans un auſſi grand crime que de faire perdre ces peuples à Jeſus-Chriſt en voulant ſe les conſerver malgré eux. III. CLASSE. AN. 423.

10. Pour moy j'avouë ingenuëment à vôtre Sainteté que ce peril où je voy les uns & les autres m'allarme ſi fort, & me jette dans une ſi profonde triſteſſe, que ſi je voyois cette Egliſe de J. C. ravagée par un homme que mon imprudence a fait Evêque, & que le mal al-

III. CLASSE. A. N. 423.

Combien S. Augustin se jugeoit severement luy-même.

lât (ce qu'à Dieu ne plaise) jusqu'à la faire perir avec celuy qui seroit la cause de ce malheur, je croy que je renoncerois à l'Episcopat, pour ne plus songer qu'à pleurer ma faute. Car je me souviens de ce que dit l'Apôtre, *si nous nous jugions nous-mêmes nous ne serions pas jugez de Dieu.* Ainsi je me jugeray moy-même, afin que celuy qui viendra juger les vivans & les morts me pardonne. Si au contraire par un effet de vôtre charité pour les membres de Jesus-Christ qui sont dans cette contrée, vous les tirez de la crainte & de la tristesse mortelle où ils sont, & que vous consoliez ma vieillesse par cette action, qui ne sera pas moins de misericorde que de justice, celuy qui nous aura délivré par vous de ces angoisses, & qui vous a placé dans le siege que vous remplissez, vous en recompensera, & vous rendra le bien pour le bien, & dans ce monde & dans l'autre.

1. Cor. 11. 31.

III. CLASSE. AN. 423.

LETTRE CCX. *

* Ecrite la même année que la precedente. C'étoit auparavant la 87. & celle qui étoit la 210. est presentement la 57.

Saint Augustin instruit Felicité & Rustique sur la maniere dont on doit porter les maux de cette vie, & leur donne d'excellentes regles sur la correction fraternelle. Peut-être que ce qui luy donna lieu de leur écrire sur ce sujet, ce fut le bruit arrivé entre les Vierges consacrées à Dieu dont il est parlé dans la lettre suivante.

AUGUSTIN & ceux qui sont avec luy saluënt en JESUS-CHRIST son frere RUSTIQUE, la tres-sainte mere FELICITÉ, [a] & toutes les sœurs qui sont avec eux.

1. QUE le Seigneur est bon, & que nous avons de graces à rendre à sa misericorde, dont les effets se répandent de toutes parts, & qui nous console en luy par la charité qui est en vous! Nous sçavons combien il aime ceux qui croyent & qui esperent en luy, & qui l'aimant souverainement, s'aiment aussi les uns les autres, & quels sont les biens

a. RUSTIQUE & FELICITÉ' étoient apparemment le Superieur & la Superieure du Monastere, dont il est parlé dans la lettre suivante.

III. CLASSE. AN. 423.

qu'il leur garde pour l'autre vie. Rien ne nous le fait si bien voir que le grand nombre de bienfaits dont il comble dans celle-cy les infidelles mêmes qui vivent sans esperance, & qu'il menace du feu éternel, où il les envoyera avec le Diable, s'ils demeurent jusques à la fin dans l'obstination où les tient la malice de leur volonté. Car quand Jesus-Christ dit dans l'Evangile que Dieu fait lever son Soleil sur les méchans comme sur les bons, & qu'il fait tomber la rosée sur les impies aussi bien que sur les justes, il ne veut pas dire que Dieu ne fasse que ce bien-là aux méchans ; mais par le peu qu'il en a touché il nous laisse à juger du reste. En effet combien est-ce que les impies mêmes reçoivent de bienfaits & de dons purement gratuits de ce Dieu qu'ils méprisent avec tant d'insolence ? Or un des plus grands biens qu'il leur fasse, c'est de ne leur pas presenter les douceurs de cette vie toutes pures ; mais de les entremêler, comme un sage Medecin, de quelques amertumes, pour les faire rentrer en eux-mêmes, & pour les avertir de fuïr la colere avenir ; & afin que pendant qu'ils sont en chemin, c'est à dire dans cette vie, qui n'est qu'un chemin & un lieu de passage,

Math. 5. 45.

Combien Dieu fait de bien aux méchans mêmes.

Utilité des tribulations.

ils ſongent à convenir avec leur adverſaire, c'eſt à dire avec la parole de Dieu, qui eſt devenuë leur partie & leur adverſaire, par le déreglement de leur vie.

III. CLASSE. AN. 423.

Parole de Dieu, eſt l'adverſaire, & comme la partie des méchans.

Qu'y a-t'il donc dans tout ce qui nous arrive qui ne ſoit un effet de la bonté & de la miſericorde de Dieu, puiſque les afflictions mêmes qu'il nous envoye ſont des bien-faits? Car COMME les proſperitez ſont des dons de Dieu par où ſa bonté nous conſole, les adverſitez ſont des dons de Dieu par où cette même bonté cherche à nous faire rentrer en nous-mêmes; & ſi Dieu, comme j'ay dit, fait de ces biens-là aux méchans mêmes, que doit-ce être que ce qu'il prepare à ceux qui l'attendent? Réjoüiſſez-vous donc de ce que ſa grace vous a été chercher au milieu des enfans du ſiecle pour vous mettre au nombre des ſiens. Supportez-vous les uns les autres, travaillant avec ſoin à conſerver l'unité de l'eſprit par le lien de la paix. Car vous trouverez toûjours des choſes à ſupporter les uns dans les autres, jusques à ce que Jeſus-Chriſt ait achevé de vous purifier, & que vous ſoyez dans cet heureux état où la mort ſera abſorbée, & où Dieu ſera tout en tous.

Adverſité, bienfait de Dieu, auſſi bien que la proſperité.

Eph. 4. 3.

Tolerance reciproque.

1. Cor. 15.

III. CLASSE. An. 423. *Ibid. v. 28.* *Amour de la correction, vertu rare.*

2. Or quoique les dissensions n'ayent jamais rien d'aimable ny de desirable, nous voyons quelquefois que l'amour que nous avons pour nos freres est ce qui les fait naître, ou qu'elles luy servent d'épreuve. Car cet amour nous oblige de les reprendre, & où en trouve-t'on qui soient bien-aises d'être repris? Où est ce Sage dont il est dit, *reprenez le Sage, & il vous en aimera d'autant plus?* (*Prov. 9. 8.*) Cependant il ne faut pas laisser pour cela de reprendre nos freres & de leur faire la correction, de peur que se flattant d'une fausse securité dans leurs pechez mêmes, ils ne se jettent dans la mort. Il se peut faire, & il arrive même souvent, que la correction contriste dans le moment celuy à qui on la fait, qu'il resiste même & qu'il conteste; mais ensuite, venant à penser à ce qu'on luy a dit, & à le repasser dans le silence de son cœur, où il n'y a que Dieu & luy, & où il n'est plus touché par consequent de la peine que la correction luy faisoit par rapport au mépris des hommes, à quoy il semble qu'elle expose, mais de la crainte de déplaire à Dieu s'il ne se corrigeoit pas, il prend une ferme resolution de ne plus tomber dans la faute dont on l'a justement repris; & alors la haine

Par où la correction fait de la peine.

qu'il conçoit contre son peché luy donne d'autant plus d'amour pour celuy qui luy a fait la correction, qu'il voit bien que ce n'est qu'au peché qu'on en vouloit. Si au contraire celuy que l'on reprend est du nombre de ceux dont l'Ecriture dit au même endroit, *si vous reprenez l'insensé, il ne fera que vous en haïr davantage*, la correction qu'on luy fait produit de la division, qui est bien éloignée d'avoir la charité pour principe de la part de celuy à qui on a fait la correction, mais qui ne laisse pas de servir d'exercice & d'épreuve à celle de celuy qui l'á faite, lorsque bien loin de rendre haine pour haine à celuy qu'il avoit repris, il conserve sans alteration la même charité qui l'avoit porté à luy rendre cet office. Que si celuy qui a fait la correction, & qui voit qu'elle ne fait qu'animer contre luy celuy à qui il l'a faite, s'irrite aussi de son côté, & en vient à vouloir rendre à l'autre le mal pour le mal, dés-là il n'étoit pas digne de la faire, & il meritoit au contraire qu'on la luy fît.

III. CLASSE. AN. 423.

Prov. 9. 8.

Comment il faut être pour être digne de reprendre les autres.

Pratiquez ces saintes regles, afin qu'on ne vous voye point en chagrin les uns contre les autres, & que s'il en naît quelquesfois on l'éteigne sur le champ.

III. CLASSE. AN. 423.

La charité songe plus à conserver la paix, qu'à faire la correction.

Mais SOYEZ plus appliquez à vous tenir en paix les uns avec les autres, qu'à vous reprendre les uns les autres. Car DE LA MESME maniere que le vinaigre infecte le vaisseau où l'on le laisse croupir, ainsi la colere infecte le cœur si on l'y laisse seulement d'un jour à l'autre. Pratiquez donc ces saintes regles, & le Dieu de paix sera avec vous. Mais priez aussi pour moy, afin que Dieu me fasse la grace de les bien pratiquer de mon côté.

Phil. 4. 9.

LETTRE CCXI. *

* Ecrite l'an 423. C'étoit auparavant la 109. & celle qui étoit la 211. est presentement la 247.

Saint Augustin tâche de remettre la paix par cette lettre dans un Monastere de Filles, où il étoit arrivé du desordre par l'aversion qu'elles avoient prise mal à propos pour leur Superieure, & leur prescrit une Regle de vie qui est ce qu'on appelle presentement la Regle de saint Augustin. On ne sçauroit rien voir en ce genre-là de plus sage, de plus saint, ny de plus parfait.

1. COMME la severité de la discipline est toûjours prête de punir ce qu'elle trouve de pechez qui le meritent, la charité seroit bien-aise de ne rien

rien trouver à punir. C'eſt ce qui m'a empêché d'aller vers vous, quoique vous le ſouhaitaſſiez. Auſſi ma preſence auroit-elle plûtôt augmenté le trouble parmy vous qu'elle n'y auroit mis la paix; car comment aurois-je pû m'empêcher de vous châtier ſi j'avois trouvé dans vôtre Communauté autant de bruit & de deſordre qu'il y en a eu? Je le ſçay, & quoiqu'il ne ſe ſoit pas paſſé devant mes yeux, j'en ſuis tres-bien informé. Vôtre revolte & vôtre deſobéïſſance n'auroient même fait qu'augmenter par le refus que j'aurois été obligé de vous faire, de ce que vous me demandiez. Car je vous l'aurois refuſé, non ſeulement parce qu'il eſt contre l'ordre, & qu'il ne pourroit étre que d'un tres-dangereux exemple, mais parce qu'il ne vous convient pas à vous-même. Ainſi ne vous trouvant pas telles que j'aurois voulu, vous ne m'auriez pas auſſi trouvé tel que vous auriez ſouhaité.

III. CLASSE. AN. 423.

2. Cor. 12. 20.

2. Je puis donc me ſervir ſur ce ſujet de ces autres paroles de ſaint Paul aux Corinthiens: *Je prens Dieu à témoin, & je veux qu'il me puniſſe ſi je ne dis la verité, que ç'a été pour vous épargner que je n'ay point voulu aller à Corinthe, quoique nous ne dominions point ſur vôtre foy, & que*

2. Cor. 1. 23.

III. CLASSE. AN. 423. *nous ne tâchions au contraire, que de contribuer à vôtre joye.* Il est vray que c'est aussi pour m'épargner moy-même, & 2. Cor. 2. 3. de peur d'avoir *tristesse sur tristesse*, pour user encore des termes du même saint Paul. Voilà ce qui a fait qu'au lieu de vous faire voir mon visage, j'ay mieux aimé répandre mon cœur devant Dieu pour vous, & traiter, non avec vous par des paroles, mais avec luy par des larmes, une affaire où il y va de tout pour vous, & qui me fait craindre qu'il ne change en tristesse ce qui faisoit toute ma joye. Car au milieu de tant de scandales qu'on voit arriver dans ce monde de toutes parts, toute ma consolation étoit de penser à vôtre Societé si nombreuse; à l'amour si pur qui vous unissoit; à la sainteté de vôtre vie; à l'effusion abondante de la grace de Dieu sur vous, qui a fait que non seulement vous avez renoncé au mariage, mais que vous avez pris le party de vivre en commun, pour n'être toutes en Dieu qu'un même Act. 4. 32. cœur & une même ame.

3. La vûë de tous ces biens qui sont en vous, ou plûtôt de tous ces dons de la misericorde de Dieu sur vous, faisoit le repos de mon cœur au milieu de toutes les tempêtes dont il étoit agité par

les maux que je voy ailleurs. *Vous couriez si bien dans la voye de Dieu ; qui vous a donc arrêtées ? Ce qui vous est entré dans l'esprit ne vient pas de celuy qui vous a appellées. Il ne faut qu'un peu de levain....* Je ne veux pas achever ; car je souhaite, je prie Dieu, & je vous conjure vous-mêmes, non seulement que toute la masse ne s'aigrisse pas, comme je l'en ay vû bien prés, mais que ce levain même se rectifie. Si vous êtes donc revenuës à vous-mêmes, priez Dieu qu'il ne permette plus que vous tombiez dans la tentation, afin qu'on ne voye plus parmy vous de dissensions, de jalousies, d'animositez, de querelles, de médisances, de faux rapports. Car aprés le soin que nous avions pris de planter & d'arroser le jardin du Seigneur, qui n'est autre que vous-mêmes, nous ne devions pas nous voir réduits à n'en recueillir que de ces malheureuses épines.

III. CLASSE. AN. 423. *Gal.* 5. 7. 8. & 9. *Gal.* 5. 9. *Math.* 26. 41. 2. *Cor.* 12. 20. 1. *Cor.* 3. 7. & 9.

Que si au contraire vôtre foiblesse fait que le bruit dure encore parmy vous, priez Dieu qu'il vous délivre de la tentation, & que celles de vos sœurs qui vous troublent, si toutesfois elles vous troublent encore, sçachent qu'elles en porteront la peine, quelles qu'elles puissent être.

Gal. 5. 10.

III. CLASSE. AN. 423. 4. Voyez un peu quel malheur c'est que pendant que nous avons la joye de voir rentrer les Donatistes dans l'unité, nous soyons réduits à pleurer le Schisme qui déchire vôtre Monastere. Songez à vous tenir ferme dans les saints engagemens de vôtre vocation, & vous ne songerez plus à changer vôtre Superieure, qui depuis tant d'années qu'elle persevere dans la sainte vie du Monastere, l'a vû s'augmenter & venir au point où il est, & vous a toutes vû croître devant ses yeux; & qui comme une mere pleine de tendresse vous a toutes portées, sinon dans son sein, au moins dans son cœur. Car il n'y en a aucune de vous qui en entrant dans le Monastere ne l'y ait déja trouvée, ou servant Dieu avec beaucoup d'édification sous ma sainte sœur qui étoit Superieure avant elle, ou déja en charge, & qui n'ait été reçûë par elle. C'est sous elle que vous avez été instruites & formées, que vous avez reçû le voile, que le Monastere est devenu si nombreux, & vous voulez qu'on vous l'ôte; vous en venez même sur cela jusqu'à un tumulte scandaleux, vous qui devriez gemir & pleurer si on vous la vouloit ôter. Quoy, cette personne dont vous connoissez si bien le merite, à qui

vous êtes accoûtumées, qui vous a reçûës dans le Monastere, sous qui il se forme & s'augmente depuis si longtemps, vous voudriez qu'on vous l'ôtât ?

On n'a rien changé chez vous, & il n'y a de nouveau que le Prêtre que vous avez pour Superieur. Si c'est là ce qui vous met en goût de nouveautez, & s'il est l'occasion de vôtre revolte contre vôtre mere, pourquoy ne demandez-vous pas qu'on vous l'ôte luy-même plûtôt qu'elle ? Que si cette seule pensée vous fait horreur, comme il n'est pas possible qu'elle ne vous en fasse, ayant autant d'affection & de veneration pour luy que je sçay que vous en avez, pourquoy n'avez-vous pas les mêmes sentimens pour vôtre mere ? Car je vous avertis que cette tempête, qu'on a vû s'élever parmy vous, dans le temps qu'il a commencé d'en prendre soin, le rebute, & fait qu'il aime mieux vous quitter que de porter le reproche que vous luy attirez, en donnant sujet au monde de dire, que si vous ne l'aviez eu pour Superieur vous n'auriez jamais songé à changer de Superieure. Que Dieu appaise donc & pacifie vos esprits ; que les articles du Diable ne prevalent pas

III. CLASSE. AN. 423. *Col. 3. 15.* dans vos cœurs, & que ce soit au contraire la paix de Jesus-Christ qui y prenne le dessus. Prenez-garde que le dépit de ne pas obtenir ce que vous voudriez; ou la honte d'avoir voulu ce que vous ne deviez pas vouloir ne vous precipite dans la mort. Ranimez au contraire vôtre premiere vertu par une sincere penitence. *Math. 27. 75. Ibid. 28. 5.* Imitez les larmes de saint Pierre & non pas le desespoir de Judas.

5. Voicy ce que nous ordonnons qu'on observe dans le Monastere. a

Vnion des cœurs, premier soin de ceux qui vivent en communauté. Act. 4. 32. Ayez soin en premier lieu, que ce soit dans une parfaite union d'esprit que vous habitiez dans la maison du Seigneur; car c'est pour cela que vous étes unies pour vivre en societé; & qu'il n'y ait entre vous qu'un cœur & une ame, personne n'ayant rien en propre, & tout étant commun entre vous.

a. Icy commence ce qu'on appelle *la Règle de saint Augustin*, qui n'a jamais été composée pour des hommes, mais pour des filles du Monastere d'Hyppone; dont la sœur de S. Augustin étoit morte Abbesse. Celle qui luy succeda, étoit apparemment Felicité, à qui la lettre precedente est écrite, & le Superieur que nôtre Saint joignit à l'Abbesse, pour le gouvernement du Monastere aprés la mort de sa sœur, est sans doute ce même Rustique Prêtre de l'Eglise d'Hippone, à qui saint Augustin écrit aussi la lettre precedente, & qui assista à l'élection que S. Augustin fit d'Eraclius pour luy succeder, comme on voit par les actes de cette élection qui sont icy la Lettre 213.

Que celle qui vous gouverne distribuë à chacune le vivre & le vêtement, non également à toutes, parce que les forces de toutes ne sont pas égales, mais à chacune selon son besoin; car nous apprenons des Actes des Apôtres que tout étoit en commun parmy les premiers Chrétiens, & qu'on distribuoit à chacun selon son besoin.

III. CLASSE. AN. 423. Traiter chacun selon ses forces. Act. 4. 35.

Que celles qui possedoient quelque chose dans le monde, lorsqu'elles sont entrées dans le Monastere, soit bien aises qu'il devienne commun; & que celles qui n'avoient rien se gardent bien d'y chercher ce qu'elles n'auroient pû avoir ailleurs: qu'on accorde neanmoins à leur infirmité les choses dont elles ont besoin, quoiqu'auparavant le necessaire même leur manquât; mais qu'elles prennent bien garde de ne pas mettre leur bonheur dans l'assûrance où elles se trouvent d'une subsistance qui leur manquoit.

On portoit dans les Monasteres ce qu'on avoit de bien.

6. Qu'elles ne s'en fassent pas accroire, sous pretexte qu'elles se voyent les Compagnes & les sœurs de quelques-unes dont elles n'auroient osé approcher auparavant, mais qu'elles tiennent leur cœur élevé & dégagé du soin des choses passageres & perissables, afin

III. CLASSE. AN. 423.

qu'il ne ſoit pas dit que les Monaſteres ne ſont ſalutaires qu'aux riches & non pas aux pauvres, ce qui arriveroit, ſi au lieu que les riches s'y humilient, les pauvres venoient à s'y enorguëillir.

Que celles qui étoient quelque choſe dans le monde prennent auſſi garde de leur côté de ne pas mépriſer les pauvres qui ſont devenuës leurs ſœurs. Qu'elles tirent leur gloire au contraire de la Societé qui les joint avec les pauvres, plûtôt que des dignitez & des richeſſes de ceux qui leur ont donné la naiſſance. Qu'elles ne ſe faſſent point un ſujet de vanité d'avoir apporté quelque choſe dans la maſſe des biens du Monaſtere. Que comme ce ne leur ſeroit pas un ſujet d'orguëil de le poſſeder encore dans le ſiecle, ce ne leur en ſoit pas un non plus de l'avoir donné. Car AU LIEU que tous les autres vices ne tendent qu'à faire faire le mal, l'orguëil va même juſqu'à faire perdre le fruit du bien que l'on fait; & que ſerviroit-il de donner tout ſon bien aux pauvres, & de ſe faire pauvre avec eux, ſi l'on devenoit plus orguëilleux par le mépris des richeſſes, qu'on ne le ſeroit en les poſſedant? Vivez donc toutes dans une parfaite union d'eſprit & de cœur, & honorez Dieu les unes

Par où l'orguëil eſt le plus à craindre.

dans les autres, puisque vous étes les Temples où il habite.

III. CLASSE. AN. 423.

7. Appliquez-vous à la priere aux heures marquées pour cet effet, & qu'on ne fasse nulle autre chose dans l'Oratoire que celle à quoy il est destiné, & d'où il tire son nom, de peur qu'en voulant y faire autre chose vous n'interrompissiez celles qui même hors le temps ordinaire de la priere, se trouvant en état d'en faire de particulieres, les voudroient aller faire dans ce lieu-là.

Lorsque vous vous servez de Pseaumes & de Cantiques dans vos prieres, que le cœur suive ce que la voix prononce. Ne chantez que ce qui est marqué pour étre chanté, & contentez-vous de dire le reste à voix basse.

8. Domptez vôtre chair par le jeûne, retranchant du boire & du manger autant que vôtre santé le pourra permettre. Mais que celles même qui ne pourront pas jeûner ne prennent rien qu'à l'heure du repas, à moins qu'elles ne soient malades. Pendant que vous étes à table, écoutez sans bruit & sans disputes ce qu'on lit suivant la coûtume, afin qu'en même temps que le corps prend sa nourriture, l'esprit aussi se nourrisse de la parole de Dieu.

Lecture durant le repas.

III. CLASSE, AN. 423.

9. Si l'on traite un peu mieux à table celles dont la complexion est devenuë plus foible par la maniere delicate dont elles ont été élevées, celles dont une autre sorte de nourriture a rendu la complexion plus forte, ne doivent ny le regarder comme quelque chose d'injuste, ny en avoir de la peine ; & bien loin de trouver les autres heureuses de ce qu'elles sont mieux traitées, elles se doivent trouver heureuses elles-mêmes de pouvoir ce que les autres ne peuvent pas. Si donc celles qui ont été élevées d'une maniere plus délicate pendant qu'elles étoient dans le monde sont traitées un peu plus delicatement, non seulement pour la nourriture, mais pour les lits, les couvertures, & les habits, il faut que celles que l'on traite autrement, parce qu'elles sont plus fortes, & par consequent plus heureuses, pensent que ces autres avec toutes ces petites douceurs qu'on leur accorde sont encore descenduës de bien haut, quoiqu'elles n'ayent pû arriver jusqu'à la frugalité des plus robustes. Que celles-cy ne trouvent donc pas mauvais ce que l'on fait de plus pour les autres par tolerance plûtôt que par preference. Car CE SEROIT un étrange renversement que

dans le Monastere, où les riches mêmes deviennent laborieuses & mortifiées autant que leur complexion le permet, les pauvres s'avisassent de devenir délicates. III. CLASSE. AN. 423.

Comment on doit traiter les malades & les convalescentes.

Comme il faut retrancher aux malades quelque chose de leur nourriture ordinaire pour ne les pas accabler, il faut donner aux convalescentes tout ce qui peut contribuer à les rétablir promptement, & cela se doit observer à l'égard même de celles qui étoient les plus pauvres dans le siecle, la maladie ayant fait en elles ce que la délicatesse de la nourriture a fait dans les autres. Mais dés qu'elles seront remises, qu'elles reprennent leur vie ordinaire, qui est sans comparaison la plus heureuse, & la plus convenable à des servantes de Dieu, dont la vie approche d'autant plus de ce qu'elle doit étre, qu'elles ont moins d'assujettissements & de besoins. Que dés que leurs forces seront revenuës elles ne demeurent donc point attachées, par mollesse & par lâcheté, à ce qu'on ne leur avoit accordé que par necessité durant leur convalescence; & qu'enfin celles qui pourront pratiquer la frugalité la plus étroite se trouvent les plus heureuses & les plus

III. CLASSE. AN. 423. riches. Car LA GRANDE richesse n'est pas d'avoir beaucoup, mais d'avoir peu de besoins.

Vraye richesse en ce monde, ce que c'est.

Voiles des Religieuses, quels ils doivent étre.

10. Qu'il n'y ait rien de remarquable dans vos habits, & n'affectez point de plaire par là, mais par la pureté de vos mœurs. Que vos voiles ne soient points transparents, & ne laissent rien voir de vôtre coiffure. Qu'il ne vous paroisse point de cheveux, & qu'on ne vous en voye non plus de négligez que d'ajustez.

Quand vous irez quelque part, marchez toutes ensemble; & quand vous serez arrivées où vous vouliez aller, tenez-vous aussi toutes ensemble.

Que ny dans vos habits, ny dans vôtre air, soit en marchant, ou quand vous serez arrétées, ny dans aucunes de vos actions, on n'aperçoive jamais rien qui ne soit digne de la sainteté de vôtre état, ny qui puisse rien produire que d'honnéte dans le cœur de ceux qui vous voyent. Si vos regards tombent sur quelqu'un, qu'au moins ils ne s'arrêtent sur personne; car il ne vous est pas deffendu de voir des hommes, quand il s'en trouve sur vôtre chemin, mais de desirer d'en voir, ou de souhaiter d'en étre vûës.

Il n'y avoit Or EN MATIERE de ces sortes de de-

ſirs on ne laiſſe pas d'aller bien avant de part & d'autre ; quoiqu'on s'en tienne aux regards & au ſentiment du cœur ; & vous ne ſçauriez dire que vous ayez le cœur chaſte ſi vos yeux ne le ſont, puiſque l'œil n'eſt que le meſſager & l'interprete du cœur ; & que LORSQUE deux cœurs ſe parlent, & que ſans que la langue s'en mêle, il ſe fait de l'un à l'autre des meſſages d'impureté qui ſont bien reçûs de part & d'autre, & qui font que chacun prend plaiſir à ce que l'autre ſent pour luy, le corps a beau demeurer pur, il n'en faut pas davantage pour perdre la chaſteté. Et il ne faut pas que celles qui arrêtent leurs yeux ſur des hommes, & qui ſont bien aiſes de trouver ceux des hommes arrêtez ſur elles, s'imaginent qu'on ne s'en apperçoit pas; on le voit, & ceux-mêmes dont elles ſe douteroient le moins. Mais quand les hommes n'en verroient rien, COMMENT éviter les yeux de celuy à qui rien ne ſçauroit être caché? Car EN VOIT-IL moins pour avoir ſur ce qu'il voit d'autant plus de patience, qu'il y a plus de profondeur dans les conſeils de ſa Sageſſe ? Que la crainte de déplaire au ſouverain Maître chaſſe donc de vôtre cœur toute envie de plaire aux hommes.

III CLASSE. AN. 423.

point de clôture dans les premiers temps.

Belle regle pour la conſervation de la pureté.

Combien il eſt aiſé de perdre la chaſteté, lors même que le corps demeure pur.

III. CLASSE. AN. 423.

Songez qu'il a les yeux ouverts sur tout, & vous vous garderez bien d'arrêter les vôtres sur des hommes. Aussi l'Ecriture a-t'elle eu soin de nous inspirer la crainte de Dieu sur ce fait icy même, lorsqu'elle dit, *tout œil qui s'arrête est en abomination devant Dieu.* Lors donc que vous êtes ensemble dans l'Eglise, & par tout ailleurs où il se trouve des hommes, VEILLEZ les unes sur les autres pour conserver la pureté les unes des autres, & par-là le Dieu qui habite en vous vous conservera même les unes par les autres.

Prov. 27. 20. selon les 70.

Obligation de s'entr'avertir.

II. Si vous remarquez donc dans quelqu'une de vous de ces sortes de regards, avertissez-là sans differer, de peur que le mal ne gagne, & pour l'étouffer dés sa naissance. Que si aprés être avertie elle retombe, ou sur le champ, ou dans quelque autre occasion, il faut que celle qui s'en est apperçûë la compte pour blessée, & découvre son mal afin qu'on y remedie. Mais il faut auparavant qu'elle fasse remarquer ce qui se passe à une ou deux de ses sœurs, afin que l'autre étant convaincuë par deux ou trois témoins, puisse être punie comme elle le merite. Et ne croyez pas qu'on vous puisse accuser de malignité quand vous

Mat. 18. 16.

III. CLASSE. AN. 423.

ferez de ces sortes de rapports ; vous seriez coupables au contraire, si pouvant guerir vos sœurs en les déferant, vous les laissiez perir faute de parler. Si une de vos sœurs avoit une playe sur son corps qu'elle voulût tenir cachée, de peur qu'on n'y portât le rasoir, ne seroit-ce pas une cruauté à vous de n'en rien dire, & n'y auroit-il pas au contraire de la charité à le découvrir ? Combien plus devez-vous donc découvrir les playes de leurs ames, qu'il est sans comparaison plus dangereux de laisser envenimer que celles du corps ?

Deferer à la Superieure celles qui ne profitent pas des avertissemens.

Mais avant de découvrir la faute de quelqu'une de vos sœurs à d'autres, pour avoir dequoy la convaincre si elle prend le party de nier, il faut, en cas qu'elle ne profite pas du premier avis qu'on luy aura donné, commencer par avertir la Superieure de ce qui se passe, & le luy faire remarquer : car peut-étre que la correction secrette que la Superieure luy fera, sera suffisante, sans qu'il soit besoin de faire connoître sa faute à d'autres. Que si elle vient à nier le fait quand la Superieure luy parlera, c'est alors qu'il faut faire remarquer à d'autres ce qui se passe, afin qu'elle puisse étre non plus reprise en secret par une

III. CLASSE. AN. 423.

seule, mais convaincuë publiquement par deux ou trois ; aprés quoy on luy fera subir la peine que le Superieur ou la Superieure trouveront propre pour la corriger ; & si elle refuse de s'y soûmettre, qu'on la chasse du Monastere, quand elle ne demanderoit pas d'en sortir ; & qu'on ne s'imagine pas qu'il y ait en cela de la cruauté, il y a de la charité au contraire à rejetter ce qui pourroit infecter le reste.

Chasser celles qui ne veulent pas subir le châtiment.

Ce que je viens de dire de cette sorte de faute, doit étre observé exactement pour toutes les autres ; & il faut garder le même ordre pour les découvrir & les arrêter dés leur naissance, c'est à dire, deferer, convaincre, & punir les coupables, ce qui se doit faire avec beaucoup de haine pour le mal, mais toûjours avec beaucoup de charité pour les personnes. Que si quelqu'une va jusques à recevoir secrettement des lettres, ou des presens de quelque homme, & qu'elle vienne à s'en accuser elle-même, qu'on luy pardonne & que l'on prie pour elle. Mais si la chose se découvre d'une autre maniere, & qu'on ait trouvé dequoy l'en convaincre, qu'on la châtie plus severement, selon l'avis de la Superieure, ou du Prêtre, ou même de l'Evêque.

Dans quel esprit il faut châtier.

12. Que

12. Que tous les habits ſoient gardez dans un même lieu ſous la charge d'une ou deux perſonnes, ou d'autant qu'il ſera neceſſaire pour les bien tenir & les preſerver de la tigne : car comme vôtre manger s'apprête dans une même cuiſine, & ſe tire d'une même dépenſe, il faut auſſi que les habits que l'on vous donne ſe tirent d'un même lieu. Lorſqu'on en change ſelon les ſaiſons, recevez indifferemment, s'il eſt poſſible, tout ce qu'on tirera de ce veſtiaire commun pour chacune de vous, ſans prendre-garde ſi l'on donne à l'une ce qui avoit auparavant ſervi à l'autre, pourvû qu'on donne à chacune tout ce qui luy eſt neceſſaire. Que ſi ſur cette diſtribution d'habits il arrive entre vous des diſputes & des murmures, & que quelqu'une ſe plaigne que ce qu'on luy donne eſt moins bon que ce qu'elle avoit eu auparavant, & trouve qu'on luy fait tort de ne la pas habiller ſi bien que quelqu'autre de ſes ſœurs, vous reconnoîtrez par cela même combien vous manquez de ce qui doit faire la parure ſainte de l'homme interieur, puiſque vous êtes capables de murmurer & de conteſter pour les habillemens de vos corps.

III. CLASSE. AN. 423.

Communauté d'habits, comme de tout le reste.

1. Pier 3. 4.

Mais enfin quand on condeſcen-

III. CLASSE. AN. 423.

droit à vos foibleſſes juſqu'à ſouffrir que chacune, au changement de ſaiſon, reprît dans le veſtiaire commun ce qu'elle y avoit depoſé, toûjours faut-il que tous vos habits ſe gardent dans un même lieu, & par les mêmes perſonnes, & QU'AUCUNE ne travaille pour elle-même, ſoit en habits, en lits, en ceintures, en couvertures, en voiles, mais que tous vos ouvrages ſe faſſent en commun, & même avec plus de ſoin, de plaiſir, & de joye que ſi chacune travailloit pour ſoy. Car S'IL EST dit de la charité, qu'elle ne cherche point ſes propres interêts, c'eſt parce que bien loin de preferer ce qui n'eſt que pour ſoy à ce qui eſt pour la Communauté, elle prefere toûjours ce qui eſt pour la Communauté à ce qui n'eſt que pour ſoy. Sçachez donc que VOUS aurez fait d'autant plus de progrez dans la charité, que chacune de vous aura plus de ſoin de ce qui eſt pour la Communauté que de ce qui n'eſt que pour elle-même; en ſorte que cette charité qui demeure éternellement paroiſſe toûjours tenir le deſſus dans ce que les neceſſitez d'une vie paſſagere vous obligent de rechercher. Il faut donc, par le même principe, que ſi les peres & les meres, ou les parents

Nulle ne doit travailler pour ſoy.

Par où il eſt vray de dire, que la charité ne cherche point ſes propres interêts.

des sœurs envoyent quelque chose à leurs filles ou à leurs parentes, soit habits, ou autre chose de ce que les besoins de la vie rendent necessaire, on ne le reçoive point en cachette, & que la Superieure en dispose, & le fasse mettre dans le reservoir commun pour le donner à la premiere qui en aura besoin; & s'il arrive à quelqu'une de celer quelque chose de ce qu'on luy aura donné, qu'elle en soit punie comme d'un larcin.

III. CLASSE. An. 423.

Tout ce qui se donne pour quelqu'une, se doit mettre dans le depôt commun.

13. Vos habits seront lavez ou par les Sœurs mêmes, ou par les Foullons, selon que la Superieure jugera à propos, prenant garde que le trop de soin de la propreté exterieure ne donne atteinte à la pureté de vos ames.

Quant à l'usage des bains il ne doit pas être perpetuel, & on ne vous les permettra que dans les temps accoûtumez, c'est à dire une fois le mois. Que s'il arrive que quelqu'une en ait besoin par quelque sorte d'indisposition, on les luy accordera sans differer: mais il faut que cela se fasse sans murmure, & par l'avis du Medecin; en sorte que la Superieure fasse faire à la malade, quand elle ne le voudroit pas, ce qui est necessaire pour sa santé. Que si au contraire la

Bains, permis aux Religieuses mêmes.

III. CLASSE. AN. 423.

malade le desiroit, quoique cela ne luy fût pas bon, comme IL ARRIVE souvent que parce qu'une chose fait plaisir on croit en tirer du soulagement, quoiqu'elle soit plûtôt capable de nuire, on ne s'amusera point à contenter sa cupidité. Si neanmoins le mal étoit caché, celle qui se plaint en sera crûë à sa parole; mais lorsqu'il y aura tant soit peu à douter, si ce qu'elle demande pour celá, & où il y a quelque chose d'agreable, est propre pour cette sorte de mal, ce sera le Medecin qui en jugera. Que les sœurs ne soient jamais moins de trois quand elles iront aux bains, & quelque part qu'elles puissent avoir besoin d'aller; & ce ne sera pas celle qui aura le besoin, mais la Superieure, qui choisira celles qui l'accompagneront.

Soin des malades.

Il faut qu'il y ait une sœur particulierement destinée pour avoir soin des malades ou des convalescentes, & même de celles qui seront dans quelque sorte de langueur ou d'indisposition, quoique sans fiévre; & celle-là prendra à la cuisine, ou à la dépense, ce qu'elle verra qui sera necessaire à chacune des infirmes. Que celles qui auront soin tant de la dépense que des habits, & des livres, soient toûjours prêtes à servir leurs

sœurs sans murmurer. On viendra prendre tous les jours les livres à une certaine heure, passé laquelle on n'en donnera point. Pour les habits & les souliers, celles qui en auront soin en donneront aux sœurs sans differer dés qu'elles en auront besoin.

III. CLASSE. AN. 423.

14. Qu'il n'y ait point de querelles parmy vous, & s'il en arrive, qu'on les appaise sur le champ, de peur que la colere ne s'augmente, & ne se change en haine, que d'un fêtu elle ne devienne une poûtre, & qu'elle ne rende l'ame coupable d'homicide. Car cette parole de l'Ecriture, *celuy qui hait son frere est homicide*, n'a pas été dite seulement pour les hommes; & quoiqu'elle ne soit exprimée qu'au masculin, parce que c'est le sexe que Dieu crea le premier, elle regarde les femmes aussi bien que les hommes. Dés que quelqu'une en aura blessé une autre par quelque injure, ou parole outrageante, ou par quelque fausse accusation, qu'elle ait soin de la satisfaire promptement, & que celle qui aura été offensée luy pardonne aussi sans s'amuser à contester. Que si l'offense est reciproque, elles se pardonnent aussi reciproquement, afin d'être d'autant plus en état de vaquer à la priere. Car plus

Soin d'appaiser les querelles.

1. Joan. 3. 15.

Combien chacune doit étre préte à satisfaire celles qu'elle aura offensées.

III. CLASSE. AN. 423.

Inimitiez combien nuiſibles à la priere.

vos prieres ſont frequentes, plus doivent-elles étre ſaintes, & exemptes de ce qui pourroit vous en faire perdre le fruit. Or ſçachez que CELLES qui ſont plus ſujettes à la colere, mais qui ſont auſſi toûjours prêtes à demander pardon à celles qu'elles peuvent avoir offenſées, valent mieux que celles qui y ſont moins ſujettes, mais qui ont auſſi plus de peine à pardonner.

Nul pardon à eſperer de Dieu, ſi on ne pardonne.

Que celles qui ne veulent point pardonner à leurs ſœurs ne s'attendent pas que leurs prieres puiſſent avoir aucun effet. Pour celles qui ne peuvent ſe reſoudre à demander pardon, ou qui ne le demandent qu'à regret, quoiqu'on les ſouffre dans le Monaſtere, il ne leur ſert de rien d'y étre. Abſtenez-vous donc de toutes paroles dures, & capables de vous bleſſer les unes les autres, & s'il vous en échappe quelques-unes, ne faites point de difficulté de tirer le remede de la même bouche dont eſt ſorti ce qui a fait le mal.

Soin de s'abſtenir de tout ce qui peut bleſſer les autres.

Maintien de l'authorité, diſpenſe de ce que l'humilité demanderoit.

On ne pretend pas neanmoins obliger celles qui ſont en charge, de demander pardon à leurs inferieures, quand même elles s'apercevroient d'avoir paſſé les bornes dans les paroles dures dont la neceſſité de maintenir l'ordre & la

discipline les oblige quelquesfois d'user. Car en portant l'humilité trop loin on aviliroit l'authorité : mais qu'au moins elles en demandent pardon au Maître commun des unes & des autres, qui le leur accordera en consideration de ce qu'il voit d'amour & de charité dans leur cœur pour celles même qu'elles auront reprises trop fortement.

III. CLASSE. AN. 423.

Mais SOUVENEZ-VOUS que cet amour que vous avez les unes pour les autres doit être tout spirituel, & qu'il ne doit rien avoir qui tienne de la chair & du sang. Car si ces jeux & ces caresses même de femme à femme, à quoy il y en a qui se laissent aller quelquesfois faute d'être assez attentives à ce que demande la pudeur & la modestie, doivent être interdites aux femmes même mariées, & aux vierges qui ont dessein de se marier, combien plus le doivent-elles être aux veuves & aux vierges qui servent Jesus-Christ dans la sainteté de vôtre profession ?

Combien l'amitié doit être pure, entre personnes de même sexe aussi bien que de sexes differens.

15. Obéïssez à vôtre Superieure comme à vôtre mere, & portez-luy le respect qui luy est dû, & à quoy vous ne sçauriez manquer sans manquer à ce que vous devez à Dieu. Mais obéïssez encore plus exactement au Prêtre qui a

Combien les Religieuses doivent d'obeïssance & de respect à leur superieure.

III. CLASSE. AN. 423.

Combien elles en doivent aux Prêtres qui les gouvernent.

Superieures des maisons Religieuses, doivent consulter les Prêtres.

Belle régle pour les superieurs des communautez religieuses.

soin d'elle & de vous toutes. C'EST à la Superieure principalement à faire observer tous ces réglemens, à ne pas souffrir qu'on les néglige, & à redresser tout ce qu'on pourroit avoir fait au contraire. Neanmoins sur les choses qui passent ses forces ou sa capacité, elle aura recours au Prêtre qui veille sur vous.

Que si elle trouve sa condition heureuse, que ce soit par la charité qui la rend servante de toutes les autres, plûtôt que par l'authorité qui l'en rend en quelque façon maîtresse. Si elle est donc au dessus de vous aux yeux des hommes par sa charge, qu'elle soit sous vos pieds aux yeux de Dieu par son humilité.

Qu'elle serve d'exemple à toutes en toutes sortes de bonnes œuvres; qu'elle reprenne celles qui seront dereglées; qu'elle console celles qui seront dans l'abbattement; qu'elle supporte les foibles; qu'elle soit patiente envers toutes.

1. Th. 5. 14.

Qu'elle subisse volontiers la penitence, & qu'elle ne l'impose qu'avec retenuë; & quoiqu'il soit à propos que vous ayez pour elle de la crainte aussi bien que de l'amour, qu'elle ait beaucoup plus de soin de se faire aimer que

de ſe faire craindre ; & qu'elle penſe ſans ceſſe qu'elle rendra compte à Dieu de vous toutes. C'eſt ce qui vous doit obliger à luy rendre d'autant plus d'obeïſſance, & vous le devez par compaſſion pour elle, auſſi bien que pour vous-mêmes ; car elle eſt d'autant plus en peril, qu'elle eſt plus élevée au deſſus des autres.

III. CLASSE. AN. 423. Heb.13.17.

16. Que le Seigneur vous faſſe la grace d'obſerver tout cecy par un eſprit d'amour, comme des perſonnes épriſes de la beauté toute ſpirituelle de la vertu, & qui par la Sainteté de leur vie répandent la bonne odeur de Jeſus-Chriſt. Faites-le donc, non comme des eſclaves, mais comme des perſonnes libres, qui ne ſont plus ſous la loy, mais ſous la grace.

Quel doit être le principe de l'aſſujettiſſement des Religieux à leur regle.

2. Cor. 2. 15. Gal. 4. 31. Rom. 6. 14.

Afin que cecy vous ſoit toûjours preſent, comme un miroir dans lequel vous puiſſiez vous regarder, & de peur que l'oubly ne vous faſſe manquer à quelqu'une de ces regles, qu'on vous les liſe une fois la ſemaine ; & lorſque vous trouverez que vous vous en acquitez fidellement, rendez-en graces à celuy qui eſt l'autheur de tout bien. Que ſi au contraire quelqu'une de vous s'apperçoit qu'elle a manqué en quelque choſe,

III. CLASSE. AN. 425.

qu'elle se repente du passé, & qu'elle se tienne sur ses gardes pour l'avenir; qu'elle prie Dieu de luy pardonner ses offenses, & de ne la point laisser succomber à la tentation.

Math. 6. 12. & 13.

LETTRE CCXII. *

* Ecrite environ l'an 425. C'étoit auparavant la 103. & celle qui étoit la 212. est presentement la 251.

C'est une Lettre de recommandation à l'Evêque Quintilien, pour une sainte veuve nommée Galle, & Simplicie sa fille, vierge consacrée à Dieu, qui portoient avec elles des reliques de saint Estienne.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-saint frere & Collegue le tres-venerable Seigneur QUINTILIEN.

JE recommande à vôtre Sainteté dans la charité de Jesus-Christ les tres-dignes servantes de Dieu Galle & sa fille Simplicie, inferieure à sa mere du côté de l'âge, mais au dessus d'elle par la sainteté de son état, puisqu'elle a consacré sa virginité à Jesus-Christ, au lieu que sa mere ne luy a consacré que sa viduité. Pendant qu'elles ont été auprés de moy, je les ay nourries de la parole de Dieu, autant que j'en suis capable, & je vous les remets entre les mains par cette lettre, afin que vous ayez soin de

les consoler & de les aider dans tous leurs besoins, & dans tout ce qui pourra leur être utile. C'est ce que je ne doute point que vôtre Sainteté n'eût fait quand je ne les luy aurois point recommandées. Car si sans avoir de liaison avec elles que du côté de cette Jerusalem celeste dont nous sommes tous citoyens, & où une noble ambition leur fait desirer de tenir un des premiers rangs, par l'éminence de la sainteté qu'elles professent, je ne laisse pas de leur devoir toute l'affection que l'on doit, non seulement à ses concitoyens, mais à ses freres, combien plus leur en devez-vous, vous qui vivez dans le lieu qui les a vû naître, & où reluit particulierement le grand exemple du genereux mépris qu'elles font pour l'amour de Jesus-Christ des avantages de leur naissance?

III. CLASSE. AN. 415.

J'ay été bien-aise d'avoir cette occasion de vous saluër. Agréez s'il vous plaît ce devoir que je vous rends, & le recevez avec la même charité qui me porte à vous le rendre. Souvenez-vous de moy dans vos prieres. Ces Dames portent avec elles des reliques du glorieux Martyr saint Estienne. Vôtre Sainteté sçait combien ces precieux restes

Veneration des Reliques.

III. CLASSE. AN. 426.

d'un si grand Saint meritent d'être honorez, & c'est à quoy nous avons tâché de ne point manquer.

LETTRE CCXIII.*

* Ces Actes ont été dressez le 26. de Septembre l'an 426. C'étoit auparavant la 110. & celle qui étoit la 213. est presentement la premiere.

Ce qui tient icy lieu d'une Lettre, c'est l'Acte dressé publiquement à Hyppone, dans l'Eglise de la paix, du choix que fit saint Augustin du Prêtre Eraclius pour luy succeder, & le soulager cependant dans sa vieillesse d'une partie de ses soins.

1. L'*An que le tres-glorieux Empereur Theodose étoit Consul pour la douziéme fois, & Valentinien Auguste pour la seconde, le 6. des Calendes d'Octobre* * *Augustin Evêque, & avec luy Religien & Martinien, deux de ses Collegues dans l'Episcopat, ayant pris séance dans l'Eglise de la Paix à Hyppone, & les Prêtres Saturnin, Leporius, Barnabé, Fortunatien, Rustique, Lazare, & Eraclius étant presens, avec tout le Clergé, & une grande multitude de peuple, Augustin Evêque a dit*, il faut traiter sans differer ce que je vous promis hier, & qui m'a fait souhaiter que vous vinssiez aujourd'huy en plus grand nombre, comme je voy que vous avez fait: car si je voulois vous parler d'autre

* C'est à dire le 24. Septembre.

chose, l'attente & l'impatience où vous seriez sur celle-là troubleroit vôtre attention. III. CLASSE. AN. 426.

Quoique nous soyons tous mortels, & que personne ne puisse sçavoir quand son dernier jour arrivera, neanmoins dans l'enfance on espere l'adolescence; dans l'adolescence la jeunesse; dans la jeunesse la parfaite maturité de l'âge, & dans celle-là la vieillesse, à quoy on est encore moins assûré d'arriver, mais qu'on ne laisse pas de pouvoir esperer; au lieu que la vieillesse étant le dernier de tous les âges, il n'y en a plus à esperer aprés celuy-là, où il est encore plus vray de dire que dans tous les autres qu'on n'a pas un seul jour d'assûré. Dieu a permis que je sois venu parmy vous dans la vigueur de mon âge; mais de jeune que j'étois en ce temps-là, me voilà vieux; & comme je sçay qu'aprés la mort des Evêques l'ambition des pretendans, & les contestations de ceux qui élisent, causent de grands troubles dans les Eglises, il est de mon devoir de faire tout ce qui dépend de moy pour mettre celle-cy à couvert d'un malheur que j'ay vû si souvent arriver, & qui m'a causé tant de douleur.

J'ay été depuis peu à Mileve, comme

III. CLASSE. AN. 426.

vous sçavez, à la priere de nos freres, & sur tout de ce qu'il y a là de serviteurs de Dieu, qui craignoient que par la mort de mon frere & Collegue Severe d'heureuse memoire il n'arrivât quelque desordre parmy eux. J'y ay donc été, & la misericorde de Dieu ayant beni mes soins, celuy que Severe avoit choisi pour luy succeder a été installé & reçû pour Evêque, & cela s'est passé dans une grande paix. Car dés que la volonté de Severe sur cela leur a été connuë, ils l'ont suivie avec plaisir. Il y en avoit neanmoins quelque-uns de contristez, de ce que Severe croyant que c'étoit assez de nommer à son Clergé celuy qu'il desiroit avoir pour successeur, n'en avoit point fait part au peuple. Mais enfin par la misericorde Dieu, la tristesse s'est dissipée & a fait place à la joye, & celuy que le deffunt Evêque avoit choisi a été ordonné en sa place. Pour ne pas tomber donc dans un pareil inconvenient, & afin que personne ne se plaigne de moy, je vous declare à tous que ma volonté, que je croy celle de Dieu, est que ce soit le Prêtre Eraclius [a] qui me

Successeurs des Evêques, nommez par eux de leur vivant.

a. On ne sçait autre chose de cet Eraclius, sinon qu'il avoit été nommé par S. Augustin pour son successeur. La ville d'Hippone fut prise par les Vandales, presque

succede. *Sur cela le peuple s'est écrié*, que Dieu soit remercié, que Jesus-Christ soit beni, *& l'a repeté vingt-trois fois*; & ensuite, que Jesus-Christ nous exauce, qu'il nous conserve Augustin, *ce qui a été repeté seize fois*; *& ensuite*, c'est vous que nous voulons pour pere & pour Evêque, *ce que l'on a repeté huit fois*.

III. CLASSE AN. 426.

2. *Lorsque les acclamations ont cessé, Augustin Evêque a dit*, il n'est pas besoin que je m'étende sur les loüanges d'Eraclius; & autant que je suis touché de sa sagesse, autant dois-je épargner sa modestie. C'est assez que vous le connoissiez; & quand je dis que je veux qu'il me succede, je ne dis que ce que je sçay que vous desirez vous-mêmes, comme vos acclamations me l'apprendroient quand je ne le sçaurois pas d'ailleurs. Voilà donc ce que je desire, & que je demande à Dieu avec des prieres ardentes, malgré la froideur de mon âge. Je vous exhorte aussi & vous conjure de le luy demander avec moy, afin que la paix de Jesus-Christ unissant tous les cœurs & tous les esprits, il plaise à Dieu de conformer ce qu'il a fait en nous. Prions-le donc que comme c'est luy qui m'a en- *Ps. 67. 29.*

aussi tôt aprés la mort de ce Saint, qui arriva pendant le Siege.

III. CLASSE. AN. 426. voyé Eraclius, il luy plaise de le conserver & de le garentir de tout crime, afin que comme Eraclius a fait ma joye pendant ma vie, il remplisse ma place aprés ma mort.

Mes paroles ny vos acclamations ne tombent point à terre, comme vous voyez, & les Scribes de l'Eglise ont soin de les recuëillir. En un mot c'est un Acte Ecclesiastique que nous faisons, & je veux par là confirmer & assûrer, autant que les hommes le peuvent, ce que je viens de vous declarer. *Alors le peuple s'est écrié*, que Dieu soit remercié, que Jesus-Christ soit beni; *& l'a repeté trente-six fois; & ensuite*, exaucez-nous Seigneur, conservez-nous Augustin, *& l'a repeté treize fois; & ensuite*, c'est vous que nous voulons pour pere & pour Evêque, *ce qui a été repeté huit fois; & ensuite*, c'est vous qui meritez de l'être, c'est vous qui en étes digne, *ce qui a été repeté vingt fois; & ensuite*, vous en étes digne par tout le bien que vous nous avez fait; *ce qui a été repeté cinq fois; & ensuite*, c'est vous qui meritez d'étre nôtre Evêque, c'est vous qui en étes digne, *ce qui a été repeté six fois.*

3. *Aprés que les acclamations ont été cessées Augustin Evêque a dit*, je veux donc, comme

comme je vous disois, que ma volonté & la vôtre demeure confirmée par un Acte Ecclesiastique, autant qu'elle le peut être par les hommes ; pour ce qui regarde les profondeurs impenetrables de la volonté Toute-puissante de Dieu, prions-le, comme j'ay dit, de confirmer ce qu'il a fait en nous ; *alors le peuple s'est écrié*, nous vous rendons graces de vôtre choix, *& l'a repeté seize fois*, *& ensuite*, que cela demeure fait, que cela demeure fait, *& l'a repeté douze fois* ; *& ensuite*, que nous vous ayons pour pere, & Eraclius pour Evêque, *ce qui a été repeté six fois.*

III. CLASSE. AN. 426.

4. *Les acclamations cessées, Augustin Evêque a dit*, je voy ce que vous voulez dire, mais je ne veux pas qu'on fasse pour luy ce que l'on a fait pour moy, qui est connu de plusieurs d'entre vous, & que les autres n'ignorent que parce qu'ils n'étoient pas encore au monde, ou qu'ils étoient trop jeunes pour s'en pouvoir souvenir. Car je fus ordonné Evêque du vivant de mon pere & predecesseur le saint Vieillard Valere d'heureuse memoire, * & de là en avant j'ay toûjours été avec luy dans le Siege Episcopal, ce que nous ne sçavions pas ny luy ny moy que le Con-

* Lettre 31. nombre 44.

III. CLASSE. AN. 426.

cile de Nicée eût deffendu. Je ne veux donc pas qu'une chose que quelques-uns ont trouvé à redire qu'on ait faite à mon occasion, se fasse à celle de mon fils Eraclius. *Alors le peuple s'est écrié,* que Dieu soit remercié, que Jesus-Christ soit beni, *& l'a repeté treize fois.*

5. *Et aprés que les acclamations ont été cessées, Augustin Evêque a dit,* il demeurera Prêtre comme il est, pour être Evêque quand il plaira à Dieu : neanmoins je m'en vais faire dés à present, avec le secours de la misericorde de Jesus-Christ, ce que j'avois resolu il y a déja quelques années, mais que je n'ay pû executer jusques icy, parce que vous ne m'avez pas tenu ce que vous m'aviez promis. Car nous étions convenus que pour me donner loisir de travailler sur les saintes Ecritures, comme mes freres & Collegues les Peres des Conciles de Numidie & de Carthage m'en avoient chargé, on me laisseroit en repos cinq jours de la semaine, sans m'interrompre pour quelque affaire que ce fût. On en fit un acte ; vous y consentîtes par vos acclamations, & on vous lût l'acte où elles étoient contenuës ; mais vous ne l'observâtes pas long-temps. On recommença bien-

S. Augustin chargé par les Peres des Conciles de Numidie & de Carthage de travailler sur l'Ecriture.

tôt de venir fondre sur moy, comme à l'ordinaire; ainsi je ne trouve plus de temps pour l'étude que je voulois faire, & je suis accablé d'affaires, & avant & aprés midy. Je vous prie donc & vous conjure par Jesus-Christ de trouver bon que je me décharge de ces sortes d'occupations sur ce jeune homme que je choisis pour mon successeur au nom du même Jesus-Christ, c'est à dire sur le Prêtre Eraclius. *Sur quoy le peuple s'est écrié*, nous vous rendons graces de vôtre choix; *& l'a repeté vingt-six fois*.

III. CLASSE. AN. 426.

6. *Et les acclamations cessées Augustin Evêque a dit*, je vous rends graces de vôtre bien-veillance & de vôtre charité, ou plûtôt j'en rends graces à Dieu. Qu'on s'adresse donc à Eraclius pour toutes les choses pour lesquelles on venoit à moy. Quand il aura besoin de mon conseil il ne luy manquera pas, & à Dieu ne plaise que je le luy refuse. Allez donc à luy sur tout ce qui vous obligeoit de venir à moy; s'il se trouve en peine sur ce qu'il aura à faire il me consultera, & il sçait bien que celuy qui luy tient lieu de pere ne luy refusera pas son secours. Ainsi sans qu'il vous manque rien j'auray moyen de donner le peu qu'il plai-

III. CLASSE. AN. 416.

ra à Dieu de me laiſſer encore de vie, non au repos & à la pareſſe, mais à l'étude de l'Ecriture, & j'eſpere que mon travail ſera utile à Eraclius même, & par conſequent à vous. Que perſonne n'ait donc regret au loiſir qu'on me laiſſera, car ce ſera un loiſir fort occupé. J'ay fait ce me ſemble tout ce que j'avois à faire avec vous, & à quoy je vous avois conviez. Il ne me reſte plus qu'à prier ceux qui peuvent ſigner de vouloir bien ſigner cet Acte. C'eſt ſurquoy j'ay principalement beſoin de vôtre réponſe. Marquez-moy donc par vos acclamations que vous m'accorderez ce que je vous demande. *Alors le peuple s'eſt écrié*, nous le ferons, nous le ferons, *& l'a repeté vingt-cinq fois ; & enſuite*, cela eſt juſte, cela ſe doit ; *& l'a repeté vingt-huit fois ; & enſuite*, nous le ferons, nous le ferons ; *& l'a repeté quarante fois ; & enſuite*, il y a long-temps que nous devions l'avoir fait, il y a long-temps que vous le meritiez, *ce qui a été repeté vingt-cinq fois ; & enſuite*, nous vous rendons graces de vôtre choix, *ce qui a été repeté treize fois ; & enſuite*, exaucez-nous, Seigneur, conſervez-nous Eraclius, *ce qui a été repeté quatre-vingt fois.*

7. *Aprés les acclamations ceſſées, Au-*

gustin Evêque a dit, Dieu soit loüé : il ne nous reste plus qu'à offrir à Dieu le sacrifice ; & durant ce temps de priere je vous exhorte de laisser à part tous vos autres besoins, & toutes vos autres affaires, & de vous appliquer particulierement à prier pour cette Eglise, pour moy, & pour le Prêtre Eraclius.

III. CLASSE. AN. 427.

LETTRE CCXIV.*

*Saint Augustin ayant appris qu'il y avoit quelque division parmy les Moines du Monastere d'Adrumet, [a] sur ce que quelques-uns d'eux, ayant mal pris le sens de sa lettre à Sixte *, alloient jusques à nier le libre arbitre, & les merites ou demerites des hommes, ce saint Docteur écrit à Valentin Abbé de ce Monastere & à ses Moines, & leur declare que ce qu'il avoit expliqué & soûtenu dans cette lettre n'est que la foy Catholique, qui ne nie point le libre arbitre, mais qui enseigne aussi qu'il ne peut rien pour le bien sans la grace. Cette Lettre est toute sur la matiere de la grace.*

* Ecrite sur la fin de l'année 426. ou bien avant la fête de Pâques de l'année 427.

C'étoit auparavant la 46. & celle qui étoit la 214. est presentement la 2.

a

* C'est la Lettre 194.

a. ADRUMET étoit la Metropole de la Province Bisacene. C'est presentement Mahomette, ville forte du Royaume de Thunis, sur la côte de la Mediterranée à 75. milles de Carthage.

III. CLASSE. AN. 427.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher frere le tres-honoré Seigneur VALENTIN, & les freres qui sont avec luy.

1. IL est venu vers nous deux jeunes hommes, dont l'un s'appelle Cresconius, & l'autre Felix, qui disent être de vôtre Monastere, & qui nous ont rapporté qu'il y est arrivé du trouble & de la division sur ce que quelques-uns de vous, en voulant établir la grace, vont jusques à nier le libre arbitre, & soûtiennent même qu'au jour du jugement Dieu ne rendra point à chacun selon ses œuvres, ce qui est une autre erreur encore pire que la premiere. Ils nous ont appris neanmoins que le plus grand nombre n'est pas de ce sentiment, & qu'ils reconnoissent le libre arbitre; mais qu'ils avouënt aussi qu'il faut qu'il soit aidé de la grace pour goûter & pratiquer le bien; & qu'ainsi quand le Seigneur viendra pour rendre à chacun selon ses œuvres, il en trouvera de bonnes en nous, qui seront veritablement à nous, mais par le bien-fait de la grace de Dieu, qui les a preparées avant tous les siecles pour nous y faire marcher. Ceux qui pensent de cette sorte pensent bien.

Rom. 2. 6.

Par où il y a de bonnes œuvres en nous.

Eph. 2. 10.

2. Je vous conjure donc, mes freres, par le Nom de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, pour me servir des paroles de S. Paul aux Corinthiens, de parler tous le même langage, & de ne point souffrir parmy vous de divisions & de schismes. Car remarquez, je vous prie, qu'il est dit d'un côté, que le Seigneur Jesus n'est pas venu pour juger le monde, mais pour le sauver; & de l'autre, qu'il jugera le monde, lorsqu'il viendra, comme toute l'Eglise le declare dans le symbole, *juger les vivans & les morts.* Or s'il n'y avoit point de grace, comment sauveroit-il le monde? & s'il n'y avoit point de libre arbitre, comment le pourroit-il juger?

III. CLASSE. AN. 427.

1. Cor. 1. 10.

Joan. 3. 17.

Rom. 3. 6.

Deux qualitez en Jesus-Christ, celle de Sauveur & celle de juge; celle de Sauveur, prouve la grace, celle de Juge, prouve le libre arbitre.

Si vous voulez donc bien entendre ce livre ou cette lettre * de moy, que ces deux jeunes hommes ont portée dans vôtre Monastere *, considerez-la par rapport à ces deux veritez de la Foy Catholique; en sorte que vous vous gardiez également, & de nier la grace de Dieu, & de soûtenir le libre arbitre, comme s'il étoit capable de quelque chose sans la grace, & qu'il nous fût possible sans elle de penser ny de faire quoi que ce puisse étre de bon selon Dieu. Car c'est ce que nous ne sçaurions en au-

* Let. 194. à Sixte.

* On a lû icy, *ad vos*, selon 13. manuscrits, au lieu de *ad nos*, qui ne s'accorde pas si bien avec toute la suite.

Deux veritez fondamentales, pour bien entendre la doctrine de saint Au-

III. CLASSE. AN. 428. cune maniere, comme Jesus-Christ méme nous l'a appris, lorsque parlant à

gustin sur la grace. ses Apôtres des fruits de sainteté & de justice, il leur dît, *vous ne sçauriez rien*

Jean 15. 5. *faire sans moy.*

3. Or il est bon que vous sçachiez que cette lettre de moy à Sixte Prêtre de l'Eglise de Rome, a été écrite contre les nouveaux heretiques, c'est à dire, contre les Pelagiens, qui veulent que ce soit en consideration de quelque merite que la grace de Dieu nous soit donnée, & par consequent qu'au lieu de nous glorifier dans le Seigneur, chacun se glorifie dans l'homme, c'est à dire en luy-même, contre la deffense expresse du grand Apôtre, qui nous dit dans un endroit,

1. Cor. 3. 21. *que personne ne se glorifie dans l'homme*;

1. Cor. 1. 31. & ailleurs, *que quiconque se glorifie ne se glorifie que dans le Seigneur.* Ces heretiques au contraire se flattent de s'être faits justes eux-mêmes, comme si la justice étoit une chose que l'homme pût tirer de son fonds, & non pas un don de Dieu; & dés-là c'est en eux-mêmes qu'ils se glorifient, au lieu de se glorifier dans le Seigneur.

C'est à des gens de cette espece que s'adresse cette parole de saint Paul, *qui est-ce qui vous discerne?* ce que ce saint

Apôtre n'a dit que parce que c'est Dieu seul qui separe les hommes de cette masse de perdition, dont Adam est le principe, qu'il choisit & qu'il *discerne* pour en faire des vases d'honneur plûtôt que des vases d'ignominie. Mais parce que sur cette demande de saint Paul, *qui est-ce qui vous discerne*, l'homme charnel & enflé d'une fausse opinion de luy-même auroit pû répondre à l'Apôtre, ou se dire à luy-même, ce qui me discerne, c'est ma foy, ce sont mes prieres, c'est ma justice, l'Apôtre coupe chemin à toutes ces imaginations, en ajoûtant comme il fait, *qu'avez-vous qui ne vous ait été donné? & si tout ce que vous avez vous a été donné, pourquoy vous en glorifiez-vous comme s'il ne vous avoit pas été donné?* Cependant ceux qui croyent s'être faits justes eux-mêmes se glorifient de ce qu'ils ont, comme s'il ne leur avoit pas été donné; ainsi c'est en eux-mêmes qu'ils se glorifient, & non pas dans le Seigneur.

III. CLASSE. AN. 427.

1. Cor. 4. 7.

A quoy l'on peut rapporter le choix de l'un plûtôt que de l'autre.

Rom. 9. 11.

1. Cor. 4. 7.

1. Cor. 4. 7.

4. C'est ce qui m'a obligé d'écrire la lettre qui est allée jusques à vous, & dans laquelle j'ay prouvé par les authoritez de l'Ecriture que vous y pouvez voir, qu'il ne peut y avoir en nous ny bonnes œuvres, ny prieres saintes & ca-

But de la Lettre 194. à Sixte.

III. CLASSE. AN. 427. pables de plaire à Dieu, ny foy veritable, à moins que toutes ces choses ne nous ayent été données par le Pere des
Jac. 1. 17. lumieres, de qui descend tout don parfait & toute grace excellente. Ce sont les propres paroles de l'Apôtre saint Jacques; aprés quoy personne ne sçauroit plus dire que c'est en consideration de ses œuvres, de ses prieres, ou de sa foy que la grace de Dieu luy a été donnée, ny soûtenir par consequent que ce soit en consideration d'aucun merite que Dieu nous la donne: aussi n'y a-t'il rien de si faux.

Ce n'est pas qu'on veüille dire par-là qu'il n'y ait point de merites ny de de-
Rom 3. 6. merites; car si cela étoit, comment est-ce que Dieu pourroit juger le monde? Mais ce qu'on veut dire, c'est qu'afin qu'il y
Par où il y a des merites dans l'homme. ait des merites dans l'homme, il faut que Dieu par sa grace & sa misericorde le previenne & le convertisse, selon
Psal. 58. 10. & 11. cette parole du Prophete, *le Seigneur est mon Dieu, & sa misericorde me previendra.* Voilà donc par où l'impie justifié, c'est à dire l'homme devenu juste d'impie qu'il étoit, commence d'avoir des merites, que le Seigneur couronnera quand il jugera le monde.

5. Je voulois vous envoyer bien des

choses, qui vous auroient donné une plus grande & plus parfaite connoissance de tout ce qui s'est fait dans nos Conciles contre l'heresie des Pelagiens : mais la grande hâte de ceux de vos freres qui sont venus vers nous ne m'en a pas donné le loisir. Ce que j'ay donc pû faire a été de vous écrire, quoique vous ne m'eussiez point écrit par eux, car ils ne nous ont apporté aucunes lettres de vous, mais nous n'avons pas laissé de les recevoir, parce que leur ingenuité nous faisoit assez voir qu'ils n'étoient pas capables de nous tromper. Ce qui a fait qu'ils se sont tant hâtez, c'est qu'ils veulent celebrer la fête de Pâques avec vous, & qu'ils ont cette confiance en la misericorde de Dieu, que s'ils sont de retour avant ce temps-là, ce saint Jour vous trouvera tous en paix, sans qu'il reste parmy vous aucune trace de vos premieres divisions.

III. CLASSE. AN. 427.

6. Mais ce que vous pourriez faire de mieux, ce seroit de m'envoyer celuy qui a causé le desordre ; & c'est dequoy je vous prie tres-instamment : car ou il n'a pas bien entendu mon livre, ou il ne se fait pas bien entendre luy-même quand il entreprend d'expliquer & de resoudre des questions si difficiles, & où si peu de

III. CLASSE. AN. 427. *Doctrine de la grace, sujette à être mal prise.*

gens peuvent atteindre. C'est cette difficulté de la matiere de la grace qui fit dés le temps de saint Paul que quelques-uns qui n'avoient pas assez d'intelligence s'imaginoient que ce qu'il vouloit dire étoit que nous n'avions qu'à faire le mal, afin qu'il en arrivât du bien; & c'est l'erreur de ces gens-là que l'Apôtre S. Pierre a eu en vûë dans sa seconde Epître, lors qu'aprés avoir dit, *vivez donc, mes bien-aimez, dans l'attente de ce que je viens de vous dire: travaillez en paix afin que Dieu vous trouve purs & irreprehensibles, & croyez que la longue patience, dont use nôtre Seigneur, est pour vôtre bien*, il ajoûte, *c'est aussi ce que nôtre cher frere Paul vous a écrit, selon la Sagesse qui luy a été donnée. Car il parle de ces mêmes choses dans toutes ses lettres, où il y en a de difficiles à entendre, dont des ignorans & des esprits legers abusent comme des autres écritures, & qu'ils tournent en un mauvais sens à leur propre condamnation.*

Rom. 3. 8. — *2 Pier. 3. 14. & 15.* — *Ibid. 16.*

7. Donnez-vous donc garde d'un malheur aussi terrible que celuy dont ce grand Apôtre menace ces gens-là; & lorsque vous sentez que vous n'entendez pas, que vôtre foy supplée à ce qui manque à l'intelligence; & qu'elle vous fasse croire sur l'authorité des saintes

Ecritures, & que nous avons un Libre arbitre, & qu'il y a une grace de Dieu, sans le secours de laquelle nous ne sçaurions par les forces de nôtre Libre arbitre, ny nous convertir à Dieu, ny nous avancer vers luy par aucun progrez dans la pieté; & priez Dieu qu'il vous fasse la grace de goûter & de comprendre ce qu'une foy religieuse vous fait croire, quoique vous ne le compreniez pas.

III. CLASSE. AN. 427.

Il faut pour cela même, c'est à dire, pour comprendre & pour goûter les veritez, que le Libre arbitre soit de la partie; car s'il n'en étoit pas, l'Ecriture ne nous auroit pas dit comme elle fait, *insensez que vous étes, n'aurez-vous jamais d'intelligence & de sagesse?* Dés-là donc qu'il nous est ordonné de comprendre les veritez & de les goûter, ce qui est le propre de la sagesse, il faut qu'il y ait en cela de l'obéïssance de nôtre part, ce qui ne sçauroit étre si nous n'avions point de Libre arbitre. Mais aussi si sans le secours de la grace, & par les seules forces de nôtre Libre arbitre, nous pouvions avoir cette intelligence & cette sagesse savoureuse, que l'Ecriture veut que nous ayons, le Prophete n'auroit pas dit à Dieu, *donnez-*

Libre arbitre, marqué par les preceptes que l'Ecriture nous adresse.

Psal 93. 8.

Grace, marquée par le soin que l'Ecriture a de nous faire demander ce qu'elle nous ordonne.

III. CLASSE. AN. 427.

Ps.118.73. Luc.24.45. Jac. 1. 5.

moy de l'intelligence, afin que j'entre dans la connoissance de vos preceptes; l'Evangile n'auroit pas dit que Jesus-Christ ouvrit l'Esprit à ses Disciples, afin qu'ils entrassent dans le sens des Ecritures; enfin saint Jacques n'auroit pas dit, *si quelqu'un de vous manque de sagesse & d'intelligence, qu'il en demande à Dieu, qui donne à tous liberalement, sans reprocher ce qu'il donne, & la sagesse luy sera donnée.* Du reste Dieu est Tout-puissant pour vous faire la grace de vous remettre tous dans une parfaite paix, & dans une sainte concorde, & à nous celle d'apprendre bientôt une nouvelle si consolante pour nous. Tous les freres avec qui nous vivons vous saluënt tous aussi bien que moy, & vous demandent vos prieres, que je vous conjure de continuer sans relâche, & qui seront d'autant plus efficaces que vous serez plus unis. Que le Seigneur soit avec vous.

III. CLASSE. AN. 427.

LETTRE CCXV. *

Depuis la lettre precedente Saint Augustin s'étoit ravisé, & avoit retenu auprés de luy ceux par qui il écrivoit à Valentin, afin de les instruire sur la matiere de la Grace. Il les renvoye donc enfin, chargez d'une seconde lettre pour Valentin & ses Moines, de ce qui s'étoit fait à Rome & en Affrique contre les Pelagiens, & du Livre de la Grace & du Libre arbitre, qu'il avoit fait exprés pour l'instruction de ceux du Monastere d'Adrumet. Cette lettre est toute sur la Grace aussi bien que la precedente.

* Ecrite l'an 427. aprés la fête de Pâques. C'étoit auparavant la 47. & celle qui étoit la 215. est presentement la 268.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher frere dans le même JESUS-CHRIST le tres-honoré Seigneur VALENTIN, & les freres qui sont avec luy.

I. JE vous apprens que les serviteurs de Dieu Cresconius, Felix, & un autre Felix qui étoient venus vers nous de vôtre Monastere, ont fait la fête de Pâques avec nous. Si je les ay retenus un peu plus long-temps, ç'à été pour vous les renvoyer mieux instruits contre les nouveaux heretiques, je veux dire,

III. CLASSE. AN. 427.

contre les Pelagiens, dans l'erreur de qui tombe quiconque croit que la grace de Dieu, qui seule opere par Jesus-Christ la délivrance de l'homme, nous est donnée en consideration de quelque merite qui vienne de nous. Mais c'est aussi étre dans l'erreur que de croire que lorsque Jesus-Christ viendra juger le monde, les hommes ne seront pas jugez selon leurs œuvres, au moins ceux qui auront vêcu jusques à l'âge où l'on est en état de faire usage de son Libre arbitre. Car il n'y aura de damnez pour le seul peché d'origine, que les enfans qui n'auront point été faits participans de la grace du Sauveur par le Sacrement de la regeneration, & qui seront morts dans un âge à n'avoir pû faire par eux-mêmes ny bien ny mal. Pour les autres qui étant venus en âge d'user de leur Libre arbitre, auront ajoûté à ce peché commun de ces autres pechez qui sont particuliers à chacun de ceux qui les commettent, ils seront condamnez pour l'avoir merité, & par ce premier peché, & par ce qu'ils y en auront ajoûté d'autres par leur mauvaise volonté, à moins que la grace de Dieu ne les ait tirez de la puissance des tenebres, pour les faire passer dans le Royaume de son Fils bien-aimé. Les

Quel est le partage des enfans morts sans baptême.

Col. 1. 13.

Les bons de leur côté receyront la recompense dûë aux merites de leur bonne volonté ; mais cette bonne volonté même est un effet de la grace de Dieu. Voilà par où s'accomplira cette parole de l'Apôtre : *La douleur, la rage & le desespoir seront le partage de tout homme qui fait mal, soit Iuif, soit Gentil ; comme la gloire, l'honneur, & la paix seront le partage de tout homme qui fait le bien, soit Iuif, soit Gentil.*

III. CLASSE. AN. 427.

Bonne volonté, principe de tout merite, d'où elle vient.

Rom. 2. 9. & 10.

2. Mais je n'ay pas besoin de m'étendre dans cette lettre sur cette matiere si difficile de la Grace & du Libre arbitre, puisque j'avois déja donné une autre lettre sur ce sujet à Cresconius & à ses compagnons, lorsque je les croyois préts à partir, & que j'ay traité cette question dans un livre entier que j'ay fait pour vous, * & qui, comme j'espere avec la grace du Seigneur, appaisera toutes vos disputes, si vous le lisez attentivement, & que vous compreniez bien ce que je tâche de vous faire entendre. Ils portent encore avec eux d'autres choses que j'ay crû qu'il étoit bon de vous envoyer, & qui vous feront connoître de quelle maniere l'Eglise Catholique a rejetté les dogmes empestez de l'heresie Pelagienne. Vous aurez donc, avec le livre que

* C'est le Livre de la grace & du libre arbitre.

III. CLASSE. AN. 417.

j'ay fait pour vous, ce qui fut écrit au Pape Innocent, Evêque de l'Eglise de Rome, par le Concile de Carthage & celuy de Numidie; * ce que cinq Evêques de ces Provinces luy en écrivirent encore plus exactement en commun, * & ses réponses * à ces trois lettres. Vous aurez ce que le Concile d'Affrique en écrivit au Pape Zozime, ce que ce Pape écrivit ensuite à tous les Evêques du monde; [a] & enfin ce que nous avons défini en peu de mots contre cette erreur, dans un dernier Concile, qui étoit un Concile plenier de toute l'Affrique. [b] Nous avons lû tout cela avec eux, & nous vous l'envoyons par eux.

* Ce sont les Lettres 175. & 176.

* C'est la lettre 177.

* Ce sont les Let. 181. 182. & 183.

a. C'est une chose surprenante, qu'un Decret si celebre, envoyé par le Pape, non seulement en Affrique, mais par toute l'Eglise, & qui ayant été attendu avec impatience, ne manqua pas d'être copié par une infinité de personnes, soit neanmoins demeuré enseveli dans l'oubli jusqu'à present; & qu'il ne soit pas resté une seule copie de toutes celles qui en furent faites alors, & dans la suite des siecles durant douze cens ans. Peut-être que si l'on la cherchoit bien dans la Biblioteque du Vatican, on l'y trouveroit: on en voit un fragment dans la lettre 190. nombre 23.

b. Ce Concile se tint à Carthage dans la Basilique de Fauste, le premier de May l'an 418. par Aurele Evêque de Carthage, & Donatien Evêque de Telepte, Primat de la Province de Bizacene, avec deux cens trois autres Evêques des Provinces Bizacene, de l'une & l'autre Mauritanie, de la Province de Tripoli, de celle de Numidie, & de l'Espagne même, comme le rapporte un an-

3. Nous leur avons lû aussi le livre du bien-heureux Martyr Cyprien sur l'Oraison Dominicale, & nous leur avons fait remarquer de quelle maniere ce saint Evêque enseigne que nous devons demander à nôtre Pere qui est dans le Ciel tout ce qui fait les bonnes mœurs & la bonne vie, de peur que presumant des forces de nôtre Libre arbitre nous ne venions à décheoir de la grace. Nous leur avons encore fait remarquer, dans le même livre, le soin que prend ce glorieux Martyr de nous avertir de prier pour nos ennemis, & pour ceux même qui n'ont pas encore embrassé la foy, & d'implorer sur eux la misericorde de Dieu, afin qu'il luy plaise de la leur faire embrasser.

III. CLASSE. AN. 417.

Grace établie par S. Cyprien, dans son Livre sur le Pater. Math. 6. 9.

cien manuscrit de l'Eglise de Gand, & celuy des Canons de l'Eglise Romaine. Ces manuscrits aussi bien que celuy des Canons de l'Eglise d'Affrique, Photius au Cod. 53. & Celestin dans l'Appendix de la lettre aux Evêques de France, attribuënt à ce Concile de Carthage ces celebres Canons que l'on a vûs dans l'avertissement sur la lettre 140. qui furent faits contre l'heresie de Pelage, & que quelques-uns ont attribuez mal à propos à celuy de Mileve de l'an 416. Car on voit, que depuis que ce Concile de 418. par ses trois derniers Canons eut condamné l'opinion des Pelagiens, qui vouloient que dès cette vie l'homme pût être exempt de tout peché, saint Augustin l'a toûjours refutée comme heretique, au lieu qu'auparavant, & dans des écrits faits depuis le Concile de Mileve, comme dans le Livre *de Gest. Pel.* chap. 30. & dans la 177. lettre de ce recueïl, nombre 16. & 17. il en parloit comme d'une erreur non encore condamnée.

III. CLASSE. AN. 427.

Priere pour les ennemis de la foy, preuves du pouvoir de la grace, sur la volonté de l'homme.

Or c'est ce que nous luy demanderions en vain, s'il n'étoit certain, comme l'Eglise fait profession de le croire, que Dieu quand il luy plaît peut tourner du mal au bien la volonté des méchans & des infidelles. Mais comme ils nous ont dit que vous aviez ce livre-là, nous ne vous l'envoyons point. Nous avons encore lû avec eux ma lettre à Sixte, Prêtre de l'Eglise de Rome *, & nous leur avons fait voir qu'elle n'a été écrite que contre ceux qui disent que c'est en consideration de quelque merite que la grace de Dieu nous est donnée, c'est à dire contre les Pelagiens.

* C'est la Lettre 194.

Foiblesse du libre arbitre.

4. Nous avons donc fait tout nôtre possible envers vos freres, que nous regardons aussi comme les nôtres, pour les affermir dans la saine Doctrine de la Foy Catholique, qui reconnoît le Libre arbitre dans l'homme, soit pour le bien, soit pour le mal; mais qui est bien éloignée de luy donner plus qu'il ne faut, & de croire que sans la grace de Dieu il soit capable de rien, c'est à dire ny de se tourner du mal au bien, ny de perseverer & d'avancer dans le bien, ny d'arriver aux biens éternels, & à cet heureux état où il ne sera plus en danger de décheoir & d'abandonner le bien. Pour vous, mes

tres-chers freres, je vous exhorte de pratiquer avec soin l'avis que l'Apôtre nous donne à tous, de ne pas donner trop de liberté à nos sentimens & à nos pensées; & de nous tenir dans les bornes d'une juste moderation, proportionnée à la mesure de foy qu'il a plû à Dieu de nous départir.

III. CLASSE. AN. 427.

Rom. 12. 3.

5. Considerez bien l'avis que le saint Esprit nous donne par la bouche de Salomon. *Dressez vos pas*, nous dit-il, *& ayez soin que vos voyes soient droites. Ne vous jettez ny à droit ny à gauche : retirez vos pieds de la voye des méchans ; car la voye qui est à droit est connuë de Dieu; au lieu que celle qui est à gauche est une voye de perdition. Ce sera luy qui dressera vôtre course, & qui conduira vos pas dans le chemin de la paix.* Remarquez donc, mes freres, dans ces paroles de l'Ecriture, que si nous n'avions point de Libre arbitre elle ne nous diroit pas, *Dressez vos pas; ayez soin que vos voyes soient droites, & ne vous jettez ny à droit ny à gauche.* Mais qu'aussi si ce qu'elle demande de nous par ces paroles se pouvoit faire sans la grace de Dieu, elle ne diroit pas non plus, *Ce sera luy qui dressera vôtre course, & qui conduira vos pas dans le chemin de la paix.*

Prov. 4. 26. & 27.

Ibid.

Ibid. v. 27.

6. Ne vous jettez donc *ny à droit ny à*

[illegible] grace, quoique l'Ecriture louë la voye qui est *à droit*, comme elle condamne celle qui est *à gauche*, lorsqu'elle dit, *detournez vous pas de la voye des méchans*, c'est à dire, de celle qui est *à gauche*, comme il paroit, par ce que le saint Esprit ajoûte que le Seigneur connoît la

Ibid. voye, qui est *à droit*, mais que celle qui est *à gauche* est une voye de perdition. Or la voye que nous devons tenir

Psau. 1. 6. est sans doute celle que Dieu connoît, & qui est celle dont le Psalmiste parle quand il dit, que Dieu connoît la voye des justes, mais que celle des impies perira. Voila cette voye de *la gauche* que le Seigneur ne connoît point; com-

Math. 25. 41. me il ne connoît point non plus ceux qui seront à sa gauche au jour du Jugement, puisque luy même nous assûre

Mat. 25. 12. qu'il leur dira, *je ne vous connois point.* Quoy donc ? dira-t'on, y a-t'il quelque chose d'inconnu à celuy qui connoît tout ce qu'il y a de bien & de mal dans

Ce que Jesus-Christ veut dire, quand il dit, qu'il ne connoit point les méchans. les hommes ? non sans doute. Ainsi *je ne vous connois point*, ne signifie autre chose sinon, je ne vous ay point faits tels que vous étes; comme quand il est dit de Jesus-Christ qu'il ne *connoissoit* point le peché, il est clair que cela ne veut

2. Cor. 5. 21. dire autre chose sinon qu'il n'avoit point

commis de peché. Que signifient donc ces paroles de Salomon, *Dieu connoît la voye qui est à droit*, sinon, c'est Dieu qui a fait la voye de *la droite*, c'est à dire la voye des Justes, qui n'est autre chose que les bonnes œuvres, que Dieu, comme dit le grand Apôtre, a preparées de toute éternité, pour nous y faire marcher? Pour la *voye de la gauche*, la voye de l'iniquité, la voye des méchans, Dieu ne la connoît point, parce que ce n'est point luy qui l'a faite à l'homme, mais l'homme qui se l'est faite à luy-même. Aussi Dieu nous dit-il dans l'Ecriture, *je hay les voyes corrompuës des méchans, qui sont les voyes de la gauche.*

III. CLASSE. AN. 427. *Prov.* 4. 27. *Ce que c'est que la voye qui est à droit.* *A qui nos bonnes œuvres se peuvent rapporter.* *Eph.* 2. 10. *Psean.* 1. 6. *Ce que c'est que la voye qui est à gauche.* *Prov.* 4. 27.

7. Mais pourquoy l'Ecriture nous dit-elle, *ne vous jettez ny à droit ny à gauche?* Car si la voye qui est à droit est la bonne, ne semble-t'il pas qu'elle devoit dire au contraire, *jettez-vous à droit, & prenez-garde de ne vous pas détourner vers la gauche?* Que pouvons-nous donc dire sur cette difficulté, sinon qu'encore que la voye qui est *à droit* soit la bonne, il n'est pas bon neanmoins de *se jetter à droit*, & qu'on peut s'égarer de ce côté-là comme de l'autre? & comment? en s'attribuant à soy-même les bonnes œuvres que l'on fait, & qui appartiennent

Ibid. *On s'égare à droit comme à gauche, & comment?*

III. CLASSE. AN. 427. à cette *voye de la droite*, au lieu de les attribuer à Dieu. Voilà ce que Salomon nous veut dire quand il nous deffend de nous *jetter à droit* aussi bien qu'*à gauche*.

C'est pour cela qu'aprés qu'il nous a Prov. 4. 27. dit, *Dieu connoît la voye de la droite, & celle de la gauche est une voye de perdition*, il ajoûte, comme pour répondre à quelqu'un qui luy auroit demandé, d'où vient donc que vous ne voulez pas qu'on se jette *à droit? Souvenez-vous que c'est Dieu qui dressera vôtre course, & qui conduira vos pas dans le chemin de la paix*. SI NOUS voulons donc ne nous pas méprendre sur ce qu'il nous dit d'abord, Prov. 4. 26. *dressez vos pas, & faites que vos voyes soient droites*, souvenons-nous que lorsque nous faisons ce que l'Ecriture demande de nous par ces paroles, c'est Dieu qui nous le fait faire. Par ce moyen nous éviterons de nous jetter *à droit*, quoique nous marchions dans *la voye de la droite*, mais sans nous confier en nos propres for- Ibid. v. 27. ces, & Dieu sera nôtre force: *il dressera nôtre course, & conduira nos pas dans le chemin de la paix*,

8. Vous voyez donc, mes chers freres, que quiconque dit que sa volonté luy suffit pour faire de bonnes œuvres,

se jette & s'égare vers la droite, comme ceux-là, *se jettent & s'égarent vers la gauche*, qui lorsqu'on leur dit qu'il faut croire, & comprendre même, s'il est possible, que c'est la grace de Dieu qui tourne du mal au bien la volonté de l'homme, & qui la maintient dans le bien aprés l'y avoir établie, prennent sujet de cette doctrine d'abandonner le soin de bien vivre, & de dire avec ceux dont parle saint Paul, *pourquoy ne ferons-nous pas le mal afin qu'il en arrive du bien ?* Voilà pourquoy l'Ecriture nous dit, *ne vous jettez ny à droit ny à gauche*, c'est à dire, prenez-garde que sous pretexte de soûtenir le libre arbitre, il ne vous arrive de luy attribuër les bonnes œuvres que vous faites, comme s'il étoit capable d'en faire sans la grace. Mais prenez-garde aussi en même temps, que sous pretexte de soûtenir la grace, & d'en relever le prix & la force, il ne vous arrive de demeurer attachez au mal, comme si vous étiez assûrez qu'elle viendra tout d'un coup en déprendre vôtre volonté pour la porter au bien. Plaise à Dieu de vous preserver par cette grace même d'un pareil égarement.

III. CLASSE. AN. 427.

S'égarer à droit, s'égarer à gauche, ce que c'est.

Rom. 3. 8.

Prov. 4. 27.

Ne se jetter ny à droit ny à gauche, ce que c'est.

Ce sont ceux qui tiroient de la doctrine de la grace cette pernicieuse con-

III. CLASSE. AN. 427.

sequence que l'Apôtre fait parler dans cette objection qu'il se propose, *que dirons-nous donc ? demeurerons-nous dans le peché afin de donner lieu à l'abondance de la grace ?* A quoy il répond admirablement, & précisement comme il falloit pour ouvrir les yeux à ceux qui sont dans cette erreur, & qui ne comprennent pas ce que c'est que la grace : *Dieu nous garde*, dit ce saint Apôtre, *d'une telle pensée ; car si nous sommes morts au peché, comment pouvons-nous vivre encore dans le peché ?*

Rom. 6. 1.

Ibid. v. 2.

Il ne pouvoit rien dire de plus précis ny de meilleur, puisque ce que la grace fait de plus excellent & de plus utile pour nous dans ce monde corrompu étant de nous faire mourir au peché, c'est être bien ingrat envers la grace que de vouloir vivre dans le peché sous pretexte que c'est à elle à nous faire mourir au peché. Que Dieu, qui est riche en misericorde, vous fasse celle de n'avoir que des sentimens purs ; & non seulement de perseverer, mais d'aller même toûjours en augmentant dans le dessein de le servir. Voilà ce que vous luy devez demander sans cesse par de tres-ardentes prieres, & dans un esprit de paix, & pour vous, & pour nous,

Eph. 2. 4.

A quoy se réduit tout ce que nous avons à demander à Dieu, pour nous-mêmes & pour les autres.

pour tous ceux qui vous ayment, & pour ceux qui vous haïssent. Vivez pour Dieu, mes chers freres. Si vous avez quelque consideration pour moy, & quelque égard à mes prieres, envoyez-moy vôtre frere Florus. III. CLASSE. AN. 427.

LETTRE CCXVI.*

* Ecrite fort peu aprés la precedente. C'étoit auparavant la 256. & celle qui étoit la 216. est presentement la 85.

Valentin fait réponse à saint Augustin par Florus qu'il luy envoye. Il luy apprend ce qui avoit causé le desordre dans son Monastere, & quels en étoient les autheurs, luy expose ce qu'il croit sur le sujet du libre arbitre, & de la justice de Dieu dans la recompense des bons; & justifie Florus des erreurs où S. Augustin avoit crû qu'il étoit.

Au tres-venerable Seigneur le tres-saint Pape AUGUSTIN, que nous ne sçaurions jamais assez respecter, & qui tient avec justice le premier rang dans nôtre cœur.

VALENTIN serviteur de vôtre Sainteté, & tous ceux qui vivant avec luy, mettent comme luy leur principale esperance en vos prieres, vous saluënt en JESUS-CHRIST Nôtre-Seigneur.

III. CLASSE. AN. 427.

1. LE respect & le tremblement interieur avec lequel nous avons reçû le Livre de vôtre sainteté,& les autres écrits si precieux dont il étoit accompagné, a été à peu prés comme celuy dont fut saisi le saint Prophete Elie, lorsque voyant de l'entrée de la caver-
3. Rois 19. 13. ne passer la gloire du Seigneur, il se couvrit le visage de son manteau. C'est ainsi que la correction que vous nous faites nous faisant voir le sujet que nous avions de rougir de la grossiereté de nos freres, dont le voyage inopiné, & fait si à contre-temps, ne nous permit pas * de saluer vôtre Sainteté, nous a fait mettre les mains devant les yeux de honte de ne nous être pas acquitez, de ce devoir. Si nous y avons manqué neanmoins, ce n'est pas seulement la precipitation de leur départ qui en est cause, c'est encore que comme il y a un temps de parler, il
Eccl. 3. 7. y a aussi un temps de se taire, & de peur que de vous écrire par des gens qui étoient en doute sur la verité, ce ne fût vous donner en quelque façon sujet de croire que nous y fussions avec eux sur les oracles de vôtre sagesse, qui nous paroît celle d'un ange. Car nous n'avions pas besoin de vous rien demander pour être persuadez de la sainteté &

* Il y a icy un, *non*, à suppléer dans le latin, suivant la conjecture des PP. Benedictins.

de la sagesse que Dieu nous a fait la grace de reconnoître en vous. Aussi avons-nous été si transportez de joye à la vûë du Livre si delicieux de vôtre Sainteté, que comme les Apôtres voyant Jesus-Christ manger avec eux aprés sa Resurrection, & ne pouvant douter que ce ne fût luy, se garderent bien de luy demander qui il étoit, comme s'ils eussent pû hesiter sur cela, de même nous n'avons pas seulement pensé à demander si ce Livre étoit de vôtre Sainteté, & pour nous en assûrer il ne nous falloit autre chose, mon tres-saint Pape & Seigneur, que d'y voir la grace des Fideles établie d'une maniere si vive & si éloquente.

III. CLASSE. AN. 427.

Jean 21. 12.

2. Mais il faut, mon tres-saint Pape & Seigneur, que je vous expose toute la suite du desordre qui est arrivé parmy nous. Mon tres-cher frere Florus, serviteur de vôtre Sainteté, ayant été obligé par un devoir de charité de faire un voyage à Uzale, qui est le lieu de sa naissance, y trouva pendant le séjour qu'il y fit quelque chose des ouvrages de vôtre Sainteté, qu'il resolut d'apporter au Monastere comme un pain de benediction, & qu'il se fit dicter par nôtre frere Felix, qui est celuy qui est allé trou-

III. CLASSE. AN. 427. ver vôtre Sainteté quelque temps aprés les autres. Celuy-cy apporta l'ouvrage au Monastere, Florus ayant été obligé d'aller d'Uzale à Carthage. On le fit lire, sans que j'en sçûsse rien, à quelques-uns de nos freres peu instruits, & il ne faut pas s'étonner qu'il leur ait causé quelque trouble, puisque ce que Jesus-Christ dit à ses Disciples, que s'ils ne mangeoient sa chair & ne beuvoient son sang, ils n'auroient point la vie en eux, fit que quelques-uns l'abandonnerent; choquez du sens impie qu'ils trouvoient dans ces paroles, non par la faute de celuy qui leur parloit, mais par la dureté & l'impieté de leur cœur.

Jean 6. 54.

Ibid. v. 67.

3. Ces freres, prenant donc aussi mal vos pensées que ces faux disciples celles de Jesus-Christ, commencerent à renverser l'esprit des simples, sans que je fusse averti de ce qui se passoit; car les assemblées secretes où ils murmuroient entre eux sur ce sujet se faisoient tellement à mon insçû, que si mon frere Florus, à son retour de Carthage, ne se fût apperçû du trouble qui s'excitoit parmy eux, & ne m'en eût averti, ils en seroient encore à contester entr'eux à la dérobée, sur des veritez qu'ils n'entendoient point, comme des domesti-

ques, qui ſans être informez des deſſeins & de la volonté de leur maître, s'amuſent à en diſputer les uns avec les autres. Je propoſay, pour faire ceſſer toutes ces diſputes, qui ne pouvoient aboutir qu'à l'erreur & à l'impieté, d'envoyer vers nôtre ſaint Pere & Seigneur Evode, afin qu'il luy plût de nous donner l'intelligence de cet ouvrage ſi ſaint & ſi digne de reſpect, par quelques explications à quoy nous puſſions nous tenir, & qui fuſſent capables d'éclairer les ignorans. [a] Mais ils ne voulurent jamais ſe donner la patience d'attendre ſa réponſe, & prirent bruſquement la reſolution de vous aller trouver, que nous aurions fort approuvée ſi les choſes s'étoient faites d'une autre maniere, &

III. CLASSE. AN. 427.

a

a. EVODE fit réponſe, & la lettre qu'il écrivit à Valentin a été trouvée par le Pere Sirmond, dans un manuſcrit de ſaint Maximin de Treves, dont il a mis un fragment dans le chap. 1. de ſon hiſtoire des predeſtinations, comme on a déja vû ſur la lettre 158. Evode y dit entr'autres choſes, qu'en Adam le libre arbitre étoit dans ſon entier, mais que par le peché il a été affoibli; que l'homme a donc encore ſon libre arbitre, mais foible & infirme, que Jeſus-Chriſt a été envoyé comme Sauveur & medecin, pour reparer nos pertes, & guerir nos bleſſures; & un peu plus bas, *que ceux*, dit-il, *qui ſont veritablement reconnoiſſans de cette grande miſericorde, liſent donc ce qu'ont écrit nos Peres; & s'ils ne l'entendent pas, qu'ils ne ſe portent pas temerairement à le blâmer; mais qu'ils prient Dieu de leur en donner l'intelligence, &c.*

III. CLASSE. AN. 427. laisserent nôtre frere Florus fort contristé de la fureur avec laquelle ils se prenoient à luy de tout le mal, sous pretexte que c'étoit luy qui leur avoit apporté ce livre dont ils se trouvoient blessez, & qui ne les blessoit neanmoins que parce qu'ils n'étoient pas capables de voir que bien loin de les blesser, il ne pouvoit que guerir ceux qui le seroient.

Cependant nous crûmes qu'avant de donner les mains à leur voyage, il falloit voir si quelque authorité plus grande que la nôtre ne pourroit point les appaiser. Nous nous addressâmes pour cela au saint Prêtre Sabin, qui nous lut le livre entier, & nous l'expliqua tres-clairement. Mais comme ce ne fut pas assez pour guerir ces esprits malades, nous eûmes la condescendance de les laisser partir, & de leur donner même de quoy faire le voyage, de peur qu'une plus grande resistance n'envenimât des playes que l'onction qui se trouve dans ce livre, où il semble qu'on entende parler vôtre Sainteté même, auroit d'en guerir sans autre appareil. Ils ne furent pas si tôt partis que tous les freres se trouverent en paix par la grace de Jesus-Christ; car toute cette dispute ne s'étoit

s'étoit émûë que par l'inquietude de cinq ou six. III. CLASSE. AN. 427.

4. Mais comme ce qui a causé la douleur, cause quelquesfois la joye, le sujet de nos peines est devenu celuy de nôtre consolation, puisque l'ignorance & la curiosité de nos freres nous ont attiré de vôtre Sainteté des instructions si pleines d'onction & de lumiere. C'est ainsi que l'incredulité de saint Thomas, qui vouloit mettre ses doigts dans les trous que les clouds avoient faits aux mains & aux pieds de Jesus-Christ, a servi à confirmer la foy de toute l'Eglise. Nous avons donc reçû, mon tres-saint Pape & Seigneur, les instructions que vous nous donnez avec tant de charité. Elles ont produit en nous une componction qui nous fait frapper nos poitrines, & qui nous fait esperer qu'avec la grace de Dieu, elles nous seront comme un baume salutaire pour guerir les playes de nôtre conscience.

Iean 20. 25.

C'est par ce divin secours que nous les verrons refermées, & non pas par nôtre libre arbitre, puisqu'encore qu'il soit comme tout le reste un don de la misericorde de Dieu, il ne peut rien qu'autant que la grace le redresse & le vivifie. C'est ce qui ne se fait que peu

III. CLASSE: AN. 427. à peu, dans le cours de cette vie mortelle, où nous ne chantons encore que les premices des misericordes du Seigneur, qui differe à un autre temps à nous en accorder la plenitude. Mais le temps viendra que nous chanterons le jugement aussi bien que la misericorde; & ce sera lorsque nous recevrons la recompense de nos œuvres, parce que le Seigneur est juste aussi bien que misericordieux. C'est ce que vôtre Sainteté nous enseigne, quand elle dit qu'il faut que nous paroissions devant le Tribunal de Jesus-Christ, afin que chacun de nous reçoive ce qui sera dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il étoit revêtu de son corps; car *le Seigneur viendra*, comme dit le Prophete, *& apportera ses recompenses avec luy.* L'homme paroîtra devant le Seigneur dans son propre corps; & quand le Seigneur viendra, il sera comme une fournaise ardente pour consumer les impies, comme le feu consume la paille. Il sera pour les justes un soleil de justice dans son levant, pendant qu'il fera porter aux impies la peine qui leur est dûë.

Pseau. 100. 1. — *Pseau.* 111. 4. — 2. *Cor.* 5. 10. — *Isay.* 40. 10. — *Ioel.* 2. 5. — *Mal.* 4. 2.

C'est ce qui donnoit tant de frayeur à ce juste dont on vous peut appeller

l'amy, mon tres-ſaint Pape & Seigneur, III. CLASSE.
comme l'Evangile appelle ſaint Jean AN. 427.
l'amy de cet autre juſte dont David
n'étoit que la figure ; c'eſt, dis-je, ce qui Jean. 3. 29.
faiſoit que ce ſaint Prophete diſoit à
Dieu dans les tranſports de ſa crainte,
N'entrez point en jugement avec vôtre ſerviteur. Psal. 142. 2.
Car ſi la grace étoit une recompenſe qui fût dûë à l'homme, ce ſaint Roy n'auroit pas apprehendé, comme il faiſoit, la ſentence du ſouverain Juge. Voilà quelle eſt la foy de vôtre ſerviteur Florus. N'en jugez donc pas par ce que vous en ont dit ces autres freres qui luy ont eux-mêmes entendu dire pluſieurs fois, que ce n'eſt pas en conſideration d'aucun merite qui ſoit en nous, mais par la pure grace du Redempteur que Dieu nous départit les dons de ſa miſericorde. Du reſte, qui peut douter qu'au jour du jugement le temps de la grace ne ſoit paſſé, puiſque ce temps où Jeſus-Chriſt viendra juger le monde ſera celuy de la juſtice & de la colere ?

Voilà ce que nous faiſons profeſſion de croire, mon tres-cher pere, ſelon vos ſaints enſeignemens ; & c'eſt ce qui fait que bien loin de nous tenir en ſûreté, nous nous écrions en tremblant, *Seigneur, ne* Pſeau. 6. 1.
nous reprenez point dans vôtre fureur, &

III. CLASSE. AN 427. Psal. 93.12. & 13. *ne nous châtiez pas dans vôtre colere. Corrigez-nous, Seigneur, & nous instruisez de vôtre loy, afin que nous meritions d'être traitez doucement au mauvais jour.* Nous croyons donc, suivant vos saintes leçons, mon tres-venerable pere, que Pseau. 10. 6. Dieu examinera & les justes & les impies; que les uns étant à la droite & les Math. 25. 33. autres à la gauche de Jesus-Christ, il imputera aux uns ce qu'ils auront fait de bonnes œuvres, & leur en rendra la recompense; & qu'il punira les autres de leur obstination dans le mal. Il ne sera donc plus question alors de faire grace, puisque les bonnes & les mauvaises œuvres seront examinées, & que chacun sera traité comme il l'aura merité.

5. Comment donc ne craint-on point de debiter contre nous des faussetez si odieuses? Quand nous disons que le libre arbitre est sain, nous ne voulons dire autre chose sinon qu'il l'est par le bienfait de la misericorde de Dieu; & nous croyons que le secours journalier de la grace de J. C. est ce qui le soûtient & qui le fait avancer dans le bien; & c'est en quoy nous mettons toute nôtre confiance. Cependant il se trouve encore des hommes qui osent dire, *il est en*

mon pouvoir de faire le bien ? Peuvent-ils bien se glorifier ainsi vainement, eux qui sont réduits à déplorer tous les jours leurs miseres & leurs pechez, & comment ont-ils bien encore le courage de vanter les forces de leur libre arbitre, comme s'il pouvoit quelque chose de luy-même, au lieu de sonder le fond de leur conscience, que la seule grace peut guerir, & de dire à Dieu dans un vif sentiment de leur misere, *ayez pitié de moy, & guerissez mon ame, parce que j'ay peché contre vous* ? Comment, dis-je, osent-ils ainsi se glorifier des forces du libre arbitre, que nous ne nions pas neanmoins, comme j'ay déja dit, mais que nous ne croyons capable de faire le bien qu'avec le secours de la grace de Dieu, & que pourroient-ils faire de plus quand la mort seroit déja absorbée par une entiere victoire, & que ce corps mortel & corruptible seroit déja revêtu d'immortalité & d'incorruptibilité ? Ils sont encore tout couverts de playes & d'ulceres, & ils demandent le remede avec hauteur, comme s'il leur étoit dû, au lieu de dire avec le saint Roy David, *Si le Seigneur n'étoit venu à mon secours, mon ame étoit prête à tomber pour jamais dans l'enfer*; & encore, *si le*

III. CLASSE. AN. 427.

Psal. 40. 5.

1. *Cor.* 15.

Ibid. v. 53.

Ps. 93. 1.

Ps. 126. 1.

III. CLASSE. AN. 427. *Seigneur ne garde la ville, en vain veille celuy qui la garde.*

6. Priez donc pour nous, mon tres-charitable pere, afin que Dieu fasse par sa misericorde que nous ne soyons plus occupez que du soin d'expier nos pechez par nos larmes, & de rendre té-
Ps. 68. 16. moignage à la force de sa grace; que la bouche de l'abîme ne se ferme point
Ps. 29. 4. sur nous, que Dieu nous retire d'entre ceux qui tombent dans la fosse; que nô-
Ps. 25. 9. tre ame ne perisse point avec les impies, & que se défendant de l'orgueïl elle trouve dans le secours de la grace la guerison de ses maux. Nôtre frere Florus, serviteur de vôtre Sainteté, part avec la plus grande joye du monde pour l'aller trouver. Il compte pour rien la fatigue du chemin, quand il pense à ce qu'elle luy produira, & aux instructions si lumineuses qu'il recevra de vôtre Sainteté. Nous le luy recommandons avec beaucoup de soûmission, & nous la conjurons de prier pour les foibles & pour les ignorans, afin qu'il plaise à Dieu d'appaiser leurs troubles, & de leur inspirer l'esprit de soûmission & de paix. Priez pour nous, nôtre tres-aimable pere & Seigneur, & demandez à Dieu que le diable s'enfuye loin de nôtre

Monastere, afin que toutes disputes sur des choses qui ne nous regardent point cessent parmy nous, & que les tempêtes étant appaisées, nous navigions en sûreté tout ce que nous sommes de soldats enrôlez dans la milice de Jesus-Christ, & engagez dans la vie Monastique, qui est comme le vaisseau qui nous porte sur la mer de ce monde, & que nous puissions gagner ce port tant desiré où il n'y aura plus de naufrage à craindre, & où nous pourrons déposer ce que nous portons, & en recevoir le prix. Voilà ce que nous esperons d'obtenir de la grace de Jesus-Christ Nôtre Seigneur par le secours de vos prieres.

III. CLASSE. AN. 427.

Respect des Moines pour les Clercs.

Nous vous prions de salüer de nôtre part vos chers enfans Nosseigneurs de l'Ordre des Clercs, & les Saints qui servent Dieu dans vôtre Monastere, afin que se joignant à vôtre Sainteté, ils prient pour nous aussi bien qu'elle. Que la tres-sainte & indivisible Trinité, qui vous a choisi par sa grace pour vous élever à la dignité des Apôtres, vous conserve pour nôtre bien, & pour celuy de son Eglise, & vous couronne dans l'assemblée des bien-heureux. Voilà ce que nous vous souhaitons. Si nôtre frere Florus, serviteur de vôtre Sainteté, vous

III. CLASSE. AN. 427.

demande quelque chose pour le reglement de nôtre Monastere, nous vous conjurons de l'écouter favorablement, & d'aider nôtre foiblesse, en nous donnant toutes les instructions dont nous avons besoin.

LETTRE CCXVII. *

* Ecrite l'an 427. C'étoit auparavant la 107. & celle qui étoit la 217. est presentement la 59.

Saint Augustin ayant appris que Vital de Carthage soûtenoit que ce n'étoit pas un don de Dieu, mais un pur effet de la volonté de l'homme, que de commencer à croire, le reprend de cette erreur, qu'il refute fortement, faisant voir que les prieres de l'Eglise établissent invinciblement la doctrine de la grace, sur le point même dont il s'agissoit. Ensuite il explique la difference du secours exterieur de la lettre, & du secours interieur de la grace & de l'esprit, & propose enfin douze regles, ou douze articles de la foy de l'Eglise sur la matiere de la grace, que tout Catholique doit tenir.

AUGUSTIN Evêque, serviteur de JESUS-CHRIST, & pour l'amour de luy serviteur de tous ceux qui servent ce divin Maître, saluë VITAL son cher frere dans le même JESUS-CHRIST.

III. CLASSE. AN. 427. CHAP. I.

I. DE'S QUE j'ay ſçû les mauvais ſentimens où vous étes, j'ay prié le Seigneur, & juſqu'à ce que je ſçache que vous en ayez de meilleurs, je le prieray ſans ceſſe que vous ne rebutiez point ce que je vas vous écrire, & que vous le liſiez de telle ſorte que vous en profitiez. S'il exauce cette priere que je luy fais pour vous, j'auray des graces à luy rendre ſur vôtre ſujet ; vous en demeurez d'accord ſans doute, & je croy qu'il n'y a rien dans ce commencement de ma lettre, à quoy vous trouviez à redire. Or je ne demande par là autre choſe à Dieu pour vous ſinon que vous ayez une foy pure ; & ſi vous ne trouvez pas mauvais que nous faſſions à Dieu de ces ſortes de prieres pour les perſonnes qui nous ſont cheres, ſi vous reconnoiſſez qu'il n'y a rien de plus Chrétien, ſi vous en faites vous-même de ſemblables, ou du moins ſi vous avoüez que vous en devez faire pour ceux avec qui la charité vous unit, comment pouvez-vous dire, comme vous faites, à ce qu'on m'a rapporté, « que ce n'eſt pas un « don de Dieu que de croire en luy com- « me il faut, & de nous ſoûmettre à l'E- « vangile ; que nous avons cela de nous- « mêmes, par un mouvement de nôtre

III. CLASSE. AN. 417.

» volonté, qui ne vient que de nous, & que
» Dieu ne forme point dans nos cœurs ?

Et quand on vous demande, que veulent donc dire ces paroles de l'Apôtre,

Philip. 2. 13.

c'est Dieu qui opere en nous le vouloir & le faire ? vous répondez qu'il est vray que
» Dieu nous fait vouloir ; mais que ce n'est
» qu'en nous y conviant par la lecture ou
» par la predication de sa loy & de ses
» Ecritures ; & qu'il dépend tellement de
» nous d'y consentir ou de n'y pas consen-
» tir, que selon que nous voulons l'un ou
» l'autre, l'operation de Dieu fait ou man-
» que de faire son effet en nous. Car
» à l'égard de Dieu, dites-vous, c'est nous
» faire vouloir, autant qu'il est en luy, que
» de nous faire arriver à la connoissance
» de sa parole & de sa verité. Mais si nous
» ne voulons pas nous y rendre, nous fai-
» sons que l'operation de Dieu en nous de-
» meure inutile. Or de parler de la sorte, c'est combatre les prieres que nous faisons tous les jours à Dieu ?

Quelle étoit selon Vital, la nature de la grace.

Prieres de l'Eglise, preuve de la grace.

2. Dites donc nettement qu'il faut se contenter de prêcher l'Evangile aux infidelles ; mais qu'on ne doit point prier pour eux afin qu'ils y croyent : élevez-vous contre les prieres de l'Eglise, & lorsque vous entendez le Prêtre à l'Autel exhortant le peuple de Dieu à le

prier pour les Infidelles, afin qu'il les convertisse à la foy; pour les cathecumenes, afin qu'il leur inspire le desir de la regeneration; & pour les fidelles, afin qu'il les fasse perseverer dans ce qu'ils ont commencé d'être; mocquez-vous de ces saintes exhortations; répondez hautement que vous n'en ferez rien, & & que pour vous vous ne priez point Dieu de convertir les infidelles à la foy, parce que ce qui les fait passer de l'infidelité à la foy n'est point un bienfait de la misericorde de Dieu, mais un effet de la volonté de l'homme. III. CLASSE. AN. 427.

Declarez-vous contre saint Cyprien, vous qui avez été élevé dans l'Eglise de Carthage, & condamnez ce qu'enseigne ce saint Docteur dans son explication de l'Oraison Dominicale, qu'il faut demander au Pere des lumieres, ces mêmes choses dont vous pretendez que l'homme soit l'autheur, & que chacun ne tienne que de soy-même. *Il faut demander à Dieu ce qu'il nous ordonne.*

3. Que si vous croyez que c'est peu de chose que ce que je viens de vous alleguer des prieres de l'Eglise, & de la doctrine de ce saint Martyr, j'en ay encore de plus grandes à vous dire; & il faut que vous condamniez aussi le grand Apôtre, quand il a dit, *nous demandons*

III. CLASSE. AN. 427. *à Dieu que vous ne faßiez aucun mal.* Car vous ne direz pas que ce n'est point
2. Cor. 13. 7. faire de mal que de ne pas embrasser ou d'abandonner la foy de Jesus-Christ. Lors donc que saint Paul ne veut pas qu'on fasse aucun mal, sans doute qu'il ne veut pas qu'on fasse ceux-là non plus que les autres. Or il ne se contente pas de recommander qu'on les évite, mais il declare qu'il prie Dieu qu'on ne les commette pas, sçahant que c'est à luy à redresser & à conduire la volonté de l'homme pour l'empêcher de tomber dans
Psal. 36. 23. ces maux-là; car *le Seigneur dresse les pas de l'homme: & c'est alors que l'homme veut & recherche les voyes du Seigneur.*

Ce que l'Ecriture nous veut faire entendre, quand elle dit que Dieu dresse nos pas.

Le Prophete ne dit pas, qu'alors l'homme les apprendra, qu'il s'y tiendra, qu'il y marchera, ou quelqu'autre chose semblable que vous pourriez dire que Dieu à la verité donneroit à l'homme, mais qu'il ne luy donneroit qu'aprés que l'homme auroit commencé à vouloir le bien, en sorte que nôtre volonté precedât & meritât le bienfait, par lequel Dieu dresseroit ensuite nos pas, pour nous instruire de ses voyes, pour nous y tenir, & nous y faire avancer; mais il est dit expressément que
Ps. 36. 23. ment que *le Seigneur dresse les pas de*

l'homme, *& qu'alors l'homme desire les voyes du Seigneur*, pour nous faire entendre que cette bonne volonté même qui nous fait desirer les voyes du Seigneur, c'est à dire qui nous porte à croire, puisque ces voyes ne sont autre chose qu'une foy pure & veritable, est un bien-fait de la misericorde de Dieu. Car c'est luy qui nous fait vouloir; & c'est par là qu'il commence de faire en nous ce que l'Ecriture appelle *dresser nos pas*. Aussi n'est-il pas dit que le Seigneur dresse les pas de l'homme, parce que l'homme a déja voulu & desiré les voyes du Seigneur; mais que *le Seigneur dresse nos pas, & que c'est alors que nous desirons ses voyes.* Ce n'est donc pas parce que nous les avons *desirées*, que nos pas sont *dressez*; mais c'est parce que *nos pas sont dressez* que nous *voulons* & que nous *desirons ses voyes*.

III. CLASSE. AN. 427.

Pseau. 36. 23.

CHAP. II.

4. PEUT-E'TRE que vous ne laisserez pas de dire encore que ce n'est qu'en faisant arriver l'homme, par la lecture ou par la predication de l'Evangile, à la connoissance de la verité, que le Seigneur fait ce que dit le Prophete; car « sans cette connoissance, dites-vous, il « ne seroit pas possible, que *les pas de* « *Ibid.* *l'homme fussent dressez*, en sorte qu'*il de-* «

III. CLASSE. AN. 427.

» *firât les voyes du Seigneur*: mais cela ſup-
» poſe toûjours que l'homme, par un
» mouvement de ſa volonté, ſe porte à
» embraſſer cette verité que la lecture ou la
» predication de l'Evangile luy a fait con-
» noître. Ainſi vous croyez que Dieu ne
dreſſe point autrement nos pas pour nous
faire choiſir & deſirer ſes voyes, qu'en
nous procurant les inſtructions ſans leſ-
quelles nous ne ſçaurions arriver à la
connoiſſance de la verité ; mais vous
voulez que chacun s'y porte enſuite par
ſa volonté propre. Et quand on s'y por-
» te, dites-vous, comme il eſt au pouvoir
» du libre arbitre de chacun, il eſt toû-
» jours vray de dire que Dieu dreſſe nos
» pas, afin que nous deſirions ſes voyes,
» puiſqu'en effet nous n'embraſſons la doc-
» trine du ſalut qu'aprés en avoir été ſol-
» licitez par la parole de Dieu ; aprés quoy
» chacun par ſa liberté naturelle ſe déter-
» mine à ce qu'il luy plaît, & merite re-
» compenſe ou punition, ſelon qu'il prend
» le party du bien ou du mal.

A quoy les Pelagiens reduiſoient ce qu'ils appelloient grace.

Voilà la propre doctrine des Pelagiens, qui ne veulent pas que la grace ſoit un ſecours qui ſe donne à chaque action, & qui ne la font conſiſter que dans la loy & les inſtructions, & dans la faculté naturelle du libre arbitre. Voilà cette

infame & malheureuse doctrine, qui a été si justement condamnée, & que * Pelage a été contraint de condamner luy-même devant les Evêques d'Orient par la crainte de sa propre condamnation. Sera-t'il donc dit, mon cher frere, que nous serons assez aveugles & assez miserables pour tomber dans un sentiment purement Pelagien touchant la grace, ou plûtôt contre la grace, aprés que Pelage même, d'un cœur double à la verité, mais n'ayant point d'autre moyen d'éviter d'être condamné par les Evêques Catholiques, a été réduit à le condamner ?

III. CLASSE. AN. 427.

* Voyez le livre des actes de Pelage chap. 14.

5. *Mais*, me direz-vous, *comment est-ce que nous nous en deffendrons*? Le moyen est bien sûr & bien facile. Ce sera, mon cher frere, en embrassant ce que je viens de dire des prieres de l'Eglise, & en le mettant si avant dans nôtre cœur que jamais nous ne le perdions de vûë, & que toute la fausse subtilité des raisonnemens humains ne soit pas capable de l'en arracher.

Car si par ces passages de l'Ecriture, *Le Seigneur dresse les pas de l'homme, & c'est alors que l'homme veut & desire les voyes du Seigneur, c'est le Seigneur qui prepare la volonté de l'homme, c'est Dieu qui*

Psal. 36. 23. & Prov. 20. 24.

Prov. 8. 35. selon les septante.

III. CLASSE. AN. 427.

Phil. 2. 13.

Ce que c'est que la veritable grace.

forme en nous le vouloir même, & par plusieurs autres de cette sorte, qui nous font voir ce que c'est que la veritable grace de Dieu, c'est à dire cette grace qui bien loin de nous être donnée en consideration d'aucun merite, produit le merite en nous, lorsqu'elle nous est donnée, & qui precede la bonne volonté qu'elle ne trouve jamais dans le cœur, puisque c'est elle qui l'y produit ; si, dis-je, par tous ces passages qui nous marquent si expressément que Dieu prepare la volonté de l'homme, & qu'il opere même le vouloir en nous, il ne falloit entendre autre chose sinon que Dieu presente sa loy & sa doctrine à nôtre libre arbitre, & que du reste il n'agît point en nous par la force de cette vocation si merveilleuse & si cachée, & qu'il ne tournât point nos cœurs, de telle sorte qu'il leur fît accepter cette loy, & embrasser cette doctrine, sans doute qu'il suffiroit de la prêcher & de l'expliquer aux infidelles, ou de les obliger à s'en instruire par la lecture ; & on n'auroit que faire, ny de prier Dieu de convertir leurs cœurs, ny de luy demander par le secours de la même grace l'avancement & la perseverance pour ceux qui seroient déja convertis.

Philip 2. 13.

Force de la grace, invinciblement établie par le commandement de prier pour les infidelles.

Si vous

Si vous ne faites donc aucune difficulté qu'on ne doive demander à Dieu ces choses-là, que reste-t'il, Vital mon cher frere, sinon de reconnoître que nous les tenons de celuy à qui vous demeurez d'accord qu'on les doit demander ? Si au contraire vous ne voulez pas qu'on les luy demande, vous combattez sa doctrine, puisqu'un des enseignemens de cette doctrine celeste est que nous devons les luy demander.

III. CLASSE. AN. 427.

Ce que nous demandons à Dieu ne peut venir que de luy.

6. L'Oraison Dominicale vous est familiere ; & je ne doute point que vous ne disiez tous les jours à Dieu, *Nôtre Pere qui êtes dans le Ciel*, & ce qui suit dans cette divine priere. Lisez donc l'explication qu'en a faite le bien-heureux martyr saint Cyprien, & prenez-garde sur tout de quelle maniere il explique ces paroles, *que vôtre volonté soit faite sur la terre comme au Ciel.* Tâchez de bien entendre son explication, & d'y entrer avec un esprit de soûmission & de docilité, & elle vous fera comprendre que par ces paroles vous priez pour les infidelles & les ennemis de l'Eglise, selon ce commandement exprés que le Seigneur nous en a laissé, *priez pour vos ennemis*, & que vous demandez à Dieu par là, que comme sa

Math. 6 9.

Ce que c'est, selon saint Cyprien, que de demander à Dieu que sa volonté se fasse sur la terre comme au Ciel.

Ibid. v. 10.

Mat. 5. 44.

III. CLASSE. AN. 427. volonté se fait dans les fidelles qui portant l'image de l'homme celeste, meritent d'être designez par le mot de *Ciel*, elle se fasse aussi en ceux qui portant encore par leur infidelité l'image de l'homme terrestre, sont avec grande raison marquez par celuy de *terre*.

1. Cor. 15.

Ibid. v. 47.

Car il est certain que ces ennemis de la Religion Chrêtienne, pour lesquels il nous est ordonné de prier, & pour qui saint Cyprien nous enseigne que nous demandons à Dieu dans cet endroit de l'Oraison Dominicale le même don de la foy que les fidelles ont déja, il est certain, dis-je, que ces gens-là ou ne veulent point entendre parler de la loy de Dieu, ny de la foy en Jesus-Christ, ou que s'ils en lisent ou en apprennent quelque chose ce n'est que pour la combattre & pour la detester, & pour en faire le sujet de leurs railleries & de leurs blasphêmes.

Changement des cœurs, effet de la grace.

Si ce n'est donc pas l'effet de la grace de Dieu que d'amener ces cœurs rebelles à la foy, malgré l'aversion qui les en éloigne, c'est une mocquerie plûtôt qu'une veritable priere que de luy demander cela pour eux; & les graces que nous luy rendons, avec tant de demonstrations de joye, lorsque quelques-uns

d'eux embraſſent la foy, ne ſont non plus qu'une pure mocquerie, & non pas de veritables actions de graces, ſi ce n'eſt pas Dieu qui opere cela en eux.

III. CLASSE. AN. 427.

Prieres trompeuſes, dans la bouche de ceux qui ne veulent pas reconnoître la force de la grace.

7. Ceſſons donc de tromper les hommes par ces vaines apparences, car pour Dieu, nous ne le ſçaurions tromper, & convenons que les prieres que nous faiſons à Dieu, & les actions de graces que nous luy rendons, ne ſont ny des prieres ny des actions de graces, mais des illuſions & des feintes, ſi nous ſommes perſuadez que les choſes que nous luy demandons, & celles dont nous luy rendons graces, ſont nôtre ouvrage & non pas le ſien.

Si nous ne pouvons empêcher que les hommes ne ſe parlent entr'eux avec des levres doubles & trompeuſes, n'en ayons pas au moins de telles, quand nous parlons à Dieu dans la priere. A DIEU NE PLAISE donc que nous puiſſions croire que ce ne ſoit pas luy qui faſſe dans nos cœurs ce que nôtre bouche le prie d'y faire, & ce qui eſt encore pis, que nous oſions produire de tels ſentimens pour en infecter les autres. A Dieu ne plaiſe qu'en voulant deffendre le libre arbitre devant les hommes, nous perdions du côté de Dieu le ſecours de la

III. CLASSE. AN. 427

priere; & que faute de vouloir reconnoître la veritable grace, nous ne rendions à Dieu que de fausses actions de graces.

CH. III.

Par où nôtre volonté devient veritablement libre.

8. Si nous voulons soutenir, comme il faut, le libre arbitre, gardons-nous bien d'attaquer ce qui le rend libre. Car C'EST vouloir qu'il soit encore dans l'esclavage, que d'attaquer la grace, puisque c'est elle qui le met dans la liberté necessaire, pour fuir le mal & pour faire le bien.

Que si vous pretendez au contraire que la delivrance de nôtre libre arbitre est nôtre ouvrage, & non pas celuy de Dieu, dites moy, je vous prie, comment l'Apôtre a-t-il pû dire, *nous rendons graces à Dieu le Pere, qui en nous éclairant de sa lumiere, nous a rendus dignes d'avoir part au sort & à l'heritage des Saints, & qui nous a tirez de la puissance des tenebres, & nous a transferez dans le Royaume de son Fils bien-aimé?* Ce sont donc autant de faussetez & de mensonges, que les graces que nous luy rendons, puisque nous le remercions de ce qu'il ne fait pas, comme s'il le faisoit; & saint Paul a été dans l'erreur quand il a dit, que *c'est Dieu qui en nous éclairant de sa lumiere nous a rendus dignes d'avoir part au sort & à l'heri-*

Col.1.12.& 13.

Ibid.

tage des Saints, & qui nous ayant tirez de la puissance des tenebres, nous a transferez dans le Royaume de son Fils bien-aimé. III. CLASSE. AN. 427.

Dites-moy, comment nôtre libre arbitre étoit dans la liberté necessaire, pour fuir le mal & pour faire le bien, lorsqu'il étoit *sous la puissance des tenebres*? l'Apôtre dit nettement, que *c'est Dieu qui nous en tire*; c'est donc luy qui nous met dans cette pretieuse liberté. *Col. 1. 13.*

Or, s'il n'opere point autrement en nous ce bien si excellent, que par la predication de sa doctrine, que dirons-nous de ceux qu'il n'a pas encore tirez de la puissance des tenebres? ne faut-il point le prier qu'il les en tire, & faut-il se contenter de leur prêcher la doctrine du salut? Si vous dites qu'il ne faut faire que cela seul, vous combattez le commandement de Jesus-Christ, & les prieres de l'Eglise. Que si vous avoüez qu'il faut prier pour eux, vous avoüez donc en même temps, qu'il faut demander à Dieu, que leur libre arbitre étant delivré de *la puissance des tenebres*, embrasse la doctrine du salut. D'où IL ARRIVE que leur entrée dans la foy est veritablement une action de leur libre arbitre; mais que c'est en même temps un effet de la grace de celuy qui le delivre *Concert de la grace, & du libre arbitre.*

III. CLASSE. AN. 427.

de la puissance des tenebres.

Par là on établit la grace de Dieu, & l'on fait voir qu'elle est veritablement grace, c'est à dire, qu'elle n'est donnée en consideration d'aucun merite qui precede de la part de l'homme; & en même temps on soutient le libre arbitre, mais de telle sorte, qu'on l'affermit par l'humilité, de peur qu'en s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans le precipice; & afin *que celuy qui se glorifie se garde bien de se glorifier dans l'homme*, c'est à dire, ny dans les autres, ny dans luy-même, *mais seulement dans le Seigneur*.

1. Cor. 1. 31.

Col. 1. 13.

Puissance de tenebres, ce que c'est.

2. Cor. 11. 14.

Jean 8. 43.

9. Cette *puissance des tenebres*, dont l'Apôtre parle, n'est autre chose que la puissance du diable & de ses Anges, qui ayant été autrefois des Anges de lumiere, & ne s'étant pas tenus ferme dans la verité par leur libre arbitre, sont dechûs de cet heureux état, & sont devenus anges de tenebres. Ce sont des choses que vous sçavez, & dont je ne fais que vous rappeller la memoire. Je dis donc que cette puissance de tenebres domine sans exception tout le genre humain, qui a été jetté dans cet esclavage par le peché du premier Homme, avec qui nous sommes tous tombez, dés le funeste moment qu'il se laissa persuader,

Tout le genre humain sous la puissance des tenebres, & par où.

par cette même puissance, de violer le Commandement de Dieu. Ainsi les enfans aussi bien que les autres, sont arrachez à cette puissance des tenebres, par le Sacrement de la regeneration, qui met leur libre arbitre dans la liberté necessaire pour faire le bien, quoique cet effet ne soit sensible que lorsqu'étant venus en âge de raison, leur volonté se trouve disposée à recevoir la doctrine salutaire dans laquelle on les éleve, & dans la pratique de laquelle ils finissent leur vie, s'ils sont du nombre de ceux que Dieu *a choisis en Jesus-Christ avant la creation du monde, afin qu'ils fussent Saints & irreprehensibles devant ses yeux par la charité; les ayant predestinez par un pur effet de sa bonne volonté, pour les rendre ses enfans adoptifs.*

III. CLASSE. AN. 427.

Col. 1. 13.

Effet du Baptême dans les enfans.

Eph. 1. 4 5.

10. Cette puissance des tenebres, c'est à dire le diable, qui est encore appellé le Prince des puissances de l'air, exerce son pouvoir sur les incredules & les rebelles. Il domine & maîtrise *les tenebres*, c'est à dire, les infideles, & en dispose à sa volonté, qu'il n'a pas libre non plus, pour faire le bien, mais endurcie, & engagée pour jamais, en punition de son crime, à ne vouloir que le mal. Car on ne sçauroit dire, sans blesser la foy, que

Ephes. 2. 2.

2. *Tim.* 2. 26.

Demons, incapables de vouloir le bien.

III. CLASSE. AN. 427.

la volonté de ces anges apostats puisse jamais être redressée, ny revenir dans cette rectitude & cette sainteté dans laquelle ils ont été creés.

Or, qu'est-ce que cette puissance des tenebres opere dans les infideles, sinon leurs œuvres d'iniquité, & sur tout leur infidelité même, qui les rend ennemis de la foy, par où le demon sçait qu'ils pourroient être purifiez & gueris, & (ce qu'il leur envie particulierement) qu'ils pourroient devenir parfaitement libres, & regner dans l'éternité? Cependant il laisse à quelques-uns quelque ombre & quelque apparence de bonnes œuvres, qui les rendent recommandables aux yeux des hommes; & l'on en a vû dans toutes les nations, mais particulierement parmy les Romains, dont la vie a été toute brillante de l'éclat de cette fausse vertu. Ceux-là luy servent à tromper les autres d'autant plus dangereusement. Comme donc, selon les oracles de l'Ecriture, *tout ce qui ne vient point de la foy est peché*, & que *sans la foy il est impossible de plaire*, non aux hommes, mais *à Dieu*; tous ces efforts du Prince des tenebres tendent principalement à éloigner les hommes de la foy, & à les empêcher de venir par là au Media-

Fausse vertu des payens, artifice du diable.

Rom. 14. 23.

Heb. 11. 6.

teur, qui est venu au monde pour détruire les œuvres du Diable. III. CLASSE. AN. 427. 1. *Jean* 3. 8.

II. Mais ce divin Mediateur entre dans *la maison du fort*, c'est à dire, dans ce monde peuplé d'hommes sujets à la mort, & qui par l'état où ils sont nez, sont sous la puissance du diable, dont il est écrit, qu'il a l'empire de la mort. Il entre, dis-je, dans la maison de *ce fort*, qui tient le genre humain sous sa tyrannie, & d'abord il le lie, c'est à dire, il arrête & abat la puissance de ce tyran, par la souveraine force de la sienne; aprés quoy, entre les vases qui sont dans la possession de ce Prince des tenebres, il luy enleve ceux qu'il a resolu par sa predestination éternelle de luy ôter. Et comment les luy enleve-t'il? en delivrant leur libre arbitre de sa puissance, afin que par une volonté libre & affranchie des liens & des empêchemens de cet ennemy de tout bien, ils croyent en celuy qui opere leur delivrance.

Math. 12. 29.

Hebr. 2. 14.

Math. 12. 29.

Ibid.

Ce que c'est qu'être delivré de la puissance du Diable.

Ce n'est donc pas l'ouvrage de la nature, mais de la grace: c'est l'effet de cette grace qui nous a été apportée par le second Adam, & non pas de la nature, dont les forces ont été ruinées par le peché du premier Adam. C'est l'ouvrage de la grace, qui ôte le peché, & qui

1. Cor. 15. 45.

Effet de la grace.

III. CLASSE. AN. 427. rend au pecheur la vie que le peché luy avoit ôtée, & non pas celuy de la loy, qui

Rom. 3. 20. ne fait que montrer le peché, & qui ne

Effet de la loy. rend point la vie à ceux à qui le peché a

Rom. 7. 7. donné la mort; *car je n'ay connu le peché que par la Loy*, dit le grand Predicateur

Gal. 3. 21. de la grace; & ailleurs, *si la Loy avoit été capable de donner la vie, on pourroit dire alors avec verité que la justice s'obtiendroit par la Loy*. Enfin c'est l'ouvrage de cette grace, qui rend ceux à qui elle est donnée amateurs de la doctrine salutaire des Ecritures saintes, quelque éloignement

Effet de la lettre destituée du secours de la grace. qu'ils en eussent auparavant, & non pas l'effet de cette doctrine que ceux qui la lisent ou qui l'entendent prêcher, sans étre assistez de la grace de Dieu, ne font que haïr de plus en plus.

CHAP. IV. *En quoy consiste ce qu'on appelle grace.*

12. LA GRACE de Dieu consiste donc, non dans la faculté du libre arbitre, ny dans la Loy & les enseignemens de la saine doctrine, comme les Pelagiens le pretendent, avec autant d'extravagance que d'impieté, mais dans un secours donné à chaque action, selon le bon plaisir

Ps. 67. 10. de celuy dont il est écrit, *vous reserverez, Seigneur, selon vôtre bon plaisir, une pluye & une rosée de benediction pour vôtre heritage.*

En quel état nous sommes na- Car CE SONT deux veritez également certaines, & que nous n'avons plus de

libre arbitre pour aimer Dieu, l'ayant perdu à cet égard, par cet énorme peché qui nous a tous infectez, & que la Loy de Dieu toute sainte, toute juste, & toute bonne qu'elle est, tuë neanmoins, avec tous ses enseignemens, si l'esprit ne vivifie, & ne nous la met dans le cœur, non par la force de la predication, ny par le soin que nous avons de l'étudier dans les Livres Saints, mais par l'obeïssance & l'amour qu'il nous inspire. De sorte que DE CROIRE en Dieu, & de vivre dans la pieté, cela ne vient, ny de la volonté, ny de la course de l'homme, mais de la misericorde de Dieu; non qu'il ne faille pour cela *vouloir* & *courir*, mais parce que c'est luy qui opere en nous, & le *vouloir* & le *courir*.

III. CLASSE. AN. 427.

turellement à l'égard de l'amour de Dieu.

Rom. 7. 12.

Effet de la loy sans la grace.

2. Cor. 3. 6.

Ce qui nous met la loy de Dieu dans le cœur.

Rom. 9. 16.

Philip. 2. 13.

Et de là vient, que J. C. même voulant marquer ce qui fait la difference de ceux qui croyent, & de ceux qui ne croyent pas, c'est à dire, ce qui distingue les vases de misericorde, & les vases de colere, a prononcé cet oracle, *Personne ne vient à moy, si cela ne luy est donné par mon Pere.* Et il faut bien remarquer, que ce qui luy donna lieu de parler ainsi, c'est que quelques-uns de ses Disciples avoient été scandalisez de sa doctrine, & s'étoient retirez d'avec luy. Ne disons

D'où vient que l'un croit & l'autre non.

Rom. 9. 22. & 23.

Iean 6. 66.

Ibid. v. 61.

III. CLASSE. AN. 427.

Doctrine, inutile sans la grace.

donc pas que la grace consiste dans la connoissance de la saine doctrine, mais reconnoissons que la grace est ce qui fait que la doctrine profite, puisque nous voyons qu'au lieu de profiter elle nuit, si la grace manque.

Ce que c'est que la predestination.

13. C'est pour cela que Dieu, par un effet de sa predestination éternelle, dans laquelle il a prevû & disposé ce qu'il devoit accomplir dans le temps, a voulu que la conversion de quelques infideles fût le fruit des prieres que les fideles font pour eux; ce qui suffit pour confondre, & même pour ramener à la verité, quand il plaît à la misericorde de Dieu, ceux qui croyent que la grace n'est autre chose que la faculté naturelle du libre arbitre avec laquelle nous naissons, ou la doctrine de la verité qui vient à nôtre connoissance, soit par les Livres, soit par la voix des Predicateurs, & qui ne laisse pas neanmoins d'étre tres-utile.

Car quand nous offrons nos prieres à Dieu pour les infideles, nous ne le prions pas de les faire hommes, ny de leur donner ce qu'ils ont déja, & qui est attaché à leur nature; nous ne luy demandons pas non plus que la doctrine du salut leur soit annoncée, puisqu'ils ne l'entendent qu'à leur condamnation, lorsqu'ils ne croyent



pas, & que la plûpart de ceux pour qui nous faisons ces prieres à Dieu, refusent de croire, quoiqu'ils lisent & qu'ils entendent prêcher sa parole; mais ce que nous demandons, c'est que leur nature soit guerie & rectifiée, & qu'elle embrasse la doctrine du salut. III. CLASSE. AN. 427.

14. C'est ainsi que les Fidelles demandent pour eux-mêmes la grace de perseverer dans ce qu'ils ont commencé d'être; car il est utile à tout le monde, ou au moins à la plûpart, pour conserver le tresor si precieux de l'humilité, de ne pouvoir penetrer ce qu'ils doivent être dans la suite, & c'est ce qui a fait dire à l'Apôtre; *que celuy qui croit se tenir ferme prenne-garde à ne pas tomber.* *Incertitude de ce qu'on doit être, utile aux saints.* I. Cor. 10. 12.

C'est pour conserver cette crainte si utile, & de peur que ceux qui ont été regenerez, & qui commencent à vivre selon la pieté, ne s'élevent & ne se flattent, comme s'ils étoient déja dans une parfaite assûrance de leur salut, que Dieu, par un ordre admirable de sa Providence, a permis que parmy les Fidelles qui doivent perseverer il y en eût d'autres qui ne doivent pas perseverer; afin que leur chûte nous fit tenir sur nos gardes, & nous fit marcher avec crainte & trem- *Pourquoy Dieu permet que quelques justes tombent.*

III. CLASSE. AN. 427 blement dans la voye des justes, jusques à ce que de cette miserable vie, qui n'est qu'une tentation perpetuelle, nous soyons passez à cette vie bien-heureuse, où il n'y aura plus d'orgueil à craindre, ny de combat à rendre contre les assauts qu'il nous livre.

Job. 7. 1.

15. Si quelqu'un, sans s'éloigner de la droite regle de la foy, peut trouver quelqu'autre raison que celle-cy, de ce que Dieu donne sa grace à quelques-uns qui ne doivent pas perseverer jusqu'à la fin dans la pieté Chrétienne, & qu'il tient en cette vie jusqu'à ce qu'ils tombent, quoiqu'il pût les enlever ***avant que la malice eût changé leur cœur***, comme celuy dont il est parlé dans le livre de la Sagesse, je n'empêche pas qu'on ne la reçoive, & je la recevray moy-même quand elle me sera connuë. Mais cependant marchons, selon l'avertissement de l'Apôtre, dans les veritez où nous sommes déja parvenus, & attendons qu'il plaise à Dieu de nous éclairer sur les points où nous avons encore des sentimens qui ont besoin d'être redressez.

Sap. 4. 11.

Philip. 3. 15. & 16.



Or ces veritez où nous sommes déja parvenus sont celles que nous sçavons tres-certainement qui appartiennent à

la foy orthodoxe & Catholique, & où par consequent nous devons marcher de telle sorte, par le secours de celuy à qui nous disons, *Seigneur, conduisez-nous dans vos voyes, & nous marcherons dans vôtre verité*, que nous ne nous écartions en quoi que ce soit.

III. CLASSE. AN. 427.

Psal. 85. 11.

16. COMME donc nous sommes Chrêtiens & Catholiques, par la misericorde de Jesus-Christ,

CHAP. V. *Douze articles de la foy Catholique sur la matiere de la grace.*

I. Nous sçavons que les hommes avant d'entrer dans cette vie, n'en ont point eu d'autre où ils ayent pour ainsi dire vêcu de leur chef, & où ils ayent fait ny bien ny mal; & que s'ils naissent sujets aux miseres de celles-cy, ce n'est point pour l'avoir merité dans une autre, par aucune action propre & personnelle à chacun d'eux, n'en ayant pû avoir aucune de cette sorte; mais que descendant d'Adam selon la chair, ils participent par leur naissance au venin de cette mort ancienne qu'il encourut par son peché, & ne sont point délivrez de la mort éternelle, qui d'un seul s'est répanduë sur tous par une juste condamnation, s'ils ne renaissent en Jesus-Christ par la grace.

Rom. 5. 16.

II. Nous sçavons que la grace de Dieu n'est donnée en consideration d'au-

III. CLASSE. AN. 427. cun merite, ny aux enfans, ny aux personnes qui sont en âge de raison.

III. Nous sçavons que la grace est un secours qui se donne pour chaque action à ceux qui sont en âge de raison.

IV. Nous sçavons qu'elle n'est pas donnée à tous les hommes; & que ceux à qui elle est donnée la reçoivent sans l'avoir meritée, ny par leurs œuvres, ny même par leur volonté; ce qui paroît particulierement dans les enfans.

V. Nous sçavons que c'est par une misericorde de Dieu toute gratuite, qu'elle est donnée à ceux à qui elle est donnée.

Vi. Nous sçavons que c'est par un juste jugement de Dieu qu'elle n'est pas donnée à ceux à qui elle n'est pas donnée.

VII. Nous sçavons que nous paroîtrons tous devant le Tribunal de Jesus-Christ, afin que chacun reçoive recompense ou punition, selon ce qu'il aura fait par son corps, & non pas selon ce qu'il auroit fait s'il eût vêcu davantage. *2. Cor. 5. 10.*

VIII. Nous sçavons que les enfans même ne recevront recompense ou punition que selon ce qu'ils auront fait par leur corps, non en agissant eux-mêmes,

mêmes, mais par ceux par la bouche de qui ils sont censez avoir crû en Dieu, & avoir renoncé à sathan, ce qui fait qu'ils sont comptez au nombre des fideles, & compris dans cette parole du Seigneur, *celuy qui croira & qui sera baptisé sera sauvé*, comme ceux qui ne reçoivent point ce Sacrement, sont compris dans celle qui suit, *celuy qui ne croira point sera condamné*. Ces enfans mêmes, qui meurent avant l'usage de raison, sont donc jugez, comme j'ay dit, non selon ce qu'ils auroient fait s'ils eussent vêcu davantage, * mais selon ce qu'ils ont fait *par leur corps*, c'est à dire, pendant qu'ils ont été dans leur corps, en un mot, selon que les uns ont été regenerez, & que les autres ne l'ont pas été, que ceux-là par le cœur & par la bouche de ceux qui les ont presentez au baptême ont crû en Dieu, & ont mangé la chair & bû le sang de Jesus Christ, & que les autres, n'y ayant pas été presentez, n'ont ny crû en Dieu, ny participé au corps & au sang du Sauveur.

III. CLASSE. AN. 427.

Marc. 16. 16.

Ibid.

* C'étoit l'imagination des Pelagiens, qui vouloient, à quelque prix que ce fût, rendre raison pourquoy l'un & non pas l'autre.

IX. Nous sçavons que le bonheur éternel est asseuré à tous ceux qui meurent en Jesus-Christ, & qu'il ne leur est rien imputé de ce qu'ils auroient pu faire, s'ils avoient eu plus de vie.

III. CLASSE. AN. 427.

X. Nous sçavons que ceux qui croyent en Dieu par eux-mêmes* le font volontairement, & par une action de leur libre arbitre.

* Et non pas par autruy, comme les enfans qu'on baptise.

XI. Nous sçavons que nous agissons selon les regles & les principes de la foy orthodoxe, lorsque nous, qui sommes déja fideles, offrons des prieres à Dieu pour ceux qui ne veulent pas croire, & que nous demandons qu'ils le veüillent.

XII. Nous sçavons que lorsque quelqu'un de ceux-là embrasse la foy; nous devons en rendre graces à Dieu sincerement & du fond du cœur, comme d'un bienfait de sa misericorde; & que quand nous le faisons, comme nous l'avons accoûtumé, c'est un devoir dont nous nous acquitons.

17. Vous voyez bien, je m'assûre, que dans ce que je dis icy que nous sçavons, je n'ay pas pretendu marquer tout ce que la foy Catholique nous enseigne sur ce sujet; mais seulement ce qui regarde le point qui est en dispute entre nous touchant la grace, c'est à dire, si elle precede, ou si elle ne fait que suivre la volonté de l'homme; ou pour dire la chose encore plus clairement, si la grace nous est donnée, parce que nous voulons; ou si le vouloir même n'est pas une chose

Surquoy rouloit toute la question entre les ennemis de la grace & l'Eglise.

Philip. 2. 13.

que Dieu opere en nous par sa grace. III. CLASSE. AN. 427.

Si vous faites profession de croire & de tenir avec nous ces douze points que je dis que nous sçavons, & que nous reconnoissons pour autant d'articles de la foy orthodoxe & Catholique, j'en rends graces à Dieu, mon cher frere, & je n'aurois pas sujet de luy en rendre, si la profession que vous faites de les croire n'étoit un effet de sa grace. Si vous les croyez donc, il ne reste plus de dispute entre vous & moy sur ce sujet.

18. CAR pour retoucher & éclaircir encore en peu de mots chacun de ces douze points, CHAP. VI.

Preuve de chacun de ces douze points.

I. COMMENT peut-on dire, que la grace ne fait que suivre le merite de la volonté de l'homme, puisqu'elle est même donnée aux enfans avant qu'ils soient en état de faire aucun usage de leur volonté ?

II. COMMENT peut-on dire, qu'aucun merite sorti du fonds de la volonté de l'homme precede la grace, non plus dans ceux qui sont en âge de raison que dans les enfans, si ce qui fait uniquement qu'elle est veritablement grace, c'est qu'elle ne nous est point donnée en consideration d'aucun merite ? Ce qui est cette verité de la foy orthodoxe que

III. CLASSE. AN. 427.

Pelage même a si peu osé attaquer, qu'il a condamné sans hesiter ceux qui diroient le contraire, n'ayant point d'autre moyen pour s'empêcher d'être condamné par les Evêques Catholiques.

III. COMMENT peut-on dire que la grace consiste, ny dans la faculté naturelle du libre arbitre, ny dans la loy & la doctrine, puisque le même Pelage a été obligé de condamner encore cet article, & de reconnoître que la grace est un secours qui est donné pour chaque action à ceux qui sont en âge d'user de leur libre arbitre?

19. IV. COMMENT peut-on dire que la grace seroit donnée à tous les hommes, s'il n'y en avoit qui la rejettent par l'opposition de leur volonté, & que c'est là une consequence necessaire de ce qui est écrit que *Dieu veut que tous les hommes soient sauvez*, puisqu'elle n'est point donnée à un si grand nombre d'enfans, dont la plûpart n'ayant point encore de volonté pour s'y opposer, meurent neanmoins sans la recevoir, comme il arrive quelquesfois que les parens usant de toute la diligence possible, les Ministres étant tout prests, & ayant aussi bien que les parens la meilleure volonté du monde, l'enfant à qui

âche de procurer la grace, ne la re- III. CLASSE. AN. 427.
pas, parce que Dieu ne le voulant
l'enfant expire avant qu'on luy puiſ-
onferer le Sacrement ? Et par là il
iſible que ceux qui reſiſtent à une
:é ſi claire ne comprennent nulle-
t le ſens de cette façon de parler de
:iture, *Dieu veut que tous les hom-
ſoient ſauvez*, puiſqu'il y en a tant
nanquent de l'être, non parce qu'ils
: veulent pas, mais parce que Dieu ne
eut pas ; ce qui ſe voit ſi clairement
; les enfans qu'il n'y reſte pas la moin-
ombre de difficulté. Ainſi quand S.
l a dit que *Dieu veut que tous les hom-* 1. *Tim*. 2. 4.
ſoient ſauvez, quoiqu'il y en ait un ſi
ıd nombre dont Dieu ne veut point
alut, c'eſt pour marquer que tous
x qui ſont ſauvez ne le ſont que par
:ffet de la volonté de Dieu, de la *En quel ſens il eſt vray de dire que Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez.*
ne maniere qu'encore qu'il y en ait
ſi grand nombre qui ne reſuſciteront
dernier jour que pour la mort éter-
.e, le même ſaint Paul n'a pas laiſ-
de dire que *tous ſeront vivifiez en*
s-Chriſt, c'eſt à dire que tous ceux 1. *Cor*. 15. 22.
reſuſciteront pour la vie éternelle,
ſeront admis qu'en Jeſus-Chriſt &
Jeſus-Chriſt. Si l'on peut donner
:ore quelqu'autre ſens à ces paroles de

III. CLASSE. AN. 427.

l'Epître à Timothée, à la bonne heure, pourvû qu'il ne s'y trouve rien de contraire à ce que la verité nous fait voir si clairement qu'il y en a plusieurs qui ne sont pas sauvez, quoique les hommes le veüillent, & qui ne manquent de l'être que parce que Dieu ne le veut pas.

20. V. COMMENT peut-on dire que quand la grace est donnée à l'homme, c'est parce qu'il la merite par l'usage qu'il fait de sa volonté, puisque c'est par une misericorde de Dieu toute gratuite qu'elle est donnée à ceux à qui elle est donnée, & que sans cela elle ne seroit pas veritablement grace ?

VI. COMMENT peut-on prétendre que Dieu trouve dans la volonté de l'homme quelque merite à quoy il puisse avoir égard dans cette dispensation de sa grace, puisque sans qu'il y ait pour l'ordinaire aucune difference du côté de la volonté & du merite entre ceux à qui il la donne & ceux à qui il la refuse, & ceux-cy n'étant en rien inferieurs aux autres, c'est neanmoins par un juste jugement qu'il la leur refuse, car il n'y a point d'injustice en Dieu, & afin que ceux à qui elle est donnée conçoivent combien la misericorde que Dieu exerce en cela sur eux est gratuite, puis-

Rom. 9. 14.

Pourquoy Dieu refuse sa grace à quelques-uns.

qu'il pourroit leur refuser sa grace avec autant de justice qu'aux autres dont la condition est parfaitement égale à la leur ? III. CLASSE. AN. 427.

21. VII. COMMENT peut-on s'empêcher de reconnoître pour des effets de la grace, non seulement la premiere volonté qui nous porte à croire, mais même celle qui nous fait perseverer jusqu'à la fin, puisque ce n'est pas de l'homme, mais de Dieu, qu'il dépend de faire finir la vie de chacun quand il luy plaît ; & qu'avant que la malice eût changé le *Sag.* 4. 11.
cœur de celuy qui ne doit pas perseverer, Dieu pourroit par un effet de sa misericorde le retirer du monde ? Car l'homme ne recevra recompense ou punition, que selon ce qu'il aura fait *par son corps*, *2. Cor.* 5. 10.
& non pas selon ce qu'il auroit fait s'il avoit vêcu davantage.

22. VIII. COMMENT peut-on dire que ce qui fait qu'entre les enfans qui meurent avant l'âge de raison, les uns reçoivent la grace, & non pas les autres, c'est l'usage que Dieu prevoit qu'ils auroient fait de leur volonté, s'ils avoient vêcu davantage, puisque les hommes ne seront point jugez selon ce qu'ils auroient fait dans la suite d'une plus longue vie, mais que chacun ne *Ibid.*

III. CLASSE. AN. 427. recevra recompense ou punition que selon ce qu'il aura fait *par son corps*, comme S. Paul l'a defini en propres termes.

IX. COMMENT peut-on dire que les hommes sont jugez selon l'usage qu'ils auroient fait de leur volonté s'ils avoient vêcu davantage, puisque l'Ecriture dit qu'*heureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur?* (Apoc. 14. 13.) Car leur felicité est fort douteuse & fort mal assûrée, si Dieu en les jugeant doit même avoir égard à ce qu'ils auroient fait dans la suite d'une plus longue vie; & une mort avancée ne seroit plus un bien pour celuy qui est enlevé depeur que la malice ne change son cœur (Sap. 4. 11.), puisque supposé qu'il eût fait le mal où il alloit estre exposé sans cette mort avancée, il en est puni comme s'il l'avoit fait. Il ne faudroit point, par la même raison, se réjoüir pour ceux que nous sçavons qui sont morts dans la pureté de la foy & la sainteté de la vie, non plus que plaindre le malheur & detester la memoire de ceux qui finissent leurs jours dans l'infidelité & dans le dereglement des mœurs, si Dieu en les jugeant devoit imputer aux uns les crimes qu'ils auroient peut-estre commis, & aux autres la penitence & les bonnes œuvres qu'ils auroient peut-estre faites, s'ils

avoient vêcu davantage. Il faudroit enfin rejetter & condamner tout ce que nous enseigne le glorieux Martyr S. Cyprien dans son Livre *de la mortalité*, qui ne tend qu'à nous faire voir que nous devons nous réjoüir pour les fideles, qui " mourant dans la pieté Chrêtienne, sont " mis à couvert des tentations de cette vie, " & dans une parfaite & bienheureuse as- " sûrance de ne pecher plus. Mais parce " que toutes ces consequences, qui suivent necessairement de ce principe, sont autant de faussetez, & que nous ne sçaurions douter que ceux qui meurent dans le Seigneur ne soient heureux, nous devons regarder comme une erreur detestable, & comme une extravagance ridicule, l'imagination de ceux qui veulent que les hommes soient jugez selon l'usage qu'ils devoient faire de leur volonté, ou plûtôt qu'ils n'en devoient point faire, puisque la mort le prevenant met tout cela au nombre des choses qui ne doivent point arriver.

III. CLASSE. AN. 427.

Sûreté du bonheur de ceux qui meurent en Jesus-Christ ne sçauroit être revoquée en doute.

Apoc. 14. 13.

23. X. COMMENT peut-on accuser de nier le libre arbitre, ceux qui reconnoissent que quiconque croit en Dieu, étant en âge de croire par luy-même, ne le fait qu'en le voulant d'une volonté toute libre ? Les ennemis du libre arbi-

III. CLASSE. AN. 427. tre sont donc plûtôt ceux qui attaquent la grace de Dieu, puisque c'est elle qui le rend veritablement libre pour choisir & pour faire le bien.

XI. COMMENT est-ce qu'au lieu de reconnoître que c'est par une infusion secrete de la grace que s'accomplit ce que dit l'Ecriture, que *c'est Dieu qui prepare la volonté*, on peut pretendre que cela ne se fait que par la connoissance qu'il nous procure de sa loy, & de la doctrine enfermée dans cette même Ecriture, puisque de prier Dieu comme nous faisons pour ceux qui bien loin de vouloir embrasser cette doctrine, la rejettent & la combattent, & de luy demander qu'il le leur fasse vouloir, c'est agir selon les principes de la foy orthodoxe?

Prov. 8.35. selon les septante.

24. XII. ENFIN comment peut-on dire que Dieu dans la dispensation de sa grace attend que le mouvement de la volonté de l'homme ait precedé, si c'est un devoir de justice que de rendre graces à Dieu, comme nous faisons, pour ceux en qui c'est sa misericorde sans doute qui precede, puisque c'est au milieu de l'incredulité, & dans le temps qu'ils persecutent la verité par une volonté toute impie, qu'elle les va chercher pour les convertir à luy avec une facilité toute-puis-

fante, & leur faire vouloir ce qu'ils ne vouloient pas auparavant? Pourquoy luy rendons-nous graces de ce changement, si ce n'est pas luy qui le fait? & pourquoy l'en remercions-nous, en exaltant d'autant plus sa grandeur & sa puissance, que ceux dont l'entrée dans la foy nous donne ces sentimens de joye, estoient plus éloignez de l'embrasser, si ce n'est pas un effet de la grace que de changer les volontez des hommes & de les tourner du mal au bien? III. CLASSE. AN. 427.

Les Eglises de Iudée qui croyoient en I.C. ne me connoissoient point de visage, dit S.Paul; *Ils avoient seulement oüi dire à plusieurs, Celuy qui nous persecutoit autrefois, annonce presentement la foy qu'il s'efforçoit alors de détruire; & ils celebroient la grandeur de la bonté de Dieu sur moy.* Gal. 1. 22. 23. & 24. Conversion de S. Paul, belle preuve de la grace.

Pourquoy celebroient-ils en cette occasion la grandeur de la bonté de Dieu, si ce n'estoit pas un effet de sa bonté & de sa grace que d'avoir converti à luy le cœur de Paul, selon que cét Apôtre le declare luy-même, lorsqu'il nous assûre qu'*il a reçû misericorde pour devenir fidele*, c'est à dire pour embrasser cette même foy qu'il s'efforçoit auparavant de détruire? L'expression même, dont il se sert, ne marque-t-elle pas que c'est Dieu qui est l'autheur 1.Cor.7.25. Gal. 1. 23.

III. CLASSE. AN. 427. Ibid. v. 24. d'un si grand bien ? Car que veulent dire ces paroles, *Ils celebroient la grandeur de la bonté de Dieu sur moy*, sinon, ils reconnoissoient & publioient la liberalité & la bonté que Dieu avoit exercée envers moy ? Or à quel propos publier la grandeur de la bonté de Dieu sur ce sujet, si ce n'étoit pas Dieu même qui avoit fait ce grand ouvrage de la conversion de Paul ? Et comment Dieu l'auroit-il fait, qu'en faisant que Paul voulût croire, malgré l'obstination où il étoit à ne croire pas ?

25. Il est donc clair, & par tout ces douze points qui appartiennent à la foy Catholique, comme vous ne l'oseriez nier, & par chacun en particulier, que la grace de Dieu previent & prepare la volonté de l'homme, bien loin d'être la recompense d'aucun merite, qui puisse sortir du fonds de cette même volonté.

Prov. 8. 35. selon les septante.

Si vous ne demeurez pas d'accord de la verité de quelqu'un de ces douze points, dont je marque à dessein l'ordre & le nombre, afin qu'ils s'impriment plus facilement & plus distinctement dans la memoire, ne negligez pas de me répondre, afin que je sçache ce qui vous arrête, & que j'y satisfasse autant que j'en seray capable par le secours qu'il plaira à Dieu de me donner. Car je ne

vous croy pas infecté de l'heresie des Pelagiens, mais je voudrois qu'il ne restât pas en vous la moindre teinture de leurs erreurs, ou, si vous voulez, qu'il ne s'y en pût jamais rien glisser. III. CLASSE. AN. 427.

26. MAIS quand vous pourriez vous croire bien fondé à ne pas convenir avec nous, ou à demeurer en doute sur quelqu'un de ces douze points, jusqu'à ce que nous vous en eussions donné un plus grand éclaircissement, comment vous demêlerez-vous des prieres que l'Eglise, quoi que vous puissiez dire, fera toûjours pour les infideles, afin qu'ils embrassent la foy; pour ceux qui ne veulent pas croire, afin qu'ils le veüillent; & pour ceux qui combattent la loy & la doctrine Evangelique, afin qu'ils reçoivent l'une & l'autre, & que Dieu leur donne *ce cœur pour le connoître, & ces oreilles pour l'entendre*, qu'il a promises par le Prophete, & qu'il avoit données à ceux à qui s'adressoit cette parole du Sauveur du monde, *que ceux-là entendent qui ont des oreilles pour entendre.* CH. VII. Baruc. 2. 31. Math. 13. 9.

Ferez-vous difficulté de répondre, *amen*, quand vous entendrez le Prêtre à l'Autel exhortant le peuple de prier Dieu, & le priant luy-même à haute voix, de reduire & d'amener à la foy ceux *Prieres des Prêtres à l'Autel.*

III. CLASSE. AN. 427. qui sont encore dans l'infidelité ? Oserez-vous avancer des dogmes contraires à la pureté de la foy qui met ces saintes prieres dans la bouche des fideles ? Oserez-vous ny dire hautement, ny laisser entendre que le bienheureux Cyprien a été dans l'erreur, lorsqu'il a enseigné que nous devons prier Dieu de convertir à la foy les ennemis même de la foy ?

27. Enfin reprendrez-vous l'Apôtre S. Paul qui forme de semblables voeux pour les Juifs infideles, lorsqu'il dit qu'il a dans le coeur une grande affection pour leur salut, & qu'il le demande à Dieu par ses prieres ? *Rom. 10. 1.*

Ne dit-il pas encore écrivant aux Thessaloniciens, *Priez pour nous, mes freres, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, & qu'elle vienne en honneur & en gloire, ainsi qu'elle y est parmy vous, & que Dieu nous garantisse des hommes déraisonnables & méchans, car la foy n'est pas commune à tous ?* *2. Thes. 3. 1. & 2.*

Comment Dieu fait que sa parole se répand. Comment est-ce que Dieu fait que sa parole se répand, & qu'elle vient en gloire & en honneur, sinon en convertissant à la foy ceux à qui elle est prêchée ? S. Paul ne le fait-il pas voir clairement, lorsque par ces paroles, *ainsi qu'elle y est parmy vous*, il allegue en exemple de ce

qu'il souhaite ceux même à qui il parle, & qui estoient déja fideles ? III. CLASSE. AN. 427.

Il sçavoit donc sans doute que c'est Dieu qui fait ce changement, puisqu'il vouloit qu'on offrît à Dieu des prieres afin qu'il le fît, comme il en demandoit pour luy-même, afin que Dieu le garantît des hommes déraisonnables & méchans, qui devoient demeurer dans l'incredulité malgré les prieres des autres. *Ibid. v. 2.*

Car c'est ce qu'il veut dire quand il ajoûte, que *la foy n'est pas commune à tous*, & c'est comme s'il disoit : Encore que nous demandions à Dieu par nos prieres, que sa parole vienne en honneur parmi les infideles, cela n'arrivera pas à l'égard de tous ; & la foy ne sera embrassée que par ceux que Dieu a preparez pour la vie eternelle, les ayant predestinez pour estre ses enfans adoptifs par Jesus-Christ, & les ayant choisis en luy avant la creation du monde. *Ibidem.* *Ce que signifie ce mot de S. Paul* la foy n'est pas commune à tous. *Ephes. 1. 4. & 5.*

Or si c'est en vertu des prieres des fideles que Dieu fait croire ceux qui ne croyoient pas auparavant, c'est pour faire voir que c'est luy qui le fait : car IL N'Y A point d'homme si peu éclairé, si materiel, & si grossier, qui ne voye que dés là que Dieu nous commande de le prier de faire une chose, *Commandement de prier, preuve de la grace.*

III. CLASSE. AN. 427.

c'est sans doute luy qui la fait.

Ces authoritez de l'Ecriture, avec plusieurs autres qu'il seroit trop long de rapporter, font donc voir clairement que c'est Dieu qui par sa grace ôte aux infideles leur cœur de pierre ; & que cette grace previent dans les hommes toute bonne volonté, & tout merite par consequent. Ainsi c'est la grace qui precede, & qui prepare la volonté, bien loin d'être accordée à aucun merite qui precede de la part de la volonté.

Ezech. 11. 19.

Nul merite ne precede la grace.

C'est ce qui paroît, & par les prieres, & par les actions de graces qui se pratiquent dans l'Eglise, les unes pour demander à Dieu la conversion des infideles, & les autres pour l'en remercier aprés qu'ils ont embrassé la foy. Car comme il faut le prier afin qu'il fasse, il faut aussi luy rendre graces aprés qu'il a fait. Ce qui a fait dire au même saint Paul écrivant aux Epheſiens, que sçachant la foy qu'ils avoient au Seigneur JESUS, & leur amour envers tous les Saints, il ne cesse point de rendre graces à Dieu pour eux.

Ephes. 1. 15. & 16.

29. Je parle icy du premier mouvement de foy par lequel des personnes qui n'avoient que de l'éloignement & de l'aversion de Dieu, commencent de se convertir

vertir à luy, de vouloir ce qu'ils ne vouloient pas, & d'avoir la foy qu'ils n'avoient pas. C'est ce que nous demandons à Dieu qu'il fasse en nous lorsque nous le prions pour eux, quoiqu'ils ne le demandent pas eux-mêmes : car comment invoqueroient-ils celuy en qui ils ne croyent pas ? Mais aprés que ce qu'on demandoit a été fait, on en rend graces pour eux à celuy qui l'a fait, & eux-mêmes luy en rendent.

III. CLASSE. AN. 427.

Rom. 10. 14.

Pour ce qui regarde les prieres par lesquelles ceux qui ont déja la foy demandent à Dieu, pour eux-mêmes, & pour les autres fideles, d'avancer & de se perfectionner dans ce qu'ils ont commencé d'être, & les actions de graces par lesquelles ils le remercient de ce qu'ils avancent, je croy que nous n'avons point de dispute avec vous sur ce sujet. Nous n'en avons sur cela que contre les Pelagiens ; & c'est une cause commune que vous soûtenez contr'eux aussi bien que nous : car ils attribuënt tellement au libre arbitre tout ce qui regarde la pratique de la pieté aussi-bien que l'entrée dans la foy, qu'ils soûtiennent que nous n'avons que faire de le demander à Dieu ; & que pour l'avoir nous n'avons besoin que de nous-mêmes.

III. CLASSE. AN. 427. Pour vous, vous pretendez seulement, si ce qu'on m'a rapporté de vos sentimens est veritable, qu'on ne doit point mettre au nombre des dons de Dieu le commencement de nôtre foy, qui comprend aussi celuy de la bonne volonté, & les premiers mouvemens de la pieté; & vous soûtenez que de commencer à croire, c'est une chose que nous avons de nous-mêmes. Mais pour toutes les autres qui composent la bonne vie, vous demeurez d'accord qu'elles viennent de Dieu, qui les donne à ceux qui étant déja devenus fideles demandent, cherchent, & frappent à la porte, en quoy vous ne prenez pas garde qu'on ne prie Dieu pour les infideles que parce que c'est luy qui donne la foy comme tout le reste.

Math. 7. 7.

30. Je vous declare donc (car il faut enfin finir ce discours) que si vous soûtenez qu'il ne faut point implorer la misericorde de Dieu sur ceux qui refusent de croire, ny le prier de le leur faire vouloir, ny le remercier de ce que ceux qui ne le vouloient pas, l'ont enfin voulu, il faut agir avec vous d'une autre maniere, pour vous retirer de cette erreur, ou pour empêcher au moins, si vous y persistez, que vous n'en infectiez les autres.

Que si au contraire vous croyez &



; convenez avec nous, comme j'ai-
nieux le presumer, que nous devons
lorer la misericorde de Dieu, comme
s faisons, sur ceux qui s'obstinent à ne
croire, qu'il faut le prier de le leur fai-
ouloir, & luy demander pour ceux
rejettent & qui combattent sa loy &
octrine, qu'il la leur fasse recevoir
mbrasser; si vous demeurez d'accord
il faut rendre graces à Dieu; lorsque
lques-uns de ceux qui sont dans cet
: se convertissent à la foy, & com-
ncent à suivre sa doctrine, & que par
hangement qui se fait en eux ils vien-
t à vouloir ce qu'ils ne vouloient pas
aravant, il faut aussi que vous recon-
ssiez sans hesiter que la grace previent
volonté de l'homme; & qu'afin que
hommes veüillent le bien qu'ils ne
iloient pas, il faut que cela se fasse
eux par celuy que l'on prie de le faire,
à qui nous sçavons qu'un devoir de
tice nous oblige d'en rendre graces
and il l'a fait. Je prie le Seigneur,
n tres-cher frere, qu'il vous donne
ntelligence en toutes choses.

III. CLASSE. AN. 427.

LETTRE CCXVIII.

* Ecrite environ l'an 427. C'étoit auparavant la 208. & celle qui étoit la 218. est presentement la 13.

Saint Augustin exhorte Palatin, de la niere du monde la plus édifiante e plus sainte, à perseverer & à profiter jours de plus en plus dans la sagesse C tienne & dans la pieté; & l'avert. prendre-garde, sur toutes choses, à n presumer de ses propres forces, & à t. tendre que de Dieu seul celle dont il a besoin pour bien vivre.

AUGUSTIN à son tres-cher & tres mable fils PALATIN.

I. CE que la vie que vous me marque de vigueur dans* v homme interieur, & les fruits des b nes œuvres que vous rapportez en ab dance devant nôtre Seigneur & n Dieu, me donnent la plus grande du monde. Aussi a-t-on sujet d'esp que comme dés vôtre jeunesse vous a pris l'étude de la verité pour vôtre tage, vous arriverez de bonne heu cette sagesse des vieillards les plus c sommez & les plus parfaits, qui n'est tre chose qu'une vie pure & sans tac Plaise à celuy qui sçait donner à ses fans ce qu'il y a de meilleur, de l'acc der à vos prieres, & au soin que v

Ecclef. 6. 18.

Sag. 4. 9.

Math. 7. 11.

avez de chercher & de fraper à la porte. III. CLASSE. AN. 427.

Or quoique vous ne manquiez pas de gens qui vous exhortent au bien, & que de la part de la grace de Jesus-Christ, qui a parlé si efficacement à vôtre cœur, vous ayez encore plus abondamment de quoy vous exciter à vous avancer dans le chemin du salut & de la gloire eternelle, l'affection que je vous doy m'oblige de vous y exhorter encore en faisant réponse à vôtre lettre. Je ne le fais neanmoins que pour vous animer de plus en plus dans une carriere où vous courez déja, & non pas pour vous réveiller comme un paresseux qui ne voudroit pas marcher. Math. 7. 7. & 8.

2. Souvenez-vous donc, mon cher fils, que pour perseverer vous avez besoin de cette même sagesse qui vous a fait prendre le bon party, & qu'il est de cette sagesse même de sçavoir d'où vous vient ce grand don. *Marchez sous les yeux de Dieu, mettez en luy vôtre esperance, & il agira; il fera éclater vôtre justice comme la lumiere du soleil en son midy; il dressera vôtre course, & vous conduira dans le chemin de la paix.* Comme vous avez méprisé tout ce que vous pouviez esperer dans le monde, de peur de tomber dans le malheur de ceux qui mettent leur gloire dans l'abondance des richesses de la terre, Sap. 8. 21. Psal. 36. 5. Prov. 4. 27.

III. CLASSE. AN. 427.

que vous aviez neanmoins commencé de desirer comme les enfans du siecle, prenez-garde aussi à ne pas mettre vôtre confiance dans vos propres forces, comme si c'étoit par elles que vous pûssiez porter le joug & le fardeau de Jesus-Christ, *Ps.* 48. 7. puisque David condamne également & ceux qui mettent leur gloire dans l'abondance de leurs richesses, & ceux qui mettent leur confiance dans leurs propres *Math.* 11. 30. forces. Par ce moyen ce joug vous paroîtra doux, & ce fardeau leger.

Quand les plus pauvres quittent ce qu'ils ont ils quittent tout.

Comme vous avez donc sagement & genereusement méprisé cette sorte de gloire que les hommes cherchent dans l'abondance des richesses de la terre, car quoique vous n'en eussiez pas encore, c'est les avoir méprisées que d'avoir renoncé à tout ce que vous aviez de pretentions dans le monde, prenez-garde encore une fois, qu'aprés avoir evité le *Ps.* 48. 7. premier de ces deux pieges vous ne tombiez dans l'autre, c'est à dire que vous ne mettiez vôtre confiance en vos propres forces, puisque vous étes homme, *Jerem.* 117. & que l'Ecriture maudit tous ceux qui mettent leur esperance dans l'homme. Ne mettez donc vôtre confiance qu'en Dieu; esperez en luy de tout vôtre cœur, & il sera vôtre force. C'est sur celle-là que

vous pouvez vous appuyer ; & vous remplirez d'autant mieux les devoirs de la pieté & de la reconnoissance, que vous vous y appuyërez davantage. Dites-luy donc avec foy & humilité, *Ie vous aimeray, ô mon Dieu, vous qui êtes toute ma force*, Car ce n'est pas par nos propres forces, mais par le saint Esprit qui nous est donné, comme dit le grand Apôtre, que l'amour même que nous avons pour Dieu, & qui bannit toute crainte quand il est parfait, est répandu dans nos cœurs.

III. CLASSE. AN. 427.

Psal. 17.7. *Rom.* 5. 5. 1. *Jean* 4. *Rom.* 5. 5.

3. Veillez donc & priez, de peur de tomber dans la tentation ; car la necessité même de la priere vous fait voir que vous avez besoin du secours de vôtre Dieu, & que vous ne devez pas par consequent attendre de vous-même ce qui vous est necessaire pour bien vivre. Aussi n'est-ce plus ny honneurs, ny richesses, ny rien de ce que la vanité des hommes recherche, que vous demandez à Dieu, mais de ne point succomber à la tentation ; & c'est ce que l'homme ne seroit pas reduit à demander, s'il pouvoit se le donner à luy-même par les forces de sa volonté. Or COMME nous n'aurions que faire de prier Dieu de ne nous point laisser succomber à la tentation, si nôtre volonté suffisoit pour nous en garantir, de

Math. 26. 41.

Necessité de la priere, preuve de la grace.

Ce que les vrais fidelles demandent à Dieu.

Math. 6. 13.

III. CLASSE. AN. 427. même nous ne serions pas capables de faire cette priere, s'il n'y avoit point en nous de volonté. Il faut donc, & que Dieu vienne à nôtre secours pour nous faire vouloir, & que nous luy demandions la force d'executer ce que nous voulons, lorsque par un don de sa grace nôtre volonté se trouve tournée vers le bien, & que nous commençons à le goûter.

Comme ce don là est déja en vous, & que vous avez commencé à bien vivre, vous avez grand sujet de remercier Dieu: car qu'avez-vous qui ne vous ait été donné? Or si tout ce que vous avez vous a esté donné, prenez bien garde de ne vous en pas glorifier comme s'il ne vous avoit pas été donné, & que vous eussiez pû l'avoir de vous-même. Sçachant donc de qui vous le tenez, & qui est celuy qui vous a fait la grace de commencer, priez-le de vous faire celle d'achever; & travaillez à vôtre salut avec crainte & tremblement, puisque c'est Dieu qui opere en vous & le vouloir & le faire selon son bon plaisir: car *le Seigneur prepare la volonté, & dresse les pas de l'homme; & c'est alors que l'homme desire les voyes du Seigneur.*

1. Cor. 4 7.

Phil. 1. 6.

Ibid. 2. 12. & 13.

Prov. 8. 35. selon les septante.

4. Vos parens se réjoüissent avec nous,

comme de veritables fideles, de ce que les esperances frivoles que vous aviez autrefois, ont fait place aux esperances solides que vous commencez d'avoir en Jesus-Christ. Ils souhaiteroient fort de vous avoir auprés d'eux : pour moy, tout ce que je souhaite, c'est que soit que vous soyez avec nous, soit que vous en soyez éloigné, nous demeurions unis dans cet esprit saint par lequel la charité est répanduë dans nos cœurs, afin qu'en quelque lieu que puissent être nos corps, nos ames ne soient jamais separées. J'ay reçû avec beaucoup de plaisir les Cilices que vous m'avez envoyez ; & je regarde cette sorte de present comme une leçon que vous nous avez faite le premier sur le soin que nous devons avoir de vaquer à la priere, & de conserver l'humilité, qui en doit être inseparable.

III. CLASSE. AN. 427.

Rom. 5. 5.

LETTRE CCXIX. *

S. Augustin, & quelques autres Evêques d'Afrique, prient Proculus & Cylinnius, Evêques dans les Gaules, de recevoir le Moine Leporius penitent, & à qui Dieu avoit fait la grace de revenir de ses erreurs sur l'Incarnation du Verbe, pour lesquelles ils avoient été obligez de le chasser. Il n'y a

* Ecrite environ l'an 427. Celle qui étoit autrefois la 219. est presentement la 252.

III. CLASSE. AN. 427.

rien de plus admirable que les égards & les mesures que saint Augustin garde dans cette lettre pour empêcher que ces Evêques ne trouvassent mauvais qu'il eût reçû un homme qu'ils avoient chassé.

AURELE, AUGUSTIN, FLORENT, & SECONDIN[a] saluent en JESUS-CHRIST leurs tres-chers freres & Collegues PROCULE[b] & CYLINNIUS,

a. Le Pape Jean deuxiéme, dans sa troisiéme lettre aux Senateurs de Rome, parle de la confession de foy qui fut envoyée avec celle-cy, & dit qu'elle fut confirmée par Aurele, par Augustin, & par le Synode d'Affrique. Cependant cette lettre n'est souscrite que de quatre Evêques, & s'il est vray que cette affaire fut traitée dans un Concile, il faut qu'elle ait été renvoyée, par le Concile même, aux quatre Evêques, dont on voit icy les noms. Aurele & Augustin sont assez connus. Florent étoit Evêque d'Hippone de Zarrite, dans la Province de Carthage, & Secondin l'étoit de Megarmitte, dans la Numidie.

b. PROCULE étoit Evêque de Marseille. Il souscrivit au Concile d'Aquilée l'an 381. y ayant été deputé par les Evêques des Gaules, avec Constance Evêque d'Orange. Il falloit qu'il y eût déja du temps qu'il fût Evêque, & en consideration dans les Eglises Gallicanes. L'estime qu'en faisoit saint Jerôme, n'est pas pour luy un petit éloge. Ce Pere écrivant à Rustique, qui fut depuis Evêque de Narbonne, l'adresse à Procule, comme au Prelat le plus capable de l'instruire qu'il connût dans ces quartiers-là : *Vous avez là*, luy dit-il, *le saint & tres-docte Evêque Procule, qui vous instruira de vive voix, tout autrement bien que je ne le puis par mes lettres ; & qui vous conduira dans la routte que vous prenez par les entretiens que vous pourrez avoir avec luy tous les jours.* Cet Evêque de Marseille étoit l'an 397. en possession de la dignité de Metropolitain, sur la seconde Province Narbonnoise, & le Concile de Turin, assemblé

1. SI nous avons reçû nôtre fils Leporius, [a] qui se voyant chassé de vos Eglises s'est venu jetter entre nos bras, ce III. CLASSE. AN. 427. a

cette année-là pour regler à l'amiable les differends qui étoient entre l'Evêque d'Arles & celuy de Vienne, qui pretendoient tous deux, que la dignité de Metropolitain appartenoit à leur Siege, examinerent avant toutes choses l'affaire de Procule, & convinrent qu'il demeureroit le reste de ses jours Metropolitain de la seconde Province Narbonnoise, au moins quant aux Eglises qui avoient été de son Diocese avant qu'elles eussent un Siege Episcopal, ou dont il avoit ordonné les Evêques, car c'étoient les deux raisons qu'il alleguoit pour ses titres: & ils inviterent les Evêques de cette Province à l'honorer comme leur pere, & luy, à les traiter comme ses enfans par une charité mutuelle. Patrocle Evêque d'Arles, qui avoit été mis en la place de Heros disciple de saint Martin, obtint du Pape Zosime des récrits qui le declarerent Primat de la Province Viennoise, & des deux Narbonnoises, & Procule n'y ayant point voulu deferer, ce Pape entreprit de le déposer; mais il se maintint toûjours dans la possession de son Siege & du droit Metropolitique, & ny les Evêques des Gaules, ny ceux d'Affrique, comme cette lettre en fait foy, n'eurent aucun égard à la sentence du Pape Zosime: qui demeura fort indigné contre Procule, aussi bien que contre Heros, Evêques d'Arles, & Lazare Evêque d'Aix, que ce Pape maltraite outrageusement dans quelques-unes de ses lettres. Voilà à peu prés ce qu'on sçait de Procule. Pour Cylinnius à qui cette lettre est aussi addressée, on ne sçait point quel étoit son Siege, mais il étoit apparemment l'Evêque Diocesain de ceux que Leporius avoit seduits, & amenez avec luy en Affrique, & qui souscrivirent la même Confession de Foy.

a. Ce Leporius, dont la retraction en forme de Confession de foy fut jointe à cette lettre, étoit un Moine du Diocese de Marseille, & avoit été condamné & chassé des Gaules pour ses erreurs sur l'Incarnation & sur la Grace. Etant passé en Affrique avec quelques-uns de ses compagnons ou de ses disciples,

III. CLASSE. AN. 427. n'a été que pour le guerir & le corriger de ces mêmes erreurs qui avoient obligé vôtre Sainteté de luy faire subir un châtiment si juste & si salutaire. Comme dans l'un vous n'avez fait que suivre ce
1.Th. 5. 14. precepte de saint Paul, *Corrigez ceux qui sont dereglez*; nous n'avons aussi fait dans l'autre que ce que ce saint Apôtre nous ordonne au même endroit, quand il ajoûte,
1.Th. 5.14. *Consolez ceux qui sont dans l'abatement; soûtenez ceux qui sont foibles.*

Leporius s'étoit laissé surprendre au peché, & à un tres-grand peché, puisqu'il ne croyoit pas ce qu'il faut croire sur l'Incarnation du Fils unique de Dieu, c'est à dire, de ce Verbe qui estoit dés le commencement, qui étoit en Dieu, & qui

il tomba heureusement entre les mains de saint Augustin, qui le gagna par sa douceur, & le convainquit par ses raisons, aprés quoy il l'obligea de reparer le scandale qu'il avoit causé dans les Gaules, & c'est ce que Leporius fit par la profession de foy, dont il sera parlé sur le troisiéme nombre de cette lettre. Au reste il se trouva si bien auprés de saint Augustin, qu'il ne pût se resoudre à le quitter. On le voit par cette lettre même, où il paroît qu'il se contenta d'envoyer dans les Gaules sa profession de foy. On le voit encore par Cassien, qui dit dans son ouvrage de l'Incarnation, que Leporius étoit demeuré en Affrique. On le voit enfin par la lettre 213 où Leporius est nommé entre les Prêtres qui furent presens à la designation que fit saint Augustin du Prêtre Eraclius pour luy succeder, car il y a grande apparence que c'est le même Leporius, dont il est parlé dans celle-cy.

étoit Dieu luy-même ; & qui dans la plenitude des temps a été fait chair, & a habité parmi nous. Or non seulement il ne croyoit pas sur cela ce qu'il faut croire, mais il soûtenoit une fausse doctrine, ne voulant pas demeurer d'accord que Dieu s'est fait homme, comme si c'eût été avoüer qu'il fût arrivé à la substance du Fils, par laquelle il est égal à son Pere, quelque changement & quelque sorte de corruption ; ce qui seroit outrageux à la majesté de Dieu. Mais il ne prenoit pas garde aussi qu'il introduisoit une quatriéme personne dans la Trinité, ce qui ne peut subsister avec la verité du Symbole & de la doctrine Catholique.

III. CLASSE. AN. 427. *Joan.* 1. 1. Gal. 4 4. *Jean.* 1. 14.

Voilà le peché où la fragilité humaine avoit fait tomber Léporius. Mais nous nous sommes souvenus sur cela de l'avis du grand Apôtre, qu'il faut instruire avec un esprit de douceur ceux qui tombent dans de semblables malheurs. Nous avons donc pratiqué cet avis envers Léporius, autant que nous en sommes capables ; & ce qui nous a d'autant plus pressez de satisfaire à ce devoir, c'est que le vase d'élection dit au même endroit, qu'il faut en pareil cas que chacun fasse reflexion sur soy, & reconnoisse qu'il

Gal. 6. 1.

Charité envers ceux que la tentation emporte.

Ibid.

III. CLASSE. AN. 427. peut étre tenté aussi-bien que les autres; Car quelque avancé qu'on puisse étre dans la pieté, on doit se souvenir qu'on est homme, & que par consequent on n'est pas à couvert de la tentation; aprés quoy l'Apôtre nous donne un avis salutaire & important pour la conservation de la paix entre les Chrêtiens, lorsqu'il dit que nous devons porter les fardeaux

Ibid. v. 2. les uns des autres, & que par là nous accomplirons la loy de Jesus Christ.

2. Mais nous sommes obligez de reconnoître, nos tres-chers & tres-honorez frères, que nous ne serions peut-étre pas venus si heureusement à bout de ramener Léporius, si vous ne l'aviez humilié en condamnant ses erreurs. Nous voyons donc dans ce qu'il a plû à Dieu de faire à son égard, l'accomplissement

Deuter. 32. 39. de cette parole de l'Ecriture, *C'est moy qui fraperay, & c'est moy qui gueriray*: car LES MINISTRES de l'Eglise ne sont que comme des instrumens entre les mains de Jesus-Christ. Par vous ce souverain Medecin de nos ames a ouvert l'abcés, & par nous il a gueri l'incision que vous aviez été obligez de faire. Ce grand Oeconome de la maison de son Pere s'est servi de vous pour démolir ce qu'il y avoit de mal construit, & de nous pour rétablir

les ruines. Enfin ce divin Jardinier aprés avoir arraché par vous les plantes steriles & nuisibles, en a replanté par nous d'utiles & de fecondes. Ainsi c'est à sa misericorde, & non pas à nous, que nous devons donner la gloire de ce qui s'est fait, puisqu'il tient dans sa main & nos paroles & nous-mêmes, pour en faire ce qu'il luy plaît. Comme donc nous l'avons loüé de ce qu'il luy a plû de faire envers Leporius par le ministere de vôtre Sainteté, rendez-luy graces aussi de ce qu'il luy a plû de faire par le nôtre envers le même Leporius; & maintenant qu'il est corrigé, par la severité charitable que nous avons eüe pour luy, recevez-le avec la tendresse que vous luy devez, & comme ses freres & comme ses peres. Car quoyqu'une partie de ce qui estoit necessaire pour son salut ait été faite par vous, & l'autre par nous, c'est une même charité qui a fait l'un & l'autre, puisque c'est le même Dieu, & que Dieu est charité. 1. Jean. 4. 8.

III. CLASSE. AN. 427.

3. Comme sa penitence nous a obligez de le recevoir, sa profession de foy [a],

a. Cette Confession de foy fut dressée par saint Augustin même : On ne la luy avoit pas attribuée jusqu'à present ; mais outre que son style s'y fait assez reconnoître, elle est citée sous le nom de saint Augustin par Theodoret, par le Concile General de Calcedoine, & par saint Leon dans sa lettre 134. On en voit

III. CLASSE. AN. 427.

que nous avons certifiée veritable par nos seings, vous doit obliger de luy faire la même grace. Nous ne doutons point que vôtre charité ne vous fasse recevoir avec joye cette marque de son retour, & que vous n'en donniez connoissance à tous ceux que son erreur peut avoir scandalisez. Vous avez d'autant plus de sujet de le faire, que tous ceux qui étoient venus vers nous avec luy sont aussi rentrez avec luy dans le bon chemin, comme il paroît par leurs signatures, qui ont été faites devant nous. Ce qui nous reste à souhaiter, c'est qu'en recompense de l'heureuse nouvelle que nous vous apprenons du salut de nos freres, vous veüillez bien nous honorer d'une réponse. Que le Seigneur vous conserve & vous tienne toûjours unis à luy, nos tres-chers & tres-honorez freres, & qu'il vous fasse souvenir de nous.

un morceau dans l'edition que le sçavant Pere Quesnel a faite des œuvres de ce saint Pape, tome premier page 710. Ce même Autheur dans son second volume, page 906. fait voir, par des preuves incontestables, qu'elle est de saint Augustin.



LETTRE

III. CLASSE. AN. 427.

LETTRE CCXX.*

* Ecrite sur la fin de l'année 427. C'étoit auparavant la 70 & celle qui étoit la 220 est presentement la 171.

Le Comte Boniface, aprés la mort de sa premiere femme, étoit resolu de quitter la profession des armes, & d'embrasser la vie monastique. Saint Augustin & l'Evêque Alipe l'en avoient détourné pour de bonnes raisons; mais ils ne luy avoient pas conseillé de se remarier. Cependant il l'avoit fait; & toutes ses bonnes resolutions s'étant évanoüies, il étoit tombé dans des fautes tres-considerables. C'est sur quoy saint Augustin luy écrit: il l'exhorte à vivre dans la continence selon sa premiere resolution, s'il y peut faire consentir sa femme, & à ne se servir de son authorité que pour faire du bien. Cette lettre est pleine d'instructions excellentes pour ceux qui sont dans les charges de la guerre.

AUGUSTIN à son fils BONIFACE,* qu'il plaise à la misericorde de Dieu de gouverner & de conduire heureusement en cette vie, & de faire arriver à la felicité de l'autre.

* C'est ce même Boniface à qui est adressée la lettre 185. où l'on a veu qui il étoit.

1. JE ne pouvois jamais trouver de porteur plus fidele, ny qui eût plus d'accez auprés de vous, que le Diacre

III. CLASSE. AN. 428.

Paul, qui nous est si cher à l'un & à l'autre, & qui est un digne ministre & un vray serviteur de Jesus-Christ. Je me sers donc de cette occasion, que Dieu m'envoye, pour vous dire quelque chose, non sur le grand rang que vous tenez, & l'authorité que vôtre Charge vous donne dans ce siécle corrompu, ny même sur la conservation de vôtre vie passagere, qui doit bien-tôt finir, & qui n'a pas un seul jour d'assûré, mais sur vôtre salut éternel. C'est ce que nous attendons tous des promesses de Jesus-Christ, qui n'a souffert les douleurs & l'ignominie de la croix, que pour nous apprendre à n'avoir que du mépris & non pas de l'amour pour les biens de cette vie; à aimer ce qu'il nous a fait voir dans sa resurrection, & à l'attendre de luy: car il est ressuscité pour ne plus mourir, & la mort n'aura plus d'empire sur luy.

Gal. 1. 4.

Quel a été le but de Jesus-Christ dans ses souffrances.

Rom. 6. 9.

2. Je sçay que vous ne manquez pas de ces sortes d'amis qui n'aiment que par rapport à la vie presente, & qui vous donnent sur ce qui la regarde des conseils tantôt bons tantôt mauvais, tels qu'en peuvent donner des hommes qui ne voyent que le present, & qui ne sçavent pas ce qui doit arriver d'un jour à l'autre. Mais où sont ceux qui vous don-

Peu de fondement à faire sur les conseils que les hommes se donnent les uns aux autres, & pourquoy.

nent des avis ſur ce qui regarde Dieu & le ſalut de vôtre ame ? Ce n'eſt pas qu'il ne s'en rencontrât ; mais combien eſt-il difficile de trouver des momens à vous entretenir de pareilles choſes ? Moy même, qui le ſouhaite il y a ſi longtemps, ay-je jamais pû trouver un lieu ny un temps favorable pour traiter avec vous des choſes ſur quoy la tendreſſe que j'ay pour vous en Jeſus-Chriſt ne me permettoit pas de demeurer dans le ſilence ? Vous ſçavez en quel état vous me trouvâtes à Hippone, lorſque vous eûtes la bonté de me venir voir, & vous vous ſouvenez bien que j'étois ſi abatu que je n'avois pas la force de parler. Trouvez donc bon, mon tres-cher fils, que je vous parle preſentement de la maniere que je le puis, & qui m'a été interdite juſques icy, auſſi bien que les autres, & même dans vos plus grands beſoins, par le peu de ſûreté des occaſions qui ſe ſont preſentées de vous écrire, & par la crainte que j'ay euë que mes lettres ne tombaſſent en d'autres mains que les vôtres. Si cette crainte a été plus loin qu'il ne faloit, je vous en demande pardon, mais enfin c'eſt ce qui m'a retenu.

III. CLASSE. AN. 425.

3. Ecoutez-moy donc, mon cher fils, ou plûtôt écoutez nôtre Seigneur &

III. CLASSE. AN. 427.
nôtre Dieu, dont je ne suis qu'un foible instrument, & qui vous parle par ma bouche. Souvenez-vous de la situation où étoit vôtre cœur, dans les derniers temps de la vie de vôtre premiere femme de religieuse memoire, & quelque temps encore aprés sa mort; combien vous aviez d'horreur pour les vanitez du siecle, & d'envie de vous consacrer entierement au service de Dieu. Nous le sçavons, & nous n'avons pas oublié ce que vous nous dîtes à Tubunes de vos dispositions & de vos desseins. Nous étions seuls avec vous, mon frere Alipe & moy, vous vous en souvenez sans doute, & je ne sçaurois croire que toute cette multitude d'affaires & de soins, dont vous étes rempli, ait pû l'effacer de vôtre memoire. Vous vouliez renoncer à toutes vos occupations & à tous vos emplois, pour vous procurer le saint loisir de ceux qui servent Dieu dans la vie monastique; & vous sçavez bien que rien ne vous en empêcha que la reflexion que nous vous fîmes faire sur le service que vous rendriez aux Eglises de Jesus-Christ dans vôtre employ, en ne vous conduisant dans tout ce que vous faites pour deffendre les Provinces contre les courses

des Barbares, que par la ſeule vûë de donner moyen aux fidelles *de mener une vie douce & tranquille, dans toute ſorte de pieté & de pureté*, comme dit le grand Apôtre; en ne prenant des choſes de ce monde que ce qui ſeroit neceſſaire pour vôtre ſubſiſtance & celle de vos gens; en gardant une parfaite continence; & en vous tenant encore plus armé interieurement contre les tentations, que vous ne l'étiez exterieurement contre les Barbares.

III. CLASSE. AN. 427.

Belles regles pour un homme de guerre.

1. Tim. 2. 2.

4. Nous vous avions laiſſé dans cette ſainte diſpoſition, & nous en avions la plus grande joye du monde, lorſque nous apprîmes que vous aviez paſſé la mer, & que vous vous étiez remarié. L'un a été un effet de l'obeïſſance que vous devez aux puiſſances, ſelon ſaint Paul même; mais qui vous a pû faire ſonger à l'autre que la cupidité, dont la force vous a fait ſuccomber, & abandonner la continence que vous aviez embraſſée? J'avouë que cette nouvelle me ſurprit plus que je ne ſçaurois dire, quoique je trouvaſſe quelque conſolation à ma douleur dans ce qu'on me dit en même temps que vous n'aviez point voulu épouſer celle qui eſt preſentement vôtre femme, qu'elle ne ſe

Rom. 13. 1.

III. CLASSE. AN. 427.

fût faite Catholique. Cependant j'ay sçû depuis que ces Heretiques, * qui ne veulent pas reconnoître le Fils de Dieu pour ce qu'il est, ont tellement pris le dessus dans vôtre maison, que c'est par eux que vôtre fille a été baptisée. On dit même que des Vierges consacrées à Dieu ont été rebaptisées par eux, peut-étre que c'est un faux bruit, & Dieu le veüille. Mais si cela étoit, qui pourroit jamais assez deplorer un si grand mal? On dit même que vôtre femme ne vous suffit pas, & que vous entretenez encore je ne sçay quelles femmes débauchées. Voilà comment le monde en parle, & peut-étre qu'il ne dit pas vray.

* Arriens.

5. Mais enfin à combien de maux certains & connus de tout le monde avez-vous donné lieu depuis vôtre mariage? Combien aurois-je de choses à vous dire sur tout cela? Mais je les supprime, car je sçay que vous étes Chrêtien, & que vous avez de la lumiere; servez-vous en pour voir de vous-même tout ce que je ne vous dis point, & vous trouverez de combien de maux vous étes obligé de faire penitence. Si vous la faites comme il faut, & que vous soyez fidele à suivre cet avis du

Sage, *Convertissez-vous à Dieu incessamment, & ne remettez point de jour en jour*, j'espere qu'il vous pardonnera, & qu'il vous tirera de tous les perils où vous vous étes precipité. Vous dites que vous avez eu un juste sujet de faire ce que vous avez fait ; c'est dequoy je ne suis point juge, n'étant pas en état d'entendre les deux parties. Mais quelles que soient vos raisons qu'il ne s'agit pas presentement d'examiner, pouvez-vous nier devant Dieu que ce qui vous a mis dans la necessité de faire ce que vous avez fait, ne soit l'amour des biens de la terre, que vous deviez mépriser & compter pour rien, comme un vray serviteur de Jesus-Christ que vous étiez quand vous nous quittâtes ? S'il s'en étoit presenté, vous auriez pû les prendre, pour en user selon les regles de la pieté Chrêtienne. Mais il ne falloit pas en rechercher contre vent & marée ; & quand il vous en seroit venu sans l'avoir recherché, il ne falloit pas vous laisser reduire à la necessité de faire ce que vous avez fait. Il ne falloit pas que l'amour du bien vous fît faire le mal, car il s'en est beaucoup fait, quoique moins par vous qu'à vôtre occasion, ny que sous pretexte d'éviter des maux passa-

III. CLASSE. AN. 427.

Eccli. 5. 8.

Moderation Chrêtienne, dans l'usage des biens de la terre.

III. CLASSE. AN. 427.

gers, si toutesfois ce sont des maux, vous fissiez des choses capables de vous en attirer d'éternels.

6. Et pour ne dire que ce seul mot de tout le mal à quoi vous avez donné lieu, combien y a-t'il de gens attachez à vous, soit pour la sûreté de vôtre personne, ou pour l'execution de vos ordres, & le maintien de vôtre authorité, qui, quelque fidelité qu'ils ayent pour vous, & quelque incapables qu'ils soient d'aucune trahison, ne songent neanmoins qu'à parvenir par vôtre moyen à ces sortes de biens que le seul esprit du monde fait aimer? Ainsi au lieu de reprimer & d'éteindre comme vous devriez vôtre propre cupidité, vous étes réduit à contenter celle d'autruy. Et pour cela combien faut-il faire de choses qui déplaisent à Dieu, sans qu'on puisse jamais faire assez pour cette malheureuse cupidité? Car IL EST beaucoup plus aisé d'en amortir les desirs dans ceux qui ont l'amour de Dieu dans le cœur, que de les remplir dans ceux qui aiment le monde. C'est pour cela que l'Ecriture nous dit, *n'aimez point le monde, ny ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du pere n'est point en luy; car tout ce qui est*

Cupidité, plus aisée à éteindre qu'à contenter.

1. Joan. 2. 15. 16. & 17.

dans le monde est ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie; ce qui ne vient pas du pere, mais du monde. Or le monde passe, & sa concupiscence avec luy : mais celuy qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement. Comment pourrez-vous donc, je ne dis pas assouvir, car cela est impossible, mais contenter tant soit peu la cupidité de tant de gens de guerre qui tous sont possedez de l'amour du monde, sinon en faisant ce que Dieu deffend sous de si terribles peines? Cependant il faut la contenter en quelque maniere, si l'on veut n'étre pas exposé à la brutalité de ces gens-là, & ne pas donner lieu à de plus grands desordres, temoin tant de lieux pillez & ruinez par leur avarice, jusqu'au point qu'eux-mêmes n'y trouvent plus rien à prendre qui en vaille la peine?

III. CLASSE. AN. 427.

7. Que ne pourrois-je point dire encore de la desolation de l'Affrique par les Nations barbares, qui ne trouvent plus de resistance depuis que les embarras où vous vous étes mis, vous occupent de telle sorte, que vous n'avez pas le temps de songer à mettre ordre aux calamitez qui nous desolent. Quoy aprés ce que nous avons vû, que dans

III. CLASSE. AN. 427.

le temps que vous n'étiez encore que Tribun, & sans autres forces qu'un tres-petit nombre de Confederez, vous aviez mis ces barbares si bas qu'ils n'osoient plus rien entreprendre, auroit-on crû que lorsque vous seriez en Affrique avec la qualité & l'authorité de Comte, & à la tête d'un si grand corps, nous aurions vû ces barbares venir si avant dans nos Provinces, ravager une si grande étenduë de païs, prendre tant de choses sur nous, & faire deserter des païs qui avoient été si peuplez jusques à present? Ne disoit-on pas tout d'une voix que dés que vous auriez le caractere & l'authorité que vous avez presentement, vous ne manqueriez pas non seulement de tenir les barbares en respect, mais de les rendre tributaires de l'Empire Romain? Cependant vous voyez combien nous sommes loin de nos esperances. En voilà assez sur ce sujet, & vous vous en direz plus à vous-même que nous ne sçaurions vous en dire.

8. Vous me répondrez peut-être qu'il ne se faut prendre de tous ces maux qu'à ceux qui vous ont offensé, [a]

[a]. Cecy a rapport aux demêlez de Boniface & d'Actius, qui allerent à de fort grandes extremitez. Actius accusa Boniface de trahison, & la Cour ayant trouvé cette accusation fondée, on fit marcher contre Boniface

III. CLASSE. AN. 427.

& qui bien loin de reconnoître vos bons offices, vous ont rendu le mal pour le bien. C'est ce que je ne sçay point, & dont je ne suis point juge; mais au lieu de vous arrêter à ce qui s'est passé de vous à d'autres hommes, voyez & examinez ce qui s'est passé de vous à Dieu. Car CE QUI vous doit tenir au cœur, si vous étes un veritable fidele, c'est la douleur de l'avoir offensé, & la crainte de l'offenser à l'avenir. Pour moy quand je cherche la cause de tous ces maux qui desolent l'Affrique, je remonte bien plus haut que tous vos démêlez avec ceux dont vous croyez avoir sujet de vous plaindre, & je ne m'en prens qu'aux pechez des hommes. Mais je ne voudrois pas que vous fussiez de ceux qui

toutes les forces de l'Empire, ce qui l'obligea de faire entrer les Vvandales en Affrique pour sa deffense. 80000. de ces Barbares, sous la conduite de Genseric, inonderent tout ce grand païs, l'en rendirent maître en deux ou trois ans, & firent de cette belle partie de l'Empire, & de cette Eglise si florissante, le theatre de la plus grande desolation que l'on puisse s'imaginer. Ensuite Boniface ayant fait sa paix avec l'Imperatrice Placidie, tâcha par ses persuasions, & ensuite par la force des armes, d'obliger les Vvandales de se retirer de l'Affrique, mais il fut vaincu par ces Barbares, & se retira dans Hippone. Les Vvandales y mirent le Siege, que Boniface soutint fort long-temps, enfin il mourut d'une blessure qu'il avoit reçûë de la main d'Aëtius son ennemy, ce qui n'empescha pas qu'en mourant il ne recommandât à sa femme de ne se marier qu'avec Aëtius.

III. CLASSE. AN. 427.

font entre les mains de la justice de D comme des verges pour châtier dés c te vie, selon qu'il luy plaît, les mêch & les impies. Car si ceux de la mal desquels sa justice se sert pour pu les autres ne se corrigent, il leur ga à eux-mêmes dans l'enfer dequoy punir éternellement.

Ceux qui servent de fleaux à la justice de Dieu, punis à leur tour.

Tournez donc vos pensées vers D & vers Jesus-Christ, qui a tant fait bien à ceux-mêmes dont il n'a r que du mal. Tous ceux qui veul arriver à son Royaume & vivre à jan heureux avec luy & sous son empi aiment jusques à leurs ennemis, fon bien à ceux-mêmes qui les haïssent prient pour leurs persecuteurs; & même que le maintien de l'ordre & la discipline les oblige à user de quel sorte de severité, ils conservent toûj dans le cœur, pour ceux-mêmes q châtient, une tres-sincere charité vous avez donc reçû tant de bien l'Empire Romain, quoique ce ne so que des biens terrestres & passag comme l'Empire même qui vous l faits, & qui ne peut donner que ce a, ne luy rendez pas le mal pour le b Si au contraire vous en avez reçû mal, ne luy rendez pas non plus le

Caractere des vrais Fideles. Math. 5. 44.

pour le mal. Je n'ay que faire d'examiner si c'est l'un ou l'autre, puisque je parle à un Chrêtien, & qu'un CHRESTIEN ne doit non plus rendre le mal pour le mal que le mal pour le bien. III. CLASSE. AN. 427.

9. Vous me direz peut-être, que voulez-vous que je fasse dans les engagemens où je me trouve ? Je vous répondray, que si c'est sur vos interêts temporels que vous me consultez, & si vous étes en peine comment vous ferez pour vous maintenir, pour conserver ce que vous avez de richesses & de grandeurs, & pour y en ajoûter encore de nouvelles, je ne sçay que vous dire, & je ne voy point de conseil certain à donner sur des choses si incertaines. Que si c'est par rapport à Dieu que vous me consultez, & sur le salut de vôtre ame, & que vous vous sentiez touché de cette parole de Jesus-Christ, *que serviroit à un homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son ame ?* Je sçay tres-bien ce que j'ay à vous dire & à vous conseiller; ou plûtôt sans vous rien dire de moy-même je n'ay qu'à vous renvoyer à ce mot de l'Ecriture que j'ay déja cité, *N'aymez point le monde ny tout ce qui est dans le monde ; car si quelqu'un aime le monde la charité du pere*

Math. 9. 24.

Abregé de toute la morale Chrêtienne.

1. Joan. 2. 15. 16. & 17.

III. CLASSE. AN. 427. *n'est point en luy, parce que tout ce qui est dans le monde n'est que concupiscence de la chair, concupiscence des yeux, & orguëil de la vie, ce qui ne vient pas du Pére, mais du monde. Le monde passe & sa concupiscence avec luy, mais celuy qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement comme Dieu-même.*

Voilà le conseil que j'ay à vous donner. Embrassez-le sans hesiter, & le mettez en pratique : faites-nous voir par là si vous avez du courage & de la fermeté : domptez la cupidité qui est ce qui fait qu'on aime le monde : faites penitence du mal que vous avez fait dans le temps qu'étant vous-même dompté par la cupidité elle vous faisoit suivre ses mauvais desirs. Si vous étes donc capable de prendre ce conseil, de le suivre, & de vous y tenir, vous arriverez aux biens solides & inamissibles de l'autre vie ; & le salut de vôtre ame sera en sûreté, malgré toutes les vicissitudes & les agitations de la vie presente.

10. Peut-étre me direz-vous encore, comment voulez-vous que je fasse cela même, & comment me puis-je tirer des engagemens, ou plûtôt des necessitez où je me trouve? Ce sera à force de dire à
Psal. 24. 17. Dieu avec le Prophete, *Délivrez-moy des*

essitez où je suis. Ce n'est que la cupi-
é qui entretient ces sortes de necessi-
, & dés qu'elle est domptée, elles ces-
t. Ce même Dieu qui a exaucé vos
eres & les nôtres, en vous preservant
milieu de tant de perils que vous
z courus à la guerre, où l'on ne ha-
de neanmoins que cette vie passagere
i doit finir tôt ou tard, & où l'ame
court aucune risque, quand elle n'est
nt esclave de la cupidité, vous exau-
a tout de même dans une autre sorte
guerre contre vos ennemis invisibles,
vous fera la grace de mettre vôtre
idité sous les pieds, d'user de ce
nde comme n'en usant point, de
s conduire de telle sorte dans la pos-
ion des biens de la terre, que vous
veniez meilleur par le bien que vous
ferez, au lieu de devenir mauvais par
mal que vous en pourriez faire. Car
richesses même temporelles sont
itablement des biens, & les hom-
s ne les tiennent que de celuy qui
maître non seulement des biens du
l, mais encore de ceux de la terre;
'est de peur qu'on ne les regarde com-
des maux qu'il en donne même aux
s de bien. Mais de peur qu'on ne
agine aussi que ce soient les plus

III. CLASSE. AN. 427.

Quel est le principe des engagemens dont les gens du monde se plaignent.

Caractere des vrais Chrétiens.

Pourquoy Dieu donne

III. CLASSE. AN. 427.

des biens aux méchans.

Motifs de Dieu, differens dans ce qu'il fait souffrir aux bons & aux méchans.

grands de tous les biens, ny même des biens fort estimables, il en donne aux méchans aussi bien qu'aux bons. Il les ôte aussi indifferemment aux bons & aux méchans; mais aux bons pour les éprouver, & aux méchans pour les punir.

11. Car il n'y a personne assez grossier pour ne pas sçavoir & ne pas voir, que la santé, la vigueur du corps, les victoires sur les ennemis visibles, les honneurs, la puissance temporelle, & les autres biens de la terre se donnent aux bons & aux méchans par celuy qui en est le maître; & qui les ôte aussi indifferemment aux uns & aux autres. Mais le salut de l'ame, l'immortalité du corps, la justice & la sainteté, la victoire sur nôtre plus dangereux ennemy, c'est à dire sur la cupidité, enfin l'honneur, la paix, & la gloire de l'éternité sont des biens qu'il ne donne qu'aux bons. Ce sont ceux-là que vous devez aimer, desirer, rechercher, & acheter au prix de toutes choses. Employez pour les acquerir non seulement l'aumône & la priere, mais le jeûne même, autant que vous le pourrez sans interesser vôtre santé. Pour les biens de la terre, gardez-vous bien de les aimer; & gardez-vous en d'autant plus soigneusement que vous en avez

Biens qui ne se donnent qu'aux bons.

Rom. 2. 10.

Regle à garder pour le jeûne.

n avez davantage. Usez-en de telle sorte que vous en fassiez beaucoup de bien, & qu'ils ne vous fassent jamais faire aucun mal. Car ces sortes de biens periront tous ; mais les bonnes œuvres qui se font de ces biens-mêmes sujets à perir, ne perissent point. III. CLASSE. AN. 427.

12. Si vous n'aviez point de femme je vous exhorterois à vivre dans la continence, comme je fis lorsque nous étions à Tubunes. J'y ajoûterois même ce que nous vous empêchâmes de faire en ce temps-là ; & si l'interêt de l'état, qu'il faut tenir en repos, vous le permettoit, je vous conseillerois de quitter l'exercice des armes, & de vous retirer avec les Saints qui servent Dieu dans un Monastere, pour y vivre de cette sorte de vie où vous aspiriez dans ce temps-là, & où ces dignes soldats de Jesus-Christ combattent en silence, non contre des hommes, mais contre les Principautez & les Puissances qui ne sont autres que les esprits malins, c'est à dire contre le demon & ses anges. Ce sont ces sortes d'ennemis invisibles que les Saints surmontent en domptant ce qui fait impression sur les sens. Mais je ne puis plus vous exhorter à cette sorte de vie, puisque vous avez une

Eph. 6. 12.

Comment on surmonte le Demon.

III. CLASSE. AN. 427. femme sans le consentement de laq
le vous ne sçauriez embrasser la co
nence. Car quoique de vôtre part v
n'eussiez pas dû vous marier, aprés ce
vous nous aviez dit à Tubunes, elle
dans la bonne foy, puisqu'elle ne sça
rien de tout cela quand elle vous a ép
sé. Plût à Dieu que vous pûssiez la f
consentir à vôtre premiere resoluti
afin d'être en état de rendre à Dieu
que vous sçavez que vous luy dev
Mais si cela ne se peut pas, gardez
moins la chasteté conjugale; & pr
celuy qui peut vous tirer de vos nec
Ps. 24. 17. sitez, qu'il vous fasse la grace de p
voir quelque jour ce que vous ne p
vez pas presentement. Mais il y a d'
tres choses à quoy le mariage n'est poi
ou ne doit point être un empêcheme
c'est d'aimer Dieu, de ne point aime
monde, de vous conduire de telle f
dans l'exercice des armes, si vous n
pouvez quitter, que vous gardiez
violablement la foy à ceux à qui v
Devoirs des gens de guerre. l'aurez promise, & que vous ne fas
la guerre que pour avoir la paix; de v
servir des biens de la terre pour faire
bonnes œuvres, & de ne faire jamais
cun mal pour avoir du bien. Voilà, n
tres-cher fils, ce que je me suis fe

pressé de vous écrire, par la charité que j'ay pour vous, & qui fait que je vous aime selon Dieu, & non pas selon le monde. Je sçay que l'Ecriture dit, *si vous reprenez le sage, il ne vous en aimera que mieux, au lieu que si vous reprenez l'insensé il vous en haïra davantage.* Mais c'est cela même qui m'a obligé de faire ce que j'ay fait, & vous voyez par là dans lequel de ces deux rangs j'ay crû vous devoir mettre.

III. CLASSE. A N. 427.

Prov. 9. 8.

LETTRE CCXXI.*

* Ecrite environ l'an 427. Cette Lettre est tirée du 6. tome des Ouvrages de S. Augustin, où elle est à la tête du Livre des Heresies. Celle qui étoit autrefois la 221. est presentement la 119.

Le Diacre Quodvultdeus prie saint Augustin de faire un catalogue de tout ce qu'il y avoit eu d'heresies jusques alors, & de marquer en peu de mots les erreurs & les pratiques de chacune de ces sectes.

Le Diacre QUODVULTDEUS [a] à son

a. QUODVULTDEUS étoit alors Diacre de Carthage; & comme il arrivoit souvent que le principal Diacre succedoit à la place de l'Evêque; parce qu'ayant eu la meilleure part au gouvernement de l'Eglise, il devoit être le mieux instruit de l'état du Diocese; celuy-cy fut élû Evêque de cette Ville, aprés la mort de Capreolus, qui avoit succedé à Aurele. Ce fût pendant la persecution des Vvandales, qui luy firent meriter la Couronne de Confesseur; & ce fut sous son Pontificat que Genseric leur Roy s'étant rendu maître de Carthage, le fit mettre avec ceux de son Clergé, tous nuds sur de vieux vaisseaux tout brisez & exposez en cet état sur la mer à la mercy des vents. Mais Dieu leur servit de

III. CLASSE. AN. 427. tres-saint Pere & tres-venerable Seigneur AUGUSTIN Evêque.

1. IL y a longtems que je differe, & que la crainte me retient sur ce que j'ose entreprendre aujourd'huy. Mais enfin je l'ay surmontée ; & ce qui m'a donné le plus de courage, c'est vôtre extréme bonté, qui est reconnuë de tout le monde par tant d'experiences, que lorsque j'y ay fait reflexion, j'ay apprehendé que si je negligeois de prier, de chercher & de fraper à la porte, il n'y eût en cela au jugement de Dieu plus d'orguëil & de paresse que de retenuë ; & cette nouvelle crainte l'a emporté sur la premiere. Il faut donc, pour la décharge de ma conscience, que je vous propose ce que je desirerois. Je croy qu'aprés cela je seray quitte devant Dieu, & que ma bonne volonté me suffira pour me mettre en repos & en sûreté, quand je ne pourrois rien obtenir de vous. Mais comme je sçay que vôtre cœur est tout à Jesus-Christ, & que vous estes toûjours prêt non seulement d'instruire de la verité ceux qui la

Math. 7. 7.

Pilote, & les fit arriver heureusement au port de Naples, sa fête est marquée au 8. Janvier, dans un ancien Calendrier de l'Eglise de Carthage, que nous a donné le Pere Mabillon, dans son troisiéme tome d'*Analectes*, & qui paroît être du 6. siecle.

cherchent, & de leur en ouvrir les portes, dont on peut dire que Dieu par une grace singuliere vous a donné les clefs, mais même de solliciter tout le monde d'entrer dans ce divin Sanctuaire, j'exposeray à vôtre Sainteté ce que je desire, & je le feray en peu de mots, pour ne pas abuser de son loisir, & ne la pas détourner de ses occupations par des paroles superfluës.

III. CLASSE. AN. 427.

En quelle veneration S. Augustin étoit dés son vivant.

2. Parmy les Clercs même de cette grande ville, il y en a beaucoup qui ne sont pas assez instruits, comme je le connois par moy-même, & je prie vôtre Sainteté de juger si ce que j'ay à luy demander ne sera pas d'une grande utilité pour leur instruction. Je ne merite pas qu'elle me l'accorde, mais je ne laisse pas d'esperer de l'obtenir par le droit qu'elle donne sur elle à tous ceux qui ont besoin de son travail. C'est en un mot, mon tres-saint Pere & tres-honoré Seigneur, de vouloir bien nous apprendre combien il s'est élevé d'heresies depuis que la Religion Chrêtienne porte le nom de celuy par qui elle espere l'heritage qui luy a été promis; quelles sont les erreurs de chacune; ce que chacune a crû de contraire à la foy de l'Eglise Catholique sur la Trinité, le Baptême,

III. CLASSE. AN. 427.

la Penitence, Jesus-Christ homme, Jesus-Christ Dieu, la Resurrection, les Livres de l'ancien & du nouveau Testament; & enfin ce que chacune enseigne de contraire à la verité; lesquelles de ces sectes ont le Baptême, & lesquelles ne l'ont pas; c'est à dire, qui sont celles dont l'Eglise baptise les sectateurs quand ils reviennent à elle, quoiqu'elle fasse profession de ne point rebaptiser; enfin ce qu'elle oppose à chacune; & de quelle maniere elle les combat, par la raison, par l'Ecriture, ou par sa propre authorité.

3. Je ne suis pas assez stupide pour ne pas voir combien il faudroit de volumes pour traiter à fond tout ce que je viens de dire. Aussi n'est-ce pas ce que je demande; & je ne doute point que cela n'ait été fait plusieurs fois, & en plusieurs manieres. Ce que je voudrois, ce seroit un sommaire des erreurs de chaque secte d'heretiques, & de ce que l'Eglise Catholique enseigne de contraire aux dogmes de chacune, sans qu'on s'étendît sur l'un ny sur l'autre, qu'autant qu'il est besoin pour l'instruction de ceux qui en manquent; & ce sommaire, qui seroit comme un précis de tout ce qui a été fait sur ce sujet, indiqueroit les autres ouvra

ges où ces matiéres ont été traitées avec plus d'étenduë par plusieurs autheurs, & sur tout par vôtre Sainteté, & y renvoyeroit ceux qui voudroient voir plus au long & les objections des heretiques, & les réponses des Catholiques. III. CLASSE. AN. 427.

Cependant un memoire de cette qualité suffiroit, à mon avis, aux sçavans & aux ignorans; à ceux qui ont du loisir & à ceux qui en manquent, & enfin à tous ceux qui tiennent quelque rang que ce soit dans la Clericature, puisqu'il seroit pour ceux qui ont beaucoup étudié comme un extrait de ce qu'ils ont lû, & pour les autres une leçon abregée par laquelle chacun verroit ce qu'il faut suivre, & de quoy il faut se garder, aussi-bien dans les choses de pratique que dans celles de dogme.

Peut-être même qu'un tel ouvrage ne seroit pas inutile pour fermer la bouche aux calomniateurs, & qu'il tiendroit sa place entre tant d'autres productions admirables de l'esprit de vôtre Sainteté qui rendent un témoignage si authentique à la pureté de sa foy. Car quoique de quelque côté que les ennemis de l'Eglise ayent voulu l'attaquer, ils se soient trouvez arrêtez par les remparts inébranlables de la foy, & accablez de tous les

III. CLASSE. AN. 427.

traits de la verité ; ce que je demande seroit comme une nouvelle sorte d'armes, qui, tenant lieu de toutes les autres, abbatroit tout d'un coup ces suppots de l'erreur, & les mettroit hors d'état de jetter les restes de leur venin.

4. Je sçay que cette proposition ne peut que vous être à charge, soit parce que vous meditez sans doute d'autres ouvrages plus importans, soit par la raison de vôtre âge & de vos infirmitez. Mais faites-nous ce bien-là, à tout ce que nous sommes parmy les Clercs qui manquons d'instruction, vous qui reconnoissez que vous devez vôtre secours aux sçavans & aux ignorans. (Rom. 1. 14.) Je vous en conjure par Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, qui vous a fait la grace de n'être point avare de ce qu'il luy a plû de vous communiquer de sa sagesse. Vous voyez que je ne parle pas pour moy seul, mais pour (*Eccl.* 24. 47.) tous ceux qui aiment & qui cherchent la verité. J'aurois pû joindre à mes prieres celles d'un grand nombre d'autres, qui ne sont pas mieux instruits que moy : mais j'aime mieux vous laisser dicter ce que je desire, que de vous arrêter plus long-temps à lire ce que j'écris.

III. CLASSE. AN. 427.

LETTRE CCXXII. *

* Ecrite aprés la precedente. Cette Lettre est tirée du 6. tome des Ouvrages de S. Augustin, où elle est à la tête du Livre des Heresies. Celle qui étoit autrefois la 222. est presentement la 120.

Saint Augustin s'excuse sur la difficulté de l'ouvrage que luy proposoit Quodvultdeus, & luy apprend que d'autres avoient déja travaillé sur le même dessein.

AUGUSTIN Evêque à son tres-cher fils & Collegue dans le Diaconat QUODVULTDEUS.

1. SI-tôt que j'eûs reçû vôtre lettre, par laquelle vous me demandez avec beaucoup d'instance, que j'écrive en peu de mots de toutes les heresies qui depuis l'avenement de Jesus-Christ se sont élevées contre sa doctrine, je vous fis réponse par la premiere occasion qui se presenta, qui fut celle de mon cher fils Philocalus, un des Chefs de la ville d'Hippone, & je vous fis connoître combien ce que vous me demandiez étoit difficile. Mais comme je trouve une nouvelle commodité pour vous écrire, je suis bien-aise de vous faire encore voir en peu de mots la difficulté d'un tel ouvrage.

2. Un Evêque de Bresse nommé Philastrius [a], que j'ay vû à Milan avec saint

a. S. PHILASTRIUS Evêque de Bresse, ville d'Italie,

III. CLASSE. AN. 417.

Ambroiſe, a travaillé ſur ce ſujet, & a ramaſſé juſques aux hereſies qui ont été parmy les Juifs avant la venuë du Sauveur. Il en compte 28. de celles-là, & en trouve 128. depuis la venuë de Jeſus-Chriſt. Epiphane, Evêque dans l'Iſle de Chypre, & homme de grande reputation parmy les Docteurs Catholiques, a traité en Grec le même ſujet, ramaſſant auſſi-bien que Philaſtrius les hereſies qui ont été devant & depuis Jeſus-Chriſt; mais il n'en trouve que 80. l'un & l'autre ont pretendu faire ce que vous voudriez que je fiſſe, & vous voyez combien ils ſont loin de compte ſur le nombre des hereſies. Et d'où vient cela, ſinon de ce que telle choſe paroît hereſie à l'un, & ne le paroît pas à l'autre? Car il ne faut pas croire qu'il en ſoit échapé à Epiphane

entre Milan & Verone, & dont l'Evêché eſt ſous l'Archevêché de Milan, mourut l'an 386. qui fut celuy de la converſion de nôtre ſaint. Nous avons encore dans la Biblioteque des Peres, l'ouvrage *des hereſies*, dont il eſt parlé icy. Saint Epiphane avoit été Moine & Abbé du Monaſtere d'Eleutherople, ville de ſa naiſſance en Paleſtine, & fut enſuite Primat de Salamine en l'Iſle de Chypre, dont l'Egliſe reconnoît pour ſon Fondateur ſaint Barnabé. Il mourut en 403. Il avoit composé dés l'an 375. ſon ouvrage des Hereſies, à la priere des Moines de la Paleſtine. Le Pere Petau nous en a donné une édition fort accomplie & enrichie de notes ſçavantes. Ce Saint ſe laiſſa ſurprendre aux artifices de Theophile d'Alexandrie contre S. Jean Chryſoſtome. Il mourut l'an 403.

qui ayent été connuës à Philastrius; nous croirions bien plûtôt qu'il en seroit échapé à Philastrius qui auroient été connuës à Epiphane, si c'étoit celuy-cy qui en eût marqué le plus, parce que nous trouvons qu'il est bien plus sçavant que l'autre. Cela ne vient donc sans doute que de ce que l'un a pris pour heresie ce qui ne le paroissoit pas à l'autre: aussi est-ce une chose difficile à déterminer. Ainsi quiconque entreprendra de les ramasser toutes, doit bien prendre-garde, & de ne rien passer de ce qui est veritablement heresie, & de ne rien mettre aussi qui ne le soit veritablement. Voyez donc s'il ne seroit point mieux que je vous envoyasse le Livre de saint Epiphane, qui a mieux parlé sur cela que Philastrius, à mon avis. Car vous trouveriez assez de moyen à Carthage de le faire traduire en Latin, & ainsi nous recevrions de vous ce que vous voudriez exiger de nous.

3. Je vous recommande autant que je le puis le porteur de cette lettre, qui est un Soûdiacre de mon Diocese. Comme il est d'une des terres d'Oronce, qui est un homme de consideration, & fort de mes amis, je luy écris en faveur de ce jeune homme & de celuy qui l'a adopté. Je vous prie de luy vouloir faire tenir ma

III. CLASSE. AN. 427. lettre, aprés que vous l'aurez lûë; & de l'appuyer de vôtre intercession. J'ay envoyé avec ce Soûdiacre un des Officiers de nôtre Eglise, afin de luy faciliter l'accez dont il a besoin auprés de vous; car son affaire me tient fort au cœur, & j'en suis dans la plus grande peine du monde: mais j'espere que le Seigneur me tirera de cette peine par vôtre secours. Je vous prie de vouloir bien m'apprendre aussi comment est pour la foy Catholique ce Theodose qui a découvert quelques Manichéens, & comment ils sont eux-mêmes à cét égard: car je croy qu'ils sont revenus à eux. Si vous sçavez quelque chose du voyage de nos saints Evêques [a], faites-m'en part aussi, s'il vous plaît. Vivez pour Dieu, mon cher frere.

a. Il parle apparemment du voyage que quelques Evêques firent à la Cour, pour travailler à l'accommodement du Comte Boniface, à qui S. Augustin avoit persuadé de rentrer dans son devoir. D'où il arriva, selon Procope Livre 1. de la guerre des Vvandales, que quelques-uns des amis de ce Comte le vinrent trouver de la part de l'Imperatrice Placidie, pour luy promettre tout ce qu'il pouvoit desirer de sa clemence. En effet, il fit sa paix, & s'efforça, mais en vain, de persuader aux Vandales de se retirer de l'Affrique, comme on a vû sur la lettre 220. nombre 8.

III. CLASSE. AN. 428.

LETTRE CCXXIII.*

* Ecrite environ l'an 428. Cette Lettre est tirée du 6. tome des Ouvrages de S. Augustin, où elle est à la tête du Livre des Heresies. Celle qui étoit autrefois la 223. est presentement la 61.

Quodvultdeus fait de nouvelles instances à saint Augustin pour l'obliger d'écrire un sommaire des heresies.

QUODVULTDEUS Diacre, à son tres-saint Pere & tres-honoré Seigneur AUGUSTIN Evêque.

I. JE n'ay reçû qu'une lettre de vôtre Sainteté, & c'est celle qu'elle m'a écrite par un de ses Ecclesiastiques; car celle dont elle m'apprend qu'elle avoit chargé Philocalus ne m'a point encore été renduë. Quoique j'aye toûjours assez connu quel est l'excez de mes miseres & de mes pechez, je le sens presentement mieux que jamais, puisque je ne puis me prendre qu'à cela seul de n'avoir pû obtenir ce que je vous avois demandé pour toute l'Eglise. Mais j'espere, mon tres-saint Pere & tres-honoré Seigneur, que celuy qui a bien voulu effacer par le sang de son Fils unique les pechez du genre humain ne permettra pas que les miens portent malheur à tout le monde, & qu'au contraire il fera surabonder sa grace où le peché avoit abondé. Rom 5. 20. La difficulté de

III. CLASSE. AN. 428.

Quelle opinion on avoit de saint Augustin dés son vivant.

l'ouvrage que je vous ay demandé pour l'instruction des ignorans comme nous, ne m'étoit point inconnuë ; je l'ay même marquée dans ma lettre : mais je me confie dans la fecondité de cette divine source de lumiere & de science que Dieu a mise en vous, & je sçay que je ne me trompe point

2. Car quoique ces deux venerables Evêques dont vous me parlez, Philastrius & Epiphane, ayent fait quelque chose d'approchant de l'ouvrage que je desire, ce que j'ignorois comme beaucoup d'autres choses, ou plûtôt comme toute autre chose, je ne sçay s'ils l'ont fait avec l'exactitude qui seroit à desirer, & s'ils ont eu soin d'opposer à chaque heresie ce que la doctrine Catholique enseigne sur ce qui est le sujet de chacune, & de marquer les pratiques & la discipline de chaque secte, ny s'ils ont gardé dans leurs ouvrages la briéveté qui seroit à desirer. D'ailleurs en vain renvoye-t'on à des Livres Grecs ceux à qui les Latins mêmes qu'on a fait sur ce sujet ne sont pas connus ; & quand j'ay eu recours à vôtre Sainteté sur cela, ce n'a pas été pour la consulter sur ce que nous avions à lire des ouvrages des autres, mais pour la prier de nous instruire el-

le-même. Car vous sçavez mieux que moy combien on trouve de difficulté & d'obscurité dans les Interpretes, & je n'ay pas besoin de vous rien dire là-dessus. Enfin depuis la mort de ces deux Evêques il s'est élevé beaucoup de nouvelles heresies, dont on ne sçauroit par consequent rien trouver dans leurs ouvrages.

III. CLASSE. AN. 428.

3. Je reviens donc encore à vous comme à mon unique recours : j'interpelle de nouveau la bonté de ce cœur si tendre, & qui est toûjours prêt à exercer sa charité. Quoique vous n'entendiez que ma voix, les desirs qu'elle exprime sont ceux de tout le monde. Laissons à part les mets étrangers que vous nous presentez : nous ne voulons que de ceux que l'Affrique même produit, & qui font les delices de nos Provinces. Ne nous refusez donc point dans la faim qui nous presse ce pain exquis & aussi delicieux que la manne, quoique nous vous le demandions peut-étre à contre-temps ; & souvenez-vous que cet importun de l'Evangile qui alla en plein minuit demander trois pains à son amy, ne laissa pas d'obtenir ce qu'il demandoit. J'auray autant de perseverance que luy, & je ne cesseray point de fraper à

Sap. 16. 20.

Luc. 11. 5.

III. CLASSE. AN. 428.

vôtre porte jusques à ce que vous m'ayez accordé ce que je demandé ; & si le merite me manque, j'auray recours à l'importunité.

---

* Ecrite aprés la precedente.
Cette Lettre est tirée du 6. tome des Ouvrages de S. Augustin, où elle est à la tête du Livre des Heresies.
Celle qui étoit autrefois la 224. est presentement la 225.

LETTRE CCXXIV. *

Saint Augustin promet enfin à Quodvultdeus de travailler sur les heresies, dés que ses autres occupations le luy permettroient, & qu'il auroit répondu aux derniers Livres de Julien à quoy l'Evêque Alipe le pressoit sans relâche de répondre.

AUGUSTIN Evêque à son tres-cher & tres-aimable frere dans le Diaconat le Seigneur QUODVULTDEUS.

* Cet endroit donne sujet de croire que Fussale avoit été remis sous la conduite de S. Augustin, depuis l'interdiction d'Antoine, dont il est parlé, Lettre 209.

I. AYant trouvé occasion de vous écrire par ce Prêtre de Fussale *, que je vous recommande autant que je le puis, j'ay reçû la lettre par laquelle vous me sollicitez d'écrire quelque chose de toutes les heresies qui se sont élevées depuis que le Verbe fait chair a été prêché dans le monde. J'ay même déliberé si je ne commencerois point cet ouvrage sur le champ, afin de vous en pouvoir envoyer quelque échantillon, pour vous faire voir que ce

que

que vous demandez est d'autant plus difficile que vous le voudriez plus court. Mais il m'est survenu tant d'affaires pressantes que bien loin de pouvoir commencer cet ouvrage, j'ay même été obligé de quitter ce que je faisois actuellement.

III. CLASSE AN. 428.

2. C'est la réponse aux huit Livres que Julien a faits depuis les quatre autres à quoy j'ay déja répondu. Mon frere Alipe estant à Rome [a] a recouvré ces huit derniers, & n'en ayant encore pû faire copier que cinq, il n'a pas voulu perdre une occasion qui s'est presentée de me les envoyer, en attendant les trois autres, qu'il me promet incessamment, me priant cependant de ne point differer de répondre à ceux-cy. J'ay donc été obligé par là, sinon de laisser entierement ce que je faisois alors, au moins de le mener moins viste, & de partager mon temps entre ces deux ouvrages, autant que les autres occupations qui me surviennent de toutes parts me le pourroient permettre; & ce partage est de

De combien d'affaires S. Augustin étoit accablé.

Comment S. Augustin employoit le temps.

a. ALIPE étoit apparemment de ces Evêques qui allerent trouver l'Imperatrice Placidie, pour l'affaire du Comte Boniface, dont il étoit amy, & qu'il avoit vû à Tubunes avec S. Augustin. Ce fut dans ce voyage qu'il trouva à Rome les 8. Livres de Julien, dont il envoya aussi-tôt les cinq premiers à nôtre Saint.

III. CLASSE. AN. 428.

travailler le jour à l'un, & la nuit à l'autre. Car ce que je faisois m'a paru si necessaire que je n'ay pû me resoudre à le quitter absolument. C'est une revûë de tous mes ouvrages, * où je retouche tous les endroits qui me déplaisoient, ou qui pouvoient déplaire aux autres ; & comme il y en a que je condamne moy-même, il y en a aussi que je deffends, & que j'explique, en montrant comment on les doit entendre. J'avois déja achevé deux Livres de cet Ouvrage, où j'ay repassé tous ceux que j'ay faits jusques à present, & dont je ne sçavois pas moy-même le nombre, qui s'est trouvé monter à 232. Il me restoit à revoir mes Lettres, & les discours que j'ay faits au peuple, que les Grecs appellent *Homelies*. J'avois même déja relû la plûpart de mes Lettres, mais sans avoir encore rien dicté qui les regardât, lorsqu'il a falu travailler sur ces Livres de Julien. J'en suis presentement au quatriéme, dont la réponse est déja commencée. Aprés donc que j'auray expedié celuy-là & le cinquiéme, j'en demeureray là, si les trois autres ne viennent point, & je me dispose, sous le bon plaisir de Dieu, à travailler à ce que vous desirez. J'y donneray une partie de mon temps, & l'autre à cette revûë de

* C'est ce qu'on appelle ordinairement les retractations.

Nombre des Livres de S. Augustin, sans compter les Lettres & les Sermons.

des Ouvrages, travaillant à l'un la nuit, & à l'autre le jour. III. CLASSE. AN. 4-8.

3. J'ay crû, mon tres-cher frere & Seigneur, devoir faire ce détail à vôtre Sainteté; afin que plus elle a d'ardeur pour ce qu'elle souhaite; plus elle demande instamment à Dieu qu'il me fasse la grace de satisfaire un desir si loüable, & de le faire utilement pour ceux à qui vous croyez que cet ouvrage peut servir. Je vous recommande encore une fois le porteur de cette lettre, & l'affaire qui est le sujet de son voyage. Aidez-y, je vous prie, si vous connoissez ceux de qui elle dépend : car nous ne sçaurions ne pas entrer dans les besoins des personnes qui nous touchent de si prés; & si nous serions prêts d'aider ceux qui ne seroient que les fermiers des terres de l'Eglise, que ne devons-nous point faire pour ceux de nos freres, qui sont sous nôtre charge, & qui par cette raison nous sont d'autant plus intimement unis dans la charité de Jesus-Christ. Vivez pour Dieu, mon cher frere.

Charité de S. Augustin.

III. CLASSE. AN. 428.

AVERTISSEMENT SUR LES DEUX LETTRES SUIVANTES.

CEux dont on entendra parler dans les deux Lettres suivantes sont ceux à qui l'on a donné depuis le nom de Demi-pelagiens, parce qu'encore qu'ils souscrivissent, comme tout le monde, à la condamnation des Pelagiens, ils en retenoient les erreurs qui blessoient le moins les oreilles des Fidelles, mais qui par des consequences necessaires enfermoient même celles qu'ils faisoient profession de detester, puisque la doctrine des uns aussi bien que celle des autres alloit à mettre dans l'homme le principe de son salut, & à vouloir qu'il en fût le veritable autheur. Ce fut une nouvelle Secte qui s'éleva dans l'Eglise, aprés qu'elle eut triomphé des Pelagiens par les soins & les écrits de saint Augustin ; & comme il se passa sur ce sujet beaucoup de choses fort considerables, & qui ont toutes rapport à ce saint Docteur, le Lecteur sera bien-aise d'en voir icy une histoire abbregée ; comme il a vû celle du Pelagianisme à la teste de la premiere lettre où il est parlé de cette heresie.

Les Moines d'Adrumet en Affrique peuvent être regardez comme les premiers autheurs du Demipelagianisme ; & ce fut pour les faire revenir de ces erreurs que saint Au-

*gustin écrivit à Valentin leur Abbé les lettres 214. & 215. & qu'il composa le livre de la grace & du libre arbitre, & ensuite celuy de la correction & de la grace. * Vital, Diacre de Carthage, s'étant laissé prevenir des mêmes erreurs, ce méme Saint, dont le zele veilloit à tout, luy écrivit la lettre 216. pour luy faire connoître la verité. Mais le Demipelagianisme éclata bien davantage dans les Gaules, & particulierement à Marseille, où le Prêtre Iean Cassien s'étoit retiré, aprés avoir passé plusieurs années de sa vie en Orient, & avoit formé une Communauté de Moines. Il étoit sçavant, & d'une vie exemplaire. Cependant il demeura attaché aux sentimens que la nature donne par elle-même sur cette matiere, qui étoient favorisez par les écrits d'Origenes, fort celebres dans l'Orient, & dont les expressions plus conformes à la philosophie payenne qu'à la foy, étoient suivies assez communément des Grecs, & ce fut ce qui l'empêcha d'ouvrir les yeux à la lumiere si pure de la doctrine de saint Augustin, & d'entrer dans les principes par où ce saint Docteur avoit combatu & ruiné le Pelagianisme. Il exprima ses sentimens dans sa treiziéme Conference; & comme sa vertu luy donnoit beaucoup d'authorité parmy les personnes pieuses, il trouva un assez*

III. CLASSE. AN. 428.

* Ce Livre est traduit, & imprimé à Paris, chez le Petit,

III. CLASSE. AN. 428.

grand nombre d'approbateurs, qui commencerent à décrier la doctrine de saint Augustin par les consequences odieuses, mais fausses, qu'ils en tiroient, & à se faire sur la matiere de la predestination & de la grace un sisteme tout different de celuy de saint Augustin. On verra quel il étoit par les deux lettres suivantes, & on le peut voir encore par le poëme de saint Prosper contre les ingrats *, *car c'est le nom qu'il donnoit aux ennemis de la grace, & par plusieurs autres ouvrages du même Saint. Il se trouva même des Evêques qui favorisoient leurs sentimens. S. Hilaire, qui fut fait Evêque d'Arles dans ce temps-là, avoit luy-même de la peine à entrer dans la doctrine de la Predestination telle que saint Augustin l'avoit établie, quoiqu'il le suivît & l'admirât dans tout le reste. Mais agissant comme un homme sage, éclairé de Dieu, & qui cherche sincerement la verité, lors même qu'il ne la connoît pas, bien loin de décrier saint Augustin comme les autres, il resolut de le consulter luy-même. On ne voit point s'il l'a fait; & peut-être se trouva-t'il satisfait & éclairci par les écrits que saint Augustin fit ensuite sur cette matiere. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est mort dans des sentimens bien éloignez de ceux des Demipelagiens, comme il paroît*

* Ce Poëme est traduit en vers & en prose, & imprimé à Paris, chez le Petit.

par un endroit du discours qu'il fit à ses disciples au lit de la mort, & où aprés avoir parlé des combats que nous avons à soûtenir contre le demon il ajoûte, c'est à quoy doivent s'attendre tous ceux qui pretendent arriver à la beatitude par le moyen de la grace qui precede, & par leur travail & leur industrie qui ne fait que suivre. III. CLASSE. AN. 428.

On voit même par un eloge que fit saint Hilaire de saint Honorat son predecesseur, & qui est rapporté dans Bollandus * *& dans Surius, que saint Hilaire étoit tres-éloigné des sentimens des Demipelagiens dés les premiers temps de son Episcopat; car ce fut au plus tard en 533. que fut fait cet eloge, dans lequel apostrophant S. Honorat, il luy dit* : Il n'y a jamais eu dans vôtre bouche que paix, chasteté, pieté, charité, ny dans vôtre cœur que J.C. qui est la source de tous ces biens, & qui vous avoit comblé, & plusieurs autres par vous, des fruits de la charité, de la joye, de la paix, de la patience, de la bonté, de la douceur, de la foy, de la modestie & de la continence, en sorte que vous aviez grand sujet de chanter à sa gloire cette parole du Prophete, ceux qui ont vôtre crainte dans le cœur seront transportez de joye en me voyant. Aussi luy avez-vous attribué tout ce qu'il y avoit

* Au 16. Janvier p. 12. §. 23.

Psal. 118.

III. CLASSE. AN. 428. de bon & de saint dans vôtre vie, vous disant sans cesse à vous-même aussi bien qu'à tous vos disciples, qu'avez-vous qui ne vous ait été donné, & si ce que vous avez vous a été donné, pourquoy vous en glorifiez-vous, comme s'il ne vous avoit pas été donné? Mais tous ces biens qui faisoient l'ornement de vôtre vie, étoient d'autant plus à vous que vous étiez plus éloigné de croire qu'ils vinssent de vous. *Ces paroles de ce saint Homme sont la meilleure preuve que l'on puisse avoir de ses sentimens & de sa doctrine. Aussi n'est-il point de ceux à qui le Pape Celestin reproche par la lettre que l'on verra plus bas, de tolerer les erreurs des Demipelagiens.*

1. Cor. 3.

L'authorité que la reputation & la dignité leur donnoient dans les Gaules, n'empêcha pas les autheurs des deux lettres suivantes, de deffendre la verité contr'eux. C'étoient deux Laïques, mais qui ayant renoncé à toutes les esperances du siecle faisoient profession d'une vie sainte & retirée, & étoient de ceux qu'on appelloit serviteurs de Dieu, *& souvent* Moines, *quoiqu'ils ne vêcussent ny dans une entiere solitude, ny dans une communauté reguliere.*

Le premier est le grand saint Prosper d'Aquitaine, une des plus grandes lumieres de l'Eglise de France, que Photius Patriar-

che de Constantinople traite d'homme vrayement divin; *& le Pape Gelase, à la tête d'un Concile de soixante & douze Evêques, qui approuve les livres de ce Saint, comme contenant la doctrine de l'Eglise,* d'homme plein de pieté & de religion. *Quelques-uns le font Evéque de Rhege en Italie, ou de Riez en Provence, mais il ne l'a jamais été. S. Augustin, non plus que le Pape Celestin, ne luy donne que la qualité de fils, & Gennade ny aucun des anciens qui ont parlé de luy, ne luy donnent ny le titre d'Evêque, ny même celuy de Prêtre.* III. CLASSE. AN. 428.

Pour l'autre quelques-uns l'ont confondu avec saint Hilaire d'Arles. Mais il paroît clairement par sa lettre même, aussi bien que par celle de saint Prosper, que c'étoit encore un laïque; & c'est apparemment le même Hilaire qui avoit écrit de Sicile à saint Augustin, sur le sujet des Pelagiens, vers l'an 414. *comme nous avons remarqué sur la lettre* 156. *& qui avoit passé quelque temps auprés de luy, comme il paroît par celle qu'il luy écrivit en même temps que saint Prosper.*

Dans la défense que ces deux saints personnages avoient entreprise pour la verité, ils ne se crûrent pas assez forts, s'ils ne recouroient aux lumieres de saint Augustin même. C'est pourquoy ils luy écrivirent vers l'an 428. *les deux lettres qu'on*

III. CLASSE. A.N. 428.

*voit icy, où l'on trouvera plus en dét l'état où cette dispute étoit alors dans Gaules. En réponse à ces deux lettres sa Augustin composa en 429. les deux liv de la predestination des Saints & du de la perseverance * qui nous doivent e d'autant plus venerables, que ce sont pe être les derniers qu'il ait achevez. L glise Romaine, celle d'Affrique, tout qu'il y avoit, dit saint Prosper, d'enf de la promesse hors des Gaules, & p sieurs dans les Gaules mêmes, étoient u avec ce saint Docteur. Ainsi ses enne n'osant l'attaquer ouvertement se con toient de le noircir par des médisances cretes; & quand ils trouvoient des disposez à les écouter, ils décrioient écrits contre les Pelagiens, comme conte une doctrine qui alloit à favoriser les nichéens & les Païens même. Ainsi en tendant que la cause de la grace avoi mal soûtenuë, ils donnoient lieu de que les Pelagiens avoient été condamnez justement. Ce fut contre ces murmures crets que saint Prosper écrivit sa let Rufin, & son poëme contre les ingrat il donne de grands eloges à saint Aug qui apparemment vivoit encore.*

* Ces 2. Livres sont traduits & imprimez à Paris, chez Desprez.

S. Prosper à Ruff. p. 304.

S. Prosper contre Cassien p. 369.

Ce pendant ces écrits de saint Prosper rêterent point les ennemis de la grace

omme dit le Cardinal Baronius, les here- III. CLASSE. AN. 428.
iques ſont foibles,& ainſi il n'eſt pas dif- An. 431.
icile de les confondre. Mais ils ſont opi- §. 181.
iâtres, & c'eſt ce qui fait qu'ils ne peu-
ent ſe rendre à la verité. *Neanmoins les Evêques qui avoient eu d'abord quelque peine ur la doctrine de ſaint Auguſtin, ou avoient econnu la verité, ou attendoient dans un umble ſilence que Dieu la leur fît connoî-re; il n'y avoit que quelques Prêtres qui ontinüoient toûjours à diviſer l'Egliſe, en décriant la doctrine de ſaint Auguſtin, & n accuſant ſaint Proſper & Hilaire de ſoûenir des erreurs. Ils firent même une liſte le celles qu'ils s'imaginoient avoir trouées dans ſaint Auguſtin, & qu'ils apelloient* des raiſons; *& dans ce recueïl, ils ttribuoient à ce Saint une doctrine fort lifferente de celle qu'il avoit enſeignée. Saint Proſper fit donc un écrit où il répondoit à chaune de ces* raiſons *en particulier, & faioit voir, par ſaint Auguſtin même, quele étoit ſa veritable doctrine, c'eſt ce qu'on ppelle* la réponſe aux articles des Gauois. *Saint Auguſtin étoit mort alors; ain-i ce pouvoit eſtre en* 431.

Celeſtin apud Proſ. c. 1. p. 887.

S. Proſper ad cap. 5. c. 315.

Saint Proſper, aprés avoir deffendu ſaint Auguſtin, fut obligé de ſe deffendre auſſi uy-même. Car les ennemis de la grace fient une liſte de ſeize propoſitions inſoûte-

S. Proſper réponſe aux objec-

III. CLASSE. AN. 428. *nables, qu'ils debitoient publiquement comme les veritables sentimens de saint Prosper. Ce Saint pour les couvrir de confusion n'auroit eu qu'à dire anatheme à leurs propositions. Mais de peur qu'ils ne chicannassent sur une réponse si courte, il voulut répondre avec plus d'étenduë, & faire voir à tout le monde sur chaque article la pureté de ses sentimens. On ne voit point quand ce Livre a été composé; il est intitulé* Réponse aux objections de Vincent, *Baronius croit que ce Vincent étoit un Prêtre des Gaules loüé par Gennade, & different du celebre Vincent de Lerins.*

tions de Vincent Prêtre p. 334.

Bar. an 431. §. 185. Gen. c. 80.

Les mêmes difficultez qui troubloient les Prêtres des Gaules arrêtoient aussi ceux de Gennes : mais ils se conduisirent avec plus de sagesse & de modestie; car deux d'entre eux, nommez Camille & Theodore, trouvant de l'obscurité en quelques endroits des Livres de saint Augustin sur la predestination des Saints & le don de perseverance, ils en firent un extrait qu'ils envoyerent à saint Prosper pour sçavoir comment il les entendoit, & ce qu'il en jugeoit. Saint Prosper les satisfit par l'écrit qui leur est adressé, & leur fit connoître ce que luy & les autres disciples de S. Augustin croyoient sur cela. C'étoit aprés la mort de ce Saint: c'est ce qui s'appelle Réponse aux Extraits des Gennois.

S. Prosper rép. aux Gen. p. 346.

Les Demipelagiens continüant à accuſer d'erreur ſaint Proſper auſſi-bien que ſaint Auguſtin, & declarant d'ailleurs qu'ils ne vouloient ſuivre ſur la matiere de la Grace que ce que l'Egliſe Romaine en avoit décidé par la bouche de ſes Pontifes, ſaint Proſper & Hilaire s'en allerent à Rome, & porterent leurs plaintes au Pape Celeſtin de la temerité avec laquelle ces gens-là oſoient attaquer la reputation & la doctrine de ſaint Auguſtin. Ce Pape ſe declara pour l'une & pour l'autre par une lettre celebre qu'il écrivit aux Evêques des Gaules. La voicy.

III. CLASSE. AN. 428. *Al. Ap. Proſper & p. 887. Ibid. p 888.*

Lettre du Pape Celeſtin premier aux Evêques des Gaules, pour la défenſe de S. Proſper & d'Hilaire.

CELESTIN Evêque à ſes tres-chers freres VENERIUS, MARIUS, LEONTIUS, AUXONE, ARCADE, PHILTATIUS, & les autres Evêques des Gaules.

CHAP. I.

L'APÔTRE nous ordonne de nous conduire de telle ſorte à l'égard des Juifs même & des Gentils, que nous ne leur donnions aucune occaſion de ſcandale; & c'eſt à quoy tous ceux qui ſont veritablement Chrêtiens prennent-garde avec tout le ſoin dont ils ſont capables. Or ſi cela eſt, que n'ont point à craindre de la juſtice de Dieu ceux qui ne veulent pas même avoir de ces ſortes d'égards pour les fideles? Comme nous voudrions donc que perſonne ne perît,

1. Cor. 10. 32.

III. CLASSE. AN. 428. nous sommes percez de douleur quand nous voyons parmy les Chrêtiens des scandales & des troubles causez par des Chrêtiens mêmes ; & pour juger combien nous sommes touchez d'un tel malheur, il ne faut que se souvenir de cette parole de Jesus-Christ dans l'Evangile : *Il seroit à desirer pour ceux qui scandalisent un de ces petits d'avoir été jettez au fond de la mer.* Car quel doit être le supplice que la justice de Dieu reserve à ces gens-là, s'il est vray qu'il auroit été à desirer pour eux d'avoir été jettez au fond de la mer?

Math. 18. 16.

CHAP. II. Nos chers enfans Prosper & Hilaire qui sont icy presentement,& dont le zele, pour les interests de Dieu, merite beaucoup de loüanges, nous ont fait des plaintes de quelques Prêtres qui se donnent la liberté de remüer de certaines questions qu'ils traitent d'une maniere qui ne s'accorde pas avec les regles de la saine doctrine, & même de débiter des choses manifestement contraires à la verité. C'est de quoy on seroit bien fondé de se prendre à vous ; puisque de souffrir qu'ils se mêlent d'enseigner, c'est souffrir qu'ils s'élevent au dessus de vous.

De Prosper & d'Hilaire.

Math. 10. Il est écrit que le Disciple n'est pas

us du Maître, c'est à dire que per- III. CLASSE.
ne doit s'ingerer d'enseigner au AN. 428.
ice des Docteurs; car c'est à eux 24. Luc 6.
la appartient; nôtre Dieu les a éta- 40. 1. Jean
ur cela, comme nous l'apprenons 136. & 15.
pôtre qui place au troisiéme rang 10.
Eglise * ceux qui sont appellez à
onction.

: peut-on plus esperer de bien
les choses sont venuës au point
s Maîtres gardent le silence, &
: parler des gens qu'on ne sçauroit
mettre au rang des Disciples?
peut-on mettre ceux-cy, si ce
nous en rapporte est veritable?
rains bien qu'un tel silence ne soit
ritable connivence, & que ceux
issent parler en pareille occasion
lent eux-mêmes par la bouche de
i qui ils laissent prendre cette li-
Un tel silence est fort suspect, en-
ne fois, puisque si l'on étoit cho-
e la fausseté, on ne manqueroit
voir & de faire entendre la verité;
c'EST étre coupable que de favo-
erreur, quand ce ne seroit que par
ice.

ut donc reprimer ces gens-là, &
r pas laisser la liberté de débiter
il leur plaît.

* C'est à dire, aprés les Apôtres & les Evangelistes, car cela a rapport au vers. 28. du chapitre 12. de la 1. Epître aux Corinthiens.

III. CLASSE. AN. 428.

Qu'ils cessent d'attaquer l'ancienne doctrine par leurs nouveautez, & de troubler par leur inquietude la paix & le repos des Eglises. Car si les choses sont comme l'on dit, ce qu'ils font ne va pas à moins qu'à faire perir par le naufrage ceux même qui se tiennent à l'abry dans le port, c'est à dire ceux qui ont soin de se tenir ferme à la saine doctrine sans se laisser ébranler. Voilà sur quoy Prosper & Hilaire ont eu recours au Siege Apostolique, & ce qui les a obligez de nous porter leurs plaintes de ces troubles que quelques-uns tâchent d'exciter.

Traittez entre vous, mes chers freres, des moyens de conserver la paix parmy les Catholiques; que ces Prêtres (si toutesfois ceux dont on nous a parlé le sont) se souviennent qu'ils sont sous vôtre jurisdiction, & que tous ceux qui enseignent une mauvaise doctrine sçachent, que c'est à eux d'apprendre & non pas d'enseigner.

Car que faites-vous dans vos Eglises, si ces gens-là se sont emparez de la fonction d'enseigner & de prêcher. Peut-être que ce desordre vient de ce qu'entre ceux qui sont presentement nos Collegues, & qui ont été élevez depuis peu à la dignité de l'Episcopat,

l'Episcopat, il y en a, par un abus également contraire à la raison & à l'authorité, qui n'étoient que des laïques auparavant, & qui ne sçavent peut-être pas encore quels sont les droits de leur caractere, & quelles sont les fonctions qu'ils doivent se reserver. III. CLASSE. AN. 428.

Nous avons déja dit bien des choses sur ce sujet, en répondant à la lettre de nôtre frere Tuentius; mais nous ne laissons pas de vous repeter encore icy ce qu'on ne sçauroit jamais trop dire, qui est, qu'il faut éviter ces sortes de gens, qui tâchent de semer dans le champ de l'Eglise toute autre chose que ce que le bon laboureur, qui n'est autre que Nôtre-Seigneur Jesus-Christ a ordonné qu'on y semât. Cependant nous ne sommes point surpris que ces gens-là entreprennent de pareilles choses à l'égard des vivans, puisqu'ils osent même s'efforcer de flétrir la memoire de quelques-uns de nos freres qui sont dans le séjour du repos.

CHAP. III.

AUGUSTIN ce grand homme de sainte memoire a toûjours été dans nôtre communion, commme il en étoit digne par son merite, & par la vie qu'il a menée : car il n'a jamais été, je ne dis pas accusé, mais soupçonné de rien *Eloge de S. Augustin.*

III. CLASSE. AN. 428.

de mauvais ; & nous nous souvenons qu'il étoit d'une science si éminente, que nos predecesseurs mêmes l'ont toûjours mis au rang des plus excellens Maîtres. La grande opinion qu'on a de luy s'est répanduë de toutes parts, & il a toûjours esté aimé & honoré de tout le monde ; il ne faut donc pas souffrir que ces gens que nous voyons s'élever pour le malheur de l'Eglise, parlent de luy comme ils font.

C'est une chose indigne que des personnes si pieuses, & qui étant de nos membres ne sçauroient rien souffrir, dont nous ne partagions le sentiment avec elles, soient exposées aux calomnies & aux persecutions de ces gens-là. Neanmoins cette persecution même fait le bonheur de ceux qui la souffrent, puisque c'est pour la justice qu'ils souffrent ; & si Dieu le permet, ce n'est que pour les éprouver. Car vous sçavez ce que le Seigneur leur reserve pour l'avenir selon la promesse qu'il leur a faite dans l'endroit de l'Evangile où il les appelle heureux.

Math. 5. 10.

Ce desordre ne regarde pas seulement ceux qui nous ont porté leurs plaintes ; & l'Eglise entiere est blessée de toutes les nouveautez qu'on y seme. Faites

donc en sorte que nous connoissions que ces mêmes choses qui nous font de la peine vous en font aussi : nous le connoîtrons par le soin que vous aurez de faire cesser ces sortes de plaintes, en imposant silence aux méchans. Que Dieu vous conserve, mes tres-chers freres. III. CLASSE. AN. 428.

On joint d'ordinaire à cette lettre de Celestin dix articles ou capitules sur la Grace, qui ne sont que des extraits de divers passages des Papes & des Conciles d'Affrique, que les Papes avoient adopté. Ce recueil fut fait pour l'instruction des Demipelagiens, qui declaroient qu'ils ne suivroient & ne prendroient pour bon sur la matiere de la grace que ce qui seroit émané du Siege Apostolique, comme on voit par la preface même de ces articles. Les voicy avec le titre qui se trouve à leur tête.

AUTHORITEZ DE QUELQUES EVESQUES DU SIEGE APOSTOLIQUE *sur la matiere de la Grace de Dieu.*

PARMY ceux-mêmes qui font profession d'être Catholiques, il y en a qui par malice ou par ignorance persistent dans des sentimens heretiques & condamnez, & qui osent bien s'élever contre les saints Docteurs qui ont établi

III. CLASSE. AN. 428. les veritez Catholiques. Ils ne font nulle difficulté de dire anathéme à Pelage & à Celestius, & cependant ils attaquent ceux que nous reconnoissons pour nos Maîtres, & les décrient comme s'ils avoient excedé dans ce qu'ils ont établi contre les heretiques. Comme donc ces gens-là protestent de ne suivre & de ne reconnoître pour bon sur cette matiere que ce qui a été enseigné & défini contre les ennemis de la Grace de Dieu par le saint Siege Apostolique, & prononcé par la bouche des Prelats qui l'ont rempli, il a fallu rechercher avec soin ce que ceux qui gouvernoient l'Eglise Romaine lors de la naissance de cette heresie, en ont jugé, & ce qu'ils ont reglé qu'il falloit tenir sur le sujet de la grace de Dieu contre ces malheureux partisans du Libre arbitre. Nous y avons joint quelques decisions des Conciles d'Affrique, qui par l'aprobation que leur ont donnée les Prelats qui ont rempli le Siege Apostolique, sont devenuës les leur.

Afin donc que ceux qui sont encore en doute sur quelque article, puissent s'instruire pleinement de ce qu'ils doivent croire, voicy un sommaire des

Conſtitutions de nos Saints Peres, par lequel ceux qui ne ſeront point poſſedez de l'eſprit de contention, reconnoîtront que tout ce qu'on peut propoſer ſur cette matiere ſe décide par le petit nombre des authoritez que nous mettrons icy, & qu'il ne reſte plus aucun prétexte de conteſtation à ceux qui feront profeſſion de croire avec tous les Catholiques les articles ſuivans. III. CLASSE. AN. 428.

Qu'Adam a fait tort à tous les hommes par ſon peché, & que nul ne ſçauroit étre ſauvé que par la grace de Jeſus Chriſt.

I. Par la déſobéïſſance d'Adam tous les hommes ont perdu l'innocence, & ce pouvoir de faire le bien que Dieu avoit donné à la nature humaine; & perſonne ne ſçauroit par ſon Libre arbitre ſortir de cet abîme où la chûte d'Adam nous a jettez, ſi la grace & la miſericorde de Dieu ne l'en tire. C'eſt ce que le Pape Innocent, d'heureuſe memoire, a prononcé par ces paroles de ſa lettre au Concile de Carthage. « Adam « a éprouvé de quoy le Libre arbitre eſt « capable, lorſque méſuſant de ſes facultez naturelles, & ſéduit par ſa propre li- « berté, il tomba dans l'abîme de la pré- « varication; & la nature humaine n'au- « roit trouvé aucun moyen de ſe relever « de cette chûte ſans la grace de l'avene- « ment de Jeſus-Chriſt, qui par le renou- « vellement que produit en nous la rege- *Let. 181. nomb. 7.*

III. CLASSE. AN. 428

» neration que nous recevons au Baptême
» efface tous les pechez passez.

Que nul n'est bon par ses propres forces, & qu'on ne l'est qu'autant qu'on participe à la justice de celuy qui seul peut être appellé bon.

Let. 181. nomb. 4.

II. Nul n'est bon par luy-même : nous ne le sommes qu'autant que celuy qui seul peut être appellé bon nous fait entrer en participation de sa justice. C'est ce que nous apprend le même Pape par ces paroles de la même lettre.
» Que pouvons-nous plus attendre de
» bon de ceux qui croyent n'être redeva-
» bles qu'à eux-mêmes de ce qu'il y a
» de bien en eux, & qui ne veulent re-
» connoître la main bienfaisante de ce-
» luy qui ne cesse point de répandre ses
» graces sur eux, & se flattent de pou-
» voir sans luy se procurer un si grand
» bien ?

Que si nous ne sommes sans cesse assistez de la grace de Dieu, nous ne sçaurions nous défendre des embuches du Diable.

Let. 181. nomb. 7.

III. Nul de ceux même qui ont été renouvellez par la grace du Baptême n'est capable de se deffendre des embûches du diable, & de vaincre la concupiscence de la chair, si Dieu par un secours continuel de sa grace ne le fait perseverer dans le bien. C'est ce que nous declare encore le même Pape par ces paroles de la même lettre.
» Quoyqu'au Baptême Dieu nous ait dé-
» livrez de nos pechez, il nous garde
» comme un nouveau tresor de graces,
» pour nous donner moyen de reparer

où il sçait que nous pouvons en- « III. CLASSE.
tomber, & d'en sortir aussi-bien « AN.428.
de ceux que nous avons com- «
avant le Baptême. Il nous don- «
onc tous les jours de nouveaux «
rs, qui nous sont si necessaires, «
i nous n'en sommes soûtenus, & si «
n'y mettons toute nôtre confiance, «
ne sçaurions éviter les chûtes & «
garemens à quoy nôtre condition «
elle nous expose : car COMME nous «
ortons la victoire quand Dieu nous «
:, il faut necessairement que nous «
is vaincus quand il ne nous assiste «
«

Que ce n'est que par Iesus-Christ, que nous usons comme il faut de nôtre libre arbitre.

Let. 182. nomb. 3.

/. PERSONNE n'use bien de son
: arbitre que par le secours de
-Christ. C'est ce que ce même Pa-
ous apprend par ces paroles de sa
: au Concile de Mileve. Que les «
icieux autheurs de cette doctrine «
: considerent donc enfin l'exemple «
remier homme si malheureusement «
it par sa propre liberté, & qui pour «
tre trop fié, & pour en avoir trop «
ımé, est tombé dans l'abîme de la «
arication, d'où rien n'auroit été «
ble de nous retirer, si Jesus-Christ «
nt au monde ne nous avoit pro- «
une seconde naissance, qui nous af- «

III. CLASSE. AN. 428.

» franchit & nous remet dans l'état de » liberté où nôtre nature étoit autrefois.

Que tous les merites des Saints, sont des dons de Dieu.

V. C'est à Dieu qu'il faut donner l'honneur & la gloire de tous les merites des Saints, de tout ce qu'ils ont d'amour pour le bien, & de tout ce qu'ils font de bonnes œuvres, puisque nous ne sçaurions plaire à Dieu, que parce qu'il luy aura plû de nous donner. Ce qui nous conduit à cette verité, c'est l'authorité du Pape Zosime d'heureuse memoire, qui parle de cette sorte dans sa lettre envoyée à tous les Evêques du monde. » Pour nous, nous avons exposé » tout ce qui regarde cette affaire à nos » chers freres & Collegues dans l'Episcopat, » & nous reconnoissons que nous » l'avons fait par un mouvement de l'Esprit » de Dieu : car nous ne devons pas » manquer de rapporter tout ce que nous » faisons de bon à celuy qui en est l'autheur » & le principe.

Ces paroles toutes brillantes de la lumiere de la verité la plus pure furent reçûës des Evêques d'Afrique avec tant de respect, que dans la réponse qu'ils firent à celuy qui les leur avoit adressées, ils parlent de cette sorte. » Quant à ce que » vous dites dans cette lettre, que vous

avez envoyée de toutes parts, que c'eſt par un mouvement de l'Eſprit de Dieu que vous avez expoſé à tous vos Collegues tout ce qui s'eſt paſſé ſur cette ıffaire, il nous paroît que cette declaration ſi conforme à la verité eſt comne un glaive tranchant, par lequel, l'un ſeul coup, & comme en paſſant, ous avez taillé en pieces ceux qui éleent les forces du Libre arbitre contre a Grace de Dieu. Car qu'avez-vous amais fait à quoy vôtre Libre arbitre ût plus de part qu'à ce que vous veez de faire, en nous expoſant tout ce ui s'eſt fait ſur le ſujet des Pelagiens? Cependant vous reconnoiſſez avec auant de ſageſſe que de foy, que vous 'avez fait par un mouvement de l'Eſrit de Dieu; & vous le declarez ſans eſiter, comme la verité vous y oblige, arce que vous ſçavez que *c'eſt le Seineur qui prepare la volonté*, & que c'eſt uy qui par ſes inſpirations paternelles ouche le cœur de ſes fidelles pour leur aire faire le bien, car *les enfans de Dieu ſont ceux qui ſont pouſſez & animez e ſon Eſprit.* Ainſi, dans tous les bons ouvemens de la volonté humaine, ous devons reconnoître que c'eſt la Grace de Dieu qui tient le deſſus,

III. CLASSE. AN. 428.

Le ſtile de S. Aug. eſt bien aiſé à reconnoître dans ce morceau de la réponſe des Evêques d'Afrique au Pape Zozime.

Prov. 8. 35. *ſelon les* 70.

Rom. 8. 14.

III.e CLASSE. AN. 428.

» quoique nôtre Libre arbitre ne soit pas
» sans action.

Qu'il n'y a point de saintes pensées, ny de bons mouvemens qui ne viennent de Dieu.

VI. Dieu agit de telle sorte dans le cœur de l'homme, & dans la faculté même du Libre arbitre, que dans tout ce que nous avons de saintes pensées & de bons desseins, & même dans tout ce qui se forme de bons mouvemens dans nôtre volonté, il n'y a rien qui ne vienne de Dieu : car nous ne pouvons rien faire de bien que par celuy sans lequel nous ne pouvons rien. C'est ce que le même Docteur * nous oblige de professer & de suivre, & qu'il nous enseigne lorsqu'écrivant à tous les Evêques du monde, il dit en parlant du secours de la Grace : Il n'y a point de
» temps ny de rencontre où nous n'ayons
» besoin de ce divin secours. Ainsi dans
» toutes nos actions, dans toutes nos af-
» faires, dans toutes nos pensées, dans
» tous nos mouvemens il faut implorer
» l'assistance & le secours de Dieu : car
» la nature humaine ne sçauroit sans or-
» gueil presumer rien d'elle-même, puis-
» que l'Apôtre s'écrie : *Ce n'est pas seule-*
» *ment contre la chair & le sang que nous*
» *avons à combattre, mais contre les prin-*
» *cipautez & les puissances des tenebres, con-*
» *tre les esprits malins répandus dans l'air.*

* Zozime.

Eph. 6. 12.

lleurs. *Malheureux que je ſuis ! qui* « III. CLASSE.
livrera du corps de cette mort ? ce ſera « AN 428.
ace de Dieu par Ieſus-Christ Nôtre- « *Rom.* 7.
eur. Et encore ailleurs. *C'eſt par la* « 24.
de Dieu que je ſuis ce que je ſuis, & « 1. *Cor.* 15. 10.
ace n'a pas été ſans effet en moy, «
ay travaillé plus qu'eux tous, toutes- «
n'eſt pas moy, mais la Grace de Dieu «
ſt avec moy. «

II. Nous embraſſons encore les :ets du Concile de Carthage *, & regardons comme la doctrine du : Apoſtolique ce qu'il a défini par iſiéme Canon en ces termes : Qui- « ue dira que la Grace de Dieu qui « juſtifie par Jeſus-Chriſt Nôtre- « neur, n'eſt que la remiſſion des pe- « commis par le paſſé, & que ce « pas un ſecours pour nous empê- « d'en commettre à l'avenir, qu'il « anatheme. «

Que l'effet de la grace de Dieu, n'eſt pas ſeulement de remettre les pechez, mais d'empêcher que nous n'en commettions, & de faire que nous accompliſſions la loy; ce qui ne va pas ſeulement, comme Pelage le pretend, à nous la faire accomplir avec plus de facilité, comme ſi nous la

: dans le quatriéme Canon, Qui- « ue dira que ce qui fait qu'il eſt vray « lire que cette Grace de Dieu par « ;-Chriſt Noſtre-Seigneur eſt un ſe- « s pour nous empêcher de pecher, « ſeulement qu'elle nous donne l'in- « gence des Commandemens, & nous « tre ce que nous avons à faire & à « :r ; mais qu'elle ne nous fait point «

III. CLASSE. AN. 428. » aimer à pratiquer ce que nous con-
» noissons que nous devons faire, & ne
pouvions toûjours accomplir sans la grace de Dieu, mais plus difficilement. » nous en donne point la force, qu'il soit
» anatheme. Car comme l'Apôtre nous
» apprend que *la science enfle*, & que *c'est*
» *la charité qui édifie*, ce seroit une gran-
» de impieté de croire que l'effet de la
» Grace de Jesus-Christ en nous, se ter-
1. *Cor.* 8. » minât à ce qui enfle, & n'allât pas jus-
* C'est celuy qu'on a veu dans l'avertissement sur la Lettre 140. » qu'à ce qui édifie : au lieu que la verité
» nous apprend que c'est un don de Dieu,
» non seulement de connoître nos de-
» voirs, mais encore de les aimer, en
» sorte que nous les accomplissions, &
» que c'est luy qui par la charité qu'il
» nous inspire, nous preserve de l'enflure
» que la science produit. Car comme il
Ps. 93. 40. » est écrit que *c'est de Dieu que la science*
1. *Ioan.* 47. » *vient à l'homme*, il est écrit aussi que *la*
» *charité vient de Dieu.*

» Et dans le cinquiéme Canon, Qui-
» conque dira que si la grace de la justifi-
» cation nous est donnée, c'est afin que par
» son moyen nous puissions faire avec plus
» de facilité ce que nous pourrions toû-
» jours faire par les forces de nôtre Libre
» arbitre, comme s'il étoit vray que quand
» Dieu ne nous donneroit point de grace,
» nous pourrions toûjours accomplir ses
» divins Commandemens, quoique nous

ne le fissions qu'avec peine ; qu'il soit « III. CLASSE.
natheme. Car c'est de l'accomplisse- « AN. 428.
nent des Commandemens de Dieu que «
e Seigneur parloit, quand il a dit, non «
que sans luy nous ne pouvons faire les «
choses qu'avec peine, mais que nous ne « *Jean 15. 5.*
pouvons rien faire sans luy. «

Que non seulement les decisions du Siege Apostolique, mais toutes les prieres de l'Eglise rendent témoignage à la grace de I. C. par laquelle le genre humain est affranchi de la damnation éternelle.

VIII. Outre les décisions inviolables du saint Siege Apostolique, par lesquelles nos saints Peres ont renversé ce que l'orguëil d'une nouveauté pernicieuse entreprenoit d'élever, & par où ils nous ont appris à rapporter à la grace de Jesus-Christ le commencement même de la bonne volonté, aussi bien que le progrez que nous faisons dans le bien, & la perseverance qui nous y maintient jusques à la fin, prenons garde encore aux paroles mysterieuses des prieres que les Evêques prononcent publiquement dans l'Eglise, & qui nous ayant été laissées par les Apôtres se font par toute la terre, & dans l'étenduë de toute l'Eglise Catholique, avec une parfaite uniformité, afin que les termes & les formulles même de la priere exprimassent la foy de l'Eglise, & en fussent comme autant de preuves. Car quand les Pasteurs du saint Peuple de Dieu, dans les fonctions de leur ministere, traitent

III. CLASSE. AN. 428

auprés de Dieu les affaires du genre humain, & que secondez des gemissemens de toute l'Eglise, ils implorent la clemence de Dieu sur elle, ils demandent que Dieu donne la foy aux infidelles; qu'il ramene les idolatres de l'égarement ou leur impieté les tient; qu'il ôte aux Juifs le voile qu'ils ont sur le cœur, & qu'il fasse luire sur eux la lumiere de la verité; qu'il fasse que les heretiques rentrant en eux-mêmes embrassent la Foy Catholique; que l'esprit de charité revivifie les Schismatiques; & qu'enfin les Cathecumenes parvenant au Sacrement de la regeneration, les thresors de la misericorde de Dieu s'ouvrent pour eux.

Toutes ces prieres se font encore solemnellement le Vendredy saint.

Or l'evenement fait voir que ce n'est pas en vain, ny par maniere d'acquit que l'on demande à Dieu ces choses-là; puisque nous voyons tant de gens que Dieu par sa bonté retire de diverses sortes d'erreurs, qu'il arrache à la puissance des tenebres, & qu'il fait passer dans le Royaume de son Fils bien-aimé, & dont il fait des vases de misericorde, de vases de colere qu'ils étoient. Et l'on croit tellement que tout cela est l'operation de Dieu, & que c'est luy qui éclaire & qui ramene ces gens-là qu'on ne

manque jamais de l'en loüer & de l'en remercier.

III. CLASSE. AN. 428.

IX. PRENONS-GARDE encore à ce que la ſainte Egliſe pratique avec une parfaite uniformité par toute la terre à l'égard de ceux qui ſe preſentent au Sacrement de la regeneration, ſoit les enfans ou ceux d'un âge plus avancé : car ils ne ſont point admis à la fontaine de vie juſques à ce qu'on ait chaſſé d'eux les eſprits impurs par les exorciſmes & le ſouffle des Clercs*. Et c'eſt alors veritablement que l'on voit que le Prince de ce monde eſt mis dehors, que le fort eſt lié, & que ſes vaſes luy ſont enlevez, & paſſent dans la poſſeſſion de ce vainqueur, qui ayant mis la captivité dans les fers l'a menée comme en triomphe*, & qui diſtribuë ſes dons aux hommes.

Que la pratique du ſouffle & des exorciſmes inſtituez pour purifier ceux qui ſe preſentent au baptême, & pour en chaſſer les eſprits impurs eſt encore une preuve de la grace.

Iean 12. 13.
Mat. 12 19.
Marc 3. 27.
Pſ. 67. 19.
Eph. 4. 8.

* Voyez la Lettre 194. nombre 46.

Nôtre creance, que Dieu nous a fait la grace de former ſur les ſaintes regles de l'Egliſe, & ſur ces enſeignemens tirez des divines Ecritures, nous oblige donc de profeſſer & de reconnoître que Dieu eſt autheur de tous les bons mouvemens, de toutes les bonnes œuvres, de toute l'application au bien, & de toutes les vertus, par où nous nous avançons vers luy, dés le moment que

III. CLASSE. AN. 428.

nous commençons de croire en luy; & ne nous permet pas de douter que la grace de celuy qui non seulement nous fait faire le bien, mais qui en produit même le premier desir en nous, ne previenne tous nos merites. Et bien loin que ce bien-fait & ce secours de Dieu détruise nôtre libre arbitre, c'est ce qui le rend veritablement libre, & qui le fait passer des tenebres à la lumiere, de la depravation à la rectitude, de la maladie à la santé, de l'inconsideration à la sagesse. Ainsi LA BONTE' de Dieu envers tous les hommes est si grande, qu'il veut bien que ses dons nous tiennent lieu de merites, & que le bonheur éternel soit la recompense de ce qui n'est en nous qu'un effet de sa liberalité. Car c'est luy qui agit en nous pour nous faire vouloir & pratiquer ce qu'il demande de nous; & il ne permet pas que ce qu'il nous donne, pour nous en servir & non pas pour le negliger, demeure sans effet en nous. Soyons donc les cooperateurs de la grace de Dieu; & si nous voyons que nôtre lâcheté entretienne encore en nous quelque chose de tiede & de languissant, ayons soin de recourir à celuy qui guerit toutes nos langueurs, & qui rachete nôtre vie de la

mort

mort, & à qui nous disons tous les jours, *ne nous livrez point à la tentation, mais délivrez-nous du mal.*

X. Dans les questions incidentes que ceux qui ont combattu les heretiques ont traitées fort au long, il y a quelques articles si profonds & si difficiles que nous pouvons nous passer de prendre aucun party sur ces points-là, quoique nous n'osions improuver celuy que les autres ont pris.

Qu'il y a de certaines questions si profondes qu'on ne sçauroit donner pour constant ce qu'en ont dit ceux qui les ont traitées, quoiqu'on ne puisse pas aussi le mépriser.

Car pour reconnoître la grace de Dieu, à l'effet & à la vertu de laquelle il faut bien se garder de rien ôter, nous croyons qu'il suffit de professer ce que les écrits émanez du saint Siege Apostolique nous en ont appris par les articles precedens ; en sorte que nous rejettions comme non Catholique, tout ce que nous trouverons de contraire à ces articles.

Comme ces articles se trouvent toûjours ensuite de la lettre de Celestin, la plûpart les luy ont attribüez, comme Denis le Petit, dans son code, Pierre Diacre, Cresconius dans sa collection des Canons, Florus Diacre de Lion, Loup Abbé de Ferrieres, Hincmar Archevêque de Rheims, Yves de Chartres, & presque tous les modernes qui en ont parlé. Cependant il y a déja long-temps qu'on a

III. CLASSE. AN. 428.

commencé de s'appercevoir qu'ils ne sont point de Celestin, & c'est sur quoy les plus habiles gens de ces derniers temps se sont declarez, & entr'autres Surius, le Cardinal Baronius, ceux qui ont fait imprimer les Conciles à Cologne en 1551. Les Iesuites Suares & Sirmond, Gerard Vossius, &c. Entre les anciens même, Photius, & Vincent de Lerins, qui parlent de la lettre de Celestin aux Evêques des Gaules, ne disent rien de ces articles. Et il ne faut que les considerer avec un peu d'attention pour voir qu'ils ne sont ny de Celestin ny d'aucun autre Pape, puisque celuy qui parle dans ces articles ne qualifie point ses predecesseurs, *les Papes dont il parle ; or c'est à quoy les Papes n'ont jamais manqué, outre qu'en parlant de ceux que les Demipelagiens accusoient d'avoir été plus loin qu'il ne falloit sur les matieres de la grace, il les appelle* nos maîtres, *ce qui est bien éloigné du stile des Papes.*

Bar. ad an. 431. p. 603.

Suar. prol. 6. de gr. c. 1. num. 11.

Con. L. t. 2. p. 1618. & Voss. hist. Pel. l. 1. c. 30.

*Quelques-uns de ceux qui ont reconnu que ces articles n'étoient point du Pape Celestin les donnent à saint Prosper sur diverses conjectures ; mais l'autheur de la derniere Edition de saint Leon *, croit que c'est ce Saint qui les a dressez dans le temps qu'il n'étoit qu'Archidiacre de l'Eglise de Rome sous le Pape Celestin. On peut voir dans la troisiéme dissertation du second tome des an-*

* Ce Livre est imprimé à Paris, chez Jean Baptiste Coignard.

res de saint Leon les raisons qu'il a eües III. CLASSE.
e les luy attribuer. AN. 428.

Quant à ce que l'autheur de ces capitu-s a voulu dire par ces questions profon-es & difficiles *que ceux qui ont combat- les heretiques ennemis de la grace ont aitées*, comme des incidens de la dispute principale, *& surquoy il veut qu'on abstienne également de donner pour consent ce qu'ils en ont dit & de le mépriser, semble qu'on ne le peut mieux entendre que e la maniere dont le peché originel passe es peres dans les enfans, & de l'origine de ame. Car c'est surquoy les Pelagiens vouient toûjours incidenter, & qu'ils rameoient sans cesse, comme pour faire de l'obsrité de ces questions une espece de broüillrs qui pût un peu couvrir l'impieté de leur octrine. C'est saint Augustin méme qui nous apprend par ces paroles du troisiéme livre Boniface ch.* 10: Les Pelagiens, pour former un broüillars où ils puissent se acher, font entrer dans la dispute la uestion non necessaire de l'origine de ame, *& par celles-cy du quatriéme livre hap.* 2. de là vient encore la question le l'origine de l'ame, dont nos adveraires font un incident. *Et il paroît que es Demipelagiens en faisoient autant, & c'est pour cela que ces saints Evêques d'Af-*

III. CLASSE. AN. 428.

frique releguez pour la foy dans l'Isle de Sardaigne, aprés avoir établi dans leur lettre sinodique les veritez capitales de la predestination & de la grace, ajoûtent, que pour ce qui regarde l'origine de l'ame, ou il n'en faut point parler du tout, ou en parler sans chaleur ; & que soit que les ames passent des peres dans les enfans par voye de propagation, ou que chaque ame soit creée pour chaque corps, il faut chercher avec beaucoup de reserve & de retenuë ce qui n'est point decidé par l'authorité des saintes Ecritures, & sur tout quand ce sont des choses que les fideles peuvent ignorer sans préjudice de la foy.

S. Prosper contre Cas. c. 43. 44.

Saint Prosper voyant que malgré la declaration si expresse & si authentique du Pape Celestin en faveur de saint Augustin & de sa doctrine, les Demipelagiens continuoient toûjours de la décrier dans les Gaules, il resolut, pour achever de les confondre, de refuter la treiziéme Conference de Caßien, le plus celebre d'entr'eux. Et c'est ce qu'il fit sous Sixte III. qui avoit succedé à Celestin, & qui est ce même Sixte à qui saint Augustin avoit addressé sa lettre 194. *Gennade pretend que ce que saint Prosper accuse d'erreur dans Caßien est approuvé par l'Eglise, comme une doctrine sainte & salutaire, mais outre que la foy de Gennade est fort*

Gen. c. 84.

'e, *comme dit le Cardinal Bellarmin*, III. CLASSE. AN. 428.
Baronius même va jusqu'à dire qu'il
it du côté des Pelagiens. L'Eglise a
ıüé ce que Gennade luy attribuë. Car
cile de Rome que l'on met sous Gelase,
étoit composé de soixante & dix Evê-
approuve d'une part les écrits de saint
r, & condamne de l'autre ceux de
n: Et quelle est cette Eglise, *dit* Sur l'an
ius en refutant cet endroit de Genna- 466. §. 15.
ui approuve comme orthodoxes
:rits de Cassien? Certes on ne la
ıoint appeller l'Eglise Catholique,
l'Eglise des Pelagiens. *Outre les*
ges qu'on a de saint Prosper sur la gra-
a encore fait une Chronique qui finit
ı 455.

ı Demipelagiens furent encore combat-
viron le même temps par le livre de
:ation des Gentils, par la celebre lettre
netriade que l'autheur de la derniere
n de saint Leon donne à ce Saint,
bien que l'ouvrage de la vocation des
ls, qu'on attribuoit autrefois à saint
'r. Saint Leon ayant été élevé au
ficat aprés la mort de Sixte, se de-
de nouveau contr'eux en plusieurs en-
s de ses lettres, & plus encore en pre-
t pour son Secretaire ce même S. Prosper
les avoit si vigoureusement combattus,

III. CLASSE. AN. 428. & que saint Leon avoit connu en Provence, où il étoit lorsqu'il fut élû Pape en 440.

On ne trouve pas que depuis ce temps-là il se soit rien passé de considerable dans les Gaules, sur le sujet des Demipelagiens jusqu'à Fauste, qui de Moine & ensuite Abbé de Lerins, fut fait Evêque de Riez en Provence vers l'an 460. & qui écrivit vers l'an 475. deux Livres de la Grace & du Libre arbitre, d'un stile plein d'artifice, dit l'autheur de la vie de S. Fulgence, & où, quoiqu'il affecte de paroître Catholique, il n'a pour but que de favoriser les Pelagiens; c'est ce qui fait qu'il ruine, autant qu'il luy est possible, toute la doctrine de saint Augustin sur cette matiere. Le même Gennade qui louë les écrits de Cassien donne aussi de grandes loüanges à ceux de Fauste, mais il a été desavoüé par l'Eglise sur cela aussi bien que sur les ouvrages de Cassien, & le même Concile de Rome, qui mit les livres de Cassien au rang des apocryphes y mit aussi ceux de Fauste, & personne ne doute que ce ne soit particulierement à cause de cet ouvrage contre la grace.

Concil. L. Tom. 4. p. 1265. C.

Il ne laissa pas neanmoins de donner lieu aux grandes disputes qui s'éleverent à Constantinople sur la grace vers l'an 519. Et comme ce livre étoit ouvertement combattu par Iean Maxence & les Moi-

nes de Scythie, on conſulta ſur cela Poſſeſſor Evêque d'Affrique qui étoit alors à Conſtantinople. Mais quelque opposé qu'il fût aux Moines de Scythie ſur cette propoſition, une des Perſonnes de la Trinité a été crucifiée, *& qu'il la combattît par l'authorité même de Fauſte, il ſe garda bien de rien avancer qui pût favoriſer la doctrine de cet Evêque ſur la grace, & il alla même juſques à dire, qu'il ne falloit s'arrêter ny à luy ny à ſon ouvrage. Cependant comme on ne ſe contenta pas de la réponſe de Poſſeſſor, & que les premiers de la Cour prenoient part à cette diſpute, il en écrivit au Pape Hormiſda. Mais quoique ce Pape fût encore plus irrité que Poſſeſſor contre les Moines de Scithie, il n'heſita pas à exclure Fauſte du nombre des Peres qu'il faut prendre pour Iuges dans les difficultez qui s'élevent ſur des points de doctrine, & il le condamna même ouvertement par cette declaration ſolemnelle, que* ce que l'Egliſe Romaine & Catholique ſuit & donne pour conſtant ſur la matiere de la grace, c'eſt ce qui s'en trouve dans les livres de ſaint Auguſtin, & particulierement dans ceux qui ſont adreſſez à Proſper & à Hilaire, *c'eſt à dire dans le livre de la predeſtination des Saints & celuy du don de perſeverance, que ſaint Au-*

III. CLASSE. AN. 428.

Concil. L. tom. 4. p. 1530. & 1531.

Bar. an. 490. §. 35.

III. CLASSE. AN. 428

gustin leur avoit addressez en réponse des deux lettres suivantes, & qui étoient ceux que Fauste avoit particulierement pris à tâche de refuter dans son ouvrage.

B. P. Tom. 4. p. 456. 459.

Jean Maxence, dans sa réponse à cette lettre d'Hormisda, oppose à divers passages de Fauste d'autres passages de saint Augustin, pour montrer que ceux de Fauste sont heretiques, & entierement contraires à S. Augustin & même à saint Paul. Baronius, Bellarmin, & le Pere Petau jugent qu'il a prouvé ce qu'il prétendoit & qu'il a tres-bien montré que la doctrine de Fauste est heretique en divers points, & toute Demipelagienne. Vasqués & Suarés se declarent pour Jean Maxence contre Fauste; & ceux même qui condamnent Maxence sur d'autres points, soûtiennent qu'il a raison dans celuy cy.

Bar. 490. § 35. Bel. de scrip. eccl. ad an. 520. Pet dog. Tom. 1. l. 9. c. 2. p 578. Vasqués dis. 199. c. 3. Suarés prol. 5. de Grat. c. 5.

Maxence, aprés avoir consulté Possessor en 520. sur les Livres de Fauste, consulta l'année suivante sur le même sujet, & sur toute la matiere de la predestination & de la grace ces saints Evêques d'Affrique, que Thrasimond Roy des Vvandales & Arrien avoit releguez dans l'Isle de Sardaigne au nombre de plus de six-vingts, selon Victor de Tunes, & même de deux cens selon quelques autres; & ce fut ce qui donna lieu à cette lettre synodique si celebre, par laquelle ces

saints Confesseurs répondant à Maxence & à ses associez, traitent toute cette matiere sur les principes de saint Augustin, & finissent en renvoyant ceux qui s'éloignoient la Foy Catholique sur le sujet de la grace & du libre arbitre à ces mêmes livres de predestination des Saints & du don de perseverance, que le Pape Hormisda (dont ils ent le passage de la lettre à Possessor) avoit nnez pour regles de la foy de l'Eglise sur te matiere. Ils avertissent encore qu'un eux avoit répondu par trois differens ouvrages à tout ce que Maxence leur avoit posé des sentimens de quelques-uns contre la doctrine de la predestination & de la grace, & qu'il avoit même refuté les deux livres de Fauste par sept autres, par où, *disent ces saints Evêques*, Vous reconoîtrez sur le champ, quand vous les urez vûs que les imaginations de Fauste ont contraires à la verité, & directement opposées à la foy Catholique.

III. CLASSE. AN. 428.

Con. L. t. 4. p. 2600. A

C'est ce qui paroît, *ajoûtent-ils*, quand on les examine; & l'on voit clairement que la raison les combat, que l'authorité de la parole de Dieu les renverse, & que la doctrine unanime de tous les anciens Peres les confond.

Celuy qui avoit répondu de la part de s saints Evêques à ce que Maxence leur

III. CLASSE. AN. 428.

avoit proposé, & qui avoit refuté les livres de Fauste, est le grand saint Fulgence Evêque de Ruspe, qui étoit compagnon de leur exil, & que Dieu avoit tellement rempli des lumieres de saint Augustin, qu'on peut dire que l'esprit de nôtre Saint avoit passé en luy comme celuy d'Elie dans Elisée. Les livres qu'il avoit faits en réponse des difficultez proposées par Iean Maxence sont les trois livres de la Predestination & de la Grace, celuy de l'Incarnation & de la Grace de Nôtre Seigneur Iesus-Christ; celuy de la foy, addressé à Pierre Diacre, qui avoit été deputé à Rome par Iean Maxence & les Moines de Scithie. Ces livres se voyent parmy les œuvres de saint Fulgence, dont on vient de donner au public une nouvelle édition plus parfaite que toutes celles qu'on avoit euës jusques icy : mais pour ses sept livres contre Fauste le malheur des temps nous les a enlevez. Le Pere Labbe nous apprend neanmoins que le Pere Vignier Prêtre de l'Oratoire les avoit trouvez, mais deffectueux & imparfaits. Cependant il n'auroit pas peu obligé les personnes studieuses & l'on peut dire même toute l'Eglise, s'il avoit bien voulu les donner tels qu'ils étoient.

L'Ab. Con. t. 4. p. 1591. B.

Mais ce qui donna le dernier coup aux Demipelagiens, ce fut le second Concile d'Orange. Car, *comme dit le Pere Sirmond* *,

* Dans une note sur l'Ep.

ſi quelque choſe pouvoit excuſer Fauſte & ſes adherans, ce ſeroit de dire qu'ils vivoient avant le Concile d'Orange, dont les deciſions ont de là en avant ſervi de regle de doctrine à l'Egliſe contre les erreurs des Demipelagiens, & où, *comme dit le même Pere* *, toute la diſpute ſur le ſujet de la grace & du libre arbitre fut terminée & reglée par les ſentimens de S. Auguſtin. *En effet, cette ſainte Aſſemblée fit à nôtre Saint cet honneur ſingulier d'emprunter de luy-même dequoy deffendre ſa doctrine, les Canons de ce Concile n'étant pour la plûpart que les propres paroles de ſaint Auguſtin, tirées de divers endroits de ſes livres, & ſur tout de ceux qu'il a faits contre les Pelagiens, ou des extraits que S. Proſper avoit faits des ouvrages de ce ſaint Docteur. Ces Canons avoient même été envoyez tout dreſſez par le Pape Felix IV. à ſaint Ceſaire Evêque d'Arles, ſelon le Cardinal Baronius,* & le Concile ne fit proprement que les publier, declarant, *comme dit le même autheur*, que ce n'étoit point une doctrine qui fût nouvelle dans l'Egliſe, & que ce ne ſont que les deffinitions des anciens Peres, confirmées par l'authorité du Siege Apoſtolique qui fait profeſſion d'approuver la doctrine de ſaint Auguſtin, ſur le ſujet de la

III. CLASSE. AN. 428. 9 du l. 9. de Sidonius Apollin. 1. édit. in 8.

* Dans une note ſur ce Concile tome 1. des Conciles de France.

Bar. in app. t. 7. ad an. 529.

III. CLASSE. AN. 428.

grace & du libre arbitre, comme nous avons, *dit-il*; remarqué plus haut. Que la presomption & l'esprit de nouveauté, *continuë ce Cardinal*, se garde donc bien aprés cela de s'en faire accroire, & de rien avancer de contraire à ces decisions; puisque tous les Canons du Concile d'Orange, sont autant de sentences prononcées par l'Eglise Catholique, & dont personne ne sçauroit s'écarter sans prévarication & sans crime. *Le même Baronius témoigne encore ailleurs, que les Canons du Concile d'Orange sont du Pape Felix. C'est dans une de ses lettres à Pierre de Villars Archevêque de Vienne, du quinziéme Mars 1603. citée par Pierre Mathieu dans l'Histoire d'Henry IV. tome 2. l. 7, & qui a été depuis imprimée tout entiere, & où il parle de la sorte.* Quant à nôtre saint Pere (*le Pape Clement VIII.*) son dessein & sa resolution ferme & arrêtée, est de suivre ses predecesseurs pas à pas, & de ne se pas éloigner le moins du monde de leurs sentimens, sçachant que tant de saints Pontifes, comme Innocent, Sixte, Celestin, Hormisda, & enfin le Pape Felix, DE QUI SONT LES CANONS DU CONCILE D'ORANGE, ont declaré solemnellement par leurs écrits, que de tout temps l'Eglise Romaine avoit accoûtumé de

ſuivre ſur la matiere de la grace & du libre arbitre, les ſentimens de S. Auguſtin. III. CLASSE. AN. 428.

En cela Felix IV. n'avoit rien fait qui ne fût fort ordinaire aux Papes ; & le P. Labbe nous apprend que dans les difficultez qui s'élevoient ſur des points de morale ou de dogme, ils avoient accoûtumé d'envoyer des articles qui pûſſent ſervir de regle, & qui étoient ordinairement tirez de ſaint Auguſtin. Conc. L. Tom. 4. pag. 1676. C.

C'eſt donc proprement ſaint Auguſtin luy-même qui parle dans le Concile d'Orange, par la bouche du Pape Felix, & des Peres, dont il étoit composé. C'eſt ce qui a fait que les Docteurs de Louvain l'ont inſeré dans le ſeptiême tome des Ouvrages de ce Pere, & par la même raiſon le Lecteur ſera bien aiſe de le voir icy.

LE SECOND CONCILE D'ORANGE, *tenu l'an 528.*

DIEU nous ayant fait la grace de nous aſſembler dans la Ville d'Orange à l'inſtance de nôtre cher fils le tres-illuſtre Seigneur & Patrice Liberius Prefect des Gaules, pour la Dédicace de l'Egliſe qu'il y a fait bâtir, par une pieté digne d'un vray fidele ; & étant

III. CLASSE. AN. 428.

entrez en conference sur des matieres spirituelles, & qui regardent les saintes regles de la foy de l'Eglise; nous avons appris qu'il y en a qui par un excez de simplicité, & pour n'étre pas assez sur leurs gardes, se laissent aller à des sentimens contraires aux regles de la foy Catholique sur le sujet de la Grace & du Libre arbitre. C'est ce qui a fait que nous avons crû, conformément à l'authorité du Siege Apostolique * & à l'avis que nous en avons reçû, qu'il étoit non seulement à propos, mais de nôtre devoir même, de souscrire de nôtre main quelques Articles que les anciens Peres ont tiré des saintes Ecritures sur cette matiere, & de les publier pour l'instruction de ceux qui pensent sur cela autrement qu'il ne faudroit, & pour servir de regle à tout le monde, afin que dés qu'ils seront venus à la connoissance de ceux qui n'ont pas eu jusques à present les sentimens qu'il falloit sur le sujet de la Grace & du Libre arbitre, ils soûmettent leur esprit sans differer à ce qui est conforme à la foy Catholique.

* Cet endroit favorise le sentiment de ceux qui croyent que les Canons de ce Concile avoient été envoyez tout dressez à S. Cesaire par le Pape Felix IV.

PREMIER CANON.

Si quelqu'un pretend que l'homme tout entier n'ait pas été changé en mal

par le peché & la désobéïssance d'Adam, III CLASSE. AN. 428.
c'est à dire que ce peché n'ait fait tort
qu'au corps, & non pas à l'ame, en sorte que le corps tout seul soit devenu sujet à la corruption, & que la liberté de l'ame soit demeurée en son entier, il faut qu'il se soit laissé séduire à l'erreur de Pelage, & il contredit l'Ecriture qui dit dans un endroit, *L'ame elle-même mourra quand elle aura peché*; & ailleurs, *Ne sçavez-vous pas qu'à quoy que ce soit que vous vous soyez asservis en luy obéïssant, vous en demeurez esclaves.* Et ailleurs encore, *Quiconque se laisse vaincre demeure esclave de ce qui l'a vaincu.*

Ezech. 18.

Rom. 6.

2. P. 2.

II. CANON.

Si quelqu'un soûtient que la désobéïssance d'Adam n'a fait tort qu'à luy, & non pas à ses descendans, ou que ce premier homme n'a fait passer dans tout le genre humain que la seule mort du corps, & non pas le peché même, qui est la mort de l'ame, dés-là il accuse Dieu d'injustice, & il contredit ces paroles de l'Apôtre, *Le peché est entré dans le monde par un seul homme, & la mort par le peché, & c'est ainsi qu'elle a passé dans tous les hommes par celuy en qui tous ont peché.*

Ce Canon est tiré du 4. Livre de S. Augustin à Boniface chap. 4.

Rom. 5.

III. CLASSE. AN. 428.

III. CANON.

SI quelqu'un dit, qu'encore qu'il soit vray qu'en invoquant Dieu nous pouvons attirer sa grace sur nous, ce n'est pas la Grace même qui fait que nous l'invoquons, il contredit ces paroles d'Isaïe, & l'Apôtre même qui les cite: *J'ay été trouvé par ceux qui ne me cherchoient point, & je me suis fait voir à ceux qui ne cherchoient point à me connoître.*

Isaïe 65. Rom. 10.

IV. CANON.

SI quelqu'un au lieu de demeurer d'accord que c'est par l'infusion & l'operation du saint Esprit en nous qu'il arrive que nous desirons d'étre délivrez de nos pechez, soûtient que Dieu pour nous en délivrer attend que nous le veüillons, il resiste au saint Esprit même, qui dit par la bouche de Salomon : *C'est le Seigneur qui prepare la volonté*, & à l'Apôtre qui prêche hautement cette verité salutaire, que *c'est Dieu qui opere en nous le vouloir & le faire selon son bon plaisir.*

Prov. 19. selon les 70. Phil. 2.

V. CANON.

Ce Canon

SI quelqu'un dit que ce premier mouvement

ouvement de foy & cette diſpoſition III. CLASSE. AN. 428.
: cœur qui nous fait croire en celuy
ui juſtifie l'impie, & recourir à la rege-
ration que produit le ſaint Baptéme, *eſt tiré de divers endroits du Livre de la predeſtination des SS. depuis le 1. ch. juſques au chap. 9.*
: une choſe naturelle, au lieu de re-
nnoître que ces commencemens mê-
e de nôtre foy auſſi bien que ſon pro-
ez viennent du don de la grace, c'eſt
lire de l'inſpiration du ſaint Eſprit qui
dreſſe nôtre volonté, & qui la fait
ſſer de l'infidelité à la pieté, il combat
doctrine de l'Apôtre, qui dit dans un
idroit: *Nous eſperons que celuy qui a com-* *Phil. 1.*
encé de produire ce qu'il y a de bien en
us, l'achevera & le perfectionnera juſ-
ues au jour de Ieſus-Chriſt. Et plus bas,
'eſt par les merites de Ieſus-Chriſt qu'il *Ibid.*
ous a été donné non ſeulement de croire en
uy, mais encore de ſouffrir pour luy; & ail-
eurs, *C'eſt la grace qui vous ſauve par le* *Eph. 2.*
oyen de la foy, & cela ne vient pas de
ous, c'eſt un don de Dieu. Outre que de
lire que la foy qui nous fait croire en
Dieu eſt une choſe naturelle, c'eſt en
quelque façon reconnoître pour fideles
ceux mêmes qui n'appartiennent point
à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

VI. CANON.

Si quelqu'un dit que ce qui attire la

III. CLASSE. AN. 427.

misericorde de Dieu sur nous, c'est de croire, de vouloir, de desirer, de s'évertuer, de travailler, de veiller, d'étudier, de demander, de chercher, & de fraper à la porte, mais que nous faisons tout cela sans grace de Dieu, & qu'il refuse d'avoüer que c'est l'infusion & l'inspiration du saint Esprit agissant en nous, qui fait que nous croyons, que nous voulons & qui nous met en état de faire toutes ces autres choses comme il les faut faire ; enfin si l'on pretend que le secours de la grace ne fait que suivre l'humilité ou l'obéïssance de l'homme, au lieu de reconnoître pour un don de la grace tout ce qu'il y a en nous d'obéïssance & d'humilité, dés-là on contredit le grand Apôtre, qui dit dans un endroit, *Qu'avez-vous qui ne vous ait été donné* ; & ailleurs, *C'est par la grace de Dieu que je suis ce que je suis.*

1. Cor. 4. *Ibid. 15.*

VII. CANON.

Ce Canon est tiré du Livre de la grace de Jesus-Christ chapitre 26.

Si quelqu'un pretend que sans les lumieres & l'inspiration du saint Esprit qui donne à tous cette suavité interieure qui fait qu'on embrasse la verité, & qu'on y ajoûte foy, il puisse par ses forces naturelles ny penser comme il faut, ny se porter à quoy que ce soit de bon par

aport au ſalut & à la vie eternelle, ny III. CLASSE.
è rendre à la predication de la doctrine AN. 428.
alutaire, c'eſt à dire de l'Evangile, il
aut que l'eſprit d'erreur & d'hereſie l'ait
eduit, puiſqu'il n'entend pas la voix de
eſus-Chriſt même, qui dit dans l'Evan-
;ile, *Vous ne ſçauriez rien faire ſans moy*; *Jean* 15.
iy celle de l'Apôtre, qui dit, *Nous ne* 2. *Cor.* 3.
*ommes pas capables d'avoir aucune bonne
enſée de nous-mêmes comme de nous-mê-
nes, & c'eſt Dieu qui nous en rend ca-
ables.*

VIII. CANON.

Si quelqu'un ſoûtient que comme il y en a que la miſericorde de Dieu conduit à la grace du Baptême, il y en a auſſi qui peuvent y venir par le mouvement du Libre arbitre, * quoyqu'il ſoit conſtant que dans tous les deſcendans d'Adam le Libre arbitre ſe trouve bleſſé & affoibli par ſa déſobéïſſance, il s'écarte de la vraye foy, puiſqu'il ſoûtient que le libre arbitre n'a pas été affoibli dans tous les hommes par le peché du premier homme; ou qu'encore qu'il l'ait été dans tous, il y en a qui ne laiſſent pas de pouvoir par eux-mêmes & ſans inſpiration de Dieu rechercher le myſtere qui conduit au ſalut éter-

* C'étoit là doctrine de Caſſien.

III. CLASSE. AN. 428. nel. Or Jesus - Christ même fai
combien cette pretention est coi
à la verité, lorsqu'il dit, non qu'i
a quelques-uns qui ne sçauroient v
Jean. 6. luy si son Pere ne les attire, mais q
ne le peut sans cela : il le fait voir e
par ces paroles adressées à saint P
Math. 16. *Vous estes bienheureux, Simon fils de*
car ce n'est pas la chair & le sang qu
ont revelé cette verité, mais mon Pere
1. Cor. 12. *dans le Ciel* ; & saint Paul par cell
personne ne sçauroit dire que Iesus est
gneur que par un mouvement du S. E

IX. CANON.

S. Prosper Sent. 22. QUAND nous avons quelque l
pensée, ou que nous nous gardons
fausseté & de l'injustice, c'est un
de la grace de Dieu : car toutes le
que nous faisons quelque chose de
c'est Dieu qui agit en nous & avec
afin que nous le fassions.

X. CANON.

IL faut que les regenerez même
Saints pour pouvoir arriver à une b
fin, ou perseverer dans la pratiqu
bonnes œuvres, implorent sans ce
secours de Dieu.

XI. CANON.

III. CLASSE. AN. 428.

NUL ne sçauroit rien promettre à Dieu comme il faut, à moins d'en avoir reçû la grace de luy, comme l'Ecriture nous l'apprend par ces paróles, *Nous ne vous donnons que ce que nous avons reçû de vôtre main.*

Ce Canon est tiré du 17. Livre de la Cité de Dieu, ch. 4.
1. Par. 29.

XII. CANON.

C'EST en regardant ce que nous devons étre par le don de la Grace que Dieu nous aime, & non pas en regardant ce que nous sommes par nos propres merites.

Ce Canon est tiré de la Lettre 194.

XIII. CANON.

LE Libre arbitre ayant été affoibli dans le premier homme, ne sçauroit étre reparé que par la grace du Baptême; & l'homme l'ayant perdu, il ne luy peut étre rendu que par celuy qui le luy avoit donné; & de là vient que la Verité même a prononcé, *Si le Fils vous met en liberté, ce sera alors que vous serez veritablement libres.*

Ce Canon est tiré du Livre 14. de la Cité de Dieu, ch. 11. & du Commentaire de S. Augustin, sur le Ps. 58.
Jean. 8.

XIV. CANON.

NUL miserable n'est délivré de quelque misere que ce soit, à moins que la

III CLASSE. AN. 428. misericorde de Dieu ne le previenne. C'est ce que nous apprend cette parole
Psal. 78. du Psalmiste, *Que vôtre misericorde, Seigneur, se hâte de nous prevenir ;* & cette
Psal. 58. autre, *Dieu est mon Dieu, sa misericorde me previendra.*

XV. CANON.

Ce Canon est tiré du Commentaire de S. Augustin, sur le titre du Pseau. 68.

COMME le peché d'Adam a changé en pis l'état où Dieu l'avoit mis en le créant, la Grace de Dieu change en mieux dans les fidelles celuy où le peché a reduit les hommes ; & comme ce premier changement est l'ouvrage du
Psal. 76. premier pecheur, le second est celuy de la droite du tres-Haut.

XVI. CANON.

Ce Canon est tiré du Livre de l'esprit & de la Lettre, chap. 28.

QUE nul ne se glorifie de ce qu'il paroît avoir de bon, comme si cela ne luy avoit pas été donné, ou que ce qu'il a vient d'avoir eu exterieurement connoissance de la lettre de la loy par la lecture ou par la predication ; car, comme
Gal. 2. dit l'Apôtre, *si la justice vient de la Loy, c'est en vain que Iesus-Christ est mort.* Or comme il n'est pas mort en vain, il faut
Psal. 67. donc reconnoître *qu'étant monté au plus*
Eph. 4. *haut des Cieux, il a mis la captivité dans les fers, & l'a menée en triomphe ; & que*

c'est luy qui distribuë ses dons aux hommes. Quiconque a quelque chose de bon, le tient de là ; & quiconque pense avoir quelque chose qui n'en vienne pas, ou il n'est pas vray qu'il ait rien, ou ce qu'il a luy sera ôté.

III. CLASSE. AN. 428.

XVII. CANON.

COMME ce qu'il y a de force dans les payens vient de l'esprit du monde & de la cupidité, ce qu'il y en a dans les Chrêtiens vient de l'esprit de Dieu & de la charité, qui est répanduë dans nos cœurs, non par le Libre arbitre qui est en nous, mais par le saint Esprit qui nous est donné, sans qu'aucun merite de nôtre part previenne la grace.

Ce Canon est tiré du Livre de la Patience, chap. 17.

XVIII. CANON.

LA recompense est dûë aux bonnes œuvres, si on en fait ; mais pour en faire il faut qu'une Grace qui n'est point dûë marche devant.

S. Prosper, Sentence 297.

XIX. CANON.

QUAND la nature humaine seroit encore dans l'état d'integrité & de pureté dans lequel elle a été créée, elle ne pourroit s'y maintenir sans le secours de son Créateur. Puis qu'elle ne seroit donc

Ce Canon est tiré de la Lettre 186. à S. Paulin.

III. CLASSE. AN. 428.

pas capable ſans la grace de Dieu de conſerver cette ſanté interieure qu'elle avoit reçûë, comment eſt-ce qu'aprés l'avoir perduë elle pourroit la recouvrer ſans cette grace ?

XX. CANON.

Ce Canon eſt tiré du 2. Livre à Boniface ch. 8.

Il ſe fait beaucoup de bonnes choſes dans l'homme, ſans que l'homme les faſſe, mais l'homme ne fait rien de bon que Dieu ne luy faſſe faire.

XXI. CANON.

Ce Canon eſt tiré du Livre de la Grace & du libre arbitre chap. 13.

Gal. 2.

Comme c'eſt avec la plus grande raiſon du monde que l'Apôtre a dit à ceux qui vouloient que ce fût la Loy qui les juſtifiât & qui dés-là étoient déchûs de la Grace ; *ſi c'eſt la Loy qui juſtifie, c'eſt en vain que Ieſus-Chriſt eſt mort* : on peut dire avec tout autant de raiſon à ceux qui font conſiſter la grace dans les facultez naturelles, *ſi c'eſt la nature qui juſtifie c'eſt en vain que Ieſus-Chriſt eſt mort.* Mais comme avant Jeſus-Chriſt on avoit déja & la Loy & les facultez naturelles, ſans que ny l'un ny l'autre juſtifiât, il eſt clair que Jeſus-Chriſt n'eſt pas mort en vain ; le fruit de ſa mort eſt donc de faire que nous accompliſſions la Loy par ſa grace, ſelon cette parole de ce divin

Sauveur : *Ie ſuis venu accomplir la Loy, & non pas l'aneantir* ; & de reparer la nature perduë & ruinée par Adam, ſelon cette autre parole du même J. C. *Ie ſuis venu chercher ce qui étoit perdu, & le ſauver.*

III. CLASSE. AN. 428.

Math. 5.

Luc. 19.

XXII. CANON.

Ce Canon eſt tiré du 5. traité ſur S. Jean.

PERSONNE n'a de ſoy-même que menſonge & peché ; & s'il y a dans l'homme quelque verité & quelque juſtice ; elle dérive de cette ſource dont nous devons avoir ſoif dans le deſert aride de cette vie, afin qu'elle faſſe diſtiller ſur nous quelques gouttes de ſes eaux qui nous ſoûtiennent durant le chemin, & nous empêchent de tomber en défaillance.

XXIII. CANON.

Ce Canon eſt tiré du 119. traité ſur S. Jean.

QUAND les hommes font des choſes qui déplaiſent à Dieu, c'eſt leur volonté qu'ils font, & non pas celle de Dieu ; mais quand ils obéïſſent à Dieu, & qu'ils agiſſent dependemment de ſa volonté, quoy qu'on puiſſe dire qu'ils font la leur, puiſqu'ils ne font ce qu'ils font que parce qu'ils le veulent faire, c'eſt celle de Dieu qui ſe fait alors ; tant parce que c'eſt luy qui leur commande ces choſes à quoy leur volonté ſe porte, que parce

III. CLASSE. AN. 428.

que c'est luy qui la prepare.

XXIV. CANON.

Ce Canon est tiré du 81. traité sur S. Jean.

QUOY que les sarmans demeurent tachez au tronc, le tronc n'en tire avantage; ce sont eux qui tirent du tr le suc qui les fait vivre ; & si le tr tient aux branches, c'est pour leur four l'aliment dont elles ont besoin, & pas pour en tirer d'elles. Ainsi qu Jesus-Christ demeure dans ses Discipl & qu'ils demeurent en luy, ce sont qui en profitent, & non pas luy : quoy qu'on retranche une branche tronc, ce tronc demeure vivant, & peut pousser une autre; mais cette br che retranchée ne peut plus vivre qu'elle est separée du tronc.

XXV. CANON.

Ce Canon est tiré du 102. traité sur S. Jean.

C'EST un don de Dieu que d'ai Dieu: c'est luy qui nous a donné de mer, nous ayant aimez, avant que n l'aimassions. Dans le temps que nous pouvions que luy déplaire il nous a mez, afin de mettre en nous ce qui que nous luy plaisons: car la charité répanduë dans nos cœurs par cet es du Pere & du Fils que nous aimons a le Pere & le Fils.

Nous devons donc, avec le secours de la misericorde de Dieu, croire & prêcher hautement, conformément à ces sentences de l'Ecriture, & à ces decisions des anciens Peres, que le Libre arbitre a été tellement affoibli & apesanti par le peché du premier homme, que depuis ce peché nul ne peut plus ny aimer Dieu comme il faut, ny croire en luy, ny rien faire de bon pour l'amour de luy, à moins d'avoir été prevenu par sa grace & par sa misericorde. Aussi ne croyons-nous pas que cette foy si excellente dont l'Apôtre louë le juste Abel, Noé, Abraham, Isaac, & Jacob, & tout ce grand nombre de Saints de l'ancien Testament, leur soit venuë de ce qu'il y avoit autrefois de bon dans la nature de l'homme, & qui luy avoit été donné en Adam, mais de la grace de Dieu.

III. CLASSE. AN. 428.

Heb. 11.

Et depuis même l'avenement du Sauveur nous croyons, & nous sçavons même, que ce n'est point du fonds du Libre arbitre que ceux qui recherchent le Baptême tirent cette grace ; mais que c'est Jesus-Christ qui la leur donne par un effet de sa liberalité, comme l'Apôtre le declare hautement par ces paroles que nous avons déja citées, *C'est par les merites de Jesus-Christ qu'il vous a été donné*

Phil. 1.

Ibid.

III. CLASSE. AN. 428 *non seulement de croire en luy, mais encore de souffrir pour luy*; & par celles-cy, *Dieu qui a commencé l'ouvrage de ce qu'il y a de bien en nous, l'achevera & le perfectionnera jusques au jour de Iesus-Christ*; & par cel-
Eph. 2. les-cy, *c'est la grace qui vous sauve par le moyen de la foy, & cela ne vient point de vous, c'est un don de Dieu.* Et par ce que ce saint Apôtre dit de luy-même, qu'il a reçû misericorde pour étre fidelle, car il ne dit pas qu'il a reçû misericorde parce qu'il étoit fidelle, mais *pour l'étre*; & l'Apôtre S. Jacques par celles-cy, *toute grace*
Iacq. 1. *excellente, & tout don parfait vient d'enhaut & descend du Pere des lumieres*; & l'Evangile par celles-cy, *personne n'a rien de bon, à*
Iean 3. *moins qu'il ne luy ait été donné d'enhaut.*

Il y a une infinité d'autres passages de l'Ecriture, que l'on pourroit apporter pour établir la Grace; mais nous les passons pour abreger, & parce que la quantité ne serviroit de rien à ceux à qui le peu que nous en avons rapporté ne suffit pas. Nous croyons encore, conformément à la foy Catholique, que comme tous les baptisez aprés avoir été faits participans de la Grace par le Baptême doivent accomplir ce qui fait arriver au salut éternel, ils le peuvent, s'ils veulent travailler fidellement; & tant

faut que nous croyions que Dieu par III. CLASSE.
ouveraine puiſſance en predeſtine AN. 428.
ques-uns au mal, que nous diſons
ieme, & que nous deteſtons de tou-
os forces ceux qui ſeroient capables
ncer une telle impieté.
ous faiſons encore profeſſion de
e cette verité ſalutaire, que DANS
s les bonnes œuvres que nous fai-
bien loin que ce ſoit nous qui com-
ions, & que la miſericorde de
ne vienne à nôtre ſecours qu'aprés
ous avons commencé, c'eſt luy qui
qu'aucun merite precede de nôtre
nous inſpire ſa foy & ſon amour,
ue par le mouvement de cette foy
recherchions le Sacrement de Bap-
, & qu'aprés l'avoir reçû nous puiſ-
avec ſa grace accomplir ce qui luy
reable; d'où il s'enſuit clairement
faut croire que la foy ſi admirable
Larron que Jeſus-Chriſt retira de *Luc.* 23.
eché, pour le faire entrer avec luy
le paradis, & du Centenier Cor- *Act.* 10.
, à qui un Ange fut envoyé de la
le Dieu, & de Zachée qui eut le *Luc.* 19.
eur de recevoir le Sauveur dans ſa
n, ne fut point un effet des for-
la nature, mais un pur don de la
lité de Dieu.

III. CLASSE. AN. 428.

Comme nous souhaitons que ce decision des anciens Peres & de no qui est écrite cy-dessus, serve d'antid contre l'erreur aux laïques, aussi b qu'aux Ecclesiastiques, nous avons ju à propos que les personnes illustres se sont trouvées avec nous à la solem té dont nous avons parlé, la signass de leur propre main.

J'ay relû & signé nôtre Constitut au nom de JESUS-CHRIST moy CE RIUS Evêque, le cinq des nones de Ju let * sous le Consulat du jeune DECI

* C'est à dire le 2. de Juillet.

Je l'ay signée au nom de JESUS-CHR moy JULIEN AMARTOLE Evêque, je signée au nom de JESUS-CHRIST I CONSTANCE Evêque, je l'ay signée au r de J. C. moy Cyprien Evêque, je l'a gnée au nom de JESUS-CHRIST moy CHER Evêque, je l'ay signée au non JESUS-CHRIST moy HERACLIUS Evê je l'ay signée au nom de JESUS-CHI moy PRINCIPIUS Evêque, je l'ay signé nom de JESUS-CHRIST moy PHILAGI Evêque, je l'ay signée au nom de JE CHRIST moy MAXIME Evêque, je signée au nom de JESUS-CHRIST I PRETEXTAT Evêque, je l'ay signé nom de JESUS-CHRIST moy ALE Evêque, je l'ay signée au nom de JE

Christ moy Lupercien Evêque, je l'ay signée au nom de Jesus-Christ moy Vindemial Evêque, le tres-illustre Patrice Pierre Marcellin Felix Liberius Prefet du Pretoire dans les Gaules l'a signée & acceptée, * & ensuite les tres-illustres personnages Siagrius, Opilion, Pantagathus, Adeodat, Cariatto, & Marcel.

III. CLASSE. AN. 428.

* Dans quelques exemplaires de ce Concile, ces souscriptions sont à la 1. personne.

Le Pape Boniface II. approuva & confirma ce Concile dés l'année suivante, par la lettre que l'on va voir, & que ce Pape écrivit sur ce sujet à saint Cesaire Evêque d'Arles & President du Concile. Ce saint Evêque avoit aussi écrit contre les livres de Fauste un ouvrage que le Pape Felix IV. approuva par une lettre expresse, comme nous apprenons de Gennade dans son livre des Ecrivains Ecclesiastiques chap. 86. *mais cet ouvrage ne se trouve plus.*

Boniface à son tres-cher frere Cæsarius.

Nostre cher fils Armenius, Prêtre & Abbé, nous a rendu la lettre que la charité qui nous unit en Dieu, vous avoit porté à m'écrire, ne sçachant pas encore, autant que j'en puis juger, que j'eusse été élevé au Pontificat, & par laquelle vous demandiez

III. CLASSE. AN. 428.

mes soins auprés du Pape Felix d'heureuse memoire mon predecesseur pour en obtenir ce que vous désiriez de luy pour l'affermissement de la foy Catholique. Mais comme Dieu a permis par les dispositions éternelles de sa volonté, que vous eussiez de nous ce que vous esperiez de nôtre predecesseur, nous n'avons pas voulu differer de satisfaire par une réponse telle que la Foy Catholique la demande, au desir que vous inspire la sollicitude si loüable où vous étes pour la pureté de la même foy.

Vous nous apprenez qu'entre les Evêques des Gaules, il y en a quelques-uns qui pretendent que la foy par laquelle nous croyons en Jesus-Christ, est l'ouvrage de la nature, & non pas de la grace, & qu'encore qu'ils demeurent d'accord que tous les autres biens qui nous viennent ensuite de la foy, sont des dons de la grace, ils soûtiennent que ce qui fait que nous croyons, nous vient d'Adam (ce qu'on ne sçauroit dire sans crime) & sort du fonds de nôtre libre arbitre ; & que ce n'est point un present du Ciel que Dieu par sa liberalité distribuë journellement à chacun ; & vous demandez que pour

faire

III. CLASSE. AN. 428.

faire cesser toutes sortes de doutes sur ce sujet nous confirmions par l'authorité du Siege Apostolique, vôtre confession de foy, par laquelle vous decidez au contraire, conformément à la verité Catholique, que la veritable foy en Jesus-Christ, & le commencement de toute bonne volonté, sont dans chacun des inspirations de Dieu, & des effets d'une grace prevenante. Mais comme tout le monde sçait que plusieurs des anciens Peres, & particulierement le saint Evêque Augustin, d'heureuse memoire, & même nos predecesseurs Evêques du Siege Apostolique ont traité cette matiere fort au long, en sorte que personne ne doit plus douter que la foy même ne soit comme tout le reste un effet de la grace; nous avons crû qu'il seroit superflu de nous étendre beaucoup dans cette réponse, & d'autant plus que par ces passages de l'Apôtre que vous nous avez alleguez, *j'ay reçu misericorde pour être fidelle, c'est par les merites de Iesus-Christ qu'il vous a été donné non seulement de croire en luy, mais encore de souffrir pour luy*, il paroît clairement que nôtre foy en Jesus-Christ, comme tous les autres biens, est dans chacun un don de la

1. Cor. 7.

Philip. 1.

III. CLASSE. AN. 428. grace qui nous vient d'enhaut, & non pas un effet des forces de la nature. C'est surquoy nous voyons avec beaucoup de joye que vous vous étes declarez, lorsque dans la Conference que vous avez tenuë sur ce sujet, avec quelques autres Evêques des Gaules, vous avez défini d'un commun consentement, comme vous nous avez fait sçavoir, & conformément à la foy Catholique, que c'est Dieu qui par une grace prevenante nous donne la foy en Jesus-Christ; à quoy vous ajoûtez que nul ne peut sans la grace de Dieu ny accomplir, ny commencer, ny vouloir quoy que ce soit de bon selon Dieu, comme Jesus-Christ même nous le declare par ces paroles, vous ne sçauriez rien faire sans moy.

Car c'est une verité certaine de la foy Catholique, qu'à l'égard de toutes sortes de biens, & de la foy même, qui est le principe de tout bien, il faut pour nous y établir, & nous y faire subsister que la misericorde de Dieu nous previenne, dans le temps que nôtre volonté est encore éloignée de tout bien; & c'est ce que David nous apprend par cette parole, *le Seigneur est mon Dieu, sa misericorde me previendra*, & par cette autre où il fait parler Dieu,

Psal. 58.

ma misericorde l'accompagne, & par cette autre encore, *sa misericorde m'accompagnera toûjours*, & saint Paul par celles-cy, *qui est-ce qui luy a donné quelque chose le premier pour pouvoir pretendre que ce qu'il en reçoit est une recompense? C'est de luy, c'est par luy, c'est en luy que sont toutes choses.* Ainsi nous ne sçaurions assez nous étonner que l'esprit de ceux qui sont dans des sentimens contraires à cette doctrine soit appesanti jusques à ce point, par les restes des impressions d'une vieille erreur, qu'ils puissent s'imaginer que de venir à Jesus-Christ ce soit l'effet des forces de nôtre nature, & non pas celuy de la grace; & rapporter nôtre foy à ce qu'il y avoit de bon dans cette nature, & que nous sçavons que le peché d'Adam a corrompu, plûtôt qu'à Jesus-Christ même, & qu'enfin ils ne prennent pas garde qu'ils contredisent cette parole de ce divin Sauveur, *personne ne vient à moy si cela ne luy est donné par mon Pere*, & cette autre de saint Paul aux Hebreux, *courons dans la carriere qui nous est ouverte, tenant nos yeux arrêtez sur Iesus-Christ qui est l'auteur & le consommateur de la foy.* Car aprés une décision si expresse nous ne voyons pas comment ils peuvent attri-

III. CLASSE. AN. 428. Psal. 88. Psal. 22. *Rom.* 11. *Iean.* 6. *Heb.* 12.

III. CLASSE. AN. 429.

buer à la volonté de l'homme destituée de la grace de Dieu ce qui nous fait croire en Jesus-Christ ; puisqu'il est l'*Autheur*, aussi bien que le *consommateur* de la foy.

Aprés vous avoir donc salüé avec l'affection que nous vous devons, nous approuvons vôtre confession de foy cy-dessus écrite, comme conforme aux regles des anciens Peres. Quant à ceux qui veulent, à ce que vous nous écrivez, que la foy precede de nôtre part, quoiqu'ils reconnoissent pour des effets de la grace tous les biens qui viennent ensuite, nous les prenons par cet aveu même, aprés lequel ils ne sçauroient plus se deffendre de reconnoître pour un don de la grace cette foy même, qu'on luy doit encore bien plûtôt attribuër que tout le reste, puisque sans elle personne ne sçauroit faire quoy que ce soit de bon selon Dieu, comme l'Apôtre nous l'apprend par cette parole, *tout ce qui ne vient point de la foy n'est que peché*. Ainsi ou ils ne reconnoîtront la grace pour principe d'aucune sorte de bien, s'ils luy disputent la foy, ou il faut necessairement qu'ils avoüent que la foy en vient, s'il y a quelque bien qui en vienne, car s'il n'y a rien de bon

Rom. 14.

sans la foy ; & si la foy ne vient point de la grace, il faudra dire (ce qu'à Dieu ne plaise) qu'il n'y a aucune sorte de bien qui en vienne. Or l'Apôtre saint Jacques nous declare que *tout don parfait, & generalement tout ce qu'il y a de bon vient d'enhaut, & descend du Pere des lumieres.* Ils reconnoissent eux-mêmes, à ce que vous dites, que les autres biens sont des dons de la grace, & ils ne doutent point d'ailleurs que la foy ne soit la base & le soûtien de tout bien : il faut donc necessairement attribuer à la grace tout ce qu'il y a de foy en nous, puisque la foy est inseparable de ces biens qu'ils attribuënt à la grace. Nous croyons qu'aprés ce que nous venons de declarer en peu de mots, il n'est pas necessaire de répondre à toutes les autres impertinences que l'on voit dans cette lettre qu'un certain Evêque vous a envoyée, à ce que vous nous apprenez, & qui ne sont que des restes de l'heresie Pelagienne. Car nous esperons que la misericorde de Dieu agira de telle sorte par vôtre ministere dans le cœur de tous ceux qui ont d'autres sentimens, & par le soin que vous aurez de les instruire, qu'ils reconnoîtront enfin que tout ce qu'il y a de bonne volonté en eux vient de la

III. CLASSE. AN. 428.

Jacq. 1.

III. CLASSE. AN. 428.

grace de Dieu, & non pas d'eux-mêmes; & qu'ils le verront par le changement même qu'ils trouveront en eux, & qui fera qu'ils se sentiront portez à soûtenir ce qu'ils s'efforçoient auparavant de combattre avec opiniâtreté; car il est écrit, *c'est le Seigneur qui prepare la volonté*; & ailleurs, *je sçavois que personne ne peut avoir la continence si Dieu ne la luy donne, & c'est même un don de la sagesse de sçavoir de qui vient ce don-là.* Que Dieu vous conserve en santé, mon tres-cher frere. Donné le huitiéme des Calendes de Février, * sous le Consulat de Lampadius & d'Oreste.

Prov. 19. *selon les* 70.

Sag. 8.

* C'est à dire le 24. Janvier.

Le Pere Sirmond, dans une note sur le Concile, dit que dans le manuscrit de saint Maur des Fossez, d'où il avoit tiré cette lettre de Boniface, & dans celuy de l'Eglise de Laon, elle a été mise avant le Concile, par respect pour le Siege Apostolique, & qu'à la tête de la lettre, on lit les paroles suivantes, In hoc loco continetur Synodus Arausica, quam per authoritatem sanctus Bonifacius confirmavit; & ideò quicumque aliter de gratiâ & libero arbitrio crediderit quam vel ista authoritas [a] continet, vel in illâ Synodo con-

Concil. L. Tom. 4. p. 1673. C.

a. On voit que dans ces deux pieces, le mot *authoritas* se prend pour decret, rescript, ou écriture authen-

:itutum est, contrarium se Sedi Aposto- III. CLASSE.
cæ & universæ per totum mundum AN. 428.
cclesiæ esse cognoscat. *C'est à dire : Icy*
? le Concile d'Orange, que le saint Pape Bo-
iface a confirmé par son authorité ; & ainsi
uiconque aura, sur le sujet de la grace &
u libre arbitre, des sentimens differens de
qui est contenu dans cette authorité, ou
e ce qui a été défini dans ce Concile, qu'il
ache que dés-là, il s'éleve contre le Siege
Apostolique, & contre l'Eglise Catholique
épanduë dans tout le monde.

Le Pere Labbe ajoûte, que dans le ma- Ibid. D.
uscrit de Monsieur Hardy, il a trouvé à
eu prés les mêmes paroles, & ensuite celles-
i, & quamvis Synodus Arausica prius
acta sit quam authoritas ista, tamen,

ique, & c'est dans ce sens que les autheurs de ces temps-là l'employent le plus ordinairement. *Authoritas*, dit le savant Monsieur du Cange dans son Glossaire, *Diploma regis seu Pontificis*, surquoy il cite un fort grand nombre d'autheurs qui prennent ce mot en ce sens-là. Il y pouvoit ajoûter saint Augustin même, qui l'employe dans le même sens en divers endroits, comme dans le troisiéme Livre du libre arbitre chap. 18. *prout in divinis* AUTHORITATIBUS *legimus*, pour dire, *comme nous lisons dans les saintes Ecritures :* & dans la Lettre 43. nombre 23. où aprés avoir ramassé tout ce que l'Ecriture nous fournit d'exemples de tolerance jusques à l'avenement de Jesus-Christ, il ajoûte qu'il s'en trouveroit encore bien davantage, *si omnia scribi & in* AUTHORITATEM *redigi potuissent*, pour dire, *Si on avoit pû les écrire tous, & en dresser des actes authentiques.* La même chose se trouve encore en d'autres endroits. Cette remarque est necessaire pour ne se

III. CLASSE. AN. 428.

pro reverentiâ Sedis Apostolicæ, hoc mihi justum visum est, ut prius domini Papæ authoritas scriberetur. *C'est à dire, Quoique le Concile d'Orange soit anterieur à cette authorité, j'ay crû que par le respect pour le Siege Apostolique, il étoit à propos de mettre icy en tête l'authorité de nôtre S. Pere le Pape.*

Les Conciles de France qui se sont tenus depuis celuy d'Orange, & où il a été question des matieres de la grace, l'ont suivi & confirmé; & entr'autres le troisiéme Concile de Valence en Dauphiné, tenu en 855. par l'ordre de l'Empereur Lothaire, & composé des Provinces de Lion, d'Arles, & de Vienne; & celuy de Langres tenu en 859. en presence du Roy Charles le jeune frere de Lothaire, & celuy de Toul ou de la Savonnerie, tenu quinze jours aprés celuy de Langres, puisque ces deux Conciles renouvellent & transcrivent les six premiers Canons du Concile de Valence, qui sont les seuls qui regardent la matiere de la grace, & dont le sixiéme contient la confirmation du Concile d'Orange, aussi bien que de celuy de Carthage qu'on a vû dans l'avertissement sur la lettre 140.

pas méprendre sur plusieurs passages importans de saint Augustin, & des autres autheurs à peu prés du même temps.

Ce Concile de Toul fut fort celebre. L'Empereur Charles le Chauve, & les deux Rois Lothaire, & Charles le Ieune y aßiſterent. Il étoit composé de douze Provinces de France & d'Allemagne. Außi prend-il le titre de Concile univerſel, *comme on voit par ſa Lettre Synodique à Vvenillon Archevêque de Sens, à la tête de laquelle ſont les noms de quarante Evêques, qui n'étoient pas les ſeuls dont ce Concile étoit composé, puiſqu'aprés les noms de ceux-cy, le titre porte* ET PLUSIEURS AUTRES EVÉQUES QUI ONT ASSISTÉ AU CONCILE UNIVERSEL. *Celuy de Langres fut confirmé par le Pape Nicolas I. comme on voit par les Annales de ſaint Prudence Evêque de Troyes, & par Hincmar qui les cite dans ſa lettre 24. à Egilon Archevêque de Sens.*

III CLASSE. AN. 428.

Ces ſix premiers Canons du troiſiéme Concile de Valence, qui ſont devenus ceux de deux autres Conciles, ne ſont proprement, außi bien que ceux du Concile d'Orange, que des extraits de ſaint Auguſtin; & tout ce qu'on trouve de monumens de l'antiquité ſur la matiere de la predeſtination & de la grace, porte le caractere de la veneration & de l'attachement que l'Egliſe a toûjours eu pour la doctrine de ce grand Saint. C'eſt ce qui a paſſé de ſiecle en ſiecle juſques à nous, comme il paroît par les témoigna-

III. CLASSE. AN. 428.

ges des plus grands hommes de ces derniers temps.

Per. Repli. L.1.ch.12.

Le Cardinal du Perron dit que Saint Augustin est le plus grand Docteur au point de la predestination, qui ait été depuis les Apôtres, voire l'organe, & la voix de l'ancienne Eglise pour ce regard.

Bell. de Grat. & Lib. ar. L. 2. c. 11.

Le Cardinal Bellarmin, aprés avoir rapporté le témoignage du Pape Gelase en faveur des Livres de la predestination des Saints, & du don de perseverance, & fait voir combien de fois le Siege Apostolique s'étoit declaré en faveur de ceux qui soûtenoient la doctrine de S. Augustin sur la matiere de la predestination & de la grace, ajoûte que cette doctrine ne doit plus être regardée comme le sentiment de quelque Docteur particulier, mais comme la foy de l'Eglise Catholique.

Vasq. in 1. P. S. Th. disp. 89. c. 1. & 4.

Vasquez declare que, sur la matiere de la predestination & de la grace, saint Augustin est entre les autres Peres ce que le Soleil est entre les autres astres, & que ce saint Docteur tout seul luy tient lieu de tout.

Suar. proleg. 6. de Gr. c. 6.

Suarés reconnoît que le saint Siege a fait sa doctrine de celle de saint Augustin sur la grace; & que ce seroit une grande temerité à un Docteur particulier d'oser contredire ce que saint Augustin donne pour orthodoxe sur le sujet de la grace; sans compter une

nfinité d'autres témoignages authentiques, endus en faveur de saint Augustin par ut ce qu'il y a eu d'autheurs celebres dans s mêmes temps. III. CLASSE. AN. 428.

Enfin les derniers Papes ont suivi sur la, comme en tout le reste, les traces de urs predecesseurs.

Clement VIII. dans cet écrit celebre qu'il voya à la Congregation de auxiliis, *deare qu'il entend que toute la dispute se de-de par les sentimens de saint Augustin; & en dit les raisons, qui sont, 1. que comme est par saint Augustin que l'Eglise, aprés ne guerre de vingt ans qu'elle a soûtenuë ontre les Pelagiens, ayant ce saint Docteur la tête de ses troupes,* Augustino duce, *est emeurée victorieuse de ces heretiques, il aut que dans une semblable querelle elle suive & reconnoisse le même Chef. 2. Que saint Augustin, en traittant les matieres de la grace, n'a rien obmis de ce qui peut servir à decider tout ce qu'on peut former de disputes sur ce sujet. Enfin que les anciens Papes s'étant declarez si fortement pour la doctrine de saint Augustin touchant la grace, & l'ayant transmise à l'Eglise, comme par droit de succession, il n'est pas juste que leurs successeurs permettent qu'on luy enleve un tel heritage.*

Alexandre VII. dans son Bref du sep-

III. CLASSE. AN. 428. *tiéme Aoust* 1666. *aux Docteurs de l'Université de Louvain, les exhorte de respecter & de suivre la doctrine de saint Augustin, qu'il traite de doctrine sûre & inebranlable*, tuta inconcussaque dogmata.

Et Innocent XI. qui remplit aujourdhuy si dignement le Siege Apostolique, dans sa Constitution du vingt-troisiéme Février 1677. *par laquelle il ordonne que de là en avant la fête de saint Augustin sera fêtée dans toute l'Espagne, fait l'éloge de ce saint Docteur, en des termes magnifiques; & aprés avoir fait mention des loüanges que luy donnent Celestin I. & saint Gregoire le Grand, il l'appelle* cet excellent Maître qui a toûjours éclairé & éclaire encore sans cesse l'Eglise de Jesus-Christ, par tant d'ouvrages si celebres & si hors d'atteinte, TOT CLARISSIMIS ET IRREFRAGABILIBUS SCRIPTIS, par où il a soûtenu la foy orthodoxe, donné du jour à la saine doctrine, & fourni aux Fidelles dequoy former leur vie sur les regles de Jesus-Christ.

III. CLASSE.
AN 429.

LETTRE CCXXV. *

C'est la lettre par laquelle saint Prosper avertit saint Augustin qu'il s'élevoit encore dans les Gaules quelques restes de l'heresie Pelagienne ; & que de certains Prêtres de Marseille, gens de bien d'ailleurs, ne pouvoient souffrir ce que saint Augustin avoit dit dans ses ouvrages contre les Pelagiens, du choix gratuit que Dieu fait de ses élus ; de cette sorte de vocation qui est selon le Decret *de Dieu, de la predestination des Saints ; du besoin que nous avons que la grace nous previenne ; & de la fixation du nombre des Elûs ; & prie ce saint Docteur d'expliquer encore plus clairement qu'il n'avoit fait, ce qui pouvoit rester d'obscurité sur toutes ces questions.*

* Ecrite sur la fin de l'année 428. ou 429. Cette Lettre est tirée du 7. tome des Ouvrages de S. Augustin, où elle est à la tête du Livre de la Predestination des Saints. Celle qui étoit autrefois la 225. est presentement la 226.

PROSPER saluë avec une soûmission profonde le tres-saint Pere & tres-honoré Seigneur AUGUSTIN, son admirable & incomparable Maître.

I. QUOIQUE je n'aye jamais eu le bonheur de vous voir, je ne vous suis pourtant pas tout à fait inconnu ; & je croy que vous vous souviendrez que vous avez reçû de mes

III. CLASSE. AN. 429.

lettres, par mon cher frere le Diacre Leontius, & que même il m'a apporté des vôtres. C'est ce qui me fait prendre la liberté d'écrire presentement à vôtre Sainteté ; & je le fais avec d'autant plus de confiance que ce n'est pas seulement pour vous donner des marques de mon respect, comme alors, mais encore par le zele que je dois avoir pour la foy, qui est la vie de l'Eglise.

Comment on regardoit S. Augustin dés son vivant.

Car sçachant avec combien de soin & d'application vous veillez pour le salut de tous les membres du corps de Jesus-Christ, & avec combien de force vous employez les armes de la verité contre les attaques des heretiques, je n'ay pas crû devoir apprehender de vous être à charge dans une chose qui vous regarde sans doute, puisqu'il y va du salut de plusieurs ames ; & je craindrois plûtôt de me rendre coupable, si voyant naître icy des erreurs qui me paroissent d'une tres-pernicieuse consequence, je manquois d'en informer celuy qui est particulierement chargé de la deffense de la foy.

2. Parmy les fidelles de la Ville de Marseille, il y en a plusieurs qui ayant vû les ouvrages de vôtre Sainteté contre les Pelagiens, ont crû que ce qu'elle y

enseigne de cette vocation des Elûs qui est fondée sur le decret de la volonté de Dieu, étoit contraire à la doctrine des Peres, & au sentiment commun des fidelles. Neanmoins ils ont mieux aimé durant quelque temps s'en prendre à leur peu de lumiere, que de condamner absolument ce qu'ils ne pouvoient pas même s'assûrer de bien entendre; & quelques-uns d'eux avoient dessein sur cela de demander à vôtre Sainteté un éclaircissement encore plus grand, lorsqu'il arriva, par une providence & une misericorde de Dieu toute particuliere, que les mêmes choses ayant fait de la peine à quelques-uns en Affrique, * vous publiâtes le Livre *de la correction & de la Grace*.

III. CLASSE. AN. 429.

Rom. 8. 28.

Cet ouvrage, tout plein de l'esprit & de la force divine des saintes Ecritures, étant venu jusques à nous par un bonheur inesperé, nous crûmes qu'il feroit cesser tous les murmures de ceux qui resistoient encore. Car il est vray qu'il éclaircit si pleinement & si precisément toutes les difficultez sur lesquelles on vouloit consulter vôtre Sainteté, qu'il sembloit fait exprés pour appaiser les troubles qui commençoient à naître parmy nous.

* C'est à dire, aux Moines d'Adrumet. Voyez les Let. 214. & 215. à Valentin Abbé de ce Monastere. Ce Livre est traduit & imprimé chez le Petit, ruë S. Jacques à la Croix d'Or.

III. CLASSE. AN. 429.

Quel respect on avoit pour l'authorité de S. Augustin dés son vivant.

Mais comme la lecture de ce Livr rendu plus éclairez & plus sçavans c qui faisoient déja profession de sui l'authorité toute sainte & toute apo lique de vôtre doctrine ; elle n'a fait a qu'en éloigner de plus en plus ceux d l'esprit étoit offusqué par les tenebres leurs préventions.

Une opposition de sentimens si verte & si declarée n'est pas seulemen craindre pour ceux qui se sont éle jusques à present, & qui par là, qu que merite & quelque vertu qu'ils aye se trouvent en danger de tomber ins siblement dans l'impieté des Pelagie mais encore pour beaucoup de pers nes peu éclairées, qui étant préven d'un grand respect pour la vertu de ce cy, & accoûtumées à suivre leurs se mens sans les examiner, les suivront core en cecy, & croiront le pouvoir re en toute sûreté.

Sentimens des Demipelagiens, sur la vocation des hommes.

3. Voicy donc quelle est la doctrin quoy ils se tiennent sur ce point. Ils connoissent bien que tous les hom ont peché en Adam, & que nôtre s n'est point l'effet de nos œuvres, mais la Grace qui l'opere par le moyen de regeneration ; mais ils veulent que propitiation qui est dans le mystere

sa

sang de Jesus-Christ soit offerte à tous les hommes sans exception, en sorte que tous ceux qui veulent embrasser la foy & recourir au Baptême, puissent être sauvez.

III. CLASSE. AN. 429.

Que Dieu, dés avant la création du monde, avoit connu par sa préscience qui seroient ceux qui croiroient, & qui avec le secours de la Grace, qui les aideroit à conserver cette foy quand ils l'auroient une fois embrassée, s'y maintiendroient jusques à la fin; & qu'il les avoit predestinez à son Royaume éternel, en vûë de ce qu'aprés qu'il les auroit gratuitement appellez, ils se rendroient dignes de leur élection, & finiroient saintement leur vie.

Sentimens des Demipelagiens sur la predestination.

Qu'ainsi les saintes instructions de la parole divine sollicitent & convient tous les hommes à la foy & aux bonnes œuvres, afin que personne ne desespere d'acquerir le salut éternel, qui est la recompense preparée à quiconque voudra faire le bien.

Quant à ce *Decret de la volonté de Dieu* touchant la vocation des hommes, par lequel on dit que la separation des Elûs & des Reprouvez a été faite avant tous les siecles, ou dans le temps que la nature humaine a été créée, en sorte que

Rom. 8. 28.

Predestination gratuite, combattuë par

III. CLASSE. AN. 429. *les Demipelagiens, & par où.* *Rom. 9. 21.*

selon qu'il a plû au Createur d'en donner, les uns naissent des vases d'h neur, & les autres des vases d'igno nie, ils soûtiennent que tout ce qu en dit n'est propre qu'à ôter à ceux sont tombez le courage & le soin d relever, & à inspirer même la pares la tiedeur aux Saints. Car ce seroi vain, disent-ils, que les uns & les tres se travailleroient, puisqu'il n' point de soin qui puisse faire adme ceux qui ont été rejettez, ny de ne gence qui puisse faire perir ceux qui été choisis, s'il est vray qu'il ne pu rien arriver aux uns ny aux autres, q qu'ils fassent, que ce que Dieu a terminé. Qu'ainsi l'esperance étant t jours flottante & incertaine, la co ne sçauroit étre que lâche & cha lante; puisqu'on voit que tous les eff qu'on peut faire pour le salut sont i tiles, si Dieu en a ordonné autrem dans sa predestination.

Inconveniens proposez par les Demipelagiens contre la doctrine de la Predestination.

Que par là toutes les vertus sont an ties, aussi-bien que tout ce qu'on p roit avoir de soin & d'application à acquerir.

Que cette doctrine établit, sous le de predestination, une necessité fatal inévitable, ou reduit à dire que les h

ı ont été créez de differente nature, III. CLASSE. AN. 429.
est vray que chacun soit tellement
:lû ou reprouvé, que sa condition ne
se changer.
.nfin pour faire voir en un mot à vô-
Sainteté quels sont leurs sentimens
ce sujet, je n'ay qu'à luy dire que ce
autre chose que les objections em-
ıtées de la doctrine de ses adversai-
, que vôtre Sainteté se fait elle-
ne dans ce dernier Ouvrage, * & * De la correction & de la grace.
ui luy a été objecté par Julien sur
e matiere, & qu'elle refute avec tant
olidité dans les Livres qu'elle a faits
tre cet Heretique. Voilà, sans en
excepter, ce qu'ils croyent, & qu'ils
:iennent de toutes leurs forces.
t lorsque nous leur produisons les ou-
ges de vôtre Sainteté, soûtenus de la
:e invincible d'une infinité de pas-
:s de l'Ecriture, & que même nous les
sons par quelque chose que nous tâ-
ns d'ajoûter du nôtre, en suivant
jours vôtre maniere de disputer & de
ter cette matiere, leur obstination
t se prevaloir de l'antiquité; & ils
tiennent que tout ce qu'on rapporte
l'Epître de saint Paul aux Romains,
ır faire voir que la Grace de Dieu
:vient les merites des Elûs, n'a jamais

III. CLASSE. AN. 429.

été entendu par aucun Autheur Ecclesiastique dans le sens qu'on y donne presentement.

Quel party prenoient les Demipelagiens sur les passages de S. Paul, qui les incommodoient.

Et quand nous les prions d'expliquer eux-mêmes ces passages selon le sens de ceux qui les ont le mieux entendus à leur gré, ils répondent qu'ils n'en ont trouvé jusqu'icy aucune explication qui leur plaise, & pretendent qu'on n'y doit point toucher ; parce que la profondeur, disent-ils, en est si grande, & l'intelligence si difficile, que personne n'y est encore arrivé.

Enfin leur hardiesse va jusques à soûtenir que ce que nous tenons sur ce sujet comme un point de foy, est un obstacle à l'édification de ceux qui en entendent parler, & qu'ainsi il faudroit le tenir caché quand il seroit vray ; puisqu'il est dangereux, en matiere de foy, de proposer des choses qui ne sçauroient étre bien reçûës, & qu'il n'y a nul inconvenient à taire ce qu'on ne sçauroit faire entendre.

4. Il y en a même quelques-uns parmy eux dont les sentimens sont si peu éloignez de ceux des Pelagiens, que lorsqu'on les veut forcer de reconnoître la veritable grace de Jesus-Christ, c'est à dire celle qui previent tout merite dans les hommes, & qui sans cela ne

meriteroit pas le nom de grace, ils la reduisent aux facultez naturelles du Libre arbitre & de la raison, dont tous les hommes sont doüez au moment de leur création, par une pure grace du Créateur, & sans avoir rien fait pour les meriter, puisqu'on ne merite point avant que d'être, & que Dieu ne leur donne, disent-ils, qu'afin qu'étant capables de discerner le bien & le mal, ils se portent par leur volonté à la connoissance de Dieu, & à l'observation de ses Commandemens.

III. CLASSE. AN. 429.

A quoy les Pelagiens reduisoient la grace.

C'est aussi, selon eux, par ces mêmes facultez qu'on parvient à la grace qui nous fait renaître en Jesus-Christ, puisque c'est par elles, à ce qu'ils pretendent, qu'on demande, qu'on cherche, & qu'on frappe à la porte, en sorte que si l'on reçoit, si l'on trouve, & si l'on entre, c'est parce que par le bon usage qu'on a fait des aides & des secours de la nature, on a merité d'arriver à la participation de cette grace qui nous fait Chrêtiens & enfans de Dieu.

Par où se regle, selon les Demipelagiens, la dispensation de la grace.

Quant à ce Decret qui regle la dispensation de la grace par laquelle les hommes sont appellez, ils le font consister en cela seul, que Dieu a resolu de ne faire part de son Royaume à personne

III. CLASSE. AN. 429. *Sentiment des Demipelagiens, sur la vocation des hommes.*

que par le Sacrement de la regeneration. Mais ils soûtiennent que tous universellement sont appellez à la participation de ce don salutaire, soit par la Loy naturelle ou écrite, soit par la predication de l'Evangile, en sorte que tous ceux qui le veulent devenant enfans de Dieu, ceux qui refusent de recevoir la foy sont inexcusables. Qu'ainsi la justice de Dieu paroît en ce que ceux qui n'auront pas crû, periront; & sa bonté, en ce qu'il n'exclut personne de la vie éternelle, & qu'il veut que tous indifferemment soient sauvez, & viennent à la connoissance de la verité.

1. Tim. 2. 4.

Ils alleguent sur cela les passages de l'Ecriture par lesquels la volonté de l'homme est sollicitée de rendre à Dieu l'obéïssance qui luy est dûë; aprés quoy, disent-ils, c'est selon qu'il plaît au Libre arbitre de chacun, que les uns accomplissent ce qui leur est commandé, & que les autres le negligent; pretendant que comme l'on dit de celuy qui n'obéït pas, que c'est qu'il ne l'a pas voulu, on doit dire de même de celuy qui est fidelle à Dieu, qu'il l'est parce qu'il a voulu l'estre. Que l'on a autant de disposition au bien qu'au mal, & que l'esprit peut également se tourner

au vice & à la vertu ; enfin que celuy qui choisit le bien est aidé & soûtenu de la grace de Dieu, & que celuy qui choisit le mal tombe dans une juste condamnation.

III. CLASSE. AN. 429.

5. Lorsqu'on leur objecte ce nombre innombrable d'enfans qui sortent de cette vie sans avoir eu le discernement du bien & du mal, & qui sans avoir encore de volonté, sans avoir fait ny bien ny mal par eux-mêmes, & n'étant coupables que du seul peché originel, qui fait que tous les hommes naissent également dans la condamnation encouruë par nôtre premier pere, sont neanmoins discernez & choisis, par un secret jugement de Dieu, les uns pour être admis à l'heritage du Ciel par le moyen du Baptême, & les autres à qui ce secours manque, pour être livrez à la mort éternelle, ils répondent que Dieu sauve ou damne ces enfans selon ce qu'il prevoit qu'ils auroient été s'ils étoient venus en âge d'agir & de meriter ; & ils ne prennent pas garde qu'à force de vouloir que la Grace ne fasse que seconder les merites des hommes, & non pas qu'elle les previenne, ils vont jusqu'à la faire dépendre de la volonté de ceux même dont ils reconnoissent, dans cet-

Par où les Demipelagiens, éludoient la preuve de la Predestination qui se tire de ce qui se passe à l'égard des enfans.

III. CLASSE. AN. 429.

te bizarre supposition qu'il leur plaît de faire, qu'elle previent la volonté. Mais enfin ils sont tellement aheurtez à vouloir que le choix que Dieu fait de ses Elûs soit fondé sur quelque merite, que lorsqu'ils n'en trouvent point de réels qui precedent, ils en cherchent d'imaginaires dans un avenir qui n'est point avenir, puisqu'il ne doit jamais arriver; & par une absurdité qui leur est particuliere, ils veulent que Dieu ait prévû ce qui ne doit point arriver, & que ce qu'il a prévû manque d'arriver.

Source des erreurs des Demipelagiens.

Mais où ils croyent le mieux établir cette prévision des merites des hommes, selon laquelle ils pretendent que Dieu regle la grace de la vocation, c'est lorsqu'il s'agit de ces nations que Dieu dans les siecles passez a laissé marcher dans leurs voyes, & même de celles qui perissent encore aujourd'huy dans les tenebres de l'ignorance & de l'infidelité, sans être éclairez de la lumiere de la foy ny de l'Evangile, quoy qu'à l'égard de plusieurs autres chez qui l'entrée a été ouverte aux Predicateurs de la verité, il soit vray de dire que les peuples qui croupissoient dans les tenebres & dans l'ombre de la mort ont vû la lumiere; que ceux qui n'étoient point autrefois le peu-

Act. 14. 15.

Is. 9. 2. & Math. 4. 16. Osé 2. 24. & Rom. 9. 25.

Par où les Demipelagiens rendoient rai-

ple de Dieu sont maintenant le peuple de Dieu; & qu'il fait misericorde à ceux à qui il ne faisoit point misericorde. Ils disent donc que Dieu a connu dans sa préscience qui seroient ceux qui croiroient; & qu'il a disposé de telle sorte l'envoy des predicateurs & des ministres de l'Evangile, qu'il les a fait rencontrer justement dans le temps qu'il a prevû que chaque nation seroit disposée à croire. Qu'ainsi il demeure constant que Dieu veut que tous les hommes soient sauvez, & viennent à la connoissance de la verité, & qu'il n'y a point d'excuse pour ceux qui perissent sans la connoistre, puisqu'ils ont pû parvenir par la seule lumiere naturelle à la connoissance du vray Dieu & du culte qui luy est dû; & qu'ils n'ont esté privez de la lumiere de l'Evangile, que parce que Dieu sçavoit qu'ils l'auroient rejetté, quand mesme il leur eût esté annoncé.

III. CLASSE. AN. 429.

son, pourquoy Dieu permet que l'Evangile soit prêché icy, & non pas-là.

1. Tim. 2. 4.

6. Ils soustiennent encore que nostre Seigneur Jesus-Christ est mort generalement pour tous les hommes, sans qu'il y en ait aucun qui ait esté excepté de la redemption qu'il a acquise par son sang, non pas même ceux qui passent toute leur vie dans un entier éloignement de sa doctrine & de son esprit; que le sacre-

Sentiment des Demipelagiens sur la redemption des hommes par Jesus Christ.

Eph. 1. 17.

III. CLASSE. AN. 429.

ment où la misericorde de Dieu lave nos pechez, est pour tout le monde; & que s'il y en a tant qui manquent d'en être regenerez, c'est que Dieu voit qu'ils ne le voudroient pas; qu'ainsi Dieu de sa part offre & prepare la vie éternelle à tous les hommes; mais que par les divers mouvemens du libre arbitre de chacun, il arrive qu'elle n'est que pour ceux qui se determinent à croire en luy, & qui par le merite de cette foy se rendent dignes de recevoir le secours de sa grace.

A quoy les Demipelagiens rapportoient le choix de ceux à qui Dieu procure le Sacrement de la regeneration.

Ce qui a fait que ces gens-là qui suivoient autrefois une meilleure doctrine, & que nous voyons presentement avec regret s'éloigner de la verité, se sont mis dans l'esprit d'établir cette sorte de grace, c'est particulierement qu'ils ont vû que s'ils reconnoissoient une fois que la grace previent tellement tout le bien que nous faisons, & qui nous peut tenir lieu de quelque merite, que sans elle nous soyons incapables d'en avoir aucun, ils avoüeroient necessairement par là que Dieu, *selon le decret de sa volonté* éternelle, & par un jugement qui nous est caché, mais dont l'effet est visible, fait *les uns des vases d'honneur, & les autres des vases d'ignominie*, puisque tous les hommes participent par leur naissance à la preva-

Quelle étoit la source de toutes les erreurs des Demipelagiens.

Rom. 8. 28.

Rom. 9. 21.

Rom. 3. 24.

nication d'Adam, & que nul n'eſt juſtifié que par pure grace. III. CLASSE. AN. 429.

Mais c'eſt ce qu'ils craignent d'avouër, ne voulant pas que les merites des Saints ſoient des effets de l'operation inviſible & ſurnaturelle du Toutpuiſſant, ny que le nombre des predeſtinez ſoit tellement certain qu'il ne puiſſe étre augmenté ny diminué, pretendant que ſi cela eſt, il ne ſert plus de rien d'exhorter les infidelles à embraſſer la foy, ny de ſolliciter les tiedes à s'avancer dans la vertu, puiſque les efforts de quiconque n'eſt pas du nombre des Elûs ne ſçauroient étre qu'inutiles. Car, diſent-ils, comment « peut-on avoir le courage de ſe corriger « & d'avancer dans le chemin de la per- « fection, à moins d'étre aſſûré que par « ſon travail l'on peut acquerir la vertu, « & que ſi l'on ſe porte par le choix de « ſon libre arbitre à l'obſervation des com- « mandemens de Dieu, on ſera aſſiſté de « ſa grace? «

Inconveniens allegez par les Demipelagiens contre la doctrine de la predestination.

Ainſi de deux choſes qui concourent au ſalut de ceux d'entre les hommes qui viennent juſqu'à l'âge où le libre arbitre peut agir, c'eſt à dire, la grace de Dieu, & l'obeïſſance de l'homme, ils veulent que celle-cy marche la premiere; & que le commencement du

III. CLASSE. AN. 429.

salut vienne de celuy qui est sauvé, & non pas de celuy qui est autheur du salut; & enfin que ce soit la volonté de l'homme qui se procure elle-même le secours de la grace de Dieu, & non pas la grace de Dieu qui se soûmette & s'assujettisse la volonté de l'homme.

7. Or quoique nous connoissions par la misericorde de Dieu, & à l'aide des instructions qu'il a plû à vôtre Sainteté de nous donner, combien cette doctrine est pernicieuse, tout ce que nous pouvons, c'est de demeurer attachez à ce qu'il faut croire; mais nous ne sommes pas assez forts pour balancer le poids & l'authorité de ceux qui sont dans ces sentimens. Car ils ont beaucoup d'avantage sur nous par la sainteté de leur vie, & quelques-uns même par le caractere sacré de l'Episcopat, dont ils ont été honorez depuis quelque temps; de sorte que dans le rang & dans l'estime où on les voit, il n'y a personne, à la reserve d'un petit nombre d'amateurs intrepides de la veritable grace, qui ait osé combattre leurs discours & leurs sentimens. Ainsi à mesure qu'ils se sont élevez en credit & en dignité, le peril où ils sont de se perdre, aussi bien que de perdre ceux qui les écoutent, est de-

venu plus grand, parce que la conſideration qu'ils ſe ſont acquiſe, ferme la bouche à pluſieurs, & fait que les autres ſe rendent à leurs ſentimens ſans les examiner, ne doutant point qu'on ne puiſſe, en toute ſûreté, ſuivre une doctrine à laquelle preſque perſonne ne s'oppoſe. III. CLASSE. AN. 429.

Comme vous voyez donc, tres-ſaint Pere, que tous ces points de leur doctrine que je viens de vous expoſer ſont tout autant de reſtes de l'hereſie Pelagienne, & qu'il ſe conſervera toûjours beaucoup de ſon venin, tant que l'on mettra dans l'homme le principe de ſon ſalut; que par une impieté ſacrilege on élevera la volonté de l'homme, au deſſus de celle de Dieu, en diſant que ſi l'homme eſt aidé par la grace, c'eſt parce que ſa volonté ſe porte vers le bien, au lieu qu'elle ne s'y porte que parce qu'elle eſt aidée par la grace; qu'on ſoûtiendra que s'il y a quelque bien dans l'homme, c'eſt par l'homme même, qui ne tend qu'au mal par ſa corruption originelle, que ce bien a commencé d'y trouver entrée, & non pas par celuy qui eſt le ſouverain bien; & enfin tant que l'on pretendra que nous pouvons plaire à Dieu par quelque autre choſe que ce

A quoy va la doctrine des Demi-pelagiens.

III. CLASSE. AN. 429.

qu'il luy aura plû de nous donner ; nous avons recours à vôtre zele & à vôtre charité ; & nous vous conjurons de vouloir bien encore employer les lumieres que Dieu vous a données, pour mettre dans le plus grand jour qu'il est possible ce qui peut rester d'obscur & de difficile sur cette matiere.

8. Et parce qu'il y en a qui s'imaginent que sans blesser la foy Catholique, on a pû s'éloigner de ce que nous tenons sur ce sujet, nous vous supplions avant toutes choses de faire voir combien cette pretention est dangereuse : d'expliquer ensuite de quelle maniere le libre arbitre s'accorde avec cette grace qui la previent & qui coopere avec luy : de nous dire encore jusques où va ce que la prescience de Dieu a de commun avec le decret de sa volonté, c'est à dire, s'il faut concevoir simplement qu'il a prévû tout ce qu'il est dit avoir resolu dans ce decret, ou bien si ces deux choses se rapportent à deux differens états, & à deux differentes sortes d'Elûs, en sorte que le decret de la volonté de Dieu, qui ne suppose point la prescience, n'ait lieu qu'à l'égard des enfans qui sont sauvez sans avoir rien fait, & qu'à l'égard des autres en qui les

bonnes œuvres se rencontrent, sa prescience soit le fondement de son decret, ou bien s'il faut dire aussi bien pour les uns que pour les autres, que ce decret est le fondement de la prescience, & qu'il la precede en quelque maniere, (quoiqu'à l'égard du temps, on ne puisse pas dire que l'un soit devant l'autre,) en sorte que COMME il n'arrive rien dans le monde, de quelque nature qu'il soit, que la connoissance de Dieu n'ait prévû, de même il ne se rencontre aucun bien en nous, dont il ne soit l'autheur, & qui ne découle de luy comme de sa source. III. CLASSE. AN. 429.

Nous vous supplions enfin de faire voir que la declaration publique de cette doctrine du decret de la volonté de Dieu, par lequel il rend fideles ceux qui sont predestinez à la vie éternelle, laisse dans toute leur force les exhortations & les corrections, sans donner occasion à personne de se relâcher par le doute où l'on pourroit entrer, si on est du nombre des predestinez ou non.

Nous souhaiterions bien encore que vôtre Sainteté compatissant à nôtre peu de lumiere, voulût bien nous apprendre ce qu'il faut répondre à ceux qui nous objectent que lorsqu'on examine

III. CLASSE. AN. 429. quel a été le sentiment des anciens sur ce sujet, on trouve qu'ils ont presque tous crû que la prescience de Dieu étoit le fondement & la cause de la predestination & du decret de sa volonté ; & que s'il a fait les uns des vases d'honneur, & les autres des vases d'ignominie, c'est en vûë de la differente maniere dont il a prévû que les hommes devoient finir, & selon les differentes actions, & le bon ou mauvais usage que chacun feroit de sa volonté dans le temps qu'il seroit assisté du secours de la grace.
Rom. 9. 21.

9. Si vôtre Sainteté nous fait la grace de nous donner l'éclaircissement de ces difficultez, & même de beaucoup d'autres points qu'elle trouvera par la profondeur de sa penetration, avoir rapport à cette matiere, nous esperons que son travail non seulement nous mettra en état de mieux soûtenir la verité, mais encore que ceux qui étant d'ailleurs recommandables par leur vertu & par leur dignité, se sont laissez prevenir de ces dangereuses opinions, s'accoûtumeront enfin à soûtenir l'éclat des veritez de la grace, & les embrasseront dans toute leur pureté. Il y en a un entr'autres qui est le saint Prelat Hilaire

Hilaire [a] Evêque d'Arles, homme de grande consideration, & tres-appliqué à l'étude des matieres Ecclesiastiques & spirituelles, qui a beaucoup d'admiration & d'attachement pour vôtre doctrine en toute autre chose, & qui même souhaite il y a long-temps de conferer par lettres avec vous sur les points qui luy font de la peine. Mais comme nous ne sçavons encore s'il le fera, ny dans quel esprit il le pourroit faire, & que Dieu vous ayant suscité dans ce siecle icy par un effet de sa grace & de sa providence, a voulu que dans la peine où nous sommes, nous pûssions avoir recours aux tresors de lumiere & de charité qu'il a mis en vous, nous vous conjurons encore de vouloir instruire les humbles, & reprimer ceux qui presument.

III. CLASSE. AN. 429.

Quelle opinion on avoit de saint Augustin dés son vivant.

Nous croyons qu'il est à propos, & même necessaire, de retoucher de nouveau les mêmes choses qui ont été déja dites, de peur qu'ils ne regardent comme peu important ce qu'on n'auroit pas toûjours

a Cet HILAIRE qui avoit été Moine de Lerins, comme on a vû dans l'avertissement sur ces deux Lettres, fut fait Evêque d'Arles, aprés la mort d'Honorat arrivée sur la fin de l'année 428. ou vers le commencement de la suivante. Car Honorat avoit succedé à Patrocle mort en 426. selon la Chronique de saint Prosper, il tint le Siege d'Arles pendant deux ans, selon Honoré de Marseille.

III. CLASSE. AN. 429. persisté de reprendre en eux. Car ils ne reconnoissent leur mal que par la douleur qu'on leur fait sentir en y appuyant, & tant que la peau est en son entier, ils ne s'apperçoivent point de l'abcez qu'elle cache. Il faut donc qu'ils voyent qu'on est prêt d'appliquer le fer & le feu par tout où l'orgueïl & l'obstination entretiennent l'enflûre & le venin.

Je prie Dieu, mon tres-saint Pere, & tres-honoré seigneur, mon admirable & incomparable maître, que la grace & la paix de nôtre Seigneur Jesus-Christ vous accompagnent & vous couronnent en tout temps; & que vous faisant marcher de vertus en vertus, elles vous conduisent jusqu'au sejour de la gloire.

1. Tim. 1. 2.

Pseau. 83. 8.

LETTRE CCXXVI.*

* Ecrite environ l'an 429. Cette Lettre est tirée du 7. tome des Ouvrages de S. Augustin, où elle est à la tête du Livre de la predestination des Saints. Celle qui étoit autrefois la 226. est presentement la 256.

C'est la Lettre qu'un saint personnage nommé Hilaire écrivit à saint Augustin en même temps que saint Prosper sur le même sujet.

a HILAIRE[b] saluë & revere en JESUS-

a. Toute cette Lettre fait voir que cet Hilaire n'est pas l'Evêque d'Arles, mais un laïque, qui avoit été Disciple de saint Augustin, il y marque, qu'il n'a jamais mis en doute la verité de sa doctrine, & de plus, il le nomme son Pere, comme saint Augustin de son côté l'appelle son fils dans le Livre de la predestination

CHRIST de toute l'affection de son cœur le tres-saint Pere & tres-honoré Seigneur AUGUSTIN. III. CLASSE. AN. 429.

1. SI on a accoûtumé de bien recevoir les questions que proposent les personnes studieuses dans le seul dessein de s'instruire, & sur des choses même qu'on pourroit ignorer sans danger, & qui n'étant point de celles dont on peut avoir besoin contre ceux qui combattent la verité, j'ay encore plus de sujet d'esperer que vous agréerez le recit que quelques-uns me pressent de vous faire de certaines choses que l'on seme parmy nous contre la saine doctrine, puisqu'en demandant sur cela le secours de vôtre sainteté, ce n'est pas tant pour moy que je travaille que pour ceux qui font naître ces disputes, & pour ceux qu'elles jettent dans le trouble.

2. Voicy donc, mon tres-saint Pere, & tres-honoré seigneur, ce qui se debite presentement à Marseille, & dans quelques autres endroits des Gaules. On soûtient que c'est une doctrine nouvelle, & qui ruine le fruit de la predication que

...s Saints chap. 1. Et il est constant, qu'en tout cela, rien ...e convient à l'Evêque d'Arles; mais bien à celuy qui ...oit écrit à nôtre Saint la Lettre 156. Voyez la note ...r le titre de cette Lettre.

III. CLASSE. AN. 429.

Doctrine de la predestination, odieuse aux Demipelagiens, & par où.

de dire que quelques-uns d'entre les hommes sont choisis par un decret éternel de la volonté de Dieu, en sorte qu'on ne peut ny s'établir, ny perseverer dans la verité, à moins que la volonté de croire ne nous soit donnée d'en haut; & l'on prétend que c'est amortir toute la force des predications, que de dire que l'homme n'a plus en luy-même aucune disposition au bien qui puisse être reveillée par la voix des predicateurs.

Peché d'origine reconnu par les Demipelagiens mêmes.

Rom. 5. 16.

Ce n'est pas que ceux qui parlent ainsi fassent difficulté d'avoüer que par le peché d'Adam tous les hommes sont tombez dans la condamnation, & que nul n'en peut être délivré par les forces de son libre arbitre. Mais ce qu'ils soûtiennent être aussi conforme à la verité que favorable à la predication, c'est que si ce même homme qui est tombé de la sorte, & qui ne se releveroit jamais de luy-même, vient à être instruit des moyens qui conduisent au salut, il n'a qu'à croire qu'il peut être gueri de sa maladie, & à souhaiter que cela soit pour meriter de Dieu l'augmentation de sa foy, & toutes les autres choses qui sont necessaires pour accomplir l'ouvrage de sa sanctification.

Du reste ils demeurent bien d'accord

ul n'eſt capable de luy-même d'ac-
·lir, ny même de commencer aucu-
:ion de pieté; car ils ne mettent pas
:e rang-là, & ne comptent pas par-
s choſes qui peuvent operer nôtre
ſon, cette crainte de la mort, & ce
de la ſanté que la vûë & le ſenti-
du mal inſpire à tous les malades,
ıi leur fait demander ſecours. Et
d il eſt dit, *croyez & vous ſerez ſau-*
s pretendent que Dieu exige l'un,
ı'il offre l'autre pour recompenſe;
rte que ſi l'homme accomplit de ſa
:e que Dieu exige, les offres s'effec-
: enſuite de la part de Dieu: d'où
ıſuit, ſelon eux, qu'il faut que l'hom-
ıſſe, pour ainſi dire, les avances de
y, ſelon le pouvoir qu'il a plû au
teur de luy en donner, & qui eſt à
ı'ils pretendent tellement attaché
nds de ſa nature, qu'elle ne ſçauroit
changée & corrompuë juſqu'au
: que nous ne puiſſions toujours for-
.e premier deſir que nous devons a-
de nôtre gueriſon; d'où il arrive, «
ıt-ils, que celuy qui veut étre gueri «
ıanque pas de l'étre, & que celuy «
ne le veut pas, eſt non ſeulement «
dans ſa miſere, mais encore puni «
tres-juſte châtiment. «

III. CLASSE. AN. 429.

Act. 16. 31.

Les Demi-pelagiens vouloient qu'on meritât la premiere grace, & par eû.

III. CLASSE. AN. 429.

Que ce n'est pas aneantir la grace que de dire qu'elle est precedée par cette sorte de volonté qui ne fait que chercher le medecin, mais qui d'elle-même ne peut encore rien pour la guerison. Car quant à ce qui est dit de la foy, que chacun l'a suivant la mesure dont il a plû à Dieu de la luy départir, & aux autres passages semblables, ils pretendent que l'on n'en doit inferer aucune chose, sinon que celuy qui a commencé de vouloir est assisté d'en haut, mais non pas que le vouloir même soit donné à quelques-uns, & non à d'autres qui ne sont pas plus coupables, & qui auroient pû être sauvez tout de même, si cette volonté de croire leur eût été donnée aussi bien qu'à ceux-là qui en étoient tout aussi indignes. Car » il n'y a, disent-ils, qu'à reconnoître que » la volonté de l'homme est au moins ca- » pable d'accepter ou de rejetter, selon » qu'il luy plaît, le joug de l'obéïssance » que nous devons à Dieu, pour rendre » raison de l'élection ou de la reprobation, » dont on trouve le fondement dans ce » que chacun merite par l'usage qu'il fait » de sa volonté.

Rom. 12. 3.

Fondement de l'élection des uns plûtôt que des autres selon les Demipelagiens.

3. Et quand on leur demande d'où vient que la doctrine du salut est annoncée icy & non pas là, à ce peuple & non

III. CLASSE. AN. 429.

pas à cet autre ; pourquoy dans les siecles passez presque toutes les nations de la terre en ont été privées, & que quelques-unes même le sont encore aujourd'huy ; ils répondent qu'il en faut chercher la raison dans la préscience de Dieu, qui ayant prévû qui seroient ceux qui embrasseroient sa verité, a fait qu'elle n'a été annoncée que dans le temps & dans les lieux où il sçavoit qu'elle seroit reçûë ; & ils prétendent appuyer cette réponse non seulement par le témoignage des autres Docteurs Catholiques, mais encore par quelques-uns des ouvrages de vôtre Sainteté même, quoique d'ailleurs la verité de la grace y soit aussi clairement exprimée que dans ceux qu'elle a faits depuis.

Les Demi-pelagiens vouloient que la dispensation de la grace se reglât selon ce que Dieu a prevû des dispositions des hommes.

Les Demi-pelagiens pretendoient appuyer leurs sentimens sur quelques Ouvrages de S. Augustin même.

Ils citent pour cela le livre * qu'elle a fait contre Porphyre sur le temps auquel la religion a été manifestée, & dans lequel vôtre Sainteté dit que « Jesus-Christ n'a voulu paroître parmy les hommes, & leur faire prêcher sa doctrine, que dans le temps & dans les lieux où il sçavoit que se trouveroient ceux qui devoient croire en luy. En un autre endroit de l'exposition de quelques passages de l'Epître aux Romains * sur ces paroles de saint Paul, *Vous me direz peut-*

* Lettre 102. Quest. 2. nomb. 14.

* Proposition 62. Rom. 9. 19.

III. CLASSE. AN. 429.

» *être, pourquoy Dieu se plaint-il encore après* » *cela de celuy qui peche? Car qui est-ce qui* » *resiste à sa volonté?* A quoy (dites-vous) » l'Apôtre répond d'une maniere qui nous » fait comprendre que les personnes spi- » rituelles & intelligentes, & qui ne vi- » vent plus selon l'homme charnel, peu- » vent penetrer les fondemens de l'élec- » tion & de la reprobation des hommes, & » comment Dieu regle par sa préscience le » choix qu'il fait de ceux qui doivent croi- » re, & la condamnation des autres, sans » que les œuvres soient le motif ny du » choix de ceux-là, ny de la condamna- » tion de ceux-cy; mais recompensant la » foy des uns par le don des bonnes œu- » vres, & punissant l'incredulité des au- » tres par un abandon qui les endurcit & » qui les livre au peché.

Ils alleguent encore ces paroles du même livre un peu au dessus de ce que je viens de rapporter *. La condition de » tous les hommes est égale, à les conside- » rer avant que d'avoir encore rien merité; » or le choix ne peut avoir lieu entre des » choses parfaitement égales. Aussi n'y a-t'il » que ceux qui croyent, qui reçoivent le » saint Esprit; ainsi il est vray que les œu- » vres ne sont pas le fondement du choix » que Dieu fait des uns plûtôt que des

* Proposition 60.

« autres, puiſque c'eſt luy qui nous les donne en nous donnant le ſaint Eſprit, pour nous les faire produire par la charité ; mais c'eſt la foy qui en eſt le fondement : car on ne reçoit point le don de Dieu, c'eſt à dire le ſaint Eſprit qui nous fait operer le bien par la charité qu'il répand dans nos cœurs, à moins qu'on ne croye, & qu'on n'ait une volonté ferme & conſtante de le recevoir. Il eſt donc vray que la connoiſſance que Dieu a euë dans ſa preſcience éternelle des bonnes œuvres de ſes élûs, n'eſt pas le motif & le fondement de leur élection, puiſque c'eſt luy qui les leur devoit donner ; mais c'eſt la connoiſſance qu'il a euë de leur foy par cette même préſcience, par laquelle ayant vû qui ſeroient ceux qui croiroient, il les a choiſis pour leur donner ſon ſaint Eſprit, afin qu'en faiſant de bonnes œuvres, ils arrivaſſent à la vie éternelle. Et delà vient, que l'Apôtre dit bien, que Dieu opere tout en tous ; mais il n'a jamais été dit, qu'il croit tout en tous, pour parler ainſi ; car le faire vient de Dieu, mais le croire vient de nous.

III. CLASSE. AN. 429.

Rom. 5. 5.

1. Cor. 12. 6.

Voilà ce qu'ils proteſtent d'approuver & de ſuivre, comme une doctrine conforme à la verité Evangelique, avec tout ce que vous enſeignez dans la ſuite de cet Ouvrage.

III. CLASSE. AN. 429.

Sentiment des Demipelagiens, sur la predestination.

4. Du reste ils soûtiennent que tout ce qu'on dit de la préscience, de la predestination, ou du decret éternel de la volonté de Dieu, ne signifie autre chose, sinon qu'ayant connu de toute éternité qui seroient ceux qui croiroient, il a predestiné & resolu de les choisir; & que cette parole de l'Apôtre, *Qu'avez-vous qui ne vous ait été donné?* ne regarde point ce commencement de foy, puisqu'il n'est, disent-ils, qu'une suite de ce qui est necessairement attaché à la nature, & qu'elle possedoit autrefois dans un souverain degré de pureté & de perfection, mais que sa corruption n'a sçû luy ôter entierement.

1. Cor. 4. 7.

Quant à ce que vôtre Sainteté enseigne que *personne ne persevere à moins que Dieu luy donne la force de perseverer*, Ils en demeurent bien d'accord pourvû que l'on ajoûte, qu'il y a toûjours quelque chose qui precede de la part du libre arbitre. Car encore qu'ils le reconnoissent incapable d'agir par luy-même, ils veulent qu'il puisse prendre ou rejetter, selon qu'il luy plaît, le remede que Dieu luy presente; & c'est à quoy ils reduisent tout ce qu'il a de liberté; détestant au reste le sentiment de ceux qui pretendent que l'homme ait encore la

Effet de la grace, soumis au libre arbitre, selon les Demipelagiens.

moindre force de luy-même pour avancer tant soit peu sa guerison. III. CLASSE. AN. 429.

Mais ils ne veulent pas qu'on parle de cette perseverance comme d'un don qu'il ne soit pas en nous de meriter par nos prieres, ou de perdre par la resistance de nôtre volonté ; & ne peuvent souffrir qu'on les renvoye au decret de la volonté de Dieu, qui est incertain & caché, pendant qu'ils croyent trouver dans l'homme un commencement de volonté qui fait, à ce qu'ils pretendent, que selon qu'il nous plaît nous obtenons le secours de Dieu, ou que nous en sommes privez.

Pour ce qui est de ce passage de la sagesse, dont vous vous servez, *il a été enlevé de peur que la malice ne changeât son cœur*, ils pretendent qu'on n'y doit point avoir d'égard, comme étant d'un Livre qui n'est pas canonique *, & reduisent tout ce que Dieu a reglé dans sa préscience, à cela seul, qu'il a choisi & resolu d'aider ceux qui croiroient. Mais ils ne veulent pas que Dieu donne à aucun de ceux-là une grace de perseverance qui soit telle, qu'elle ne laisse point tomber dans la prevarication; & ils soûtiennent que jamais personne n'en a eu de cette sorte ; & que celle

Sag. 4. 11.

* Le Livre de la Sagesse, n'est pas dans le Canon des Juifs.

Sentiment des Demipelagiens, sur la nature de la grace, qui nous fait perseverer dans le bien.

III. CLASSE. AN. 429.

que Dieu nous donne est de telle nature, qu'il est toujours au pouvoir de nôtre volonté de l'abandonner & de tomber.

5. Ils ajoûtent que c'est une pratique inutile que celle des remontrances & des exhortations, s'il est vray qu'il n'y ait plus rien en l'homme qu'on puisse exciter & réveiller par ce moyen ; & ils ne craignent point de dire qu'il est tellement de l'essence de nôtre nature d'en pouvoir profiter, que dés là que la verité est annoncée à celuy qui étoit dans l'ignorance ou dans l'erreur, on peut dire qu'il a été fait participant du bien-fait de la grace même de l'état present. Car s'il » étoit vray, disent-ils, que le partage » des Elûs & des reprouvez fût tellement » fixe & arrêté, qu'il ne fût pas possible » qu'aucun de ceux qui sont d'un côté » passât de l'autre, à quoy bon nous battre » les oreilles de toutes ces remonstrances ? » Et qu'est-ce qu'on en peut attendre, » si l'homme n'est capable, non pas » d'avoir de luy-même une foy parfaite, » mais de sentir au moins quelque douleur » de sa misere, & de concevoir de » l'horreur de la mort où l'on luy fait voir » qu'il est exposé ?

Inconveniens alleguez par les Demipelagiens, contre la predestination.

» S'il ne peut craindre les maux dont on

tâche de luy faire peur, que par une dis- « III. CLASSE.
position de volonté qui doit venir d'ail- « AN. 429.
leurs que de luy-même, il ne faut pas «
le blâmer de ce qu'il ne l'a pas, & tou- «
te la faute en doit être rejettée sur celuy «
qui par la damnation qu'il a encouruë «
pour avoir une fois voulu le mal, s'est « *Rom. 5. 16.*
trouvé engagé avec toute sa posterité «
dans l'impuissance de vouloir le bien : «
au lieu qu'en disant que l'homme est «
encore capable de sentir quelque dou- «
leur de sa misere, lorsqu'il est sollicité «
par les exhortations & les remonstran- «
ces, on trouve par là la raison qui fait «
que l'un est choisi & l'autre rejetté, & «
l'on n'est point obligé d'admettre un «
partage d'élus & de réprouvez qui ne «
puisse être augmenté ny diminué de part «
ny d'autre. «

Choix de l'un plûtôt que de l'autre, fondé, selon les Demipelagiens, sur les dispositions des hommes.

6. Ils ne peuvent souffrir non plus qu'on fasse consister la difference de la grace d'Adam d'avec celle de tous ses descendans, en ce que, comme dit vôtre Sainteté *, la grace de perseverance qui « avoit été donnée au premier homme ne « faisoit pas qu'il perseverât sûrement, « mais le mettoit seulement dans le pou- « voir de perseverer qu'il n'auroit pas eu « par les seules forces de son libre arbitre; « au lieu que Dieu donne presentement «

Difference de la grace des deux états insupportable aux Demipelagiens.

* Au Livre de la correction & de la grace, chap. 11. & 12.

III. CLASSE. AN. 429.

» à ceux qu'il a predestinez pour avoir » part à son Royaume, non une grace de » cette sorte, qui les mette seulement dans » le pouvoir de perseverer qu'ils n'auroient » point autrement, mais une grace qui » fait qu'ils perseverent effectivement, en » sorte qu'avec cette grace ils ne man- » quent jamais de perseverer.

Ils sont tellement choquez de ces paroles de vôtre Sainteté, qu'ils ne craignent point de dire qu'elles jettent les hommes dans une espece de desespoir. » Car, disent-ils, s'il est vray, qu'au lieu » que la grace d'Adam étoit de telle nature » qu'il pouvoit demeurer ou ne pas demeu- » rer dans la justice, celle de l'état present » applique les Saints au bien d'une maniere » qui ne leur permet pas de s'en separer, & » leur en inspire une volonté si ferme & » si perseverante qu'ils ne sçauroient vou- » loir autre chose ; & que pendant que » cette grace est donnée aux uns, les au- » tres soient tellement abandonnez qu'ils » n'entrent point du tout dans la voye du » salut, ou qu'ils n'y entrent que pour » un temps, à quoy bon toutes ces exhor- » tations & ces menaces qu'on nous fait ? » On auroit pû les employer utilement » pendant que la volonté de l'homme » avoit une entiere liberté de demeurer

Efficacité de la grace, combatuë par les Demi-pelagiens, & par où.

le bien ou de l'abandonner : mais « III. CLASSE.
fruit en peut-on attendre presen- « AN. 429.
ent qu'elle se trouve engagée dans «
mal par une necessité inévitable à «
les hommes, à la reserve de ceux «
le bien-fait de la grace separe & dé- «
de la damnation qui enveloppe «
le reste de la masse de peché à la- «
lle ceux qui sont choisis apparte- «
nt par leur naissance aussi bien que «
autres ? «

ainsi ils ne reconnoissent point d'au-
difference entre l'état de la nature
nt le peché, & celuy où elle est pre-
ement, sinon qu'au lieu que le pre-
: homme, se portant au bien par les
es de sa volonté, qui étoient encore
eur entier, étoit aidé par la grace,
laquelle il n'auroit pû perseverer,
e grace nous trouvant presentement
aucune force à la verité pour nous
er au bien, mais dans un commen-
ent de foy, nous releve & nous ai-
marcher. Mais ils soûtiennent que
lque secours que Dieu donne aux
destinez, il dépend toûjours d'eux
'en servir ou de le rejetter selon qu'il
plaît ; ce qui ne se pourroit plus dire
étoit vray que la grace de la per-
erance qui est donnée à quelques-

Grace soumise au libre arbitre, selon les Demipelagiens.

III. CLASSE. AN. 429.

uns, fût telle que ceux qui l'auroient reçûë ne pussent manquer de perseverer.

Predestination rejettée par les Demipelagiens.

7. De là vient qu'ils ne veulent pas non plus que le nombre des Elûs & des reprouvez soit fixé, & qu'ils ne reçoivent point l'explication que vous apportez * de ce passage de saint Paul, que *Dieu veut que tous les hommes soient sauvez*, soûtenant que ce passage comprend non seulement les predestinez, mais generalement tous les hommes sans en excepter un seul.

* Livre de la correction & de la grace chap. 13. & 14.

Tim. 2. 4.

Comment les Demipelagiens entendoient ce mot de saint Paul, Dieu veut que tous les hommes soient sauvez.

Et il ne faut pas, disent-ils, se mettre en peine de ce qu'on pourroit dire, qu'il y en a donc qui perissent malgré la volonté de Dieu, puisque nous voyons tous les jours que contre la volonté de Dieu, qui ne veut pas qu'on peche & qu'on abandonne la justice, on ne laisse pas de l'abandonner & de pecher. C'est ainsi, selon eux, qu'encore qu'il veüille que tous les hommes soient sauvez, il y en a qui ne laissent pas de se perdre.

Quant à ce que vous avez rapporté * des exemples & des passages de l'Ecriture, tirez de l'Histoire de Saül & de David, ils soûtiennent qu'on n'en peut rien conclure, pour ce qui est en question touchant

* Aux mêmes endroits du Livre de la correction & de la grace.

ant les exhortations, & les correc- III. CLASSE. AN. 429.
& que tous les autres même qu'on
lleguer sur ce sujet ne s'entendent
e la grace qui assiste ceux qui ont
ıencé à vouloir, ou de celle de la
ion, qui nous est presentée dans le
: que nous sommes encore indi-
le toutes les faveurs du Ciel; ce
pretendent prouver par ces en-
des ouvrages de vôtre Sainteté
ay marquez; & par plusieurs au-
qu'il seroit trop long de rappor-

Une autre chose qu'ils ne peu-
souffrir, c'est que l'on prenne ce
: passe à l'égard des enfans, pour
de ce qui regarde les personnes
ont en âge de raison; & ils soû-
ent que la maniere dont vôtre
eté s'est expliquée sur ce sujet, fait
voir qu'on ne sçauroit rien dire de
n des peines de ces enfans, &
e favorise ceux qui en voudroient
r, plûtôt que les autres. Peut-
que ce que vôtre Sainteté se sou-
ra d'en avoir dit dans le troisiéme
du Libre arbitre *, est ce qui leur
: sujet de parler ainsi. Ils alleguent
le même en leur faveur les ouvrages
elques autres d'entre les Docteurs,

* Cap. 23.

III. CLASSE. AN. 428.

dont l'authorité eſt reçûë dans l'Egliſe; & vôtre Sainteté voit combien cela leur peut donner d'avantage contre nous, à moins que nous n'ayons des témoignages pour le moins auſſi forts à leur oppoſer. Car vôtre Sainteté ſçait que LA PLUSPART des Fidelles ne s'attachent à un ſentiment, ou ne s'en éloignent, que par l'impreſſion que fait en eux le nom & l'authorité de ceux qui le ſuivent.

Plaintes generales des Demipelagiens, contre la doctrine de la predeſtination.

Enfin quand nous avons bien diſputé de part & d'autre, ils en reviennent toûjours à cette plainte, qui paroît raiſonnable à quelques-uns méme de ceux qui n'oſent condamner ce que vous avez determiné ſur cette matiere, qu'on pouvoit bien ſe paſſer de jetter dans le trouble une infinité de perſonnes ſimples & peu éclairées, par les doutes que ce qu'on en a écrit ne ſçauroit manquer de faire naître; & qu'encore qu'on n'en eût rien decidé juſquà preſent, la foy Catholique n'a pas été deffenduë pour cela avec moins de ſuccez durant tant d'années contre les Pelagiens, auſſi bien que contre les autres heretiques, par les divers ouvrages des autheurs Catholiques qui ont paru juſqu'icy, & même par ceux de vôtre Sainteté.

9. Voilà, tres-saint Pere, (pour vous découvrir le fond de mon cœur,) ce que j'aurois bien mieux aimé vous aller dire moy-même, avec beaucoup d'autres choses qu'on y pourroit ajoûter. Mais Dieu n'ayant pas permis que je fusse assez heureux pour cela, j'aurois au moins souhaité d'avoir assez de temps pour vous pouvoir marquer exactement tout ce qui leur fait de la peine, afin d'apprendre de vous jusqu'à quel point on doit ou refuter, s'il est possible, ou tolerer ce qu'ils soûtiennent contre la doctrine que nous tenons sur ce sujet: N'ayant donc sçû rien faire en cela de ce que j'aurois desiré, j'ay crû qu'il valoit mieux vous dire ce que j'en ay pû ramasser, que de passer sous silence une telle opposition de sentimens. III. CLASSE. AN. 429.

Il y en a parmy eux à qui, selon l'usage & la pratique de l'Eglise, les Laïques doivent rendre toute sorte de respect. Aussi avons-nous tâché par la misericorde de Dieu de leur conserver celuy qui leur est dû, sans que cela nous ait empêché neanmoins d'employer, quand il en a été besoin, tout ce que nos foibles lumieres nous pouvoient fournir pour appuyer ce que la verité nous oblige de tenir sur cette matiere.

III. CLASSE. AN. 429.

C'eſt à vous maintenant à voir quels ſeront les moyens les plus propres pour abattre ou pour moderer l'ardeur de ces perſonnes ſi conſiderables par leur merite & par leur dignité, & dont je viens de vous repreſenter les ſentimens en gros, ſelon que me l'a permis la grande hâte de celuy qui vous doit porter cette lettre. Pour moy je croy qu'il ſerviroit de peu de les éclaircir, & de tâcher de les ramener par raiſon; car ce ſont des gens à conteſter éternellement, à moins qu'on ne les arrête par le poids d'une authorité qui leur ſoit inviolable. Je ſuis neanmoins obligé de leur rendre ce témoignage, qu'ils proteſtent que dans tous les autres points ils n'ont que de l'admiration pour la doctrine de vôtre Sainteté; c'eſt à elle à juger ſi l'on peut ſouffrir qu'ils s'élevent, comme ils font, contre les veritez qu'elle a enſeignées ſur cette matiere.

Doctrine des Demipelagiens, vacillante.

Au reſte vous ne devez point être ſurpris ſi vous trouvez dans cette lettre quelque choſe de changé ou d'ajoûté à ce que je vous ay écrit cy-devant: car leur doctrine eſt preſentement telle que je viens de vous l'expoſer; ſans compter ce qui aura pû m'échaper par le défaut de memoire, ou par la precipita-

avec laquelle cette lettre a été é-
e.
o. Faites-nous part, s'il vous plaît,
remarques que vous faites presen-
ent sur tous vos ouvrages *, lorsque
s les aurez renduës publiques, afin
nous ne soyons point arrêtez par
spect que nous avons pour tout ce
paroît sous vôtre nom, lorsque ce
vôtre authorité même qui nous por-
à nous défaire de ce que vous au-
trouvé à changer dans ce que vous
s enseigné jusques icy. Nous vous
andons aussi le livre de la grace &
ibre arbitre, * que nous n'avons pas
ore vû, & dont nous esperons de
-encore de nouvelles lumieres sur
matiere dont on dispute parmy
s.

III. CLASSE. AN. 429.

* Voyez le nombre 2. de la Lettre 224.

* C'est le 1. Livre qui fut fait pour les Moines d'Adrumet. Voyez la Lettre 215. nombre 2.

Mais je supplie vôtre Sainteté de ne
croire que l'envie que j'ay d'avoir
evûë qu'elle fait de ses ouvrages
ne de quelque doute où je sois sur
u'elle a enseigné jusqu'à present. Je
assez puni d'être privé des delices
vôtre presence, & de cette nourri-
salutaire que je tirois de vos entre-
s *, & de me voir presentement avec
esprits opiniâtres, qui rejettent des
tez claires & évidentes, & qui cen-

* Hilaire paroît avoir été Disciple de S. Augustin.

III. CLASSE. AN. 429.

ſurent même ce qu'ils n'entendent pas. Et ce ſeroit trop que d'étre encore affligé par un ſoupçon que je merite ſi peu, que je crains même qu'il n'y ait de l'excez dans la peine que j'ay à ſupporter ceux qui s'éloignent de vos ſentimens.

C'eſt à vôtre ſageſſe, comme j'ay dit, à juger des remedes qu'il y faut apporter. Pour moy j'ay crû qu'il étoit du devoir de la charité qui m'unit avec vous, & même de l'amour que je dois avoir pour Jeſus-Chriſt, de vous avertir des points que l'on remet en diſpute. Nous recevrons comme une déciſion ſolemnelle, & émanée d'une authorité pour laquelle nous n'avons pas moins d'amour que de reſpect & de ſoûmiſſion, tout ce que vous jugerez à propos de determiner ſur ce ſujet, ſelon les treſors de grace & de lumiere que les plus éclairez admirent en vous auſſi bien que nous.

Quelle opinion on avoit de ſaint Auguſtin dés ſon vivant.

Le peu de temps que m'a donné celuy qui vous doit porter cette lettre, & la deffiance que j'ay de moy-même, m'ayant fait apprehender de ne vous faire pas aſſez bien entendre les choſes que j'avois à vous dire, ou même d'en oublier quelqu'une, j'ay prié un de mes

amis, * qui a beaucoup de vertu, de capacité, & d'éloquence, de vous écrire aussi de son côté ce qu'il pourroit ramasser, & j'ay donné ordre que sa lettre vous soit renduë avec celle-cy. C'est un homme qui merite d'être connu de vôtre Sainteté, & j'aurois toûjours été bien aise de luy procurer cet avantage, quand même cette occasion ne se seroit pas presentée.

III. CLASSE. AN. 429.

* C'est de saint Prosper qu'il vouloit parler, dont est la Lettre precedente.

Mon pere & ma mere vous saluënt avec beaucoup de respect, aussi bien que le saint Diacre Leontius, qui conserve toûjours pour vous une veneration toute particuliere. Je vous conjure, mon tres-saint Pere & tres-honoré Seigneur, de ne m'oublier pas devant Dieu, comme je le prie sans cesse de vous conserver long-temps pour le bien de son Eglise.

Je croy que vôtre Sainteté sera bien aise d'apprendre qu'un frere que j'ay, & dont les interêts avoient été la principale cause qui nous avoit obligez de nous éloigner d'icy, a fait vœu de continence perpetuelle d'un commun consentement avec sa femme. Nous conjurons vôtre Sainteté de prier Dieu qu'il veüille les maintenir, & les fortifier dans la grace qu'il leur a faite.

III. CLASSE. AN. 429.

L'Ouvrage par lequel saint Augustin répondit à ces deux Lettres est adressé à ceux qui les luy avoient écrites, comme on a veu dans l'avertissement. Il est divisé en deux Livres, dont le premier est intitulé, *de la Predestination des Saints*, & l'autre *du Don de perseverance*. Dans l'un saint Augustin fait voir, que le salut & l'élection de chacun ne se doit pas rapporter, comme les Demipelagiens s'imaginoient, à un premier mouvement de foy, qui vient de nous, mais à ce qu'il a pleu à Dieu de regler dans sa predestination éternelle. Que cela ne doit décourager personne ; & qu'au contraire nôtre salut est bien mieux entre les mains de Dieu, qu'entre les nôtres. Il répond à ce qu'on luy objectoit de ses propres Ouvrages, & reconnoît qu'il avoit été autrefois dans l'erreur des Demipelagiens sur ce premier mouvement de foy, mais que Dieu luy avoit ouvert les yeux sur ce sujet, dans le temps qu'il écrivoit l'Ouvrage adressé à Simplicien Evêque de Milan, &c. Dans le deuxiéme il montre, que comme ce qui nous établit dans la foy vient de Dieu, ce qui nous y maintient en vient aussi, ce qu'il prouve par saint Cyprien, & par une infinité de preuves tirées de l'Ecriture. Ensuite il renverse cette vision des Demipelagiens, que dans le choix que Dieu fait entre les enfans qui meurent en bas âge, il ait égard à ce que chacun d'eux auroit fait s'il avoit vécu davantage. Il rassure ceux qui craignent que la doctrine de la predestination ne ruine le fruit de la predication, & fait voir au contraire que celuy des Apôtres, qui s'en est expliqué le plus clairement, est celuy dont la predication a fait le plus de fruit. Enfin, il montre que comme

il faut prêcher toutes les choses en quoy consiste « III. CLASSE.
la bonne vie, il faut aussi prêcher la predestina- « AN. 429.
tion ; afin que celuy qui aura reçû & pratiqué «
ces autres choses, ne se glorifie que dans le «
Seigneur. «

LETTRE CCXXVII.*

* Ecrite environ l'an 429. aprés la fête de Pâques. C'étoit auparavant la 67. & celle qui étoit la 227. est presentement la 124.

Saint Augustin parle à l'Evêque Alipe de la conversion de Gabinien, & de celle du Medecin Dioscore, qui avoit été comme forcé par des miracles à se faire Chrêtien.

AUGUSTIN au saint Vieillard ALIPE.

I. NOSTRE frere Paul est icy en bonne santé : il y est venu plein de nouveaux soins pour ce qui reste à terminer de ses affaires : j'espere qu'avec le secours de Dieu ce seront les dernieres, & qu'il sera en repos aprés cela ; il vous saluë avec beaucoup d'affection. Nous avons appris de luy l'heureuse nouvelle de la conversion de Gabinien, qui se voyant hors de son affaire, par la misericorde de Dieu, s'est fait Chrêtien, & est presentement des meilleurs & des plus zelez. Il a été baptizé à Pâques dernier, & n'a dans la bouche non plus que dans le cœur que la grace qu'il a reçûë. Je ne sçaurois ex-

III. CLASSE. AN. 429.

primer l'envie que j'ay de le voir, car vous sçavez combien je l'aime. Le Medecin Dioscore * s'est aussi fait Chrêtien, & a reçû la grace du Baptême en même temps que Gabinien. Les circonstances de sa conversion meritent que vous les sçachiez, elles sont extraordinaires ; aussi falloit-il du miracle pour abattre sa fierté, & pour reprimer la vanité de ses discours.

* C'est celuy dont est la Lettre 117. Voyez la note sur le titre de cette Lettre.

Sa fille unique, qui faisoit toute sa joye & toute sa consolation, tomba malade à l'extremité, en sorte qu'il trouvoit luy-même qu'il n'y avoit nulle esperance. On dit, & c'est une chose sûre, puisque dés avant le retour de nôtre frere Paul je l'avois apprise par le Comte Peregrin, qui est un fort honnête homme, & qui a été baptisé en même temps qu'eux, on dit donc que ce vieillard n'ayant plus d'autre recours que la misericorde de Jesus-Christ, fit vœu de se faire Chrêtien si sa fille revenoit en santé : elle y revint, & il negligeoit d'accomplir son vœu, lorsque par un nouveau coup de la main de Dieu, il perd la vûë en un moment. Il reconnut bien-tôt ce qui luy avoit attiré ce châtiment, il s'en accuse & s'oblige par un nouveau vœu d'accomplir le premier si

Negligence de s'acquiter des vœux faits à Dieu, châtiée.

Dieu luy rendoit la vûë, Dieu la luy rend, il se fait Chrêtien. Mais voicy encore un autre coup de la même main. Il n'avoit point appris le Symbole [a], & comme Dieu voyoit sans doute que ce n'étoit que faute de vouloir s'en donner la peine, quoy qu'il dît qu'il ne l'avoit pû, le voilà tout d'un coup paralytique de presque tout le corps, & de la langue même. Dans cet état il declara par écrit, faute de le pouvoir faire autrement, qu'il luy avoit eté dit en songe que ce malheur ne luy étoit arrivé qu'en

a. Quand les Catecumenes ou *Ecoutans* étoient passez dans l'ordre des *competans*, c'est à dire, de ceux qui étoient admis à demander le baptême, on leur faisoit la *tradition du Symbole*; c'est à dire, que le mercredy de la 4. Semaine de Carême, selon l'ordre Romain, ou selon S. Ambroise & quelques autres le jour des Rameaux, aprés la lecture de l'Evangile, l'Evéque ou le Prêtre, leur recitoit & expliquoit le Symbole. Ces Catecumenes *competans*, le retenoient par cœur, ce qui s'appelle *tenere Symbolum*, retenir le Symbole, & quand ils l'avoient bien appris, ils le recitoient aussi eux mêmes par cœur, ce qu'on nommoit *reddere Symbolum*, rendre le Symbole. Isidore Evéque de Seville, nous donne pour raison de ce que l'on n'écrit point le Symbole sur le papier, mais seulement dans le cœur, que c'est afin qu'on ne pût être trompé par des erreurs de copistes; qu'il fût certain qu'on ne l'avoit appris que par la tradition des Apôtres; qu'il ne tombât point entre les mains des infideles, & que ce fût par le ministere de la parole que la foy fût établie dans le cœur de l'homme, comme elle l'a été dans le monde par la predication. La *preface*, c'est à dire, les avis qui se donnoient avant le Symbole, & l'exhortation qui se faisoit aprés, se trouve dans l'ordre Romain.

III. CLASSE. AN. 429. punition de ce qu'il n'avoit pas appris le Symbole pour le reciter publiquement selon la coûtume. Aprés cette declaration Dieu luy rendit l'usage de tous ses membres, à la reserve de la langue, quoiqu'il eût declaré par le même billet qu'il avoit depuis appris son Symbole, & qu'il le sçavoit par cœur. Voilà par où Dieu a sçû venir à bout de cette humeur railleuse & badine, qui, comme vous sçavez, gâtoit tout ce que Dioscore avoit d'estimable par la bonté de son naturel, & le faisoit même tomber dans une infinité de sacrileges, par la malheureuse habitude qu'il avoit prise de se mocquer des Chrêtiens. Que pouvons-nous donc dire aprés cela, sinon que Dieu soit beni, & qu'on chante la gloire de son Nom dans tous les siecles des siecles? Ainsi soit-il.

Daniel. 3. 83.

III. CLASSE. AN 429.

LETTRE CCXXVIII. *

* Ecrite environ l'an 429. C'étoit auparavant la 180. & celle qui étoit la 228. est presentement la 114.

Saint Augustin apprend à l'Evêque Honoré, en quel cas les Evêques & les Clercs peuvent abandonner une ville qui se voit menacée d'un siege & d'une entiere ruine. Cette lettre est une grande leçon aux Pasteurs sur le soin qu'il doivent avoir de leurs troupeaux.

AUGUSTIN à son tres-saint frere & Collegue dans l'Episcopat HONORE'* salut en JESUS-CHRIST.

* C'est celuy qui avoit fait le sujet de la contestation qui se voit Lettre 83. voyez la note sur le nomb. 1. de cette Lettre.

1. JE croyois que ce seroit assez de vous avoir envoyé une copie de la lettre que j'ay écrite à nôtre frere & Collegue Quodvultdeus, a & que par là je serois quitte du travail à quoy vous m'engagez quand vous me demandez ce que vous devez faire dans les perils à quoy ces malheureux temps nous exposent. Car quoique cette lettre soit fort courte, je ne croy pas y avoir rien oublié de ce que vous desirez sçavoir, & de ce

a. Ce n'est pas le même dont nous avons parlé sur la Lett. 221. Ce nom-là étoit fort commun parmy les Affriquains. Il y avoit un Evêque de ce nom au Concile de Mileve de l'an 402. & un autre dans celuy de Carthage de 419. La Lettre dont saint Augustin parle icy, est perduë.

III. CLASSE. AN. 429.

Fidelité des Pasteurs à ne point abandonner leurs brebis.

que je vous puis dire sur la question que vous me proposez ; puisque j'ay fait voir & qu'il falloit laisser aller ceux qui seroient en disposition & en état de se retirer dans des lieux de sûreté, & qu'il „ ne falloit point abandonner nos Eglises, „ ny rompre les liens par lesquels la cha- „ rité de Jesus-Christ nous y attache. C'est „ surquoy je m'explique clairement dans „ cette lettre, où je dis en propres termes, „ que quelque peu qu'il reste de peuple „ dans ces lieux là, nôtre ministere luy est „ si necessaire, qu'il ne nous est pas per- „ mis de l'abandonner, & que nous n'avons point d'autre party à prendre que de nous mettre entre les mains de Dieu, & de luy dire, *Soyez mon protecteur, & que vôtre secours me tienne lieu de rempart & de forteresse.*

Ps. 30. 3.

Math. 10. 23.

2. Vous ne trouvez pas neanmoins que cette resolution vous satisfasse, & vous craignez toûjours, dites-vous, que ce ne soit aller contre l'exemple & le precepte même de Jesus-Christ qui nous dit, *Lors qu'on vous persecutera dans une ville fuyez dans une autre.*

Act. 20. 28.

Mais peut-on croire que Jesus-Christ ait prétendu par là que nous abandonnassions les brebis qu'il a acquises au prix de son Sang, & que nous manquas-

ions de leur rendre les assistances dont elles ont besoin, & à quoy nôtre ministere nous engage ? Peut-on dire que c'est là ce qu'il a fait luy-même lors qu'il s'enfuit en Egypte, ou plûtôt lorsque ses Parents l'y porterent, car il étoit dans un âge à ne pouvoir s'enfuïr de luy-même ? Non sans doute, & l'on peut si peu dire qu'il ait abandonné ses Eglises par cette fuite, qu'il n'y avoit point encore d'Eglise formée. On ne peut pas dire non plus que quand S. Paul se sauva de Damas, & que les freres le descendirent dans une corbeille par dessus les murs, de peur qu'il tombât entre les mains du Gouverneur de la Ville, ce saint Apôtre ait abandonné par cette fuite l'Eglise de Damas, & que par là elle se soit trouvée frustrée des secours dont elle avoit besoin, puisqu'il y avoit d'autres ministres établis dans ce lieu-là pour la servir. Aussi ne fut-ce que par déference à leur avis que S. Paul se sauva de la sorte, & afin de se conserver luy-même pour l'Eglise, parce que c'étoit à luy personnellement que ce persecuteur en vouloit.

III. CLASSE. AN. 429.

Math. 2. 14.

2. *Cor.* 11. 3. *Act.* 9. 24. & 25.

Dans quelle vûë saint Paul consentit qu'on le fit sauver de Damas.

Que les serviteurs & les ministres de Jesus-Christ, chargez de la dispensation de sa parole & de ses Sacremens, sui-

III. CLASSE. AN. 429.

vent donc en pareille rencontre la permission, ou si l'on veut, le precepte qu'il leur donne, c'est à dire qu'ils fuyent de ville en ville, lorsque c'est à quelqu'un d'eux nommément que les persecuteurs en veulent, & que pendant qu'ils fuyent la persecution, ceux de leurs Confreres qu'on ne cherche pas comme eux demeurent pour servir l'Eglise, & pour distribuer à ce qui compose la famille du Maître commun, la nourriture spirituelle sans quoy elle ne sçauroit subsister. Mais lors que le peril menace également les Evesques, les Clercs & les Laïques, à Dieu ne plaise que ceux à qui il appartient de secourir les autres les abandonnent. Il faut alors, ou que tous ensemble se retirent en quelque lieu de sûreté, ou que s'il y en a qui soient forcez de demeurer, ceux qui leur doivent le secours à quoy les charges Ecclesiastiques engagent, demeurent aussi pour vivre ou mourir avec eux, selon ce qu'il plaira au Pere de Famille d'en ordonner.

Mat. 10. 23.

En quel cas a lieu le precepte de fuir de Ville en Ville.

Luc. 12. 42.

En quel cas il n'est pas permis aux Pasteurs de se soustraire au peril.

3. Alors soit que les uns ayent plus à souffrir, & les autres moins, ou que tous souffrent également, il est aisé de voir qui sont ceux qui souffrent pour les autres; Et il est clair que cela ne se peut

Qui sont ceux qui souffrent pour les autres, dans une Ville menacée

peut dire que de ceux qui étant en état de se mettre à couvert par la fuite, ont mieux aimé demeurer que d'abandonner ceux qui n'étoient pas en état de prendre le même party. Et voilà la grande épreuve de cette charité que l'Apôtre S. Jean nous recommande quand il dit que *comme Iesus-Christ a donné sa vie pour nous, nous devons aussi donner nôtre vie pour nos freres.* Car si ceux qui se mettent en devoir de s'enfuïr, ou qui ne demeurent que par force, tombent entre les mains des ennemis, il est clair que c'est pour eux-mêmes qu'ils souffrent, & non pas pour leurs freres. Mais quand les Pasteurs n'y tombent que parce qu'ils n'ont pas voulu abandonner ceux qui avoient besoin d'eux pour le salut de leur ame, il est clair qu'ils donnent leur vie pour leurs freres.

III. CLASSE. AN. 429. *d'un siege ou de quelque autre calamité.*

1. *Joan.* 3. 16.

4. Il n'y a donc rien que de vray dans ce qu'on m'a rapporté qu'un certain Evêque disoit, que si Jesus-Christ « nous ordonne de nous dérober par la « fuite aux persecutions même qui nous « feroient remporter la couronne du mar- « tyre, nous devons à bien plus forte rai- « son chercher à nous mettre à couvert « des incursions des Barbares, dont nous « ne sçaurions attendre que des souffran-

III. CLASSE. AN. 429.

» ces infructueuses. Mais cette regl
que pour ceux qui ne sont point
gez du soin des Eglises. Car A L'E
du Pasteur, qui pouvant, s'il voulc
mettre à couvert de ces desolation:
les ennemis nous menacent, n'y d
re exposé que par le devoir de so
nistere, & pour ne pas abandonne
qui ont besoin de luy pour ent
pour se maintenir dans le Christian
il est plus rempli de charité, &
par consequent une plus grande r
pense que celuy qui ayant pris le
de s'enfuïr, non pour l'amour
freres, mais pour l'amour de luy-m
& venant à tomber entre les mai
ennemis souffriroit le martyre
que de renoncer à Jesus-Christ.

Plus de charité à s'exposer pour ses brebis, qu'à souffrir le martyre, aprés les avoir abandonnées.

5. Pourquoy dites-vous don
» vôtre premiere Lettre, que vous ne
» pas à quoy bon nous demeurerion
» mes à ne point quitter nos Eglise
» de pareilles conjonctures, si ce
» pour voir massacrer les hommes, &
» ler les femmes, brûler les Eglise
» nous exposer nous-mêmes à succ
» dans les tourmens que ces Barbare
» font souffrir pour nous faire don
» que nous n'avons pas? Car Di
peut-il pas exaucer les Prieres

ſerviteurs, & détourner de deſſus nous les maux que nous apprehendons ? FAUT-IL donc pour des maux incertains commettre la faute certaine de fruſtrer les peuples de nôtre ſecours, ſans lequel ils auront certainement à ſouffrir dans ce qui regarde non la vie preſente, mais une autre vie bien plus precieuſe, & que nous devons bien autrement craindre de perdre ? Car ſi les maux que nous craignons étoient certains, tout le monde s'enfuiroit ; & dés qu'il n'y auroit plus perſonne dans les lieux où nôtre miniſtere nous attache, nous ne ſerions plus obligez de nous y tenir, puis qu'en vain les Miniſtres ſe tiendroient dans des lieux où ils ne trouveroient plus envers qui exercer les fonctions de leur miniſtere.

C'eſt ainſi que quelques ſaints Evêques d'Eſpagne ſe ſont enfuis aprés avoir vû leurs peuples reduits à rien, partie par la fuite, partie par le fer, partie par la faim, & par les autres calamitez d'un long Siege, partie pour avoir été faits priſonniers, & diſperſez çà & là par les ennemis. Mais d'autres Evêques auſſi, & en bien plus grand nombre, voyant que leurs peuples demeuroient, ſont demeurez avec eux au hazard de

III. CLASSE. AN. 429.

tous les maux qui leur pouvoient arriver. Que s'il y en a eu qui ayent abandonné leurs peuples, ce qu'on peut dire c'est qu'ils ont fait ce que nous disons qu'on ne doit pas faire, & ce qu'ils ont suivi en cela ce n'est pas l'authorité de l'Ecriture, mais les faux raisonnemens de leur esprit, ou les mouvemens de leur crainte.

6. Car d'où vient qu'ils croyent si volontiers qu'en toutes occasions il faut obeïr au precepte de fuïr de ville en ville, & qu'ils n'apprehendent point d'étre de ces Mercenaires qui voyant venir le Loup prennent le party de la fuite, parce qu'ils ne se soucient point des brebis? D'où vient qu'ils ne cherchent point à concilier ces deux paroles de Jesus-Christ dont l'une ordonne la fuite, & l'autre la condamne? car sans doute qu'elles ne sont point contraires l'une à l'autre. Or le moyen de les accorder, c'est de faire les distinctions que je viens de faire, & de n'appliquer le precepte de fuïr la persecution qu'à deux sortes d'occasions, l'une où les ministres de Jesus-Christ ne trouvent plus personne qui ait besoin de leur ministere; l'autre où quoy qu'il demeure du peuple, il peut étre secouru par d'autres

Mat.10.23.

Jean.10.12.

Deux cas où les Pasteurs peuvent s'enfuir.

ministres qui n'ont pas les mêmes raisons de s'enfuïr. III. CLASSE. AN. 429.

Telle étoit la conjoncture où S. Paul se trouva lors qu'il se fit descendre dans une corbeille par dessus les murs de Damas. *Act. 9. 25. 2. Cor. 11. 33.* Car c'étoit luy personnellement qu'on cherchoit pour le faire mourir, & non pas les autres ministres ; autrement il n'auroit eu garde d'abandonner le service de l'Eglise ; mais comme il en restoit d'autres pour la servir, rien ne l'empéchoit de prendre le party qu'il prit. C'est dans une occasion toute semblable que S. Athanase Evêque d'Alexandrie se resolut de s'enfuïr, parce que c'étoit luy personnellement que l'Empereur Constance vouloit faire prendre, & qu'encore qu'il se retirât le peuple d'Alexandrie ne demeuroit pas abandonné pour cela, puisqu'il y restoit d'autres Ministres pour en avoir soin. Mais quand le peuple demeure, & que les Ministres s'enfuyent, & le laissent sans secours, leur fuite est une fuite damnable, une fuite de Mercenaires Jean.10.12. qui ne se mettent point en peine des brebis. Car le Loup viendra, c'est à dire le Diable qui jette souvent dans l'apostasie ceux d'entre les Fidelles qu'on laisse manquer du secours journalier dont

III. CLASSE. AN. 429.

les membres de Jesus-Christ ont besoin. Ainsi on peut dire de ceux qui pretendent authoriser ces sortes de fuites par l'Ecriture, que leur science, ou plûtôt leur ignorance ne va qu'à laisser perir

1. Cor. 8. 11. leurs freres pour qui Jesus-Christ est mort.

Par où on se met au dessus de la crainte des maux temporels.

7. Quant à ceux qui en cela sont plûtôt emportez par la crainte que seduits par un principe d'erreur, que ne travaillent-ils avec le secours de la grace & de la misericorde de Dieu à se mettre au dessus de leur crainte; & que ne la font-ils ceder à celle des maux éternels qui sont sans comparaison plus grands & infiniment plus à craindre que ceux dont ils se croyent menacez? C'est ce qu'ils ne manqueroient pas de faire si leur cœur, au lieu des fumées impures de la cupidité, exhaloit les vives flâmes

2. Cor. 11. 29. de la charité dont la devise est. *Qui peut étre affoibli sans que je ressente ses foiblesses? qui peut étre scandalisé sans que*

1. Jean. 4. 7. *je brûle?* Mais LA CHARITE' vient de Dieu. Demandons-en donc à celuy qui nous ordonne d'en avoir; qu'elle nous fasse craindre sans comparaison davantage pour les brebis de Jesus-Christ la mort que le peché donne à leurs ames, que celle que le fer des Barbares peut

nner à leurs corps qui doivent mou- III. CLASSE. AN. 429.
tôt ou tard de maniere ou d'autre.
'elle nous fasse craindre sans com-
aison davantage l'adultere spirituel
corrompt dans les cœurs la pureté
la foy, que les outrages qui peuvent
: faits à la chasteté des femmes par
iolence & la brutalité des Barbares;
r RIEN ne sçauroit donner d'atteinte à *Chasteté hors datteinte à la violence.*
:hasteté tant qu'on la conserve dans
:œur, & qu'on ne fait que souffrir la
lence sans prendre aucune part à ce
on est reduit à souffrir. Qu'elle nous
e craindre sans comparaison davan-
e la ruine des temples vivans où re- *1.Cor.3.16. & 2.Cor.6.16.*
: l'esprit de Dieu, que celle des tem-
s materiels où l'on dispense ses Sa-
mens & sa parole. Enfin qu'elle nous
e craindre sans comparaison davan-
e de laisser mourir les membres de
ıs-Christ faute de leur distribuer la
ırriture spirituelle, que de voir les
:res exposez aux cruautez des Barba-
. Ce n'est pas qu'il ne faille éviter
maux mêmes exterieurs quand on le
ıt; mais il faut se resoudre à les souf-
:, dés qu'on ne peut les éviter sans
pieté. Or QUELLE plus grande im-
:té a un Ministre de l'Eglise dont le
voir est de fournir aux Fidelles le se-

III. CLASSE. AN. 429.

cours dont ils ont besoin pour soûtenir leur pieté, que de les en frustrer dans le temps qu'il leur est le plus necessaire?

8. Ne songeons-nous point à ce qui se voit dans toutes les villes lors qu'elles sont menacées de ces sortes de desolations, & de si prés qu'il n'y a plus moyen de s'enfuïr? quel concours à l'Eglise de personnes de tout âge, & de tout sexe, dont les uns demandent le Baptême, les autres la reconciliation, d'autres d'être mis en penitence, & tous qu'on les console & qu'on les munisse par la celebration & la dispensation des Sacremens? S'il ne se trouve donc point alors de Ministres, quel malheur pour ceux qui sortent de cette vie sans être ou regenerez ou déliez? quelle douleur pour leurs proches, s'ils sont Fidelles, de ne pouvoir esperer de les avoir avec eux dans le repos de l'éternité? quels cris, quelles lamentations, quelles imprecations même de la part de quelques-uns de se voir sans Ministres & sans Sacremens? Vous voyez donc ce que fait la crainte des maux temporels, & combien elle en produit d'éternels.

Renouvellement de ferveur aux approches des calamitez publiques.

Si au contraire les Ministres ont été fidelles à ne point abandonner les peuples, ils assistent tout le monde selon les

forces qu'il plaît à Dieu de leur donner. On baptise les uns, on reconcilie les autres ; personne n'est privé de la communion du Corps du Seigneur ; on console, on soutient, on exhorte tout le monde à implorer par de ferventes prieres le secours de la misericorde de Dieu qui peut détourner tous les maux dont ses fideles sont menacez, & à se tenir prêts à tout ce qu'il luy plaira, afin que s'il n'est pas possible que ce calice passe sans qu'ils le boivent, ils adorent sa volonté qui ne sçauroit être que juste.

III. CLASSE. AN. 429.

Math. 26. 39.

9. Vous voyez presentement, je m'assûre, combien la presence des Ministres de Jesus-Christ est utile à son peuple dans des calamitez comme celles que nous apprehendons, quoyque vous ne le vissiez pas quand vous m'avez écrit ; & au contraire quel mal c'est pour les peuples dans ces extremitez que d'être abandonnez de leurs Pasteurs, ce qui n'arrive que lors que les Ministres de l'Eglise cherchent leurs propres interêts, & non pas ceux de Jesus-Christ ; c'est à dire lors qu'ils n'ont point la charité, puisqu'il est dit d'elle, qu'elle ne cherche point ses propres interêts ; en un mot lors qu'ils ne marchent pas sur les traces de celuy qui disoit, *Ce que*

Phil. 2. 21.

Quelles sont les causes de la fuite des Pasteurs.

1. Cor. 13. 5.

1. Cor. 10. 33.

III. CLASSE. AN. 429. *je cherche ce n'est pas ce qui me convien* *à moy, mais ce qui est le plus utile à* *sieurs pour le salut de leur ame*, & q

Act. 9. 25. se seroit pas dérobé comme il fit persecution du gouverneur de Da s'il n'avoit esté obligé de se cons luy-même pour ceux qui avoient b de luy, comme il nous l'a fait

Phil. 1. 23. &c. quand il a dit : *Ie me trouve en pre je ne sçay que choisir : car d'une part sire d'être dégagé des liens du corps être avec Iesus-Christ, & ce seroit sans paraison le meilleur pour moy ; mais de tre vous avez besoin de moy, & il vôtre interêt que je demeure encore cette maison de chair.*

Jusqu'où va l'obligation que les Pasteurs peuvent avoir de se conserver pour l'Eglise même.

10. Quelqu'un dira peut-étre su que ce qui fait que les Ministres d glise doivent s'enfuïr dans ces fort calamitez ; c'est qu'ils sont oblig se conserver pour l'Eglise même, & étre en état de la servir dans des t plus calmes. Il est vray qu'il y en font bien d'en user ainsi, lors qu' d'autres ministres qui peuvent teni place, & c'est ce que nous avons vû que S. Athanase a fait ; car on assez combien il étoit utile, & n necessaire pour l'Eglise de conserv grand homme, quand on sçait ce

la foy Catholique doit à son éloquence & à sa charité, & ce qu'il a fait pour la défendre contre les Arriens. Mais il n'y a point à balancer quand le peril menace également les peuples & les Pasteurs, & que ceux-cy ne peuvent se retirer sans donner lieu de croire que c'est la crainte de la mort qui leur fait prendre ce party-là plûtôt que l'amour de l'Eglise, & l'envie de la servir, & sans luy faire plus de mal par ce mauvais exemple, qu'ils ne luy sçauroient faire de bien en se conservant. Aussi voyons-nous que quand le saint Roy David se resolut de ne se plus exposer aux perils de la guerre, il ne le fit qu'à la priere de son peuple, qui craignoit que le *flambeau d'Israël* ne vint à s'éteindre, comme dit l'Ecriture, & non pas de son propre mouvement; autrement son exemple auroit fait bien des lâches, si on avoit eu lieu de croire qu'une telle resolution luy eût été inspirée par la crainte, & non pas par l'amour du bien public.

III. CLASSE. AN. 429.

Ce n'est qu'à l'instance des autres qu'on doit songer à se conserver.

2. Rois. 21. 17.

II. Mais voicy une autre question qui se presente, & qui merite d'étre examinée. Si dans ces sortes de conjonctures où l'on est menacé de quelque desolation pareille à celle que nous apprehen-

Ce qu'on doit faire quand le peril ne menace que les Clercs, & les menace tous.

III. CLASSE. AN. 419

dons, on juge donc qu'il est à propos, & du bien de l'Eglise même, que quelques-uns des ministres se retirent, pour être en état, aprés l'orage passé, de servir ceux qui en seront échappez; que faut-il faire lors qu'on a sujet de croire qu'il n'échapera aucuns des ministres que ceux qui auront pris la fuite, & que même * la persecution n'en veut qu'aux Pasteurs? faut-il en ce cas-là qu'ils prennent tous le party de s'enfuïr, & vaut-il mieux que l'Eglise en soit privée par leur fuite, que si elle l'étoit encore plus malheureusement par leur mort? Mais si on n'en veut point aux Laïques, ne pourroient-ils pas cacher leurs Clercs & leurs Evêques, selon que celuy de qui toutes choses dépendent, & qui pourroit par quelque coup extraordinaire de sa puissance sauver ceux même qui ne voudroient pas s'enfuïr, leur en donneroit le moyen? Il faut neanmoins voir ce que nous aurions à faire de nôtre part, de peur qu'il ne semblât que nous voulussions tenter Dieu si en toutes occasions nous nous attendions à des miracles.

* Il faut lire icy dans le latin, *quod si etiam*, au lieu de *quid si enim*.

Or il ne faut pas s'imaginer que dans ces rencontres même où il y a autant à craindre pour les Laïques que pour les

Clercs, le peril ſoit comme celuy d'une tempeſte, qui menace également ce qu'il y a dans un même Vaiſſeau de Marchands & de Matelots ; & Dieu nous garde de faire ſi peu de cas * du Vaiſſeau que nous conduiſons, que de croire que les Matelots, & moins encore le Pilote, le doivent laiſſer dans le peril, lors qu'ils peuvent ſe ſauver dans l'Eſquif ou à la nage. Car ce n'eſt pas de la mort temporelle, qu'il faut ſubir tôt ou tard, que ceux que nous abandonnerions ſont menacez, mais de la mort eternelle, où l'on eſt en danger de tomber ſi l'on n'y prend-garde, mais qu'on peut auſſi éviter quand on s'y applique tout de bon. Or quel ſujet avons-nous de croire que dans ces irruptions de Barbares qui nous menacent le peril ne ſoit pas auſſi grand pour les Laïques que pour les Clercs, & que ceux qui ont beſoin de nôtre miniſtere ne mourront pas avec nous? Pourquoy n'eſpererons-nous pas que comme il peut échaper des Laïques, il échapera auſſi des Clercs qui puiſſent leur rendre les aſſiſtances qui leur ſont neceſſaires?

III. CLASSE. AN. 429.

* Il faut lire icy dans le latin, *tam parvipendenda*, au lieu de *tantipendenda*, qui eſt viſiblement contre le ſens.

12. O la belle choſe que ce ſeroit ſi en pareille occaſion toute la diſpute étoit, entre les miniſtres de Jeſus-Chriſt,

III. CLASSE. AN. 429.
à qui demeureroit, afin que l'Eglise ne se trouvât pas abandonnée, comme il arriveroit si tous prenoient le party de s'enfuïr, & à qui obligeroit son compagnon de se retirer & de se mettre en sûreté, de peur que si tous venoient à être mis à mort elle ne se trouvât encore plus malheureusement abandonnée! C'est à quoy l'on verroit toute la contestation reduite, si le cœur des uns & des autres étoit plein de charité, & qu'ils ne songeassent tous qu'à plaire à celuy qui n'est que charité. Alors si la dispute ne se peut terminer autrement, je croy qu'il faut avoir recours au sort, pour voir qui doit demeurer, ou se mettre à couvert. Car ceux qui diroient que c'est à eux à se retirer passeroient ou pour des lâches qui ne voudroient pas essuyer le peril, ou pour des presomptueux qui se croiroient les plus dignes d'être conservez, comme les plus necessaires à l'Eglise. Peut-être même que ce seroient les meilleurs qui prendroient le party d'exposer leur vie pour leurs freres, & qu'ainsi on ne conserveroit à l'Eglise que les moins utiles, & les moins capables de la servir. Il faut donc que ceux-cy, s'ils ont dans le cœur les sentimens que donne la veritable

pieté, s'opposent à ceux dont la vie est la plus precieuse à l'Eglise, & qui sont en même temps plus prêts à s'exposer à la mort. Qu'on suive donc alors ce qui est écrit que le sort finit les disputes, & décide entre ceux qui ne veulent point se rendre ; Car dans ces sortes d'embarras il vaut mieux que ce soit Dieu qui décide, soit qu'il luy plaise d'épargner les moins forts, & de choisir les meilleurs pour les appeller à une aussi grande couronne que celle que produit une telle mort ; soit qu'il juge à propos d'y appeller les plus foibles, en augmentant leurs forces autant qu'il est necessaire pour les rendre capables de porter les maux par où il luy plaît de les ôter du monde, plûtôt que les autres dont la vie est plus utile à l'Eglise.

Par où on doit decider qui demeurera, & qui se retirera.

Prov. 18. 18.

Je sçay bien qu'il y a quelque chose d'extraordinaire à décider cela par le sort, mais quand on l'aura fait, qui sera assez hardy pour y trouver à redire ? & qui pourra s'empêcher de l'approuver que les envieux ou les ignorans ? Si neanmoins on ne juge pas à propos de le faire, parce qu'on n'en voit point d'exemple dans l'Eglise, qu'au moins les ministres prennent bien garde que sous pretexte de se mettre en sûreté, il ne

III. CLASSE. AN. 429.

leur arrive pas de frustrer les fidelles du secours qu'ils leur doivent, & qui ne leur est jamais si necessaire que dans ces sortes de perils. Que nul des Clercs ne pretende donc point de distinction ny de privilege, & que sous pretexte de quelque grace ou de quelque talent qui distingue les uns des autres, personne ne se juge plus digne qu'un autre, qu'on le conserve, & qu'on l'envoye en quelque lieu de sûreté. Il faudroit se plaire beaucoup en soy-même pour le penser, & on ne le sçauroit dire sans déplaire à tout le monde.

13. Il y en a qui croyent que quand les Evêques & les autres Clercs ne songent point à se retirer dans de semblables occasions, ils tendent un piege aux peuples, qui croyent que le peril n'est pas considerable tant qu'ils voyent que les Pasteurs ne s'en vont point. Mais il est aisé d'éviter ce reproche, & il n'y a qu'à dire aux peuples : » Ne vous méprenez pas sur ce que nous ne songeons » point à partir d'icy : car nous n'y demeurons » que pour l'amour de vous, & » pour ne vous pas priver des secours dont » nous sçavons que vous avez besoin pour » vôtre salut. Si vous voulez donc vous » retirer tous, nous n'aurons plus rien qui

nous

III. CLASSE. AN. 429.

ıus retienne. Je croy neanmoins que «
la ne se doit proposer que lors qu'on
un veritable sujet de croire qu'en se
:irant on se mettra en sûreté. Que
tout le peuple ou même une partie
pond à ce discours; nous sommes sous «
main de celuy dont personne ne sçau- «
it éviter la colere, quelque part qu'on «
le, & dont on peut éprouver la mise- «
:orde quelque part qu'on soit, & par «
nsequent icy comme ailleurs, soit «
l'on y soit retenu par des engagemens «
l'on ne sçauroit rompre, ou que l'on «
y demeure que pour s'épargner la «
ine d'aller chercher des aziles peu «
rs, où l'on ne fait que changer un pe- «
pour un autre; alors il est certain «
'il ne faut point frustrer du secours de
tre ministere ceux qui prennent cette
solution. Que si au contraire tout le
onde s'en va dés qu'on leur aura parlé
mme je viens de dire, les Pasteurs ne
ont plus obligez de demeurer dans un
u où le troupeau qui les arrêtoit n'est
as.

14. Concluons donc que c'est faire ce
le Jesus-Christ nous permet ou nous
donne, que de nous retirer lors qu'il
ste d'autres ministres pour servir l'E-
ise. Mais, lorsque, par nôtre fuite, les

III. CLASSE. AN. 429.

*Jean.*10.12. & 13.

brebis de J. C. se trouvent frustré[es des] alimens qui soûtiennent la vie de[s] ames, c'est être de ces mercenair[es qui] s'enfuyent dés qu'ils voyent ve[nir le] Loup, parce qu'ils ne se mettent [point en] peine des brebis. Voilà, mon cher [frere,] ce que la charité sincere que j'ay [pour] vous dans le cœur, m'oblige de vo[us ré]pondre, selon ce que je puis av[oir de] connoissance de la verité, sur la dif[ficul]té que vous m'avez proposée. Si [vous] trouvez quelque chose de meil[leur,] cecy ne vous doit point empêcher [de le] suivre. Au reste ce que nous po[uvons] faire de mieux dans des perils c[omme] ceux dont nous sommes menacez [c'est] de prier le Seigneur nôtre Dieu qu['il ait] pitié de nous. Car c'est par là que [beau]coup de tres-sages & de tres-saint[s per]sonnages ont obtenu de Dieu ce [bon]heur-là même de ne point aband[onner] leurs Eglises, & qu'il leur a fait la [grace] non seulement de former une si [sainte] resolution, * mais de l'accomplir [mal]gré les discours de tous ceux qui [les] forçoient de la combattre.

* Il faut lire icy dans le latin *quod id ipsum*, au lieu de *quod ipsum*.

III. CLASSE.

AN. 429.

LETTRE CCXXIX. *

Saint Augustin felicite le Comte Darius de ce qu'il avoit été envoyé pour traitter la paix.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher fils, le tres-illustre & tres-magnifique Seigneur DARIUS. *

1. JE sçay quel est vôtre merite, & combien il y a en vous de belles & de grandes qualitez. Je l'ay appris par mes saints freres & Collegues Urbain, & Novat[a], qui ayant été assez heureux pour vous voir & vous connoître, l'un à Hilare, dans le territoire de Carthage, & depuis encore à Sic, & l'autre à Steffe, m'ont parlé de vous d'une maniere qui me met en état de dire que je vous connois aussi.

Ainsi quoyque mes infirmitez corporelles, & le froid qui est encore plus grand au dedans qu'au dehors pour les personnes de mon âge, m'ayent empêché de vous aller voir & de m'entretenir avec vous, je n'ay pas laissé de vous voir en quelque sorte; & si ce que le premier

* Ecrite sur la fin de la vie de S Aug. environ l'an 429.
C'étoit auparavant la 262. & celle qui étoit la 229. est presentement la 1.5.

* Ce Darius est apparemment celuy qui fut fait depuis Prefet du Pretoire, & qui l'étoit en 436.

a. URBAIN étoit Evêque de Sic ou Sicca, ville de la Province Consulaire, il succeda à Fortunatien dans cet Evêché, & avoit été Prêtre de l'Eglise d'Hippone; Novat est celuy à qui s'adresse la Lettre 84.

III. CLASSE. AN. 429.

de ces deux Evêques m'a dit de vous, dans une visite qu'il a bien voulu me rendre, & ce que l'autre m'en a écrit ne m'a pas fait voir vôtre visage, au moins m'a-t'il fait voir vôtre esprit & vôtre cœur. Ainsi je vous ay connu d'une maniere qui m'a fait d'autant plus de plaisir qu'elle est plus intime. Mais ce qui vous fait le mieux connoître & à nous, & à vous-même, c'est cette parole de la verité incarnée, où vous avez la joye de vous voir comme dans un miroir, *Heureux sont les pacifiques, parce qu'ils seront appellez enfans de Dieu.*

Math. 5. 9.

Eloge de la profession militaire.

2. C'est quelque chose de fort grand & de fort glorieux que de faire la guerre, quand on la fait avec valeur, &, ce qui est encore plus estimable, quand on y garde les loix de la fidelité que l'on doit aux ennemis même. Car c'est au prix des travaux & des perils à quoy les guerriers s'exposent que Dieu nous fait la grace de voir nos ennemis abattus, & la paix établie dans nos Provinces, & dans toute la republique. Mais il est encore plus glorieux de donner la mort à la guerre même par la force de la parole, qu'aux hommes par le fer ; & LA PAIX où l'on arrive par des voyes toutes pacifiques est bien plus estimable

celle à quoy l'on ne parvient que la force des armes. Ceux mêmes font la guerre ne cherchent que la t, s'ils sont gens de bien, mais ils n'y vent que par le sang & le carnage; ieu que vous étes envoyé pour faire aix sans qu'il en coûte de sang à per- ne. La fonction des autres est une ıeuse necessité, & la vôtre un tres- nd bonheur. Réjoüissez-vous-en ıc, mon tres-cher fils, & tres-illustre gneur, & joüissez-en en celuy qui ıs a fait la grace d'étre ce que vous s, & de vous trouver chargé d'une si ıreuse commission. Qu'il luy plaise confirmer le bien qu'il nous fait par ıs.

III. CLASSE. AN. 429.

Dans quel esprit les gens de bien font la guerre.

Ps. 67. 29.

ıgréez la liberté que je prens de vous ıër, & de vous prier de vouloir bien faire réponse. Mon frere Novat vous onné, à ce qu'il m'écrit, quelques-uns mes Livres où vous pourrez me con- ître à vôtre tour, comme je vous ay ınu par les choses qu'Urbain & luy ont apprises de vous. Si vous avez lû ouvrages avec un peu d'indulgence & charité, plûtôt qu'avec un esprit de nseur, j'espere qu'ils ne vous auront pas plû. Or je croy que ce n'est pas trop e de vous demander une Lettre pour

III CLASSE. AN. 429.

tout ce que vous avez déja de moy, & pour celle que je vous écris presentement; mais quoyque ce soit peu pour vous, ce sera beaucoup pour moy par le plaisir qu'elle me fera. Je saluë avec toute l'affection que je dois le fils que Dieu vous a donné, & que je regarde comme un gage de paix que vous avez reçû de sa misericorde.

LETTRE CCXXX. *

* Ecrite aprés la precedente. C'étoit auparavant la 263. & celle qui étoit la 230. est presentement la 115.

Darius remercie S. Augustin de sa Lettre, luy demande le Livre de ses Confessions, & se recommande à ses Prieres.

DARIUS à son Seigneur AUGUSTIN, salut.

1. PLût à Dieu, mon tres-saint Pere, & Seigneur, que comme mon nom a été jusqu'à vous, par la grace que vos saints Collegues Urbain & Novat m'ont faite de vous parler de moy, j'eusse été assez heureux pour y aller moy-même, & pour me trouver non seulement devant vos yeux, mais dans vos mains. Voilà ce que j'aurois souhaité, non que j'aye sujet de croire que vous eussiez rien trouvé en moy qui surpassât, ny qui égalât même ce que ces

grands Hommes vous en ont dit avec tant de bonté, mais pour pouvoir puiser dans la source même les eaux si pures de cette sagesse d'enhaut dont vous êtes rempli. O que j'aurois grand sujet de me dire, non *trois & quatre fois heureux*, selon l'expression de Virgile, mais mille & mille fois, & plus qu'on ne sçauroit jamais penser, si j'avois pû voir la lumiere celeste de vôtre visage, & entendre cette voix divine qui ne profere rien que de divin! Quel plaisir de se nourrir de ces oracles quand ils passent des oreilles dans le cœur! Si jamais ce bonheur-là m'arrivoit, je croirois recevoir non seulement du haut du Ciel, mais dans le Ciel même, les instructions qui conduisent à l'immortalité, & entendre la voix de Dieu même, non de loin, & comme hors de son saint temple, mais au pied du thrône de sa gloire.

III. CLASSE. AN. 429.

Quelle veneration on avoit pour S. Aug. dés son vivant.

2. Quoyque je ne fusse peut-être pas indigne de ce bonheur, par l'ardeur avec laquelle je le desire, j'avouë que j'en suis indigne par les pechez que ma conscience me reproche. Mais enfin l'absence n'a pû faire que ce desir ait été sans fruit, & j'ay ce que je pouvois avoir de meilleur au défaut de ce bien-là, puisque j'ay été recommandé à celuy que je

III. CLASSE. AN. 429.
souhaitois, & par deux saints Evêques. Le témoignage si avantageux qu'ils vous ont rendu de moy, l'un de vive voix, & l'autre par écrit, est comme une couronne magnifique qu'ils ont mise sur ma teste, & qu'ils ont composée non de fleurs de peu de durée, & sujettes à se flêtrir, mais de pierreries d'une beauté qui ne passe point. Cependant comme il s'en faut beaucoup que je trouve rien en moy qui puisse répondre à ce qu'ils vous en ont dit, priez pour moy, mon tres-saint Pere, afin qu'aumoins quelque jour je puisse ressembler au portrait qu'ils vous en ont fait. Je leur ay déja cette obligation d'avoir reparé en quelque maniere le malheur que j'ay de n'étre pas auprés de vous, puis qu'ils ont fait ensorte que tout éloigné que j'en suis, je me suis trouvé comme si j'en eusse été proche, par le bonheur que j'ay eu d'entendre vôtre voix, & par la grace que vous m'avez faite de me rechercher & de me prevenir.

La plus grande de mes peines, aprés celle de ne point joüir encore de la vûë de Dieu, étoit de ne vous point voir, & de n'étre point connu de vous. Et vous m'assûrez que vous connoissez, sinon mon visage, au moins mon esprit &

III. CLASSE. AN. 429.

n cœur, & que cette maniere de me
noître vous a fait d'autant plus de
isir qu'elle est plus intime. Plaise à
eu, mon tres-saint Pere, que je puisse
ondre à la bonne opinion que vous
z de moy, & que ma conscience ne
reproche pas d'étre tout à fait diffe-
e de l'idée que vous en avez conçûë.
. Dans cette lettre toute divine que
s m'avez écrite, vous dites, par un
t de cette éloquence qui vous est
iliere, & qui vous fait toûjours trou-
par où loüer ce que vous avez en-
ris de faire valoir, que j'ay le bon-
r d'étouffer la guerre par la force de
arole. Quoique je me méconnoisse
s tout le reste, je me suis reconnu
s cet endroit-là. Car pour vous dire
simplement les choses comme elles
, si je n'ay pas entierement étouffé
erre, je l'ay au moins fort éloignée,
le secours du Roy des Roys, & j'ay
nt ce qui nous menaçoit de tant de
x & de calamitez. J'éspere même de
nté de celuy qui est le seul autheur
out bien, que la tréve que j'ay faite
iendra une paix durable & solide,
e tire ce presage de vôtre lettre mê-
, où vous m'exhortez à me réjoüir en
u qui m'a fait ce que je suis, & par

III. CLASSE. AN. 429. la misericorde duquel je me trouve chargé d'une si heureuse commission, & à joüir en luy d'un bien si veritable & si grand ; aprés quoy vous souhaittez qu'il luy plaise de confirmer celüy qu'il vous a fait par moy. O admirable priere, qui n'est pas moins pour le bien de tout le monde que pour le mien ! car en cela mon avantage & le bonheur de tout le monde sont inseparables ; & je ne puis étre assez heureux pour ressentir l'effet de cette priere que tout le monde ne soit heureux avec moy. Puissiez-vous, mon tres-saint Pere, faire encore longues années de semblables prieres pour l'Empire Romain, dans ces precieux momens où vous vous élevez dans le Ciel, & pour tous ceux que vous en jugez dignes ; puissiez-vous les transmettre à la posterité, & puisse-t-elle suivre en cela comme en toute autre chose vos traces & vos exemples.

Pseau. 67. 29.

4. Je me suis peut-étre plus étendu que je ne devois, quoique ce soit peu en comparaison de ce que je voudrois. Car j'avouë que pendant que je vous écris, il me semble que je vous ay devant les yeux, & que je vous parle ; & c'est ce qui fait qu'encore que les paroles ne me servent qu'à peine, je ne me

lasse point de vous parler. Jugez par là de ce que ce seroit pour moy que de vous voir, puisque quelque longue que soit déja cette lettre, le plaisir que je me fais en l'écrivant me fait oublier qu'elle vous ennuyera peut-être, & comme c'est vous quitter en quelque sorte que de finir, je ne le puis, quoique je le veüille. Vous étiez déja fort avant dans mon cœur, depuis que non content de vous connoître par l'éclat de vôtre reputation, j'ay voulu vous voir dans vos ouvrages ; mais vôtre lettre, toute courte qu'elle est, a encore redoublé l'amour que j'avois pour vous. Or comme c'est principalement la lecture de vos ouvrages qui m'a retiré de la superstition payenne, dont je n'étois pas entierement exempt, quoique je sois Chrêtien de pere en fils, je vous conjure de m'envoyer le Livre de vos Confessions. J'espere que vous me l'accorderez, & vous ne devez pas être avare de vos propres ouvrages pendant que vos Confreres les donnent si liberalement.

III. CLASSE. AN. 429.

5. On dit que pendant que Jesus-Christ nôtre Seigneur & nôtre Dieu étoit encore sur la terre, & dans ces Provinces de la Judée qui ont été honorées de sa

III. CLASSE. AN. 429.

* Le Latin porte *Satrapa vel potius Regis*, les Satrapes parmy les Orientaux étoient les Gouverneurs des Provinces.

presence, un certain Roy, * malade, & hors d'état de l'aller trouver, mais qui ne croyoit pas pouvoir guerir à moins que ce souverain Medecin des hommes ne daignât l'aller visiter, luy écrivit pour l'en prier; & comme il sentoit qu'une telle priere ne s'accordoit pas trop avec le respect qui est dû à une si grande majesté, dont ce Roy avoit conçû quelque idée, quoique fort imparfaite, il croyoit reparer en quelque sorte ce manquement de respect en exagerant la beauté de la ville où il faisoit sa demeure, afin que Jesus-Christ flatté du plaisir d'être reçû par un Roy, & dans une si belle ville, luy accordât plus volontiers sa demande. Jesus-Christ eut pitié de ce Prince; & allant même au delà de ses souhaits, il luy fit une réponse [a] qui luy porta non seulement la santé, com-

a. L'Histoire de la Lettre d'Abagare ou d'Abgare, avec la réponse du Fils de Dieu, sont rapportées comme authentiques par Eusebe. La maniere dont Darius en parle, n'est pas d'un homme qui la croye veritable, & saint Augustin n'y répond rien; le Pape Gelase qui tint le Siege de Rome sur la fin du même Siecle, la mit au nombre des pieces apocryphes dans un Concile Romain de septante Evêques, qui firent un Examen & une Censure de la plusspart des Autheurs Ecclesiastiques qui étoient pour lors entre les mains des Catholiques. S'il étoit certain que cette Lettre fût de Jesus-Christ, elle tiendroit sans doute le premier rang entre les Livres Canoniques, cependant on ne s'est jamais avisé de

me à un autre malade, mais un autre present digne de la majesté royale. Car il l'assûra par la même lettre que sa ville seroit de là en avant hors d'atteinte à tous ses ennemis. Que peut-on ajoûter à la magnificence de ce bien-fait ? Pour moy qui ne suis qu'un des moindres Officiers des Rois de la terre, je ne vous demande autre chose, mon tres-saint Pere & Seigneur, que d'obtenir de ce divin Sauveur le pardon de mes pechez, & de luy demander pour moy ce que vous me croirez le plus necessaire. III. CLASSE. AN. 429.

6. Si la longueur de cette lettre vous ennuye, mettez-vous au dessus de cet ennuy par la force de vôtre patience ; & ne vous en prenez qu'à vous-même, puisque ce n'est que par obeïssance que j'ay pris la liberté de vous écrire. Je vous conjure même de vouloir bien m'écrire une seconde fois, & si j'obtiens

y mettre. Monsieur Valois dans ses notes sur Eusebe, en parle d'une maniere douteuse : & il y a bien de l'apparence que c'est une piece supposée, aussi bien que beaucoup d'autres dont l'ancienneté ne sert qu'à faire voir qu'il y a eu de tout temps des imposteurs, qu'aucune bonne intention ne peut justifier. Eusebe assure qu'il l'a tirée des Archives de la ville d'Edesse, où elle se trouvoit de son temps en langue Syriaque ; mais on y a pu glisser des pieces fausses, celle-cy est du moins certainement apocryphe, & ne doit point tenir rang parmy les Ecritures Canoniques ; n'ayant point été donnée à l'Eglise par le Canal de la tradition.

III. CLASSE. AN. 429.

cette grace, je connoistray par là que cette lettre aura été bien reçûë. Je prie Dieu, mon tres-saint pere & Seigneur, qu'il vous conserve longues années, & qu'il vous fasse toûjours souvenir de moy dans vos prieres. Mon fils Verimodus saluë vôtre Sainteté, bien glorieux de ce que vous avez bien voulu vous souvenir de luy. Nous avons chargé le saint Prêtre Lazep de quelques remedes pour vôtre Sainteté : ils viennent de nôtre medecin, qui nous assûre qu'ils peuvent beaucoup adoucir vos douleurs, & même vous guerir entierement.

LETTRE CCXXXI.*

* Ecrite aprés les deux precedentes. C'étoit auparavant la 264. & celle qui étoit la 231. est presentement la 116.

Saint Augustin assûre Darius que sa lettre luy a fait un fort grand plaisir. Il luy dit beaucoup de choses par occasion sur l'amour des loüanges, & luy envoye ses Confessions, & quelques autres de ses ouvrages.

AUGUSTIN serviteur de JESUS-CHRIST, & de tous ceux qui sont membres de ce divin Sauveur, à son fils DARIUS qui a le bonheur d'étre un de ceux-là, salut dans le même JESUS-CHRIST.

1. VOus avez desiré une seconde lettre de moy, comme une

que que la vôtre a été bien reçûë. rous écris donc afin que vous n'en tiez pas, quoique cela soit à un point ny cette lettre, ny toutes celles que 'ous pourrois écrire ne sçauroient s en donner une juste idée. Car on ›it beau parler sur ce que les pas & l'éloquence ne sont point ca-:es d'exprimer. Pour moy quand ›arlerois beaucoup, je ne parlerois pour cela avec eloquence. Mais onne aux plus éloquens à exprimer que vôtre lettre * a fait dans mon ı cœur; quand ils y verroient aussi : que j'y vois moy-même. Il faut c, pour en juger par mes paroles, que s tâchiez d'y trouver ce que je sens, ı qu'elles n'expriment point. Tout ce je puis dire, c'est que vôtre lettre fait plaisir, & un tres grand plaisir; : repete, non pour le repeter, mais :e que je voudrois le pouvoir dire : cesse, & que ne le pouvant, c'est lque chose au moins que de le dire ; d'une fois.

III. CLASSE. AN. 429.

* Il faut lire icy dans le latin, *in me tua*, au lieu de, *in mente tuâ*.

.. Que si l'on me demandoit ce que t donc qui m'a tant fait de plaisir s vôtre lettre, & si c'est l'éloquence on y voit, je dirois que ce n'est pas ı, ny même tout ce que vous y di-

III. CLASSE. AN. 429.

tes à ma loüange, quoy qu'elle soit pleine & d'une éloquence qui fait voir que vous étes né avec un tres-bon esprit, & que vous l'avez beaucoup cultivé, & de tout ce qu'on peut dire de plus grand à mon avantage. Cela ne vous fait-il donc pas de plaisir, dira-t'on ? Il m'en fait sans doute ; & il faudroit n'avoir point d'entrailles * pour n'étre pas touché de pareilles choses, & pour ne l'étre pas même tres-agreablement. Elles me font donc plaisir ; mais ce plaisir-là n'est rien en comparaison de ce que je veux dire, quand je dis que vôtre lettre m'en a fait. Vôtre maniere d'écrire m'en fait par un certain mélange de douceur & de gravité qu'on y voit. J'avoüë même que ce que vous dites à ma loüange m'en fait aussi, quoique tout ce qu'on dit pour me loüer ne m'en fasse pas, & que je ne sois pas bien-aise d'étre loüé de toutes sortes de gens, mais seulement de ceux qui vous ressemblent, c'est à dire qui n'aiment les serviteurs de Jesus-Christ, que pour Jesus-Christ même, & qui ne les loüent que de choses pareilles à celles dont vous avez crû que je meritois d'étre loüé.

* Perse, Satyre I.

Par qui les gens de bien sont bien-aise d'étre loüez.

3. Dans un de ces festins où les plus habiles & les plus honnêtes gens de la

Grece

ce avoient accoûtumé de se trouver, III. CLASSE.
oria Themistocle, si je ne me trom- AN. 429.
le joüer d'un instrument. Il s'en ex-
, & cela fit croire que c'étoit un
ume fort grossier & fort ignorant.
nme il avoit temoigné beaucoup de
ris pour ces sortes de plaisirs, *qu'ay-*
-vous donc? luy dit-on, *ce que j'ayme*,
ondit-il, *c'est d'entendre dire du bien de*
C'étoit à luy à voir ce qui le faisoit
er de la sorte, & je laisse aux sages
ux habiles à en juger. Du reste c'é-
un grand homme selon le monde,
ne disoit rien que de vray lorsque
mêmes gens qui voyoient qu'il ne
oit pas joüer des instrumens, luy
it demandé ce qu'il sçavoit donc?
ur répondit, *je sçay faire une grande*
blique d'une petite. Pour moy je croy
l y a du bien & du mal dans ce sen-
ent naturel à tous les hommes qu'En-
a fort bien remarqué quand il a dit,
y a personnne qui n'aime à étre loüé.
comme il faut desirer la vertu & la
té qui font que l'on est loüable,
nd même on ne seroit loüé de per-
ne, & qui sont les seules choses qui
itent d'étre loüées, il faut aussi se
ner-garde de la vanité qui se glisse
aisément en nous par les loüanges

III. CLASSE. AN. 429.

Vanité, ce que c'est.

des hommes. Or ce que j'appelle *vanité*, c'est ou de ne faire cas de la vertu même que parce qu'elle attire des loüanges, ou de pretendre s'en attirer par des choses peu estimables, ou dont on meriteroit même d'être blâmé plûtôt que loüé. C'est ce qui a fait dire à Horace, qui avoit meilleure veuë qu'Ennius, Estes-vous malade de l'amour des loüanges ? vous n'avez pour vous en guerir, qu'à vous purifier par de certaines expiations, & lire ensuite par trois fois ce petit écrit.

Horace Let. 1. Epist. 1.

4. Il a donc regardé l'amour des loüanges, comme une maladie, dont on se doit guerir, & les langues de ceux qui nous loüent comme des serpens, de la morsure desquels il faut se défendre.

Comment il faut étre à l'égard des loüanges.

Ce que nous avons à faire là-dessus, c'est ce que Jesus-Christ nous enseigne, quand il dit par la bouche du grand Apôtre, que les loüanges des hommes ne sont pas ce que nous devons nous proposer comme la fin du bien que nous faisons ; mais que cependant nous devons étre bien-aise d'étre loüez des hommes pour l'amour des hommes mémes, parce que LES LOÜANGES qu'on donne aux gens de bien sont utiles à ceux

Loüanges du bien utiles à ceux

qui les leur donnent plûtôt qu'à ceux-mêmes à qui on les donne. Car pour ceux il leur suffit d'être gens de bien, mais pour ceux à qui il importe d'imiter les gens de bien, il y a lieu de se réjoüir avec eux, quand ils les loüent, pourvû qu'ils le fassent sincerement, parce qu'ils font voir par là que le bien leur plaît. Voilà ce que l'Apôtre nous veut faire entendre, quand il dit d'un côté, *si je cherchois à plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de Jesus-Christ*, & de l'autre; *tâchez de plaire à tout le monde en toutes choses, comme je tâche de faire.* Et dans quel esprit saint Paul le faisoit il? Il nous l'apprend, lorsqu'il ajoûte, *Cherchant non ce qui me conviendroit à moy en particulier, mais ce qui convient aux autres, & ce qui leur est utile pour leur salut.* Voilà ce que cherchoit ce grand Apôtre dans les loüanges qu'il étoit bien aise de recevoir des hommes, & c'est ce qu'il fait voir encore ailleurs quand il dit, *que tout ce qui est selon la verité, l'honnêteté, & la chasteté, tout ce qui est saint, tout ce qui nous peut rendre aimables, tout ce qui est d'édification & de bonne odeur, tout ce qu'il y a de vertueux & de loüable soit l'objet perpetuel de vos pensées. Pratiquez ce que vous avez*

III. CLASSE. AN. 419.

qu'ils les donnent plûtôt qu'à ceux qui les reçoivent.

Gal. 1. 10.

1. *Cor.* 10. 32. & 33.

1. *Cor.* 10. 33.

Philip 4. 8. & 9.

III. CLASSE. AN. 429.

appris & reçû de moy, ce que vous en avez oüi dire, & ce que vous y avez vû, & le Dieu de paix sera avec vous. Ce mot, *tout ce qu'il y a de vertueux*, est comme une recapitulation de toutes les vertus, dont il venoit de faire l'enumeration, comme cet autre, *tout ce qu'il y a de loüable*, en est une qui comprend, *tout ce qui est d'édification & de bonne odeur*, & qui nous peut rendre aimables. Lors qu'il dit donc, *Si je cherchois à plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de Jesus-Christ*, c'est comme s'il disoit, si dans le bien que je fais je ne songeois qu'à m'attirer les loüanges des hommes, je serois malade de l'amour de la fausse gloire, qui est une chose incompatible avec la qualité de serviteur de Jesus-Christ. Car du reste l'Apôtre desiroit de plaire à tous les hommes ; & cela luy faisoit plaisir, non qu'il aimât à se repaître des loüanges qu'il en recevoit, mais parce qu'elles étoient un bien pour eux-mêmes, & qu'elles contribuoient à les édifier en Jesus-Christ.

Gal. I. 10.

Pourquoy on doit desirer de plaire aux hommes.

Pourquoy donc celles que vous me donnez ne me feroient-elles pas plaisir, puisque d'un côté vous étes trop homme de bien pour qu'elles ne soient pas sinceres, & que de l'autre vous ne me

III. CLASSE. AN. 429.

Loüanges utiles à ceux mêmes qui ne les meritent pas, & par où.

oüez que de ce qui est veritablement oüable, & qu'il est toûjours utile de oüer, quand même il ne seroit pas en noy ? Et cela m'est utile aussi bien qu'à rous; puisque si je ne reconnois point :n moy ce que vous y loüez, vos loüan;es mêmes me donnent une confusion alutaire de n'être pas tel que je devrois :tre, & me font desirer de le devenir, juand ce ne seroit qu'afin que ceux qui n'aiment sincerement ne soient pas :rompez dans la bonne opinion qu'ils ont de moy, & qui les oblige de me loüer. Que si au contraire je reconnois en moy quelque chose de ce que vous loüez, j'en rens graces à Dieu, & je me réjoüis de ce que vous aimez le bien, & de ce que c'est par là que vous m'aimez.

5. Quoique j'aye déja dit bien des choses, je n'ay point encore dit ce que j'ay vû dans vôtre lettre qui m'a fait sans comparaison plus de plaisir que vôtre éloquence ny vos loüanges. Que croyez-vous donc que ce soit ? C'est en un mot que j'ay eu le bonheur de me faire un amy d'un homme de vôtre merite, & sans l'avoir vû, si c'est ne vous avoir jamais vû que de n'avoir point vû vôtre visage, quoique j'aye vû vôtre cœur & vôtre esprit dans vôtre lettre, où j'en ay

III CLASSE. AN. 429. jugé par moy-même, au lieu que je n'en jugeois auparavant que sur ce que mes freres m'en avoient dit. Car je sçavois déja quel étoit vôtre cœur, mais je ne sçavois pas comment il étoit pour moy. Je ne doute point que le bien même que vous dites de moy, & qui me fait plaisir par les raisons que je viens de dire, ne devienne utile à l'Eglise, par l'amitié que vous avez pour moy, puisqu'ayant les Livres que j'ay faits pour la deffense de l'Evangile contre l'impieté de ce qui reste d'idolâtres, & les lisant, les aimant, & les faisant valoir comme vous faites, ils deviendront d'autant plus celebres que vous l'étes vous-même davantage. L'éclat de vôtre rang & de vôtre dignité leur en donnera; & il n'est pas possible, qu'ils demeurent inconnus par tout où vous verrez qu'ils peuvent faire quelque bien.

Que si vous me demandez surquoy je fonde tout ce que j'attens de vous; c'est uniquement sur l'idée que j'en ay conçûë par vôtre lettre. Jugez donc par là du plaisir qu'elle m'a fait. Car si vous avez bonne opinion de moy, vous ne doutez pas de la joye que j'ay de tout ce qui avance les affaires de Jesus-Christ & de son Eglise. Quand je pense que

ces livres vous ont fait du bien à vous-même qui étes Chrêtien de pere en fils, comme vous dites, & qu'ils vous ont servi plus que tout ce que vous aviez jamais lû contre les superstitions payennes, quel sujet n'ay-je point de me promettre qu'ils en feront à une infinité d'autres, & de la premiere qualité, par le soin que vous prendrez de les faire valoir & de les répandre ? Car il n'y a rien qui vous soit plus facile; & c'est à quoy je ne sçaurois penser sans étre transporté de joye. III. CLASSE. AN. 429.

6. Si je ne puis donc vous exprimer combien vôtre lettre m'a fait de plaisir, ce que je viens de vous dire, vous fera voir au moins par où elle m'en a fait; pour le combien je vous le laisse à juger & je ne sçaurois jamais vous le faire entendre. Du reste je vous envoie le livre de mes Confessions, vous l'avez souhaité, mon cher fils, & c'est avec la plus grande joye du monde que je le donne à un si homme de bien que vous étes, & aussi solidement Chrêtien. Regardez-moy dans ce livre-là, si vous voulez ne me pas loüer au de là de ce que je le merite; c'est à moy-même, & à ce que je dis de moy dans cet ouvrage qu'il faut se rapporter de ce qui me regarde,

III. CLASSE. AN. 429.

Humilité de saint Augustin.

Dans quel esprit S. Augustin a écrit le Livre de ses Confessions.

& non pas aux autres. Considerez bien le portrait que vous y verrez de moy, & voyez ce que j'étois de moy-même & par moy-même; & s'il y a presentement quelque chose en moy qui vous plaise, loüez-en celuy que j'ay pretendu qu'on loüât de ce qu'il a fait en moy. Car c'est à sa gloire que j'ay parlé de moy, & non pas à la mienne, puisque, *c'est luy qui nous a faits ce que nous sommes & non pas nous.* Nous n'avions fait au contraire que nous perdre & nous défigurer nous-mêmes, mais celuy par qui nous avons été faits, nous a refaits.

Pseau. 99. 3.

Les plus grans saints ont besoin que l'on prie pour eux.

Lors donc que vous m'aurez connu dans cet ouvrage tel que je suis, priez pour moy, afin qu'il plaise à Dieu d'achever ce qu'il a commencé en moy, & qu'il ne permette pas que je le défasse. Priez pour moy, mon cher fils, je sçay le besoin que j'en ay, & ne croyez pas que ce soit trop vous demander, ny qu'un homme comme vous ne soit pas digne de prier pour moy. Vous me priveriez d'un grand secours si vous refusiez de le faire; & non seulement vous, mais tous ceux à qui vous me ferez connoître, & qui m'aimeront sur ce que vous leur direz de moy. Dites-leur que c'est moy-même qui le

ıande ; que ce même respect qui vous III. CLASSE. AN. 429.
empêcheroit vous le fasse faire par
issance, si vous avez de la peine à le
e autrement. Lisez les écrits des Apô-
, & vous trouverez que ces chefs du
peau de Jesus-Christ ont demandé,
rdonné la même chose à leurs disci-
. Vous voulez aussi que je prie pour
s, & celuy de qui nous souhaitons
re exaucez sçait avec quel soin je
ı acquitte, & que je le faisois dés
ıt que vous me l'eussiez demandé ;
donc de vôtre amitié de me rendre
ıreille.

ous sommes vos Pasteurs, & vous
le troupeau de Jesus-Christ ; mais
s sçavez de combien nos perils
plus grands que ceux des autres,
'est ce qui vous doit obliger de
pour nous. Nôtre interêt & le
e le demandent également, & nous
ıvons besoin pour pouvoir rendre
compte de vous au Prince des 1. Pier. 5. 4.
eurs, qui est nôtre commun Chef,
our pouvoir échapper des perils de
onde, dont les caresses sont enco-
ıs dangereuses que les persecutions,
ins que nous ne regardions le re-
dont nous pouvons joüir icy bas,
ne un moyen de mener une vie 1. Tim. 2. 2.

Prosperité plus dangereuse que l'adversité.

III. CLASSE. AN. 429.

paisible & tranquille dans toute sorte de pieté & d'honnêteté. C'est ce que l'Apôtre nous ordonne de demander. Car A MOINS d'avoir le cœur plein de charité & de pieté, le repos & l'exemption des maux de la vie n'est qu'une source de perdition, & ne sert que d'instrument ou d'aiguillon à la cupidité. Si nous souhaitons donc de mener une vie paisible & tranquille, ce ne doit étre que pour avoir moyen de pratiquer la pieté & la charité. Voilà ce que nous demandons pour vous, & que vous devez aussi demander pour nous, quelque part que nous soyons les uns & les autres; car celuy à qui nous sommes est par tout.

Par où la prosperité est dangereuse aux méchans.

7. Comme ce n'est pas assez pour moy que de ne faire que ce que vous demandez, je vous envoye encore, avec mes Confessions, le livre de la foy des choses invisibles, celuy de la patience, celuy de la continence, * celuy de la providence, & un autre plus grand de la foy, de l'esperance, & de la charité.* Si vous les pouvez lire tous pendant le séjour que vous ferez en Affrique, je vous prie de m'en faire sçavoir vôtre sentiment, & de me l'envoyer à moy-même, ou de le laisser à mon saint fre-

* Ces deux Livres sont traduits, & imprimez à Paris, chez Pralard, avec celuy de la maniere d'enseigner les principes de la Religion Chrêtienne, & celuy contre le mensonge.

* Ce Livre est traduit & imprimé à Paris chez P. le Petit.

re Aurele afin qu'il me l'envoye, ce que je vous dis neanmoins sans préjudice de l'esperance que j'ay que vous m'écrirez quelque part que vous soyez, comme de mon côté j'auray soin de vous écrire autant que je le pourray.

III. CLASSE. AN. 429.

J'ay reçû avec beaucoup de reconnoissance ce que vous avez eu la bonté de m'envoyer, & pour le soûtien de ma santé, que vous me souhaitez bonne, afin que j'aye d'autant plus le moyen de vacquer à Dieu, & pour l'augmentation & la reparation de nôtre bibliotheque. Je prie Dieu qu'en recompense il vous donne les biens qu'il a preparez pour ceux qui sont tels qu'il luy a plû de vous faire. Trouvez bon que je saluë par cette lettre, aussi bien que par la premiere, ce precieux gage de paix qui est entre vos mains, * & qui nous est si cher à l'un & à l'autre.

* C'est Verimodus fils de Darius.



IV. CLASSE.

Contenant les Lettres de S. Augustin dont la datte n'est point connuë.

LETTRE CCXXXII. *

* C'étoit auparavant la 42. & celle qui étoit la 232. est presentement la 253.

C'est une réponse de saint Augustin aux Citoyens de Madaure, dont la plûpart étoient encore idolâtres. Il les exhorte à embrasser la veritable Religion, & employe pour les y porter la terreur du dernier jugement, dont il montre que l'accomplissement des autres Propheties ne permet pas de douter. Il touche même quelque chose du Mystere de la Trinité, & de celuy de l'Incarnation.

Augustin à ses tres-chers freres & Seigneurs, les Citoyens de Madaure, dont il a reçû une lettre par son frere Florentin.

1. Si la lettre que j'ay reçûë n'est que de ce qu'il y a de Chrêtiens & de Catholiques parmy vous, je m'étonne qu'ils ne m'ayent pas écrit en leur nom plûtôt

qu'au nom de tout le corps ; que si au contraire c'est tout le corps, ou la plus grande partie qui a bien voulu m'écrire, je m'étonne que vous me traitiez de *Pere*, & que vous me souhaitiez le salut *dans le Seigneur*, à moy qui sçay que vous êtes encore plongez dans l'idolâtrie, & qui voy avec une extrême douleur qu'il est plus aisé d'arracher les idoles de vos temples que de vos cœurs. Seroit-ce que vous eussiez enfin pensé à vous, & que vous voulussiez vous mettre en devoir d'acquerir ce salut où l'on n'arrive que par *le Seigneur* au nom duquel vous me le souhaitez ? Car si cela n'est pas, dites-moy je vous prie, mes chers freres & Seigneurs, que vous ay-je fait, & par où ay-je merité que vous vous mocquassiez de moy dés le titre de vôtre lettre ?

2. Quand j'y ay vû que vous me traitiez de *Pere*, & que vous me souhaitiez *le salut éternel dans le Seigneur*, j'ay conçû les plus grandes esperances du monde ; & j'ay crû ou que vous étiez déja convertis, & en voye d'arriver au *salut éternel*, ou que vous desiriez de vous convertir par nôtre ministere ; mais quand je suis venu au reste de la lettre, mes esperances se sont évanoüies,

IV. CLASSE. J'ay demandé neanmoins au porteur si vous n'étiez point déja Chrêtiens, ou si vous n'aviez point envie de l'être; & sa réponse m'ayant fait connoître que vous étiez toûjours les mêmes, l'esperance que j'avois conçûë n'a servi qu'à me donner d'autant plus de douleur de ce que non contens de rejetter le nom de Jesus-Christ, à qui vous voyez presentement toute la terre soûmise, vous osez encore l'outrager. Car y a-t'il quelque autre Seigneur par rapport auquel vous ayez pû traiter un Evêque de *Pere*, que Nôtre Seigneur J.C.

Quand on pourroit être en quelque doute sur ce sujet, à ne regarder que le titre de vôtre lettre, il ne faudroit pour le resoudre que lire la souscription
» qui est conçûë en ces termes. Nous
» souhaitons, nôtre tres-honoré Seigneur,
» que Dieu & son Christ vous fassent
» joüir au milieu de vôtre Clergé d'une
» longue & heureuse vie. Qu'ay-je donc pû penser, aprés avoir vû & examiné toutes ces choses, & que peut penser sur cela qui que ce soit, sinon ou que vous parlez sincerement, ou que vous vous mocquez. Si vous parlez sincerement qui vous empêche d'agir conformément à vos sentimens? Qu'est-ce qui vous ferme l'en-

rée à la verité que vous connoissez ? IV. CLASSE.
Quelque ennemi en a-t'il semé le chemin de ronces & d'épines, ou l'a-t'il fermé de montagnes & de rochers ? En un mot pouvez-vous dire que vous vous soyez presentez à l'Eglise, & qu'on vous en ait fermé les portes, & que ce soit là ce qui vous a rebutez, & qui fait que vous ne voulez point partager avec nous ce salut qui ne se trouve que dans le Seigneur en qui vous me le souhaitez ? Que si au contraire ce n'est que pour vous mocquer que vous parlez de la sorte, osez-vous bien en même temps que vous me chargez du soin de vos affaires, moy qui ne puis rien que par Jesus-Christ, osez-vous bien, dis-je, luy insulter & abuser de son nom par le faux semblant d'une flatterie honteuse, au lieu de luy rendre le respect qui luy est dû ?

3. C'est avec un tremblement interieur, & une crainte pour vous qui passe tout ce que je vous en pourrois dire, que je vous parle de la sorte. Car je sçay de combien le discours même que je vous fais augmentera vôtre crime & vôtre supplice, s'il demeure sans effet.

De tout ce qui est arrivé au genre humain au temps de nos peres, & dont *Accomplissement des predictions*

IV. CLASSE. *de l'Ecriture, preuve invincible de la verité de la religion.*

ils nous ont laiſſé des monumens, & de tout ce que nous voyons arriver de nos jours, & dont nous laiſſons des monumens à la poſterité, il n'y a rien que l'Ecriture n'ait marqué; parce que tout cela a rapport à la veritable religion, & peut contribuer à mettre les hommes en état de la trouver & de la ſuivre; & tout ſe paſſe préciſément comme il a été prédit. Vous voyez le peuple Juif arraché de ſon païs, & diſperſé çà & là, preſque par toute la terre. Or cette diſperſion a été prédite, auſſi bien que l'origine de ce même peuple, ſon accroiſſement, ſa decadence, & l'extinction de la Royauté parmy eux; & tout cela eſt arrivé de point en point, comme il avoit été prédit. Vous voyez que la loy & la parole de Dieu étant ſortie d'entre les Juifs par Jeſus-Chriſt, né de ce même peuple d'une maniere miraculeuſe, s'eſt répanduë par toute la terre, & eſt preſentement l'objet de la foy de toutes les nations. Et c'eſt ce que nous liſons dans l'Ecriture, & que nous voyons accompli comme il a été prédit. Vous voyez que ces ſectes mêmes que nous appellons *des ſchiſmes* & *des hereſies*, & qui ſont comme des branches ſteriles retranchées du tronc, c'eſt à dire de l'Egliſe

Etat preſent du peuple Juif, prédit.

IV. CLASSE.

e de Jesus-Christ, qui est presente-
nt répanduë par toute la terre, & dont
igine & la propagation sont claire-
nt marquées par la succession des
êques que l'on conduit en remontant
ques aux Apôtres dans les Sieges
ostoliques, vous voyez, dis-je, que
sectes mêmes tirent toute leur gloi-
du nom & de la qualité de Chrê-
ns, quoiqu'ils n'en ayent que l'ombre
l'apparence, & que cette qualité ne
se à leur égard que marquer d'où ils
t sortis ; & de tout cela il n'y a rien
i ne soit prédit dans l'Ecriture. Vous
yez enfin les temples des idoles les
s tombez en ruine, sans que l'on se
tte en devoir de les rétablir, d'autres
rez, d'autres qu'on fait servir à d'au-
s usages ; & les idoles mêmes ou bri-
s, ou brûlées, ou enterrées, ou ab-
tuës ; & ces mêmes puissances qui
rsecutoient autrefois les Chrêtiens,
r attachement au culte des faux dieux,
mptées & subjuguées, non par la re-
ance de ces Chrêtiens persecutez, mais
r leur patience à se laisser égorger. Vous
yez que les Princes ont tourné pre-
ntement contre les Idoles ces mêmes
ix & cette même authorité qui leur
crifioit autrefois les Chrêtiens, & que

Destruction du Paganisme, predite.

IV. CLASSE.

la grandeur ſupréme de la majeſté imperiale vient le diademe bas faire ſes prieres au tombeau d'un Pêcheur.

Authorité de l'Ecriture, confirmée par l'accompliſſement des Propheties.

4. Tout cela a été prédit, il y a pluſieurs ſiecles ; on en voit les prédictions dans les livres ſacrez, qui ſont preſentement entre les mains de tout le monde, & l'accompliſſement de ces Propheties nous donne d'autant plus de joye, & affermit d'autant plus nôtre foy, qu'il établit davantage l'authorité des divins livres où nous les liſons. Croirons-nous donc que de tant de choſes que l'Ecriture a prédites, & dont nous voyons déja un ſi grand nombre d'accomplies de point en point, rien ne manquera que ce qu'elle nous dit du dernier jugement, & de la maniere ſi differente dont elle nous aſſûre que Dieu traitera les fidelles & les infidelles à ce grand jour ? Non ſans doute ; elle nous tiendra parole ſur cela comme ſur tout le reſte, & il ne reſtera alors aucune excuſe aux infidelles de ce temps icy, puiſqu'il n'y a plus rien qui ne prêche le nom de Jeſus-Chriſt.

Propheties déja accomplies, ſûreté de l'accompliſſement des autres.

Nom de Jeſus Chriſt, dans la bouche tout le monde.

Il eſt & dans la bouche du juſte pour la ſûreté de ſes paroles ; & dans celle du parjure pour mieux tromper ; & dans celle du Prince pour ſe faire obeïr ; &

dans celle du soldat pour s'animer au combat ; & dans celle de la femme pour assûrer le mary de son obeïssance ; & dans celle du pere pour se faire écouter par son fils ; & dans celle du fils pour se maintenir dans l'obeïssance qu'il doit à son pere ; & dans celle du maître pour se faire respecter par ses serviteurs ; & dans celle du serviteur pour s'encourager à bien servir ; & dans celle de l'humble par principe de pieté ; & dans celle de l'orgueilleux par principe d'envie, & pour tâcher de s'égaler aux Saints ; & dans celle du riche pour s'exciter à donner ; & dans celle du pauvre pour réveiller la charité du riche. La gayeté le met dans la bouche de l'yvrogne auprés de son flacon ; la misere dans celle du mendiant qui demande à la porte ; la droiture dans celle des bons ; la fraude dans celle des méchans ; le respect dans celle des Chrêtiens ; la flatterie dans celle des payens. En un mot tout retentit du nom de Jesus-Christ. C'est à chacun à voir ce qui le luy met dans la bouche : car le jour viendra qu'il faudra luy en rendre compte.

IV. CLASSE.

5. Il y a un Etre invisible, Principe & Createur de tout ce que nous voyons, & cet Etre est l'Etre souverain, Eternel,

Doctrine de la Trinité, admira-

IV. CLASSE. *blement expliquée.* immuable, & incomprehensible à tout autre qu'à luy-même ; & il y a une parole eternelle ou un Verbe par lequel cette souveraine Majesté se fait entendre, & donne la connoissance d'elle-même, & ce Verbe est égal à celuy qui l'engendre, & qui se fait connoître par luy. Il y a enfin une sainteté primitive, qui sanctifie tout ce qu'il y a de saint, & qui est comme le nœud & le lien qui unit indivisiblement ce premier principe au Verbe par lequel il se fait connoître, & qui luy est parfaitement égal. Or qui sont ceux qui ont l'œil de l'esprit & du cœur assez épuré pour voir ce que je viens de dire, si toutefois c'est en dire quelque chose que d'en parler comme j'ay fait, & pour s'élever par cette vûë ineffable à la souveraine beatitude, s'oublier & se perdre soy-même dans ce grand objet, qui ne se voit que d'une maniere que nous ne sommes pas seulement capables de comprendre, en un mot pour arriver à l'immortalité, & à ce salut éternel que vous me souhaitez ? Qui sont ceux-là, dis-je, sinon ceux qui par un humble aveu de leurs pechez, aplanissent en eux toutes les enflûres de l'orguëil, & qui s'abaissant, par une parfaite humilité de cœur, sous

Sisteme abregé de toute la sainteté Chrêtienne.

Par où on est capable de Dieu.

les pieds de la Majesté de Dieu, deviennent capables de l'avoir pour Maître, & de profiter de ses divines leçons ?

IV. CLASSE.

6. Comme il faut donc commencer par descendre du faîte de l'orgüeil dans le centre de l'humilité, pour pouvoir arriver à une grandeur solide & veritable, QUEL MOYEN plus digne de la magnificence aussi-bien que de la bonté de Dieu, & plus propre à nous inspirer cette humilité, & à dompter la ferocité de nôtre orgüeil, non par la force, mais par voye d'insinuation & de persuasion, que d'avoir voulu que ce Verbe, par lequel Dieu le Pere se fait connoître aux Anges mêmes, & qui est sa force & sa sagesse, mais que le cœur humain, aveuglé comme il est par sa cupidité & par l'amour des choses sensibles étoit incapable de voir, vint se montrer, & exercer ses divines fonctions sous la forme d'un homme, afin que l'homme ayant un tel objet devant les yeux eût horreur de son propre orgüeil, & ne craignît plus de s'humilier à l'exemple d'un Dieu ? C'est donc pour cela que Dieu a voulu qu'on prêchât par toute la terre, non Jesus-Christ revêtu de l'éclat de la Majesté Royale, ny riche des biens de la terre, ny pourvû de ce qui fait la fe-

Pourquoy Jesus-Christ s'est incarné.

Verbe de Dieu fait Chair, leçon d'humilité.

Raison fondamentale de l'état pauvre, où Jesus-Christ a paru sur la terre.

IV. CLASSE.

1. Cor. 1. 2. licité de ce monde-cy, mais Jesus-Christ crucifié. C'est ce qui a été d'abord pour l'orgüeil des Gentils un objet de risée, & qui l'est encore pour les restes de ces orgüeilleux. Cependant il y en eut qui crûrent dés ces premiers temps, comme les peuples entiers croyent presentement. Car en même temps qu'on prêchoit la Croix de Jesus-Christ, on voyoit les perclus marcher, les muets parler, les sourds entendre, les aveugles voir, les morts resusciter, ce que Dieu permettoit pour établir la foy des uns, & pour confondre les railleries des autres; & par là l'orgüeil de l'homme a enfin été forcé de reconnoître qu'il n'y a rien sur la terre de si puissant ny de si fort que l'humilité d'un Dieu, dont les hommes, humiliez à leur tour, ont commencé de se munir contre les assauts de leur orgüeil.

Marc 7. 37. & Math. 11. 5.

7. Reveillez-vous donc enfin, mes freres & mes Peres, * car je puis appeller ainsi les Citoyens de Madaure, c'est Dieu qui a voulu que j'eusse cette occasion de vous écrire. Car pour l'affaire de mon frere Florentin par qui vous m'avez écrit, quoyque par la misericorde de Dieu j'y aye fait tout ce qui dépendoit de moy, & que ce n'ait pas été inutilement, elle se pouvoit fort

* Il les appelle ses Peres parce qu'il avoit été nourri dans leur ville, comme il paroît par le 3. chap. du 2. Livre de ses Confessions. Voyez la note sur le titre de la Lettre 16.

n faire ſans moy, car il a beaucoup parens à Hippone; il y eſt fort connu, tout le monde le plaint de le voir s enfans. Mais Dieu a permis que us m'ayez écrit, parce que ſans quele occaſion comme celle-là je n'aurois parler de Jeſus-Chriſt à des Idolâtres mme vous. Si c'eſt ſans deſſein que us avez nommé ſon ſaint nom dans tre Lettre, qu'au moins ce que je vous écris ne ſoit pas ſans effet. Que ſi au ntraire c'eſt pour vous mocquer de y, craignez ce ſouverain Maître des mmes, que toute la terre attend pretement avec tremblement comme juge, quoyque toute la terre l'ait trefois regardé avec mépris, comme ant luy-même été jugé & condamné r les hommes. Les ſentimens que j'ay ur vous dans le cœur, & que je viens xprimer par cette Lettre, autant que ſuis capable de les exprimer, vous ſent un jour reprochez au jugement de luy qui confondra les incredules, en ême temps qu'il établira pour jamais ux qui auront crû en luy dans la poſſion des biens qu'il leur a promis. ue le ſeul Dieu veritable vous retire toutes les vanitez de ce ſiecle, & 'il vous convertiſſe à luy, mes tres-

IV. CLASSE.

IV. CLASSE. chers freres & tres-estimables Seigneurs.

LETTRE CCXXXIII. *

* C'étoit autrefois la 20. & celle qui étoit la 233. est presentement la 234.

Saint Augustin prie Longinien, Philosophe Payen, de luy dire de quelle maniere il croyoit qu'il fallût adorer Dieu, & ce qu'il pensoit de Iesus-Christ.

AUGUSTIN à LONGINIEN.

1. ON dit qu'un Ancien avoit accoûtumé de dire que quand on avoit mis un homme au point de ne desirer rien tant que d'être homme de bien, il étoit aisé de le faire entrer dans tous les autres points de la doctrine des mœurs. Ce mot est de Socrate, si je ne me trompe : mais en voicy un autre, par où un saint Prophete, * qui a vécu longtemps avant luy, nous fait voir tout à la fois, & que nous ne devons rien tant souhaiter que d'être gens de bien, & par où nous le pouvons être. *Vous aimerez*, dit-il, *le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur, de tout vôtre esprit, & de toute vôtre ame, & vôtre prochain comme vous-même.* Or non seulement il seroit aisé de faire entrer dans tout ce qui regarde la doctrine des mœurs celuy qui en se-

* Moïse.

Par où nous pouvons être gens de bien.
Deut. 6. 5.
Lev. 19. 18.

roit déja là, mais il n'auroit plus besoin de nulle autre doctrine, puis qu'il n'y en a d'utile & de salutaire que celle-là, comme Jesus-Christ nous l'apprend, quand il dit que *ces deux commandemens comprennent la loy & les Prophetes*. Car il y a beaucoup de doctrines inutiles, & mêmes nuisibles, si toutefois ce qui ne sert de rien, & qui ne peut même que nuire merite le nom de *doctrine*. Mais comme il m'a paru, par l'entretien que j'ay eu avec vous, que vous ne desiriez rien tant que d'étre homme de bien, je prens la liberté de vous demander comment vous croyez qu'il faut adorer Dieu, qui est le bien par excellence, & d'où découle tout ce qu'il peut y avoir de bon dans l'homme. Je ne vous demande point si vous croyez qu'il le faut adorer, car je sçay que vous n'étes pas en doute là-dessus, mais je serois bien-aise de sçavoir ce que vous pensez de Jesus-Christ, dont j'ay remarqué que vous avez une grande idée; & si vous croyez qu'on puisse arriver à la vie heureuse par le chemin qu'il nous a marqué, ou même que l'on n'y peut arriver que par celuy-là, en sorte que si vous ne marchez pas encore dans ce chemin, on ne s'en puisse prendre à aucun doute où vous soyez

IV. CLASSE.

Math. 22. 40.

IV. CLASSE. sur ce sujet, mais à quelque raison qui vous oblige de differer; ou si vous étes persuadé qu'il y a quelqu'autre voye, ou même plusieurs autres qui menent à ce bien si desirable, & si vous croyez marcher déja dans quelqu'une de celles-là.

Voilà ce que je voudrois sçavoir, & que j'ay crû pouvoir vous demander sans prendre trop de liberté; car je vous ayme comme je le doy par cette grande regle que je viens de vous citer, & je croy pouvoir dire sans temerité que vous m'aimez. Or dequoy peut-on s'entretenir plus utilement entre gens qui se connoissent & qui s'aiment comme nous faisons, & surquoy devons-nous le plus desirer que nos amis nous parlent ou nous obligent de parler, que sur ce qui nous peut rendre & gens de bien, & heureux?

IV CLASSE.

LETTRE CCXXXIV. *

* C'étoit auparavant la 21. & celle qui étoit la 234. est presentement la 255.

Longinien fait réponse à S. Augustin, & s'explique avec luy sur la voye par où il croyoit que l'on parvient au Dieu souverain, & qui étoit, selon luy, celle des Dieux inferieurs qu'il falloit se rendre propices par les sacrifices purificatoires.

LONGINIEN à son tres-Venerable Seigneur, le tres-saint Pere AUGUSTIN.

1. C'Est un grand bonheur pour moy que vous ayez bien voulu m'honorer d'une de vos Lettres, & faire reluire jusques sur moy, tout indigne que je suis, la lumiere si pure de vos vertus. Mais vous m'imposez un fardeau bien pesant, mon tres-venerable Seigneur, quand vous m'ordonnez de répondre à vos demandes, & c'est beaucoup exiger d'un Payen comme moy, & sur tout dans ce temps-cy, de vouloir qu'il démêle de si grandes questions, & qu'il vous rende raison de sa doctrine. Car, comme nous en sommes déja convenus à peu prés, & comme vous étes obligé plus que jamais d'en convenir si vous voulez que nous conferions par écrit, la doctrine que je fais profession

IV. CLASSE.

de suivre est riche en preceptes pour le reglement des mœurs. Je ne parle pas seulement de ceux qu'on tire de Socrate, ny de ceux que les Romains, * dont vous étes assûrément le meilleur & le plus aymable, ont empruntez de vos Prophetes, ny de ce qui s'en peut tirer des Juifs, mais de ceux que nous tenons d'Orphée, d'Agés & de Trismegiste, qui sont de beaucoup plus anciens que tout ce que je viens de nommer, & qui remontent jusques au commencement des siecles, où les Dieux, par une faveur particuliere, firent découler de la bouche de ces grands hommes, & répandirent par tout le monde, tant de preceptes salutaires, dés avant que la terre fût divisée comme elle est en trois parties, & que l'on eût entendu nommer les noms d'Europe, d'Asie, d'Affrique.

* Depuis que les Empereurs se furent faits Chrêtiens, les Payens, & sur tout ceux des païs éloignez de l'Italie, donnoient aux Chrêtiens le nom de *Romains*.

Or dans tous les siecles qui ont coulé depuis ce temps-là, je ne croy pas qu'il se soit trouvé un si homme de bien que vous, si ce n'est peut-être celuy que Xenophon nous décrit, mais qui n'est qu'une idée & un portrait fait à plaisir. Ouy j'en jure, & j'en prens Dieu à témoin, sans craindre de me parjurer, qu'à l'exception d'un seul, je n'en ay trouvé aucun dans ce que j'ay vû, ny dans ce

En quelle veneration S. Augustin étoit parmy les Payens mêmes.

que j'ay lû ou entendu dire qui fût si appliqué que vous l'étes à connoître Dieu, & si capable de l'atteindre par la pureté du cœur, & par le dégagement de tout ce qui appesantit & l'ame & le corps; ny qui eût plus de droit d'esperer de le posseder que vous en avez, & par la pureté de la conscience, & par la fermeté de la foy. IV. CLASSE.

2. Vous me demandez par quelle voye on arrive à ce bien-là; mais vous le devez sçavoir bien mieux que moy, mon tres-honoré Seigneur; & au lieu de me le demander, ce seroit à vous à me l'apprendre, comme vous pourriez faire sans doute sans rien emprunter des autres. Car je vous avouë que je n'ay pas encore tout ce que demande la religion que je professe, & qui seroit necessaire pour pouvoir s'élever jusques au siege de la Majesté de Dieu, quoyque je travaille à faire provision de ce qu'il me faut pour un si grand voyage. Je vous diray neanmoins, autant que je le puis en peu de mots, ce que je croy & que je pratique sur ce sujet, suivant les saintes traditions de nos Peres. La meilleure voye pour aller à Dieu, est celle par laquelle un homme de bien, dont les actions & les paroles sont conformes

IV. CLASSE.

aux regles de la pieté, de la justice, de la droiture, de la pureté & de la verité, & qui ayant été solidement éprouvé s'est toûjours trouvé le même en tout temps, & en toutes sortes d'occasions, & ne peut étre soupçonné de vanité, ny de faux semblant, s'avance vers Dieu de toute l'impetuosité de son esprit & de son cœur, muni & escorté, pour ainsi dire, comme un soldat veteran des armées du grand Dieu, de toute la troupe des Dieux inferieurs, qui ne sont autre chose que ce que vous appellez des *Anges*, ou quoy que ce puisse étre de ce qu'il y a de plus excellent aprés Dieu, & qui vient de luy, ou qui en est inseparable, ou qui porte à luy; c'est à dire comme un homme rempli de toutes les vertus du seul ineffable, incomprehensible, & infatigable Createur de toutes choses.

Quelle idée les Payens avoient de Jesus Christ.

3. Quant à ce Dieu que vous croyez moitié corps & moitié esprit, & que vous appellez Jesus-Christ, & par qui vous vous tenez assûré d'arriver à ce Dieu souverain & veritable qui possede le souverain bonheur, & qui est le Pere de toutes choses, je n'ose ny ne veux, mon tres-honoré Seigneur, vous dire ce que j'en pense. Car comment pronon-

cer ſur ce que l'on ne connoît point? Cependant comme vous m'aſſûrez que vous m'aimez, moy qui n'ay rien de recommandable que le reſpect que j'ay pour vôtre vertu, & que même vous avez bien voulu me le dire, quoyque je le ſçûſſe déja, je n'ay pas beſoin d'autre choſe pour paſſer pour homme de bien, & le ſoin que j'ay de ne me pas rendre indigne de la bonne opinion que vous avez de moy, & de ne pas déplaire à un homme qui ne travaille qu'à ſe rendre agreable à Dieu, vous doit faire voir auſſi combien je vous ayme, & avec combien de plaiſir. IV. CLASSE.

La plus grande grace que j'aye à vous demander aprés cela, c'eſt que vous excuſiez ce qu'il y a de defectueux dans mes ſentimens, & de foible ou de mauvais ſens dans ce que vous m'avez obligé de vous écrire; & que vous veüilliez bien m'inſtruire, ſi vous m'en jugez digne, & me dire vôtre penſée ſur tout cecy par quelqu'une de vos Lettres toutes ſaintes, & qui ſont pour moy plus douces que le miel & le nectar. Je prie Dieu, mon tres-honoré Seigneur & Pere, qu'il vous comble de ſes faveurs, & de ſes bienfaits, & qu'une ſainteté inalterable vous rende auſſi agreable à ſes

IV. CLASSE. yeux que nous devons souhaiter de l'être.

LETTRE CCXXXV.*

* C'étoit auparavant la 22. & celle qui étoit la 235. est presentement la 64.

Saint Augustin demande à Longinien pourquoy il croyoit que les gens de bien eussent besoin de sacrifices purificatoires pour avoir accez auprés de Dieu, puisque vivre saintement, & avoir besoin de purification sont deux choses qui ne s'accordent pas.

AUGUSTIN à LONGINIEN.

1. MA lettre m'a produit le fruit que j'en esperois, puis qu'elle m'a attiré une réponse de vous, où je voy déja la dispute engagée entre vous & moy sur une matiere tres-importante: c'est precisément ce que je desirois d'abord. Ce qui me reste à desirer, & que j'attens de la misericorde de Dieu, c'est que cette dispute se termine à une heureuse fin. C'est une grande marque de sagesse & de moderation à un Payen comme vous, de n'avoir rien voulu dire temerairement sur le sujet de Jesus-Christ, & cela m'a fait un grand plaisir, aussi-bien que l'envie que vous me témoignez de m'entendre sur ce sujet. Je ne

efuse pas de la satisfaire, & elle
rop loüable & trop selon mon
pour y manquer. Mais il faut au-
'ant sçavoir bien nettement quelle
ôtre opinion sur l'usage de ces an-
sacrifices dont vous me parlez.
meilleure voye pour aller à Dieu, «
-vous, c'est celle par laquelle un «
ne de bien, dont les actions & les «
es sont selon la pieté, la justice, la «
ure, la pureté & la verité, & qui «
été solidement éprouvé s'est toû- «
trouvé le même en tout temps, & «
utes sortes d'occasions, & ne peut «
soupçonné de vanité ny de faux «
lant, s'avance vers Dieu de toute «
etuosité de son esprit & de son «
, muni & escorté, pour ainsi dire, «
ne un soldat veteran des armées du «
l Dieu, de toute la troupe des «
x inferieurs; qui ne sont autre chose «
ce que nous appellons des *Anges*, «
uoy que ce puisse étre de ce qu'il «
e plus excellent aprés Dieu, & qui «
de luy, ou qui en est inseparable, «
ui porte à luy, c'est à dire comme «
omme rempli de toutes les vertus «
ul ineffable, incomprehensible, & «
gable Createur de toutes choses. «
nt vos propres paroles, & vous les

IV. CLASSE. reconnoissez sans doute, puis qu'elles sont tirées une à une de vôtre lettre, où
» vous concluez enfin que cette voye pour
» aller à Dieu est celle par laquelle ces
» gens de bien, dont vous venez de faire
» le portrait, purifiez interieurement, &
» exterieurement par la pratique pieuse
» des anciens sacrifices qui vous sont pres-
» crits, & par les expiations & l'abstinen-
» ce des choses impures, s'avancent à
» grands pas vers Dieu.

2. Je voy par ces paroles, si je ne me trompe, que vôtre pensée est qu'il ne suffit pas pour aller à Dieu d'étre homme de bien, & de s'étre rendu les Dieux inferieurs propices, par une vie qui soit selon les regles de la pieté, de la justice, de la droiture, de la pureté, & de la verité, & d'étre escorté de toute cette troupe celeste, à moins qu'on ne pratique encore les sacrifices prescrits par les
» Anciens. Je voudrois donc sçavoir ce
» que vous croyez qu'il peut rester à ex-
» pier dans celuy qui par une vie confor-
» me aux loix de la pieté, de la justice,
» de la droiture & de la verité, s'est rendu les Dieux inferieurs propices, & par eux le Dieu souverain? Car s'il y a quelque chose à purifier en luy par ces sacrifices, il n'est donc pas pur; & s'il

n'eſt pas pur, dés-là il ne vit pas ſelon les regles de la pieté, de la juſtice, de la droiture & de la pureté : car quiconque vit de la ſorte eſt pur. Or à quoy bon employer des ſacrifices & des expiations à purifier ce qui eſt déja pur ?

Le nœud de nôtre question, qu'il faut démêler avant de venir au reſte, eſt donc de ſçavoir ſi ce qu'on appelle *bien vivre* c'eſt ſe purifier par ces expiations & ces ſacrifices, ou ſi ce ſont des moyens pour parvenir à bien vivre ; ou ſi l'on doit penſer que quelque ſainte vie que l'on mene, on ne ſçauroit arriver à cette vie heureuſe qui ſe trouve dans la poſſeſſion de Dieu, à moins que de pratiquer encore ces ſacrifices & ces expiations ; ou ſi ces pratiques ſont comme une partie de la bonne vie, en ſorte que bien vivre & les obſerver ne ſoient pas deux choſes differentes, mais que l'une ſoit compriſe dans l'autre. Je vous prie donc de vouloir bien m'apprendre, par une réponſe, ſur laquelle de ces quatre choſes vous pretendez établir la neceſſité des ſacrifices & des expiations. Car il faut le ſçavoir préciſément pour avancer chemin dans ce que nous avons à traiter enſemble ; autrement je courrois riſque de perdre du temps & des paroles à

IV. CLASSE.

refuter autre chose que ce que vous pensez. Je ne feray pas cette lettre plus longue, pour ne vous pas surcharger, & afin que vous puissiez me faire plus promptement réponse, aprés quoy nous passerons au reste.

LETTRE CCXXXVI. *

* C'étoit auparavant la 74. & celle qui étoit la 236. est presentement la 65.

Saint Augustin donne avis à l'Evêque Deuterius qu'il avoit degradé & chassé le Soudiacre Victorin, convaincu de l'erreur des Manichéens, & de l'avoir même enseignée secrettement. Il prie cet Evêque de ne le point recevoir à penitence, à moins qu'il ne decouvre ce qu'il connoissoit d'autres gens infectez de la même erreur. Il dit par occasion ce que c'étoit parmy les Manichéens que les Auditeurs *&* *les* Elûs.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher & tres-saint frere & Collegue, le tres-venerable Seigneur DEUTERIUS. [a]

a. DEUTERIUS étoit Evêque de Cesarée, Metropole de la Mauritanie Cesarienne. Cette Province & la Mauritanie de Tingis (maintenant Tanger) ne sont separées de l'Espagne, que par le détroit de Gibraltar, ce qui donna lieu aux Priscillianistes, qui étoient poursuivis en Espagne, de passer en Affrique.

IV. CLASSE.

1. J'Ay crû que pour empêcher que l'ennemy, qui ne cesse point de chercher par où il pourra faire perir des ames rachetées par le Sang de Jesus-Christ, ne se glisse dans le troupeau par la negligence des Pasteurs, & ne ravage vôtre province, je ne pouvois rien faire de meilleur que de vous donner avis de ce qui s'est passé parmy nous. Nous avons découvert & verifié qu'un certain Soudiacre de Mailles * nommé Victorin étoit infecté de l'heresie des Manichéens, & que sous le voile de la clericature il cache depuis long-temps des sentimens si detestables ; car il est déja d'un âge fort avancé. La chose a été si bien averée, que dés qu'il a été interrogé devant moy il a tout avoüé, avant même qu'on luy eût produit aucun témoin, car il y en avoit tant, & il s'étoit découvert à tant de gens, qu'il a bien vû qu'il y auroit non seulement de l'imprudence, mais de la folie à prendre le party de nier. Il a donc avoüé qu'il étoit Manichéen, quoyqu'il ne fût parmy eux que de ceux qu'ils appellent *Auditeurs*, & non pas de ceux qu'ils appellent *Elûs*.

* Ville de la Mauritanie Cesarienne, à quelque 40. milles de la mer Mediterranée.

Auditeurs parmy les Manichéens.

2. Ces auditeurs mangent de la chair comme les autres hommes, exercent l'a-

IV. CLASSE. *ce que c'étoit.*

Difference des Auditeurs & des Elûs.

Doctrine des Manichéens.

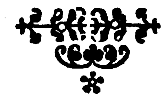
griculture, & se marient même s'ils le jugent à propos : mais les Elûs ne font rien de tout cela. Aussi les Auditeurs ont-ils un si grand respect pour les Elûs, qu'ils se mettent à genoux devant eux quand ils en rencontrent, les priant de leur imposer les mains, ce que font ceux même de ces Elûs qui ne sont ny Diacres, ny Prêtres, ny Evêques. Mais enfin les Auditeurs aussi-bien que les Elûs adorent & prient le Soleil & la Lune, jeûnent le Dimanche, & croyent tous les dogmes impies qui rendent cette secte si detestable. Car ils soûtiennent que Jesus-Christ n'est point né d'une Vierge, que son corps n'étoit point un veritable corps, mais un corps phantastique, qu'ainsi sa passion n'a été qu'une illusion, & qu'il n'est point resuscité. Ils calomnient les Patriarches & les Prophetes, & veulent que la loy donnée par le serviteur de Dieu Moïse vienne du Prince des tenebres, & non pas du vray Dieu. Que les ames, non seulement des hommes, mais des bêtes, soient des portions de la substance de Dieu. Que le Dieu bon & veritable a été en guerre avec la race des tenebres, & qu'il n'a pû si bien faire qu'une partie de sa substance ne soit demeurée mélée avec les Princes des tene-

bres. Que cette portion échape peu à peu de ses liens, & que c'est à mesure qu'il en passe quelque chose dans le Soleil & dans la Lune, ou dans la bouche des Elûs, qu'elle se purifie de l'impureté qu'elle a contractée; & que ce qu'il en restera à la fin du monde, qui n'aura pû être ainsi purifié, sera jetté dans des liens & des supplices éternels. De sorte que selon ces impies il faudroit croire non seulement que la substance de Dieu est capable d'alteration, de soüillûre & de corruption, puis qu'une portion de cette substance est tombée dans un si malheureux état, mais qu'elle ne pourra pas même être affranchie toute entiere à la fin des siecles de cet abysme de misere & d'impureté.

IV. CLASSE.

3. Voilà les blasphemes horribles que ce Soudiacre faisoit profession de croire, & que non seulement il cachoit sous le masque & la contenance d'un Catholique, mais qu'il enseignoit même de toute sa force. Car c'est par-là qu'il a été découvert, & pour s'être confié à des gens dont il pretendoit se faire des Disciples. Aprés m'avoir avoüé qu'il étoit Auditeur parmy les Manichéens, il m'a prié de le remettre dans la voye de la verité Catholique, mais j'avouë que je n'ay pû avoir

IV. CLASSE. que de l'horreur pour un homme qui en même temps qu'il cachoit de tels ſentimens dans le fond de ſon cœur, n'a pas laiſſé de faire ſemblant d'être Catholique, & a été capable de pouſſer la fourberie juſques à entrer dans la clericature. Ainſi je n'ay pas crû qu'il y eût autre choſe à faire que de le faire chaſſer de la ville, aprés l'avoir châtié comme il le meritoit. Ce ne ſeroit pas aſſez neanmoins, ſi je manquois d'avertir vôtre ſainteté de tout cecy, afin que tout le monde ſçache qu'il a été degradé ſelon la rigueur de la diſcipline Eccleſiaſtique, & que chacun s'en donne-garde. Il demande d'être reçû à faire penitence, mais on ne doit point croire que ce ſoit ſincerement, à moins qu'il ne defere à vôtre ſainteté tout ce qu'il connoît de Manicheens, non ſeulement dans le territoire de Mailles, mais dans toute la Province.



IV. CLASSE.

LETTRE CCXXXVII. *

nt Augustin parle à l'Evêque Ceretius les rêveries des Manicheens & des Prisilliánistes touchant les Livres Canoni-'ues, & des interpretations bizarres & rompeuses que ces derniers donnoient à es saintes Ecritures, & aux Livres Apocryphes, & sur tout à une certaine Iymne qu'ils vouloient faire passer pour elle que Iesus-Christ prononça avant l'aller au jardin des Olives, & qu'ils nettoient au dessus des Livres mêmes Canoniques.

* C'étoit auparavant la 1. de celles qui étoient cottées 253. & celle qui étoit la 237. est presentement la 56.

GUSTIN saluë en JESUS-CHRIST on tres-saint Frere & Collegue, le res-venerable Seigneur CERETIUS. [a]

IL faut, mon tres-saint Pere & tres-venerable Seigneur, autant que j'en s juger par ce que vôtre Sainteté m'a 'oyé, ou qu'Arginius sans y penser, ans sçavoir qu'il y eût des Priscillia-es au monde, ait donné dans leurs :urs, ou qu'il s'en soit laissé infecter

a Il y a un Evêque de ce nom qui écrivit à saint Pape premier du nom, avec deux autres Evêques 'ance l'an 451. au sujet de sa Lettre à Flavien, & assez croyable qu'il étoit Evêque en Provence ou nguedoc, où les Priscillianistes pouvoient facile-venir d'Espagne. On ne peut dire assurément que t le même; mais aussi il n'y a rien qui s'y oppose.

IV. CLASSE.

avec connoissance de cause, & sçachant bien ce qu'il faisoit. Car je ne doute point que ces écrits ne viennent de quelqu'un de cette secte, quoyque je n'aye encore sçû lire aucun des deux de bout en bout, tant j'ay été accablé depuis que je les ay par une infinité d'autres affaires qui sont venuës l'une sur l'autre : j'en ay même égaré un je ne sçay comment, & quelque soin que j'aye pris de le chercher parmy les miens, je ne l'ay jamais pû retrouver.

a 2. Quant à cette hymne [a] qu'ils disent être de nôtre Seigneur Jesus-Christ, & qui a fait le plus d'impression sur l'esprit de vôtre Sainteté, elle se trouve parmy les Livres apocryphes, & ces Livres ne sont point particuliers aux Priscillianistes ; d'autres Heretiques s'en servent aussi bien qu'eux pour authoriser chacun ses erreurs & ses impietez, dont la diversité n'empéche pas que ces Livres ne leur soient communs à tous. Ceux qui en font le plus d'usage, sont ceux qui ne reçoivent point les Livres de l'ancienne Loy, ny ceux des Prophetes que nous reconnoissons pour Cano-

Erreurs des Manichéens, & de quelques autres heretiques, sur les saintes Ecritures.

a. On ne trouve que des lambeaux de cette Hymne prétenduë ; il y a même apparence, que dés le temps qu'écrivoit saint Epiphane, c'est à dire, l'an 375. on ne l'avoit pas entiere, car il n'auroit pas manqué de la rapporter.

niques. Car ils soûtiennent que ces Livres ne regardent point le Dieu bon & veritable, ny son Fils Jesus-Christ; tels sont les Manichéens, les Marcionites, & quelques autres, qui ont été jusques à faire d'un tel blasphéme un des points de leur creance. Entre les Livres mêmes du nouveau Testament, c'est à dire les saints Evangiles, & les écrits des Apôtres, ils ne reçoivent que ce qui les accommode, & poussent leur hardiesse jusques à rejetter des Livres entiers. Dans ceux-mêmes qu'ils reçoivent ils ne prennent pour bon que ce qu'ils pretendent pouvoir accorder avec leurs erreurs, & rejettent tout le reste comme faux.

IV. CLASSE.

Les Manichéens, par exemple, rejettent tout le Livre des Actes, incommodez de ce qu'on y voit que le S. Esprit promis dans l'Evangile par Jesus-Christ fut envoyé sur ses Disciples aprés son Ascension. Car leur aveuglement va jusques à soûtenir que cette promesse de Jesus-Christ n'a été accomplie que dans leur Patriarche Manichée, qu'ils font passer pour ce divin Esprit, abusant d'un si saint nom pour seduire les simples & les ignorans, par où, quand il n'y auroit que cela seul, ils sont exclus de ce don celeste. Les Cathaphriges * sont

Jean. 15. 26. Act. 2. 2. &c.

Manichéens & Cathaphriges vouloient faire passer leurs Patriarches pour le saint Esprit.

* Voyez une note sur

IV. CLASSE. le nombre 12. de la Lettre 118.

tombez dans une impieté toute semblable, & pretendent aussi que le saint Esprit que Jesus-Christ avoit promis d'envoyer n'est venu dans le monde que par Montan & Priscilla, deux Fanatiques qu'ils reverent comme leurs Prophetes.

Voyez le Livre de saint Augustin contre le mensonge.

3. Pour les Priscillianistes, ils reçoivent indifferemment & les Livres Canoniques, & les Apocryphes, & se demélent de ce qu'il y a dans les uns & dans les autres de contraire à leurs dogmes impies, par des interpretations dont quelques-unes sont assez adroites, & d'autres les plus sottes & les plus ridicules du monde. Mais ce qu'ils ont de particulier, c'est qu'ils ne croyent rien eux-mêmes des interpretations qu'ils donnent devant ceux qui ne sont pas de leur secte * aux endroits de ces Livres qui leur sont contraires; car s'ils s'en tenoient à ces interpretations, ils seroient Catholiques, ou au moins peu éloignez de la verité, puis qu'ils ne cherchent ou paroissent ne vouloir chercher, dans les Livres apocryphes mêmes, que des sens Catholiques. Mais ce qu'ils croyent, qu'ils enseignent, & qu'ils apprennent à leurs sectateurs, quand ils sont en particulier, est tout contraire à ce qu'ils disent publiquement; & comme ils n'osent

* Il faut lire icy dans le latin, *à suâ sectâ hominibus alienis*, au lieu de *ab suæ sectæ, &c.*

s'en expliquer, parce qu'en effet ce ſont des dogmes viſiblement impies & deteſtables, ils ne debitent devant ceux dont ils ſe deffient qu'une doctrine conforme à la foy Catholique dont ils tâchent de ſe couvrir, mais qu'ils ſont bien éloignez de ſuivre. IV. CLASSE.

Ainſi, quoiqu'il y ait peut-être d'autres Heretiques plus corrompus par le fonds des dogmes, il n'y en a point de comparables à ceux-là en diſſimulation & en fourberie. Car au lieu que les autres ne mentent que par le même principe d'infirmité ou de mauvaiſe habitude qui fait que l'on eſt ſujet aux autres vices, ceux-cy mentent par principe de Religion; & l'on dit qu'un des preceptes de leur ſecte, c'eſt non ſeulement de mentir, mais de mentir même avec ſerment, quand il eſt beſoin, plûtôt que de reveler le ſecret de leur doctrine. Et nous ſçavons de ceux qui ont été de leur ſecte, & que la miſericorde de Dieu en a tirez, qu'ils ont fait de ce precepte fondamental une eſpece de formule conçûë en ces termes.

Priſcillianiſtes menteurs par principe de Religion.

Employez hardiment pour cacher le ſecret,
Et le ſerment & le parjure.

4. Or afin de voir à n'en pouvoir douter qu'ils prennent ces Livres Apocry-

IV. CLASSE. phes dans un sens tout different de celuy qu'ils font semblant de leur donner, il ne faut que prendre-garde à ce principe sur lequel ils se fondent pour donner à ces Livres l'authorité d'Ecritures Canoniques, & ce qui est encore plus criminel, pour les mettre même au dessus de celles qui le sont veritablement. Ce principe paroît par ce titre de l'un de ces deux Livres que vous m'avez envoyez: » Hymne du Seigneur qu'il dit en secret » à ses saints Apôtres & Disciples, (car il » est écrit dans l'Evangile que ce fut aprés » avoir dit une Hymne qu'il s'en alla sur » la montagne des Oliviers,) & qui a été » obmise dans le Canon à cause de ceux » qui ne jugent des choses que selon leur » propre esprit, & non pas selon l'esprit de » Dieu & sa verité, & parce qu'il est écrit, » *il est bon de cacher le secret du Roy, quoiqu'il* » *soit loüable de reveler les œuvres de Dieu.*

Mat. 26. 30.

Tob. 12. 7.

» Leur grande raison pourquoy cette Hymne n'a pas été mise dans le Canon, est donc qu'il est bon de cacher le secret du Roy à ceux qui ne jugent des choses que selon la chair, & non pas selon l'esprit de Dieu & sa verité : mais de là il s'ensuit que les écritures qui se trouvent dans le Canon ne regardent donc point ce secret du Roy qu'il faut reser-

ver à ceux qui jugent des choſes ſelon l'eſprit de Dieu & ſa verité, & qu'elles ne ſont faites que pour ceux qui n'en jugent que ſelon la chair ; c'eſt à dire que les écritures Canoniques ne parlent point ſelon l'eſprit de Dieu, & n'appartiennent point à ſa verité. Or c'eſt une impieté qui fait horreur, & dont on ne ſe lavera pas en diſant que les écritures Canoniques, quoiqu'entenduës charnellement par les charnels, ſont entenduës ſpirituellement par les ſpirituels. Car ſi cela eſt, pourquoy cette Hymne n'auroit-elle pas été miſe dans le Canon, puis qu'elle n'auroit été ſujette à être priſe charnellement que par les charnels non plus que le reſte des écritures; & qu'elle auroit été entenduë ſpirituellement par les ſpirituels ?

5. D'ailleurs, d'où vient qu'en expliquant cette Hymne ils tâchent de luy donner un ſens qui s'accorde avec les Livres Canoniques ? Car ſi la raiſon pour laquelle cette Hymne ne ſe trouve point parmy les Livres Canoniques, eſt qu'elle n'eſt que pour les ſpirituels, au lieu que les autres écritures ſont pour les charnels, pourquoy explique-t'on ce qui n'eſt que pour les ſpirituels d'une maniere qui ſe rapporte à ce qui eſt pour

IV. CLASSE. les charnels? Il est dit dans cette Hymne par exemple, *je veux délier, & je veux être delié*, & cela veut dire, selon ces gens-cy même, que Jesus-Christ nous a dépris & détachez du commerce des choses de la terre, & que nous ne devons plus nous y engager. Mais les Ecritures Canoniques ne nous apprennent-elles pas l'un & l'autre quand elles disent, *Vous avez rompu mes liens*, & ailleurs, *C'est le Seigneur qui délie ceux qui étoient dans les chaînes?* Or qu'aprés avoir été déliez de la sorte nous ne devions plus nous engager de nouveau dans les liens, c'est precisément ce que nous enseigne l'Apôtre S. Paul, quand il dit, *Demeurez donc fermes, & ne vous remettez point de nouveau sous le joug de la servitude*, & l'Apôtre S. Pierre quand il dit, *Si aprés avoir été retirez de la corruption du monde par la connoissance de Iesus-Christ nôtre Seigneur & nôtre Sauveur ils se laissent vaincre en s'y engageant de nouveau, leur dernier état devient pire que le premier*, par où il fait voir qu'aprés avoir été tirez des engagemens du monde, il ne faut pas nous y jetter de nouveau.

Ps. 115. 16. *Ps. 145. 7.* *Gal. 5. 1.* *2. Pet. 2. 20.*

Ce qu'ils s'efforcent de trouver dans cette hymne étant donc clairement exprimé par les Livres du Canon, comme il

IV. CLASSE.

il paroît par ces passages, & par beaucoup d'autres qu'on pourroit rapporter, & n'étant que ce qu'on lit & qu'on prêche sans cesse aux Fidelles, pourquoy lisent-ils que si Dieu n'a pas voulu que cette hymne *si obscure*, pour me servir de leurs termes, se trouvât avec les Livres Canoniques, c'est pour ne pas reveler * aux charnels les grandes choses qu'elle contient, puisque nous voyons au contraire que les Livres Canoniques expriment clairement ces mêmes choses qui ne sont dans cette hymne qu'obscurément, à ce qu'ils avoüent eux-mêmes? Nous avons donc grand sujet de croire que le sens qu'ils donnent devant le monde aux paroles de cette hymne n'est qu'une couverture de celuy qu'ils y donnent entr'eux, & qu'ils n'osent découvrir.

* Il faut lire icy dans le latin, *ne revelarentur*, au lieu de *ne velarentur*, qui est visiblement contre le sens.

6. Car si le vray sens de ce qu'ils font dire à Jesus-Christ dans cette hymne, est qu'il nous a tirez des liens de ce siecle, afin que nous ne nous y engagions plus, il y auroit, *je veux délier, & je ne veux pas que ceux que j'auray déliez se laissent lier de nouveau*, plûtôt que, *je veux délier & je veux être délié*. Et quand on voudroit dire que dans ces dernieres paroles, *je veux être délié*, le chef se seroit mis à la place de ses membres,

IV. CLASSE. comme dans ce passage, *j'ay eu faim & vous m'avez donné à manger*, il auroit dit, *je veux être délié pour n'être plus lié*, plûtôt que de dire simplement *je veux être délié*. On dira peut-être qu'il est également certain, & que Jesus-Christ délie comme chef, & que Jesus-Christ est délié dans la personne de ses membres, pour lesquels il parle quelquefois comme s'il parloit pour luy-même, comme quand il dit à S. Paul, *Saul, Saul, pourquoy me persecutez-vous.* Mais en premier lieu c'est ce que celuy qui a fait l'explication de cette hymne ne dit point, & quand il le diroit nous luy répondrions, comme nous avons déja fait, que nous trouvons cette même verité dans les Livres Canoniques; qu'elle y est tres-clairement exprimée; que c'est de ces Livres que nous l'avons tirée; & que c'est par eux que nous l'appuyons quand nous la prêchons aux peuples. Pourquoy dit-on donc que ç'a été pour dérober cette hymne aux charnels que Dieu n'a pas voulu qu'elle se trouvât parmy les Livres Canoniques, puisque ce qui n'est qu'obscurément dans cette hymne est clairement dans les Livres du Canon? Iront-ils jusques à cet excez de folie d'oser dire que *ce secret du Roy qu'il*

Mat. 25. 35.

Act. 9. 4.

Tob. 12. 7.

est bon de cacher, se trouve effectivement caché dans cette hymne aux spirituels même, pendant que les Livres Canoniques l'exposent clairement même aux charnels ? IV. CLASSE.

7. On peut dire la même chose de ces autres paroles, *je veux sauver, & je veux être sauvé*, qui se trouvent dans cette hymne un peu au dessus de celles que je viens de rapporter. Car si ces paroles signifient, comme ils le pretendent par le sens qu'ils leur donnent, que comme Jesus-Christ nous sauve par le Baptême, nous sauvons aussi Jesus-Christ en nous, entant que nous conservons en nous le S. Esprit qui nous est donné au Baptême, les Livres du Canon ne nous prêchent-ils pas la même chose lors qu'ils disent d'un côté, *Il nous a sauvez par le lavoir de la regeneration*, & de l'autre ; *n'éteignez point le S. Esprit ?* Pourquoy dit-on donc que si cette hymne ne se trouve point dans le Canon, c'est pour dérober aux charnels la connoissance des mysteres qu'elle enferme, puis qu'encore une fois ce qui n'est qu'obscurement dans cette hymne est clairement dans les Livres du Canon ?

Tit. 3. 5.

1. Thess. 4. 19.

N'y a-t'il donc pas grande apparence que ce n'est qu'une défaite de ces

IV. CLASSE. gens-là, qui se font des explications qu'ils donnent à cette hymne, comme un voile qu'ils mettent devant les yeux de ceux qui ne sont point de leur secte, & sous lequel ils cachent leurs veritables sentimens ? Ce qu'il y a d'étrange & qui fait bien voir leur aveuglement, c'est qu'en même temps qu'ils disent que ce qui a fait que Dieu n'a pas voulu que cette hymne fût dans le Canon, c'est pour cacher aux charnels le secret du Roy, ils l'expliquent par des endroits des Livres Canoniques. Car dequoy sert que ce *secret du Roy* soit voilé dans cette hymne sous des expressions enigmatiques, s'il y en a de claires dans les Livres Canoniques qui l'expliquent & le dévoilent ?

» 8. Ils disent par exemple, que par ces
» autres paroles de cette hymne, *Je veux*
» *être engendré*, il ne faut entendre autre
» chose que ce qui est exprimé dans cet
» endroit d'une Epître Canonique, *Mes*
» *chers enfans, pour qui je sens de nouveau*
Gal. 4. » *les douleurs de l'enfantement jusqu'à ce que*
» *Jesus-Christ soit formé en vous*; & que ces
» autres paroles de la même hymne, *Je*
» *veux chanter*, ne signifient que ce qui est
» dit dans celles-cy d'un Livre Canoni-
» que, *Chantez au Seigneur un Cantique*

au; que par celles-cy de l'hymne, « IV. CLASSE.
out le monde danse, il faut enten- « *Ps.* 95. 1.
. même chose que dans cet endroit «
Mathieu, *Nous avons chanté pour* « *Math.* 11.
, *& vous n'avez pas voulu danser*; « 17.
celles-cy de l'hymne, *Ie veux me la-* «
er, *que tout le monde se frappe la poi-* «
, se doivent prendre dans le même «
que celles-cy du même endroit de «
athieu, *Nous vous avons chanté des* «
ugubres, *& vous n'avez point pleuré*; « *Ibid.*
celles-cy de l'hymne, *Ie veux parer* «
re paré se rapportent à cet endroit «
aint Paul, *que Dieu fasse que Iesus-* «
t habite par la foy dans vos cœurs, «
cet autre, *Vous étes le temple de Dieu*, « *Eph.* 3. 17. 1. *Cor.* 6.
n saint Esprit habite en vous; que « 16.
ns de celles-cy de l'hymne, *Ie suis* «
ampe pour ceux qui me voyent & qui «
onnoissent, est le même que celuy «
et endroit de David, *Ce sera dans* « *Ps.* 35. 10.
lumiere que nous verrons la lumiere; «
ces autres de l'hymne, *je suis la* «
pour tous ceux qui veulent y frapper, «
cordent parfaitement avec celles-cy «
David, *Ouvrez-moy les portes de la* « *Psal.* 117.
e j'y entreray pour loüer le Seigneur, « 19.
vec ces autres du même Prophete, «
rez vos plus grandes portes, portes éter- «
s, ouvrez-vous, & le Roy de gloire en- « *Ps.* 23. 7.

IV CLASSE. " *trera.* Enfin que celles-cy de l'hymne,
" *Vous qui voyez ce que je fais, gardez-vous*
" *bien d'en parler*, ne sont que la même
" chose que ce qui est dit dans le Livre de
Tob. 12. 17. " Tobie, *qu'il est bon de cacher le secret du*
" *Roy.*

Mais si cela est, comment peut-on dire que ce n'est que pour cacher aux charnels ce secret du Roy, que Dieu n'a pas voulu que cette hymne se trouvât parmy les livres Canoniques, puisque quand on vient à l'expliquer on n'y trouve que ce que nous voyons dans ces livres, & que nous y voyons si clairement exprimé, qu'avec cela nous venons à bout d'entendre ce qu'il y a dans l'hymne de plus obscur? Ces interpretations qu'ils y donnent ne sont donc, comme j'ay déja dit, que des voiles dont ils se couvrent. Car ils cachent d'autant mieux à ceux qui ne sont pas de leur secte le sens qu'ils donnent veritablement aux paroles de cette hymne, qu'ils paroissent leur en donner un qui est reçû de tout le monde.

9. Il faudroit trop de discours pour détailler tout le reste; mais il est aisé de suivre ce que j'ay commencé, & de voir que tout ce qu'ils disent de bon & de raisonnable dans l'explication de

IV. CLASSE.

cette hymne se trouve dans les livres Canoniques, & par là il est clair que c'est une deffaite, & non pas une veritable raison, que de dire comme ils font, que « ce n'est que pour cacher aux charnels « le secret du Roy, que Dieu n'a pas per- « mis que cette hymne se trouvât au nom- « bre des livres Canoniques. Ainsi il y a lieu de croire qu'en l'expliquant comme ils font, ils ont pour but de cacher leur doctrine, plûtôt que de faire entendre cette hymne. C'est dequoy il ne faut point s'étonner, puisqu'ils croyent que Jesus-Christ même n'a été qu'un trompeur & un mocqueur dans ce qu'il a dit, non seulement par la bouche des Prophetes, des Apôtres, & des Anges, mais par la sienne propre. Car ils ne reconnoissent pour parole de Dieu révêtuë de son authorité que cette hymne toute seule, dans laquelle celuy qui l'a fabriquée fait dire à Jesus-Christ, *j'ay trompé tout le monde par mes paroles, mais je ne me suis trompé en rien.* Qu'ils nous disent donc, ces spirituels si raffinez, où nous irons, qui nous écouteront, & à qui nous pourrons donner la moindre créance, s'il est vray que Jesus-Christ, c'est à dire le Docteur de la verité, le Verbe & le Fils unique de Dieu,

IV. CLASSE.

a trompé tout le monde par ses paroles? Mais c'est trop parler de ces miserables, de ces ames perduës, de ces docteurs de vanité & de mensonge, de ces seducteurs, qui se trompant les premiers, trompent ensuite ce qu'ils se peuvent associer de gens predestinez à la mort éternelle.

2. Pier. 2. 1.

Si j'ay fait cette réponse à vôtre Sainteté beaucoup plus tard que je n'aurois voulu, je m'y suis aussi étendu beaucoup plus que je ne pensois. C'est un grand bien que de veiller comme vous faites pour écarter les loups du troupeau de Jesus-Christ; mais il faut encore que vôtre vigilance pastorale s'applique, avec la grace du Prince des Pasteurs, à guerir les brebis qu'ils peuvent avoir endommagées.

1. Pier. 5. 4.

LETTRE CCXXXVIII.

* C'étoit auparavant la 174. & celle qui étoit la 238. est presentement la 69.

Pascentius, homme de qualité, & du Conseil de l'Empereur, mais infecté de l'heresie Arrienne, avoit offert à saint Augustin à Carthage d'entrer en conference avec luy, comme il paroît par le dix-septiéme Chapitre de la vie de ce Saint, écrite par Possidius; & aprés avoir essayé de le tromper dans la Conference, par une

profeßion de foy équivoque & ambiguë, il s'étoit vanté d'avoir eu l'avantage sur S. Augustin, qui en ayant été averti le fait souvenir par cette lettre de ce qui s'étoit passé dans cette conference; expose sa foy sur l'article d'un seul Dieu en trois personnes, & rend raison du sens dans lequel l'Eglise Catholique prenoit le mot ὁμοούσιον. La doctrine de l'Eglise sur la Trinité est admirablement expliquée dans cette lettre. IV. CLASSE.

S. AUGUSTIN à PASCENTIUS.

JE croy que vous voudrez bien vous souvenir que j'étois tout prêt le conferer avec vous sur la Foy Chrê-ienne, & même de vive voix, selon ce [q]u'il plairoit à Dieu de me donner de orce & de lumiere, & que je ne de-nandois pas mieux que de satisfaire sur ela à ce que vous demandiez vous-nême avec tant d'instance, ou pour par-er plus conformement, à ce qui est dû vôtre dignité & à vôtre âge, d'obeïr ce qu'il vous plaisoit d'ordonner. Vous ous souviendrez bien aussi qu'il ne tint u'à vous, & au refus que vous fîtes de ermettre aprés le dîner qu'on écrivît ce ue nous dirions, quoique nous en fus-ons convenus le matin. Cependant CHAP. I.

14. CLASSE. j'apprens que vous allez disant que je n'osay vous exposer ma foy. Afin donc que vous ne puissiez plus tenir ce langage, je veux vous en rendre compte par cette lettre, qu'il ne tiendra qu'à vous de lire & de faire lire à qui vous voudrez, & à quoy vous pourrez méme répondre ce que vous jugerez à propos. Car il n'est pas juste de vouloir juger des autres, & de ne vouloir pas en étre jugé.

2. Le seul refus que vous fîtes d'executer l'apresdînée ce que nous avions arrêté le matin, fait assez voir lequel de nous deux se défioit de sa cause, ou celuy qui vouloit bien en parler, mais qui craignoit que ce qu'il diroit demeurât, ou celuy qui vouloit tellement que tout le monde pût juger de ce qu'il diroit, qu'il demandoit même qu'il fût mis par écrit, afin qu'on le retint d'autant mieux, & que ny l'oubly, ny le dépit que la contrarieté de sentimens fait naître, ne pût donner lieu à personne de pretendre que ce qui auroit été dit ne l'auroit pas été, ou que ce qui n'auroit pas été dit l'auroit été. Car c'est par là que ceux qui se sont mal défendus, & qui songent plus à contester qu'à trouver la verité, tâchent d'échapper & de se cou-

. C'est ce que nous n'aurions eu au- IV. CLASSE.
pretexte de nous reprocher l'un à
tre, si vous aviez voulu vous tenir
que nous avions arrêté qu'on écri-
ce que nous dirions ; & cela étoit
tant plus necessaire que dans l'ex-
tion de vôtre foy vous avez varié
ant de fois que vous l'avez repetée,
quoy je veux croire qu'il y a eu plus
manquement de memoire que de
sein & de mauvaise foy.

. Car vous dites d'abord je croy en «
u le Pere Tout-puissant, invisible, «
engendré, que rien ne peut ny com- «
ndre ny contenir, & en Jesus-Christ «
Fils, Dieu comme luy, né avant «
s les siecles, par qui toutes choses «
été faites, & au saint Esprit. Je «
s répondis que vous ne disiez en-
e rien qui fut contraire à ma foy ;
qu'ainsi si vous mettiez par écrit ce
vous veniez de dire, rien ne m'em-
cheroit d'y souscrire. Sur cela on en
t, je ne sçay pas bien comment, jus-
au point que vous demandâtes du
ier pour l'écrire de vôtre propre main.
is lorsque vous me donnâtes à lire
que vous aviez écrit, je trouvay que
s aviez bien mis, *tout-puissant*, *in-
ble*, *qui n'est ny né*, *ny engendré*, mais

IV. CLASSE.

que vous aviez supprimé le mot de *Pere*, que vous ajoûtâtes neanmoins dés que je vous en eus fait appercevoir. Ces autres mots, *que rien ne peut ny contenir ny comprendre*, étoient encore oubliez dans vôtre écrit, quoiqu'ils fissent partie de ce que vous aviez dit d'abord; mais je ne m'arrêtay pas à vous rien dire sur cela.

4. Je vous dis seulement que j'étois prêt de signer ce que vous veniez d'écrire, & que rien ne m'empêchoit de m'approprier ces mêmes termes, & de m'en servir pour exprimer ma foy. Mais je vous demanday auparavant, pour ne pas laisser échaper ce qui m'étoit venu dans l'esprit, s'il étoit dit en quelque endroit de l'Ecriture que le pere fût *non engendré*. Ce qui me donna lieu de vous faire cette question, c'est que dés le commencement de la conference mon frere Alipe ayant nommé Arrius & Eunomius, & vous ayant demandé pour lequel des deux étoit cet Auxentius, dont vous aviez tant dit de bien, vous vous écriâtes que vous anathematisiez Arrius & Eunomius; mais vous demandâtes que nous anathematisassions donc aussi ὁμόσιον, comme si ὁμούσιον eût été un homme aussi bien qu'Arrius

ou Eunomius, nous faisant au surplus de grandes instances pour nous obliger de vous faire voir ce mot-là dans l'Ecriture, moyennant quoy vous offriez de communiquer avec nous dés le moment. Nous vous répondîmes que comme ce mot étoit grec, & que nous parlions latin, il falloit commencer par voir ce que signifioit ce mot-là; & qu'aprés cela nous verrions si ce qu'il signifie se trouve dans l'Ecriture. Vous ne faisiez cependant que repeter le même mot, comme quelque chose de fort odieux pour nous, nous reprochant que c'étoit le mot des Conciles tenus par nos peres; & vous insistiez qu'on vous le montrât dans l'Ecriture, sans vouloir écouter ce que nous vous repetions aussi de nôtre côté, que puisque nous parlions une autre langue que la grecque, il falloit expliquer le mot ὁμοούσιον, & voir ce qu'il signifioit, & qu'ensuite nous verrions si ce qu'il signifie se trouve dans l'Ecriture; parce qu'il se pourroit faire que la chose y fût, quoique le mot n'y fût pas; & que RIEN ne porte plus visiblement le caractere d'un esprit contentieux & opiniâtre, que de s'amuser à disputer du nom quand on convient de la chose.

IV. CLASSE.

5. Voilà ce qui s'étoit passé dés le commencement de la conference ; & ce fut ce qui m'obligea de vous demander dans la suite, s'il étoit dit en quelque endroit de l'Ecriture que le Pere fût *non engendré* ; car vous aviez employé ce mot-là dans cette declaration de vôtre foy que vous mîtes par écrit, comme je viens de dire. Quoique je n'y visse rien de contraire à la nôtre, & qui m'empêchât d'y souscrire, je crus vous devoir faire cette question ; & comme vous me répondîtes que ce mot se trouvoit formellement dans l'Ecriture ; je vous pressois de me le montrer, lorsqu'un de ceux qui vous accompagnoient, & qui est apparemment dans les mêmes sentimens où vous étes, prit la parole, & s'adressant à moy ; *Quoy*, dit-il, *est-ce que vous voudriez dire que le Pere est engendré ?* Non, luy dis-je, ce n'est pas là ma pensée. *S'il n'est dont pas engendré*, reprit-il, *c'est bien parler que de dire qu'il est non engendré*. Mais si cela est, luy dis-je, vous voyez donc qu'encore que ce mot ne soit pas dans l'Ecriture, on peut en rendre bon compte, & faire voir qu'on a raison de s'en servir ; & qu'ainsi quand nous ne trouverions pas dans l'Ecriture le mot ὁμοούσιον, qu'on

nous veut obliger d'y montrer, il se pourroit faire que nous y trouvassions ce que ce mot signifie, & que nous eussions raison de l'exprimer par ce mot là.

IV. CLASSE.

6. J'attendois que vous me fissiez connoître ce que vous pensiez de ce que je venois de dire, lorsque vous dîtes que l'Ecriture avoit eu ses raisons pour ne pas dire que le Pere fût *non engendré*, & que c'étoit pour ne luy pas faire injure par un tel mot. Mais, repliquay-je, vous venez donc de luy faire injure, & de vôtre propre main : aprés quoy vous avoüâtes que vous n'aviez pas dû vous servir de ce mot-là. Et comme je vous dis que s'il vous paroissoit que ce fût faire injure à Dieu que de se servir de ce terme, vous pouviez l'effacer de ce que vous veniez d'écrire, vous vous ravisâtes, & trouvant qu'il n'y avoit rien que de bien dans ce mot-là, & qu'on le pouvoit soûtenir, vous declarâtes que vous vous en teniez à ce que vous aviez écrit ; & cela me donna lieu de repeter ce que j'avois déja dit, qu'il se pouvoit faire, tout de même, qu'encore que le mot ὁμοούσιον ne se trouvât point dans l'Ecriture, on fût tres-bien fondé à le soûtenir, & à

IV. CLASSE. s'en servir dans une profession de foy ; aussi bien que de celuy de *non engendré*, que vous aviez employé à l'égard du Pere, & que vous preniez le party de soûtenir, quoyqu'il ne se trouvât point dans l'Ecriture. Sur cela vous reprîtes de mes mains le papier que vous m'aviez donné, & vous le mîtes en pieces, & il fut convenu qu'aprés midy on auroit des Scribes pour écrire ce que nous dirions, & que nous reprendrions la conférence pour traiter les choses le plus exactement qu'il nous seroit possible.

7. Nous ne manquâmes pas de venir à l'heure dite, & d'amener des Scribes, & nous nous asſîmes en attendant ceux que vous feriez venir de vôtre côté. Vous repetâtes de nouveau vôtre profession de foy, dans laquelle je n'entendis point le mot de *non engendré*, & je croy que ce fut ce qui s'étoit passé le matin, & à quoy vous ne vouliez pas vous exposer une seconde fois, qui vous obligea de le supprimer. Ensuite vous demandâtes que je fisse aussi ma profession de foy. Et comme je vous fis souvenir de ce que nous avions arrêté le matin, & que je vous priay de trouver bon qu'on écrivît ce que vous veniez

veniez de dire, vous vous écriâtes que c'étoit un piege qu'on vous tendoit, que nous cherchions à vous surprendre, & que c'étoit pour cela que nous voulions avoir par écrit ce que vous diriez. Je ne veux pas me souvenir de ce que je vous répondis, & je serois bien-aise que vous ne vous en souvinssiez pas non plus, quoique je ne me sois point écarté de ce que je dois à vôtre rang; aussi n'ay-je pas pris pour une injure une parole à quoy le pouvoir que vôtre dignité vous donne, a eu plus de part que la verité. Mais enfin quoique je n'aye fait autre chose que dire tout bas, *quoy c'est un piege que nous vous tendons, & nous cherchons à vous surprendre?* c'est encore trop, & je vous prie de me le pardonner.

IV. CLASSE.

Douceur & moderation de saint Augustin.

8. Ensuite vous repetâtes vôtre profession de foy pour la seconde fois; mais quoique ce fût d'une voix encore plus élevée qu'auparavant, je n'entendis point les mots de *Dieu le Fils*, que vous n'aviez point obmis toutes les autres fois. Cela me donna lieu de redemander encore, mais plus modestement que jamais, l'execution de ce que nous avions arrêté qu'on écriroit ce que nous dirions; & je me servis de ce qui se paf-

IV. CLASSE.

soit dans le moment pour faire voir combien ce que je demandois étoit necessaire. Je dis donc que si vous ne pouviez pas vous-même retenir des paroles qui vous étoient si familieres, & si vous n'aviez sçeu les repeter sans oublier toûjours quelque chose d'essentiel, il étoit encore beaucoup moins possible que ceux qui nous écoutoient retinssent assez fidellement ce que nous dirions pour répondre de ce qui auroit ou n'auroit pas été dit, en cas que nous voulussions reprendre & discuter quelque chose, vous de ce qui auroit été dit par moy, & moy de ce qui l'auroit été par vous.

Ce fut sur cela que vous dites, avec chagrin, qu'il eût mieux valu pour moy que vous ne m'eussiez connu que par ce que je puis avoir de reputation, & que vous m'aviez trouvé fort au dessous de ce qu'on vous avoit dit de moy. Je vous fis souvenir sur cela que lorsque nous avions été vous salüer avant le dîner, & que vous m'aviez parlé de cette grande reputation, je vous avois dit qu'elle étoit trompeuse. Vous me répondîtes que je disois vray ; & je vous dis que puisqu'il y avoit lieu de juger autrement de moy sur ce que j'en faisois connoi-

tre moy-même, que sur ce que la renommée en pouvoit dire, c'étoit un sujet de joye pour moy de me trouver plus veritable qu'elle. Neanmoins comme il est écrit que Dieu seul est veritable, & que tout homme est menteur, je crains qu'il n'y ait eu de la temerité dans cette réponse même, puisque CE N'EST POINT de nous-mêmes ny par nous-mêmes que nous sommes veritables quand nous le sommes; mais seulement en celuy, & par celuy qui est le seul veritable, en sorte qu'il n'y a de verité en nous que lorsqu'il daigne parler par nous.

IV. CLASSE.

Rom. 3. 4.

Modestie & humilité de saint Augustin.

D'où vient tout ce qu'il peut y avoir de verité en nous.

9. Si vous vous souvenez, comme je n'en doute pas, que les choses se sont passées comme je viens de dire, vous voyez bien que vous ne devriez pas aller disant, comme vous faites, que je n'ay osé vous exposer ma foy, puisque c'est vous qui n'avez pas voulu executer ce que nous avions arrêté. Car comment se persuader qu'un si grand homme, qui par la foy qu'il doit & qu'il garde à la republique, s'est mis au dessus de tout ce qu'on peut dire de luy dans les Provinces, puisse craindre les pieges & les surprises de deux Evêques, quand il s'agit de la foy qu'il doit à Jesus-

IV. CLASSE. Christ ? Ne vous souvenez-vous point que vous souhaitâtes que plusieurs personnes de consideration assistassent à nôtre conference ? ce que vous ne craignez donc point de dire devant des témoins si illustres, comment craignez-vous qu'on l'écrive ; & comment vous croyez-vous plus exposé à la calomnie par l'un que par l'autre ? Ne voyez-vous point combien il est difficile qu'on se persuade que ce soit la crainte d'aucune surprise & d'aucune calomnie qui vous ait empêché de consentir que ce que vous diriez fût mis par écrit ; & qu'on croira bien plûtôt qu'aprés vous être trouvé pris le matin par un mot que vous aviez écrit de vôtre propre main, vous comprîtes qu'il ne vous seroit pas si aisé d'effacer ce que les Scribes auroient écrit, qu'il vous l'avoit été de déchirer ce morceau de papier ?

Que si vous dites que le fait n'est pas tel que je l'ay rapporté, il faut ou que vôtre memoire vous trompe, car je ne voudrois pas dire que vous fussiez capable de mentir, ou que ce soit moy qui mente, ou qui me trompe. Et cela même fait voir combien j'ay de raison de dire que quand on traite de pareilles matieres, il faut que ce que l'on dit soit

par écrit, & combien vous en a- IV. CLASSE.
z eu d'en convenir le matin, quoi-
la crainte de vous trouver en mé-
apte vous ait empêché de le per-
tre aprés midy.

o. Il ne me reste plus qu'à vous CHAP. II.
donc enfin quelle est ma foy, &
cette confiance dans la misericor-
& la toute-puissance de Dieu, qu'il
fera la grace de vous l'exposer sans
ſſer sa verité, ny vous blesser. Je de-
te donc que je croy en Dieu le Pere
ut-puissant; & je dis qu'il est éter-
& immortel, de cette sorte d'im-
rtalité qui n'appartient qu'à Dieu.
l. Je croy la même chose & de son *Confession de foy de S. Augustin sur la Trinité.*
s unique, à le regarder selon ce qu'il
dans la *forme* & la nature de Dieu, *Phil. 2. 6.*
du saint Esprit, qui est l'esprit com-
n du Pere & du Fils, quoique de-
is que Jesus-Christ Nôtre-Seigneur
nôtre Dieu, Fils unique de Dieu le
re, a pris la forme de serviteur pour *Ibid. v. 7.*
tre salut dans la plenitude des temps, *Gal. 4. 4.*
criture ait parlé de luy en plusieurs
lroits par rapport à cette *forme de* *Phil. 2. 7.*
viteur, comme elle en parle aussi en
sieurs autres par rapport à la *forme de* *Ibid. v. 6.*
u. C'est en se regardant selon la *for-*
de serviteur, qu'il a dit, *mon Pere est plus*

IV. CLASSE. *grand que moy*; & c'est en se regardant selon la *forme de Dieu*, qu'il a dit, *mon Pere & moy ne sommes qu'un.*

Joan. 14. 28.
Jean. 10. 30.

II. Quant à ces autres passages de l'Ecriture, *Dieu seul possede l'immortalité*, *à Dieu seul invisible soit honneur & gloire*, & autres semblables, nous les entendons & du Fils, à le regarder selon la *forme de Dieu*, & du saint Esprit même, aussi bien que du Pere & du Fils; parce que le Pere, le Fils, & le saint Esprit ne sont qu'un seul Dieu, qui est le seul Dieu veritable, & qui seul est immortel par la parfaite immutabilité de sa substance. Car s'il est dit dans l'Ecriture que l'alliance des deux sexes fait que deux personnes deviennent un même corps, & un peu plus bas, que *celuy qui est uni à Dieu est un même esprit avec luy*, quoique l'esprit de l'homme soit d'une nature toute differente de celle de Dieu; combien sommes-nous mieux fondez à dire que le Pere étant Dieu, & dans son Fils, le Fils étant Dieu & dans son Pere, & le saint Esprit étant Dieu, & l'esprit commun du Pere & du Fils, & tous trois étant d'une même nature, ils ne sont qu'un seul Dieu, puisque nous voyons même qu'une certaine sorte d'union entre choses toutes differen-

1. Tim. 6. 16.
1. Tim. 1. 17.
Phil. 2. 6.
1. Cor. 6. 16.
Ibid. v. 17.

IV. CLASSE.

tes, fait que l'Ecriture dit qu'elles ne sont plus *qu'un même corps* ou *un même esprit?*

12. Si l'union du corps & de l'ame fait que l'on dit que ces deux choses ne sont qu'un même homme, quoique cette union ne les lie pas inseparablement, l'union inseparable du Pere & du Fils ne nous donne-t'elle pas sans comparaison plus de droit de dire que le Pere & le Fils ne sont qu'un seul Dieu? & si le corps & l'ame ne sont qu'un même homme, quoique le corps & l'ame ne soient pas la même chose, pourquoy ne dirons-nous pas que le Pere & le Fils ne sont qu'un, selon cette parole de la verité même, *mon Pere & moy ne sommes qu'un?* Et si l'homme interieur & l'homme exterieur ne sont pas deux hommes, mais un seul homme, quoique bien loin d'être la même chose, ils soient même de differente nature, puisque ce n'est que le corps qu'on entend par l'*homme exterieur*, comme ce n'est que l'ame que l'on entend par l'*homme interieur*, combien sommes-nous mieux fondez à dire que le Pere & le Fils ne sont qu'un seul Dieu, puisqu'ils ne sont qu'une même chose, comme l'Ecriture le dit en propres termes, à raison de l'identité de leur nature ou de leur substance, que nous exprimons par

Jean. 10.30.

Ibid.

IV. CLASSE. ces termes, faute d'en trouver de plus propres, & qui conviennent mieux à l'étre de Dieu? Si nous disons donc que l'esprit de Dieu & l'esprit d'un homme, quoiqu'ils ne soient pas la même chose,

1.Cor.6.17. sont neanmoins un même esprit & non pas deux, lorsque cet homme est uni à Dieu, & si quoique l'homme interieur, & l'homme exterieur ne soient pas la même chose, nous ne laissons pas de dire que ce ne sont pas deux hommes, mais un seul homme, à raison de l'union naturelle qui les joint. Nous devons dire à bien plus forte raison que le Pere & le Fils ne sont qu'un même Dieu & non pas deux, puisque ce Fils même

Jean.10.30. nous dit, *mon Pere & moy ne sommes qu'un.*

13. Ce qui nous fait le mieux entendre cette communauté de nature ou de divinité, pour parler ainsi, entre le Pere & le Fils, cette unité indivisible & eternelle qui les lie, & qui fait que ce ne sont pas deux Dieux, mais un seul Dieu, c'est l'unité de foy, d'esperance & de charité qui unit en Dieu la multitude

Eph. 1. 5. des Saints, appellez pour avoir part à

Rom.8.17. l'adoption par où ils sont faits enfans de Dieu & coheritiers de Jesus-Christ; & qui fait qu'ils ne sont tous qu'un même

cœur & une même ame. Car quelque separez & differens les uns des autres que tous ces hommes ayent été, par la difference de leurs mœurs, de leurs volontez & de leurs sentimens, quoique d'ailleurs ils fussent un, en quelque sorte, par l'unité de la nature qui leur étoit commune à tous, il est vray de dire que lorsqu'ils seront arrivez à ce bienheureux terme où Dieu sera tout en tous, ils ne seront plus qu'un, & qu'il y aura entr'eux une parfaite unité. Combien sommes-nous donc mieux fondez à dire que Dieu le Pere, & son Fils, qui est son Verbe, & qui est en luy, & Dieu comme luy, ne sont qu'un seul Dieu & non pas deux, puisque non seulement ils ne sont, mais qu'ils n'ont jamais été qu'un, d'une unité ineffable & inexplicable, si toutefois on peut parler au passé, quand on parle de ce qui est éternel, & qui ne passe jamais.

IV. CLASSE. Act. 4. 32.

1. Cor. 15. 28.

Iean 1. 1.

14. Cependant ceux qui ne prennent pas assez garde, sur chaque parole de l'Ecriture, pourquoy, & par rapport à quoy elle a été dite, voudroient trouver dans ces divins livres des décisions claires & précises sur chaque chose; & comme ils cherchent plus à paroître sages & sçavants qu'à l'être effectivement, & qu'ils

IV. CLASSE. n'examinent pas l'Ecriture avec assez de soin, ils s'embarquent temerairement à soûtenir des choses, dont ils ne demordent que rarement, & avec toutes les peines du monde. Voilà ce qui fait que quelques-uns veulent prendre par rapport à la *forme de Dieu*, ce qui n'est dit de Jesus-Christ que par rapport à la *forme de serviteur*, & entendre de la nature & de la substance, ce qui n'est dit que pour marquer la distinction & les relations des Personnes divines; & par là ils alterent la pureté de la foy, qui nous oblige de croire & de reconnoître que le Pere, le Fils & le saint Esprit ne sont qu'un seul Dieu, sans que nous puissions dire neanmoins que le Fils soit le même que le Pere; ny que le Pere soit le même que le Fils; ny que l'Esprit du Pere & du Fils soit le même que le Pere ou le Fils. Ces noms de *Pere* & de *Fils* & de *saint Esprit*, designent donc, non la substance, selon laquelle ils ne sont qu'un, mais la relation des uns aux autres. Car qui dit *pere* suppose un *fils*, comme qui dit *fils* suppose un *pere*, & qui dit *esprit* ou *souffle*, (car c'est dans le sens de ce dernier mot qu'on doit prendre icy celuy d'*esprit*,) suppose le principe dont cet esprit est le souffle, comme qui suppose ce

Phil. 2. 6.
Ibid. v. 7.

Difference entre la substance & les relations.

principe, suppose ce qui en est le souffle. IV. CLASSE.

15. Mais il faut bien se garder de concevoir tout cecy sous des images corporelles, & cela se passe en Dieu d'une maniere bien differente de nos idées ordinaires. Car si l'Apôtre nous apprend que des choses qui ne sont que l'ouvrage de Dieu sont neanmoins fort au dessus de tout ce que nous sommes capables de demander & de comprendre, combien plus son essence surpasse-t'elle toutes nos pensées? Eph.3.20.

Ce mot d'*esprit*, ne se prend pas seulement dans le sens que je viens de dire, selon lequel il a rapport à quelque autre chose: toute nature incorporelle est appellée *esprit* dans l'Ecriture; ainsi ce terme convient non seulement au Pere & au Fils, & au saint Esprit, mais à toute creature capable de raison. De là vient que comme il est écrit que *Dieu est esprit*, & qu'*il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit & en verité*, il est écrit aussi que *Dieu se sert d'esprits pour en faire ses Ambassadeurs*, ce qui se doit entendre des Anges, & que les hommes ne sont qu'un souffle & un *esprit* qui ne fait que passer, & qui ne revient plus; que personne ne sçait ce qui se passe dans l'homme que l'*esprit* même de l'homme

En combien de sens differens, l'Ecriture employe le mot d'esprit.

Ioan.4.24. Psal.103.4. Ps.77.39. 1. Cor.2.11.

IV. CLASSE. qui est en luy, & qu'on ne sçait si l'*esprit*
Eccl. 3. 21. des enfans des hommes monte en haut, & si celuy des bêtes descend en bas.

Ce mot d'*esprit* se prend encore quelquefois dans l'Ecriture pour la partie la plus intime de l'ame, pour ainsi parler, & c'est ainsi que l'Apôtre l'employe
1. Th. 5. 23. quand il dit, *que vos* ESPRITS, *vos ames, & vos corps se conservent sans tache pour le jour de l'avenement de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ*, & quand il dit encore ailleurs, *si je prie en une langue inconnuë, mon cœur prie, mais mon esprit demeure sans fruit. Que feray-je donc, je prieray de cœur, mais*
1. Cor. 14. 14. & 15. *mon* ESPRIT *aura aussi part à ma priere.* Cependant quand on dit *le saint Esprit*, le mot d'*esprit* se prend alors pour l'esprit commun du Pere & du Fils, & marque ce que ce divin Esprit est au Pere & au Fils, dont il est le souffle commun. Du reste à regarder la substance de Dieu, on n'en peut dire autre chose sinon que
Jean 4. 24. *Dieu est Esprit*, comme il est dit dans l'Evangile. Ainsi le Pere & le Fils sont Esprit, comme le S. Esprit même, mais ils ne sont tous qu'un seul Esprit, & non pas trois; comme ils ne sont pas trois Dieux, mais un seul Dieu.

16. Ne soyez point surpris de ces merveilles, qui sont une suite necessaire

de cette *paix de Dieu qui passe toute intelligence*, comme dit le grand Apôtre, c'est à dire toute intelligence créée, & qui est si élevée au dessus de ce que nous avons accoûtumé de concevoir par le mot de *paix*, & même de celle que l'union de la charité entretient entre les Fidelles, & que nous regardons comme le plus grand bien de cette vie. IV. CLASSE. *Phil.* 4. 7.

Souvenons-nous donc que S. Paul même reconnoissoit qu'il n'avoit pas encore atteint la sublimité des mysteres, & que cet aveu de ce grand Apôtre, avec l'avis qu'il nous donne que *celuy qui se flatte de sçavoir les choses ne sçait encore rien de la maniere dont il faut sçavoir*, nous remette nôtre foiblesse devant les yeux, & nous fasse renoncer à tout esprit de contention & de dispute, pour ne plus songer qu'à nous nourrir des saintes Ecritures dans un Esprit de paix. Ainsi au lieu de chercher, par une vanité puerile, à triompher les uns des autres dans la dispute, que ce soit plûtôt la paix de Jesus-Christ qui triomphe dans nos cœurs, autant qu'il luy plaira de nous faire la grace d'y participer dés cette vie, afin que venant à penser ce que cette paix a fait entre les Fidelles, où de tant de cœurs & d'ames differentes

Phil. 3. 12. & 13.

1. *Cor.* 8. 2.

Soumission aux choses de la foy.

Col. 3. 15.

IV. CLASSE. elle n'a fait qu'une seule ame & un seul
Act. 4. 32. cœur, nous puissions croire ; comme la
verité & la pieté nous y obligent, que
Phil. 4. 7. dans cette *paix de Dieu qui passe toute intelligence*, le Pere, le Fils & le saint Esprit ne sont qu'un seul Dieu, & non pas trois Dieux ; & que cette unité est autant au dessus de celle que nous conce-
Ibid. vons entre les Fidelles, que cette *paix qui passe toute intelligence* est au dessus de celle qui des ames & des cœurs des premiers Fideles ne faisoit en Dieu *qu'une*
Act. 4. 32. *seule ame & un seul cœur*.

17. Que si nous disons du Fils unique de Dieu qu'il est aussi fils de l'Hom-
Phil. 2. 6. me ; ce n'est pas à raison de *la forme* & de la nature *de Dieu*, par où il est égal
Ibid. v. 7. à son Pere ; mais à raison de la *forme de serviteur* qu'il a prise ; & par où il est moins que son Pere. Mais comme le même Jesus-Christ est Fils de Dieu ; & Fils de l'Homme ; nous disons que le Fils de Dieu a été crucifié ; non selon sa divinité toute-puissante ; mais selon l'infirmité de son humanité ; non selon l'immutabilité de sa nature divine ; mais selon la passibilité de nôtre nature mortelle ; dont il a bien voulu se revétir.

Union des deux natures en Jesus-Christ, fondement du langage qui semble attribuër à l'une, ce qui ne convient qu'à l'autre.

CH. III. 18. APRE'S vous avoir exposé ma foy ; il ne me reste qu'à vous faire faire atten-

tion aux paroles de l'Ecriture qui nous obligent de ne reconnoître qu'un seul Dieu, quoyque lors qu'on nous demande raison de nôtre foy sur le Pere, le Fils & le S. Esprit nous disions que chacun en particulier est Dieu aussi-bien que tous ensemble. IV. CLASSE.

Foy de l'Eglise sur la Trinité prouvée par l'Ecriture.

Nous voyons premierement qu'il est dit dans le Deuteronome, *Ecoutez, ô Israël; le Seigneur vôtre Dieu est le seul & unique Seigneur.* Duquel des trois croyez-vous que cela a été dit? Si c'est du Pere tout seul, Jesus-Christ n'est donc pas nôtre Seigneur & nôtre Dieu; & que deviendra cette parole de S. Thomas lors qu'il vit & qu'il toucha les playes de son Maître resuscité, *vous étes mon Seigneur & mon Dieu!* ce qui fût une profession de foy à quoy Jesus-Christ ne trouva rien à reprendre, & qu'il approuva au contraire lors qu'il répondit à cet Apôtre, *Vous avez crû, Thomas, parce que vous avez vû?* Que si l'on dit que le Fils est Dieu & Seigneur aussi-bien que le Pere, mais que ce sont deux Dieux, & deux Seigneurs, comment est-il vray de dire que nous n'avons qu'un seul Dieu & un seul Seigneur, comme ces paroles du Deuteronome le disent formellement?

Deut. 6. 4. *Ioan. 20. 28.* *Ibid. v. 29.* *Deut. 6. 4.*

IV. CLASSE. Si l'on répond que le Pere est le seul & unique Seigneur, & que le Fils, quoy que Seigneur, ne l'est pas de cette sorte, mais de cette autre, selon laquelle il est dit qu'il y a plusieurs Dieux, & plusieurs Seigneurs, comment accordera-t'on cette réponse avec ce que dit l'Apôtre au même endroit, *qu'encore qu'il y en ait à qui l'on donne le nom de Dieux, soit dans le Ciel, soit sur la terre, & qu'ainsi il y ait plusieurs Dieux & plusieurs Seigneurs, il n'y a pour nous qu'un seul Dieu, qui est le Pere, dont toutes choses tirent leur étre, & qui nous a faits pour luy, & un seul Seigneur, qui est Iesus-Christ, par qui toutes choses ont été faites, & par qui nous sommes tout ce que nous sommes?* Car si ce qui est dit dans ce passage que *nous n'avons qu'un seul Dieu qui est le Pere*, porte exclusion pour le Fils, ce qui est dit du Fils dans ce même passage portera aussi exclusion pour le Pere; & il faudra dire que le Pere n'est plus *Seigneur*, puisque S. Paul dit formellement en cet endroit que *nous n'avons qu'un seul Seigneur qui est Iesus-Christ*. Et qui est-ce qui sera assez osé pour avancer une telle impieté? Comment est-ce donc que Jesus-Christ étant le *seul Seigneur*, le Pere ne laisse pas neanmoins d'étre *Seigneur*, sinon

1. Cor. 8. 5.

Ibid. v. 5. & 6.

sinon parceque le Pere & le Fils ne sont qu'un seul Dieu avec le S. Esprit ? IV. CLASSE.

Il est donc vray & que le Pere est Dieu , & que ce Dieu est unique , & que le Fils n'est avec le Pere qu'un seul & unique Dieu ; mais quoyque les deux ensemble ne soient qu'un même Dieu , on ne peut pas dire qu'ils ne sont qu'un même Pere , de la même maniere qu'encore que Jesus-Christ ne soit qu'un même Seigneur avec son Pere , on ne peut pas dire que son Pere & luy ne soient que le même Jesus-Christ, comme si le Pere étoit Jesus-Christ: car ce nom-là ne convient au Fils qu'à raison de son Incarnation, qui est le grand ouvrage de la misericorde de Dieu sur nous.

19. Vous direz peut-être que dans ces paroles de S. Paul. *Nous n'avons qu'un seul Seigneur, qui est Iesus-Christ, par qui sont toutes choses*, le mot de *seul* se doit lier, non avec celuy de *Seigneur* , mais avec ces derniers mots *par qui sont toutes choses*, en sorte que l'Apôtre ait voulu dire , non que Jesus-Christ est le seul Seigneur , mais que toutes choses sont par luy seul, & non pas par le Pere, quoyque d'ailleurs tout vienne du Pere ; & qu'ainsi comme c'est du Pere seul que toutes choses viennent , c'est par le Fils 1.Cor.8.6.

IV. CLASSE. ſeul qu'elles ſont. Mais prenez-garde que le paſſage-même qui peut vous donner lieu de faire cette diſtinction vous force d'avouër que le Pere & le Fils ne ſont qu'un même Dieu & un même Seigneur. Car vous ne la ſçauriez fonder que ſur ces paroles de S. Paul, *Qui a connu les deſſeins de Dieu? & qui eſt entré dans le ſecret de ſes conſeils? qui luy a donné quelque choſe le premier pour en pretendre recompenſe? tout eſt de luy, tout eſt par luy, tout eſt en luy; à luy ſeul ſoit honneur & gloire.* Or l'Apôtre ne dit pas que tout vient du Pere, & que tout eſt par le
Rom. 11. 36. Fils, mais il dit que *tout eſt de luy, par luy, & en luy.* Et qu'entend l'Apôtre par ce mot de *luy*, ſinon ce Seigneur
Ibid. v. 34. dont il dit dés l'entrée que perſonne ne connoît les penſées & les deſſeins? Comme c'eſt donc du Seigneur que viennent toutes choſes, c'eſt auſſi par luy & en luy qu'elles ſont toutes; & cela ne ſe peut dire que d'un ſeul & même Seigneur, ſans qu'on puiſſe diſtribuër une partie de ce que dit icy l'Apôtre à l'un, & une autre partie à l'autre; puiſqu'il
Rom. 11. 36. eſt clair par ces derniers mots, *A luy ſeul gloire dans tous les ſiecles*, qu'il ne parle que d'un ſeul, & non pas de pluſieurs.

20. Que ſi vous dites que dans ce paſſa-

ge de l'Apôtre le mot de *seul* ne marque ny que Jesus-Christ est seul Seigneur, ny que toutes choses sont par luy seul, mais simplement qu'il n'y a qu'un seul Jesus-Christ à qui l'on donne le nom de *Seigneur*, sans vouloir dire neanmoins qu'il soit le seul & unique Seigneur, comment vous demélerez-vous de ce que dit le même Apôtre, qu'il n'y a qu'un Seigneur, qu'une Foy, & qu'un Baptême, & un Dieu Pere de tous ? Car comme c'est du Pere qu'il parle quand il dit qu'il n'y a qu'un Dieu Pere de tous, c'est de Jesus-Christ aussi qu'il parle sans doute quand il dit qu'il n'y a qu'un Seigneur; & ainsi dés-là qu'il est dit que Jesus-Christ est *le seul Seigneur*, il faudra dire que le Pere ne l'est pas : or c'est ce qu'on ne sçauroit penser sans absurdité & sans impieté. Comprenons donc que tout cela ne s'allie & ne s'accorde que par l'unité du Pere, du Fils & du S. Esprit, qui fait que ce qui est dit d'un seul Dieu ne se doit pas entendre du Pere seul, mais du Fils & du S. Esprit aussi-bien que du Pere; parce qu'encore que le Pere ne soit pas le Fils, comme le Fils n'est pas le Pere, & comme le S. Esprit n'est ny le Pere, ny le Fils, le Pere, le Fils & le S. Esprit ne sont nean-

IV. CLASSE.

Eph. 4. 5. 6.

Ibid. v. 6.

Ibid. v. 5.

IV. CLASSE. moins qu'un même Dieu & un même Seigneur, qui est le seul veritable Dieu.

CHAP. IV. 21. CAR pour venir au S. Esprit; s'il n'étoit Dieu, & veritablement Dieu, S. Paul ne diroit pas que nos corps en sont les temples. *Ne sçavez-vous pas*, dit ce grand Apôtre, *que vos corps sont les temples du S. Esprit qui nous a été donné de Dieu?* Et pour fermer la bouche à ceux qui voudroient dire que le S.Esprit n'est pas Dieu, il ajoûte, *Vous n'étes plus à vous-mémes, car vous avez été achetez d'un grand prix, glorifiez donc le Dieu que vous portez dans vôtre corps.* Et quel est ce Dieu qu'il veut que l'on glorifie, sinon celuy dont il venoit de dire que nos corps sont les temples?

1.Cor.6.19.

Divinité de S. Esprit, prouvée par l'Ecriture.

Ibid. v.19. & 20.

Ibid. v.19.

Qui peut assez s'étonner que S. Paul ait parlé de la sorte s'il est vray, comme j'apprens que vous le dites, que le saint Esprit soit autant au dessous du Fils que vous pretendez que le Fils est au dessous du Pere? Car n'avez-vous point pris garde que le même S. Paul qui dit que nos corps sont *les membres de Iesus-Christ*, dit aussi qu'ils sont *les temples du S. Esprit?* Quoy nos corps ne seront que les membres du plus grand, & ils seront les temples du moindre? Cela ne vous donneroit-il point envie de dire au contraire

Ibid. 15.

Ibid. 19.

que le S. Esprit est plus grand que Jesus-Christ. En effet il semble que l'Evangile favorise cette pretention, quand il dit que celuy qui parlera contre le Fils de l'Homme obtiendra le pardon de son crime, mais que de parler contre le saint Esprit c'est un crime qui ne se remet ny dans ce monde ny dans l'autre. Ne semble-t'il donc pas que celuy contre qui il est le plus dangereux de pecher est le plus grand ? Et l'on ne se tirera pas de cette difficulté en disant qu'il n'est parlé en cet endroit que du Fils de l'Homme ; car on ne separe point le Fils de l'Homme d'avec le Fils de Dieu, puisque c'est le Fils de Dieu même qui s'est fait le Fils de l'Homme, non en perdant rien de ce qu'il est, mais en prenant une nature qu'il n'avoit pas. Cependant c'est une impieté que de mettre le S. Esprit au dessus du Fils. Ne nous laissons donc pas ébranler & jetter dans l'erreur par les endroits de l'Ecriture qui semblent mettre l'un au dessus de l'autre.

IV. CLASSE.

Mat.12.31. & 32.

22. Elle parle même en quelques endroits d'une maniere à faire croire, à ceux qui ne l'entendent pas, que le Fils est plus grand que le Pere. En effet si on nous demandoit lequel est le plus

grand de ce qui est vray, ou de la verité même, ne répondrions-nous pas que c'est la verité, puisque tout ce qui est vray ne l'est que par la verité ? Cependant il n'en est pas ainsi en Dieu ; & nous ne disons pas que le Fils soit plus grand que le Pere, quoyque le Fils soit la verité, comme il nous en assûre luy-
Ioan. 14. 6. même par ces paroles, *Je suis la voye, la verité, & la vie*, & que le Pere soit seulement appellé le vray Dieu, & non pas la verité, comme l'on voit dans ces pa-
Ioan. 17. 3. roles de J. C. *La vie éternelle consiste à vous connoître, vous qui étes le seul vray Dieu, avec le Christ que vous avez envoyé.* Vous pretendez que ces mots *le seul vray Dieu* ne s'entendent que du Pere, au lieu que nous soûtenons au contraire qu'ils comprennent aussi Jesus-Christ comme étant veritablement Dieu, en sorte que le sens de tout le passage soit *la vie eternelle consiste à connoître le seul Dieu veritable, c'est à dire vous & le Christ que vous avez envoyé.* Car si ce que J. C. dit à son Pere qu'il est *le seul Dieu veritable* donnoit droit de conclure que Jesus-Christ n'est pas veritablement Dieu, ce que dit S. Paul que Jesus-Christ est *le seul Seigneur* donneroit aussi droit de conclure que le Pere n'est point le Seigneur.

Mais pour revenir à ces deux passages de S. Jean, comme dans le premier Jesus-Christ est appellé *la verité*, & que dans le second il n'est dit autre chose du Pere sinon qu'il est *le vray Dieu*, ne diroit-on pas que le Dieu qui est la verité même est plus grand que celuy qui n'est que veritablement Dieu, puisque le vray n'est vray que par la verité, & qu'ainsi le Fils seroit plus grand que le Pere, puisqu'au lieu que l'un n'est que *vray*, l'autre est *la verité même* ? On le diroit sans doute, mais en prenant mal le sens de l'Ecriture, & en se jettant dans l'erreur; & on ne le dira jamais quand on sçaura que c'est par engendrer la verité, & non pas par y participer, que la qualité de *vray* convient au Pere; d'où il s'ensuit que la substance du *vray* qui engendre, & de la *verité* engendrée ne peut être que la même.

IV. CLASSE. *Eph. 4. 5.* *Jean.14.6.* *Ibid. 17. 3.*

Par où la qualité de vray convient au Pere.

43. L'œil du cœur de l'homme, à quelque degré de pureté qu'il soit parvenu, est bien foible pour contempler ces merveilles. Comment pourroient-elles donc être comprises par ceux qui bien loin d'épurer & de fortifier cet œil interieur, l'affoiblissent & le troublent de plus en plus, en se laissant emporter à l'esprit de contention & d'opiniâtreté ? L'Ecriture Eph. 1. 18.

IV. CLASSE. dit que le Fils de Dieu Jesus-Christ nôtre Seigneur & nôtre Sauveur est le *Jean.* 1. 1. Verbe de Dieu ; qu'il est la sagesse & la verité ; & des hommes soûtiennent que dés avant que de s'être incarné dans le sein de la Vierge Marie, avant que de s'être uni à rien de corporel & de créé, il étoit quelque chose de visible & de corruptible, par sa propre nature, & selon cette même substance par laquelle il est le Verbe & la sagesse de Dieu. Et pourquoy le disent-ils ? parce qu'ils ne veulent pas démordre de ce qu'ils se sont mis dans la tête que c'est du Pere tout seul que parle l'Apôtre dans ce passage de la premiere Epître à Timothée, *Au seul Dieu invisible & incorruptible gloire dans tous les siecles.* Quoy, la parole des hommes même est invisible, & celuy qui est la parole & le Verbe de Dieu ne le sera pas ? Quoy, cette sagesse dont il est dit qu'elle atteint de toutes parts par *Sag.* 7. 24. sa pureté, que rien d'impur ne s'y atta- *Ibid. v.* 25. che, & que demeurant toûjours la même, *Ibid. v.* 27. elle renouvelle toutes choses, sera quelque chose de corruptible ? Je ne sçay plus que dire aprés cela ; & tout ce que je puis c'est de déplorer la temerité des hommes, & d'admirer la patience de Dieu.

24. Il eſt dit encore de cette ſageſſe qu'elle eſt la ſplendeur de la lumiere éternelle. Or peut-on dire que cette lumiere du Pere, qui n'eſt autre choſe que ſa propre ſubſtance, ait jamais été ſans la ſplendeur qu'elle engendre, ſelon que ce que nous avons de foy & d'intelligence nous peut faire comprendre que cela ſe paſſe dans une nature incorporelle, immuable, ſpirituelle & divine. Je croy que ceux même de vôtre party ne le diront pas; car j'apprens qu'ils ont corrigé leur doctrine en ce point. Or s'ils n'oſent plus dire que la lumiere éternelle ait jamais été ſans la ſplendeur qu'elle engendre, c'eſt à dire le Pere ſans le Fils, vous conviendrez qu'il faut qu'ils ſe ſoyent corrigez, puiſque vous ne ſçauriez nier qu'ils ne l'ayent dit autrefois.

IV. CLASSE. *Sag. 7. v. 26.*

Mais, direz-vous, ſi le Fils eſt né du Pere il faut que le Pere ait ceſſé d'engendrer, & ſi cette generation a ceſſé, il faut qu'elle ait commencé, & par conſequent qu'il y ait eu un temps où le Pere ait été ſans ſon Fils? Nous répondons que le Pere n'a jamais été ſans ſon Fils, parceque le Fils eſt la ſageſſe du Pere, & la ſplendeur de cette lumiere éternelle; & qu'ainſi la generation de l'un, & la naiſſance de

Sag. 7. 26.

Generation du Fils par

IV. CLASSE. *Le Pere, éternelle & perpetuelle.*

l'autre sont éternelles & perpetuelles. Que si cela vous jette dans un autre scrupule, & que vous craigniez que cette generation soit imparfaite si nous disons que le Fils naît sans cesse, au lieu de dire qu'il est né une fois pour toutes; compatissez avec moy à ce qu'il y a de defectueux dans nos expressions & nos pensées; & recourons l'un & l'autre à cette parole du Prophete animé de l'Esprit de Dieu, *Qui pourra expliquer sa generation?*

Isaïe 53. 8.

25. Mais j'ay une chose à vous demander, c'est de voir bien exactement si vous trouverez quelque endroit de l'Ecriture où il soit dit de deux differentes substances qu'elles ne sont qu'une même chose? Car s'il se trouve qu'elle ne parle de la sorte que de ce qui est certainement d'une même substance, pourquoy vous revoltez-vous contre la foy Catholique & veritable? Que si vous trouvez que l'Ecriture ait parlé ainsi de choses de differente substance, alors vous serez bien fondé à vouloir que pour montrer que ce que signifie le mot ὁμούσιον est precisément ce qui se doit dire du Pere & du Fils, je vous apporte d'autres passages que celuy-cy, *Mon Pere & moy ne sommes qu'une même*

chose. Mais ſans aller ſi avant, voicy un IV. CLASSE.
raiſonnement que ceux même qui ne
ſont pas aſſez verſez dans l'intelligence
de l'Ecriture, & qui ne l'étudient pas
avec aſſez de ſoin, mais qui ne laiſſent
pas de croire cette égalité & cette identité de nature entre le Pere & le Fils,
pourroient faire à ceux qui ne veulent
pas la reconnoître, quoy qu'ils conviennent qu'il y a un Fils unique de Dieu
le Pere. Ou le Pere leur diroient-ils n'a
pas voulu engendrer un Fils qui luy fût
égal, ou il ne l'a pû : s'il ne l'a pas
voulu quoy qu'il le pût, il eſt envieux ;
s'il ne l'a pû, quoy qu'il l'aît voulu il
eſt impuiſſant. Or ny l'un ny l'autre
ne ſe peut dire de Dieu ſans impieté
& ſans ſacrilege. Je ne voy pas qu'on
puiſſe rien répondre à cela que d'abſurde & d'inſenſé.

26. Je viens de vous expoſer ma foy, CHAP. V.
autant que j'en ſuis capable : on pourroit le faire avec plus d'étenduë, & entrer dans un plus grand détail, mais je
crains que le peu même que j'en ay dit
ne ſoit trop pour un homme qui a autant
d'affaires que vous en avez. J'ay crû neanmoins que je devois non ſeulement le
dicter, mais le ſigner, comme je le voulois faire dés le temps de nôtre confe-

IV. CLASSE.

rence, si ce que nous avions arrêté, avoit été executé ; & je croy qu'au moins vous ne devez plus dire aprés cela que je n'ay osé vous exposer ma foy, puisque non seulement je vous l'expose, mais que je la signe, afin qu'on ne puisse pas me faire accroire d'avoir dit ce que je n'ay pas dit, ou de n'avoir pas dit ce que j'ay dit. Faites la même chose de vôtre côté, si vous voulez bien que nous ayons pour Juges dans nôtre dispute des gens qui puissent prononcer librement sur ce que vous aurez écrit, & qui ne soient pas de ceux à qui vôtre dignité impose, & qui jugent de vos paroles par rapport à ce que vous étes, & au rang que vous tenez. Si vous craignez quelque supercherie, (ce que je n'aurois jamais osé dire si vous ne l'aviez dit le premier,) vous pouvez ne point mettre vôtre nom à ce que vous écrirez : je n'ay pas même voulu vous nommer dans cet écrit, de peur que cela vous empêchât d'accepter le party que je vous offre.

27. Il est le plus aisé du monde d'avoir l'avantage sur Augustin. Si c'est par la force de la verité, ou par le ton de la voix, je m'en rapporte à vous ; pour moy je ne puis dire autre chose sinon qu'il est aisé d'avoir l'avantage sur

Augustin, & encore plus de paroître 'avoir eu, & de s'en vanter, quoique cela ne soit pas. Il n'y a rien de plus aiſé encore une fois; ne le comptez donc pas pour si grande chose. Car dés qu'on s'appercevra combien vous avez d'envie que cela soit, il se trouvera une infinité de gens qui seront ravis de profiter d'une si belle occasion de se faire un amy d'un homme de vôtre consideration, sans qu'il leur en coûte que quelques acclamations. Je ne veux pas dire que s'ils venoient à vous les refuser, & à prononcer contre vous, ils pourroient craindre de vous avoir pour ennemy; cependant, quelque ridicule & quelque mal fondée que pût être une telle crainte, vous sçavez que la plûpart des hommes sont ainsi faits.

IV. CLASSE.

28. Ne songez donc pas tant comment on vient à bout d'Augustin, que comment on peut se défendre d'admettre, non le mot ὁμούσιον qui n'est qu'un mot grec, dont il est aisé de se mocquer, quand on ne l'entend pas, mais ce que ce mot signifie, & qui n'est que ce que Jesus-Christ même nous apprend quand il dit, *Mon Pere & moy ne sommes qu'une même chose*, & ailleurs, *Pere saint, conservez en vôtre Nom ceux que vous m'avez*

Consubstantialité du Pere & du Fils,

IV. CLASSE. prouvé par l'Ecriture.

Ioan. 10.30. 17. 11.

Ibid. 2.

donnez, afin qu'ils soient un comme nous, & un peu plus bas, *Ie ne prie pas seulement pour ceux-cy, mais pour ceux qui doivent croire en moy par la parole de ceux-cy, afin que tous ensemble ne soient qu'un, comme vous, mon Pere, étes en moy & moy en vous, & que le monde croye que vous m'avez envoyé. Ie leur ay donné la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils ne soient qu'un comme nous ne sommes qu'un. Ie suis en eux, & vous en moy; afin qu'ils soient consommez dans l'unité.* Voyez combien de fois il a dit qu'*ils ne soyent qu'un, comme nous ne sommes qu'un.* Cependant il n'a pas dit une seule fois *que nous ne soyons qu'un avec eux*, mais seulement qu'*ils ne soyent qu'un en nous, comme nous ne sommes qu'un*, parce qu'en disant de son Pere & de luy, *nous ne sommes qu'un*, il a voulu nous faire entendre qu'ils sont l'un & l'autre d'une seule & même substance, aussi bien que ceux dont il parle [a], & qu'il vouloit rendre participans d'une même vie, c'est à dire de la vie éternelle &

a. Saint AUGUSTIN n'a eu dessein en cet endroit, que de combattre l'erreur des Arriens, sur ce qu'ils vouloient que la substance du Fils fût inferieure à celle du Pere; & cela se détruit fort bien par la comparaison que Jesus-Christ fait dans ce passage de l'unité de substance, qui est entre les Saints, avec l'unité de substance qui est entre son Pere & luy; puisque d'homme à homme il n'y a nulle inferiorité de substance; mais de

bienheureuſe avec le Pere & le Fils, ſans qu'on puiſſe dire neanmoins, à parler exactement, que le Pere & le Fils y participent, puiſqu'ils ſont eux-mêmes cette vie ineffable dont la participation nous rend heureux.

IV. CLASSE.

Jeſus-Chriſt auroit pû dire, à ſe regarder ſelon la forme de ſerviteur, *nous ne ſommes qu'un eux & moy*, ou, *je deſire qu'eux & moy ne ſoyons qu'un*. Il ne l'a pas dit neanmoins, parce que ſon deſſein étoit de faire voir qu'il y avoit entre ſon Pere & luy unité de ſubſtance, comme entre ceux dont il parloit. Que ſi au lieu de parler comme il a fait, il avoit dit, *Je deſire que vous & eux ne ſoyez qu'un, comme vous & moy ne ſommes qu'un*, ou, *que nous ne ſoyons qu'un avec eux, comme nous ne ſommes qu'un vous & moy*, nous ne pourrions plus diſconvenir qu'on ne pût dire de choſes de differente ſubſtance qu'elles ne ſont qu'un; mais vous voyez bien que cela ne ſe peut pas dire, puiſque ce n'eſt pas ainſi que Jeſus-Chriſt

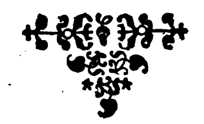
reſte, l'identité de ſubſtance entre le Pere & le Fils, eſt bien autre que celle qui ſe trouve d'homme à homme. Car à l'égard des hommes, il n'eſt vray de dire qu'ils ſont de même ſubſtance, qu'en ce que la ſubſtance de l'un n'eſt point d'une autre eſpece que celle de l'autre; mais l'on ne peut pas dire, que celle de l'un ſoit preciſément la même que celle de l'autre, comme celle du Fils eſt preciſément la même que celle du Pere.

IV. CLASSE. a parlé, & qu'il n'a repeté tant de fois la même chose que pour nous mieux imprimer ce qu'il a eu dessein de nous faire entendre.

29. Vous trouverez donc bien, comme j'ay déja marqué, que l'Ecriture en parlant de choses de differente nature, ne laisse pas de dire qu'elles sont un; mais en même temps elle exprime ou sous-entend visiblement de quelle maniere elles sont un. Et c'est ainsi qu'un corps & une ame ne sont ensemble qu'un seul animal, un seul homme, & une seule personne. Que si hors de ces cas-là, où il y a toûjours quelque chose d'ajoûté ou de sous-entendu, vous trouvez que l'Ecriture dise en quelque endroit, en parlant de choses de differente substance, qu'elles ne sont qu'un; alors vous serez bien fondé à vouloir qu'on vous justifie l'ὁμοούσιον par d'autres passages que par ceux que je viens de vous rapporter. Il y auroit beaucoup d'autres choses à dire sur cette matiere; mais en voilà assez quant à present, si vous voulez bien y faire attention, & vous deffaire de tout esprit de contention & de dispute, afin d'attirer la misericorde de Dieu sur vous.

Soumission à la verité. Le bien de l'homme n'est pas de triompher d'un autre homme, mais de vouloir

ir bien que la verité triomphe de luy. IV. CLASSE. *bonheur de l'homme.*
ar elle triomphera de nous bon-gré
algré ; & le plus grand malheur qui
ous puisse arriver, c'est qu'elle en triom-
1e malgré nous.
Pardonnez-moy si j'ay parlé avec quel-
je sorte de liberté ; & soyez persuadé
1e je ne l'ay fait par aucun dessein de
ous blesser, mais par la seule necessité
: me deffendre, & parce que j'ay crû
1e vous aviez trop de lumiere & de
nne foy pour ne pas convenir que
est vous qui m'avez mis dans cette ne-
ssité. Neanmoins si je me suis trom-
: en cela même, je vous prie encore
: me le pardonner. J'ay signé cet écrit
oy Augustin aprés l'avoir dicté &
lû.



IV. CLASSE.

* C'étoit auparavant la 175. & celle qui étoit la 239. est presentement la 83.

LETTRE CCXXXIX. *

Saint Augustin presse de nouveau le même Pascentius de declarer nettement ce qu'il croyoit sur la Trinité.

S. AUGUSTIN à PASCENTIUS.

1. J'APPRENS que vous continuez de dire que vous m'avez exposé vôtre foy, & que je n'ay pas voulu vous exposer la mienne; mais je vous prie de vous souvenir combien il s'en faut que ny l'un ny l'autre ne soit vray. Car la verité est, & que vous ne voulûtes jamais me dire vôtre foy, & que je ne refusay point de vous dire la mienne; mais que je voulois que ce fût d'une maniere à ne pouvoir craindre qu'on me fît accroire d'avoir dit ce que je n'aurois pas dit, ou de n'avoir pas dit ce que j'aurois dit. Vous m'auriez exposé vôtre foy, vous aviez bien voulu me dire ce que vous croyez de different de ce que nous croyons, & que vous eussiez dit par
„ exemple, Je croy en Dieu le Pere qui a
„ créé son Fils avant toutes les autres
„ creatures; & en ce Fils qui n'est ny égal
„ ny semblable à son Pere, ny veritable-
„ ment Dieu; & au saint Esprit, fait de-

puis le Fils & par le Fils, car on dit que « IV CLASSE.
c'est là vôtre créance. Vous direz peut-être que ce ne l'est pas, & c'est surquoy je souhaiterois que vous voulussiez vous expliquer. Que si c'est là vôtre doctrine, je voudrois sçavoir comment vous la justifiez par l'Ecriture. Mais vous ne me dîtes rien de tout cela, & voicy tout ce que je pûs tirer de vous. Je croy, dites- «
vous, en Dieu le Pere Tout-puissant, im- «
mortel, invisible, non engendré, prin- «
cipe de toutes choses, & en son Fils «
Jesus-Christ qui est Dieu, né avant tous «
les siecles, & par qui toutes choses ont «
été faites, & au saint Esprit. Or ce n'est «
pas là vôtre foy, puisque c'est la mienne comme la vôtre, aussi bien que ce que vous auriez pû ajoûter que Jesus-Christ, ce Fils de Dieu, est né de la Vierge Marie, & les autres choses que nous croyons également de part & d'autre. Si vous aviez donc voulu exposer vôtre foy, vous auriez dit ce que vous croyez de different de ce que nous croyons, & non pas ce que nous croyons comme vous.

2. Voilà ce que je vous aurois declaré dés le temps que nous étions l'un avec l'autre, si vous aviez bien voulu qu'on eût écrit ce que nous avions à dire, comme nous en étions convenus.

IV. CLASSE.

Mais vous ne le voulûtes jamais, disant que vous craigniez quelque supercherie de nôtre part; & quoique nous l'eussions arrêté le matin, vous vous en dédîtes tout net, pour être en état de rapporter comme il vous plairoit * ce que j'aurois dit, sans que j'eusse dequoy montrer précisément ce que ce seroit que j'aurois dit, ny de quelle maniere je l'aurois dit. Ne vous vantez donc plus que vous m'avez exposé vôtre foy, & que je n'ay pas voulu exposer la mienne; & ne doutez pas qu'il ne se trouve des gens assez éclairez pour juger lequel se tenoit le plus assûré de sa foy, ou de moy qui voulois qu'on mît par écrit ce que chacun de nous diroit, ou de vous qui le refusâtes, comme si vous vous fussiez exposé par là à quelque supercherie. Mais qu'y avoit-il à gagner pour vous en ne voulant pas qu'on écrivît ce que nous dirions, & à quoy cela pouvoit-il être bon qu'à vous conserver la liberté de desavoüer ce qu'on vous auroit pû reprocher d'avoir avancé contre ma foy? Voilà ce que vous avez donné sujet de penser de vous. Car si vous aviez été en disposition de convenir de ce que vous auriez dit, pourquoy n'auriez-vous pas voulu qu'on l'écrivît; puisque vous vouliez

* Le latin porte, *quod quemadmodum velles*, il faut effacer le *quod*.

bien le dire devant plusieurs personnes de consideration que vous souhaitâtes d'avoir pour témoins de nôtre conference ? Quoy, la plume des Scribes étoit-elle plus à craindre que le témoignage de tant de personnes considerables ; & étiez-vous plus exposé à cette pretenduë supercherie par l'un que par l'autre ?

IV. CLASSE.

3. Que si vous voulez que je vous dise ma foy, comme vous pretendez m'avoir dit la vôtre, je vous satisferay aisément, & en bien moins de paroles. Car je n'ay qu'à vous dire que je croy au Pere, au Fils, & au saint Esprit. Que si vous voulez que j'aille jusqu'à marquer ce qu'il y a de difference entre ma créance & la vôtre, je vous diray que je croy au Pere, au Fils, & au S. Esprit ; & que sans croire ny que le Fils soit le Pere, ny que le Pere soit le Fils, ny que l'Esprit commun de l'un & de l'autre soit ny le Pere, ny le Fils, je croy que comme le Pere est Dieu, le Fils l'est aussi, & le saint Esprit aussi, & par leur propre substance, qui est la même que celle de Dieu le Pere ; & que par cette substance, qui leur est commune avec le Pere, ils sont avec luy un seul Dieu éternel & immortel, comme Dieu est seul éternel & im-

Abregé de la foy de l'Eglise sur la Trinité.

IV. CLASSE. mortel par la divinité qu'il possede avant tous les siecles.

Si cette doctrine vous choque, & que vous veüilliez que je vous dise comment je la prouve par l'Ecriture, vous n'avez qu'à lire la longue lettre que je vous ay envoyée. Que si vous dites que vous avez autre chose à faire, trouvez bon que je vous dise aussi que j'ay autre chose à faire qu'à parler à des gens qui n'écoutent point. Je suis prêt neanmoins de répondre par écrit, autant qu'il plaira à Dieu de m'en faire la grace, à tout ce que vous voudrez me proposer de la même maniere. J'ay signé cette lettre moy Augustin, aprés l'avoir dictée & relûë.

LETTRE CCXL. *

* C'étoit auparavant la 176. & celle qui étoit la 240. est presentement la 63.

Pascentius presse saint Augustin avec des termes injurieux de declarer laquelle des trois Personnes est Dieu, & luy offre de conferer avec luy en presence d'arbitres.

PASCENTIUS à saint AUGUSTIN.

J'Aurois fort souhaité, mon cher frere, que vous eussiez renoncé à vos vieilles erreurs, & j'admire que vous y persistiez encore, comme il ne

IV. CLASSE.

:t que trop par vôtre lettre. Vous
comme un homme qui n'ayant
ré que de l'eau bourbeuse dans
eur de la soif, s'en est tellement
oli qu'encore qu'il en trouve aprés
de claire & de fraîche, il n'est plus
tat d'en boire, parce qu'il a les en-
les pleines de bouë. Enfin il y a quel-
chose dans vos desseins & dans vos
ées, qui ne me paroît pas droit, ce
soit dit sans vous offenser, & on
sauroit mieux les comparer qu'à un
e tout tortu & tout plein de nœuds,
'on ne peut rien trouver qui ne
se la vûë. Vôtre Sainteté me dit que
ere est Dieu, que le Fils est Dieu, &
le saint Esprit est Dieu, mais qu'ils
ont qu'un seul Dieu. Dites-moy donc
uel des trois est ce Dieu, ou si ce que
s appellez Dieu, est je ne sçay quelle
onne à trois têtes. Il n'a tenu qu'à
s de venir avec quelques-uns de vos
llegues pour conferer avec moy dans
esprit de paix, & avec des intentions
ites sur les choses de Dieu, & sur
qui regarde sa gloire, & la grace qu'il
is communique par son saint Esprit;
c'est ce que vous auriez fait si vous
is étiez tenu assûré de vôtre foy. Du
e à quoy bon tant de lettres & de

IV. CLASSE. réponses sur des choses qui ne sont capables de rien moins que d'édifier ?

* C'étoit auparavant la 177. & celle qui étoit la 241. est presentement la 61.

LETTRE CCXLI. *

Saint Augustin répond à Pascentius qu'il ne reconnoît qu'un seul Dieu, qui n'est rien moins qu'une personne à trois têtes, & accepte la conference pourvû qu'on écrive ce qui se dira de part & d'autre.

S. AUGUSTIN à PASCENTIUS.

I. VOSTRE lettre n'a pû ny me porter à vous rendre injure pour injure, ny m'empêcher de vous faire réponse; ce que j'y ay vû me toucheroit si c'étoit la verité de Dieu qui parlât, au lieu que ce n'est que ce que vous avez de pouvoir & d'authorité parmy les hommes. Mes desseins, dites-vous, sont comme un arbre tortu & plein de nœuds, où l'on ne voit rien qui ne choque la vûë. Que ne diriez-vous donc point si c'étoit moy qui eusse manqué à ce qui avoit été arrêté entre nous le matin du jour de nôtre conference, & que j'eusse fait paroître des nœuds & des tortuositez dans mon [illegible]dé, en cherchant à me dédire [illegible] aussi aisée & aussi raisonna[illegible]lle-là ? N'auriez-vous pas dit

que j'aurois eu non les entrailles pleines d'eau bourbeuse, mais le cœur double & trompeur, si vous ne m'eussiez pas trouvé l'apresdînée le même que j'étois le matin ? Vous venez de m'écrire ce qu'il vous a plû, & la crainte de *quelque supercherie* ne vous en a pas empêché. Pourquoy craindre donc qu'on écrivît tout de même ce qu'il vous plairoit de dire dans une conference, afin que cela donnât moyen aux autres & à vous-même de juger de ce que nous aurions dit ?

Vous dites que ma créance est que Dieu est *une personne à trois têtes*; peut-être ne l'auriez-vous pas dit, si vous aviez lû le long écrit que je vous ay envoyé, où je dis toute autre chose, & que vous eussiez voulu vous donner la peine d'y répondre. Mais enfin dés-là que vous avez bien voulu que j'eusse un écrit de vous qui porte que je croy que Dieu est une personne à trois têtes, & que vous avez fait ce pas là sans craindre qu'on vous fît sur cela aucune supercherie, vous avez bien fait voir que j'ay raison quand je dis que c'est la deffiance où vous êtes sur la verité de vôtre créance, plûtôt que la crainte d'aucune surprise, qui vous a empêché de souffrir qu'on écrivît ce que vous diriez. Mais puisqu'il

IV. CLASSE. vous a plû à la fin de mettre par écrit que ma créance est que Dieu est *une personne à trois têtes*, je vous répons que ce n'est pas là ce que je croy ; & que je croy au contraire qu'il n'y a rien de plus uniforme que le Pere, le Fils & le saint Esprit, qui n'ayant qu'une même divinité, pour parler ainsi, ne sont tous ensemble qu'un même Dieu.

2. Or comme je vous répons sur ce que vous m'avez dit, répondez-moy aussi je vous prie, & dites-moy en peu de mots comment vous entendez ce que dit l'Apôtre, que celuy qui se joint à une prostituée ne fait qu'un même corps avec elle, & que celuy qui demeure attaché au Seigneur est un même esprit avec luy ? Car remarquez que comme la seule union de deux corps de different sexe luy fait dire que les deux ne sont plus qu'un même corps, il dit aussi qu'un homme qui demeure attaché à Dieu est un même esprit avec luy. Or si cela peut étre vray d'un homme, quoique nul homme ne puisse dire, *le Pere & moy nous ne sommes qu'un*, combien plus l'est-il de celuy qui a dit, *mon Pere & moy ne sommes qu'un*, & qui en cela, comme en tout le reste, a parlé selon la verité la plus exacte, puisqu'il est inse-

1. Cor. 6. 16. 17.

Iean. 10. 30.

parablement uni à ſon Pere, ſi toutesfois on ſe peut ſervir du terme d'*uni*, quand on parle de la divinité, & de ce qui eſt ſi intimement un, qu'il ne peut ny n'a jamais pû ſouffrir la moindre ſeparation ? IV. CLASSE.

Impieté des Arriens, que ſelon les Catholiques, Dieu étoit une perſonne à trois têtes, refutée.

Répondez-moy donc, s'il vous plaît, & dites-moy ſi vous croyez que quand un homme eſt uni à Dieu, en ſorte qu'il n'eſt plus qu'un même eſprit avec luy, on puiſſe dire que c'eſt *une perſonne à deux têtes* ? & ſi vous ne trouvez pas que cela ſe puiſſe dire, convenez qu'encore que je diſe que le Pere, le Fils & le ſaint Eſprit ſont un ſeul Dieu, on ne peut pas m'imputer de dire non plus que Dieu ſoit *une perſonne à trois têtes*. Si vous voulez que nous conferions de vive voix, j'en auray la plus grande joye du monde, & je vous en remercie par avance ; mais puiſque vous avez bien fait le pas de m'écrire ce qu'il vous a plû, faites encore, s'il vous plaît, celuy de me promettre par une réponſe que l'on écrira ce que nous dirons, avec cela vous me trouverez toûjours prêt de vous ſatisfaire autant qu'il plaira à Dieu de m'en faire la grace. Car s'il n'y a point d'édification à attendre de ce que nous écrivons de part & d'autre, comment en

IV. CLASSE. pourroit-on esperer de ce que nous dirions qui ne seroit que de l'air battu, & dont il ne resteroit rien à quoy nous pûssions avoir recours pour nous le remettre & pour en juger ? J'ay signé cet écrit moy Augustin, aprés l'avoir dicté & relû; laissons là les injures; & au lieu de perdre du temps à nous en dire, venons au fonds de la question.

---

* C'étoit auparavant la 150. & celle qui étoit la 242. est presentement la 84.

LETTRE CCXLII. *

C'est une réponse de saint Augustin à Elpide Arrien. Ce saint Docteur luy fait voir que le Fils de Dieu est égal à son Pere; que le Pere est principe du Fils par voye de generation, & non pas de creation; & luy promet de répondre plus amplement à un écrit d'un certain Arrien dés qu'il en auroit le loisir.

AUGUSTIN au tres-desirable & tres-estimable Seigneur ELPIDE.

I. C'EST une question qui de nous deux est dans l'erreur sur ce que nous croyons ou que nous pretendons sçavoir de la Trinité, mais je ne laisse pas de vous étre obligé de ce que sans me connoître vous vous étes mis en peine de me retirer de l'erreur où vous avez

crû que j'étois : je prie Dieu qu'en recompense de cette bonne volonté que vous avez euë pour moy, il vous apprenne ce que vous croyez sçavoir. Car je trouve que c'est quelque chose de plus élevé & de plus difficile que vous ne pensez. Que ce souhait ne vous offense pas, je vous prie ; je crains un peu que cela n'arrive, je vous l'avouë, & que vos prejugez, & l'opinion que vous avez de vôtre science, ne vous fassent rejetter, je ne dis pas les instructions salutaires que je pourrois vous donner, car je ne presume pas assez de moy pour me croire capable de vous instruire, mais les souhaits mêmes que je fais pour vous, quoiqu'ils dûssent toûjours être bien reçûs, quelque peu habile que je pûsse être, puisqu'en matiere de souhaits on ne doit regarder qu'à l'amitié, & non pas à la suffisance.

Je crains donc que vous ne trouviez mauvais que je vous souhaite le don de sagesse & d'intelligence, au lieu de le reconnoître en vous, & de vous en feliciter. Cependant si tout Evêque que je suis, je vous sçay bon gré non seulement du Livre que vous m'avez envoyé, pour me retirer, dites - vous, des tenebres de l'erreur, quoyque cet ouvrage

IV. CLASSE. ne soit que le fruit de l'esprit & du travail d'un de vos Evêques, mais même de ce que vous me renvoyez au delà de
a la mer à Bonose & à Jason, [a] dont vous parlez comme de gens fort habiles, & auprés de qui vous croyez que je trouverois beaucoup à profiter, & si je regarde l'un & l'autre comme une marque de vôtre bienveillance, combien plus devez-vous prendre en gré que je vous souhaite ce que Dieu seul vous peut donner, & qui ne peut être le fruit de l'esprit ny du travail de personne? *Car,*
1.Cor.2.12. comme dit le grand Apôtre, *l'esprit que nous avons reçû n'est pas l'esprit du monde, mais l'esprit de Dieu même, & qui seul nous peut faire connoître les dons que Dieu nous a faits, & que nous annonçons non avec les paroles étudiées de la sagesse humaine, mais avec celles que l'Esprit saint nous met à la bouche, traittant spirituellement les choses spirituelles, que l'homme charnel & animal n'entend point; parce qu'il est incapable des choses qu'enseigne l'Esprit de Dieu; & qu'elles luy paroissent une folie.*

2. Je voudrois donc principalement

a. Deux Arriens, que cet Elpide avoit vantez à saint Augustin, comme deux fort habiles gens, & dont il l'invitoit à lire les écrits.

IV. CLASSE.

examiner avec vous jusques où va ce qui fait qu'on peut appeller l'homme *charnel & animal*, afin que si nous trouvions que nous en fussions affranchis & dégagez nous pûssions nous réjoüir avec fondement d'avoir atteint en quelque sorte cette essence immuable qui est si élevée au dessus de l'intelligence humaine. Car il est à craindre que ce ne soit parce que nous vivons encore de la vie de cet *homme charnel & animal*, à qui ce qu'enseigne l'Esprit de Dieu *paroît une folie*, que nous traitions de folie ce qu'on nous dit de l'égalité du Pere & du Fils.

En effet quelque ineffable que soit cette souveraine Majesté qui surpasse infiniment tout ce que nous connoissons de plus élevé, mais que les spirituels ne laissent pas d'atteindre en quelque sorte, il me semble qu'il est aisé de voir que celuy-là n'a point été fait, par qui toutes choses ont été faites, & sans qui rien n'a été fait. Car on ne peut pas dire qu'il a été fait par luy-même, puisqu'il faudroit pour cela qu'il eût été avant que d'être, ce qui est la chose la plus absurde & la plus folle qu'on puisse dire ny penser. Or s'il n'a point été fait par luy-même, sans doute

Que le Fils de Dieu n'a point été fait.

IV. CLASSE. qu'il n'a été fait en aucune maniere, puisque tout ce qui a été fait l'a été par luy. Car *tout a été fait par luy*, dit l'Evangile, & *rien n'a été fait sans luy*. (Joan. 1. 3.)

3. J'admire qu'on prenne si peu garde à ce que dit l'Evangile, & surquoy il n'appuye d'une maniere si expresse, qu'afin que personne ne puisse s'empécher de le voir. Car comme si ce n'eût pas été assez d'avoir dit *toutes choses ont été faites par luy*, il adjoûte, & *rien n'a été fait sans luy*. Pour moy, quelque grossier que je sois, quelque malade & quelque incapable de contempler l'excellence ineffable de la nature du Pere & du Fils, que soit l'œil de mon Esprit, je comprens sans aucune peine ces paroles de l'Evangile, qui sont comme les premices de ce que nous connoîtrons un jour de ce mystere, & qui vont non à nous faire comprendre la divinité, mais à nous empêcher de nous vanter temerairement de la comprendre. Car si toutes choses ont été faites par le Fils, ce qui n'a point été fait par luy, n'a point été fait; or il n'a point été fait par luy-même, il n'a donc point été fait. L'Evangile nous oblige de croire que tout a été fait par le Fils; il nous oblige donc aussi de croire que le Fils n'a point été fait.

IV. CLASSE.

ıe plus si rien n'a été fait sans luy, tout
qu'on pretend avoir été fait sans luy
st rien, & il n'est rien luy-même, s'il
té-fait, puisqu'on ne le peut pas met-
au rang des choses qui ont été faites
: luy. Or comme ce seroit une im-
té sacrilege de dire qu'il n'est rien,
aut avouër, malgré que nous en ayons,
qu'il n'a point été fait sans luy, c'est
ire qu'il a été fait par luy-même, ou
'il n'a point été fait du tout. Le pre-
er ne se peut dire, puisque pour se
re luy-même, ou même pour ayder
celuy qui l'auroit fait, il faudroit qu'il
: été avant que d'étre. Il faut donc
ouër malgré qu'on en ait qu'il n'a
int été fait. Car de dire qu'encore
'il n'ait pas été fait par luy, il ne
sse pas d'avoir été fait, ce seroit vou-
r qu'il ne fût rien, puisque tout ce
'on voudroit dire avoir été fait sans
, n'est rien selon l'Evangile. Ainsi ou
n'est rien, ou il n'a point été fait. On
peut pas dire qu'il n'est rien, donc il
ı point été fait : il est Fils neanmoins,
ıoyqu'il n'ait point été fait, donc
est né & engendré du Pere.

ı. Vous demandez comment le Pere a
. seul engendrer un fils, & comment ce
ls a pu naître égal à celuy dont il est né.

IV. CLASSE.

Isaïe 53.8.

C'est ce que je ne sçaurois vous expliquer, & je m'en tiens à ce que dit le Prophete, *Qui pourra expliquer sa generation?*

Que si vous pretendez que cela se doit entendre de la generation temporelle de Jesus-Christ, & de sa naissance d'une Vierge, consultez-vous vous-même, & voyez si vôtre esprit qui plie sous le faix quand il n'est question que d'expliquer cette generation temporelle, peut oser entreprendre d'expliquer
» la generation éternelle du Verbe. Ces-
» sez donc au moins, dites-vous, de dire
» que le Fils est égal au Pere. Et pourquoy ne diray-je pas ce que dit le grand Apôtre, que Jesus-Christ n'a point crû que ce fût une usurpation à luy que de se dire égal à Dieu? Car quoyqu'il n'ait point expliqué cette égalité, parcequ'il parloit à des hommes dont l'intelligence n'étoit pas encore assez épurée, il n'a marqué dans ses paroles que ce que nous verrions en effet si nos cœurs étoient purifiez au point qu'il le faut être pour cela. * Travaillons donc à les purifier, afin de les rendre assez clairvoyans pour voir de si grandes choses car Jesus-Christ nous assûre que ceux qui auront le cœur pur verront Dieu. Ce sera par-là que nous élevant au dessus

Phil. 2. 6.

* Il faut lire icy dans le latin, *quod in re posset invenire purgata*, au lieu de *inveniri purgata*.

Math. 5. 7.

des nuages qui offusquent *l'homme charnel & animal*, nous arriverons au degré de pureté & de serenité qui rend capable de voir ce que nous voyons que nous ne sçaurions exprimer. IV. CLASSE.

5. Quant à l'écrit que vous m'avez envoyé, si jamais je me trouve assez de loisir pour y répondre en détail, j'espere que vous connoîtrez qu'on est d'autant moins éclairé de la lumiere de la verité que l'on croit la montrer plus à découvert. Car pour ne parler quant à present que de ce qui m'a fait le plus de peine dans cet écrit, qui est-ce qui peut souffrir que pendant que S. Paul même dit, que nous ne voyons les choses icy-bas qu'en enigme, & comme dans un miroir obscur, au lieu que dans l'autre vie nous les verrons à découvert; l'Autheur de ce Livre ait osé dire qu'il écarte tous les voiles qui ont accoûtumé de cacher la verité, & qu'il la montre dévoilée? Quand il ne se feroit vanté que de la voir de cette sorte, il n'y auroit rien de plus aveugle que cette presomption, mais non seulement il la voit ainsi, il la montre même à qui la veut voir, afin que l'on croye desormais qu'elle n'est non plus au dessus des paroles des hommes que de leurs pensées. Cependant que 1. Cor. 13. 12.

IV. CLASSE. ne dit-on point de l'ineffabilité de la tres-sainte Trinité ? C'est même à quoy se reduit tout ce qu'on peut dire de ce mystere. Car si ce qu'on dit alloit à le faire entendre, il ne seroit pas ineffable ; cela ne va donc qu'à faire entendre qu'on ne sçauroit le faire entendre. Je vous en dirois peut-être davantage si je n'avois déja passé la mesure ordinaire des lettres ; & si vous ne m'aviez averti par la vôtre même qu'il faut être court. Comme vous alleguez sur cela les regles des Anciens, vous trouverez bon que je vous allegue leur exemple, & que je vous fasse souvenir de la mesure de ces lettres de Ciceron dont vous me parlez.

LETTRE CCXLIII. *

Latus, aprés avoir entrepris de servir Dieu dans un parfait mépris de toutes les choses du monde, étoit tenté de retourner à ce qu'il avoit quitté. Saint Augustin l'encourage à demeurer ferme dans ce qu'il avoit commencé, & à ne se pas laisser affoiblir par la tendresse de ses proches, & fait voir jusques où va selon l'Evangile l'obligation d'éteindre en soy ces sortes de sentimens, & de renoncer à tout pour suivre Iesus-Christ.

* C'étoit auparavant la 38. & celle qui étoit la 243. est presentement la 246.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher frere le tres-aymable Seigneur LÆTUS, IV. CLASSE.

J'AY lû la lettre que vous avez écrite à nos freres, par où il paoît que vous cherchez quelque consoıtion qui vous soûtienne contre les tenıtions dont vous étes agité dans ces ommencemens de la vie que vous avez nbrassée, & que vous desirez même ue je vous écrive sur ce sujet. J'entre ıns vos peines, mon cher frere, & je en ferois plus qu'à vous-même si je ıanquois de vous écrire, puisque ce seit manquer à un devoir de charité. Si ous vous regardez donc comme un ouveau soldat de la milice de Jesushrist, gardez-vous bien de sortir de n Camp, où vous avez à bâtir cette our dont il nous parle dans l'Evangile. ous n'aurez plus aprés cela qu'à vous enir; & pourvû que vous y combatez vaillamment avec les armes de la role de Dieu, elle vous sera un remırt assûré contre toutes sortes de ntations, & contre les traits de l'enemy. Vous les éviterez d'autant mieux ue vous serez mieux posté pour les voir enir de loin; & ceux que vous lance-

IV. CLASSE. rez contre luy feront d'autant plus d'effet que partant du haut de cette forteresse spirituelle ils tomberont avec plus de roideur. Remarquez encore que Jesus-Christ qui tout nôtre Roy qu'il est traite ses soldats de Rois, parce qu'en qualité de freres de ce divin Roy nous participons à sa royauté, nous avertit que pour combattre celuy qui vient à nous avec vingt-mille hommes il nous faut au moins une armée de dix mille.

5. Mais prenez-garde à ce qu'il nous dit avant que d'en venir à ces comparaisons d'un homme qui se prepare à bâtir une Tour, & d'un Roy qui marche contre un autre. *Si quelqu'un*, dit-il, *pretend venir à moy, & qu'il ne haïsse pas son* Luc. 14. 26. *Pere, sa Mere, sa femme, ses enfans, ses freres, ses sœurs & sa propre vie, il ne sçauroit être mon Disciple; & à moins de porter sa Croix & de me suivre on ne sçauroit être mon Disciple.* Ce n'est qu'ensuite de ces paroles qu'il adjoûte, *Qui est celuy d'entre vous qui voulant bâtir une Tour ne commence pas par supputer en repos & à loisir s'il a dequoy en faire la dépense, de peur que s'il se trouvoit dans l'impuissance de l'achever aprés en avoir jetté les fondemens, ceux qui verroient ce bâtiment imparfait ne vinssent à dire, cet homme avoit*

commencé un grand ouvrage ; mais il n'a sçû l'achever? Ou qui est le Roy qui étant sur le point de marcher contre un autre ne consulte auparavant en repos & à loisir s'il peut avec dix mille hommes aller à la rencontre de celuy qui vient contre luy avec vingt mille, afin que s'il ne se trouve pas en état de cela, il envoye des Ambassadeurs à cet ennemy pendant qu'il est encore loin, pour luy faire des propositions de paix. On ne sçauroit donc plus étre en peine de ce que Jesus-Christ vouloit dire par ces comparaisons ; & il le fait assez entendre par ces paroles par lesquelles il conclut, *ainsi quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne sçauroit étre mon Disciple.*

IV. CLASSE.

3. De sorte que d'avoir dequoy *bâtir cette Tour*, & dequoy *resister à cet ennemy* qui vient contre nous avec un armée *de vingt-mille hommes*, tout cela ne signifie autre chose que renoncer à tout ce qu'on a. Ainsi la conclusion & l'entrée du discours de Jesus-Christ s'accordent parfaitement. Car renoncer à tout ce qu'on a, c'est renoncer à Pere, à Mere, à femme, à enfans, à freres, à sœurs, & à sa propre vie, puisque tout cela est comme le pecule particulier de chacun ; & que de ces biens particuliers de cha-

Ce que c'est que renoncer à tout pour suivre Jesus-Christ.

IV. CLASSE. *Ce qui nous éloigne du bien commun.*

cun il n'y en a aucun qui n'empêtre & qui n'embarrasse, & qui ne nous soit tres-souvent un obstacle à l'acquisition de ce bien commun qui demeure éternellement. Car TOUT ce qui n'est que le bien particulier de chacun passe, & ne dure que tres-peu.

Ce qui vous attache à vôtre Mere, par exemple, est quelque chose de particulier pour vous, & par où elle ne m'est rien. Or cela passera, comme vous voyez que de vous avoir conçû, de vous avoir porté dans son ventre, de vous avoir mis au monde, & nourri de son laict ce sont choses déja passées. Mais ce qui fait qu'elle est vôtre sœur en Jesus-Christ aussi-bien que la mienne, & de tous ceux qui ont part aux promesses de cet heritage commun où nous aurons Dieu pour Pere, & Jesus-Christ pour frere, dans l'union d'une parfaite charité, c'est ce qui est éternel; c'est surquoy le temps ne peut rien; c'est ce que nous serons d'autant plus assûrez de ne point perdre, qu'il y a moins de proprieté & de singularité dans ce qui nous y donne droit, & qui nous en met en possession.

4. Ce que je viens de vous dire est le plus aisé du monde à voir dans ce qui

se passe presentement de vôtre Mere à vous, puisque si elle vous arrête au milieu de la course que vous aviez commencée, si elle vous retire vers ce que vous aviez abandonné, & si elle tâche de vous faire retourner en arriere, d'où vient cela, sinon de ce qu'elle vous est quelque chose qu'elle n'est point aux autres, c'est à dire de ce qu'elle est vôtre Mere? Car ce qui fait qu'elle sert d'obstacle à vos bons desseins, ce n'est pas ce qu'elle est à tous les autres Chrêtiens comme à vous, & si elle n'avoit à vôtre égard que la qualité de *Sœur* qu'elle a à l'égard de tous ceux qui ont Dieu pour Pere & l'Eglise pour Mere, elle ne seroit non plus un empêchement pour vous que pour moy, & pour tous tant que nous sommes qui ne l'aimons que de la charité commune à tous ceux qui composent la maison de Dieu, & non pas de cette autre sorte d'affection qui vous unit à elle, par rapport à ce qu'elle vous est plus qu'aux autres, & qui ne s'étend pas au delà de ce qui compose vôtre famille. Cependant, ce qui fait que vous luy appartenez selon la chair ne devroit aller qu'à vous donner plus de liberté de luy parler à cœur ouvert, & de luy conseiller d'éteindre en elle-même tout

A quoy les liaisons humaines doivent servir.

IV. CLASSE. ce qu'il y a de particulier dans l'affection qu'elle a pour vous, & de se mettre au point que ce soit moins pour elle de vous avoir porté dans son sein, & de vous avoir enfanté, que de ce que l'Eglise vous a enfantez l'un & l'autre.

Ce que chacun doit aimer en soy.

Ce que je viens de dire de vôtre Mere se doit entendre de tout le reste de vos proches, & de l'ame même de chacun; puisqu'IL FAUT que chacun haïsse en luy cette sorte d'amour qu'on a pour soy-même, & qui se borne à soy-même; & que l'on en vienne à n'aimer autre chose en soy que ce qui fait qu'on appartient à cette societé dont il est dit,

Act. 4 32.

ils n'étoient tous en Dieu qu'un cœur & une ame. Car à nous regarder par-là, nôtre ame n'est plus nôtre ame, mais celle de tous nos freres, dont les ames sont aussi les nôtres, ou plûtôt dont les ames avec la nôtre ne sont plus qu'une seule ame, qui est cette *ame unique* de Jesus-Christ pour laquelle il prie dans le Pseaume 21. & demande qu'elle soit délivrée *de la gueule du chien.* O qu'il est aisé de mépriser la mort quand on en est là!

Vnité d'ame & de cœur entre les Chrétiens.

Ce qui conduit au mépris de la mort.

Ps. 21. 21.

5. Et il ne faut pas que nos Peres & nos Meres trouvent mauvais que Jesus-Christ nous ordonne de les haïr, puisqu'il veut que nous haïssions jusqu'à nos

ames. Or comme Jesus-Christ veut que cette haine qu'il nous commande en cet endroit d'avoir pour nos Peres & nos Meres s'étende jusqu'à nos propres ames, de même ce qu'il ne dit dans un autre que de nos ames se doit étendre aussi jusques à nos Peres & nos Meres. *Que celuy*, dit-il, *qui ayme son ame la perde*. Je dis donc, & je le dis hardiment, que si nous aymons nos Peres & nos Meres, il faut les perdre. Car le mot de *perdre* ne signifie dans ce passage que ce que celuy de *haïr* signifie dans l'autre.

IV. CLASSE.

Ioan.12.25.

Comme donc ce commandement de perdre nos ames ne va pas à nous obliger de nous tuër, ce qui seroit un crime irremissible, mais de faire mourir en nous cet amour tout de chair que nôtre ame a pour elle-même, & qui nous faisant aimer la vie presente, devient un obstacle à l'acquisition de l'autre, de même il est vray de dire que si nous aimons nos Peres & nos Meres il faut *les perdre*; non en trempant nos mains dans leur sang comme des parricides, mais en faisant mourir en eux, par le glaive spirituel de la parole de Dieu, cet amour tout de chair qu'ils ont pour eux-mêmes, & pour ceux qu'ils ont mis au mon-

Ce que Iesus-Christ a voulu dire, quand il veut que chacun perde son ame.

Ce que c'est, selon l'Evangile, que haïr nos Peres & nos Meres.

IV. CLASSE. de ; & qui fait qu'ils ne cherchent qu'à les jetter dans les engagemens du siecle. Car de la même maniere que ce commandement que J. C. nous fait de haïr nos ames & de les perdre, ne va qu'à nous les faire aymer comme on les doit aymer, puisque c'est en les perdant de cette sorte qu'on les retrouve dans la vie eternelle, comme Jesus-Christ même nous le dit clairement dans le même endroit ; ainsi cette haine qu'il nous commande d'avoir pour nos Peres & nos Meres est la plus grande marque d'affection que nous puissions leur donner, puisque CE N'EST que par l'extinction de cet amour pernicieux qu'on peut faire vivre en eux ce qui fait qu'ils sont les freres de leurs propres enfans, sous un même Pere qui est Dieu, & une même Mere qui est l'Eglise.

Combien la tendresse naturelle est contraire à la charité.

6. Car voyez un peu, je vous prie, ce que fait cet amour dereglé des peres & des meres pour leurs enfans & pour eux-mêmes. Vous étiez plein de l'amour de la verité, & du desir d'apprendre dans les Ecritures la volonté de Dieu pour la suivre : vos oreilles avoient été frappées de ce signal par lequel Jesus-Christ nous avertit dans l'Evangile de veiller dans son camp, d'élever cette tour d'où nous

puissions découvrir & repousser l'ennemy de nôtre bonheur éternel; & dans le temps que cette trompette celeste vous appelle & vous fait marcher au combat comme un vray soldat de Jesus-Christ, vous voilà arrêté par vôtre mere, bien differente de celle des Machabées, & même des meres de Lacedemone que nous voyons dans l'histoire animant leurs enfans au combat bien plus efficacement que le son des trompettes, & les encourageant à répandre leur sang pour la querelle de leur patrie. Car dés-là que vôtre mere ne veut pas souffrir que vous vous tiriez des embarras du siecle pour apprendre le chemin qui conduit à la veritable vie, vous pouvez juger de ce qu'elle feroit s'il étoit question de souffrir la mort pour le Nom de Jesus-Christ.

7. Mais encore que vous dit-elle, & par où vous peut-elle attaquer? Est-ce en vous faisant souvenir de ces neuf mois qu'elle vous a portez dans ses entrailles, de ce qu'il luy en a coûté pour vous mettre au monde, pour vous nourrir, & pour vous élever? Voilà contre quoy vous devez vous armer du glaîve spirituel de la parole de vie: voilà ce qu'il faut faire mourir dans vôtre mere: voi-

IV. CLASSE. là à quoy vous la devez faire mourir elle-même pour la retrouver dans la vie éternelle : voilà ce que vous devez haïr en elle, si vous l'aimez, si vous étes un vray soldat de Jesus-Christ, si vous voulez achever l'*édifice de la tour*, & que l'on ne dise pas de vous, *cet homme avoit commencé un grand ouvrage, mais il n'a pas eu dequoy l'achever.* C'est là une affection toute charnelle, & qui tient encore du vieil homme : ce sont ces sortes d'affections & de sentimens que les regles de la milice Chrêtienne nous ordonnent de faire mourir, & dans nous-mêmes & dans nos proches ; ce qui n'empêche pas qu'on ne conserve toute la reconnoissance qu'on leur doit. Car nous sommes bien éloignez de vouloir que l'on compte pour rien, tout ce qu'ils font pour nous, & en nous donnant la vie, & & en nous élevant avec tant de peines & de soins. Il faut au contraire leur marquer en toutes occasions que nous avons pour eux les sentimens que la nature nous inspire ; mais cela n'a lieu que lorsque nous ne sommes pas appellez ailleurs par des obligations plus pressantes.

A quoy doit ceder l'obligation d'assister nos Peres & nos Meres.

8. L'Eglise est la mere commune ; elle l'est de vôtre mere comme de vous ;

c'est elle qui vous a conçûs l'un & l'autre dans son sein par Jesus-Christ; c'est elle qui vous a enfantez au prix du sang des Martyrs, & à qui vous étes redevables de la naissance qui vous rend capables de voir la lumiere éternelle. C'est elle qui vous a nourris, & qui vous nourrit encore presentement du lait de la foy, qui vous prepare des viandes plus solides, & qui porte avec tant de peine que vous veüilliez demeurer enfans. N'est-ce pas assez qu'elle soit combattuë comme elle est de toutes parts par tant de sortes d'erreurs, & qu'elle voye un si grand nombre de ses enfans revoltez & les armes à la main contre elle? Elle se voit même, par la lâcheté de quelques-uns de ceux qu'elle porte encore dans son sein, hors d'état de rechauffer un grand nombre de ses membres en qui la chaleur s'éteint, & à qui peut-elle avoir recours pour les ranimer qu'à d'autres de ses membres, c'est à dire à vous & à vos semblables?

IV. CLASSE.

L'abandonnerez-vous donc au besoin? Ecouterez-vous le langage de la chair & du sang, pendant qu'elle vous fait des reproches bien plus touchans que ceux que vôtre mere vous peut faire, & qu'elle vous montre des mammelles qui vous doivent étre bien plus cheres

IV. CLASSE.

que celles de la personne qui vous a mis au monde, puisque l'une ne vous a engendré que pour la terre, & que l'autre vous a engendré pour le Ciel ? Ajoûtez à cela ce que l'Epoux de cette divine Mere a fait pour vous. Car s'il s'est révêtu de chair, ce n'est que pour vous déprendre de tout ce qui tient de la chair: Si le Verbe éternel s'est assujetty en se faisant homme, à des maux à peu prés de même genre que ceux que vôtre mere vous reproche qu'elle a soufferts pour vous, s'il a essuyé les outrages, les foüets, la mort, & la mort de la Croix, ce n'est que pour vous retirer des engagemens du monde.

Ce que Iesus-Christ a pretendu de faire en nous par ses souffrances.

9. Quoy, aprés avoir été conçû & engendré selon l'homme interieur au prix de tant de souffrances; aprés être né de Jesus-Christ par son Eglise pour mener une vie toute nouvelle, vous languissez encore, & vous retombez dans l'état du vieil homme ? Vôtre chef n'avoit-il pas une mere sur la terre comme vous ? Cependant quand on luy vint dire, dans un temps où il traitoit des affaires du Ciel, que sa mere & ses proches le demandoient, il répondit, *& qui est ma mere, & qui sont mes freres ?* & étendant la main sur ses disciples, il decla-

clara qu'il ne reconnoissoit pour ses proches que ceux qui font la volonté de son Pere ; ce qui n'alloit pas neanmoins à exclure la sainte Vierge du nombre de ses proches, puisqu'elle étoit de ceux qui font la volonté du Pere. C'est ainsi que ce divin Maître nous a fait voir le peu de cas qu'il faisoit de ce que Marie luy étoit par sa qualité de mere, quoique ceux qui luy avoient annoncé la venuë de la sainte Vierge l'eussent fait sonner fort haut, comme une chose qui le regardant si uniquement sembloit le devoir toucher, & combien il mettoit cette affinité humaine au dessous de celle que nous contractons avec luy en faisant la volonté de son Pere. Mais aussi en nous faisant remarquer celle-cy dans ses disciples, il nous a fait voir en même temps par quelle sorte de proximité la sainte Vierge luy est unie avec tous les autres Saints.

IV. CLASSE.

Math. 12. 48.

Quel cas Jesus-Christ faisoit de ce qu'il y avoit d'affinité humaine entre luy & la sainte Vierge.

On auroit pû abuser de cette leçon si salutaire par où il nous a appris à mépriser tout ce que la chair & le sang donnent de tendresse pour nous à nos peres & à nos meres, & l'erreur de ceux qui nient qu'il soit né d'une mere auroit pû en tirer avantage ; mais il y a pourvû par un autre endroit de l'Evangile, où il

IV. CLASSE. *Math.23.9.* ordonne à ses disciples de ne point reconnoître de Pere sur la terre ; afin que comme on ne sçauroit conclure de cet endroit de l'Evangile que ses disciples n'ont point eu de pere, on ne pût non plus conclure qu'il n'a point eu de mere de celuy où il a jugé à propos de marquer le peu de cas qu'il faisoit de ce qu'il y avoit d'affinité humaine entre sa mere & luy, pour apprendre à ses disciples par son exemple à mépriser toutes ces sortes de liaisons.

10. Laisserez-vous donc effacer par les discours de vôtre mere les impressions que les leçons & l'exemple de Jesus-Christ avoient faites sur vous ? Quoy, vous avez l'un & l'autre devant les yeux & vous écouterez ce qu'elle vous peut dire des neuf mois qu'elle vous a porté dans son sein, & du lait que vous avez tiré de ses mammelles ? Car elle a beau vous avoir enfanté & nourri, elle n'a été que comme le canal par où vous étes né d'Adam & d'Eve, & vous n'étes vous-même que comme un autre Adam par cette sorte de naissance. Tournez-vous donc plûtôt vers le second Adam qui est descendu du Ciel ; & commencez à exprimer le celeste, comme vous avez exprimé le terrestre. Gardez-vous

bien d'oublier ces obligations que vous avez à vôtre mere, & quoiqu'elle ne vous les remette devant les yeux que pour vous affoiblir, marquez luy vôtre reconnoissance ; mais que ce soit en luy rendant des biens spirituels & éternels pour les biens charnels & temporels que vous tenez d'elle. Si elle ne veut pas vous suivre dans le chemin du salut, qu'au moins elle ne vous empêche pas d'y marcher, & prenez-garde qu'en refusant de se changer en mieux elle ne vous change en pis. C'est une Eve, dont l'exemple d'Adam vous doit apprendre à vous défendre ; & pour étre vôtre mere, au lieu que celle qui seduisit Adam étoit sa femme, elle n'en est pas moins à craindre. Cette fausse tendresse qu'elle a pour vous, tient de la corruption, qui ouvrit les yeux aux premiers parens sur leur nudité qu'ils tâcherent de cacher avec des feüilles d'arbre ; & toutes ces demonstrations d'amitié par où elle tâche d'éteindre en vous la charité Evangelique tiennent des artifices du serpent, & de la duplicité de ce Prince qui vient à nous avec une armée double de la nôtre. Car ces *deux fois dix mil hommes* sont la figure de la duplicité, comme les *dix mil* avec quoy nous devons le combattre

IV. CLASSE.

Quel est le principe de la tendresse naturelle, que nous avons pour nos proches.

IV. CLASSE.

& le vaincre, marquent la simplicité de cœur que l'Ecriture demande de nous, & avec laquelle elle nous ordonne de chercher Dieu.

11. Voilà, mon cher frere, à quoy vous devez ouvrir vôtre cœur, plûtôt qu'aux seductions de vôtre mere; voilà ce qui vous doit faire porter vôtre croix aprés Jesus-Christ. Dés le temps que vous étiez avec nous je voyois par ces soins domestiques qui rallentissoient le mouvement dont vous aviez commencé d'aller à Dieu que vôtre croix vous portoit, pour ainsi dire, plûtôt que vous ne la portiez. C'est ce que vous n'aurez pas de peine à entendre quand vous sçaurez que cette Croix, que J.C. veut que nous portions pour le pouvoir suivre plus librement, n'est autre chose que les miseres attachées à nôtre mortalité, qui nous crucifieront toûjours, pour ainsi parler, jusques à ce que ce qu'il y a de mortel en nous soit absorbé & consumé par une parfaite victoire. Il faut donc crucifier cette Croix qui nous tourmente, & la tenir cloüée par les clous de la crainte de Dieu, de peur que si elle avoit la liberté de s'agiter & de se débattre, nous ne pûssions la porter, ny par consequent suivre Jesus-Christ, que vous ne

Ce que c'est que porter sa Croix.

sçauriez suivre si vous ne la portez. Car comment le suivre si vous n'étes à luy ? Or, dit le grand Apôtre, *tous ceux qui sont à Iesus-Christ ont crucifié leur chair avec tout ce qu'elle a de passions & de mauvais desirs.*

IV. CLASSE. *Par où on est en état de suivre Iesus-Christ.*

Gal. 3. 24.

12. Donnez à vôtre mere & à vos freres ce qui se trouvera d'argent comptant parmy vôtre bien. Car si vous avez resolu de le distribuër aux pauvres, pour arriver à la perfection Evangelique, vous devez commencer par pourvoir aux necessitez de vos proches, puisque de n'avoir pas soin des siens, & particulierement de ceux de sa maison, c'est avoir renoncé à la foy, & c'est étre pire qu'un infidelle. Achevez donc de vous dégager de tous ces soins, dont il vous seroit desormais honteux de demeurer embarrassé. Que si ce n'est que pour vous en deffaire entierement, & afin d'étre aprés cela d'autant plus en état de porter le joug de la sagesse, que vous étes parti d'icy, comment vous laissez-vous toucher à des larmes qu'il n'y a que la chair qui fasse couler ? Que vous fait la fuite ou la mort de quelques esclaves, ou la mauvaise santé de vos freres ? Si vous avez dans le cœur une charité bien ordonnée il faut sçavoir faire ceder les

Proches, premiers pauvres.

1. Tim. 5. 8.

IV. CLASSE.

petites choses aux grandes ; & si vous vous laissez toucher de compassion, ce doit être de ce que les pauvres ne sont point evangelisez, de ce que la moisson de Jesus-Christ demeure en proye aux oyseaux faute d'ouvriers ; & du reste que vôtre cœur soit prêt à suivre la volonté du Seigneur, soit qu'il ait resolu de faire sentir à ses serviteurs les fleaux de sa justice, ou les douceurs de sa misericorde.

Math. 13.

Meditez ce que je viens de vous dire ; soyez-en sans cesse occupé, afin que vôtre avancement paroisse aux yeux de tout le monde, & prenez-garde que vous ne donniez plus de tristesse à nos saints freres par vôtre tiedeur & vôtre lenteur, que vous ne leur aviez donné de joye par la ferveur qui avoit commencé de paroître en vous. Au reste j'ay cru que ce seroit une chose superfluë que d'écrire en vôtre faveur à ceux pour qui vous me demandiez des lettres de recommandation, & que ce seroit à peu prés comme si on m'en écrivoit pour vous.

1. *Tim.* 4. 13.

IV. CLASSE.

LETTRE CCXLIV.*

Saint Augustin ayant appris que Chrisime étoit démesurément affligé de quelque perte qu'il avoit faite, luy écrit pour le consoler.

* C'étoit auparavant la 83. & celle qui étoit la 244. est presentement la 79.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher frere le tres-estimable Seigneur CHRISIME.

1. IL court un bruit, & Dieu veüille qu'il soit faux, que vôtre douleur vous met hors de vous ; & je ne puis assez m'étonner qu'un homme aussi sage & aussi Chrêtien que vous l'étes ne se souvienne pas de quelle nature sont les choses de la terre, & qu'il ne faut pas s'attendre de les trouver aussi stables que celles du Ciel, qui seules meritent que nous y mettions nôtre cœur & nos esperances. Où est donc vôtre sagesse ? Quoy, ce que vous venez de perdre faisoit-il donc tout vôtre bonheur ? Le comptiez-vous pour un si grand bien que vous n'ayez pû vous le voir enlever sans que les nuages de la tristesse vous obscurcissent l'esprit jusqu'au point qu'on diroit qu'il ne connoît point d'autre lumiere que celle des prosperitez tempo-

IV. CLASSE. relles, & que ce n'est point Dieu qui l'éclaire & qui le soûtient? Car j'apprens, & Dieu veüille encore une fois que l'on m'ait trompé, j'apprens, dis-je, que vous voudriez vous ôter la vie, ce que je ne sçaurois croire neanmoins que vous ayez jamais pû ny dire ny penser. Mais enfin j'ay été si touché que l'on ait pû dire cela de vous, & que le trouble où vôtre douleur vous a jetté ait paru assés grand pour cela, que j'ay crû vous devoir écrire pour vous consoler, quoique je ne doute point que Jesus-Christ même ne vous dise de bien meilleures choses au fond du cœur : Car je sçay combien vôtre pieté vous a toûjours rendu attentif à sa parole.

Quel est le thresor des gens de bien.

Pourquoy Dieu nous afflige.

2. Prenez donc courage, mon cher frere, NÔTRE DIEU est le bien de ceux qui luy appartiennent, & un bien qui ne perit point, & qui même les empêche de perir. Il ne veut que vous faire souvenir combien ces choses que nous aimons toûjours trop sont fragiles & peu durables, afin que nous rompions les liens de la cupidité qui nous y attache, & par où elles nous entraînent, & que nous nous accoûtumions à faire couler tout nôtre amour vers celuy que nous ne sçaurions craindre de perdre. C'est

Ce que c'est qui nous attache aux biens de la terre.

luy qui vous parle par ma bouche, & qui vous exhorte à prendre courage, & à vous ſouvenir que vous êtes Chrêtien, & racheté par le ſang de celuy qui nous a appris non ſeulement par les leçons de ſa ſageſſe éternelle, mais par les actions & les exemples de ſon humanité ſainte, à mépriſer également les proſperitez & les adverſitez de cette vie, à uſer ſobrement des unes, & à porter courageuſement les autres, & qui nous y convie par la promeſſe d'une felicité que perſonne ne nous ſçauroit ôter,

J'écris auſſi au Comte dont vous avez beſoin. Il dépendra de vous de garder ma lettre, ou de la luy faire donner, & je croy que vous trouverez aiſément par qui : Evêque, Prêtre, ou qui que ce ſoit il n'importe.

IV. CLASSE.

* C'étoit auparavant la 73. & celle qui étoit la 245. est presentement la 8.

LETTRE CCXLV.*

Saint Augustin parle à l'Evêque Possidius de la parure des femmes, du fard, & de certains pendans d'oreille qui étoient en usage en ce temps-là; & luy conseille de ne point ordonner un certain homme qui avoit été baptisé parmy les Donatistes.

AUGUSTIN, & les Freres qui demeurent avec luy, saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher & tres-venerable frere & Collegue POSSIDIUS, & les Freres qui sont avec luy.

1. IL faut songer comment vous traiterez ceux qui ne veulent pas obéïr, plûtôt que de quelle maniere vous leur pourriez faire voir que ce qu'ils font, ne se doit pas. Mais la lettre de vôtre sainteté m'a trouvé chargé de tant d'autres affaires, & le porteur s'est si fort pressé de repartir que je ne puis vous répondre, comme il faudroit, sur les choses surquoy vous m'avez consulté, quoique je ne puisse aussi le laisser partir sans vous faire réponse. Je ne voudrois pas que vous allassiez si vîte à défendre toutes les parures d'or & d'étoffes precieuses,

ſi ce n'eſt à ceux qui n'étant point mariez, & n'ayant point deſſein de l'être, ne doivent ſonger qu'à plaire à Dieu. Pour les autres ils ſont encore occupez des choſes du monde, & du ſoin de plaire, les femmes à leurs maris, & les maris à leurs femmes, ce qui ne doit pas aller neanmoins à ſouffrir que les femmes même mariées laiſſent voir leurs cheveux, puiſque l'Apôtre veut même qu'elles ſoient voilées.

IV. CLASSE. Regles pour la parure des femmes.

1. Cor. 7. 35.

1. Cor. 11. 13.

Pour ce qui eſt de mettre du fard ou du rouge, pour paroître plus blanches ou plus incarnates, je ſuis ſûr que les maris, pour leſquels ſeuls on permet la parure aux femmes, (comme une choſe à tolerer neanmoins plûtôt qu'à conſeiller,) ne veulent point qu'on les trompe de la ſorte; car LA VRAYE PARURE des Chrêtiens de l'un & de l'autre ſexe ce n'eſt ny un fard trompeur, ny même l'or & les étoffes precieuſes, mais la pureté des mœurs.

Le fard & le rouge interdits aux femmes Chrêtiennes.

2. Quant à ces nœuds & ces ligatures, au nombre deſquelles on doit mettre ces pendans d'oreille que les hommes portent d'un côté, ce ſont des ſuperſtitions deteſtables; & ſi l'on en met c'eſt pour rendre une maniere d'hommage aux demons plûtôt que pour ſe

Parures ſuperſtitieuſes des anciens.

IV. CLASSE. parer & pour plaire aux hommes. Or le moyen de trouver dans l'Ecriture des défenses particulieres de toutes ces sortes de superstitions; & n'est-ce pas assez que l'Apôtre ait dit en general, *Je ne veux pas que vous entriez en aucune societé avec les demons*, & ailleurs, QUEL *rapport y a-t'il de Iesus-Christ à Belial?* si ce n'est qu'on veüille dire que comme dans cette défense d'entrer en societé avec les demons il n'a nommé que *Belial*, & qu'il n'a rien dit en particulier de Neptune, par exemple, il doit être permis aux Chrétiens de sacrifier à celuy-là. Il faut au moins avertir ces miserables que s'ils refusent d'obeïr aux preceptes salutaires de l'Ecriture ils n'aillent pas au moins jusques à soûtenir ces pratiques sacrileges, ce qui ne feroit que les rendre encore plus criminels. Du reste comment faire avec ceux qui font difficulté de quitter leurs pendans d'oreille, & qui n'en font point de recevoir le Corps de J. C. en portant la marque du Diable?

1. Cor. 10. 20.

Quant à cet homme qui a été baptisé parmy les Donatistes je ne sçaurois vous conseiller de l'ordonner *. Car que vous le fassiez si l'on vous y force, ou qu'on vous conseille de le faire, ce sont choses toutes differentes.

* Voyez la note sur le nombre 2. de la Lettre 61.

IV. CLASSE.

LETTRE CCXLVI. *

* C'étoit auparavant la 243. & celle qui étoit la 246. est presentement la 169.

Saint Augustin fait voir à Lampadius que c'est mal à propos que les hommes pretendent imputer leurs pechez au destin, puisque les Astrologues ne reçoivent pas eux-mêmes cette sorte d'excuse, & qu'elle ne les empéche pas de châtier les fautes de ceux sur qui ils ont pouvoir.

AUGUSTIN à LAMPADIUS.

1. JE vous dois une longue réponse sur le sujet de ce qu'on appelle la fortune & le destin. Car je me suis aperçû dés le temps que nous étions ensemble, & je voy encore plus clairement par vôtre lettre, que ces sortes de choses font beaucoup d'impression sur vôtre esprit. J'espere que Dieu me fera la grace de traiter cette matiere de la maniere qu'il connoît la plus capable de redresser vôtre foy, & de contribuër à vôtre salut. Car CE N'EST pas un petit mal que d'être prevenu d'opinions qui vont non seulement à faire commettre le peché, en se laissant aller aux attraits de la volupté, mais encore à l'excuser, & à nous détourner de l'aveu hum-

IV. CLASSE. ble & sincere qui nous en pourroit faire obtenir le pardon.

2. Mais en attendant que je puisse traiter cette matiere plus à fond, il est aisé de vous faire voir dés à present, & en tres-peu de mots, que toutes les loix & toutes les regles de la morale sont aneanties, & qu'il ne faut plus parler de recompenses ny de peines, non plus que de loüanges, de corrections & de reproches, & de tout ce qu'on met en usage pour porter les hommes au bien & les détourner du mal, & par où la societé humaine se gouverne & se conduit; & qu'il n'y a plus rien de juste dans tout cela, à moins que la volonté ne soit la cause du mal que l'on fait. N'est-il donc pas sans comparaison plus raisonnable & plus juste de rejetter les rêveries des Astrologues que de condamner toutes les loix divines & humaines, d'abandonner le soin de nos maisons, & de les laisser aller au hazard?

Combien les prédictions astronomiques, sont pernicieuses.

Les Astrologues eux-mêmes le font-ils? & aprés qu'ils sont revenus de debiter leurs ridicules predictions à ces gens qui ont de l'argent de reste, quel est celuy d'entr'eux qui s'étant remis au travail, & venant à lever les yeux de dessus ses tables pour voir un peu ce qui se passe

dans sa maison, ne quitte tout là pour re- IV CLASSE
prendre & même pour châtier sa femme, s'il la trouve, je ne dis pas se joüant autrement que la pudeur ne le permet, mais regardant seulement à la fenêtre avec un peu trop de liberté ? Et si elle luy disoit pourquoy me battez-vous ? c'est Venus qu'il faudroit battre, puisque c'est elle qui me force de faire ce que je fais, se payeroit-il d'une telle excuse, qui n'est neanmoins que ce qu'il debite aux étrangers, & cesseroit-il pour cela d'user de main-mise, autant qu'il le jugeroit necessaire pour maintenir le bon ordre dans sa maison ?

3. Lors donc que quelqu'un de ceux que l'on reprend de leurs fautes les rejette sur le destin, pretendant qu'étant forcé à faire ce qu'il fait, on ne l'en doit pas blâmer, qu'il rentre en luy-même, & qu'il voye s'il reçoit de pareilles excuses de ceux qui dépendent de luy, s'il ne châtie point un valet qui le vole ; s'il ne se plaint point de la desobeïssance de son Fils ; s'il ne menace point un voisin fâcheux qui l'incommode ? Car avec quelle justice peut-il rien faire de tout cela, & où est la faute de ceux qui luy font quelque tort, s'ils y sont forcez par la violence du destin ?

IV. CLASSE. Que si au contraire il croit avoir droit & être obligé par le devoir de Pere de famille de solliciter à bien faire ceux qui dépendent de luy ; de les détourner du mal par la crainte ; de vouloir qu'ils luy obeïssent ; de recompenser ceux qui le font ; de punir ceux qui ne le font pas ; de rendre la pareille à ceux qui luy font du bien, & d'avoir de l'indignation contre les ingrats, m'amuseray-je à luy faire des dissertations contre le destin pendant qu'il montre si bien le mépris qu'il en fait, & qu'il le marque non seulement par des paroles, mais par toutes ces sortes d'actions, qui sont comme autant de coups de levier sur la tête des Astrologues ? Si le peu que je viens de vous dire ne contente pas vôtre avidité, & que vous souhaittiez de moy quelque chose de plus étendu sur ce sujet, il faut attendre que je sois plus en repos que je ne suis, & prier Dieu qu'il me donne le loisir & le moyen de vous satisfaire. J'auray plus de courage à l'entreprendre si vous m'en sollicitez de temps en temps, & si vous voulez bien me faire sçavoir par une réponse ce qu'il vous semble de ce que je viens de vous dire.

LETTRE

IV. CLASSE.

LETTRE CCXLVII.*

* C'étoit auparavant la 211. & celle qui étoit la 247. est presentement la 161.

Saint Augustin intercede auprés de Romulus, pour ses fermiers & ses tenanciers, à qui il vouloit faire payer deux fois la même chose, & le menace de la justice de Dieu s'il continuë ces sortes de vexations.

AUGUSTIN à son cher Fils le Seigneur ROMULUS salut en JESUS-CHRIST.

1. LA verité est quelquefois douce, & quelquefois amere, & si sa douceur va à nous épargner, son amertume ne tend qu'à nous guerir. C'est ce que vous éprouverez, si vous ne refusez pas de boire le breuvage que je vous presente. Plût à Dieu que les outrages que je reçois de vous, ne vous fissent pas plus de tort qu'à moy ; & que les injustices que vous faites à vos pauvres tenanciers ne vous fissent qu'autant de mal qu'elles leur en font ! Car pour eux ils ne souffrent que pour un temps ; au lieu que vous vous amassez un thresor de colere pour le jour de la colere & de la manifestation du juste jugement de Dieu qui rendra à chacun selon ses œuvres. Je prie sa misericorde de vous châtier en Rom. 2. 5.

IV. CLASSE. ce monde, comme il sçait qu'il le faut pour vous corriger; & de n'attendre pas à vous châtier à ce jour où l'amendement & la correction n'auront plus de lieu; que comme il vous a donné sa crainte, ce qui fait que je ne desespere pas encore de vous, il vous ouvre les yeux de l'esprit, pour vous faire voir le mal que vous faites, & vous en donner une horreur qui vous porte à le reparer. Il vous semble que ce n'est rien, ou que c'est le plus petit mal du monde: mais c'en est un si grand que si jamais vôtre cupidité est domptée jusqu'au point de vous permettre de le voir, vous arroserez la terre de vos larmes, afin qu'il plaise à Dieu d'exercer sa misericorde envers vous.

Si c'est moy qui suis injuste & deraisonnable, lorsque je veux obtenir de vous que vous ne fassiez pas payer deux fois de pauvres tenanciers qui sont déja quittes envers vous, puisqu'ils ont payé à vôtre Intendant, qui vous representoit & qui leur commandoit de vôtre part; si c'est moy, dis-je, qui suis deraisonnable lorsque je trouve injuste que vous fassiez payer une seconde fois à ces gens-là ce qu'ils ont eu bien de la peine à payer la premiere, faites ce qu'il vous

plaira. Si au contraire ce que je viens de dire vous paroît injuste aussi-bien qu'à moy, faites ce que vous devez, ce que Dieu vous ordonne, & que je vous demande. IV. CLASSE.

2. Ce Dieu que je crains voit que c'est pour vous-même plûtôt que pour eux que je vous le demande, & que je vous en prie, afin que comme il est écrit vous ayez pitié de vôtre ame en tâchant de plaire à ce juste juge qui ne souffre point l'injustice. J'aurois même plus de sujet de vous faire des reproches que des prieres ; car l'Ecriture nous apprend qu'il faut reprendre & châtier ceux qu'on ayme. Si c'étoit pour moy que j'eusse des prieres à vous faire, peut-être ne vous les ferois-je pas ; mais comme c'est pour vous, je le fais hardiment. Je vous prie donc de cesser de vous vouloir du mal, & de vous en faire : c'est avec vous-même que je veux vous remettre en paix, afin que vous puissiez vous y remettre avec celuy que vous priez. J'envoyay vers vous le samedy, comme vous étiez encore à table, afin de vous prier de ne pas partir sans que je vous eusse vû ; mais quoique vous l'eussiez promis, vous vous contentâtes, à ce que j'ay appris, de venir le Dimanche faire

Eccl. 30. 24.

Apoc. 3. 19.

IV. CLASSE. vôtre priere à l'Eglise, & vous partîtes sans m'avoir vû; Dieu vous le pardonne: je ne puis vous dire autre chose, & il sçait bien que c'est ce que je desire; mais si vous ne vous corrigez pas, souvenez-vous qu'il est juste. En vous épargnant vous-même vous m'épargnerez aussi; car je ne suis pas assez miserable, & mon cœur n'est pas assez depourvû de la charité de Jesus-Christ pour n'être pas percé de douleur quand ceux que j'ay engendré par l'Evangile se conduisent comme vous faites.

Charité de S. Augustin.

3. Vous direz peut-être encore que vous n'aviez pas commandé à ces gens-là de payer à Pontican; mais vous leur aviez commandé de le reconnoître & de luy obeïr; & ils ne pouvoient pas determiner jusques où ils le devoient, sur tout quand il ne leur demanderoit de vôtre part que ce qu'ils ne pouvoient nier de vous devoir. Il auroit fallu qu'ils eussent eu quelque lettre de vous à luy produire, s'il est vray que ce fût contre vos ordres qu'il leur demandât ce qu'ils vous devoient; par-là ils auroient pû se défendre de le luy payer jusques à ce que vous leur eussiez envoyé un ordre exprez de le faire. Car de dire que vous leur aviez cy-devant défendu verbale-

ment de rien donner à celuy qui leur commandoit de vôtre part,ils pouvoient ne s'en pas ſouvenir , & je ne ſçay ſi vous vous en ſouvenez bien vous même ; s'il eſt vray que vous leur ayez fait cette défenſe ; ſi c'eſt à ceux-là même que vous l'avez faite, ou à d'autres, ou à tous.

Il y a d'autant plus de lieu d'en douter que vous n'avez point trouvé mauvais qu'ils ayent payé depuis à celuy qui fait vos affaires à la place de Pontican,parce que vôtre argent étoit en ſûreté entre ſes mains. Il eſt vray que vous vous étes ravisé ſur cela,mais ce ne fut que dans le temps que je vous parlois pour ces pauvres gens,& que je vous dis entr'autres choſes, quoy, ſi celuy-cy avoit détourné vôtre argent comme l'autre, faudroit-il le leur redemander une ſeconde fois ? Voilà ſurquoy vous commençâtes à trouver mauvais qu'ils euſſent payé à celuy-cy auſſi bien qu'à l'autre : vous adjoûtâtes même , & vous repetâtes pluſieurs fois,que vous n'aviez jamais chargé Aginefe non plus que Valere d'agir pour vous. Cependant, lorſqu'on vint à parler du vin , & que ſur ce que vous diſiez , pour mettre ces pauvres gens dans leur tort , qu'ils devoient faire voir à

IV. CLASSE. Valere qu'il commençoit à se gâter, on vous répondit que Valere étoit absent, la memoire vous manqua tout d'un coup, & sans songer à ce que vous veniez de me dire, & que vous aviez repeté tant de fois, *ils devoient*, dîtes-vous, *le faire voir à Aginese en l'absence de Valere, & faire ce qu'il leur auroit ordonné*. Et lorsque je vous dis sur cela, mais vous n'avez pas accoûtumé de charger ny l'un ny l'autre de faire pour vous, vous me répondîtes qu'Aginese avoit un ordre de vous par écrit, comme si ceux que vous chargez du soin de vos affaires avoient accoûtumé de produire vos lettres à ces païsans, & que cette formalité fût necessaire pour leur faire croire que c'est par vôtre ordre que de telles gens se mélent de vos affaires. Car comment pourroit-il entrer dans l'esprit à ces païsans, que des gens qu'ils connoissent pour étre à vous s'ingerent dans vos affaires sans que vous leur en ayez donné le pouvoir ? Peuvent-ils deviner vôtre intention, ny sçavoir à quoy s'en tenir, à moins d'avoir des lettres de vous qu'ils puissent faire voir à tout le monde, & qui portent défenses de payer qu'à ceux qui auront des pouvoirs de vous par écrit pour recevoir ?

4. Mais il n'eſt pas beſoin de m'éten- IV. CLASSE.
dre davantage ſur ce ſujet ; & le chagrin que donneroit un ſi long diſcours à un homme auſſi occupé que vous l'étes pourroit retomber ſur ces miſerables. Je croy neanmoins que les effets que vous leur pourriez faire ſentir de vôtre colere, en haine de ce que je ne vous dis que pour vôtre ſalut, leur tiendroient lieu de merites auprés de Dieu. Je ne veux rien vous dire de plus fort, de peur que ce que je vous dirois ne vous parût avoir quelque air d'imprecation, quoyque ce ne fût que la crainte où je ſuis pour vous qui me fit parler. Craignez Dieu ſi vous voulez ne vous point méprendre ; je le prens à témoin ; & je veux qu'il me puniſſe ſi je ne dis vray ; que dans tout cecy je crains plus pour vous que pour ceux pour qui j'interce de. Si vous me croyez ſur cela, j'en rendray graces à Dieu ; ſinon je me conſoleray par ces paroles de Jeſus-Chriſt dans l'Evangile. *Quand vous entrez dans une maiſon ſaluez-là, & dites la paix ſoit à cette maiſon. S'il s'y trouve quelque enfant de la paix, vôtre paix repoſera ſur luy, ſinon elle reviendra ſur vous.* Je prie Dieu, mon tres-cher Fils, que ſa miſericorde vous conſerve. Mat. 10. 12.

IV. CLASSE.

* C'étoit auparavant la 145. & celle qui étoit la 248. est presentement la 263.

LETTRE CCXLVIII. *

Saint Augustin parle à Sebastien de la tristesse sainte dont l'impieté des méchans remplit le cœur des gens de bien. L'Evêque Alipe mit un mot de sa main au bas de cette lettre.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-saint & tres-aymable frere en JESUS-CHRIST le tres-honoré Seigneur SEBASTIEN.

I. QUoyque le doux lien de la charité qui nous unit fasse que quelque absens que nous soyons l'un de l'autre nous ne sommes jamais separez, & que la sainteté de vos mœurs & de vos entretiens me soit toûjours presente, je ne laisse pas de vous être obligé du plaisir que vous m'avez fait de m'écrire & de m'apprendre des nouvelles de vôtre santé, & je vous en rens graces de tout mon cœur. Je voy par vôtre lettre la peine que vous font les pechez de ceux qui abandonnent la loy de Dieu;
Ps. 118. 53. car vous vivez du même Esprit qui a fait dire à David, *La vûë des insensez me faisoit sécher de douleur*. C'EST une sainte tristesse, & une heureuse misere, s'il est

permis de parler ainsi, que celle qui nous fait sentir la part que nous prenons aux pechez d'autruy, non en y consentant, ny par aucun amour de ce qu'il y a de doux dans le peché, mais en les déplorant, & par une vive douleur du mal qu'il fait à nos freres. C'est en cela que consiste cette persecution que tous ceux qui veulent vivre avec pieté en Jesus-Christ, ne sçauroient éviter de souffrir, selon la decision du grand Apôtre, dont la verité se fait bien sentir. Car quelle plus grande persecution aux gens de bien que la vie des méchans? non par aucune contagion du mal *, qui ne se communique qu'autant qu'on l'imite ou qu'on y consent, mais par la douleur de le voir faire?

IV. CLASSE.

Par où il est vray que tous ceux qui sont à Jesus-Christ souffrent persecution.

2. Tim. 3. 12.

* S. Augustin avoit les Donatistes en vûë dans cet endroit.

Souvent les crimes des méchans échappent ou tout à fait, ou pour longtemps, à la severité des puissances de la terre & les pecheurs se trouvent souvent exemts, quant aux corps, de tous les maux qu'ils meriteroient; mais le cœur des gens de bien ne le sera jamais, tant que le monde durera, de ce que la vûë de l'iniquité leur fait souffrir, & c'est par là que s'accomplit cette prediction de l'Apôtre, *Tous ceux qui veulent vivre avec pieté en Jesus-Christ souffriront per-*

Ibid.

IV. CLASSE. *secution*, & une persecution d'autant plus cruelle, qu'elle est plus intime, & que la colombe se trouve dans la même Arche avec le Corbeau jusqu'à ce que le deluge soit passé.

2. Mais demeurez uni, mon cher frere, à celuy qui nous assûre que ceux qui persevereront jusqu'à la fin seront sauvez. Attachez-vous à ce divin Sauveur, afin que vôtre vie nouvelle aille toûjours se fortifiant. Je sçay même que si vous avez des peines, vous ne manquez pas aussi de consolations ; & que vous en trouvez abondamment dans la sainte vie de plusieurs de vos freres. Adjoûtez à cela que les promesses de Dieu sont aussi fidelles qu'elles sont magnifiques & éternelles ; & que la patience même, avec laquelle nous supportons les maux qui nous arrivent, nous produira pour recompense un repos ineffable & inalterable. Soûtenez-vous par la verité de ces paroles que vous chantez tous les jours, *Vos consolations ont rempli mon ame de joye, à proportion des douleurs qui avoient accablé mon cœur.* Envoyez ma lettre à nôtre frere Firmus. Les freres & les sœurs qui sont parmy nous, & dont vous avez bien voulu vous souvenir, vous en rendent graces, & saluënt vôtre sainteté

Math. 24. 13.

Psal. 93. 19.

& toute la ſainte famille que vous gouvernez. Et d'une autre main, Que Dieu vous conſerve en ſanté, nos tres-chers & tres-ſaints Freres, & qu'il vous faſſe ſouvenir de prier pour nous. IV. CLASSE.

Je me joins à mon frere Auguſtin, moy Alipe, pour vous saluër de tout mon cœur, vous & tous ceux qui vous ſont unis en Jeſus-Chriſt, & je vous prie de regarder cette lettre comme venant de moy auſſi-bien que de luy. J'aurois pû vous en écrire une à part, mais j'ay mieux aimé ſouſcrire celle-cy, pour marquer d'autant mieux l'union qui me lie avec celuy qui l'a écrite.

LETTRE CCXLIX. *

* C'étoit auparavant la 69. & celle qui étoit la 249. eſt preſentement la 94.

Saint Auguſtin conſole le Diacre Reſtitut, qui portoit avec peine les dereglemens des mauvais Chrétiens, & luy apprend à conſerver la paix avec les méchans mêmes.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST ſon tres-cher & tres-aymable Frere & Collegue dans le Diaconat le tres-honoré Seigneur RESTITUT.

J'Ay ſçû vos peines & vos angoiſſes, qui marquent ſi bien le zele dont

IV. CLASSE.

vôtre cœur est embrasé, & je les ay apprises par nôtre frere Deogratias, qui en est, comme vous sçavez, un fidelle témoin, & qui les partage avec vous. Lisez donc Tychonius, * qui ne vous est pas inconnu. Car quoyqu'on ne puisse pas approuver tout ce qu'il dit, & que ses ouvrages soyent semez de plusieurs erreurs, dont il faut se garder, & que vous discernerez fort bien, il me paroît qu'il a fort bien montré jusques à quel point l'interêt de l'unité doit faire tolerer les desordres & les crimes mêmes qui se commettent dans l'Eglise, & à quoy l'on ne peut remedier; & qu'il a admirablement bien resolu toutes les difficultez que l'on peut faire sur ce sujet. Mais de ses ouvrages, où il n'y a presque que l'intention à redresser, il faut remonter aux sources de l'Ecriture, où nous verrons combien ce qu'il en a tiré de passages & d'exemples est peu de chose en comparaison de ce qu'il y en a qui faisoient à son sujet, & que l'on ne sçauroit ramasser tous, à moins de copier l'Ecriture presque toute entiere. Car à peine y a-t'il une seule page où elle ne nous exhorte à conserver la paix avec ceux même qui sont ennemis de la paix, & à demeurer avec eux dans la com-

Ps. 119. 7.

* C'étoit un Autheur Donatiste, mais qui ne laissoit pas de dire de bonnes choses témoin ces 7. Regles que S. Augustin en rapporte dans le 3 Livre de la doctrine Chrêtienne, chapitre 30. Voyez la note sur le nombre 43. de la Lettre 93.

IV CLASSE.

munion des Sacremens par où Dieu nous prepare à la vie eternelle, attendant avec gemissement la fin de nôtre exil, & cette paix inalterable dont nous joüirons dans le sein de nôtre Mere la Jerusalem Celeste, & que produira la force insurmontable de cette ville sainte où nous trouverons, non plus des faux Freres comme icy bas, mais de ceux dont la rareté nous fait gemir, & dont le nombre sera aussi grand dans cette divine republique, qu'il est petit dans cette valée de larmes.

Et quelle est la force de cette ville celeste sinon Dieu-même, qui est son Dieu & le nôtre ? vous voyez donc qui est celuy qui seul produit la paix, & dans chaque homme en particulier, puisqu'IL N'Y en a pas un seul qui ne soit en guerre avec luy même, lorsque Dieu n'est pas dans son cœur, quand même il ne se passeroit rien hors de luy qui fût capable de le troubler, & entre tous les fidelles qui, quelque unis qu'ils puissent étre en ce monde, par le lien d'une veritable amitié, ne le sont point encore parfaitement ny de corps ny d'esprit. Car il faut malgré qu'ils en ayent se separer quelquefois, & il y a toûjours icy bas parmy eux quelque diversité d'opinions & de sentimens. Que le Sei-

Par où on peut être en paix avec soy-même.

Diversité de sentimens, entre ceux même que le

IV. CLASSE. *lien de la charité unit.* gneur affermisse vôtre cœur par sa grace, mon cher frere, & qu'il vous fasse toûjours souvenir de moy.

LETTRE CCL.

Un jeune Evêque, nommé Auxilius, avoit excommunié Classicien & toute sa famille. Saint Augustin luy écrit pour le prier ou de lever l'excommunication, ou de dire quelles raisons il pouvoit avoir eûës d'excommunier une famille toute entiere pour le peché d'un seul.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher frere & Collegue, le tres-venerable Seigneur AUXILIUS.

1. NOSTRE fils Classicien, qui est comme vous sçavez un homme de consideration, m'a écrit une lettre où il se plaint que vous l'avez excommunié, pour être venu dans l'Eglise accompagné comme sa charge demande qu'il le soit, & vous avoir prié de ne point donner vôtre protection à des gens qui aprés avoir prophané par un faux serment la sainteté de l'Evangile, vouloient encore que l'Eglise même, qui est le sanctuaire de la foy, leur servît d'azile dans leur manquement de foy. Car il

soûtient que ces gens-là, pressez du remords de leur crime, sortirent d'eux-mêmes de l'Eglise, & qu'on n'usa d'aucune violence pour les en tirer; & que cependant cette action vous avoit mis dans une telle colere que par un acte public vous aviez prononcé une sentence d'excommunication contre luy, & contre toute sa famille.

IV. CLASSE.

Eglises servoient d'azile.

Aprés beaucoup d'agitations & de differentes pensées que cette lettre m'a fait venir dans l'esprit, j'ay crû ne pouvoir me dispenser de vous écrire, afin que si la raison ou l'Ecriture vous fournissent quelque chose de certain sur ce sujet, vous veüilliez bien m'en faire part, & m'apprendre comment on peut excommunier le fils pour le peché du pere, la femme pour celuy du mary, le serviteur pour celuy du maître, & même les enfans qui peuvent naître dans la maison que vous avez excommuniée, puisque tant qu'elle sera dans cet état, elle ne sçauroit procurer aux enfans, même en danger de mort, la grace de la regeneration que produit le saint Baptême.

Ce châtiment n'est pas de ceux qui ne tombent que sur le corps, comme la peine de mort, que Dieu comme l'E-

IV. CLASSE. criture nous apprend, fit souffrir à quelques-uns pour avoir méprisé ses ordres, & dans la punition desquels il envelopppa tous ceux qui leur appartenoient, quoiqu'ils ne fussent point complices de leur crime. Car il ne faisoit perdre à ces gens-là que la vie corporelle, qu'ils ne pouvoient éviter de perdre tôt ou tard, & dont il peut disposer comme il luy plaît, quand ce ne seroit que pour faire un exemple, & imprimer la terreur aux autres. Mais l'excommunication, qui est un effet du pouvoir qui nous est donné par ces paroles, *ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié au Ciel*, tombe sur les ames mêmes. Or il est dit des ames que celle du Fils est à Dieu aussi bien que celle du Pere, & que celle qui aura peché sera la seule qui mourra.

Dieu maître de nos vies.

Math. 16. 19.

Ezech. 18. 4.

Nul ne peut être excommunié pour le peché d'autruy.

2. Peut-être vous êtes-vous fondé sur l'exemple de quelques grands Evêques, qui ont anathematisé comme vous des familles entieres pour le peché d'un seul. Mais peut-être aussi qu'ils auroient eu peine à rendre raison de cette conduite, & c'est parce que je n'ay jamais pû voir comment on en pourroit rendre raison que je n'ay jamais osé faire ce que vous avez fait, quelque grands qu'ayent été les crimes que j'ay vû commettre

ontre l'Eglise, & quelque douleur que 'en eusse. Si neanmoins Dieu vous a ait connoître que cela se peut faire vec justice, le peu d'âge que vous avez, & le peu de temps qu'il y a que vous tes Evêque, ne m'empêcheront point e vous écouter là-dessus. Me voilà donc, vec mes cheveux blancs, & tout ce que : long temps qu'il y a que je suis Evêque me peut avoir donné d'experience, rêt à apprendre de vous, quelque jeune ue vous soyez, & quoiqu'il n'y ait pas n an que vous étes Evêque.

Comment nous pourrons-nous justier, & devant Dieu & devant les hommes, lorsque pour le crime d'autruy, & n crime qui ne se communique point omme celuy d'Adam, en qui nous aons tous peché, nous aurons fait tomber peine spirituelle de l'excommunication sur des ames innocentes? Car encore que Classicien ait fait passer dans on fils le peché du premier homme, pour equel ce fils a eu besoin d'être lavé dans s eaux du Baptême, tout ce que le pere pû faire depuis ne regarde ny le fils, il n'y a point pris de part, ny la femme, y tout ce qu'il y a dans le reste de la famille, dont il seroit sans comparaison plus fâcheux de voir perir une seule

IV. CLASSE. ame, comme il en peut perir faute d'avoir reçû le Baptême, par l'impossibilité où vôtre sentence les met de recourir aux Sacremens, que de voir arracher des innocens de l'azile de l'Eglise, & même de leur voir ôter la vie. Si vous trouvez donc qu'on puisse rendre raison d'une conduite comme la vôtre, je vous prie de m'apprendre par où : si au contraire vous ne voyez pas par où on la peut justifier, il auroit mieux valu ne vous pas laisser aller au mouvement de colere qui vous a surpris, que de faire une chose dont vous ne sçauriez rendre bon compte à qui vous le demanderoit.

3. Tout ce que je viens de vous dire subsisteroit quand nôtre fils Classicien auroit merité personnellement par quelque faute l'excommunication que vous avez prononcée contre luy. Or si ce qu'il m'écrit est vray, il n'y avoit pas même lieu de l'excommunier luy seul. Mais c'est une question dans laquelle je ne veux point entrer avec vôtre sainteté, je ne luy demande autre chose que de pardonner à Classicien, s'il reconnoît sa faute, & qu'il en demande pardon. Que si aprés y avoir fait reflexion, vous trouvez qu'il n'a point failli, &

avoit raison de demander que la IV. CLASSE.
ay fût gardée dans la maison de la
& qu'au moins elle ne fût pas violée
le lieu même où l'on en fait des
as, faites ce que doit faire un saint
me ; & si par une surprise à quoy
est sujet dés-là qu'on est homme,
us est arrivé, aussi bien qu'au saint
David, que la colere ait troublé Psal. 6.
de vôtre esprit, dites à Dieu avec
aint Prophete, *Ayez pitié de moy,* Psal. 6. 3.
ieur, parce que je suis foible, afin qu'il
tende la main, qu'il reprime vôtre
re, & qu'il ramene dans vôtre cœur
alme qui le rende capable de voir
e suivre ce que la justice demande.
, comme dit l'Ecriture, *la colere de* Jacq. 1. 20.
me n'accomplit point la justice de Dieu.
e croyez pas que dés là qu'on est
que, on soit incapable d'étre surpris
aucun mouvement de colere injuste.
geons au contraire que tant qu'on
omme on est exposé de toutes parts
tentation.
apprimez donc une sentence à quoy
olere a peut-étre eu plus de part
la justice ; & reprenez pour Classi-
les mêmes sentimens de charité que
s aviez l'un pour l'autre dés le temps
vous n'étiez encore que Cathecu-

IV CLASSE. mene; faites cesser ce qui vous broüille & qui vous divise, & rétablissez la paix entre vous & luy, de peur qu'un homme qui a toûjours été de vos amis ne perisse, & que vous ne donniez sujet au diable, nôtre commun ennemy, de se réjoüir. Dieu est tout-puissant; & j'espere de sa misericorde qu'il exaucera les prieres que je luy fais, & que bien loin de permettre que la tristesse que j'ay conçûë de ce qui s'est passé entre Classicien & vous s'augmente, il la dissipera en faisant cesser ce qui l'a causée, qu'il vous relevera par sa grace, & qu'il comblera vôtre jeunesse d'une sainte joye, si vous voulez bien ne pas mépriser les avis d'un pauvre vieillard. *Psal. 42.*

FRAGMENT D'UNE LETTRE DE S. AUGUSTIN A CLASSICIEN excommunié par Auxilius.

Il se trouve avec ce titre dans un vieux manuscrit de l'Eglise de Troye où sont les collections de Cresconius & de Ferrand.

S. AUGUSTIN à CLASSICIEN.

J'Ay dessein, avec la grace du Seigneur, de parler dans nôtre Concile de ceux

IV. CLASSE.

our le peché d'un seul excommu- toute une maison. Cette condui- fait de la peine par plusieurs rai- mais principalement parce qu'il arriver de là que quelqu'un mour- as Baptême. Je desire aussi qu'on ine s'il ne faut pas chasser de l'E- ceux qui ne s'y refugient que par- l'ils manquent de foy à leurs cau- , & j'écriray s'il est besoin au Siege tolique sur l'un & sur l'autre, afin ous reglions tous d'un commun ac- ce que nous avons à faire dans encontres. Mais je puis toûjours di- ns temerité qu'UNE excommunica- injuste fait plus de tort à celuy qui ononce qu'à celuy qui la souffre; que le saint Esprit qui habite dans aints, & par qui on est lié ou délié ait souffrir aucune peine à person- ui ne l'ait meritée. Car si la charité point temeraire ny precipitée, que ons-nous dire de celuy qui la répand s nos cœurs?

Pour qui les excommunications injustes sont à craindre.



IV. CLASSE.

* C'étoit auparavant la 21.. & celle qui étoit la 251. est presentement la 269.

LETTRE CCLI. *

S. Augustin écrit à Pancarius sur le sujet du Prêtre Secondin accusé de quelques crimes, & declare qu'il est prêt de recevoir les accusations des Catholiques contre ce Prêtre; mais non pas celles des heretiques.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher fils le tres-honoré Seigneur PANCARIUS. [a]

COMME ceux de Germanic ne témoignoient avant vôtre arrivée aucun mécontentement du Prêtre Secondin, je ne comprens pas bien, mon tres-cher fils & tres-honoré Seigneur, comment il se peut faire qu'ils soient presentement dans la disposition où vous me mandez qu'ils sont de l'accuser de

a. PANCARIUS étoit un laïque qui avoit des pretentiōns sur quelque heritage que l'Eglise de Germanic luy disputoit, ou dont elle étoit même en possession. Il vint sur les lieux avec les titres du don que les Empereurs luy avoient fait de la terre en question. Comme le Prêtre Secondin défendoit trop bien les droits de son Eglise, Pancarius luy suscita des accusateurs : Car c'est à luy que saint Augustin impute cette accusation en disant qu'il ne comprend pas comment ce Prêtre qui étoit innocent & agreable au peuple de cette ville, avant l'arrivée de Pancarius, se trouvoit coupable & odieux à tout le monde. Peut-être même que la maison où logeoit le Prêtre faisoit partie de ce que Pancarius pretendoit luy appartenir.

je ne ſçay quels crimes. Pour moy je ne ſçaurois ne pas écouter ce qu'on me proposera contre un Prêtre, pourvû que ce ſoient des Catholiques qui le propoſent. Car nous ne devons ny ne pouvons recevoir les accuſations des heretiques contre des Prêtres. Ayez donc ſoin, s'il vous plaît, avant toutes choſes, qu'il n'y ait point d'heretiques dans un lieu où il n'y en avoit point avant vôtre arrivée. Avec cela ce qu'on peut avoir à propoſer contre ce Prêtre ſera reçû & écouté comme il le merite. Du reſte trouvez bon je vous prie, que je vous avertiſſe, par le ſoin que j'ay de vos intereſts & de vôtre reputation, & par celuy que je ſuis obligé d'avoir de ceux de Germanic, qui ſont ſous ma charge & de mon Dioceſe, que vous devriez produire hardiment, & ce que vous avez obtenu des Empereurs, & ce que vous avez fait ordonner en juſtice, afin que tout le monde voye que vous ne faites rien qui ne ſoit dans l'ordre, & de peur que ſi vous rentrez en conteſtation ſur la poſſeſſion avec vôtre competiteur; ce pauvre peuple n'en ſouffre encore plus que par le paſſé, & ne ſuccombe tout à fait. Je vous prie auſſi d'empêcher qu'on ne pille la maiſon de ce Prêtre,

IV. CLASSE.

Accuſations d'heretiques contre des Prêtres, non recevables.

IV. CLASSE.

& qu'on n'y fasse aucun desordre, comme je le crains sur ce que j'ay été averty que quelques-uns vouloient même jetter son Eglise pat terre, ce que je ne croy pas que vous puissiez jamais souffrir.

LETTRE CCLII. *

* C'étoit auparavant la 217. & celle qui étoit la 252. est presentement la 170.

Saint Augustin parle à Felix d'une orpheline dont on avoit fait l'Eglise tutrice.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher frere le tres-honoré Seigneur FELIX.

Ancienne coûtume de faire l'Eglise tutrice des orphelins.

VOus sçavez combien l'Eglise & les Evêques doivent avoir de soin de tout le monde, & particulierement des orphelins, & ainsi je ne puis ny ne dois, sur tout aprés avoir reçû vôtre lettre, & la copie de celle de nôtre frere Rustique *, confier à personne la fille dont il s'agit, que luy même a mise sous la tutele de l'Eglise, J'attens donc son arrivée, mon tres-cher fils & tres-honoré Seigneur, afin de voir avec luy ce qu'il y aura à faire & de prendre sur cela les resolutions qu'il plaira à Dieu de nous inspirer.

* C'est celuy à qui s'adresse la Lettre 255.

IV. CLASSE.

LETTRE CCLIII. *

Saint Augustin écrit à l'Evêque Benenatus sur le sujet de la même fille, autant qu'on en peut juger, & declare qu'il ne peut consentir qu'on la marie qu'à un Catholique.

* C'étoit auparavant la 232. & la 1. de celles qui étoient cottées 253. est presentement la 237 & celle qui étoit la seconde cottée 253. est presentement la 103.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher & tres-saint frere le tres-honoré Seigneur BENENATUS, & les freres qui sont avec luy.

CEluy par qui j'écris à vôtre Sainteté est un si bon Chrêtien, que j'ay sujet de me réjoüir avec vous de sa foy & de son amour pour l'Eglise. Il a souhaité en s'en retournant vers vous de vous porter de nos lettres, mon tres-cher & tres-venerable Seigneur & frere. S'il est vray, comme on m'en a assûré, que vous ayez dessein de conclure, & de vous engager sur l'affaire que vous sçavez, (ce que j'ay de la peine à croire, & qui me surprendroit un peu,) au moins souvenez-vous que le soin que la qualité d'Evêque & de pere vous oblige d'avoir pour les interests de l'Eglise Catholique, ne nous permet pas d'engager la chose avec le premier venu ; & que vous

IV. CLASSE. *Exactitude de S. Augustin.*

ne devez laisser entrer cette fille que dans une famille Catholique, que l'Eglise non seulement ne puisse craindre d'avoir contraire, mais dont elle puisse encore recevoir le secours qu'elle a droit d'attendre des Fideles.

LETTRE CCLIV. *

* C'étoit auparavant la 253 & celle qui étoit la 254 est presentement la 104.

Saint Augustin écrit au même Benenatus, qui vouloit faire le mariage de la fille, dont il est parlé dans la lettre precedente avec le fils de Rustique.

AUGUSTIN, & les freres qui sont avec luy, saluënt son tres-cher & tres-saint frere & Collegue le tres-venerable Seigneur BENENATUS, & les freres qui sont avec luy.

LA fille dont vous m'avez écrit est en dessein de ne se point marier, quand elle auroit l'âge qu'il faut pour cela, & elle est encore si jeune que quand elle penseroit à se marier on ne pourroit la donner ny la promettre presentement à personne. Mais par dessus cela, quand on l'a mise sous la protection de Dieu & de son Eglise, ç'a été, Benenatus mon cher frere, pour la mettre à couvert des desseins que les méchans pourroient fai-

re sur elle, & afin que ceux qui ne la doivent pas avoir ne pûssent pas l'enlever, & non pas afin que je la donnasse à qui il me plairoit. Le party que vous me proposez pour elle ne me déplaît pas, si elle avoit à se marier, & c'est ce que nous ne sçavons point, car quoique nous aimassions mieux qu'elle se consacrât à Dieu, comme elle dit que c'est son dessein, son âge ne nous permet de regarder ce qu'elle en dit que comme un jeu, & non pas comme un engagement serieux. De plus elle a une tante du côté de sa mere. Je l'ay dit à nôtre tres-cher & tres-honoré frere Felix, lorsque nous avons parlé ensemble sur ce sujet, car je ne pouvois ny ne devois le luy dire que dans cette occasion; & bien loin que cela l'ait surpris, il en a eu de la joye, quoiqu'il ait fait quelques plaintes, c'est à dire de celles que l'amitié donne droit de faire, qu'on ne luy en eût rien écrit.

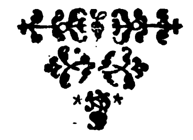
IV. CLASSE.

Qui sçait même si, comme il paroît presentement une tante, il ne paroîtra point bien-tôt une mere, quoiqu'on ne la voye pas encore? Or quand il est question de marier une fille, je croy que la nature veut que la volonté de la mere l'emporte sur celle de tous les autres, à

IV. CLASSE.

moins que la fille ne soit dans un âge à pouvoir disposer d'elle-même. Enfin quand je serois seul maître de la donner à qui je voudrois, quand elle seroit en âge & en resolution de se marier, & qu'elle se rapporteroit à moy de luy choisir un party tel que je croirois devant Dieu qu'il le luy faut, vous voyez à quoy cela m'engageroit. Ainsi quand je vous dis que celuy que vous me proposez me paroît bon, vous entendez bien que s'il s'en presentoit un meilleur la fidelité que je dois à Dieu, qui doit me juger un jour, ne me permettroit pas de le refuser. Je ne sçay s'il s'en presentera de ceux-là, mais enfin vôtre Sainteté voit combien il y a de raisons qui ne me permettent pas de la promettre presentement à personne.

Exactitude & fidelité de S. Augustin.



IV. CLASSE.

LETTRE CCLV. *

Saint Augustin declare à Rustique, qui luy demandoit pour son fils cette même fille dont il est parlé dans les lettres precedentes, que quand il en seroit le maître il ne pourroit pas la donner à un payen.

* C'étoit auparavant la 234. & celle qui étoit la 255. est presentement la 208.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher fils le tres-estimable Seigneur RUSTIQUE.

QUOIQUE je vous souhaite, & à toute vôtre famille, non seulement tous les biens qui font le bonheur de cette vie; mais tous ceux qui font la felicité éternelle de l'autre, qui est l'objet de cette foy qu'on n'a encore pû vous inspirer, je ne puis vous rien promettre, mon tres-cher fils & tres-venerable Seigneur, sur le sujet de la fille que vous demandez pour vôtre fils, & je suis lié par les raisons que j'ay écrites à mon saint frere & collegue Benenatus. Car si vous n'avez encore rien voulu promettre sur vôtre fils, qui est toûjours payen, à ce que j'apprens, quoique vous sçachiez que quelque pouvoir que je pûsse avoir de disposer d'une fille Chrêtienne, je ne pourrois la marier qu'à un Chrêtien, combien suis-je mieux fondé,

IV. CLASSE. par les raisons que vous pourrez voir dans ma lettre à Benenatus, à ne m'engager à rien pour le mariage de cette fille, quand vous m'auriez donné vôtre parole sur la conversion de vôtre fils, & que j'aurois même la joye de la voir executée?

LETTRE CCLVI.*

* C'étoit auparavant la 236. & celle qui étoit la 256. est presentement la 216.

C'est une réponse de saint Augustin à Christin, qui l'avoit prié de luy écrire pour le presser de se donner à Dieu.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher & tres-aimable frere le tres-estimable Seigneur CHRISTIN.

J'Ay vû par vôtre lettre que vous souhaitez que je vous écrive; & je l'ay encore mieux vû par ce que m'a dit mon frere Jacques, que sa propre experience a rendu un bon témoin de ce que vous étes, & qui m'a appris des choses de vous qui sont les plus consolantes du monde, & qui vont bien au delà de tout ce que vôtre lettre m'en pouvoit apprendre. J'ay donc beaucoup de sujet de vous feliciter, mon tres-cher & tres-aimable frere, & tres-honoré Seigneur, & de rendre graces à Dieu de vous avoir donné un cœur si Chrêtien.

Car c'est de luy que vous tenez tout ce qu'il y a de bon en vous.

IV. CLASSE.

Effet de l'enyvrement des plaisirs.

Vous voudriez, dites-vous, que je m'attachasse à vous gagner encore de plus en plus à force de lettres ; mais je me tiens sur cela à ce que j'ay pour vous dans le cœur, & qui est au dessus de toutes les lettres du monde. Je sçay même qu'il n'est pas besoin de vous dire où je voudrois vous pouvoir porter. Du reste je craindrois que tout ce que vous pourriez voir de lettres & d'écrits de moy ne vous fatigât davantage par la multitude des paroles, qu'il ne vous sçauroit plaire par l'éloquence. Ainsi je ne vous diray que ce seul mot, que vous goûterez d'autant mieux que vous vous appliquerez davantage à le mediter. En pensant fuïr ce que nôtre lâcheté nous fait craindre dans la voye de Dieu, qui est plus douce que nous ne croyons, & où il y a tant à gagner, nous nous jettons miserablement dans les voyes du siecle, où il y a des choses sans comparaison plus dures à essuyer, & qui ne nous produisent rien. Je prie Dieu, mon tres-cher frere & tres-estimable Seigneur, qu'il vous conserve en santé, & qu'il vous soûtienne & vous fasse aller en avançant dans la vie dont Jesus-Christ est le principe.

IV.
CLASSE.

* C'étoit auparavant la 223. & celle qui étoit la 257. est presentement la 242.

LETTRE CCLVII. *

C'est une réponse de saint Augustin à Oronce qui luy avoit fait des avances d'honnêteté sans le connoître.

AUGUSTIN à son tres-cher & tres-aimable fils le tres-illustre Seigneur ORONCE. [a]

JE vous suis tres-obligé de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, je la regarde comme un avantcoureur de vôtre arrivée, & elle me fait déja goûter quelque chose des douceurs que l'esperance de vous voir & de vous connoître me promet, & augmente de beaucoup l'envie que j'en ay. Trouvez donc bon que je rende par cette lettre ce que je dois à l'honnêteté avec laquelle vous m'avez prévenu, & que je vous dise combien j'ay de joye d'avoir appris que

a. ORONCE étoit un homme puissant, & qui avoit de l'authorité dans l'Affrique, comme on voit par les titres que saint Augustin luy donne ; & il y a apparence que c'est celuy auprés de qui nôtre Saint prie, lettre 222. Quodvultdeus, Diacre de Carthage, de recommander un Soudiacre du Diocese d'Hippone qui étoit né dans un terre d'Oronce. En arrivant de Carthage à Hippone, il envoya faire civilité à l'Evêque du lieu, avec un compliment de sa main, dont saint Augustin le remercie.

vous

IV. CLASSE.

vous étes en bonne santé ; & combien je souhaite que Dieu vous la conserve.

Vous ne faites qu'user du droit que vous donnent sur moy les avances d'amitié que vous m'avez faites ; quand vous demandez que je vous fasse réponse : mais c'est trop pour moy que d'ajoûter comme vous faites , *Si toutesfois je puis meriter cette grace d'un homme d'une si grande sainteté.* Je tire neanmoins un bon presage de ces paroles ; & elles me font esperer que quelque jour non seulement vous loüerez le Dieu qui est la source de toute sainteté , & d'où dérive tout ce qu'il peut y avoir de bien en moy , mais que vous aurez part à sa grace ; & que vous conviendrez * que comme ce Dieu qui est la source ineffable & immuable de tout bien vous a donné par sa puissance un si bon cœur & un si bon esprit ; il faut aussi qu'il renouvelle l'un & l'autre par sa grace. Qu'il luy plaise , mon tres-cher & tres-honoré fils & tres-illustre Seigneur de vous conserver en santé , & de vous rendre toûjours heureux de plus en plus.

* Ce mot donne à penser que cet Oronce panchoit du côté des Pelagiens.

IV. CLASSE.

* C'étoit auparavant la 155. & celle qui étoit la 258 est presentement la 158.

LETTRE CCLVIII.*

Saint Augustin se réjouit avec Martien, son ancien amy, de ce qu'il étoit enfin au rang des Cathecumenes, & l'exhorte à se faire baptiser.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher & tres-aimable frere le tres-honoré Seigneur MARTIEN.

1. JE me suis arraché, ou plûtôt dérobé, à toutes mes autres affaires pour écrire à Martien mon cher & mon ancien amy, que je ne devois pas neanmoins compter au nombre de mes amis tant que je ne le possedois pas en Jesus-Christ; car vous sçavez de quelle maniere Ciceron définit l'amitié, & qu'elle n'est selon luy qu'*une bien-veillance reciproque, soûtenuë d'une parfaite conformité de sentimens sur toutes les choses divines & humaines*. Dans le temps que je recherchois les choses de ce monde comme les autres hommes, & qu'avec mes autres amis, entre lesquels vous teniez un des premiers rangs, vous m'y aidiez en ce qui dependoit de vous; & que pour me porter & me faire arriver à ce qui ne me donne presentement que du repen-

Ce que c'est que l'amitié.

Cic. l. 2. de l'amitié.

tir, vous travailliez à tendre les voiles de ma cupidité, & à les enfler du vent de vos loüanges, il y avoit entre nous, mon cher Martien, une grande *conformité de ſentimens* ſur ces ſortes de choſes. Mais comme nul rayon de verité ne m'avoit encore fait connoître les choſes de Dieu, nôtre amitié étoit fort imparfaite, & il y manquoit la meilleur partie de ce que comprend cette définition de Ciceron, puiſque ce qu'il y avoit entre nous de *conformité de ſentimens* ne regardoit que les *choſes du monde*, quoiqu'il fût accompagné de beaucoup de *bienveillance reciproque*.

Amitié, ne peut être parfaite qu'entre les vrais Chrétiens.

2. Vous en avez toûjours conſervé pour moy depuis même que j'ay ceſſé de deſirer ce que nous recherchions en ce temps-là, & vous m'avez toûjours ſouhaitté de la ſanté, & de tout ce qui fait cette ſorte de felicité que le monde cherche. Ainſi il y avoit toûjours entre nous quelque ſorte d'amitié & de *conformité de ſentimens*, ſur les choſes de ce monde. Mais preſentement que nôtre amitié n'eſt plus imparfaite & defectueuſe comme autrefois, & que nous ſommes veritablement & ſolidement amis, ma joye eſt au delà de tout ce qui s'en peut dire. Car nous ſommes preſentement

IV. CLASSE.

d'accord sur les choses de Dieu aussi-bien que sur celles du monde, & au lieu de cette union passagere où vôtre bonté me faisoit trouver tant de douceur, mais qui ne pouvoit s'étendre au delà de cette vie, nous sommes presentement unis dans l'esperance d'une vie qui ne finira jamais.

Nous ne sçaurions plus étre divisez aprés cela sur les choses mêmes de ce monde, puisque nous en jugeons par la connoissance que nous avons de celles de Dieu, qui fait que nous ne les estimons pas plus qu'elles ne valent, & que nous ne les méprisons pas aussi d'une sorte de mépris * qui puisse aller jusqu'à faire injure au Createur de tout ce qui est au Ciel & sur la terre. Aussi n'appartient-il qu'à ceux qui sont d'accord sur les choses de Dieu d'étre veritablement & parfaitement d'accord sur celles du monde ; car il n'est pas possible qu'on juge bien de celles-cy, quand on méprise les autres, ny qu'on ayme les hommes comme il les faut aymer, quand on n'a point d'amour pour celuy qui les a faits. Ainsi vous n'étes veritablement mon amy que depuis que vous avez commencé de chercher Dieu ; & au lieu de dire que vous l'étes plus parfaitement

* S. Augustin dans cet endroit a eu les Manichéens en vûë, qui pretendoient que leur puissance de tenebres étoit autheur de la substance corporelle.

On ne sçait point aymer les hommes si l'on n'ayme Dieu.

depuis ce temps-là, mais que vous l'étiez dés auparavant, quoyque moins parfaitement, la raison nous fait voir que vous ne l'étiez pas même imparfaitement avant cela, puisque ce qu'il y avoit entre nous de convenance sur les choses mêmes du monde n'étant pas tel qu'il devoit être, l'amitié qui étoit fondée là dessus ne pouvoit être une veritable amitié. Car on ne juge bien des choses même du monde que par celles de Dieu, & on ne peut pas dire que nous fussions unis sur celles-cy, ny dans le temps que nous en étions tous deux également éloignez, ny depuis même que j'ay commencé de les goûter en quelque sorte, puisque de vôtre part vous en avez toûjours été tres-éloigné jusques à present. IV. CLASSE.

3. Ne trouvez pas mauvais, je vous prie, & ne traitez pas d'absurde ce que je dis que dans le temps que j'étois plein d'ardeur pour les vanitez du monde vous n'étiez point mon veritable amy, quoyqu'il semblât que vous m'aimassiez beaucoup. Car alors je me haïssois moy-même plûtôt que je ne m'aimois, puisque j'aimois l'iniquité, & qu'il n'y a rien de plus vray que cet oracle de Dieu-même dans l'Ecriture, *Celuy qui aime l'iniquité se haït soy-même.* Si je me haïs- Psal. 10. 6.

IV. CLASSE. sois donc moy-même en ce temps-là, comment est-ce que celuy qui ne me souhaittoit que ces mêmes choses dont l'amour me rendoit ennemy de moy-même pouvoit étre mon veritable amy? Et depuis que la bonté de nôtre Sauveur a fait luire sur moy la lumiere de sa grace, non en recompense d'aucun merite qui fût en moy, mais par sa pure misericorde, comment auriez-vous pû étre mon amy, vous qui non seulement n'aviez point de part à cette grace, mais qui ne connoissiez point ce qui pouvoit faire mon bonheur, & qui ne m'aimiez point en celuy en qui je commençois de m'aymer moy-même?

Tit. 3. 4.

4. Que Dieu soit donc remercié de ce qu'enfin il luy a plû de nous rendre veritablement amis. Car c'est à cette heure qu'il y a entre nous, sur toutes les choses divines & humaines, une parfaite conformité de sentimens, soutenuë d'une bienveillance reciproque en Jesus-Christ nôtre Seigneur, qui est le vray lien de nos cœurs, & qui a renfermé tous les enseignemens de l'Ecriture dans ces deux preceptes, à quoy la Loy & les Prophetes se reduisent, *Vous aymerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur, & de tout vôtre esprit, & de toute vôtre*

Jesus-Christ seul fondement de la veritable amitié.

Math. 22. 37.

ame, & vôtre prochain comme vous-même. C'est le premier de ces preceptes qui produit une parfaite conformité de sentimens sur les choses divines, comme le second la produit sur les choses humaines, avec une bienveillance reciproque. Si nous sommes donc fidelles l'un & l'autre à l'observation de ces deux commandemens, nôtre amitié sera veritable & eternelle, & elle nous unira non seulement l'un à l'autre, mais tous deux à Dieu.

IV. CLASSE.

5. C'est pour cela que je vous exhorte à recevoir au plûtôt les Sacremens des Fidelles, comme vôtre âge le demande, & que je croy que vos mœurs le permettent. Souvenez-vous que sur le point de nôtre separation vous me citâtes ce vers d'une comedie de Terence, où ce Poëte n'a songé qu'à se jouër, mais qui ne laissoit pas de me convenir, & qui renfermoit un avis tres-salutaire, *d'aujourd'huy en avant il faut d'autres mœurs & une autre sorte de vie.* Si vous me parliez donc alors sincerement & tout de bon, comme je n'en dois pas douter, je ne dois pas douter non plus que vous ne viviez presentement d'une maniere à vous rendre digne de recevoir dans les eaux salutaires du baptême la remission de vos pe-

Condition necessaire pour recevoir le baptême.

Ter. Andr. Act. I. Sc. I.

L'effet du Baptême, aussi bien que des autres Sacremens dépend de la disposition de ce-

IV. CLASSE. chez passez. Car il n'y a que Jesus-Christ seul à qui nous puissions dire,

luy qui le reçoit.

Virg. Eclog. 4.

Sous vos auspices, les pechez
Dont nous pouvons encore être entachez
Ne nous laissent plus rien à craindre.

C'est ce que Virgile a emprunté de la Sybile de Cumes, à qui l'esprit de Dieu avoit peut-être fait connoître quelque chose de nôtre unique Sauveur, dont cette Prophetesse se trouva obligée de s'expliquer.

Voilà, mon tres-cher frere en Jesus-Christ & tres-honoré Seigneur, ce que j'ay trouvé moyen de vous écrire malgré toutes mes occupations. Je ne sçay si cette lettre vous paroîtra trop longue ou trop courte, quoy qu'il en soit je souhaite d'en recevoir bien-tôt la réponse, & d'apprendre que vous vous étes fait écrire sur la liste des competens, * ou que vous étes sur le point de le faire. Que le Seigneur nôtre Dieu, en qui vous croyez presentement, vous protege & vous conserve, mon tres-cher frere en Jesus-Christ & tres-honoré Seigneur, & dans cette vie, & dans celle que nous attendons.

* Voyez la note sur la Lettre 227.

IV. CLASSE.

LETTRE CCLIX. *

* C'étoit auparavant la 225. & cella qui étoit la 259. est presentement la 151.

Corneille, homme fort debauché, souhaittoit que Saint Augustin écrivît quelque chose à la loüange de sa femme qu'il venoit de perdre, & qui avoit été une personne fort chaste & fort vertueuse ; c'est ce que saint Augustin luy declare qu'il n'obtiendroit point à moins qu'il ne changeât de vie.

AUGUSTIN à son cher frere, le tres-honoré Seigneur CORNEILLE.

1. VOus me priez par vôtre lettre de vous écrire un peu au long, pour vous consoler de la perte d'une femme aussi vertueuse que la vôtre, comme vous vous souvenez que S. Paulin fit à Macaire aprés la mort de la sienne. Pour elle, il ne faut pas croire que dans le sejour du repos, où elle a été reçûë avec ce qu'il y a eu de femmes chastes & fidelles qui l'ont devancée, elle soit touchée des loüanges des hommes, & qu'elle les desire. CE N'EST que pour ceux qui sont encore sur la terre qu'on fait l'éloge de ceux qui l'ont quittée. Si vous souhaittez donc pour vôtre consolation qu'on écrive quelque

Eloges funebres sont pour les vivans plûtôt que pour les morts.

IV. CLASSE. chose à la loüange de vôtre femme, vous devriez commencer par regler vôtre vie d'une maniere à meriter d'arriver où elle est; car vous ne croyez pas sans doute qu'elle soit où vont les femmes qui manquent de fidelité à leurs maris, ou celles qui n'ayant point de mary s'abandonnent à l'impureté. Du reste ne seroit-ce pas une basse flatterie, plûtôt qu'une action de charité, que de se mettre en peine d'appaiser par les loüanges de la femme la pretenduë douleur du mary, pendant que les dereglemens de ce mary, & le peu de soin qu'il a d'imiter les vertus de sa femme font voir le peu de cas qu'il en faisoit? Car n'est-il pas clair que si vous aviez aymé la vôtre comme elle vous a aymé, vous luy auriez gardé la même fidelité, qu'elle vous a gardée, & comme il est certain qu'elle ne se seroit pas remariée si vous étiez mort le premier, n'est-il pas également certain que jamais femme même legitime ne vous auroit rien été, si la douleur dont vous voulez qu'on vous console par les loüanges de la personne que vous avez perduë étoit sincere & veritable?

» 2. Mais à quoy bon ces reprimandes
» & ces duretez, me direz-vous? j'ay blan-

chy à en entendre de pareilles, & ma « IV. CLASSE.
vie finira plûtôt que mes desordres. Vou- «
lez-vous donc que je vous épargne dans la malheureuse insensibilité où vous étes, vous que la compassion, pour ne pas dire l'amitié & la reconnoissance, devroient obliger de m'épargner les peines & les craintes où je suis pour vous, & qui neanmoins vous en mettez si peu en peine? *Ie voudrois, mes Seigneurs*, disoit Ciceron au Senat de Rome, *pouvoir ne point sortir des bornes de la moderation & de la douceur; mais je ne puis aussi demeurer froid & insensible à d'aussi grands maux que ceux qui desolent la republique.* Si donc un homme qui ne songeoit qu'aux interêts d'une republique passagere & perissable, & dont les intentions n'étoient pas à beaucoup prés si pures que les miennes, a pû parler de la sorte, combien suis-je mieux fondé à vous tenir le même langage moy qui vous ayme, au point que vous sçavez, & qui en qualité d'Evêque & de dispensateur des Sacremens & de la parole de Dieu suis chargé des interêts de la republique du Ciel? Trouvez donc bon, mon frere Corneille, que je vous dise que je voudrois pouvoir me tenir dans les bornes de la douceur & de la moderation, mais que je ne puis

IV. CLASSE. demeurer froid & insensible à d'aussi grands perils que ceux qui nous menacent l'un & l'autre.

3. Vous étes sans cesse environné d'une troupe de concubines qui ne vous quittent ny jour ny nuit, & dont le nombre va tous les jours en augmentant, & vous voulez qu'un Evêque écoute le Maître, ou plûtôt l'esclave de cette infame troupe? Quoy, pendant que l'ardeur insatiable de vôtre cupidité vous livre à toutes sortes d'excez vous pretendez étre reçû à exiger de moy par le droit de nôtre ancienne amitié que j'écrive quelque chose à la loüange de vôtre femme comme pour vous consoler de sa perte? Ne vous souvenez-vous point que dans le temps de nôtre plus grande jeunesse, car nous sommes à peu prés de même âge, & vous en avez même un peu plus que moy, & lorsque bien loin d'étre encore ny baptisé ny même Catechuméne, vous étiez engagé comme moy dans des erreurs pernicieuses, vous vous retirâtes de ces sortes de débauches le plus courageusement du monde, & d'une maniere qui faisoit voir que la temperance avoit repris le dessus dans vôtre cœur? Il est vray que bientôt aprés vous vous y replongeâtes plus

avant que jamais ; mais enfin faut-il qu'aprés avoir eu tant de courage au plus fort de la jeunesse, dans l'infidelité & dans l'erreur, vous en manquiez presentement aprés avoir reçû le baptême, qu'on vous a donné depuis dans une extremité de maladie ; faut-il que ny mon caractere, ny mon grand âge, ny le vôtre encore plus avancé ne puissent rien pour vous corriger ?

IV. CLASSE.

Vous voulez que je vous console de la mort de vôtre femme ; mais qui me consolera de la vôtre ? car vous étes bien plus mort qu'elle. Est-ce parce que je ne puis oublier les grandes obligations que je vous ay que je merite la peine que vous me faites par la depravation de vos mœurs ? Est-ce pour cela que vous me méprisez, & que vous comptez pour rien les gemissemens que vous seul faites sortir de mon cœur. J'avouë que je ne suis rien, & que je n'ay pas en moy dequoy vous corriger & vous guerir. Mais regardez Dieu ; pensez à Jesus-Christ ; écoutez son Apôtre qui vous dit, *quoy ferez-vous des membres de Jesus-Christ les membres d'une prostituée ?* Si vous méprisez donc les paroles d'un Evêque vôtre ancien amy, pensez au moins que vôtre corps fait partie de celuy de Jesus-Christ.

Pecheurs plus morts que les morts mêmes.

1. Cor. 6. 15.

IV. CLASSE. *Belle parole pour ceux qui different leur conversion.*

Enfin pensez que NUL HOMME ne pouvant s'assûrer d'un seul jour de vie, rien n'est plus monstrueux que de differer de jour en jour de se convertir.

4. Je verray tout à l'heure ce que c'est que cette envie que vous témoignez d'avoir quelque chose de moy à la loüange de Cyprienne. * Si je faisois encore le métier d'enseigner la Rethorique, & de vendre des paroles à des écoliers ils me payeroient par avance. Or je veux vous vendre ce que vous me demandez à la loüange d'une des plus chastes femmes du monde; & ce que je veux de vous pour cela c'est que vous soyez chaste vous-même. Voila à quel prix vous aurez de moy ce que vous souhaittez : payez-moy donc par avance; donnez & vous recevrez. Je vous prends par où je puis, & je vous parle un langage proportionné à vôtre foiblesse. Je verray donc, malgré que vous en ayez, le peu de cas que vous faites de la memoire de Cyprienne, s'il se trouve que vous aymiez mieux vos concubines que ce qu'on pourroit faire à sa loüange. Vous obstinerez-vous à le vouloir avoir sans condition, & ne voyez-vous pas que vous gagnerez plus que personne à celle que j'y mets? au lieu de la soumission avec la

* C'étoit le nom de la femme de Corneille.

quelle vous demandez presentement, vous serez en droit d'ordonner & de commander dés que vous serez converty. IV. CLASSE.

Faisons tous deux à vôtre femme des offrandes toutes spirituelles : la vôtre sera de l'imiter, & la mienne de la loüer. Elle se passe fort bien de nos loüanges, & elle n'en desire point dans l'état où elle est ; mais elle y conserve l'envie qu'elle a toûjours euë que vous suivissiez ses exemples ; & elle le desire encore presentement autant qu'elle vous a aymé durant sa vie, quelque peu de conformité qu'il y eût entre vos mœurs & les siennes. Je feray donc sur son sujet ce que vous desirez, lorsque vous aurez fait ce qu'elle ne desire pas moins que moy.

5. Car si ce riche impie & orguëilleux Luc. 16. 19.
dont Jesus-Christ parle dans l'Evangile, qui étoit vêtu magnifiquement pendant sa vie, & dont tous les repas étoient des festins, se souvint de ses freres au milieu des flammes de l'enfer où il portoit la peine de ses crimes, sans pouvoir obtenir que le pauvre qu'il avoit vû étendu devant sa porte, & dont il n'avoit point eu de compassion, fit dégouter une seule goute d'eau sur sa langue, s'il se souvient

IV. CLASSE. dis-je, de cinq freres qu'il avoit encore ſur la terre; & s'il pria le Pere Abraham, dans le ſein duquel il voyoit le Lazare; de le leur envoyer pour les avertir de ſe garder de tomber dans *ce lieu de tourmens*, combien y a-t'il plus de ſujet de croire que vôtre femme ſe ſouvient de vous? Si ce méchant même craignoit que ſes freres ne tombaſſent dans les ſupplices éternels des méchans, combien plus cette femme ſi chaſte craint-elle que vous ne tombiez dans ceux des impudiques? Si ce malheureux riche craignoit d'avoir ſes freres pour compagnons de ſes maux, combien plus vôtre femme craint-elle de ne vous avoir pas pour compagnon de ſon bonheur, & de vous voir ſeparé d'elle pour jamais de toute la diſtance qui eſt entre l'Enfer & le Paradis? Liſez vous-même toute cette hiſtoire dans l'Evangile. C'eſt Jeſus-Chriſt qui parle; & ſi vous n'écoutez pas les hommes, il faut au moins écouter Dieu.

Vous ſentez de la douleur, dites-vous, de la mort de vôtre femme, & vous croyez que ce que je pourrois écrire à ſa loüange ſeroit capable de vous conſoler: mais ſongez plûtôt dans quel abyſme de douleur vous ſerez plongé

pour

pour jamais si vous n'étes avec vôtre femme. Qui de nous deux à vôtre avis a le plus de sujet de s'affliger, ou vous de ce que je ne travaille pas à son éloge, ou moy de ce que vous ne l'aymez pas? Car si vous l'aymiez, vous souhaitteriez d'étre avec elle aprés vôtre mort; or vous n'y serez pas assûrément si vous mourez tel que vous étes. Aymez donc sincerement celle que vous voulez que je louë; car il ne seroit pas juste que je vous accordasse ce que vous ne me demanderiez que sur un faux fondement. *Et d'une autre main.* Je prie Dieu, mon tres-cher frere, & tres-honoré Seigneur qu'il me donne la joye de vous voir en voye de salut. IV. CLASSE.

LETTRE CCLX. *

Audax prie Saint Augustin de luy écrire plus au long qu'il n'avoit fait.

* C'étoit auparavant la 139. & celle qui étoit la 260. est presentement la 180.

AUDAX saluë en JESUS-CHRIST son tres-saint & tres-admirable Pere le tres-venerable Seigneur AUGUSTIN.

1\. JE rends graces à vôtre sainteté de ce qu'elle a bien reçû ce que je me suis hazardé de luy écrire: car l'approbation du Pere est ce qui soutient le

IV. CLASSE.

courage des enfans. Cependant quand je me suis mis en devoir de vous faire parler, ce n'étoit pas, mon cher Pere, pour ne faire couler sur moy que quelque goute de cette precieuse liqueur dont vôtre cœur est la source; mais pour en étre inondé. Je voulois que vous m'ouvrissiez tous les thresors de vôtre sagesse; & vous ne m'en avez montré qu'une petite partie, si toutesfois on peut appeller *petit* ce qui vient d'Augustin, c'est à dire de celuy qui est l'oracle de la loy; de celuy qui distribuë le gage sacré de la justice; de celuy qui est reparateur de ce qui donne entrée à la gloire du Ciel, & le dispensateur du salut éternel. Le monde entier vous connoît comme vous le connoissez, & vous n'y étes pas moins estimé que connu. Je voudrois donc me nourrir du suc de vôtre sagesse, & étre abreuvé de ses vives eaux. Ce que vous ferez pour remplir mes desirs vous sera utile aussi-bien qu'à moy. Je suis comme un vieux arbre qui n'a plus que l'écorce, mais qui reverdira si vous prenez soin de l'arroser. Je vous promets donc de vous aller trouver, & mes desirs me sont sur cela un engagement encore plus fort que ma parole, je n'attens qu'une réponse de

Quelle opinion on avoit de S. Augustin dés son vivant.

vôtre Sainteté, & je la prendray pour un ordre * de partir. Que la misericorde de Dieu vous conserve longues années, mon tres-venerable Seigneur.

IV. CLASSE.

* On a suivi les manuscrits qui portent *pro jussu*, au lieu de *pro visu*, qui n'a point de sens.

D'où vient donc qu'Augustin cette source feconde
Qui de ses vives eaux arrose tout le monde,
Ne fait que distiller goutte à goutte pour moy.
Luy qui sçait que mon cœur, tout vuide & tout à soy,
Cherche avec une soif que rien ne desaltere
Les celestes douceurs du nectar salutaire
Que cet oingt du Seigneur, cet appuy des Autels,
Repand de toutes parts pour le bien des mortels?
Qu'il fasse donc enfin couler en abondance
De ses amples discours la pompeuse opulence.
Je les attens rempli d'esperance & de foy,
Au pied du sacré bois où pend mon Sauveur & mon Roy.

LETTRE CCLXI. *

* C'étoit auparavant la 140. & celle qui étoit la 261. est presentement la 209.

Saint Augustin fait réponse à Audax; il s'excuse sur le grand nombre de ses occupations de ce qu'il ne luy avoit pas écrit plus au long, & luy conseille de lire ses ouvrages, & de le venir trouver.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher & tres-aymable frere, le tres-honoré Seigneur AUDAX.

1. VOTRE lettre pour être courte, ne laisse pas d'exprimer de la maniere du monde la plus pressante,

IV. CLASSE.

l'envie que vous avez d'en recevoir une longue de moy, & cela m'a fait un fort grand plaiſir; non que je me ſente capable de contenter vôtre avidité, mais parce qu'il y a lieu de vous feliciter de ce qu'encore que vous ne vous adreſſiez pas bien, au moins ce que vous deſirez eſt bon. Neanmoins c'eſt plûtôt le défaut de loiſir qu'autre choſe qui m'empéche de vous écrire auſſi au long que vous le ſouhaiteriez; car les affaires de l'Egliſe m'occupent ſi fort qu'à peine puis-je trouver quelques momens de vuides; & quand j'en ay quelques-uns, il faut que je les employe ou à dicter d'autres choſes plus preſſées, & qui me paroiſſent pouvoir étre utiles à un plus grand nombre de gens, ou à penſer à quelque choſe d'indiſpenſable, ou à reparer par quelque ſorte de repos les forces dont j'ay beſoin pour pouvoir rendre à l'Egliſe le ſervice journalier que je luy dois. Sans cela je n'aurois pas de peine à trouver dequoy remplir une longue lettre, quoyque je ne me ſente pas capable, quelque longue que je la pûſſe faire, de vous contenter ſur ce que vous ſouhaiteriez. Car vous voudriez *des threſors de ſageſſe*; & vous vous plaignez même d'avoir reçû ſur cela beau-

Comment S. Auguſtin employoit le temps.

IV. CLASSE.

coup moins que vous n'attendiez. Mais que pouviez-vous en attendre d'un homme qui est luy-même comme un mendiant aux pieds de celuy qui dispense ces thresors ; & qui ne peut qu'à peine en obtenir, à force de prieres & de gemissemens, ce qui luy est necessaire pour sa subsistance journaliere ?

Humilité de saint Augustin.

2. Vous me traitez *d'oracle de la Loy*, moy qui trouve dans les merveilles qu'elle enferme beaucoup plus de choses que j'ignore qu'il n'y en a que je sçay, & qui ne m'apperçois que trop, par l'impuissance où je suis d'en penetrer les profondeurs comme je desirerois, qu'il n'y a que mon indignité qui m'en empêche. Comment pouvez-vous dire non plus que c'est moy *qui distribuë le gage sacré de la justice*, puisque c'est beaucoup que j'y aye quelque part ? Vous dites encore que je suis *le reparateur de ce qui donne entrée à la gloire du Ciel* ; mais il faut que vous me connoissiez bien mal, puisque je suis si éloigné de pouvoir faire dans les autres ce que vous dites, que je ne sçay pas moy-même quel progrez je fais dans ce qui nous rapproche de cette gloire ; ou même si je ne m'en éloigne point plûtôt que de m'en rapprocher.

Humilité de saint Augustin.

IV. CLASSE.

Pour *dispensateur du salut éternel*, je le suis, comme une infinité d'autres, qui sont chargez comme moy du soin de la famille du Seigneur. Si c'est de bon cœur que je m'employe aux fonctions de mon ministere j'en recevray la recompense, & j'auray part à ce que je dispense aux autres; mais si ce n'est qu'à regret, & parce que je ne puis m'empécher de le faire, je ne fais que dispenser ce qui m'a été confié sans y participer. Car QUOY qu'on soit dispensateur du salut par le moyen de la parole & des Sacremens, on n'est pas seur pour cela d'y avoir part.

1 Cor. 9. 17.

Condition des mauvais Pasteurs.

Il y a neanmoins de bons dispensateurs, autrement l'Apôtre n'auroit pas dit, *Soyez mes imitateurs comme je le suis de Jesus-Christ*; mais il y en a aussi de mauvais, autrement J. C. n'auroit pas dit en parlant des Scribes & des Pharisiens, *Faites ce qu'ils disent, mais ne faites pas ce qu'ils font, car ils disent & ne font pas*. Il y a donc plusieurs dispensateurs, par le secours desquels on arrive au salut éternel; la question est d'étre du nombre des dispensateurs fidelles; & entre ceux-là même, parmy lesquels je souhaite d'étre compté par celuy qui ne se méprend point, l'un a un degré de grace, & l'autre un autre,

1. Cor. 11. 1.

Math. 23. 3.

1. Cor. 4. 2.

1. Cor. 7. 7.

selon la mesure de foy qu'il a plû à Dieu de départir à chacun. IV. CLASSE. *Rom. 12. 3.*

3. Il faut donc que ce soit Dieu même, mon tres-cher & tres-aymable frere, qui vous nourrisse du suc & vous abreuve des eaux vives de sa sagesse, & si je puis vous ayder dans vos bons desseins, & remplir ce que je voy en vous de capacité aussi-bien que d'avidité, il faut que ce soit par la lecture de mes ouvrages, qui sont déja en tres-grand nombre, plûtôt que par des lettres, dont vous ne sçauriez rien esperer qui pût répondre à ce que vous desirez. Si vous voulez même venir icy, vous tirerez de moy ce que vous pourrez, & je ne voy rien qui vous en puisse empécher que le défaut de volonté. Car à quoy tient-il qu'un homme qui n'est attaché nulle part par aucun employ vienne vers nous, pour y étre tant & si peu qu'il luy plaira?

4. Peu s'en faut que cette lettre ne vérifie ce que vous dites dans le dixiéme de vos vers; & que vous ne la trouviez plus *ample* & plus *discoureuse* qu'éloquente. Mais à propos de vos vers, d'où vient que le dernier a sept pieds? Est-ce que vôtre oreille vous a trompé, ou que vous avez voulu voir si je m'en appercevrois encore, ou si j'aurois entie-

IV. CLASSE.

rement perdu l'idée de ces choses-là, que la plusspart de ceux qui donnent toute leur application aux saintes lettres ont entierement oubliées, quoy qu'ils y eussent été autrefois fort attachez ?

5. Je n'ay point les Pseaumes de la traduction de S. Jerôme sur l'Hebreu, & je ne les ay point traduits ; je n'ay fait que corriger sur le Grec beaucoup de fautes des versions latines. Et par le moyen de ces corrections, ce que nous avons est meilleur qu'il n'étoit, mais il n'est pas encore tel qu'il devroit être : car je corrige encore presentement par la comparaison des exemplaires ce qu'il y reste de defectueux, & qui nous avoit échappé en ce temps-là. Ainsi nous en sommes, aussi-bien que vous, à chercher cette perfection que vous souhaiteriez.

LETTRE CCLXII. *

* C'étoit auparavant la 199. & celle qui étoit la 261. est presentement la 229.

Saint Augustin réprend durement Ecdicia qui à l'insçû de son mary, qu'elle avoit fait consentir à vivre en continence avec elle, avoit distribué tout son bien aux pauvres, & avoit pris l'habit de veufve. Il luy ordonne de faire sur cela la satisfaction qu'elle devoit à son mary, que le dépit qu'il avoit eu de cette conduite

de sa femme avoit jetté dans le desordre. Cette lettre est pleine d'instructions excellentes pour les femmes mariées. IV. CLASSE.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST sa tres-pieuse fille la Dame ECDICIA.

1. J'Ay une extréme douleur de ce que j'ay appris par vôtre lettre, & ensuite par le porteur, que j'ay questionné sur ce qui me restoit à sçavoir de la maniere dont vous en avez usé avec vôtre mary, & qui a fait que de l'état si élevé de la continence, dans lequel il commençoit à s'établir, il est tombé dans l'abysme de l'adultere. Quand aprés avoir voüé la continence, & avoir commencé de la pratiquer, il n'auroit fait que recommencer à vivre avec vous comme auparavant, il y auroit sujet de s'en affliger; combien y en a-t'il donc davantage de le voir non seulement manquer à la continence, mais s'abandonner desesperément aux dissolutions les plus contraires à la foy conjugale, par la colere où il est contre vous, & qu'il tourne contre luy-même, comme si de se faire perir luy-même c'étoit se venger d'autant plus cruellement de vous? Or tout ce mal ne vient que de ce que vous n'avez pas gardé avec luy

IV. CLASSE. les mesures qu'il falloit. Car encore que vous fussiez convenus de ne plus vivre ensemble comme mary & femme, vous luy deviez en tout le reste l'obeïssance qu'une femme doit à son mary; & vous la luy deviez d'autant plus que vous étiez membres de Jesus-Christ l'un & l'autre, puisque quand même il auroit été infidele, vous auriez toûjours dû, selon S.Paul, luy demeurer soumise pour le gagner à Jesus-Christ.

1. Cor. 7. 13.

Le parti de la continence, entre personnes mariées, ne se peut prendre que du consentement des deux.

2. Je pourrois adjoûter à cela que vous n'avez pas même suivi les regles de la saine doctrine lorsque vous avez formé le dessein de vivre en continence, puisque la resolution en étoit prise de vôtre part, à ce que j'ay appris, dés avant qu'il y eût consenty. Or vous ne deviez pas luy refuser le devoir conjugal jusques à ce que vous fussiez venuë à bout de luy persuader d'embrasser avec vous l'état de la continence, qui est si fort au dessus de celuy de la pudicité conjugale. Car se peut-il faire que vous n'eussiez jamais lû ny entendu dire ce que dit l'Apôtre sur ce sujet, ou que vous n'y eussiez pas fait d'attention? *Il est bon à l'homme*, dit ce saint Apôtre, *de ne point toucher de femme; neanmoins pour éviter la fornication, que chaque homme*

1. Cor. 7. 1. 2. &c.

vive avec sa femme, & chaque femme avec son mary : que le mary rende à la femme ce qu'il luy doit, & la femme ce qu'elle doit à son mary. Le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle du mary : comme celuy du mary n'est point dans la sienne, mais dans celle de sa femme. Ne vous refusez point ce devoir l'un à l'autre, si ce n'est que vous en soyez convenus pour un temps, afin de vacquer d'autant plus librement à la priere, mais aprés cela, vivez comme auparavant de peur que le demon ne vous tente par vôtre incontinence. Si vôtre mary avoit voulu garder la continence, & que vous ne l'eussiez pas voulu, il auroit été obligé, selon cette regle du saint Apôtre, de vous rendre le devoir conjugal, & s'il ne l'avoit fait que par condescendance à vôtre infirmité, plûtôt qu'à la sienne propre, & pour vous empécher de tomber dans le crime damnable de l'adultere, Dieu luy auroit tenu compte de cette continence qu'il auroit été en disposition de garder, s'il n'avoit tenu qu'à luy. Combien plus étiez-vous donc obligée, vous dont la soumission est le partage, de ne pas resister à ce qu'il demandoit de vous sur le devoir conjugal ; ce qui n'auroit pas empéché que Dieu n'eût reçû vôtre bonne volon-

IV. CLASSE. té, que la seule crainte de faire perir vôtre mary auroit fait demeurer sans effet.

3. Mais je laisse cela à part, puis qu'enfin voyant que vous persistiez à luy refuser ce qu'il avoit droit d'exiger de vous, il étoit luy-même convenu de vivre dans la continence, qu'il l'a gardée tres-fidellement avec vous long-temps durant, & qu'en s'y soumettant il a fait cesser le peché que vous commettiez par le refus de ce qu'il étoit bien fondé à vous demander. Il ne s'agit donc pas entre vous deux presentement si vous devez revenir à vivre avec luy sur cela comme auparavant; puis qu'aprés avoir voüé la continence d'un commun accord, vous étes obligez l'un & l'autre de la garder fidelement jusqu'à la fin; & que s'il y manque de son côté, vous n'en étes pas dispensée pour cela, ny moins obligée de vous tenir à ce que vous avez promis. C'est à quoy je ne vous exhorte que parce qu'il y avoit consenty : car sans cela les années ne seroient pas une raison; & à quelque âge que vous eussiez pû me consulter je vous aurois toûjours dit avec l'Apôtre, *Le corps de la femme n'est pas en sa puissance mais en celle de son mary*; en sorte que vous n'avez pû vivre en continence avec luy

Refus du devoir conjugal.

L'âge ne dispense point du devoir conjugal.

1. Cor. 7. 4.

que parce qu'il vous l'a permis, par un effet de cette même puissance, & qu'il s'est luy-même engagé à la garder. IV CLASSE.

4. Mais c'est pour cela même que vous luy deviez d'autant plus de soumission ; c'est parce qu'il avoit eu assez de religion & de pieté pour vous permettre & pour pratiquer luy-même à vôtre exemple une si grande chose que vous étiez d'autant plus obligée de luy obeïr dans tout le reste ; & c'est aussi ce qui me donne d'autant plus de douleur que vous ne l'ayez pas fait. Car pour avoir cessé de vous demander l'un à l'autre le devoir conjugal, il n'en étoit pas moins vôtre mary ; vous demeuriez au contraire d'autant plus étroitement unis que l'état dans lequel vous étiez convenus de vivre étoit plus saint. Vous deviez donc bien vous garder de disposer sans luy ny de vos meubles, ny de vôtre argent, ny d'aucun autre de vos biens, pour ne pas scandaliser par-là un homme qui en voüant la continence à Dieu aussi-bien que vous, & en renonçant à ce qu'il avoit droit d'en exiger, venoit de faire un bien plus grand sacrifice que celuy que vous pretendez avoir fait de vôtre bien.

Les femmes ne doivent disposer de rien, sans la permission de leurs maris.

5. Aussi n'a-t'il pas manqué, dés qu'il

IV. CLASSE.

s'est vû méprise, de rompre l'engagement dans lequel il étoit entré se croyant aimé ; & de tourner contre luy-même la colere que vous luy avez donné sujet d'avoir contre vous. Car ayant trouvé, à ce que j'ay appris du porteur de vôtre lettre, que deux Moines qui passoient chemin, ayant abordé chez vous, vous leur aviez donné tout ce que vous aviez, ou la plus grande partie, comme pour le distribuër aux pauvres par leurs mains, il entra dans une si grande colere, que detestant & vous & les Moines qu'il ne regardoit plus comme des serviteurs de Dieu, mais comme de ces gens qui font métier de s'insinuër dans les maisons, de gagner l'esprit des femmes, & de les piller, il fit banqueroute dés ce moment à la sainte resolution qu'il avoit prise avec vous. Car il étoit foible ; & vous qui paroissiez plus forte & plus capable de garder fidellement ce que vous aviez promis à Dieu l'un & l'autre, vous n'en étiez que plus obligée à le soutenir par des marques d'amitié & de soumission, bien loin de le mettre en desordre par des manieres aussi peu mesurées que celles-là.

2. Tim. 3. 6.

Quand il auroit été plus serré qu'il ne falloit, & moins porté à faire l'aumô-

ne, vous auriez pû l'instruire & le persuader sur cela comme sur le reste, si au lieu de l'irriter par des profusions à contre-temps vous aviez pris à tâche de le gagner par les soins & les complaisances qu'il avoit droit d'attendre de vous. Par ce moyen vous auriez même pû le disposer peu à peu à faire d'un commun accord avec vous ce que vous n'avez pû faire sans temerité, le faisant toute seule & de vôtre chef; & cela n'auroit-il pas été mieux, plus honnête & plus dans l'ordre? Ainsi, au lieu que vous avez exposé des serviteurs de Dieu à la calomnie, pour avoir pris tant de choses d'une femme inconnuë, & sous la puissance d'un mary, dans l'absence & à l'insçû de ce mary, (si toutesfois il est vray que ces deux Moines en ayent usé comme on m'a dit,) vous auriez donné sujet de loüer Dieu de vos bonnes œuvres, & de cette union de cœurs si parfaite qui aprés vous avoir fait embrasser la continence vous auroit encore fait aspirer, d'un commun accord, à la gloire de la pauvreté Evangelique.

6. Au lieu de cela voyez je vous prie ce que vous avez fait par vôtre inconsideration. Car pour ne rien penser de mauvais de ces deux Moines par qui il se

IV. CLASSE.

plaint que vous avez été pillée plûtôt qu'édifiée, & pour ne nous pas rapporter à un homme en colere de ce que nous devons croire de deux hommes qui sont peut-étre de bons serviteurs de Dieu, les secours corporels que les pauvres ont pû tirer de vos largesses, sont-ils un bien comparable au mal que vous avez fait à l'ame de vôtre mary, en le jettant dans un trouble & un desordre qui l'a fait manquer à ce qu'il avoit promis à Dieu, & rompre le saint engagement où il étoit entré? N'est-il pas certain que si vous n'aviez differé de distribuer vôtre bien aux pauvres qu'en vûë d'une autre œuvre de misericorde bien plus pressante, c'est à dire pour n'étre pas à vôtre mary une occasion de scandale & de chûte, & pour ne le pas faire perir, Dieu vous auroit tenu compte de toutes les aumônes que vous auriez été en disposition de faire sans cela? Si vous comprenez donc le prix de la conqueste que vous aviez faite lorsque vous gagnâtes vôtre mary, & que vous le fîtes resoudre à servir Jesus Christ avec vous dans l'état le plus parfait où un mary & une femme puissent vivre, vous comprendrez aussi la grandeur du mal que vous avez fait par ces aumônes precipitées qui luy ont renverse

Continence, perfection de l'état du mariage.

verſé l'eſprit, & qui ont aneanti tous ſes bons deſſeins; & que par là vous avez perdu ſans comparaiſon davantage que vous ne pretendiez gagner en ſoulageant les miſeres des pauvres. Car ſi dans le Ciel, où ſe tient le compte de ces ſortes de gains, un morceau de pain donné à un pauvre dans ſa faim eſt de ſi grand prix; quel doit étre celuy de la charité qu'on exerce envers un homme qu'on arrache au demon comme à un lion rugiſſant qui ne fait que chercher qui il pourra devorer?

IV. CLASSE.

1. Pet. 5. 8.

7. Ce n'eſt pas que je veüille dire par là que ſi quelqu'un ſe ſcandaliſe de vos bonnes œuvres, il faille ceſſer d'en faire; mais autre eſt la condition d'une perſonne qui ne tient à rien, autre celle d'une perſonne qui eſt avec une autre dans quelque ſorte de ſocieté & de dépendance: autre eſt celle d'un Chrêtien: autre celle d'un infidelle; autres ſont les devoirs des peres & meres envers leurs enfans, autres ceux des enfans envers leurs peres & leurs meres; & pour venir à nôtre ſujet, autres ſont ceux dont je viens de parler, & autres ceux d'une femme envers ſon mary, & d'un mary envers ſa femme. Car une femme ne peut pas dire je puis faire ce qu'il me

IV. CLASSE. plaît de ce qui est à moy, puisqu'elle n'est pas à elle-même, mais à son chef qui est son mary. Et c'est ce que l'Ecriture nous apprend, lorsque parlant non à des femmes Iuifves, mais à des Chrêtiennes, elle dit, *C'est ainsi que de saintes femmes qui avoient mis toute leur esperance en Dieu étoient soûmises à leurs maris, & que Sara, dont vous étes les filles, obeïssoit à Abraham qu'elle appelloit son seigneur.*

Fondement de la soumission que les femmes doivent à leurs maris.

1. Pet. 3. 5. 6.

8. Est-il bien étrange que vôtre mary ne voulût pas que vous dépoüillassiez vôtre fils & le sien de la subsistance dont on a besoin dans cette vie, sur tout ne sçachant encore quel party il prendroit, quand il seroit grand; si ce seroit celuy de la profession Monastique, de l'état Ecclesiastique, ou du mariage? Car encore qu'il faille porter les enfans des Saints à ce qu'il y a de meilleur & de plus parfait, & travailler à les en rendre capables, *chacun n'a que le don qu'il plaît à Dieu de luy départir; l'un celuy-cy & l'autre celuy-là.* Dira-t'on que le pere avoit tort de songer à cela pour son fils, & le peut-on dire aprés que l'Apôtre a prononcé que *celuy qui ne pourvoit pas aux besoins des siens, & sur tout de ce qui compose sa maison, a renoncé*

C'est à Dieu à decider sur le parti qu'on doit faire prendre aux enfans.

1. Cor. 7. 7.

1. Tim. 3. 8.

à la foy, & est pire qu'un infidelle; & sur le sujet des aumônes qu'*il ne faut pas se mettre soy-même à l'étroit, en mettant les autres au large?* Il auroit donc fallu concerter toutes choses entre vous; voir ensemble ce que vous employeriez à thesauriser dans le Ciel, & ce que vous reserveriez pour vos besoins; & pour ceux de vôtre fils, & de tous les vôtres, de peur de vous mettre vous-mêmes *à l'étroit*, en mettant les autres *au large*. Si vos pensées & vos vûës sur cela avoient été les meilleures, vous auriez pû les representer avec respect à vôtre mary; prête au reste de vous soûmettre avec obeïssance à son authorité, comme à celle de vôtre chef. Par ce moyen toutes les personnes sages qui auroient entendu parler de vôtre union & de vôtre bonne intelligence, en auroient eu de la joye, & les ennemis du nom Chrêtien auroient été confondus ne trouvant aucun mal à dire de vous.

IV. CLASSE. 2. Cor. 8. 13.

9. Que si ayant un mary non seulement fidelle, mais qui gardoit exactement la continence, selon le saint engagement où il étoit entré avec vous, vous étiez obligée de ne rien faire sans sa participation ny contre sa volonté sur le sujet de l'aumône; c'est à dire d'une

IV. CLASSE. œuvre ſainte que Jeſus-Chriſt nous recommande en tant d'endroits, & d'une maniere ſi expreſſe, combien aviez-vous plus d'obligation de ne rien changer ſans ſa volonté ſur la maniere dont les femmes de vôtre ſorte s'habillent, puiſque l'Ecriture ne nous preſcrit rien ſur un tel ſujet ? Elle dit bien qu'il faut que les femmes ſoient habillées *modeſtement*, & condamne *les parures d'or*, *la friſeure des cheveux*, & les autres choſes par où les femmes ne cherchent qu'à ſatisfaire leur vanité, ou à relever leur beauté. Mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait une maniere de s'habiller propre à chaque état, & que les femmes qui ont encore leurs maris ne ſe mettent autrement que les veuves ; & ces differences ſe peuvent obſerver ſans aller contre ce que les regles du Chriſtianiſme nous preſcrivent.

1. Tim. 2. 9.

Habillemens des femmes.

Si donc vôtre mary ne trouvoit pas bon que vous changeaſſiez vôtre maniere ordinaire de vous habiller, & que vous vouluſſiez faire la veuve avant qu'il fut mort, vous ne deviez pas vous opiniâtrer ſur cela juſques à le ſcandaliſer, & à vous broüiller avec luy ; le retranchement que vous avez voulu faire n'étant point un bien, & la deſobeïſſance étant

tres-certainement un mal. Vous auriez mieux fait de chercher à plaire à vôtre mary par la candeur & la ſimplicité de vos mœurs, que de le mécontenter par la noirceur de vôtre habit; & il n'y a rien de plus mauvais ſens que de s'élever d'orguëil contre ſon mary, ſous pretexte de conſerver l'humilité apparente d'un habit modeſte. Si vous aimiez d'être habillée comme les perſonnes conſacrées à Dieu, il falloit en obtenir la permiſſion de vôtre mary, à force de complaiſances & de prieres, & non pas prendre d'authorité cette ſorte d'habit ſans ſa permiſſion & contre ſon gré. Et quand même il ne vous auroit pas voulu permettre de le prendre, vos bons deſſeins en auroient-ils ſouffert, & pouvez-vous vous imaginer que Dieu eût trouvé mauvais que vôtre mary vivant, vous euſſiez été habillée comme la chaſte Suzanne plûtôt que comme Anne la Propheteſſe?

IV. CLASSE.

Habillemens des perſonnes conſacrées à Dieu, differens de celuy des autres.

10. Car vous n'étiez pas en danger qu'un mary qui s'étoit engagé à vivre en continence avec vous, & qui avoit ſi bien commencé, vous obligeât à quelque parure peu modeſte, quoiqu'il ſouhaitât que vous continuaſſiez de vous habiller comme une femme mariée, & non

IV. CLASSE. pas comme une veuve. Et quand il vous auroit forcée par quelque mauvais traitement à passer en cela les bornes de la modestie Chrêtienne, rien ne vous auroit empêchée de conserver un cœur humble sous des habits superbes & magnifiques. Ne voyons-nous pas qu'au Esther 2. temps de nos peres la Reine Esther qui faisoit une profession si exacte de craindre Dieu, de l'adorer & de le servir, n'en étoit pas moins soûmise au Roy son mary, quoiqu'il n'adorât pas le Dieu qu'elle adoroit, & qu'il ne fût pas même Ibid. 5. 1. de son peuple ? Ne voyons-nous pas même que dans l'extremité du peril dont elle étoit menacée avec toute sa nation, qui étoit alors le peuple de Dieu, elle se para de ses habits royaux, qui ne luy étoient neanmoins que comme les plus pauvres haillons, comme elle le proteste dans cette priere qu'elle fit à Dieu, prosternée devant sa souveraine Majesté, en quoy elle disoit si vray qu'elle fut exaucée sur le champ par celuy qui connoît le fond des cœurs ? Elle étoit femme d'un mary qui en avoit plusieurs autres, & qui étoit addonné au culte des faux Dieux, au lieu que vous aviez un mary non seulement fidelle & adorateur du vray Dieu comme vous, mais qui

vivoit en continence avec vous, & qui la garderoit encore si les mécontentemens que vous luy avez donnez ne l'avoient jetté dans le desordre. Vous étiez donc en sûreté; & comme il n'auroit pas sans doute oublié l'engagement où il étoit entré avec vous, il ne vous auroit point aussi forcée à vous parer d'une maniere contraire à la modestie Chrêtienne, quoiqu'il souhaitât que vous demeurassiez habillée comme les femmes mariées le doivent étre.

IV. CLASSE.

II. Voilà ce que j'avois à vous dire sur ce que vous me demandez; & vous voyez par là que je ne puis que déplorer l'inconsideration de vôtre conduite, qui a donné lieu à vôtre mary de rompre * le saint engagement où il étoit entré avec vous; car je suis bien éloigné de vous conseiller de le rompre de vôtre côté. * Songez donc à reparer le mal que vous avez fait, & appliquez-vous y fortement si vous voulez appartenir veritablement à Jesus-Christ. Etablissez-vous dans l'humilité, & pour meriter que Dieu vous fasse perseverer, travaillez à empêcher vôtre mary de perir. Priez pour luy sans cesse, & du fonds du cœur; offrez à Dieu le sacrifice de vos larmes. Car les larmes sont comme

* On a lû icy *fractum*, au lieu de *factum*, selon la conjecture des RR. PP. Benedictins.

* Il falloit qu'Ecdicia eût demandé à S. August. in, si pour retirer son mari de la debauche, elle ne pouvoit point se remettre à vivre avec luy comme avant leur vœu de continence.

IV. CLASSE. le sang d'un cœur percé de douleur. Ecrivez à vôtre mary de la maniere que vous jugerez la plus propre pour l'appaiser ; demandez-luy pardon d'avoir manqué envers luy en disposant de vôtre bien, comme il vous a plû sans sa participation, & contre sa volonté ; non qu'il faille vous repentir du bien que vous avez fait aux pauvres, mais de l'avoir fait à son insçû, & autrement que par son avis. Promettez-luy que s'il veut renoncer à ses desordres, & rentrer avec vous dans le saint engagement où vous aviez commencé de vivre, vous luy obeïrez à l'avenir avec la grace de Dieu comme vous y étes obligée. Car peut-étre que Dieu luy donnera l'esprit de penitence, & le tirera des filets du diable qui le tient captif presentement, & qui en fait ce qu'il luy plaît. Quant à vôtre fils, comme il est né d'un legitime mariage, il est sous la puissance du pere plûtôt que sous la vôtre : ainsi on ne sçauroit le luy refuser lorsqu'il sçaura où il est, & qu'il le demandera. Il faut donc, pour l'interest même de cet enfant, & pour le pouvoir nourrir & élever comme vous le desirez dans la doctrine du salut, que vous vous remettiez bien avec vôtre mary.

2. Tim. 2. 26.

IV. CLASSE.

LETTRE CCLXIII. *

La vierge Sapida avoit fait une tunique de ses propres mains pour le Diacre Timothée son frere, qu'elle aimoit fort tendrement ; & Timothée étant venu à mourir avant d'avoir pû se servir de la tunique, Sapida l'avoit envoyée à saint Augustin, & avoit souhaité pour sa consolation que ce saint Homme s'en servît. Il l'assûre donc par cette lettre qu'il l'avoit fait, & l'exhorte à chercher dans l'Ecriture des consolations plus solides.

* C'étoit auparavant la 248. & celle qui étoit la 263. est presentement la 230.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST sa chere fille la tres-sainte Dame SAPIDA.

1. J'AY donc reçû, parce que vous l'avez voulu, l'ouvrage de vos mains, ou plûtôt l'ouvrage de vôtre bon naturel & de vôtre charité, puisque vous l'aviez fait pour vôtre frere, qui étoit un saint homme, & un fidelle ministre de Jesus-Christ ; & comme vous avez crû que ce seroit quelque consolation pour vous que je me servisse de cette tunique, dont celuy qui a passé de cette region des morts dans celle des vivans n'a

IV. CLASSE. plus besoin, non plus que de toutes les autres choses qui sont sujettes à la corruption, j'ay fait ce que vous avez desiré, pour ne vous pas contrister dans un temps où vous aviez besoin de consolation, & pour ne pas refuser celle-là, telle qu'elle est, à ce que la tendresse que vous aviez pour vôtre frere vous fait sentir. J'avois même déja commencé à mettre cette tunique lorsque j'ay pris la plume pour vous écrire. Prenez donc courage, ma chere fille, mais ayez recours à des consolations plus efficaces & plus solides; cherchez dans les vives lumieres de l'Ecriture dequoy dissiper les nuages de la tristesse, que l'infirmité humaine a répanduë dans vôtre cœur; & perseverez dans une vie qui vous puisse faire vivre à jamais avec vôtre frere. Car la mort par où il a passé n'empêche pas qu'il ne soit vivant.

Condescendance de S. Augustin.

2. Il est vray que c'est un sujet de douleur de ne plus voir un frere qui vous aimoit, & qui respectoit en vous la sainte vie que vous menez, & le saint état de virginité que vous professez. C'est quelque chose de fort triste de ne plus voir comme vous faisiez ce saint Diacre de l'Eglise de Carthage dans ses fonctions dont il s'acquitoit si bien, &

avec tant d'édification ; & de ne plus entendre de ces discours qu'il faisoit quelquesfois à vôtre sainteté, & qui marquoient tant de vertu, de pieté & d'amitié pour vous, & tant d'envie que vous fussiez contente de luy. Le souvenir de toutes ces choses, que la force de la coûtume fait * qu'on ne peut s'empêcher de regreter, perce le cœur, & en même temps les larmes coulent, comme le sang de cette playe. Mais que le cœur se tienne élevé vers le Ciel, & les yeux seront bien-tôt secs. Car pour n'avoir plus ces douceurs passageres dont la privation fait vôtre douleur, cette charité qui tenoit Timothée uni à Sapida n'est pas perie pour cela ; elle n'est que cachée en Dieu avec Jesus-Christ, où elle subsiste comme dans son centre, & entretient toûjours entre vous la même liaison. Ceux qui aiment l'argent ne comptent pas de l'avoir perdu quand ils le cachent en terre ; ils croyent même le posseder d'autant plus sûrement qu'ils ne l'ont perdu de veuë que pour le mettre hors d'atteinte à ce qui pourroit le leur enlever. La charité comptera-t'elle donc ce qu'elle aime pour perdu, lorsqu'il n'est que déposé un peu plûtôt dans les thresors du Ciel, pendant que la

IV. CLASSE.

* Il faut lire icy dans le latin ; *consuetudinis violentiâ requiruntur*, au lieu de *consuetudinis violentia requiritur*.

La mort ne peut rien sur la charité qui unit les Chrêtiens.

IV. CLASSE.

cupidité compte que ce qu'elle aime eſt d'autant plus à elle qu'elle eſt moins à portée de le voir? Souvenez-vous de vôtre nom*, & de ce qu'il ſignifie, & *ne goûtez plus que ce qui eſt dans le Ciel, où J. C. eſt aſſis à la droite de Dieu*, aprés avoir bien voulu mourir pour nous, afin de nous aſſûrer une nouvelle vie aprés la mort, afin que nous ne la craigniſſions plus comme ſi elle étoit capable de nous aneantir; afin que nous ne pleuraſſions plus les morts, pour leſquels la vie même a bien voulu mourir, & que nous ne nous affligeaſſions point comme ſi cette mort par où ils ont paſſé leur avoit fait perdre la vie. Cherchez dans ces penſées, & dans d'autres du même genre, une conſolation toute celeſte & toute divine, qui puiſſe vous délivrer, & même vous faire honte, de ce que l'infirmité humaine entretient de triſteſſe dans vôtre cœur.

* Le mot de *Sapida*, vient de celuy de *Sapere*, qui veut dire goûter.

Col. 3. 2.

Mort de Jeſus Chriſt, remede contre ce qu'il y a de dur & de terrible dans la mort.

Par où les Chrêtiens doivent chercher à ſe conſoler dans leurs afflictions.

3. On pardonne aux hommes la douleur qu'ils ont de la mort des perſonnes qui leur ſont cheres; mais cette douleur ne doit pas être de durée parmy les fidelles. C'eſt donc aſſez que la vôtre ait duré juſqu'à preſent, & *il ne faut pas vous affliger comme ceux qui n'ont point d'eſperance.* C'eſt ſaint Paul qui parle;

1. *Th.* 4. 12.

il ne nous deffend pas absolument de nous affliger, mais de nous affliger *comme ceux qui n'ont point d'esperance.* Aussi voyons-nous que Marthe & Marie, les deux saintes & fidelles sœurs du Lazare, le pleuroient quoiqu'elles sçûssent qu'il dût resusciter, mais pour la vie éternelle seulement, & non pas pour celle-cy. Jesus-Christ luy-même a pleuré ce même Lazare qu'il alloit resusciter; & nous pouvons dire que s'il ne nous a obligé par aucun precepte de pleurer ceux que nous esperons de voir resusciter pour la veritable vie, il nous l'a au moins permis par son exemple. Pleurons donc la mort de nos amis, puisqu'il est écrit, *Versez des larmes sur les morts, & affligez-vous de leur perte, comme d'un tres-grand malheur.* Mais écoutons aussi la même Ecriture quand elle ajoûte, *Consolez-vous neanmoins, & chassez la tristesse de vôtre cœur, parce qu'elle produit la mort, & qu'elle consume toute la vigueur de l'esprit.*

IV. CLASSE.

Jean. II. 31.

Eccl. 38. 16.

Effets de la tristesse.

Ibid.

4. Vôtre frere est vivant, ma chere fille, par la meilleure partie de luy-même qui est son ame: son corps même, quoyqu'il dorme dans un tombeau, ne se reveillera-t'il pas un jour du sommeil où il est? Dieu qui a reçû son esprit rétablira son corps, qu'il ne luy a pas ôté

Psal. 40. 9.

IV. CLASSE. pour l'aneantir, mais pour le luy rendre tôt ou tard. Qui pourroit donc faire durer vôtre tristesse, & comment pourroit-elle tenir contre un tel sujet de joye, & d'une joye qui durera éternellement? Car vous devez compter que de tout ce qu'étoit vôtre frere il n'y a rien de perdu pour vous, non pas même cette partie mortelle & corruptible qu'on a mise en terre, par où vous le voyiez, par où il vous parloit & vous entendoit quand vous luy parliez, par où il vous faisoit entendre sa voix qui ne vous étoit pas moins connuë que son visage, & dont le son vous le faisoit reconnoître quelque part qu'il fût, avant même que vos yeux l'eussent apperçû. Voila ce que la mort dérobe à nos sens quand elle nous enleve nos amis, & c'est ce qui fait la douleur que nous avons de ne les plus voir. Mais puisque nous sçavons que les corps ne perissent point non plus que les ames, qu'il ne se perdra pas même un cheveu de nos têtes; que nos ames aprés avoir été pour un temps dépoüillées de leurs corps, les reprendront pour ne les plus quitter, & qu'elles les retrouveront non seulement changez en mieux, mais incorruptibles & inalterables, en verité le sujet que l'esperance d'une éternité de

Certitude de la resurrection, consolation des Chrétiens.

Luc. 21. 18.

biens inestimables nous donne de nous réjoüir, le doit emporter sur celuy qu'une privation de peu de durée nous peut donner de nous affliger.

Pour les Gentils, ils n'ont point cette joye ny cette esperance, parce qu'ils ne comprennent ny les Ecritures, ny la puissance de Dieu, qui sçaura bien retrouver ce qui est perdu, vivifier ce qui est mort, rétablir ce qui est corrompu, réjoindre ce qui est separé, & conserver sans fin dans une parfaite incorruptibilité ce qui étoit corruptible & sujet à finir. Voila ce que nous a promis celuy qui par l'accomplissement de plusieurs autres de ses promesses nous a donné des gages assûrez de la fidelité de celle-cy. Voila dequoy il faut que vôtre foy vous entretienne, & par où elle vous fera voir que vôtre esperance ne sera point trompée, quoyque ce qui doit faire la recompense de vôtre charité soit différé pour quelque temps.

Math. 22. 29.

Meditez ces saintes veritez, qui seules peuvent produire une consolation solide & veritable. Car si c'est quelque sorte de consolation pour vous que je porte cette tunique, que vous aviez faite pour vôtre frere, à qui la mort n'a pas permis de s'en servir, combien en de-

IV. CLASSE.

vez-vous trouver une plus grande & plus solide à penser que celuy pour qui vous aviez fait cet ouvrage n'a plus besoin de ces sortes d'habillemens corruptibles * comme le corps même pour lequel on les fait, & qu'il doit être un jour revétu d'incorruptibilité & d'immortalité ?

* Il faut lire icy dans le latin, *corruptibili*, au lieu de *incorruptibili*.

1. Cor. 15. 53.

LETTRE CCLXIV. *

* C'étoit auparavant la 141. & celle qui étoit la 264. est presentement la 231.

Saint Augustin console la sainte Dame Maxima, qui voyoit avec beaucoup de douleur & même avec quelque sorte de trouble son païs infecté de plusieurs erreurs tres-pernicieuses.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST la tres-illustre & tres-honorable servante de Dieu MAXIMA.

1. AUTANT que j'ay de joye de ce que je voy en vous de charité & de sainte sollicitude, autant ay-je de douleur d'apprendre que vôtre païs * est infecté d'erreurs si pernicieuses. Mais comme toutes ces choses ont été predites, il ne faut point nous étonner qu'elles arrivent; & nous n'avons qu'à nous tenir dans la vigilance necessaire pour empécher qu'elles ne nous nuisent. Nôtre Sauveur

* Il y a quelque sujet de croire que c'étoit l'Espagne, ou dans le temps qu'Orose passa en Affrique, le venin de l'erreur *faisoit encore plus de ravage sur les ames que*

Sauveur & nôtre Dieu ne permettroit pas ces sortes de tentations si ce n'étoient pour ses Saints autant d'épreuves & de leçons dont ils ont besoin Pour ceux qui sont autheurs de tous ces maux, ils s'attirent par la depravation & la malice de leur volonté les tenebres de l'aveuglement dés cette vie, & les supplices éternels dans l'autre, si persistant dans leur obstination, & rejettant les lumieres de la verité, ils negligent de se corriger & de faire penitence. Mais si de leur part ils font un mauvais usage des bienfaits de ce Dieu qui fait lever son Soleil & tomber de la pluye sur les impies aussi-bien que sur les bons, & qu'ils abusent de la bonté & de la patience avec laquelle il les convie à la penitence, dans le temps même qu'au lieu de se corriger ils s'amassent un thresor de colere pour le jour de la colere & de la manifestation du juste jugement; Dieu au contraire fait faire un bon usage du mal même qu'ils font. Et ce n'est pas seulement sa justice qui en fait un bon usage, en les punissant enfin comme ils le meritent; sa bonté même s'en sert utilement pour le bien de ses Saints, qu'il exerce & qu'il perfectionne par ce moyen; en sorte que ces effets mêmes

IV. CLASSE.

L'épée des Barbares n'en faisoit sur les corps, comme dit cet Autheur dans un memoire qui se trouve dans le 6. tome des œuvres de saint Augustin, & S. Augustin luy même, lettre 166. nombre 2.

Scandales pourquoy prédits.

Math.v.45. Rom. 2. 4. & 5.

A quoy servent les méchans.

IV. CLASSE.

de la malice des impies sont ce qui éprouve, qui fortifie, & qui fait éclatter la vertu des bons, selon cette parole de l'Apôtre, *il faut même qu'il y ait des heresies, afin qu'on découvre par là ceux qui sont solidement à Dieu.*

1. Cor. 11. 19.

2. Car si Dieu n'avoit point de bon usage à faire des méchans même pour le bien de ses Elûs, comme nous le voyons par celuy qu'il a tiré de la malice de Judas, & qui est le bienfait même de nôtre redemption par le sang de Jesus-Christ, il pourroit ou ne pas permettre qu'ils vinssent au monde, ou les en retirer dés qu'ils commencent d'être méchans. Mais il les y laisse autant qu'il sçait qu'il est à propos pour faire rentrer ses enfans en eux-mêmes, & pour exercer leur patience & leur vertu, & si nous sommes affligez de la malice des méchans, il nous console par nôtre affliction même; puisque L'ABATTEMENT que nous cause la veuë de l'iniquité nous releve, au lieu qu'il achevé d'accabler les méchans qui persistent dans le mal. Que si quelqu'un de ceux-là vient à se corriger, & passe dans la societé des Saints, c'est une joye pour nous à quoy nulle autre de celle de cette vie n'est comparable. C'est pour cela que l'Ecri-

La douleur que les justes ont du mal, leur tourne en bien, & en mal à ceux qui en sont la cause.

ture nous dit, *Mon Fils si vous étes sage vous le serez pour vôtre prochain aussi-bien que pour vous ; si au contraire vous devenez méchant, vous en porterez la peine tout seul.* Car QUAND nous nous réjoüissons de ce qu'il y a de bien dans les fidelles & dans les justes, cette joye fait que ce bien devient le nôtre comme le leur ; au lieu que QUAND nous nous affligeons du mal que font les infidelles & les impies, nôtre douleur, non plus que leur malice ne nuit qu'à eux ; & bien loin de nous nuire elle nous sert beaucoup auprés de Dieu, qui nous tient compte de la sensibilité que nôtre charité nous donne pour les maux de nos freres, & qui nous fait gemir & prier pour eux. Je ne puis donc que loüer & approuver extrémement & la douleur que je voy par vôtre lettre que ces sortes de gens vous causent, & la vigilance avec laquelle vous vous tenez sur vos gardes contre eux, & je vous exhorte, autant que je le puis, & parce que vous l'avez voulu, à continuër dans l'un & dans l'autre ; c'est à dire à leur porter compassion, avec toute la douceur & toute la simplicité de la Colombe, & à vous tenir en garde contre eux avec toute la prudence du serpent ; &

IV. CLASSE.

Prov. 9. 12.

On participe au bien que font les autres quand on s'en réjoüit.

En quelle disposition on doit étre pour ceux à qui l'on voit faire le mal.

Matt. 10. 16

IV. CLASSE.

enfin à faire en sorte, autant que vous le pourrez, que ceux qui ont quelque liaison avec vous demeurent comme vous dans la pureté de la foy, ou qu'ils y reviennent, s'il leur est arrivé de s'en écarter en quoy que ce soit.

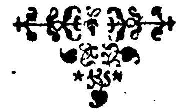
Jean 1.

3. Si j'avois trouvé quelque chose à reformer dans ce que vous croyez sur le sujet de l'homme auquel le Verbe de Dieu s'est uni lorsqu'il s'est fait chair, & qu'il a habité parmy nous, je n'aurois pas manqué de vous en avertir. Croyez donc toûjours, comme vous faites, que le Fils de Dieu en s'unissant à cet homme a pris nôtre nature toute entiere, c'est à dire une ame raisonnable, & une chair mortelle, mais sans peché, (car il n'a participé qu'à nôtre infirmité, & non pas à nôtre iniquité,) afin que par le moyen de cette infirmité qui luy a été commune avec nous, il nous tirât de nôtre iniquité, & nous rendît participans de sa justice. Comme donc c'est par ce qu'il tenoit de nous qu'il a bû le Calice de la mort, c'est de son fonds que vient la vie qu'il nous presente.

Abregé de la doctrine de l'Eglise sur l'Incarnation de JesusChrist.

Si vous avez quelque écrit de ces gens-là, où ils ayent avancé quelque chose de contraire à cette doctrine de la foy Catholique, ayez agreable de

me l'envoyer, afin qu'aprés avoir établi nôtre foy nous refutions leurs erreurs, autant que nous en ſerons capables. Car ſans doute qu'ils tâchent de les établir ſur quelques authoritez de l'Ecriture. Il faut donc leur faire voir combien ils l'entendent mal, & que d'abuſer comme ils font de ces divins Livres, qui n'ont été écrits que pour le ſalut des fidelles, c'eſt comme s'ils ſe donnoient la mort avec des inſtrumens de Chirurgie, qui n'ont été inventez que pour rétablir la ſanté. J'ay fait pluſieurs ouvrages pour refuter diverſes ſortes d'erreurs, & j'en fais encore tous les jours. Si vous deſirez de les avoir, envoyez quelqu'un qui vous les copie, puiſque Dieu vous a mis en état de vous contenter là-deſſus, en vous donnant moyen de faire cette dépenſe.



IV CLASSE.

* C'étoit auparavant la 108. & celle qui étoit la 265. est presentement la 106.

LETTRE CCLXV. *

Saint Augustin refute dans cette lettre les rêveries d'un certain Novatien, sur le baptême & la penitence de saint Pierre.

AUGUSTIN Evêque, à la tres-pieuse & tres-venerable Servante de Dieu SELEUCIENNE, salut en JESUS-CHRIST.

1. JE répons sans differer à ce que vous me proposez par vôtre lettre, où j'ay vû avec beaucoup de joye que vous étes en bonne santé. J'admire en premier lieu que ce Novatien [a] ait pû

a LES NOVATIENS étoient ces fameux heretiques du troisiéme siecle qui ne vouloient point recevoir à penitence ceux qui pechoient depuis le baptême, pretendant que la penitence n'avoit lieu qu'avant le baptême, & qu'elle ne devoit étre regardée que comme une preparation à ce Sacrement. Ils vouloient tellement que le baptême fût la seule source de la grace, qu'ils rebaptisoient les pecheurs au lieu de les mettre en penitence. Ces heretiques furent condamnez l'an 251. par un Concile tenu à Rome, & deux ans aprés à Carthage, par un autre Concile de 42. Evêques Ils avoient pour patriarche Novatien, Prêtre ambitieux, qui fut le premier Antipape, s'étant fait élire par quelques factieux qui l'éleverent contre S. Corneille successeur de saint Fabian. Il fit ce qu'il pût pour se maintenir dans le Siege de Rome, & tâcha de mettre dans ses interêts Fabius Patriarche d'Anthioche, Denis Patriarche d'Alexandrie, & saint Ciprien Evêque de Carthage & Primat de toute l'Affrique, mais

IV. CLASSE.

dire que saint Pierre n'avoit point été baptisé, puisqu'il demeure d'accord, comme vous m'avez écrit cy-devant, que les Apôtres l'ont été ; & je ne voy pas par où il peut pretendre que saint Pierre soit le seul entre les autres qui n'ait point reçû le baptême. Cela m'oblige de vous envoyer une copie de vôtre lettre, dont vous n'en avez peut-étre gardé aucune, afin que vous voyiez que je répons precisément à ce que vous m'avez écrit, & que vous preniez garde si celuy qui a écrit sous vous ne s'est point mépris. Car je ne puis comprendre qu'un homme qui dit que les Apôtres ont été baptisez, pretende que saint Pierre ne l'a pas été ; & je ne sçay comment il faut avoir la tête faite pour étre capable d'une telle absurdité.

2. En second lieu, quand on dit que S. Pierre a fait penitence, il faut bien se garder de croire qu'il l'ait faite comme la font presentement dans l'Eglise ceux à qui l'on donne proprement le nom de *Penitens*. A Dieu ne plaise que nous mettions le premier des Apôtres au rang de ces gens-là, quoyqu'il ait fait peni-

inutilement ; son intrusion fut condamnée de tout le monde ; & l'élection de saint Corneille reconnue pour legitime & pour canonique.

IV. CLASSE. Matth. 26. 75.

tence d'avoit renié Jesus-Christ, comme ses larmes en font foy : car il est écrit qu'il *pleura amerement.* Mais les Apôtres n'avoient pas encore été confirmez & fortifiez dans la foy, comme ils le furent depuis par la Résurrection de Jesus-Christ, & par le don du S. Esprit qui descendit sur eux le jour de la Pentecôte, & même par le souffle de Jesus-Christ, qui dans une de ses apparitions aprés sa resurrection, souffla sur eux en disant *recevez le S. Esprit.*

S. Esprit, communiqué aux Apôtres par le souffle de Jesus Christ. Jean 20. 22.

3. Ainsi l'on peut dire, que quand S. Pierre renia Jesus-Christ, les Apôtres n'avoient pas encore été baptisez, pourvû que cela s'entende, non du *Baptême de l'eau*, mais du *Baptême du S. Esprit*, dont ils ne devoient être *baptisez* qu'aprés l'Ascension de Jesus-Christ, qui dans le temps qu'il conversoit avec eux depuis sa Resurrection leur dit, *Iean a baptisé dans l'eau, mais dans peu de jours vous serez baptisez dans le S. Esprit.* Quelques exemplaires portent, *vous commencerez d'être baptisez*, au lieu de, *vous serez baptisez*; mais cette difference ne fait rien à nôtre question. Pour ceux qui portent, *vous baptiserez*, ou, *vous commencerez de baptiser*, ils sont fautifs; & cela se voit manifestement par le texte grec.

Or de dire que les Apôtres n'ont point été baptisez du baptême ordinaire de l'eau, c'est leur faire une grande injure, & donner pretexte aux hommes de mépriser le baptême, que la conduite des Apôtres nous fait voir qu'ils étoient si éloignez de mépriser, qu'aprés même que le Centenier Corneille & ceux qui étoient avec luy eurent reçû le S. Esprit, saint Pierre ne laissa pas de les faire baptiser.

IV. CLASSE. *Que les Apôtres ont été baptisez.*

Act. 10. 48. *Baptême, de necessité indispensable.*

4. Comme c'eût été un grand peché que de ne se faire point circoncire depuis que Dieu eut ordonné la circoncision à Abraham, pour luy & pour toute sa posterité, quoyque ce n'en fût point un auparavant; de même c'en seroit un fort grand que de negliger le saint baptême depuis que Jesus-Christ l'a institué dans son Eglise, au lieu de la Circoncision, & qu'il a dit en propres termes, *Celuy qui ne sera point régeneré par l'eau & le S. Esprit, n'entrera point dans le royaume du Ciel.* Ainsi il n'est plus question de demander quand les Apôtres ny les autres Saints ont été baptisez, & DE'S-LA' que nous voyons que l'Ecriture parle de quelqu'un comme étant du corps de Jesus-Christ qui est son Eglise, & comme ayant part au royaume

Joan. 3. 5.

On n'est du corps de Jesus-Christ que par le baptême.

IV. CLASSE. du Ciel, nous ne devons point douter qu'il n'ait été baptisé ; & il n'y a d'exception à cette regle qu'à l'égard de ceux qui surpris par la persecution avant que d'avoir pû recevoir le baptême ont souffert la mort plûtôt que de renoncer à Jesus-Christ : car le sang de ceux-là leur a tenu lieu de baptême. Mais cela ne se peut pas dire des Apôtres, qui ayant eu le temps de donner le baptême à tant d'autres, n'en ont pas manqué pour le recevoir eux-mêmes. Tout ce qui s'est fait n'est pas écrit : mais on ne laisse pas pour cela d'avoir des preuves convaincantes que de certaines choses ont été faites quoyqu'elles ne soient pas écrites.

Baptême de sang.

L'Ecriture nous marque quand l'Apôtre S. Paul a été baptisé, & ne nous dit point quand les autres Apôtres l'ont été ; il est vray, mais nous ne devons pas douter pour cela qu'ils ne l'ayent été, comme nous ne doutons point qu'encore que l'Ecriture ne nous parle que du baptême des peuples de Jerusalem & de Samarie, & non pas de celuy des autres peuples d'entre les Gentils à qui les Apôtres ont écrit, ceux-cy n'ayent été baptisez aussi-bien que les autres, puisque c'est un oracle prononcé par la bouche de Jesus-Christ même, que *qui-*

conque ne sera point régeneré par l'eau & le S. Esprit, n'entrera point dans le royaume du Ciel. IV. CLASSE. *Jean 3. 5.*

5. Il est écrit de ce divin Sauveur, & qu'il baptisoit plus de monde que Jean, & que ce n'étoit pas luy neanmoins qui baptisoit, mais ses disciples; & cela pour nous faire comprendre, que dés-là que le baptême se donnoit par son ordre, & en sa presence, quoiqu'il ne le donnât pas de ses propres mains, c'étoit luy qui baptisoit, parce que le Sacrement étoit de luy, & que ses disciples n'en étoient que les ministres. C'est ce qui fait que saint Jean aprés avoir dit que Jesus-Christ étant retourné en Judée avec ses disciples, il s'y tenoit avec eux, & baptisoit, ajoûte un peu plus bas, ce *n'étoit pas luy neanmoins qui baptisoit, mais ses disciples,* qui dés-là avoient sans doute déja été baptisez eux-mêmes, ou du baptême de Jean, selon l'opinion de quelques-uns, ou ce qui est plus vray-semblable, du baptême de Jesus-Christ même. Car ce divin Sauveur n'aura pas sans doute dédaigné de baptiser luy-même, ceux par qui il vouloit baptiser les autres; puisqu'il n'a pas même dédaigné de s'abbaisser jusques à leur laver les pieds, pour leur faire une leçon d'humilité par cer-

Jean 4. 1.

C'est Jesus-Christ qui baptise.

Ioan. 3. 22.

Ioan. 4. 1.

Apôtres vraisemblablement baptisez par Jesus-Christ même.

IV. CLASSE. te action si humble, & dans laquelle saint Pierre l'ayant prié de luy laver non seulement les pieds, mais les mains & la

Ioan.13.10. tête, il luy répondit que celuy qui a déja été lavé n'a plus besoin que de se laver les pieds, & qu'il est pur dans tout le reste ; ce qui nous fait assez entendre que saint Pierre avoit déja été baptisé.

6. Je n'entens pas bien ce que ce Novatien veut dire, quand il dit que *les Apôtres ont donné la penitence au lieu du baptême*, & ce que vous m'en rapportez dans vôtre lettre n'est pas assez démêlé. Car s'il a voulu dire par là que la penitence remet les pechez aussi bien que le baptême, ce qu'il dit est raisonnable. Mais comme ce n'est qu'aprés le baptême que la penitence est utile pour effacer les pechez qu'on peut avoir commis depuis l'avoir reçû, & que cet homme ne veut pas qu'on soit reçû à penitence aprés le baptême, puisque vous m'assûrez que sa doctrine est qu'il n'y a point de penitence qu'avant le baptême, il semble que lorsqu'il dit que les Apôtres ont donné la penitence *au lieu du baptême*, il veüille dire qu'ils l'ont donnée avant le baptême, & pour en tenir lieu; en sorte que ceux à qui ils l'ont donnée n'ont point été baptisez.

Penitence, tire toute son utilité du baptême.

Penitence, ne peut tenir lieu de baptême.

IV. CLASSE.

Or c'eſt ce que je n'avois encore jamais oüi dire que les Novatiens pretendiſſent. Ainſi prenez-garde s'il ne feroit point de quelque autre ſecte, & engagé dans d'autres erreurs, quoiqu'il ſe donne ou qu'il ſe prenne peut-être luy-même pour Novatien. Car encore une fois, je n'ay jamais oüi dire que ce fût-là la doctrine des Novatiens, & ſi ce l'eſt, je ne le ſçay pas. Ce que je ſçay, c'eſt que quiconque parle de la ſorte va directement contre les ſaintes regles de la foy Catholique, & combat la doctrine de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres.

Premiere ſorte de penitence, qui eſt celle qui ſe fait avant le baptême.

Act. 2. 38.

7. Ce n'eſt pas que dés avant le baptme on ne faſſe penitence des pechez que l'on a commis juſques-là, & cette penitence, bien loin d'exclure le baptême, y prepare, & en eſt comme le préliminaire, témoin ces paroles de ſaint Pierre aux Juifs dans les Actes, *faites penitence, & que chacun de vous reçoive le baptême au nom de Ieſus-Chriſt & vos pechez vous ſeront remis.* Mais on fait auſſi penitence aprés le baptême comme devant, lorſqu'on a commis quelqu'un de ces pechez pour leſquels on eſt excommunié & ſeparé de l'Autel ; aprés quoy l'on eſt reconcilié ſi l'on le merite ; & cette ſorte de penitence eſt celle de ceux

Deuxiéme ſorte de penitence qui eſt celle qui ſe fait aprés le baptéme.

Penitens, ſeparez de l'Autel.

IV. CLASSE. à qui l'on donne proprement le nom de *penitens* dans toutes les Eglises. C'est de celle-là que parle saint Paul quand il dit, *Ie crains que Dieu ne m'humilie lorsque je seray parmy vous ; & que je n'aye sujet de pleurer pour plusieurs qui étant tombez dans des impuretez, des fornications, & des dereglemens infames, n'en ont point fait penitence* ; car en cet endroit saint Paul ne parle qu'à des baptisez. Nous voyons aussi dans les actes que Simon avoit déja été baptisé, lorsque S. Pierre l'exhorta à faire penitence du crime horrible qu'il avoit commis en voulant avoir pour de l'argent le don de faire descendre le S.Esprit par l'imposition des mains.

2. Cor. 12. 21.

Act. 8. 22.

8. Outre ces deux sortes de penitence, il y a encore la penitence journaliere des fidelles mêmes qui vivent dans la pieté & l'humilité. C'est celle qui nous fait dire tous les jours en frappant nôtre poitrine, *pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensez.* Car le pardon que nous demandons par-là n'est pas le pardon des pechez commis avant le baptême, puisque nous ne doutons point que Dieu ne nous les ait remis quand nous avons reçû ce Sacrement; c'est le pardon de ces pechez, legers à la verité, mais frequens, où la fragilité

Penitence journaliere des plus justes, troisiéme sorte de penitence.

Math. 6. 12.

De quelle sorte de pechez nous demandons pardon dans le Pater.

humaine nous fait tomber, & que nous devons avoir ſoin d'expier ſans ceſſe, de peur que leur multitude ne nous accable, comme pourroit faire quelque grand peché. Car QUE LE vaiſſeau ſoit enfoncé ou par ces montagnes d'eau que la tempête forme, ou par ce qui s'en amaſſe peu à peu au travers des fentes, & qu'on aura negligé de vuider, c'eſt également faire naufrage. Voilà ce qui fait qu'il faut recourir ſans ceſſe aux remedes du jeûne, de l'aumône, & de la priere ; & lorſque dans ces ſaints exercices nous diſons, pardonnez-nous nos offenſes, comme nous pardonnons, nous faiſons voir qu'il y a toûjours quelque choſe en nous qui a beſoin de pardon ; nous humilions nos ames par cet aveu de nos pechez, & nous faiſons en quelque maniere une penitence perpetuelle. Je croy avoir répondu ſuffiſamment à ce que vous m'avez écrit, quoique je l'aye fait en peu de mots. Ce qui nous reſte à ſouhaiter, c'eſt qu'il n'y ait point d'opiniâtreté ny d'entêtement dans celuy que vous voudriez tâcher de regagner, par ce que vous m'avez obligé d'écrire.

IV. CLASSE.

La multitude des pechez veniels peut faire perir.

Par où les fautes journalieres s'expient.

IV. CLASSE.

* C'étoit auparavant la 132. & celle qui étoit la 266. est presentement la 107.

LETTRE CCLXVI. *

La Vierge Florentine étoit une jeune personne fort studieuse, & fort desireuse d'apprendre. S. Augustin luy offre par cette lettre de luy expliquer les difficultez dont elle voudroit luy demander l'eclaircissement.

AUGUSTIN à sa tres-chere & tres-honorée fille en JESUS-CHRIST, la tres-illustre Dame FLORENTINE, salut dans le même JESUS-CHRIST.

1. LA sainte vie que vous avez embrassée, & les profondes racines que je sçay qu'a jettées dans vôtre cœur cette crainte chaste qui demeure éternellement, sont de puissans aiguillons pour réveiller l'envie que j'ay de vous aider par mes avis aussi bien que par mes prieres. C'est ce que j'ay tâché de faire plus d'une fois par les lettres que j'ay écrites à vôtre mere, qui est une personne qu'on ne doit jamais nommer sans marquer le respect qu'on a pour elle. Mais comme elle m'apprend, par une de ses réponses, qu'avant que de vous addresser à moy, vous voudriez que je vous eusse écrit, & qu'aprés cela vous me diriez plus librement en quoy vous pourriez

riez

tiez avoir besoin de mon ministere & de mon travail, dont je reconnois qu'une servitude toute libre me rend redevable envers vous, & envers tous ceux qui ont des inclinations aussi loüables que les vôtres, je fais ce que vous desirez; & quoique je ne l'aye pas appris de vous-même, il semble qu'il y auroit de l'inhumanité à ne me pas prêter à la confiance que vous étes disposée d'avoir en moy. C'est à vous aprés cela à me proposer ce que vous voulez que je vous explique. Car ou c'est quelque chose que je sçay, & je ne manqueray pas de vous faire part de ce que j'en sçauray; ou c'est quelque chose que je ne sçay pas, mais que nous pouvons ignorer sans que nôtre foy en souffre, & je me reduiray à vous faire comprendre cela même; & à vous mettre en repos autant que j'en seray capable; ou si c'est quelque chose qu'il faille sçavoir, quoique je ne le sçache pas, je tâcheray d'en obtenir la connoissance du Seigneur pour ne vous pas manquer au besoin. Car SOUVENT l'obligation d'instruire les autres nous tient lieu de merite pour obtenir de Dieu qu'il nous éclaire sur ce que nous ignorons; ou je vous feray au moins connoître par ma réponse à qui nous de-

IV. CLASSE.

IV. CLASSE.

vons nous adresser sur ce que nous ignorerons vous & moy.

Modestie de saint Augustin.

2. J'ay crû devoir commencer par ce que je viens de vous dire, de peur que vous ne vous tinssiez assûrée d'avoir de moy la solution de tout ce que vous pourriez me proposer, & que si cela manquoit vous ne trouvassiez plus de presomption que de prudence dans les offres que je vous fais de répondre à ce que vous jugerez à propos de me demander. Car en cela je ne pretens pas, ma tres-chere & tres-honorée fille en Jesus-Christ & tres-illustre Dame, me donner pour un docteur consommé, & à qui il ne manque rien; mais pour un homme qui cherche à se perfectionner avec ceux-mêmes qu'il est obligé d'enseigner. Dans les choses même que je sçay à peu prés, j'aymerois mieux vous trouver instruite & sçavante, qu'ayant besoin de ce que je puis sçavoir. Car nous ne devons pas souhaiter que les autres soient dans l'ignorance pour avoir lieu de debiter ce que nous sçavons, & le meilleur est que nous soyons tous *enseignez de Dieu*, comme nous le serons dans cette celeste patrie où s'accomplira ce que le Prophete a prédit que chacun n'aura plus besoin d'enseigner son prochain & son

Is. 54. 13. Ier. 31. 34.

frere, & de luy dire, *apprenez à connoître le Seigneur*; parce que tous le connoîtront depuis le plus petit jusques au plus grand. Ce que nous avons à faire en attendant, c'est de prendre bien garde, à ne nous pas laisser surprendre à l'orgueïl quand nous nous mêlons d'enseigner; car c'est à quoy sont exposez ceux qui enseignent, & non pas ceux qui apprennent. De là vient que saint Jacques nous dit qu'il faut que chacun soit toûjours *prêt à écouter*, & *peu empressé à parler*; & que David disoit à Dieu, *vous me comblerez de joye à proportion du soin que j'auray d'écouter*; aprés quoy il ajoûte, *& mes os humiliez tressailliront d'allegresse*. Car ce saint Prophete voyoit bien qu'au lieu qu'il est aisé de conserver l'humilité quand on ne fait qu'apprendre, cela est fort difficile quand on enseigne; parce que la fonction d'enseigner nous place au dessus des autres, & que dés qu'on se voit là, on a bien de la peine à se deffendre de l'orgueïl.

IV. CLASSE.

Metier d'enseigner perilleux.

Iac. 1. 19.

Ps. 50. 10.

Par où la fonction d'enseigner est à craindre.

3. Vous voyez donc à quoy nous exposent ceux qui veulent non seulement que nous fassions les docteurs, mais que nous leur enseignions même les choses de Dieu, quoique nous

Combien S. Augustin étoit en garde contre l'orgueïl.

Jesus-Christ, avoit grand IV. CLASSE.
pas oublier, comme il paroît
oles de ce grand Precurseur,
celuy à qui l'épouse appartient ;
le l'époux, son partage & sa
tenir auprés de luy, & d'en- *Ioan. 3. 29.*
ux. Voilà ce que David avoit
ans ce passage que je viens *Ps. 50. 10.*
vous me comblerez de joye à pro-
soin que j'auray d'écouter, & mes
tressailliront d'allegresse.
ez donc persuadée, ma chere
la joye que j'ay de ce qu'il y
de foy, d'esperance, & de cha-
d'autant plus vraye, plus solide
ge, que vous aurez moins de
rien apprendre ny de moy, ny
ue homme que ce soit. Mais
ans le temps que j'étois avec
tre pere & vôtre mere, ravis de
os bonnes inclinations, & sup-
r un effet de leur pieté à ce
odestie & la retenuë qui con-
à vôtre âge ne vous permet-
me firent connoître combien
z d'am... pour la pieté, &
ritabl... se, & me prierent,
de ...ations d'amitié,
us ...er mon foible se-
...ses où je pouvois

IV. CLASSE. ne soyons que des hommes. Ce qui nous console dans nos travaux, & dans nos perils, c'est de voir que ceux qui cherchent à s'instruire comme vous avancent, & qu'ils prennent le chemin d'arriver où ils n'auront plus besoin d'être enseignez par des hommes. Et quel sujet n'avons-nous point de craindre cette tentation d'orguëil, nous qui ne sommes rien, puisqu'elle faisoit trembler le Docteur même des nations, & que de peur que la grandeur de ses revelations ne l'en orgueillît, Dieu le livra à un ange de Sathan qui le tourmentoit par l'aiguillon de la chair? C'est pour cela que nôtre divin maître, qui est un admirable Medecin contre l'enflure de l'orguëil, nous dit dans l'Evangile, *ne desirez point qu'on vous traite de docteurs & de Maîtres; car vous n'avez tous qu'un seul maître qui est le Christ.* C'est ce que le Docteur des nations nous fait voir qu'il avoit bien retenu, quand il dit que ny celuy qui plante, ny celuy qui arrose ne sont rien; & que c'est Dieu seul qui donne l'accroissement; & c'est enfin ce que celuy qui s'humilioit d'autant plus qu'il étoit le plus grand de tous ceux qui sont *nez de femmes*, & qui ne se trouvoit pas digne de délier les

2. Cor. 12. 7.

Mat. 23. 10.

1. Cor. 3. 7.

Math. 11. 11.

Luc. 3. 16.

souliers de Jesus-Christ, avoit grand soin de ne pas oublier, comme il paroît par ces paroles de ce grand Precurseur, *l'époux est celuy à qui l'épouse appartient; pour l'amy de l'époux, son partage & sa joye est de se tenir auprés de luy, & d'entendre sa voix.* Voilà ce que David avoit en vûë dans ce passage que je viens de citer, *vous me comblerez de joye à proportion du soin que j'auray d'écouter, & mes os humiliez tressailliront d'allegresse.*

IV. CLASSE.

Ioan. 3. 19.

Ps. 50. 10.

4. Soyez donc persuadée, ma chere fille, que la joye que j'ay de ce qu'il y a en vous de foy, d'esperance, & de charité sera d'autant plus vraye, plus solide & plus sage, que vous aurez moins de besoin de rien apprendre ny de moy, ny de quelque homme que ce soit. Mais comme dans le temps que j'étois avec vous, vôtre pere & vôtre mere, ravis de joye de vos bonnes inclinations, & suppleant par un effet de leur pieté à ce que la modestie & la retenuë qui conviennent à vôtre âge ne vous permettoit pas, me firent connoître combien vous aviez d'amour pour la pieté, & pour la veritable sagesse, & me prierent, avec tant de demonstrations d'amitié, de ne vous pas refuser mon foible secours, dans les choses où je pouvois

IV. CLASSE.

contribuer à vôtre instruction, j'ay crû que je devois vous assûrer par cette lettre que je suis prêt de vous répondre, aux conditions que j'ay marquées. J'attens donc ce que vous aurez à me proposer, pour ne pas perdre des paroles à vous enseigner ce que vous sçavez peut-être déja. Mais quoique je puisse faire pour vous, tenez pour certain que JE ne vous sçaurois rien apprendre de salutaire, qu'autant que vous serez instruite interieurement par le maître invisible qui vous parle dans le fond du cœur, où il vous fait discerner & sentir ce qu'il y a de vray dans ce qu'on vous dit: parce qu'enfin ny celuy qui plante ny celuy qui arrose ne sont rien, & que c'est Dieu seul qui donne l'accroissement.

Condition necessaire pour profiter sous ceux qui nous instruisent.

1. Cor. 3. 7.

LETTRE CCLXVII.*

* C'étoit auparavant la 206. & celle qui étoit la 267. est presentement la 50.

Saint Augustin felicite Fabiole de ce qu'elle portoit avec peine l'exil de cette vie; & luy parle de ce qui fait que l'on peut dire qu'on est veritablement avec les personnes qu'on aime.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST sa tres-chere fille la tres-excellente,

tres-pieuse & tres-estimable Dame FABIOLE. a

IV. CLASSE. a

QUOIQUE la lettre que je viens de recevoir de vôtre Sainteté soit une réponse, j'ay crû qu'elle en meritoit une, sur la peine avec laquelle vous portez l'exil de cette vie, qui ne permet pas * que les Saints ayent la joye de vivre ensemble, & sur le sentiment si Chrêtien & si saint qui vous fait mettre infiniment au dessus de tout ce qu'on peut goûter de plus heureux sur la terre,

* On a lû icy *non contingit*, au lieu de *contingit*, & le sens demande visiblement cette negative, quoiqu'elle ne soit pas dans le texte.

a. FABIOLE est cette celebre Dame Romaine, de la famille de Fabius, dont saint Jerôme a fait l'éloge funebre ou l'Epitaphe. Elle avoit été mariée en premieres noces à un homme debauché au delà de tout ce que l'on peut dire, & elle crut avoir droit de le quitter pour se marier à un autre. Mais aprés la mort de ce second mari, ayant connu sa faute, qui n'étoit qu'une faute d'ignorance, elle en fit penitence publique au milieu de Rome, dans le temps du Carême, parmy la foule des autres penitens, en presence de toute cette grande Eglise, qui fondoit en larmes à la vûë d'un spectacle si touchant. Son immense charité luy faisoit répandre ses grands biens sur les pauvres, avec une profusion sans exemple; & elle fut la premiere, dit saint Jerôme, qui fonda à Rome un Hôpital pour les pauvres malades, ausquels elle donnoit à manger de ses propres mains, qu'elle portoit sur ses épaules, & dont elle lavoit même les playes les plus horribles & les plus infectes. Enfin, aprés avoir fait le voyage de Jerusalem, l'irruption des Huns l'obligea de reprendre le chemin de Rome, où elle acheva de vivre pauvre, en faisant subsister les pauvres de ses biens. Tout Rome se trouva à ses obseques, & publia sa sainteté & ses vertus.

IV. CLASSE.

cette celeste patrie, où nous ne serons plus separez, comme on l'est icy bas, par l'éloignement des lieux où chacun se trouve attaché, mais tous ensemble, & parfaitement unis dans la contemplation d'un même objet. Vous étes bien-heureuse de vous occuper de ces choses-là, & plus encore de les aimer, & vous le serez un jour encore davantage de les posseder.

Par où on est veritablement present à ses amis.

Mais pensez un peu, je vous prie, par où c'est principalement qu'il est vray de dire, à l'égard même de la vie presente, que nous sommes absens les uns des autres, si c'est parce que nous ne sommes point à portée de nous voir des yeux corporels, ou parce que nos esprits ne se communiquent point leurs pensées, comme on fait par les entretiens. Car je croy que quelque separez que nos corps pûssent étre, si nous pouvions nous faire connoître nos pensées les uns aux autres, nous serions plus veritablement ensemble que si nous étions dans un même lieu à nous regarder sans nous parler & sans nous communiquer nos pensées par aucun signe; & par là vous comprenez que ce qui fait que chacun est, pour ainsi dire, plus present à luy-même que personne ne le peut étre à un autre, c'est

que chacun se connoît mieux qu'il n'est connu de personne, non par voir son visage, qu'on ne voit point sans miroir, mais par voir dans le fond de son cœur & de sa conscience, où l'on voit même les yeux fermez. Car qu'est-ce que la connoissance que nous pouvons avoir les uns des autres dans cette vie, & qui en fait toute la douceur, au prix de celle que chacun a de soy-même? IV. CLASSE.

LETTRE CCLXVIII. *

* C'étoit auparavant la 215. & celle qui étoit la 268. est presentement la 11.

Un certain Fascius, qui devoit plus qu'il n'avoit vallant, pressé par ses creanciers s'étoit refugié dans l'Eglise d'Hyppone; & saint Augustin ayant emprunté de quoy payer pour luy, prie son peuple de faire une collecte entre eux jusqu'à la concurrence de la somme qu'il avoit empruntée.

AUGUSTIN, à mes tres-chers freres, les tres-aimables Seigneurs qui composent le peuple au service duquel je suis attaché, & que je regarde comme des membres de JESUS-CHRIST, salut dans le même JESUS-CHRIST.

1. JE sçay par beaucoup d'experiences combien vous étes dévoüez à Nôtre

IV. CLASSE.

Seigneur Jesus-Christ, & la connoissance que j'en ay me donne assez de confiance pour attendre de vous, quoiqu'absent, ce que j'ay eu tant de fois la joye d'obtenir en presence. Aussi m'étes-vous toûjours presens, non seulement par la bonne odeur que la grace de Jesus-Christ vous fait exhaler, & qui ne cesse point de venir jusques à moy; mais par le soin que vous avez de tirer de peine en toutes occasions celuy qui vous sert dans l'Evangile de Jesus-Christ.

Je vous diray donc que nôtre frere Fascius pressé par ses creanciers pour le payement de dix-sept *solides* * qu'il leur devoit, & qu'il ne se trouvoit pas en état de leur rendre, craignant qu'ils ne s'en prissent à sa personne, s'est mis sous la protection de la sainte Eglise; & comme ses creanciers ne pouvoient luy donner de terme, parce qu'ils étoient pressez de partir, ils me vinrent faire de grandes plaintes, voulant m'obliger ou de le leur remettre entre les mains, ou de leur trouver de quoy se faire payer de ce qu'ils faisoient voir qui leur étoit dû. J'offris à Fascius de vous exposer sa necessité; mais la honte le retint, & il me pria de ne le pas faire. Me voyant donc moy-même dans une necessité encore plus

* Le solide valoit environ 100. écus de nôtre monnoye, voyez la note sur le nombre 4. de la Lettre 85.

pressante que la sienne, j'empruntay ces dix-sept solides de nôtre frere Macedonius, & je les payay pour Fascius, sur l'esperance qu'il donna de revenir dans un certain temps & de les rendre ; consentant que si dans ce temps-là il n'avoit pû faire cette somme, on eût recours à la charité que vous avez accoûtumé de faire à vos freres en pareille occasion.

IV. CLASSE.

Charité du peuple d'Hippone.

2. Or comme il n'est point revenu, il s'agit de dégager, non Fascius absent, & à qui on ne demande plus rien, mais ma parole & ma reputation, dont le soin vous est toûjours present. Car le temps dans lequel il avoit promis de revenir est passé; & je n'ay autre chose à répondre à celuy qui a prêté les dix-sept *solides*, sur ma parole, sinon que je suis prêt de faire ce que j'ay promis. Mais comme on ne me fit point souvenir de vous en parler le saint jour de la Pentecôte, que le concours étoit plus grand, & l'assemblée plus nombreuse, je vous prie que cette lettre vous tienne lieu de ce que j'aurois pû dire sur ce sujet. Je laisse le reste à faire aux mouvemens secrets que produira dans le fond de vos cœurs le Seigneur en qui vous croyez, & qui ne s'éloignera jamais de vous tant que vous serez fidelles à vous tenir dans la crainte

IV. CLASSE. & le respect que l'on doit à son saint Nom, dans lequel nous sommes toûjours unis quoiqu'absens. Souvenez-vous seulement que ces sortes de bonnes œuvres sont la semence pour laquelle il

Galat. 6. 9. promet la moisson de la vie éternelle, selon cette parole du grand Apôtre, *ne nous lassons point de faire le bien ; car si*

2. Cor. 9. 6. *nous ne perdons point courage, nous recueillerons le fruit du bien que nous faisons, & c'est une moisson qui viendra dans son temps. Faisons-en donc à tout le monde & sur tout à ceux qui sont domestiques du même Seigneur que nous par l'unité de la même foy.* Comme donc celuy dont la necessité m'oblige de m'addresser à vous, est fidelle, Chrêtien, & Catholique, & par là *domestique du même Seigneur* à qui nous appartenons, faites pour luy ce que ce même Seigneur vous ordonne ; & faites-le non seulement sans chagrin & sans murmure, mais avec joye & dilatation de cœur. Car ce n'est pas sur la parole d'un homme, mais sur celle de Dieu même que vous croyez que de toutes les œuvres de misericorde que vous faites, il n'y aura rien de perdu ; & que tout cela vous sera rendu au dernier jour avec de riches usures, qui ne seront pas moins qu'une éternité de gloire. Or quand l'A-

IV. CLASSE.

pôtre dit, *celuy qui seme peu, moissonne peu*, c'est pour nous faire entendre que pendant que nous sommes en cette vie, IL FAUT nous hâter d'acheter par nos bonnes œuvres le tresor de la vie éternelle ; & y travailler avec ardeur, parce qu'il ne se donnera à la fin des siecles qu'à ceux à qui la foy aura fait faire sans l'avoir vû tout ce qu'il faut pour l'acheter. 2.Cor.9.6.

Pour qui sera la vie éternelle.

3. J'écris aux Prêtres que si aprés la collecte que vôtre Sainteté aura faite, il se trouve quelque chose de moins que la somme, ils y suppléent du bien de l'Eglise, afin que chacun soit libre de ne donner que ce qu'il luy plaira : mais donnez-le de bon cœur ; car enfin soit que cela se fasse de ce qu'on aura tiré de vous, ou du fonds de l'Eglise, tout est à Dieu, & tout vient de Dieu. Nous ne voulons que vôtre bonne volonté, & nous l'aimons mieux que les tresors de l'Eglise : puisque, comme dit saint Paul, *ce que je cherche n'est pas ce que vous donnerez, mais le fruit qui vous en reviendra.* Phil.4.17. Donnez-moy donc la joye que mon cœur desire, & qui n'est autre que de vous voir rapporter du fruit en abondance. Car vous étes comme les arbres de Dieu, qui vous arrose sans cesse par 1.Cor.3.9.

IV. CLASSE. nôtre ministere de la rosée de sa parole & de sa grace. Que le Seigneur vous preserve de tout mal, mes tres-chers freres & Seigneurs.

LETTRE CCLXIX.*

* C'étoit auparavant la 251. & celle qui étoit la 269. est presentement la 12.

Saint Augustin prie l'Evêque Nobilius de l'excuser s'il ne pouvoit se trouver à la dedicace d'une nouvelle Eglise à quoy cet Evêque l'avoit convié.

Augustin à son tres-saint & tres-venerable frere & Collegue Nobilius.

C'Est une si grande solemnité que celle à quoy vous me conviez, que mon cœur m'y porteroit si mes infirmitez ne m'en empêchoient. J'y pourrois aller si nous n'étions point dans l'hyver, & je pourrois ne me pas soucier de l'hyver si j'étois jeune. La froideur de mon âge me permettroit encore de voyager dans les chaleurs de l'esté ; & la vigueur de la jeunesse pourroit, si j'y étois encore, me faire porter le froid de l'hyver : mais la froideur de mon âge, que je porte par tout, ne me permet pas d'entreprendre un si long voyage au milieu de l'hyver. Je me con-

tenteray donc de vous saluër icy comme je dois, mon tres-saint & tres-venerable frere & Collegue. Je me recommande à vos prieres, & prie le Seigneur que la dedicace * d'une si grande Eglise soit suivie de toute sorte de bonheur, de prosperité & de paix.

IV. CLASSE.

* Combien la pratique de consacrer les Eglises est ancienne.

LETTRE CCLXX. *

* Cette Lettre n'étoit pas dans le autres Editions, celle qui étoit la 270. est presentement la 206.

Quoyque cette lettre ait passé pour être de S. Jerôme, & qu'elle se trouve même parmy les siennes, elle n'en est point, comme il paroît par la difference du stile, mais d'un inconnu, qui se plaint à S. Augustin de ne l'avoir point rencontré comme il esperoit avec l'Evêque Severe dans la ville de Leges.

J'Ay été fort contristé de ce qu'ayant été ces jours passez dans la ville de Leges [a] je ne vous y ay pas trouvé tout

a. Quoiqu'il y ait eu plusieurs Villes de ce nom en Affrique, il y a pourtant toute apparence qu'il parle icy de celle qui étoit en Numidie, & dont l'Evêque étoit Datien, qui assista à la Conference de Carthage. Cette Lettre au reste doit avoir été écrite avant le mois de Septembre de l'an 426. car Severe mourut vers ce temps-là, & avant la designation d'Eraclius pour succeder à saint Augustin, de sorte qu'on la pouvoit placer avant les actes de cette designation qui sont la Lettre 213.

IV. CLASSE. entier, mais ſeulement une partie de vous-même, c'eſt à dire vôtre cher Severe[a]. Ainſi ma joye n'a été pour ainſi dire qu'une demie joye, au lieu qu'elle auroit été parfaite ſi je vous avois trouvé. Je me ſuis même vû tout à la fois dans la douleur & dans la joye; dans la joye, d'avoir trouvé cette partie de vous-même; & dans la douleur, de n'avoir pas trouvé l'autre; & je diſois à mon ame, pourquoy êtes-vous dans la triſteſſe, & pourquoy me troublez-vous? eſperez en Dieu & il vous donnera moyen de voir cet amy qui vous eſt ſi cher; j'eſpere donc qu'il me donnera cette joye-là. Pourquoy l'amitié ne ſe peut-elle pas voir des yeux corporels? ce ſeroit alors que vous verriez combien j'en ay pour vous, & que vous vous ſentiriez porté à me rendre la pareille. C'eſt une juſtice que vous me devez; & vous aymant en Jeſus-Chriſt autant que je fais, vous ne ſçauriez vous défendre de m'aymer, & même d'employer ce que

Pſ. 42. 5.

a Il parle de SEVERE Evêque de Mileve, de qui eſt la Lettre 109. & pour qui ſaint Auguſtin avoit la plus grande amitié du monde, comme il paroît par la Lettre 84. & la 110. où il dit même, nombre 4. que l'ame de Severe & la ſienne n'en faiſoient qu'une, ce qui pourroit avoir donné lieu à l'Autheur de cette Lettre-cy, de parler comme il a fait.

vôtre

vôtre dignité vous donne de pouvoir sur les autres pour les porter à m'aymer. Je prierois volontiers pour vous, comme vous m'en sollicitez par vôtre lettre ; mais pour étre en état de prier pour les autres, il faudroit que je fusse delivré de mes pechez. Faites donc auprés de Dieu qu'il m'en delivre ; employez pour cela ces prieres que vous luy offrez sans cesse ; & vous souvenant à quoy ma profession m'engage, representez-vous ce jour où le juste sera sans crainte parce qu'au lieu de cette effroyable sentence, *allez, maudits, au feu éternel*, Jesus-Christ luy dira, *Venez, le beni de mon Pere, posseder le royaume qui vous a été preparé*. Plaise à celuy qui vit & regne dans les siecles des siecles de vous y conduire.

IV. CLASSE.

Psal. 111. 7.

Math. 25. 34.



IV. CLASSE.

FRAGMENT D'UNE LETTRE DE S. AUGUSTIN à MAXIME.

Ce fragment n'avoit point encore été imprimé avant l'édition des RR. PP. Benedictins. Il leur avoit même échappé dans le temps qu'ils ont fait imprimer les lettres de S. Augustin ; mais l'ayant trouvé depuis, dans le Commentaire de Primase sur l'Apocalypse, ils l'ont donné au public à la fin du volume qui suit celuy où sont les lettres. Il n'y a rien de plus beau que ce fragment, ny qui marque mieux le chemin qu'il faut tenir pour se sanctifier ; & les lettres de S. Augustin ne pouvoient mieux finir que par là. Primase le rapporte dans un endroit où il traite des divers degrez par où il faut passer pour arriver à la perfection Chrétienne, & qu'il reduit au nombre de sept, par rapport aux sept premieres beatitudes. Le Docteur incomparable Augustin, *dit Primase*, parle en plusieurs endroits de ces degrez par où il faut passer en combattant pour gagner le sommet de la perfection chrétienne ; & voicy ce qu'il en dit dans une de ses lettres à MAXIME.[a]

a. On ne sçauroit presque douter que ce Maxime

REglez vos mœurs & vôtre vie selon les preceptes par où Dieu nous a prescrit ce que nous avons à faire pour bien vivre ; & commencez par la crainte de Dieu, puisqu'il est écrit que la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. Car il faut que la crainte marche devant pour abattre l'orgüeil de l'homme ; Ainsi devenu doux & souple par la pieté, de fier & indocile que vous étiez, vous apprendrez à vous soumettre même à ce que vous n'entendez pas encore dans les saintes écritures, & à ce que les ignorans y trouvent d'absurde, & qui paroît se contredire, sans vous opiniâtrer à disputer contre, ny preferer vos pensées au sens de ces divins Livres ; mais cedant à leur authorité ; attendant avec patience que vous soyez capable d'entendre ; & pratiquant

IV. CLASSE.

Psal 110. 9.

Effet de la crainte.

ne soit ce même Medecin de Thenite qui aprés avoir été Arrien se convertit à la foy Catholique, & à qui Alipe & saint Augustin écrivirent la Lettre 170. pour l'affermir dans la foy de la Trinité. On le voit même par le soin que saint Augustin a eu de faire icy mention de la Trinité jusques à deux fois, quoique son sujet ne le demandât point. Ce fragment a rapport avec ce que dit saint Augustin au 7. Chapitre du premier Livre de la doctrine Chrêtienne, & au 3. du premier Livre sur le sermon de Nôtre Seigneur sur la montagne ; & ce sont peut-être ces endroits-là que Primase avoit en vûë, quand il a dit, que saint Augustin parle de ces dégrez *en plusieurs endroits.*

IV. CLASSE.

en cela cette douceur d'esprit que la crainte & la pieté auront produite en vous, plûtôt que de vous revolter, par un effet de vôtre premiere fierté, contre ce que l'obscurité de l'Ecriture vous cache.

Tableau abbregé de la misere humaine.

2. Cor. 5. 6.

Rom. 7. 23.

Rom. 7. 24.

Ibid. 24.

Troisiémement, lorsque pour vous faire connoître à vous-même, Dieu commencera de vous découvrir jusques où va l'infirmité humaine, & que vous verrez dans quel abyme de misere vous étes, quelle est la chaîne de la mortalité que nous fait traîner la qualité d'enfans d'Adam, & combien le malheureux exil où le peché nous a jettez nous tient loin du Seigneur; en un mot quand vous connoîtrez bien cette loy de vos membres qui repugne à la loy de vôtre esprit, & qui vous entraîne & vous tient captif dans la loy du peché qui reside dans vos membres, écriez-vous avec l'Apôtre, *Malheureux que je suis, qui me delivrera du corps de cette mort?* afin que *la grace de Dieu par Jesus-Christ nôtre Seigneur* vous console dans vôtre douleur, par la promesse de cette délivrance aprés quoy vous soûpirez. Voilà le troisiéme degré.

Comment on doit desirer la justice Chrêtienne.

De-là il faut passer au quatriéme, qui consiste à desirer d'accomplir la justice,

& à le desirer d'un desir plus ardent & plus vif que celuy dont les méchans desirent les voluptez, mais en même temps plus calme & moins inquiet ; parce que s'appuyant sur l'esperance du secours de Dieu, il est plus sûr d'arriver où il aspire. Or il est de l'état de ce quatriéme degré d'être fortement appliqué à la priere, qui étant un effet de la faim & de la soif qu'il est de ce même état d'avoir pour la justice, nous puisse faire meriter que Dieu nous en rassasie, & nous mette au point que bien loin que ce nous soit une peine de nous priver de tous les plaisirs qui vont à nous corrompre nous-mêmes, ou à corrompre les autres, ce nous soit une joye & un plaisir, quelque combat qu'il nous faille rendre pour cela.

IV. CLASSE.

Math. 5. 6.

Effet du desir sincere du bien.

Afin de l'obtenir plus aisément de la misericorde de Dieu, il faut passer au cinquiéme degré, qui nous porte à la pratique des œuvres de misericorde, & à secourir les pauvres, en ce que nous pouvons, comme nous desirons que le Tout-Puissant nous assiste dans ce que nous ne pouvons pas encore. Or les œuvres de misericorde consistent dans ces deux points, *donner* & *pardonner* ; donner à ceux qui sont dans le besoin,

Par où se mesure le secours que nous pouvons esperer de Dieu.

IV. CLASSE. & pardonner à ceux qui nous ont offensez, & c'est ce que Jesus-Christ a renfermé dans ce seul mot, *pardonnez, & il vous sera pardonné; donnez, & il vous sera donné.* Cela va encore à obtenir la pureté de cœur necessaire pour voir de l'œil de l'esprit la substance immuable de Dieu, autant qu'on la peut voir en cette vie. Car il y a un certain empêchement, & comme une taye, qu'il faut que Dieu leve de devant nos yeux, pour les rendre capables de voir sa lumiere, & c'est ce que l'aumône nous obtient, selon cette parole de Jesus Christ même, *donnez l'aumône, & tout sera pur pour vous.*

Luc. 6. 37. & 38.

Luc. 11. 41.

Par où on arrive à la pureté de cœur.

De là on passe donc au sixiéme degré, qui est la pureté de cœur. Or si nous voulons que l'œil de nôtre cœur soit pur, & capable de se porter vers la veritable lumiere, il faut que dans tout ce que nous faisons de bien, & dans tout ce que nous tâchons d'apprendre & de penetrer, nous n'ayons pour fin ny de plaire aux hommes, ny de parvenir aux biens & aux commoditez de la vie presente; car DIEU veut étre servi gratuitement; aussi n'y a-t'il rien en vûë dequoy l'on le doive desirer.

Comment Dieu veut étre servi.

Lorsque par tous les autres degrez de

la bonne vie nous serons arrivez à cette pureté d'intelligence, à quoy les uns parviennent plûtôt, & les autres plus tard, c'est alors que nous pourrons dire que nôtre esprit sera capable d'atteindre en quelque sorte l'unité de la sainte & ineffable Trinité, & c'est là que nous trouverons la paix parfaite. Car lorsque les hommes, devenus enfans de Dieu, & reformez sur l'image de celuy qui les a créez, & qui veut bien être leur Pere, seront parvenus à joüir de la vûë de son essence immuable, il n'y aura plus rien à attendre ny à desirer pour eux. Le premier degré de leur beatitude c'est d'être pauvres d'esprit, & c'est celuy-là qui nous établit dans la crainte de Dieu ; le second est d'être doux, ce qui enferme la docilité & la pieté ; le troisiéme de pleurer, lorsque nous venons à ouvrir les yeux sur la grandeur de nos miseres ; le quatriéme d'avoir faim & soif de la justice, ce qui inspire le courage & la force de dompter la sensualité ; le cinquiéme d'exercer misericorde pour obtenir misericorde, c'est à dire d'ayder pour meriter d'être aydez ; le sixiéme d'avoir le cœur pur & capable de voir Dieu, c'est à dire, de comprendre en quelque sorte la tres-sainte

IV. CLASSE.
Col. 3. 10.
Math. 5. 3.
Ibid. 4.
Ibid. 5.
Ibid. 6.
Ibid. 7.
Ibid. 8.

IV. CLASSE. & tres-adorable Trinité, & de l'atteindre par la pureté de l'œil interieur, qui ne se peut conserver à moins que nous ne meprisions les loüanges des hommes, jusqu'à n'y avoir aucun égard dans ce que nous faisons qui pourroit nous en attirer; & de là nous passons au dernier degré, qui nous établit dans cette paix
Phil. 4. 7. & cette tranquillité parfaite que le monde ne sçauroit donner. Il y a donc sept degrez pour aller à Dieu, comme il y a sept vertus principales : car en adjoûtant aux quatre que les Philosophes mêmes ont été capables de découvrir, & qui sont la Prudence, la Force, la Temperance, & la Justice, ces trois autres vertus qui jointes avec celles-là font le culte parfait que la religion nous oblige de rendre à Dieu, c'est à dire, la Foy, l'Esperance, & la Charité, nous trouverons le nombre de sept. Or on ne sçauroit se passer de ces trois-cy, puisque nous sçavons que sans elles personne ne sçauroit ny servir Dieu, ny luy plaire.

FIN.

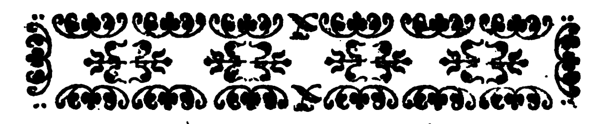


TABLE DES MATIERES.

A, Signifie les dix premieres lignes de la page; B, les dix d'aprés; & C, les dix dernieres.

A

E

F

I

L

M

P

Q

TABLE

R

S

T

V

X

TABLE DES MATIERES.

Y

Fin de la Table des Matieres du sixiéme Volume.

Fautes d'impreſſion.

PAge 9. ligne 9. forcées *liſez*, forcée, p. 14. l. 29. de la *l.* de ſa, p.15. l.2. qui auroit *l.* qui auroient, p.24. l. 4. dans les *l.* dans des, *ibid. à la marge* effacez *Philemon* 10. p. 25. l. 20. ne luy permettant *l.* ne permettant, p.39. l. 12. ſoit *l.* ſoyent, p. 46. l. 19. étre *l.* avoir, p. 53. l. 28. elles *l.* quelles, p.63. l. 26. conformer *l.* confirmer, p.73. l. 4. qu'il choiſit & qu'il diſcerne *l.* & qui les choiſit & les diſcerne, p.206. *notte marg.* la notte de *Proſper & d'Hilaire, doit étre en romain, & tout au commencement du Chapitre dont elle eſt comme le titre*, p 290. l. 3. du titre de la Lettre 226. ſur le même ſujet *l.* & ſur le même ſujet, p 291. l.9. qui netant *l.* qui ne ſont, p. 312. l. 10. qui vient *l.* qui vint, p. 370. *notte marg* la bouche tout *l.* la bouche de tout, p. 450. l. 15. *de la Lettre*, vous aviez *l.* ſi vous aviez, p. 452. l. 11. voulu expoſer *l.* voulu vous expoſer, p. 543. l. 29. fit *l.* fît, *ibid.* l. 30. ſouvient *l.* ſouvint, p.550. l.11. ſans y participer *l.* & je n'y ay point de part, p.578. l.29, de celle *l.* de celles,

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Paris, le 12. d'Octobre 1682. Signées par le Roy en son Conseil PARAYRE, & seellées du grand Seau en cire jaune : Il est permis au Sieur * * * de faire imprimer, vendre & debiter *Les Lettres de saint Augustin par luy traduites en François, sur l'Edition nouvelle des Religieux Benedictins de la Congregation de saint Maur, &c.* par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, en tel volume, marges & caracteres qu'il jugera à propos, & ce pendant l'espace de VINGT ANNE'ES consecutives, à compter du jour que lesdites *Lettres* seront achevées d'imprimer pour la premiere fois : pendant lequel temps Sa Majesté défend à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter lesdites *Lettres de saint Augustin en François*, sous pretexte de changement, correction, augmentation, & même de traduction nouvelle, en quelque sorte & maniere que ce soit, sans la permission dudit Sieur * * * ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de 6000. livres d'amende, applicables un tiers à Sa Majesté, un tiers à l'Hôpital General de Paris, & l'autre tiers audit Sieur * * *, confiscation des Exemplaires contrefaits, & des caracteres, presses & ustanciles qui auront servi à les imprimer, & de tous dépens, dommages & interêts envers ledit Sieur * * *, ainsi qu'il est plus au long porté par lesdites Lettres, à l'Extrait desquelles, mis au commencement ou à la fin de ladite impression, Sa Majesté veut qu'il soit adjouté foy comme à l'Original, & qu'elles soient tenuës pour bien & dûëment signifiées à tous ceux qu'il appartiendra.

Registrées sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris. Signé, ANGOT *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 1. jour de Juillet 1684.

Et ledit Sieur * * * a permis à JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, d'imprimer, vendre & débiter lesdites *Lettres de S. Augustin*, suivant l'accord fait entr'eux.

